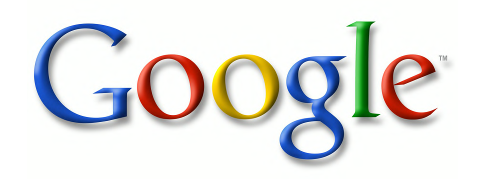
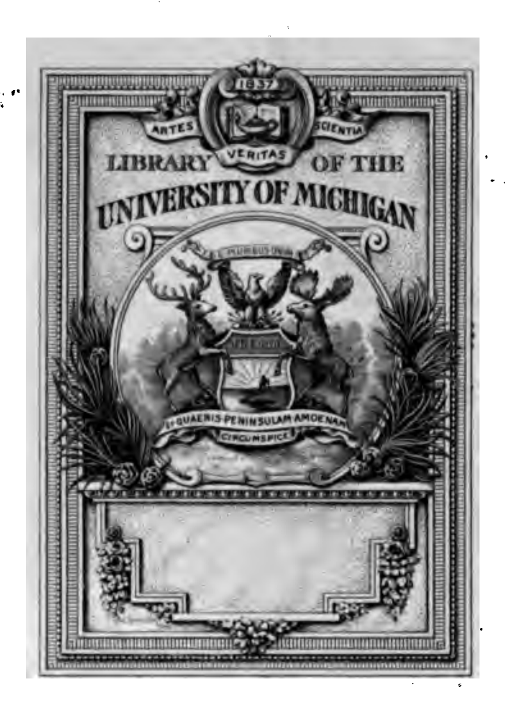







1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1869.



PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1869.

FARADAY *as a discoverer by John Tyndall. Notice sur Michel Faraday, sa vie et ses travaux, par le professeur De la Rive*, Genève, 1867. *Éloge historique de Michel Faraday, par M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.*

Le génie n'a pas de lois, et la curiosité active des inventeurs peut suivre avec profit les routes les plus opposées ; les uns, comme Ampère et comme Fresnel, pour juger une idée préconçue, en signalent toutes les conséquences, et leurs expériences sont des épreuves; d'autres, au contraire, comme Lavoisier, remontant de l'effet à la cause, observent toujours avant de raisonner, interrogent la nature sans devancer sa réponse, et, pour atteindre la lumière, cherchent dans les ténèbres toutes les traces de la vérité. Les premiers, lors même qu'ils s'égarent avec Descartes dans un monde chimérique, peuvent s'y élever assez haut pour dominer tous les systèmes, et, par cette route singulière, atteindre, en traversant l'erreur, les plus sublimes vérités; les seconds, au contraire, assurent tous leurs pas sur la réalité, et, lorsque leur génie s'élance parfois, comme celui de Faraday, vers les régions où l'imagination a seule accès, il laisse à ceux-mêmes qui refusent de l'y suivre une abondante moisson de faits à jamais acquis et de théories incontestées. Faraday, comme beaucoup de savants illustres, naquit dans un état voisin de la pauvreté; fils d'un forgeron, à l'âge de vingt-deux ans, après huit années d'apprentissage, il était ouvrier relieur et gagnait chez

un maître son pain de chaque jour. Quelques vagues notions de physique et de chimie l'avaient déjà enchanté et séduit; des lectures incomplètes et sans choix lui révélaient tout un monde auquel il rêvait sans y croire; la parole éloquente de Davy l'y transporta tout à coup, il forma le désir d'y pénétrer plus avant, et, sans autre instance que l'envoi de quelques-unes de ses leçons soigneusement rédigées, osa demander à l'illustre professeur les moyens de se consacrer à la science; la place de préparateur à l'Institution royale lui fut offerte et combla toutes ses espérances. Dix ans plus tard le nom de Faraday était célèbre, et l'Institut de France le nommait, à l'âge de trente-deux ans, correspondant dans la section de chimie. Il avait eu l'excellent esprit d'étudier la science avant de chercher à l'accroître; ses premières publications sont sans importance comme sans prétentions, et l'analyse d'une pierre à chaux est la première œuvre signée par Michel Faraday. La physique, qui, pour un esprit élevé, n'est pas fort éloignée de la chimie, le préoccupait dès cette époque; embrassant avec ardeur la théorie nouvelle qui agitait tous les esprits, Faraday suivait soigneusement toutes les découvertes relatives aux actions électro-dynamiques, et les résumait, en 1820, dans un écrit substantiel et méthodique publié sans signature par les annales de philosophie de Thomson. Aucun des résultats qu'il expose n'appartient en propre à Faraday, et, bien mieux cependant qu'un bon mémoire original, cet écrit très-court et très-simple, en marquant l'accroissement rapide d'un esprit capable d'étendre et de généraliser ses idées, donne la mesure de sa force et de sa légitime confiance en lui-même, il y juge les travaux d'Ampère et d'Œrstedt, d'Arago et de Wollaston, non-seulement avec sagacité, mais en termes excellents et fermes, où la plus respectueuse courtoisie s'allie sans effort à la franchise la plus complète. Les études du jeune ouvrier, comme celles de nos collégiens, avaient duré huit années, et jamais écolier ne fit plus d'honneur à ses maîtres; je ne veux pas dire seulement à Davy, qui l'avait formé aux manipulations et aux pratiques de la chimie, mais à Faraday, qui, sur tout le reste, s'était instruit seul et ne devait rien qu'à lui-même.

Lorsque Faraday étudiait un mémoire, il en répétait toutes les expériences; pour ses mains habiles, incessamment exercées, la tâche était courte et facile. Il s'était rendu maître des forces nouvelles, et, mieux que personne alors, savait déjà en diriger l'action. Une expérience réellement importante, inutilement tentée par Wollaston et que les savants les plus illustres avaient désiré de voir réussir, la rotation continue d'un aimant sous l'influence d'un courant, fut, en physique, la

première découverte de Faraday; non-seulement intéressante, mais pleine d'à-propos, elle était du plus heureux augure.

Toujours appliqué à ses devoirs, Faraday, nonobstant ses profondes études, restait soumis sans jamais s'en plaindre à toutes les exigences des travaux de Davy et des cours de son successeur Brande. Cette sujétion, souvent incommode, fut l'occasion de recherches originales et de découvertes importantes; les mémoires de Faraday sur la chimie sont peu nombreux, mais excellents; placés aux abords des grandes voies de la science, ils n'y attirent pas moins l'attention par eux-mêmes que par le nom illustre dont ils sont signés.

La distillation de la houille et l'étude des produits qui accompagnent la production du gaz d'éclairage ont fourni aux chimistes les découvertes les plus brillantes. Faraday, un des premiers, est entré dans cette voie. Il a découvert et analysé la naphtaline et la benzine, et l'action du chlore sur la liqueur des Hollandais lui révélait les premiers faits nettement définis, dont, sous le nom aujourd'hui classique de théorie des substitutions, M. Dumas devait, bientôt après, énoncer la loi générale.

Malgré l'importance immédiate et la portée imprévue de ces travaux divers, la grande découverte de Faraday comme chimiste est sa méthode pour la liquéfaction des gaz; la nouveauté des résultats, égale à celle du principe qui les fournit, la revendication timide et peut-être un peu trop sévèrement jugée de l'illustre Davy, l'insistance injuste de son frère John, et par-dessus tout la loyauté et la candeur de Faraday, ont fait connaître dans les plus minutieux détails l'histoire de cette belle découverte.

Le chlore gazeux forme avec l'eau une combinaison solide dont Davy le premier avait montré la nature et la composition exacte. L'illustre chimiste, un jour, sans dessein nettement prémédité, engagea Faraday à chauffer en vase clos cet hydrate de chlore pour voir ce qui en adviendrait. Faraday, opérant dans un tube fermé à la lampe, vit apparaître une vapeur jaune, et, après le refroidissement, deux liquides distincts et séparés coexistaient dans le tube. Un chimiste habile de l'époque, le docteur Paris, entrant alors au laboratoire, n'hésita pas à attribuer le moins abondant à des impuretés. Voilà ce que c'est, dit-il à Faraday, que d'opérer avec des vases mal lavés; mais la vigilance du jeune chimiste l'assurait suffisamment contre une telle faute; il ne répondit rien, continua son examen et acquit le droit d'écrire le lendemain au docteur Paris : « Cher monsieur, la substance que vous avez re-« marquée hier se trouve être du chlore liquide. » La découverte était

curieuse, la clairvoyance de Faraday la rendit considérable, en lui montrant, dans ce fait isolé et fortuit, le principe d'une méthode applicable à tous les gaz.

Le même corps, on le sait par l'exemple de l'eau, peut devenir, suivant les circonstances, solide, liquide ou gazeux; le froid solidifie tous les liquides et la chaleur les réduit en gaz; les solides, quand ils ne se décomposent pas, fondent à une haute température, et, si quelques-uns, comme le charbon, se montrent réfractaires, c'est seulement, il est difficile d'en douter, faute d'être suffisamment chauffés; mais existe-il une différence essentielle entre les liquides, les solides et les gaz?

Quelques lignes de l'encyclopédie méthodique écrite par Guyton de Morveau nous diront ce qu'on en pensait à la fin du XVIII[e] siècle :

« A la vérité comme il n'y a aucun corps dont on ne puisse conce-« voir la fusion en gaz, quoiqu'on n'ait pas pu l'opérer encore pour tous, « il est de même permis de concevoir un refroidissement porté assez loin « et une pression assez forte pour solidifier les gaz les plus éloignés jus-« qu'ici de cet état; mais ces spéculations, que la théorie peut se per-« mettre, ne sont que des assertions qui laissent du vague dans l'esprit « des personnes peu habituées aux conceptions élevées des sciences, on « doit par conséquent ne les offrir qu'avec réserve. » Les chimistes cependant, profitant du grand froid de l'hiver de 1799 et perfectionnant la fabrication de mélanges réfrigérants, avaient liquéfié deux gaz, l'acide sulfureux et l'ammoniaque; nul cependant n'aurait osé affirmer qu'entre les gaz et les vapeurs la différence soit tout accidentelle; la question s'imposait aux méditations des chimistes, et, si la réponse semblait évidente à l'esprit profond de Lavoisier, l'expérience n'avait pas prononcé, et Faraday, en la faisant aussi simple que complète, vint accroître tout à coup, en même temps que la théorie générale de l'état des corps, presque tous les chapitres de la science.

Le chlore, dans l'expérience proposée par Davy, est combiné à l'eau dans la proportion d'un équivalent contre dix. Dix grammes d'hydrate contiennent une quantité de chlore, qui, à la température et à la pression ordinaires, représente un litre environ. Lorsque la chaleur, détruisant la combinaison, met le chlore en liberté, l'espace qui lui est offert est la capacité du tube, réduite, si l'on veut, à vingt ouvingt-cinq centimètres cubes, c'est-à-dire à la cinquantième ou à la quarantième partie d'un litre, et le gaz, par conséquent, emprisonné dans un espace aussi petit, s'y trouve pressé tout autant que par une force de quarante ou cinquante atmosphères. Cette compression énorme est obtenue sans pompe ni

piston et sans appareil d'aucune sorte; la méthode est évidemment générale. Le volume des gaz produits dans une réaction est supérieur de beaucoup à celui des substances solides ou liquides qui leur donnent naissance, et, en faisant naître la réaction dans des tubes fermés, on produira des pressions énormes, qui, réunies à un abaissement de température, fournissent, pour liquéfier les gaz, une puissance à laquelle six seulement ont, jusqu'ici, résisté.

Que deviendront ces liquides jusque-là inconnus, lorsqu'en ouvrant tout à coup l'étroite prison où ils ont pris naissance, on les abandonnera à leur expansion naturelle? Pour le savoir, Faraday, fidèle à sa méthode, commença par faire l'expérience, dont le résultat connu permet aisément de suivre la marche inverse et de se demander : que doit-il arriver? Mis en contact avec l'atmosphère à une température supérieure de beaucoup à celle de leur ébullition, les liquides de Faraday se vaporiseront d'abord en partie, la chaleur nécessaire à cette transformation sera fournie par le liquide lui-même, qui prendra rapidement la température très-basse de son ébullition, qu'il gardera ensuite pour retourner lentement à l'état de gaz. Le liquide, de plus, n'occupe qu'une portion du tube, le reste est rempli et saturé de gaz dont la pression est d'autant plus grande, que la température, qui est celle de l'air extérieur, surpasse davantage celle de l'ébullition du gaz liquide; ce gaz, mis en liberté, se détendra immédiatement pour occuper un volume dix fois, vingt fois, cent fois plus considérable; cette dilatation s'ajoute à l'effet de l'évaporation pour abaisser la température; c'est ainsi que, dans le cas de l'acide carbonique, le froid produit suffit pour congeler une partie du liquide.

Faraday, en publiant ses recherches, déclarait très-simplement le rôle de Davy dans sa première et mémorable expérience; rien ne semblait et n'était en effet plus net : une note signée par Davy lui-même, publiée à la suite de son mémoire, aurait dû fermer d'ailleurs les bouches les plus malveillantes; la calomnie n'avait plus de prétexte, le docteur John Davy, dans son livre sur l'histoire des découvertes et de la vie de son illustre frère, tenta cependant de lui donner cours et poids, en faisant injurieusement appel à la probité scientifique de Faraday, pour confirmer un récit qui la mettait en doute. Une réponse sèche et vigoureuse n'aurait surpris personne, mais Faraday, sans marquer aucune impatience, sans abuser de ses avantages et sans s'élever, même par insinuation, contre son bienfaiteur et son maître, revint avec vérité et sincérité sur des détails et des preuves décisives, qu'il pouvait lui être pénible d'avoir à invoquer. Jamais, du vivant de Davy, il n'imprimait une seule

page sans la soumettre à sa critique, et plus d'une faute contre la grammaire, dit-il avec simplicité, a, grâce à cette heureuse habitude, disparu de ses écrits. Le mémoire sur la liquéfaction des gaz avait été, comme les autres, soumis à l'examen du maître, et les phrases mêmes dans lesquelles, osait-on dire, il avait méconnu ses droits, étaient, sur l'épreuve soigneusement conservée, écrites entièrement de la main de Davy. Quant à la prévision de la découverte, à Davy seul appartenait de dire, comme il l'a fait expressément, jusqu'où elle s'étendait pour lui; il doit être cru sur parole, et peut-être, par son silence avant l'expérience, ajoute modestement Faraday, voulait-il éprouver ma perspicacité dans une recherche difficile.

A côté des travaux brillants et des découvertes de Faraday, il serait injuste de ne pas citer l'ouvrage excellent et utile dans lequel, au moment où ses études allaient prendre une autre direction, il lègue pour ainsi dire aux jeunes chimistes le fruit de son expérience et des leçons dont il est fier. *Chemical manipulations being instructive to students in chemistry;* tel est le titre du livre minutieux et plein de conscience où il guide les débutants dans le détail des difficultés pratiques de la science, avec autant d'art que de justesse et d'économie. Ce qu'il prescrit il l'a pratiqué toute sa vie, et les épreuves proposées comme conclusion à l'apprenti qui veut, en s'instruisant lui-même, mériter le nom de maitre, n'étaient depuis longtemps qu'un jeu facile à sa dextérité patiemment exercée. Il propose par exemple de préparer de l'hydrogène et de le recueillir sans autres vases, tubes et éprouvettes, que celles qu'on fabriquera soi-même avec du papier huilé ; un vrai chimiste, suivant lui, doit savoir, au besoin, se passer de laboratoire en acquérant l'habitude et la facilité d'appliquer les ustensiles les plus vulgaires aux recherches les plus délicates.

Les travaux de Faraday sur la chimie lui avaient acquis une grande réputation, et il avait pris rang parmi les chimistes les plus éminents; une carrière plus illustre encore était réservée au physicien, dont le nom, dans l'histoire de l'électricité, brillera à jamais près de ceux de Volta et d'Ampère. C'est après cinq ans de travail silencieux qu'il offrit tout à coup à l'admiration du monde savant la description minutieuse des phénomènes de l'induction galvanique et l'énoncé des lois qui les régissent. L'induction pour le physicien est la modification produite dans l'état électrique ou magnétique d'un corps par la présence d'un autre corps déjà électrisé ou aimanté lui-même, mais ses effets sont de plusieurs sortes, et Faraday en signalait d'entièrement ignorés jusque-là. Un courant voltaïque, quelle que soit son intensité, peut traverser un

fil métallique sans communiquer à un fil voisin la moindre partie de sa puissance. De près comme de loin, le courant fort ou faible reste sans effet; mais vient-il à varier d'intensité ou de position, le fait-on naître ou s'éteindre, s'éloigner ou se rapprocher, l'effet est immédiat et considérable, un courant induit se propage aussitôt pour cesser au moment même où le fil inducteur conserve une situation fixe, si rapprochée qu'elle soit, ou une intensité constante, si grande qu'on la suppose.

Le magnétisme, comme l'électricité, peut produire l'induction, et cette analogie nouvelle signalée par Faraday est une preuve de plus apportée aux conceptions d'Ampère; un aimant qui s'éloigne ou qui s'approche, dont l'intensité diminue ou s'accroît, qui prend naissance ou qui disparaît, produit aussitôt dans les fils conducteurs voisins des courants souvent fort intenses, qui cessent immédiatement avec le déplacement et la variation de l'agent qui leur donne naissance. La découverte et l'analyse de ces faits révèle une clairvoyance réellement admirable; déjà les yeux d'Ampère en avaient aperçu quelques-uns, et sa raison forte et puissante n'y avait vu qu'une bizarre et fugitive irrégularité; Arago avait découvert le magnétisme en mouvement, mais son esprit, quoique bien pénétrant, s'était arrêté aux effets dont la théorie de l'induction devait révéler la cause. Pour lui, comme pour Ampère, la découverte de Faraday était neuve et inattendue, ils n'étaient hommes ni à le contester, ni à marchander leur admiration. Une nouvelle source d'électricité était offerte aux inventeurs; c'était assez pour Faraday d'avoir montré dans un aimant la source nouvelle d'un courant électrique, d'autres devaient en régler la puissance et en découvrir à fond toutes les utilités; les noms de Pixii, de Clarke et de Rumkoff sont devenus justement célèbres, leur œuvre leur appartient, mais ils ont combattu sur le terrain de Faraday, avec les armes qu'il leur a livrées, et, s'ils ont vaincu, c'est lui qui triomphe. Les courants d'induction sont les seuls aujourd'hui qu'emploie la médecine, c'est à eux que les machines d'éclairage d'un phare électrique empruntent la lumière, la télégraphie enfin leur doit les plus ingénieux perfectionnements.

Les découvertes de Faraday en électrochimie, pour lesquelles il devait se montrer ensemble physicien ingénieux et chimiste habile, ne le cèdent à celle de l'induction que par le nombre de ceux qui peuvent les comprendre et les admirer. Boileau, dans une épigramme célèbre, a spirituellement ridiculisé un observateur attentif et exact, dont les soins aboutissent à être l'homme du monde qui sait le mieux l'heure qu'il est; toute mesure rigoureuse exige cependant qu'aux qualités d'un manipulateur

habile s'unisse la critique minutieuse d'un esprit judicieux et instruit; la science, qui les utilisera tôt ou tard, doit toujours les enregistrer avec reconnaissance, mais celles que choisit le génie lui donnent seules un accroissement immédiat. Les études de Faraday sur l'électrochimie ont ce double caractère et ce double mérite. Le travail chimique d'un courant électrique, mesuré pour la première fois, révèle une loi simple et précise : L'action d'un même courant sur les combinaisons diverses qu'il décompose sépare dans le même temps des quantités chimiquement équivalentes des substances mises en liberté. S'il traverse, par exemple, successivement de l'eau acidulée et du chlorure d'étain, le poids de l'hydrogène mis en liberté, quelle que soit la durée de l'action, sera à celui de l'étain dans le rapport précis de leurs équivalents, et les travaux de décomposition simultanément accomplis représentent, d'après la loi non moins nette qui complète cette belle théorie, le travail chimique qui, dans chaque élément de la pile, donne naissance au courant lui-même.

La pile de Volta, depuis les découvertes de Davy, était montée en permanence dans le laboratoire de l'Institution royale; les mystérieux phénomènes qui s'y accomplissent étaient matière inépuisable à rêverie, mais le doute était insupportable à Faraday, et de nouvelles expériences étaient chaque jour le fruit de son inquiétude; sans fournir des résultats réellement inattendus, elles ont été très-profitables à la science. Faraday, cette fois, n'est pas inventeur, il n'a pas créé la théorie chimique de la pile, les principes qu'il a mis dans un si grand jour avaient été, avant lui, non-seulement proposés, mais affirmés avec force par les physiciens les plus habiles. Faraday entre dans leurs pensées et ne l'ignore pas; il rend justice à Wollaston, qui, trois ans après la découverte de la pile, affirmant le rôle actif et prépondérant de l'action chimique, apportait, disait-il, de nouvelles preuves à une opinion déjà ancienne; il rappelle les déclarations expresses de Davy, mentionne les expériences très-exactes de MM. Becquerel et De la Rive, et leurs raisonnements, qu'il accepte sans réserve. Et cependant, dit-il, les savants restent divisés; plus d'un partisan opiniâtre de la théorie du contact se fait encore un honneur de défendre les idées de Volta. La ferme précision de Faraday a dissipé toutes les illusions; sans craindre le reproche de démontrer une vérité qui n'est plus nouvelle et d'enfoncer une porte ouverte, il prend en main, pendant plus de dix ans, la cause de la théorie chimique, analyse tous les phénomènes, crée, pour les décrire, la langue universellement adoptée aujourd'hui, prévoit et renverse toutes les objections, débrouille la confusion sans cesse renaissante, et, quand la certitude des

expériences a imposé silence aux plus rebelles, il invoque, pour la faire marcher après l'étude des faits, l'évidence du raisonnement qui, dès ses premiers pas, l'a soutenu et guidé.

Un courant galvanique, d'après Volta, dont la théorie était communément admise, doit son origine au simple contact de deux métaux différents; le cuivre et le zinc, par exemple, quand on les rapproche, peuvent, sans rien perdre et sans rien gagner, sans changer d'état physique ou chimique, sans être le théâtre ou l'occasion d'aucun travail dépensé, produire indéfiniment un courant électrique, et, par lui, de la chaleur, de la lumière, du magnétisme et du travail mécanique en quantité illimitée.

Quelque chose, dit Faraday, serait donc produit avec rien, sans aucun changement dans la matière active et sans consommation d'aucune force, on pourrait, à l'aide d'un courant, surmonter une résistance indéfinie; il y aurait là une création de puissance, et la nature n'en offre pas d'autre exemple. Faraday, on le voit, sagement circonspect, fonde prudemment sur l'analogie seule l'extrême vraisemblance, mais non la nécessité rigoureuse de ses conclusions. Il a raison, je le crois, car la vérité qu'il invoque, confirmée par tous les faits de la science, doit en être la conclusion, non le point de départ; c'est en exagérer l'évidence que d'en faire une règle primitive et originale, qui serait sa loi à elle-même et n'aurait besoin d'aucune preuve. Rien ne peut naître de rien, qui pourrait contredire à un tel axiome? Sous la variété des actions et la diversité infinie des effets se cache l'unité et la constance des forces; nos machines les dissipent ou les concentrent incessamment, sans les anéantir et sans les créer, et leur travail se répand sans jamais s'y perdre dans l'immensité de l'univers. Ces maximes sont belles et exactes, elles ont triomphé de toutes les épreuves et ne comptent plus aujourd'hui d'adversaires, mais les ériger en axiomes serait user, je crois, d'une métaphysique trop hardie, et la vérité, pour tout dire, n'en est pas plus évidente *a priori* que la signification scientifique et précise.

Une allumette enflammée tombe dans une poudrière, et la force, subitement déchaînée, détruit une ville entière; un grand effet est produit, et, pour parler le langage scientifique, le travail accompli est immense. Que de masses soulevées! Que de résistances vaincues! Que de forces vives subitement créées! Où réside cependant le travail moteur? En quoi cette expérience diffère-t-elle, dans son essence, de celle que Faraday déclare impossible? Par une circonstance bien notable, les molécules de la poudre se sont séparées, tandis que celles de zinc et de cuivre restent en place dans la pile de Volta. C'est là un point fort im-

portant, en effet, mais un mécanicien habile pourrait seul assigner avec précision son véritable rôle dans la question; et, si la matière cache ainsi de puissants ressorts toujours prêts à se détendre, qui assure d'ailleurs que le monde impondérable, je veux dire l'éther qui nous entoure et se manifeste sous tant de formes, n'en tient pas aussi en réserve? Lors donc que, renversant l'ordre sagement suivi par Faraday, on prétend poser d'autre fondement que l'expérience, on manque, il faut le dire, de prudence scientifique. Un grand nombre d'esprits distingués y semblent disposés aujourd'hui, et c'est, après deux cents ans d'échecs et de dédain, la méthode, sinon la théorie de Descartes, qui relève non-seulement la tête, mais reprend l'offensive. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des travaux modernes, auxquels Faraday a pris une si glorieuse part, montrent les diverses forces naturelles changeant incessamment de nom et de forme pour transmettre, en se consommant, leur puissance tout entière. La dépendance mutuelle et l'origine commune des actions chimiques, électriques et magnétiques a été mise hors de doute, la chaleur elle-même produit des courants, et l'on peut à l'action chimique substituer une différence de température. Ces transformations sont acquises à la science; Faraday, dans ses travaux devenus classiques, les a persévéramment analysées et mises en lumière; c'est l'harmonie et l'unité de son œuvre, mais il y manquerait quelque chose, s'il avait laissé à un autre la gloire d'introduire les phénomènes optiques dans le cercle des mêmes études.

Malgré l'insuccès plusieurs fois répété de ses premières épreuves, Faraday, depuis bien longtemps, tenait l'action de l'électricité sur la lumière pour nécessaire et indubitable; dès 1834 sa persévérance obstinée et confiante avait dirigé des rayons de lumière à travers des liquides en voie de décomposition électrique, sans observer sur eux aucune action spéciale; mais celui qui cherche toujours est sûr de trouver, et, onze ans plus tard, il rencontrait dans le même ordre d'idées une découverte réellement originale, qui suffirait seule à immortaliser un inventeur.

Faraday, dans les premières années de sa carrière scientifique, au temps où la chimie l'occupait tout entier, avait consacré de longues études à la composition et à la fabrication des verres réfringents; ses travaux, sans être stériles, n'avaient pas porté tous leurs fruits, et le verre pesant, connu des physiciens sous le nom de verre de Faraday, devait être, vingt ans après, entre les mains de son inventeur, l'instrument d'une grande découverte.

Les physiciens savent, par diverses méthodes, polariser un rayon de

lumière et lui faire acquérir de singulières propriétés: l'une des plus curieuses est de traverser librement une plaque de spath d'Islande sur laquelle il tombe perpendiculairement, ou d'être arrêté par elle, suivant l'orientation des faces qui lui sont parallèles. Et il suffit, pour étudier l'état d'un rayon, de le recevoir dans une lunette nommé polariscope, qui le laisse passer ou l'éteint s'il est polarisé, suivant la manière dont on la tourne autour de son axe.

Faraday ayant placé une plaque de verre pesant entre les pôles d'un électro-aimant d'abord inactif, la fit traverser par un rayon de lumière polarisée et constata au polariscope que le plan de polarisation n'était nullement changé. Déterminant alors par un courant puissant l'aimantation des pièces de fer doux, il vit le plan de polarisation changer, et, pour laisser passer le rayon, il fallut tourner le polariscope dans un sens ou dans l'autre, et d'un angle plus ou moins grand, suivant le sens et l'intensité de l'aimantation produite; le magnétisme a donc agi sur la lumière, les deux théories, jusque-là si distinctes, se trouvent unies d'une étroite liaison, et Faraday a pu s'écrier: la lumière est magnétisée! L'expérience est très-nette et très-assurée, tous les laboratoires la répétèrent, mais l'interprétation resta douteuse, et l'action directe du magnétisme sur la lumière demanderait d'autres preuves; si c'est sur la lumière, en effet, et non sur le verre que s'exerce l'influence magnétique, pourquoi la rotation du plan de polarisation varie-t-elle de grandeur et même de sens quand on lui substitue une autre substance inactive? Faraday chercha en vain à magnétiser un rayon de lumière dans le vide, jamais sa persévérance obstinée ne put y parvenir, et l'objection subsiste dans toute sa force; il ne se rendait pas cependant, et, par un dernier et heureux effort, embarrassait à son tour ses contradicteurs. Le verre placé entre les pôles d'un aimant et devenu semblable en apparence, par son action sur la lumière, à certaines substances naturelles telles que le cristal de roche, en différait en réalité par une circonstance essentielle: le sens de la rotation, pour les substances naturellement actives, change avec celui du rayon, et, lorsque celui-ci, après avoir traversé un tube plein de liquide ou une plaque de la substance étudiée est réfléchi et revient sur ses pas pour les traverser dans une direction opposée, le second effet détruit le premier; il le double, au contraire, dans le cas du verre placé entre les pôles de l'aimant.

Sans avoir la force et l'évidence d'une démonstration, le fait est important et jouera un grand rôle dans l'explication encore cachée du mystérieux phénomène.

La série des études de Faraday devait le conduire à une dernière et

2° Monument bilingue de Delphes, par M. Wescher, ancien membre de l'École d'Athènes, in-4°. Imprimerie impériale.

Les résultats des travaux entrepris à Delphes par MM. Foucart et Wescher sont publiés peu à peu dans des recueils différents. Tous des [illegible]. Les auteurs ont d'abord imprimé chez Didot les textes épigraphiques sans y ajouter aucun commentaire[1]. M. Foucart a donné aux Archives des Missions scientifiques[2] deux mémoires dont j'ai entretenu par deux fois les lecteurs du Journal des Savants[3]. M. Wescher a lu, de son côté, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et inséré[4] dans le tome VIII des Mémoires présentés à l'Académie par divers savants, une étude sur le Monument bilingue de Delphes, suivie d'éclaircissements sur la découverte du Mur oriental, avec le texte de plusieurs décrets inédits relatifs à l'histoire des Amphictyons, un plan du temple d'Apollon Pythien et une carte du territoire sacré de Delphes. Je voudrais annoncer les travaux de M. Wescher comme j'ai rendu compte de ceux de M. Foucart, avec le même soin et les mêmes éloges, car je me réjouis de voir s'accroître tous les jours la liste des services rendus à la science par notre chère école d'Athènes et le nombre des savants qu'elle a produits.

Je regrette seulement que MM. Foucart et Wescher ne se soient pas entendus pour faire en commun une publication unique. Chacun d'eux en aurait [illegible] sa part aussi bien que sa responsabilité: chacun serait demeuré fidèle à ses sujets de prédilection aussi bien qu'à ses opinions. Mais tous deux auraient composé un ouvrage considérable, grâce à leurs efforts réunis. Ils auraient formé un beau recueil, où les textes originaux auraient été commentés, les découvertes partielles encadrées dans un plan général, les dissertations y devenaient faciles à trouver et à consulter parce qu'elles y formaient un faisceau. En un mot, les deux savants auraient constitué, par un monument unique et durable, leur expédition scientifique à Delphes; ils en auraient consacré la mémoire et la réalité historique, tandis que des résultats disséminés échappent même à l'attention de beaucoup de savants et demeurent inconnus

[1] Un volume in-8° (Paris, 1863) contenant 480 inscriptions. — [2] Mémoire sur l'histoire et les ruines de Delphes, t. II de la nouvelle série des Archives, p. 1; Mémoire sur l'affranchissement des esclaves, d'après les Inscriptions, t. III du même recueil, p. 1. — [3] Année 1866, p. 469, et 1867, p. 281. — [4] Ire partie, Ire série.

du public. Oui, ce regret est profond; je ne me lasserai pas de l'exprimer; il est partagé par tous ceux qui suivent d'un œil affectueux et vigilant les travaux de l'école d'Athènes. Le mal n'est pas sans remède : il est toujours temps de revenir sur ses pas. Pourquoi MM. Foucart et Wescher, par un effort courageux, ne reprendraient-ils pas l'idée d'une grande publication sur Delphes, dont leurs publications partielles seraient les premiers éléments?

Aujourd'hui j'essayerai de faire sentir la portée du savant mémoire de M. Wescher et de montrer quelles notions historiques il a su tirer, par sa persévérance et sa pénétration, du monument bilingue de Delphes.

Ce monument épigraphique (car ce n'est qu'un marbre portant une inscription) a eu le sort de l'inscription d'Ancyre : il a été connu pendant bien des siècles, mais mal connu. La partie supérieure a été seule publiée dans le *Corpus inscriptionum græcarum*[1], d'après une ancienne copie de Cyriaque d'Ancône, corrigée, assez imparfaitement du reste, par le voyageur Dodwell au commencement de ce siècle[2].

En 1852, M. Wescher trouva ce grand bloc de marbre au fond d'une cave obscure, encastré dans un mur et renversé, c'est-à-dire présentant les lettres la tête en bas; ce qui n'ajoutait pas à la facilité de la lecture. Le propriétaire lui permit, à prix d'argent, de venir étudier aux heures où les voisins étaient aux champs et ne pouvaient l'accuser de cacher un trésor. Pendant douze jours, M. Wescher travailla à la lueur de deux lampes fumeuses, nettoyant le marbre de ses propres mains et creusant même la terre à la place où il s'enfonçait.

Le bloc entier mesure deux mètres cinq centimètres de longueur sur un mètre dix centimètres de hauteur. La hauteur des lettres est de neuf centimètres pour le grec et de huit centimètres pour le latin.

Le texte latin, plus altéré, a fourni cependant aux yeux clairvoyants de M. Wescher les moyens de contrôler et de corriger les copies souvent inexactes de ses deux prédécesseurs. Il a eu soin de juxtaposer chaque ligne de ces deux copies et d'ajouter au-dessous une troisième transcription, qui est la reproduction fidèle de l'état actuel du monument. On comprend que ce monument a dû souffrir beaucoup depuis 1805, dans une cave qui sert à des usages journaliers, où le propriétaire entasse et retire, selon les saisons, les jarres d'huile, les instru-

[1] N° 1711, A. et B. — [2] *Classical and topographic tour through Greece*, à la fin du deuxième volume. La copie de Cyriaque d'Ancône se trouve dans le recueil in-folio de 44 pages imprimé à Rouen, en 1645, par les soins de Morini, et qui n'a paru qu'un siècle après, en 1747.

ments aratoires, les objets les plus grossiers et même des immondices. Il suffit de parcourir ce tableau synoptique [1] pour rendre hommage à la restitution de M. Wescher, qui est un de nos meilleurs épigraphistes.

Voici la traduction qu'il donne du texte restitué :

Caius Avidius Nigrinus,
Légat impérial propréteur.

Extrait des registres. — Le VI des ides d'octobre, à Eleusis.

Attendu que le Très-Bon Empereur avait prescrit de se conformer à la sentence par laquelle les Hiéromnémons, sur l'avis de Manius Acilius et du sénat, ont déterminé le territoire consacré à Apollon Pythien, sentence qui est inscrite aussi à Delphes sur un des côtés du temple;

Attendu que, sans nul doute, il fallait également s'en tenir à cette sentence (dans le débat survenu) entre les habitants d'Anticyre et ceux de Delphes, auxquels j'ai été donné pour juge par le Très-Bon Empereur;

Un examen plus attentif a été nécessaire, tant à cause de l'ancienneté du litige que parce que, en plusieurs endroits, la possession avait varié, et aussi parce que les noms des localités cités dans l'arrêt des Hiéromnémons, à peine connus aujourd'hui par suite de la longueur du temps écoulé, étaient déplacés par chaque partie dans l'intérêt de la cause.

M'étant donc rendu sur les lieux et ayant passé plusieurs jours à rassembler les témoignages fournis soit par la notoriété publique, soit par des actes encore existants, j'ai pris la décision qui m'a paru la plus conforme au jugement des Hiéromnémons, et je l'ai présentée dans la sentence qui suit.

Bien que les deux parties se voient enlever l'une et l'autre une portion de leurs espérances, néanmoins cette sentence pourra leur paraître avantageuse à toutes les deux, puisque, dans l'avenir, grâce à l'Empereur Très-bon, leur état de possession sera certain et incontesté.

Oponte, sur la mer qui baigne Anticyre, première localité nommée dans l'arrêt des Hiéromnémons, s'est trouvée, après vérification, être le promontoire que les uns appellent *Opus*, les autres *Oposnta*, et qu'on rencontre dans la traversée de Cirrha à Anticyre. Les terres, qui, à partir de ce point, s'étendent en droite ligne vers les monticules appelés *Acra Colopheia* dans l'arrêt des Hiéromnémons, appartiennent évidemment aux Delphiens, comme il apparaît d'après deux pierres naturelles [2] qu'on voit encore sur chaque monticule. De ces pierres, l'une porte une inscription grecque encore visible, qui indique en ce lieu la limite du territoire delphique et qui, par son antiquité même, doit faire autorité; l'autre présente les vestiges d'une inscription semblable. Ces inscriptions, coupant court aux espérances des deux parties, marquent la limite qu'il faut respecter. Si l'on monte de la mer vers cet endroit, le territoire situé à droite appartient aux habitants d'Anticyre, celui qui est à gauche fait partie du territoire sacré de Delphes.

[1] Page 10 du mémoire de M. Wescher. — [2] Il faut traduire *lapides naturales* par pierres non taillées ou pierres brutes.

A partir de cet endroit jusqu'au lieu qui porte le nom de *Dolichon* et qui forme une limite incontestée entre Delphes et Anticyre.....

Le reste de l'inscription manque, et il est vraisemblable que les diverses limites des deux pays étaient successivement mentionnées et constatées.

Même incomplet, ce document offre un intérêt vif et attachant. On voit revivre l'histoire locale, les contestations des villes grecques sous la domination romaine, le voyage et l'enquête minutieuse du légat Nigrinus, les pierres brutes dressées sur les monticules avec les inscriptions à demi effacées que Nigrinus fait nettoyer et qu'il étudie comme un archéologue de nos jours; on voit la suite du légat, l'anxiété et les discussions des délégués des deux peuples, l'affluence des populations que les soldats tiennent à distance et dont le sort et les petits intérêts sont en jeu. Je me souviens, en franchissant à pied le Taygète, par la langada qui s'ouvre derrière Mistra, d'avoir observé, au sommet de cette belle montagne, un grand bloc gisant sur un lit de thyms et de cyclamens. D'un côté on lisait : *Frontière de la Messénie*, de l'autre *Frontière de la Laconie*. Telles devaient être les pierres signalées par C. Avidius Nigrinus sur les monticules appelés *Acra Colopheia.*

Avidius Nigrinus fut envoyé en Achaïe après l'an 114, car ce n'est qu'à cette époque que Trajan reçut le nom de *Très-Bon* (*Optimus*). Avidius était un personnage considérable du temps; il maria sa fille à Céionius Commodus, qui fut adopté par Hadrien. Lui-même devait aspirer au pouvoir suprême après la mort de Trajan ; c'est, du moins, ce que lui reprocha l'empereur Hadrien, lorsqu'il le fit mettre à mort quelques années plus tard, l'an 118 après J. C. Trajan avait donc chargé un des plus grands personnages de l'empire, un consulaire, de régler les différends du sanctuaire de Delphes avec les peuples voisins. A ce sanctuaire se rattachaient les traditions les plus respectées de la religion hellénique ; or on sait combien les Romains ménageaient les idées religieuses des peuples conquis, et surtout combien ils honoraient et caressaient les villes célèbres de la Grèce. La lettre que Pline le Jeune écrivait à son ami Maximus [1], lorsque Maximus était chargé d'une mission du même genre en Achaïe, est pleine de recommandations les plus tendres en faveur des Grecs.

Quant à l'arrêt des Hiéromnémons, c'est-à-dire des magistrats élus

[1] *Epist.* VIII, 24. « Cogita te.....missum *ad ordinandum statum civitatum liberarum,* » etc..... Il faut lire toute cette lettre.

par le conseil amphictyonique, que Manius Acilius avait provoqué par l'ordre du sénat, nous en parlerons plus loin. Le texte, selon le témoignage de Nigrinus lui-même, avait été gravé sur un des côtés du temple. Or M. Wescher croit l'avoir retrouvé sur le même bloc qui contient l'arrêt de Nigrinus : il était naturel, en effet, de graver à la suite les uns des autres les documents qui traitaient le même sujet et reconstituaient un territoire soumis aux empiétements et aux contestations.

Mais, avant de raconter la découverte de M. Wescher, il convient de parler de l'inscription grecque, déjà connue, qui est en regard de l'inscription latine.

Cette inscription est mieux conservée, au moins dans sa partie supérieure : elle a permis au savant membre de l'école d'Athènes de rectifier et de compléter, sur plus d'un point, le texte de Dodwell et de Bœckh [1]. Voici sa traduction :

Le xe jour avant les calendes d'octobre, à Élatée, concernant le procès des Delphiens contre les Amphissiens et les Myanéens, au sujet des limites, procès que le Très-Grand Empereur m'a ordonné de juger;

Après avoir ouï plusieurs fois les deux parties;

Après m'être rendu sur les lieux et avoir examiné chaque détail de mes propres yeux, en tenant compte des indications fournies de part et d'autre;

Après avoir, en outre, pris connaissance des preuves alléguées par les plaidants;

J'ai formulé mon jugement dans la sentence qui suit :

Puisque l'arrêt prononcé par les Hiéromnémons, sur l'avis de Manius Acilius et du Sénat, arrêt que le Très-Grand Empereur lui-même a respecté comme souverainement décisif, se trouve être, de l'aveu unanime, celui-là même qu'on voit gravé dans le temple d'Apollon, à Delphes, sur le côté gauche (de l'entrée);

Conformément à la délimitation tracée par les Hiéromnémons, je décide que la première limite étant un rocher surplombant un ravin nommé *Charadros*, au-dessous duquel coule une fontaine appelée *Crateia*, à partir de ce rocher en ligne droite jusqu'à ladite source, la portion (de terrain) qui est du côté de Delphes appartient aux Delphiens, y compris la fontaine Crateia.

Puisque le même arrêt désigne *Astrabas* comme seconde limite, je décide que, jusqu'à la borne qui m'a été montrée dans [le sanctuaire d']Astrabas, non loin de la mer, et sur laquelle est gravé un trépied, tout ce qui paraissait appartenir au territoire sacré de Delphes....., sur le côté gauche, jusqu'à la mer, est la propriété des Delphiens..... Quant à la borne qui m'a été montrée dans.....

La suite de l'inscription manque; mais ce qui vient d'être traduit suffit pour donner une idée claire de son objet : elle tranche les différends élevés entre Delphes et deux villes voisines, Amphissa, qui n'est

[1] *Corp. inscript. græcar.* t. I, p. 838, A.

qu'à 16 kilomètres de Delphes, Myanée, située à quatre kilomètres plus haut qu'Amphissa, en remontant vers le nord. C'est la continuation de l'enquête et des jugements du légat impérial : seulement le texte grec de ce second jugement nous a seul été conservé. On a remarqué, sans doute, ce détail d'archéologie si pittoresque : le trépied, symbole d'Apollon et de Delphes, gravé sur la borne du sanctuaire d'Astrabas. C'est ainsi que les riches abbayes du moyen âge faisaient sculpter leurs armes sur les bornes de leur territoire.

M. Wescher, par le relevé exact qu'il a fait de ce document épigraphique, a singulièrement rectifié et complété le travail de Bœckh. C'est ainsi qu'il a lu le nom des Myanéens, qui avait échappé à ses prédécesseurs, précisé la situation du bloc de marbre qui appartenait, non pas à *une stèle sous les frontons* [1], mais à une des *antes* de gauche du pronaos du temple; c'est ainsi qu'il rétablit le nom de la source Cratéia, que Bœckh lisait Élatéia, etc. etc. On ne saurait donc trop louer l'application, le zèle, la science sûre et mesurée de M. Wescher, qui nous a rendu, dans sa plus grande exactitude, le fragment d'un texte qui est une page de l'histoire de Grèce. Lui-même résume fort bien cette page, qui nous montre l'importance du sanctuaire de Delphes aux yeux des Romains. Un légat impérial a reçu la mission de trancher les contestations survenues entre la ville de Delphes et les villes voisines au sujet des limites de leurs territoires. Le jugement est rendu, dans les deux cas, au nom de l'empereur, et le juge se réfère à l'arrêt des Hiéromnémons, c'est-à-dire des magistrats les plus révérés de la Grèce libre. L'une des sentences est rendue à Élatée, en Phocide; l'autre à Éleusis, en Attique. L'inscription grecque est datée du 10e jour avant les calendes d'octobre (21 septembre), l'inscription latine du 6e jour avant les ides (9 octobre). Cet espace de temps suffit pour que le juge ait eu le temps de se transporter d'Élatée à Éleusis. Chacun de ces arrêts successifs a dû être promulgué à la fois en grec et en latin. On n'a encore retrouvé que le texte grec de l'une et le texte latin de l'autre. Il est vraisemblable que le bloc voisin contenait les autres inscriptions.

L'un de ces documents nous donne les limites du territoire de Delphes : à l'ouest, c'est le ravin de *Charadros* et le sanctuaire d'*Astrabas;* à l'est, le promontoire d'*Oponte*, le *Dolichon* et les *Acra Colopheia;* au sud, la mer, au nord, les cimes escarpées du Parnasse, forment des frontières naturelles. M. Wescher a pu dès lors calculer l'étendue

[1] Lecture et restitution que Bœckh ne proposait qu'avec un signe de doute : *ἐν τῷ ἱερῷ τῷ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἐν Δελφοῖς ἐν σ7ήλῃ ὑπὸ ἀετῶν ἐγκεχαραγμένην.*

du territoire delphique, qui, dans sa plus grande longueur, ne dépassait pas vingt-cinq kilomètres, et, dans sa plus grande largeur, n'en atteignait pas quinze, tant il est vrai que les villes grecques n'avaient de puissance que par les idées et le génie!

Nous avons été frappés, dans le double arrêt du légat Nigrinus, de la mention du jugement rendu par les Hiéromnémons, jugement qui était gravé sur l'ante de gauche du temple. Bœckh, averti par Dodwell [1], qui avait signalé quelques lignes de lettres plus petites au ras du sol de la cave, avait émis une conjecture d'une merveilleuse sagacité. Il supposait qu'on retrouverait peut-être un jour, sur le même bloc, les traces de l'arrêt des Hiéromnémons, deux fois visé par des jugements postérieurs et revêtu d'une autorité qui faisait loi [2].

En effet, M. Wescher, après avoir remarqué que la tête du bloc de marbre s'enfonçait en terre et l'avoir dégagée de ses propres mains, reconnut une inscription grecque, d'un caractère plus ancien, et compta soixante et douze lignes. Le marbre était noirci par la flamme, ce qui lui fit voir que l'incendie avait figuré parmi les catastrophes qui ont amené, à une époque inconnue, la destruction du sanctuaire de Delphes. La surface, gâtée partout, rendait l'estampage difficile et exigeait de l'explorateur les plus persévérants efforts. Malgré le travail le plus minutieux, les ravages du temps l'ont emporté sur la science. Les trente-huit lignes qui composent la première colonne sont toutes incomplètes, et les treize dernières lignes de la seconde colonne sont tellement mutilées, qu'il est impossible de les restituer et d'en obtenir un sens suivi. Toutefois l'importance du texte, même incomplet, est telle, que M. Wescher a rendu à la science et à l'histoire un service signalé. Il a partagé et justifié les prévisions de Bœckh : mais du raisonnement il est passé à l'action; d'une conjecture scientifique, il a fait une vérité. Sa découverte n'en est ni moins belle ni moins personnelle pour n'avoir pas été imprévue. Chercher au hasard, trouver au hasard, constituent du bonheur mais non une découverte. La découverte suppose un problème bien posé, un plan bien suivi, une intuition couronnée d'un succès légitime. M. Georges Perrot, lorsqu'il allait copier à Ancyre le double texte du testament d'Auguste, savait quelle était la place occupée par ce testament; d'autres voyageurs l'avaient signalé et en

[1] Dodwellus, præter græcum et latinum titulos eos quos edimus alium græcum dixit inesse litteris minutissimis scriptum, sed maximam partem sub solo sepultum. (*C. I. G.* t. I, p. 834). — [2] Unde conjicio pauca illa verba quæ ante hanc inscriptionem litteris minoribus scripta comparent superesse ex illa Hieromnemonum sententia, cui deinceps hæc decreta, quæ habeamus, addita sint.

avaient publié des parties; il savait aussi quelles difficultés il aurait à surmonter, quel fanatisme contre les étrangers à calmer, quelles maisons à démolir et à reconstruire, au moins dans leurs parties adossées au temple d'Auguste. La prévision de tous ces obstacles, le voyage entrepris avec un but nettement défini, la lutte et le triomphe de la volonté d'un savant qui va seul affronter le climat, la matière rebelle et des populations inertes ou malveillantes, voilà le courage, voilà le service rendu à la science, voilà la véritable découverte. Celui qui trouve sur son chemin des merveilles qu'il n'a pas cherchées a fait une *trouvaille*, et rien de plus. M. Wescher, lui aussi, a cherché, guidé par l'érudition et le raisonnement : ce qu'il a trouvé est une découverte, qui est la récompense de ses efforts, le fruit de son intelligence, et qui lui crée des droits aux éloges et à la reconnaissance du monde savant.

On comprendra mieux l'importance de cette découverte si, avant toute explication, on prend connaissance des textes mutilés et discrètement restitués par M. Wescher, dont je reproduis la traduction :

Ænianes, deux voix : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. . . . .
. . . .
Œtéens, une voix : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. . . . .
Locriens (*Hespériens*, une voix : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. . . .
Locriens) *Hypocnémidiens*, une voix : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. . .
. . . .
Doriens du Péloponèse, une voix : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. . . . .
. . . .
Perrhèbes, une voix : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons, (au sujet des frontières) de la terre sacrée (de Delphes), de sorte que le jugement prononcé par les Hiéromnémons est souverain. . . . .

Les frontières qui limitent de face le territoire confinant au territoire sacré. . . . . Ils occupent les terrains consacrés à Apollon en vertu de la décision du Sénat.

Plusieurs communes aussi occupent la terre environnante : les archontes et les députés de chacune ont été choisis.

Habitants d'Anticyre.

Philon, fils d'Euxénos,
Empédocle. . . . .
. . . .
. . . . fils d'Aristonicos,
Sosigène, fils d'Apollodore,
Andron, fils de Polyxène,
. . . .
. . . .
Callion, fils de Socrate.

Du rocher appelé *Hypophaon* jusqu'au rocher appelé *Istéphon*.

Du rocher *Istéphon* jusqu'à la limite située aux *Édifices*.

Ce que Babylos, fils de Læadas, possède sur la terre sacrée en dedans de ces limites, qu'il le cède!

Des *Édifices* jusqu'au rocher qui est sous *Skidaréos*. Ce que Cléodamos, fils de Philon, possède en dedans de ces limites, qu'il le cède!

De *Skidaréos* jusqu'au rocher qui surplombe la route et sur lequel a été scellé un trépied. Ce que..... (le nom du propriétaire est effacé) occupe en dedans de ces limites, qu'il le cède et qu'il démolisse sa maison!

Du rocher qui domine la route, en droite ligne, jusqu'au *cimetière des Lacédémoniens*, au-dessous de l'*Hoplite*.

Du *Cimetière*, en droite ligne, jusqu'au rocher sur lequel un trépied a été scellé.........

De ce rocher jusqu'au *Sanctuaire de Latone*, sous le plateau de *Katopouréos*.....

Du *Sanctuaire de Latone*, en droite ligne, jusqu'au rocher appelé *Ip*....... Ce que Callicrate et Antigène, fils de Diodore, occupent en dedans de ces limites, qu'ils le cèdent et qu'ils démolissent leur maison!

....

De ...*téos*, en droite ligne, jusqu'au mont *Cœos* qui s'incline vers le Parnasse. En dedans de ces limites se trouve une terre appelée *Natéia*. Cette terre labourable a été donnée au dieu par Manius Acilius. Que de cette terre (se retire) Apollodore qui..

....

....

.....................................se porte de *Nateia* le long de la terre labourée jusqu'à l'angle qui appartient à la terre labourée vers la route (qui conduit) à Amphissa.

De l'angle au rocher qui surmonte *Épakina* et qui nous a été montré par les habitants d'Amphissa. Ce qu'en dedans de ces limites occupe Hagion, et qu'il prétend avoir acheté, qu'il le cède!

De ce rocher en droite ligne jusqu'à la roche surmontée d'un trépied d'airain. Ce qu'en dedans de ces limites occupent Glaucus et Héracon, qu'ils le cèdent!

Du trépied, en droite ligne, le long du vieux bois d'oliviers, jusqu'au sommet du mont *Tarmiéon*.

Du *Tarmiéon*, en droite ligne, jusqu'au premier rocher qu'on rencontre dans *Trinapéa*.

De *Trinapéa*, qui est un ravin, jusqu'au rocher et à la fontaine *Cratéia*.

De la fontaine, en droite ligne, jusqu'à *Astrabas*.

D'*Astrabas*, en droite ligne, vers la mer.

Avant de continuer à reproduire la traduction de documents si précieux, arrêtons-nous un instant. Aussi bien le sujet va changer et on lira un second jugement du conseil amphictyonique éclairé par les Hiéromnémons : ce jugement traitera d'une matière toute différente. Comment ne pas être frappé, dans le texte du premier jugement, de l'attrait puissant et du charme poétique que contient pour nous modernes cette simple délimitation de frontières, en apparence si précise et si aride?

[illegible]

les sommets, les collines, les ravins, les routes, les cours d'eau, mentionnés par l'inscription ; retrouver sous la mousse ou sous les bruyères les trépieds entaillés çà et là sur les rochers ; faire des fouilles pour déterminer l'emplacement des monuments héroïques, des édifices, du cimetière des Lacédémoniens, du sanctuaire de Latone, du sanctuaire d'Astrabas, etc. J'engage, du moins, un des jeunes savants qui font en ce moment leur éducation archéologique à l'école d'Athènes à entreprendre ce travail : il est facile, bien déterminé, de peu d'étendue ; même s'il ne produit pas les résultats qu'il est permis de prévoir, il promet au voyageur les jouissances les plus délicates et un commerce direct avec les sources antiques.

Puisque j'ai interrompu la transcription des jugements du Conseil amphictyonique, je profiterai de cette interruption pour adresser à M. Wescher quelques critiques. Mes critiques portent sur plusieurs mots de sa traduction, qui ne me paraissent pas rendre avec assez de justesse le sens du texte grec.

Pourquoi d'abord le mot ψῆφος est-il traduit par le mot *voix* quand il signifie *vote?* Dans un conseil fédéral, chaque peuple a *une voix, deux voix, trois voix*, c'est l'état légal, permanent, constitutif. Sur une question donnée, chaque peuple vote et son *vote* compte comme *simple*, comme *double*, comme *triple;* ce n'est plus qu'un acte isolé, qu'une application de son droit, qu'un jugement. Ici, l'inscription delphique ne règle pas le droit de suffrages pour les villes qui font partie de la confédération; elle mentionne simplement le vote des députés de chaque peuple sur une question qui leur a été posée. On leur soumet le jugement des Hiéromnémons, ils l'approuvent, et leur *vote* est consigné en tête du jugement auquel il donne force de loi. Il me paraît donc plus clair et plus conforme aux habitudes politiques de traduire : « Deux votes « des Ænianes : s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. — Vote des « Œtéens; s'en tenir au jugement des Hiéromnémons. — Deux votes « des Thessaliens : s'en tenir, etc. . . — Vote des Perrhèbes, etc. . . . » On conserve ainsi son caractère au procès-verbal d'une séance législative, tandis que le mot *voix* fait penser à l'établissement d'une constitution.

Ma seconde observation porte sur un mot qui pourrait être rendu avec plus de force et qui se représente souvent : c'est le verbe ἐκχωρέω, que M. Wescher traduit par *céder*, et qui signifie plutôt *vider la place* (ἐκ hors de, χῶρα place). Le verbe *céder* implique une idée d'arrangement, de conciliation, d'expropriation à l'amiable. Au contraire les Amphictyons, qui ont pour eux le droit, la religion et l'épée des Romains, ne gardent aucun ménagement. Ils n'offrent ni indemnité, ni

compensation aux usurpateurs; ils ne veulent même pas acheter les maisons bâties sur leurs terres : ils forcent à les démolir. « Callicrate et « Antigène ont empiété sur le territoire sacré, qu'ils vident les lieux et « démolissent leur maison. » L'acte de revendication est assez violent pour qu'on laisse aux termes toute leur énergie.

Enfin, en traduisant les mots *πέτραν οὗ τρίπους ἐγκεκόλαπται*, qui se représentent deux fois[1], par *le rocher sur lequel un trépied a été scellé*, M. Wescher me paraît dénaturer un détail archéologique. D'abord il suppose que le trépied est en bronze, ensuite qu'il a été scellé. Or tel n'est pas le sens du grec, qui dit simplement *le rocher sur lequel le trépied a été entaillé*. Ἐγκολάπτω signifie *entailler, graver en creux*[2] : les prêtres de Delphes avaient fait graver le symbole d'Apollon sur diverses limites de son territoire, et naturellement sur les points fixes et immuables, tels que les rochers. Du reste, M. Wescher avait lui-même, dans le jugement de C. Avidius Nigrinus, bien compris le sens du verbe *ἐγκολάπτω*, car il avait traduit les mêmes mots *ἐν ᾧ τρίπους ἐνκεκόλαπται*[3] « sur laquelle est gravé un trépied. »

Pour qu'un trépied fût scellé sur les roches qui bordaient le chemin, il faudrait que ce trépied fût mobile, c'est-à-dire sujet à être enlevé. La marque de possession du sanctuaire de Delphes avait un caractère d'éternelle durée : elle était entaillée profondément dans le rocher. Du reste, l'épigraphie grecque, si claire dans ses désignations, ne laisse aucun doute lorsqu'il s'agit d'un trépied réel et mobile qui a dû être scellé. Dans le même document, quelques lignes plus loin[4], ne lit-on pas *εἰς πέτραν οὗ τρίπους χαλκοῦς ἐστιν*, ce qui veut dire, selon M. Wescher lui-même : « jusqu'à la roche surmontée d'un trépied d'airain? »

Après ces critiques, les seules que me permette le solide et consciencieux travail du commentateur, je poursuis et arrive au second jugement.

Le sept des ides de février, d'après le compte des Romains, le vingt-septième our, d'après le compte des Delphiens.

Concernant le chiffre de la somme qui manque à Apollon, en dehors du trésor et en dehors du revenu des troupeaux.

Les Amphictyons ont jugé :

Delphiens, deux voix : un talent fédéral, cinquante et une mines et deux statères.
Thessaliens, deux voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

[1] Ligne 30 et ligne 33. — [2] Ἐγκεκολαμμένος ἐν πέτρῃσι. Hérod. II, CVI, CXXXVI, V, LIX. Cf. Hesychius, Κεκολαμμένη, γεγλυμμένη. — [3] Ligne 15 du texte grec de la page 12. — [4] Ligne 41.

Phocéens, deux voix : quatre talents et cinq mines.
Doriens de la métropole, une voix : trois talents fédéraux et cinq mines.
Doriens du Péloponèse, une voix : trois talents fédéraux et trente mines.
Athéniens, une voix : trois talents fédéraux et trente mines.
Eubéens, une voix : trois talents fédéraux et trente mines.
Béotiens, deux voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.
Achéens Phthiotes, deux voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.
Maliens, une voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.
Œtéens, une voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.
Dolopes, une voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.
Perrhèbes, une voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.
Magnètes, deux voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.
Ænianes, deux voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.
Locriens Hypocnémidiens, une voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.
Locriens Hespériens, une voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.

Remarquons, en passant, le résultat du scrutin.

La somme de 3 talents 35 mines réunit le plus grand nombre de suffrages, c'est-à-dire dix voix sur vingt-quatre. Huit voix seulement fixent le déficit à 4 talents 5 mines.

En conséquence :

Les Amphictyons ont jugé qu'il manque au dieu, en dehors du trésor et en dehors du revenu des troupeaux, *trois talents fédéraux et trente-cinq mines*. Il faut reconstituer le revenu que tirait Apollon des troupeaux de gros et de menu bétail. Le déficit qui existe sur ce point n'a pas été jugé, par la raison que nul n'a rendu compte du nombre de têtes de bétail qui ont été reçues ou livrées et de la somme de revenus qui en a été tirée. Ceux qui ont été cités et interrogés sur le nombre de têtes de bétail reçues ou livrées ont tous répondu qu'ils ne savaient rien, et la chose n'était pas inscrite sur les registres publics. Pour cette cause, la question est restée pendante et les Amphictyons n'ont pas prononcé. Ils n'ont pas trouvé combien de troupeaux le dieu possédait et combien il faut lui en restituer, parce que les parties intéressées, interrogées sur les quantités reçues ou livrées par elles, ont déclaré ne rien savoir, et rien n'était inscrit sur les registres publics. . .

La fin de l'inscription est effacée; quelques mots laissent voir que le dème de Delphes a établi des administrateurs (*épimélètes*); que Xénon, fils d'Atéridas et Archon ont rendu quelque argent, qu'Hagion, fils d'Éképhylos doit trente mines, etc. . . . Ce n'étaient plus que des détails d'une importance secondaire.

L'importance véritable de l'inscription, M. Wescher l'a signalée avec une ampleur et une science qui en font un document historique de premier ordre. Il établit avec raison que l'inscription se divise en trois parties différentes et que l'histoire y doit recueillir attentivement :

1° Le catalogue des Amphictyons et la répartition des voix;

2° La détermination des limites du domaine d'Apollon;
3° La détermination des revenus du dieu, en argent et en nature.

Ces trois points répondent à trois questions que la science n'avait pas résolues jusqu'à ce jour, et que M. Wescher traite successivement :

1° Quelle était la composition du conseil amphictyonique?
2° Quelles étaient les bornes du territoire sacré de Delphes?
3° Quels étaient les revenus du temple?

Je ne puis que résumer les conclusions de l'auteur, sans entrer dans les discussions méthodiques et sûres qui les motivent.

Pour la première question, le texte épigraphique semble en contradiction avec le texte des auteurs, car il énumère dix-sept peuples qui sont représentés dans le conseil amphictyonique par vingt-quatre voix, tandis que l'orateur Eschine[1] et Strabon[2] déclarent que douze peuples seulement faisaient partie de l'assemblée fédérative. M. Wescher montre très-bien que les États qui n'ont qu'un suffrage doivent être rangés deux par deux et que chacune des voix qui leur est attribuée est le résultat d'un dédoublement. Ainsi, dans le principe, les habitants de la Doride avaient deux voix : ils durent en céder une plus tard aux Doriens du Péloponèse. Les deux voix des Ioniens primitifs furent partagées un jour entre les Athéniens et les habitants de l'Eubée. Il en fut de même pour les Locriens Hespériens et les Locriens Hypocnémidiens, pour les Maliens et les habitants de l'Œta, pour les Perrhèbes et les Dolopes. De sorte que la liste normale des douze peuples de la confédération se reconstitue avec évidence, les Delphiens, les Thessaliens, les Phocidiens, les Béotiens, les Magnètes et les Ænianes ayant conservé leur influence et leurs deux voix. Dès lors, il est facile de corriger Eschine, qui n'énumère que onze peuples[3], Pausanias[4], qui n'en cite que dix, et les lexicographes[5] qui séparent les deux mots Ἀχαιοὶ Φθιῶται comme s'ils ne désignaient pas un seul peuple, les *Achéens Phthiotes :* cette erreur réduit également leur liste à onze.

Quant aux frontières du territoire sacré, elles sont admirablement désignées par l'enquête des Hiéromnémons, qui sont remontés du midi vers le nord, ont contourné le Parnasse et sont redescendus jusqu'à la baie de Cirrha en longeant la plaine d'Amphissa. Vingt-six points

[1] *De male gesta legatione*, p. 285, éd. Reiske. — [2] Liv. IX, III, 7. — [3] *Loc. cit.* — [4] X, VIII, 2. — [5] Harpocration, Suidas, *s. v.* Ἀμφικτύονες; Lib. *Orat.* 64, t. III, p. 414, éd. Reiske.

de reconnaissance ou bornes sacrées sont cités par eux, ce qui suffit pour une étendue de 15 kilomètres sur 25 au plus. Mais la difficulté est d'identifier les noms anciens avec les localités modernes. M. Wescher a émis plusieurs hypothèses auxquelles des fouilles seules et de nouvelles inscriptions découvertes pourront imprimer un caractère de certitude. C'est ainsi que sur sa carte il place le promontoire d'*Opoenta* auprès des ruines du couvent d'*Hagios Nicolaos*, le *Cirphos* en face de Delphes, de l'autre côté du Pleistos, *la Roche avec le Trépied* sur la route d'Arakhova, le *cimetière des Lacédémoniens* dans les grottes sépulcrales taillées de main d'homme qui s'offrent au voyageur avant d'arriver à Delphes (ne serait-ce pas plutôt la nécropole des Delphiens?). Mais l'on peut dire que le sujet n'est que préparé et que la carte du territoire consacré à Apollon peut être dressée avec plus de précision et motiver le travail spécial que j'indiquais tout à l'heure aux membres de l'école d'Athènes.

Enfin les richesses et les revenus du temple avaient trois sources, le *trésor* proprement dit, l'argent qu'on tirait des troupeaux, des sommes d'argent assez considérables prêtées sans doute à intérêt. Mais ici nous ne rencontrons qu'obscurité. Le déficit constaté par la majorité relative des votes est de *trois talents fédéraux et de trente-cinq mines*. Quel était le rapport du talent *fédéral* au talent *attique*, *euboïque*, *sicilien*, *insulaire?* Quelle était sa valeur? On l'ignore, de même qu'on ignore le chiffre du produit que le dieu tirait de ses troupeaux. Ce revenu devait être considérable dans le principe, car les pentes du Parnasse sont verdoyantes, elles sont encore couvertes de troupeaux. Le monastère de Saint-Élie possédait, il y a quelques années, mille chèvres et cinq cents brebis, sans compter les chevaux et les mulets : les bœufs errent en grand nombre, à l'état sauvage, et les moines les tuent à coups de fusil dans les gorges du Parnasse. Cependant l'enquête des Amphictyons a été sans effet. Les fermiers du dieu, cultivateurs et bergers, avaient fait disparaître les contrats qui auraient pu les compromettre; ils s'étaient donné le mot pour ne porter les uns contre les autres aucun témoignage : les registres publics n'avaient conservé aucune trace. Il résultait de cette situation une sorte de prescription. Le dieu était dépouillé par ses adorateurs.

Aucune preuve ne confirme mieux l'appauvrissement du temple de Delphes dont parle Strabon[1]. « La richesse, dit-il, qui par sa nature « excite l'envie, est difficile à garder, même si elle est sacrée. Aussi, de

[1] Strab. IX, III, 8.

« nos jours, le temple de Delphes est-il très-pauvre, du moins en ar« gent. » Cette pauvreté explique l'incertitude des juges, la rédaction vague de l'inscription et l'impuissance où nous sommes d'éclaircir la troisième question posée par M. Wescher. Autant les propriétés immobilières du dieu sont nettement définies, autant ses propriétés mobilières sont difficiles à retrouver. Les dilapidations sont déjà anciennes et incurables. Mais, en reconstituant le territoire sacré, c'est la source même de la richesse que le conseil amphictyonique espère rétablir.

On voit par cette rapide analyse tout ce que contient de faits, de révélations, de vie historique, un simple bloc de marbre engagé dans les fondations d'une maison moderne. Ce bloc appartenait, il est vrai, à la façade du temple de Delphes et formait une des assises du mur du Pronaos. Qu'y avait-il sur les blocs voisins? Ne portaient-ils pas des inscriptions semblables? Les âges divers n'y avaient-ils pas gravé successivement leurs annales? Une série de documents politiques et religieux inscrits sur le marbre en caractères fins et serrés ne débordait-elle pas sur un certain nombre d'assises, comme une immense page manuscrite offerte à tous les regards? De même que le mur d'enceinte du sanctuaire était couvert d'actes d'affranchissements, de décrets amphictyoniques ou delphiques qui conféraient à des part iculiersdes honneurs et des récompenses, de même le temple lui-même aurait porté les actes officiels d'un caractère plus général, ceux-là surtout qui concernaient les priviléges du sanctuaire et les droits d'Apollon.

A la suite des fouilles de MM. Foucart et Wescher en 1862, le mur méridional de l'enceinte, le seul connu, présentait un développement de 80 mètres où les patients explorateurs avaient recueilli quatre cent quatre-vingts inscriptions. M. Wescher, qui est retourné plus tard seul à Delphes, a déblayé également une partie du mur oriental et y a recueilli diverses inscriptions du même genre, qu'il publie à la suite du mémoire que nous venons d'examiner[1]. C'était donc l'usage à Delphes de graver les actes publics sur les parois du sanctuaire et de son enceinte. Quelle merveilleuse prévoyance des anciens et quel espoir pour les savants modernes! Désormais les fouilles du temple d'Apollon offriront un attrait double et des promesses certaines. Ce ne seront plus seulement des documents archéologiques, ce seront en même temps des documents historiques qu'on fera sortir du sol. Chaque fragment d'architecture sera à la fois un sujet d'admiration pour les artistes et un sujet d'études pour les épigraphistes. Il y a là un trésor incalculable.

[1] P. 136 et suivantes.

Jadis le sanctuaire d'Olympie était l'objet des nobles convoitises de la science. On y a fait diverses tentatives. C'est une expédition française qui a retrouvé le temple de Jupiter olympien et ses sculptures, c'est un membre de l'école française d'Athènes qui y a recueilli des inscriptions d'une importance considérable[1], car c'étaient les *tables sacrées* où étaient gravées les listes de tous les ministres du culte avec leur hiérarchie, depuis les *théocoles*, les *spondophores* et les *devins*, jusqu'aux *exégètes*, aux *hypospondophores*, aux *joueurs de flûte*, aux *fournisseurs de bois* et aux *greffiers*. Ces listes ont permis de reconstituer la cité olympique, son organisation religieuse, son personnel pendant trois olympiades.

Le sanctuaire de Delphes est une mine plus riche encore, et ce sont aussi deux membres de l'école d'Athènes qui, à la suite d'Ottfried Müller, ont révélé l'étendue de cette richesse et en ont exploité une partie. Que leurs successeurs aient donc les yeux fixés sur Delphes, qu'ils y passent tour à tour chaque printemps, qu'ils y aient un affidé, afin de ne laisser échapper aucune occasion favorable. Les limites du territoire sacré sont un premier et facile sujet d'études. Le mur septentrional et le mur occidental du péribole sont encore inconnus; ils doivent porter également des inscriptions sur leur belle surface polygonale. Enfin les débris du temple sont enfouis sous les maisons de Kastri, et chaque bloc de marbre blanc qu'on retrouvera peut aussi avoir reçu les actes des Amphictyons, et les actes les plus importants. Il faut donc être averti dès qu'une maison moderne se démolit ou se construit, dès qu'une fondation, un fossé, un trou sont creusés. Delphes est près d'Athènes; on s'y transporte rapidement par les paquebots du golfe de Corinthe, et les paysans de Delphes ne craindront plus de faire connaître les antiquités qu'ils tirent fortuitement du sol, s'ils espèrent quelque profit sans être menacés d'expropriation. Il y a, en Grèce, trois sanctuaires de la religion et de l'art que l'école d'Athènes devrait regarder comme son domaine et comme le théâtre régulier de ses explorations : c'est l'acropole d'Athènes et ses abords, où l'on a laissé M. Strack découvrir le théâtre de Bacchus; c'est Olympie, où, jusqu'ici, la France a seule mis la main; c'est Delphes enfin, dont MM. Foucart et Wescher ont si noblement pris possession, mais où il reste tant à faire pour ceux qui oseront les imiter.

BEULÉ.

[1] *Archives des Missions scientifiques*, t. II, p. 559. *Études sur le Péloponèse*, p. 265 et suivantes.

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les neuf premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1868. — *Fragments du Mahâbhârata par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata par M. Ph. Ed. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

DOUZIÈME ARTICLE [1].

LA BHAGAVAD GUITÂ.

Après cette traduction et cet examen de la Bhagavad Guitâ, je reprends l'analyse du Mahâbhârata, et je la poursuis sur le même plan que j'ai précédemment adopté. Je serai aussi concis que je le pourrai, tout en voulant faire connaître le poëme dans ses détails principaux. Mais il ne dépend pas de moi, malgré mes efforts, d'éviter ces longueurs interminables et ces prolixités incessantes. Il ne faut pas perdre de vue que l'œuvre entière a deux cent mille vers, et que, dans cette étendue prodigieuse, des épisodes comme celui de la Bhagavad Guitâ, et même de plus développés encore, se perdent et disparaissent comme des fleuves dans l'océan. Ainsi le chant qui vient après celui de Bhîshma est appelé le Dronaparva, et il est uniquement consacré à raconter la mort de Drona, qui ajoute une nouvelle perte à celle que les Kourous viennent de subir. Or le Dronaparva n'a pas moins de neuf mille six cent cinquante çlokas, ou dix-neuf mille trois cents vers. C'est quatre mille vers environ de plus que l'Iliade. Mais, dans le cours de ces dix-neuf mille trois cents vers, que de fois le poëte s'égare et oublie son sujet! Que de détours! ou plutôt que d'aberrations! On en jugera de reste; je n'insiste pas; et les réserves que je fais n'ont pour but que de diminuer, s'il se peut, la surprise et peut-être aussi l'ennui du lecteur.

Nous en sommes resté à la mort de Bhîshma, généralissime des Kourous, évitant héroïquement la main moitié virile, moitié féminine, de

[1] Voir, pour les onze premiers articles, le *Journal des Savants,* cahiers d'août, septembre, octobre, novembre 1865, octobre et novembre 1867, janvier, mars, avril, juillet et septembre 1868.

Çikhandî, et ne voulant mourir que de la main d'Ardjouna, seule digne de le frapper[1]. Cette mort cause une immense douleur dans les deux armées, qui vénéraient également le grand et vertueux Bhîshma ; mais elle cause surtout le deuil dans l'armée qui avait le bonheur d'être commandée par lui. L'armée des Kourous, privée de son chef magnanime, est « comme un ciel sans étoiles, comme l'atmosphère sans le « souffle du vent, comme la terre manquant de grains, comme une voix « qui ne peut plus articuler, comme l'armée des Asouras après que son « chef Bali eut été vaincu, comme une vierge à la jolie taille sans pa- « rures, comme une biche, veuve du chef de son troupeau et entourée « de loups affamés dans une forêt, comme la caverne de la montagne « vide du lion qui en faisait son asile, comme un vaisseau brisé, battu « dans la grande mer par tous les vents[2]. »

Cependant il faut imposer un terme aux plus justes regrets ; et, comme les combats peuvent recommencer dès le lendemain, il n'y a pas un instant à perdre pour choisir un nouveau chef non moins habile que celui qu'on vient de perdre. D'une voix unanime, l'armée des Kourous appelle Karna au commandement resté vacant. Mais Karna s'est retiré depuis dix jours dans la forêt, pour y pratiquer les austérités ordinaires des anachorètes; il a été blessé de quelques procédés de Bhîshma à son égard, et il a cru devoir s'éloigner. Mais la mort efface tout ressentiment, et Karna, qui comprend mieux que personne tout le mérite du héros qui vient d'expirer, en fait en son cœur le plus sincère éloge[3]; il n'hésite pas à le répéter devant toute l'armée, quand il est revenu dans ses rangs. Il fait plus, et, s'approchant du cadavre de Bhîshma, il lui demande la permission de recueillir un héritage si lourd. Bhîshma, qui sans doute ressuscite pour un instant, sans que le poëte daigne avertir ses dévots lecteurs d'une chose aussi simple[4], encourage vivement Karna à se charger de ce fardeau, et Karna, soutenu par des conseils si bienveillants et si augustes, se rend auprès de Douryodhana. Mais le roi,

[1] Voir plus haut, septième article, cahier de janvier 1868, page 31. Il faut se rappeler, en outre, quelle est la forme de récit qu'adopte le Mahâbhârata dans tout son cours. Cette longue histoire est racontée au vieux roi Dhritarâshtra, qui est aveugle et malade, par son écuyer et son principal serviteur Sandjaya. Avec la célérité la plus louable, Sandjaya, qui assiste à toutes les péripéties de la bataille, revient en hâte toutes les nuits à la ville d'Hastinapoura, afin de tenir sans cesse le vieillard au courant de tout ce qui se passe. (Mahâbhârata, Dronaparva, çloka 8.) Sur ce rôle de Sandjaya, voir encore le septième article, page 36. — [2] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 1-31. — [3] *Ibid.* çlokas 55-84. — [4] *Ibid.* çlokas 115-128. Ces résurrections inopinées sont choses si fréquentes dans les légendes hindoues, que personne ne semble y faire la moindre attention.

qui a peut-être moins de confiance que Bhîshma dans le talent de Karna, ne le met pas à la tête de son armée; il le prie seulement de vouloir bien lui désigner celui qui est le plus capable de la conduire. Karna, qui n'éprouve pas le moindre désappointement, indique, pour le remplacer et pour être généralissime, Drona, le maître et l'instituteur de tous les guerriers dans l'une et l'autre armée, et qui, par la supériorité de sa science, ne peut porter ombrage à qui que ce soit en devenant le chef commun de tous les rois alliés des Kourous. Chacun respecte et admire l'Atchârya, et l'on est tout prêt à lui obéir. Douryodhana approuve ce choix si bien justifié, et il offre le commandement à Drona, qui l'accepte [1]. Karna lui-même marchera sous ses ordres, et il se contente d'être le chef du corps des archers, tout en gardant une autorité morale dont celle du généralissime lui-même n'approche pas [2].

Drona inaugure son généralat par des promesses qui font la terreur et l'admiration des deux armées [3]. Mais il succombe bientôt lui-même aux coups des ennemis; et le poëte, qui vient à peine de nous le montrer en qualité de général de tous les Kourous, nous annonce presque aussitôt sa mort. C'est le procédé habituel de Vyâsa; nous l'avons déjà vu pour le trépas de Bhîshma [4]. Mais, quoique nous sachions que Drona est tombé victime de son courage, nous ne savons pas précisément tous les détails de sa chute; et, si par hasard nous étions quelque peu indifférents à ces détails, après le dénoûment qu'on nous a annoncé si prématurément, le vieux Dhritarâshtra n'est pas froid sur un pareil sujet; il demande à Sandjaya de lui raconter dans les plus grands détails le trépas de ce second généralissime, aussi brave et aussi malheureux que le premier. Sandjaya n'y manque pas; et, après avoir ainsi préparé sa narration, il ne lui faut pas moins de dix-huit mille et quelques cents vers pour la dérouler et la mener à bonne fin, au travers de mille circuits plus compliqués les uns que les autres. Ce long récit est continué par Sandjaya sans autres interruptions que les demandes monotones de Dhritarâshtra, qui, en apprenant quelques péripéties de la bataille, n'est jamais pleinement satisfait de la première réponse qu'on lui fait; il en exige toujours une seconde, ou même une troisième, qui n'est au fond que celle qu'il a d'abord reçue, mais qui a le grand avantage pour

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 173. — [2] *Ibid.* çloka 185. — [3] *Ibid.* çlokas 212-251. — [4] Voir plus haut, septième article, cahier de janvier 1868, page 43. Cette forme est étrange, et elle choque notre raison autant que notre goût; mais il ne paraît pas que le goût indien en soit choqué. — [5] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 261

lui d'être infiniment plus précise. Il n'y a rien de plus monotone que ces interrogations presque constamment identiques, si ce n'est peut-être l'aigreur non moins constante avec laquelle Sandjaya se fait un devoir de reprocher au vieux roi d'être la cause de cette guerre sacrilége. C'est Dhritarâshtra qui a permis la funeste partie de dés; et, sans ce jeu fatal, la sanglante dissension n'eût pas divisé les deux familles. Cette fois il faut près de quatre-vingts vers à Dhritarâshtra pour poser à Sandjaya cette simple question : « Comment Drona est-il mort[1] ? » Mais il paraît que l'émotion du pauvre monarque se mesure à sa prolixité; car il arrive à peine au bout de cette question douloureuse, qu'il perd connaissance, accablé par les regrets qui le dominent. Ses officiers, ses femmes, épouses légitimes ou concubines, se précipitent aussitôt pour lui prodiguer leurs soins. Mais, dès qu'il a repris haleine, il recommence ses interrogations avec une vivacité nouvelle; et, pour ce second appel à son interlocuteur, il emploie deux cent quarante-quatre vers[2]. Voici donc ce que lui rapporte l'exact Sandjaya, qui a tout vu de ses yeux et dont l'excellente mémoire n'a rien oublié.

Drona, qui est fort présomptueux, prie le roi Douryodhana de former un souhait, et il se charge de l'accomplir. Le roi, qui désire naturellement la victoire, se borne à demander que son ennemi le roi Youddhishthira lui soit amené prisonnier. C'est un moyen assez doux de terminer la guerre. Mais le malheur veut que ce vœu si clément et si simple soit une impossibilité. Drona déclare que Youddhishthira ne peut être fait prisonnier; et bravement, au lieu de sa captivité, il propose sa mort. Mais Douryodhana doit, à son tour, décliner cette offre; et il justifie son refus assez finement. Youddhishthira tué, ses frères n'en seront que plus furieux, et rien au monde ne saurait leur arracher une victoire qu'ils poursuivront avec une énergie redoublée. Au contraire, si Youddhishthira est seulement pris, on en fera un sûr moyen de conciliation; et, pour racheter sa vie menacée, ses frères consentiront à retourner pour jamais dans les bois et à y subir un exil viager au lieu d'un exil de quatorze ans. Cet argument péremptoire semble toucher Drona; il fera donc Youddhishthira prisonnier au lieu de le faire périr. Mais à cela même il trouve une nouvelle difficulté. Youddhishthira ne peut être appréhendé tant que son frère Ardjouna est auprès de lui. Il

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 268-306. Cette question est posée un peu plus brièvement que celle qui concernait la mort de Bhîshma. Cette dernière avait deux cents vers. La méthode reste toujours la même, et cette uniformité, qui nous rebute, charme les lecteurs hindous; voir le septième article, cahier de janvier 1868, page 31. — [2] *Ibid.* çlokas 311-433.

faut donc éloigner Ardjouna, ce qui n'est guère plus facile que de saisir le roi lui-même. Nous verrons dans un instant quel stratagème on emploiera pour écarter l'invincible Ardjouna; mais, en attendant, la promesse de Drona a été à peine formée dans le camp des Kourous, pleins de joie et d'espérance, que cette promesse est immédiatement connue dans le camp ennemi, où Sandjaya sans doute a des intelligences non moins complètes que dans le sien. Youddhihsthira, très-troublé de cette menace de Drona, interpelle Ardjouna et le supplie de ne pas l'abandonner. Ardjouna, qui aime son frère autant qu'il le respecte, jure solennellement qu'il ne le quittera pas. Il ne peut tuer Drona de sa propre main, parce qu'il en a fait vœu; mais, Ardjouna vivant, Drona ne pourra prendre Youddhishthira. Le jeune vainqueur ajoute qu'il n'a jamais manqué à sa parole, de même qu'il n'a jamais essuyé une défaite. Youddhishthira est pleinement rassuré [1].

Cependant Drona se hâte d'engager la bataille, et il se signale par les exploits les plus prodigieux, qui attestent son courage sinon encore son habileté. Il fait un effroyable carnage des Pandavas. Ici se place une description étonnante, dont je crois devoir citer les principaux traits pour donner une idée plus précise du goût de Vyâsa, ou du compilateur du Mahâbhârata. Il est bien entendu que Drona fait couler un torrent de sang, et voici comment le poëte dépeint ce fleuve épouvantable. « Ce fleuve avait une vitesse dont la fureur des combattants était « la source; il avait des armées pour flots, et, au lieu d'entraîner des « arbres dans son cours, il entraînait des hommes; le sang formait ses « ondes; les chars formaient ses tourbillons; les chevaux et les éléphants « accumulés dessinaient ses rives; il transportait des cuirasses en guise de « lotus; il était bordé de chair meurtrie au lieu de boue; son sable était « un amas de graisse, de moëlle, de membres rompus; son écume se « composait de turbans; il avait des flèches et des dards roulant dans « son sein au lieu de poissons; les cadavres qu'il charriait le rendaient in- « franchissable, comme le torrent qui charrie de grandes pièces de bois; « il était encombré de chars au lieu de tortues; en même temps il était « émaillé de mille parures, et les armes répandues par milliers sur ses « bords y figuraient les fleurs les plus diverses, que la poussière de la « bataille ne pouvait souiller; sur ces cadavres portés à la demeure « d'Yama, s'abattaient à l'envi les troupes affamées des oiseaux de proie; « dans les eaux de ce fleuve formé de sang humain, les héros tenaient « lieu de serpents; les ombrelles brisées y figuraient les cygnes; les bra-

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, 466-479.

« celets y figuraient les oies aquatiques; et les chevelures des guerriers « en étaient les gazons, etc.[1] »

J'ai tenu à faire cette citation parce que cette peinture du carnage a tellement charmé l'auteur, et certainement aussi ceux qui le lisent, qu'il l'a répétée au moins cinq ou six fois, sinon mot pour mot, au moins pour les idées, dans ce seul chant du Dronaparva. Il est impossible que le mauvais goût soit poussé plus loin; et notre pauvre Brébeuf, qui, traduisant la Pharsale,

> Entassait sur les rives
> De morts et de mourants cent montagnes plaintives,

était un vrai modèle de goût et de sobriété exquise auprès de Vyâsa. Mais qu'aurait dit Boileau, s'il eût connu le Mahâbhârata, et que sa critique indignée fût tombée sur le morceau que je viens de rappeler! Pour montrer encore une fois combien l'esprit hindou est loin de l'esprit grec, je cite le passage de l'Iliade où Homère représente Achille, furieux de la mort de Patrocle, portant le carnage dans les rangs troyens. Voici les quelques vers du poëte, et la peinture qu'il fait en des traits concis et achevés[2] :

> Partout du sang des morts le sol est ruisselant.....
> Tels d'Achille en fureur les immortels chevaux
> Broyaient les morts, les dards; et les essieux rapides
> Et les jantes du char étaient toutes livides
> Du sang qui jaillissait sous les pas des coursiers.
> Mais lui veut conquérir la gloire des guerriers
> En se souillant les mains de ce carnage horrible.

Malgré tant d'exploits, Drona ne peut pas remplir sa promesse; et, loin de prendre Youddhishthira ou même d'écarter Ardjouna, comme il s'en était flatté, il voit ses troupes défaites s'enfuir devant Ardjouna et son frère Bhîma. Il parvient, durant quelques moments, à rétablir le combat; mais bientôt il doit céder aussi comme ses soldats; tout ce qu'il peut faire, c'est de les ramener en assez bon ordre. La nuit arrive, et l'on conclut une trêve. Les Kourous sont consternés de cet échec de leur généralissime, et les Pandavas sont, au contraire, dans la plus vive exaltation; pour le lendemain, ils attendent tout du courage indomptable d'Ardjouna, que personne n'a surpassé dans ce dernier combat.

[1] *Mahâbhârata,* Dronaparva, çlokas 502-512. — [2] *Iliade,* chant XX, vers 494-508. — [3] *Mahâbhârata,* Dronaparva, çloka 636 et suiv. — [4] *Ibid.* çloka 672.

Les Kourous tiennent dans la nuit un conseil de guerre. Drona, assez honteux de sa déconvenue, revient à sa proposition et demande de nouveau qu'on écarte Ardjouna; à cette condition, il affirme que le roi Youddhishthira ne lui échappera pas. Aussitôt le roi des Trigartains et avec lui ses quatre frères s'engagent par serment à provoquer Ardjouna, et, par conséquent, à l'éloigner de Youddhishthira, qui alors restera sans défense et pourra tomber aux mains de Drona [1]. Le serment des cinq frères est répété avec les formules sacramentelles par une foule de princes suivis de leurs armées; ce sont ainsi plus de cent mille combattants qui se conjurent contre Ardjouna. Sur-le-champ Ardjouna, qui est sans doute averti par ses espions, est excité par cette provocation, qu'il accepte, et il obtient de son frère Youddhishthira de se détacher du gros de la bataille et de marcher séparément contre les conjurés, qu'il ne craint pas. Youddhishthira ne peut refuser une demande si utile et si courageuse; et Ardjouna, pour montrer sa joie et annoncer sa marche, se met à sonner de la conque. Le son formidable épouvante tout le camp des Kourous, et les chevaux mêmes des guerriers ne sont pas moins effrayés que ceux qui les montent [2].

Comme on pouvait s'y attendre, Ardjouna déploie une valeur merveilleuse. Les conjurés, tout nombreux qu'ils sont, prennent la fuite devant lui. Mais, pendant qu'il fait tout plier sous son bras, Drona tente une attaque sur Youddhishthira, qu'il veut toujours faire prisonnier. Pour mieux réussir, il forme son armée dans l'ordre de Garouda [3]. En d'autres termes, il donne aux différents corps de son armée la figure d'un oiseau par la disposition respective qu'il leur fait prendre. Drona fut le bec de l'oiseau; Douryodhana, avec ses frères, en fut la tête, tel autre prince en fut les yeux, tel autre le cou, tel autre encore le dos, ou la queue, et surtout les ailes [4]. Drona, qui comptait beaucoup sur cette stratégie supérieure, réussit d'abord d'une manière signalée; il parvient jusqu'à Youddhishthira, qui, pour se soustraire à la captivité, n'a pas d'autre ressource que de fuir [5]. L'armée imite l'exemple venu

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 688-708. — [2] *Ibid.* çlokas 731 et 790. — [3] *Ibid.* çloka 795. Les généraux hindous paraissent attacher une extrême importance à la forme qu'ils donnent à leurs armées; mais leur stratégie est bien étrange. — [4] *Ibid.* çloka 796. — [5] *Ibid.* çloka 875. Ici se retrouve, du çloka 892 au çloka 899, une nouvelle description de carnage dans le genre de celle que j'ai esquissée un peu plus haut. C'est toujours le même fleuve de sang avec les mêmes flots, les mêmes débris qu'il charrie, d'hommes, de chevaux, d'éléphants, de chars, d'armes, d'habits, de parures guerrières, etc. C'est une peinture toute fantastique, et qui est, en outre, d'une complète monotonie.

[illegible]

[illegible] quelque grande dissertation

[illegible] Ibid. çloka [illegible] et suiv.
[illegible] Krichna Dvaipâyana, auteur du Mahâbhârata.
[illegible] le premier article, Journal des Savants,
[illegible] Ibid. çloka 2020.

dans le genre de la Bahgavad Guitâ; et cette analyse de la mort, faite par des guerriers sur un champ de bataille, pourrait avoir une sorte d'à-propos et même de profondeur. Mais à cette redoutable question la sagesse de Vyâsa fait une réponse bien étrange et bien insuffisante. Je l'abrége, parce qu'elle est démesurément prolixe; mais les traits que j'en conserverai seront assez exacts pour qu'on puisse juger ce qu'elle est. D'abord Krishna-Dvaipâyana élude un peu pour lui-même cette rude tâche; et, au lieu d'essayer d'éclaircir personnellement les doutes de Youddhisthira, il lui raconte une ancienne histoire que le grand Nârada raconta, dit-on, jadis au roi Akampana. Père infortuné, Akampana avait aussi perdu un fils; et Nârada vint le consoler, comme Dvaipâyana console Youddhishthira de la perte d'un neveu si regrettable[1]. Il va donc exposer l'origine sublime de la mort, et, si Youddhishthira sait bien comprendre cette explication, elle pourra le guérir de son chagrin, « qui naît des liens de l'affection. » Cette légende fortunée vaut la lecture des Védas eux-mêmes; si on l'écoute en la méditant tous les jours comme les écritures sacrées, elle peut donner aussi bien qu'elles la prospérité constante et l'inébranlable bonheur[2].

Le roi Akampana avait donc perdu son fils Hari, tué dans une bataille où il avait été victorieux. Le père se lamentait dans sa douleur, quand le Dévarshi Nârada, le prenant en pitié, vint lui expliquer ce que c'était que la mort, et apaisa de cette manière son cuisant chagrin. Suivant Nârada, qui ne fait lui-même que répéter une vieille tradition, les êtres sortis des mains de Brahma, l'aïeul des mondes, n'étaient pas sujets à la mort, quand ils furent créés. Mais Brahma, enflammé de colère contre son œuvre, fit naître un feu qui consumait l'univers avec tous les êtres mobiles et immobiles. La terre, émue de pitié et soutenue par Çiva-hara-Sthânou, le souverain de la nuit, implora le dieu; et Brahma consentit à éteindre l'incendie. Mais en même temps il fit naître une femme qui descendit des cieux et à qui il dit : « Mort! souveraine de la terre, extermine ces créatures; c'est ma colère qui t'a « donné naissance; tue tous ces êtres depuis l'idiot jusqu'au savant. » Quoique créée tout exprès, la femme ne veut pas accepter cette rude mission, et elle supplie Brahma de la lui épargner. Mais le dieu reste inflexible; et la jeune femme va se préparer à ce cruel office en se livrant, pendant plusieurs milliards d'années, à des austérités effrayantes

[1] *Mahâbhâratâ*, Dronaparva, çlokas 2024 et suivants. Le roi Akampana n'est pas, d'ailleurs, connu autrement que par ce passage du pœme. — [2] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2041.

dans l'ermitage de Dhénoûka. Par exemple, elle se tient dix milliards d'années sur un seul pied; puis elle erre autant de temps au milieu d'un troupeau de gazelles; elle reste plongée huit mille ans dans des eaux froides et noires; elle s'impose d'autres macérations non moins effrayantes[1]. Enfin elle se rend digne de l'office qui lui est imposé; et elle le remplit avec une conscience tranquille, après que Brahma lui a bien affirmé qu'elle peut tuer tous ces êtres sans commettre le moindre péché.

Voilà, selon Nârada et la légende, l'origine de la mort. Si cette explication n'a pas chance de nous satisfaire, elle charme le roi Akampana, et surtout elle le console. Il se dit, avec le sage qui lui parle, que la mort n'est pas coupable, et que son fils, qui est dans un séjour de délices, n'a fait que subir la loi portée par Brahma. Aussi il exprime sa reconnaissance à Nârada, et il lui déclare que son chagrin est entièrement dissipé par le récit merveilleux qu'il vient d'entendre[2].

Il ne paraît pas que Youddhishthira ait une douleur aussi accommodante. Sans doute il est touché de l'histoire vénérable qui a fait tant de bien au roi Akampana; mais il désire encore un surcroît de consolation, et il demande à Krishna-Dvaipâyana de lui raconter quelques-uns des hauts faits des principaux râdjarshis. Ce qui distingue surtout la piété des rois et la signale à l'estime reconnaissante de la postérité, c'est leur générosité sans bornes à l'égard des brahmanes. Plus on leur a donné, plus on est saint; et Dvaipâyana met d'autant plus d'empressement à satisfaire le désir du roi à qui il parle, que ces narrations, outre l'intérêt qu'elles présentent, peuvent aussi servir d'utiles exemples. Youddhishthira ne sera pas moins généreux ni moins magnifique que tous ses prédécesseurs. Vyâsa répond à la question du roi, et il lui raconte d'abord l'histoire de Srindjaya, qui avait pour amis les deux rishis Nârada et Parvata[3]. Srindjaya n'a pas de fils; mais, grâce à la puissance magique des anachorètes, il en obtient un qui change en or tout ce qui sort de lui[4]. Le roi ne se fait pas faute d'user de cette merveilleuse faculté de son fils, et il convertit en or tout ce qu'il veut, son palais, ses forteresses avec leurs remparts, les maisons des brahmanes avec tous leurs

[1] *Mahâbhârata,* Dronaparva, çlokas 2089, 2092, 2093, 2099 et suivants. — [2] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2125. — [3] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2137 et suivants. — Les deux rishis, Parvata et Nârada, tout saints qu'ils sont, se prennent de querelle à l'occasion de la fille du roi, dont ils se disputent la possession. Ils se maudissent mutuellement; mais la paix se rétablit bientôt, et ils demeurent tous deux auprès du roi, qui les traite trop bien pour qu'ils le quittent. — [4] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2156.

bataille, rentre au camp, et il est agité dans sa route de sombres pressentiments. Ils ne sont que trop justifiés; comme il ne voit pas le jeune prince venir à lui selon son habitude, il le demande, et son frère Youddhishthira doit lui apprendre ce qu'il en est. Le pauvre père est à la fois désolé et furieux. Il maudit les guerriers qui ont été assez cruels et assez lâches pour tuer un enfant; il maudit aussi ceux qui l'ont envoyé à un trépas certain. Krishna, son cocher et son fidèle compagnon, essaye en vain de le calmer. Ardjouna cherche à tromper sa propre douleur en se faisant raconter minutieusement les détails de la mort d'Abhimanyou. C'est Youddhishthira qui les lui fournit; car personne autre que son frère n'oserait lui parler. Il lui révèle que c'est Açvatthâman, fils de Douççâsana, qui a été l'odieux meurtrier. Ardjouna jure par le serment le plus solennel que, dès le lendemain, le coupable tombera sous sa main[1]. Pour annoncer au monde l'implacable courroux qui l'anime, il fait retentir sa fameuse conque Dévadatta, et les trompettes de tous les rois Pândous répondent à la sienne[2].

A ce bruit sinistre, à ce présage significatif, Djayadratha, qui a tué en effet Abhimanyou, et qui prévoit son destin, tombe dans la terreur la plus profonde; il ne peut s'empêcher de témoigner aux rois qui l'entourent la crainte dont il est pénétré[3]. Il implore, en outre, leur secours contre la vengeance d'Ardjouna; et il les menace, dans le cas où sa prière ne serait pas accueillie, de se rendre invisible, en quittant l'armée pour que les ennemis ne puissent pas le voir. Il semble en effet que ce soit là le moyen le plus simple et le plus efficace; mais Djayadratha, qui peut cependant en disposer à son gré, ne le prend pas, et il se contente des assurances de Douryodhana et des autres princes, qui lui promettent de le défendre. Cependant il n'est pas absolument tranquille malgré cette protection de tous les rois; il prie Douryodhana de vouloir bien se rendre avec lui cette nuit auprès de Drona, pour qu'il sache de la bouche même de l'atchârya à quoi tient cette supériorité d'Ardjouna dans les combats. Drona, qui a été le maître de Djayadratha aussi bien que d'Ardjouna, lui fournit l'explication désirée; et l'infortuné, s'il ne doit pas éviter la mort, comme on l'en flatte, recouvre du moins un peu de tranquillité[4]. Il paraît même compter sur la victoire. Du reste, dans le camp opposé, on sait également tout ce qui se passe chez les Kourous; et à peine Djayadratha a-t-il fait cette dé-

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 2543 et suiv. La douleur du père est assez bien peinte, quoique la prolixité habituelle se retrouve ici comme partout ailleurs. Le serment tient plus de quarante vers. — [2] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2586. — [3] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2624. — [4] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2663.—

marche que Krishna en informe Ardjouna, qui renouvelle ses serments avec plus de violence que jamais[1].

Ardjouna n'ose pas aller de sa personne annoncer la mort du charmant Abhimanyou à sa femme et à sa mère; il confie ce soin douloureux et délicat à Krishna, qui s'en acquitte avec moins d'éloquence et de sensibilité qu'on n'en aurait attendu d'un dieu[2]. Soubhadrâ, la mère d'Abhimanyou, se lamente sur la mort de son aimable fils; elle cherche à consoler sa bru, Outtarâ, qui vient joindre ses plaintes aux siennes; mais les deux femmes, succombant à leur émotion, tombent sans connaissance[3]; Krishna les quitte après qu'il les a ranimées. Lui-même il est profondément ému; et, rentré dans son quartier, il n'y peut goûter un instant de sommeil. Aussi passe-t-il toute la nuit à chercher les moyens d'assurer le lendemain la victoire au malheureux Ardjouna. Il donne ses ordres en conséquence à Dârouka, son fidèle serviteur. Dès que le jour a paru, Krishna et Ardjouna confèrent sur la bataille qui va commencer[4]. Ardjouna, qui la veille encore paraissait si sûr de vaincre, a maintenant quelques appréhensions sur la promesse qu'il a faite peut-être avec plus d'emportement que de prudence. Djayadratha ne sera pas aussi facile à tuer que d'abord il le croyait. Krishna, tout dieu qu'il est, entre dans la pensée d'Ardjouna; et, pour le rassurer, il lui envoie une vision : Ardjouna croit parcourir toute la terre et le monde des dieux. Ce n'est pas assez, et Krishna accompagne Ardjouna auprès de Bhava le dieu suprême, l'éternel, le créateur, l'impérissable. Le dieu, que Krishna lui-même adore ainsi qu'Ardjouna, leur demande l'objet de leur visite; ils la lui disent après avoir chanté un hymne en son honneur : ce qu'ils veulent, c'est une arme invincible qui procure le triomphe sur Djayadratha. Le dieu bienveillant accède aussitôt à ce vœu; il donnera son propre arc et ses propres flèches, qu'il a déposés jadis dans un lac voisin[5].

Ardjouna et Krishna se rendent à ce lac; mais ils le trouvent gardé par deux serpents redoutables qui ont mille têtes. Après quelques incantations puissantes, les deux reptiles se soumettent, et ils se changent en

[1] *Ibid.* Dronaparva, çlokas 2679 à 2703. Les forfanteries d'Ardjouna sont ridicules, et les exagérations auxquelles il se livre sur son propre courage sont aussi déraisonnables qu'immodestes. La faute de goût est ici d'autant plus grave, que le personnage d'Ardjouna semble devoir être le type le plus accompli du héros hindou. C'est dans tout ce passage un fanfaron insupportable. — [2] *Ibid.* Dronaparva, çlokas 2717 à 2731. Ce sont des consolations tout à fait banales que le dieu offre aux deux femmes qu'il veut consoler. — [3] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2767. — [4] *Ibid.* Dronaparva, çloka 2807. — [5] *Ibid.* çlokas 2890 et suiv.

un arc et une flèche. Les deux héros s'emparent de ces armes précieuses; et, après une nouvelle visite à Bhava, qui leur apprend à s'en servir, ils retournent au camp. Ils y arrivent à temps pour assister au grand lever que tient Youddhishthira. Le roi donne à cette cérémonie tout le temps et tout l'éclat fastueux qu'on pourrait y consacrer en pleine paix. Il ne semble pas songer qu'il va tout à l'heure recommencer la lutte mortelle; ce qui le préoccupe le plus, c'est de faire à tous les brahmanes présents les plus riches cadeaux. Mais, dès que le roi aperçoit Krishna, il s'empresse de le recevoir avec les plus grandes honneurs. Ardjouna vient à son tour rendre hommage au roi, qui l'accueille avec autant de distinction; et, le lever fini, toute l'armée se dispose à une nouvelle bataille, qui ne doit pas être encore décisive.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De M. T. Cicerone Græcorum interprete. *Accedunt etiam loci Græcorum auctorum cum M. T. Ciceronis interpretationibus et Ciceronianum Lexicon græco-latinum; par Victor Clavel, professeur au Lycée impérial de Bourges.* Paris, imprimerie de A. Lainé et J. Havard, librairie de L. Hachette et Cie, 1868, in-8° de 384 pages.

Dans cette thèse, qui est un livre d'une étendue assez considérable et dont le titre seul fait comprendre l'importance et l'intérêt, M. Clavel n'a pas craint de renouveler ce qu'avait fait, en 1557, Henri Estienne[1], mais ce qu'on pouvait espérer de refaire plus complétement, plus

[1] *Ciceronianum lexicon græco-latinum, id est, lexicon ex variis Græcorum scriptorum locis a Cicerone interpretatis collectum, ab Henrico Stephano. Loci Græcorum authorum cum Ciceronis interpretationibus.* Ex officina Henrici Stephani, Parisiensis typographi, MDLVII.

sûrement, grâce à des textes plus nombreux et plus épurés. Il s'est appliqué à montrer comment Cicéron, par ses traductions du grec, soit en vers, soit en prose, a, de diverses manières, enrichi la langue des Romains; poursuivant et poussant plus loin, quant au perfectionnement du style et des formes poétiques, l'œuvre des vieux poëtes latins ses prédécesseurs; ouvrant à Rome, en prose, en même temps que Lucrèce en vers, l'ère de la littérature philosophique. Cette démonstration est rendue plus sensible par les textes eux-mêmes auxquels elle sert de cadre, textes grecs et latins, mis en regard, formant des séries complètes, ou peu s'en faut, de traductions, d'imitations, de mentions plus ou moins directes, reproduites d'après les éditions les plus autorisées, et accompagnées, au besoin, de notes philologiques instructives. Ce qui achève la démonstration, c'est, à la fin du volume, un lexique de tous les mots grecs rendus dans les ouvrages de Cicéron par des transcriptions, des traductions, des équivalents de toutes sortes.

Des deux tâches entreprises par Cicéron, la plus nouvelle et peut-être la plus difficile était de naturaliser à Rome, par un habile emploi des mots latins, ou, quand ils manquaient, par d'heureuses innovations, la langue philosophique des Grecs, si variée, comme leurs systèmes, et d'une richesse si embarassante. Dans quelle mesure y a-t-il réussi? Avec quel succès, pliant à l'exactitude didactique son génie oratoire, a-t-il reproduit les systèmes eux-mêmes? C'est aux philosophes, aux historiens de la philosophie, qu'il appartient d'en juger, et le livre de M. Clavel, en mettant sous leurs yeux les pièces du procès, leur sera d'un grand secours pour cette appréciation. Que si l'illustre traducteur se trouvait coupable de quelques infidélités, de quelques erreurs, il ne faudrait pas, en les relevant, comme c'est le droit de la critique, en abuser contre lui; ces imperfections devraient se perdre, au regard de juges équitables, dans l'importance du service rendu à l'esprit humain, dans la grandeur imposante de l'œuvre totale; elles devraient trouver leur explication et leur excuse dans la hardiesse et l'incontestable difficulté de l'entreprise.

Cette entreprise, un autre homme de génie l'accomplissait dans le même temps, mais en vers; non pas tout à fait le premier, car plus d'un siècle auparavant, l'*Épicharme* du vieil Ennius avait comme annoncé le poëme *De la Nature*. Grand admirateur d'Ennius, qu'il a loué éloquemment [1], Lucrèce, après le règne longtemps exclusif de la poésie dramatique, s'inspirait comme lui de la philosophie, et, plus heureux

[1] *De Natura rerum*, I, 118.

dans cet effort hardi, lui consacrait un monument durable. Ce n'était pas sans être arrêté dès l'abord par une sorte de découragement qu'a dû éprouver plus d'une fois Cicéron, engagé dans la même voie si pleine de difficultés et d'obstacles. Cicéron eût pu dire à ses doctes amis, à qui il adressait, pour qui il entreprenait ses beaux traités philosophiques, à peu près ce que disait Lucrèce à Memmius :

Je ne me cache pas que les systèmes obscurs des Grecs il est bien difficile de les rendre clairement dans nos vers latins, surtout lorsqu'il faut user de tant de mots nouveaux, à cause de l'indigence de la langue et de la nouveauté des sujets. Et toutefois l'attrait de ta vertu, la douceur espérée de contenter une amitié si chère, m'engagent à surmonter toutes les fatigues, à veiller sans relâche durant les nuits sereines, cherchant par quelles paroles et dans quels vers je pourrai faire luire à ton esprit une lumière qui éclaire pour lui les plus profonds secrets de la nature.

Nec me animi fallit Graiorum obscura reperta
Difficile illustrare latinis versibus esse;
Multa novis verbis præsertim quum sit agundum,
Propter egestatem linguæ et rerum novitatem :
Sed tua me virtus tamen, et sperata voluptas
Suavis amicitiæ, quemvis perferre laborem
Suadet, et inducit noctes vigilare serenas,
Quærentem, dictis quibus, et quo carmine, demum
Clara tuæ possim præpandere lumina menti,
Res quibus occultas penitus convisere possis [1].

Cicéron devait se trouver plus à l'aise en s'attaquant à la poésie grecque, non que la lutte fût plus facile; mais il ne l'abordait pas le premier, il y avait des prédécesseurs dont il poursuivait l'œuvre, usant de la même langue, des mêmes formes de style et de versification, avec ce progrès d'élégance et d'harmonie qu'aurait amené seul le cours du temps et qui ne pouvait manquer chez un tel écrivain. Ce progrès est incontestable; M. Clavel l'a rendu sensible par des rapprochements avec quelques-unes des productions poétiques qui avaient précédé, avec l'*Odyssée* de Livius Andronicus, avec la *Médée* d'Ennius; il aurait dû concilier plus d'indulgence à la poésie si décriée de Cicéron.

Il y a eu un moment, moment fort court, où Cicéron a été véritablement, comme l'a dit Plutarque [2], le premier poëte aussi bien que le premier orateur de son temps. C'est avant l'inauguration d'une poésie nouvelle par Lucrèce et par Catulle. Il faut se reporter à ce moment, si l'on veut être juste envers les œuvres poétiques de Cicéron : comparées

[1] *De Natura rerum*, I, 137. — [2] *Vita Ciceronis*, c. II.

mais avec une ardeur trop précipitée. Il s'est vanté d'avoir écrit cinq cents vers dans une nuit[1], tour de force malheureux! Ni Virgile ni Horace n'en eussent assurément fait autant. Chose singulière, mais de laquelle d'autres prosateurs, poëtes par occasion, par caprice, offriraient aussi des exemples : il ne paraît pas avoir porté dans la composition de ses vers ce sentiment de la perfection idéale qui a produit la beauté achevée de sa prose, ces scrupules délicats du goût et de l'oreille dont elle témoigne partout, et que nous expliquent d'ailleurs les chapitres de son *Orator*, où il entre dans de si minutieux détails sur les éléments du style, sur le choix et l'arrangement des mots, sur leur effet rhythmique dans la phrase, si l'on peut se servir de cette expression lorsqu'il ne s'agit que de nombre. Comment s'étonner que le caractère de sa poésie soit une verve inégale; que, douée par intervalle de force et d'éclat, elle soit trop souvent lâche, qu'elle offre, avec de beaux traits, avec ce qu'il appelle chez Lucrèce *lumina ingenii*, passablement de négligence et de dureté.

Dans une thèse remarquable soutenue, en 1856, devant la Faculté des lettres de Paris, par M. Faguet, professeur au Lycée de Poitiers, sur le talent poétique de Cicéron, *De poetica M. Tullii Ciceronis facultate*, on s'applique à distinguer entre sa poésie originale, qu'on juge, à mon sens, bien rigoureusement, et ses traductions, qu'on met fort au-dessus. Cette préférence me semble fondée, dans une certaine mesure, si l'on n'exagère ni les défauts ni les mérites. Le travail de la traduction, en effet, défendait Cicéron, sans l'en préserver entièrement, des vices qu'entraînait, dans un genre de composition plus libre, sa facilité expéditive, surabondante, négligée; son style gagnait en précision, sa versification en aisance, en harmonie, en variété, quoiqu'il s'y rencontrât encore des tours pénibles, des concours de sons durs à l'oreille, trop de vers se succédant sans se lier et fatigant par leur chute monotone. Ce n'est pas tout : l'émulation qui le mettait aux prises avec des modèles d'un abord difficile l'animait à des efforts plus soutenus, plus heureux; il poursuivait de certaines beautés, il y atteignait, ou, lorsqu'elles lui échappaient, il y substituait des équivalents habiles. Ces caractères généraux des traductions de Cicéron ne manquent à aucune de celles qu'a rassemblées, éditées, annotées, avec un soin curieux, M. Clavel; ils apparaissent surtout dans la plus considérable, la traduction des *Phénomènes* et des *Pronostics* d'Aratus. Cela devait être : ouvrage de sa première jeunesse et de ses dernières années, pro-

[1] Plutarch. *Vit. Ciceron.* c. LIII.

rence, se trouvait sans intermédiaire acceptable en présence du texte homérique.

Autre était sa situation à l'égard des trois grands tragiques d'Athènes : entre eux et lui se trouvaient Ennius, Pacuvius, Attius, dont il estimait l'énergie, sans trop en apercevoir la rudesse, qu'il savait par cœur, qu'il citait volontiers, par esprit national, de préférence à leurs modèles grecs eux-mêmes. Il ne s'interdisait pas, au besoin, de les traduire lui-même; c'est lui qui nous le dit, et il est bien singulier qu'on n'ait pas voulu l'en croire. « De qui sont ces vers? Je ne les reconnais pas, » se fait-il dire par son interlocuteur, au second livre des Tusculanes [1]. « Ne « voyez-vous pas, répond-il, que j'abonde en loisir, *Videsne abundare* « *me otio.* » La déclaration est formelle, et pourtant n'a pas empêché qu'on retirât longtemps à Cicéron la propriété des deux morceaux précisément à l'occasion desquels elle était faite, les plaintes d'Hercule mourant, d'après les Trachiniennes de Sophocle, les plaintes de Prométhée attaché au Caucase, d'après le Prométhée délivré d'Eschyle. Tout au plus aurait-on pu supposer que, par les mots *isti versus*, Cicéron a désigné seulement le dernier des deux morceaux; or, celui-là même, on n'a pas laissé, malgré l'assertion du véritable auteur qui le réclamait comme sien, et sur la seule foi du grammairien Nonius [2], de le donner au poëte tragique Attius. Sans doute, et c'est peut-être ce qui a trompé Nonius, Attius était l'auteur d'un *Prométhée* dont Cicéron paraît avoir cité quelques vers [3]. Mais il l'avait imité, à ce qu'il semble, du Prométhée enchaîné d'Eschyle, et non de la troisième pièce de la trilogie, du Prométhée délivré, auquel était emprunté le passage que Cicéron dit, et il n'y a nulle raison de le contredire, avoir reproduit lui-même. M. Clavel s'est rangé avec grande raison du parti des critiques qui se sont refusés à lui donner ce démenti. Les deux morceaux figurent dans son recueil et avec les éloges dont ils sont dignes.

Quel que soit le mérite des vers, véritablement fort beaux, dans lesquels Cicéron, d'après Eschyle, a exprimé les douleurs de Prométhée, ils gagnent probablement à ne pouvoir être comparés avec l'original. Un tel avantage n'appartient pas à ceux qui les précèdent dans la seconde Tusculane : ils ont de la force, de l'éclat, et même, dans leur rudesse, une élégance plus moderne, à ce qu'il semble, que celle d'Attius, et qui

traductions d'Homère par Cicéron, voir dans la *Bibliotheca classica latina* de Lemaire, Wernsdorf, *Poetæ latini minores*, t. III, p. 474 et suivantes. — [1] *Tuscul.* II, 11. — [2] Non. V. *Adulo.* — [3] *Tuscul.* III, 31. Peut-être ces vers eux-mêmes sont-ils de Cicéron. Quelques critiques l'ont pensé, entre autres M. Ribbeck, qui ne les a pas compris dans son recueil, *Tragicorum Latinorum reliquiæ.*

ne permet guère de les croire extraits de ses *Trachiniennes*, si tant est, ce dont on doute, qu'il ait fait des *Trachiniennes;* et, toutefois, on ne peut nier que la comparaison avec le texte de Sophocle ne leur fasse quelque tort; plus de tort que ne le dit M. Clavel. Le mouvement est moins aisé, moins naturel, moins dramatique; ce n'est pas autant une scène où luttent ensemble et l'emportent tour à tour des affections contraires, la douleur, l'énergie morale; cela devient un discours, tournant parfois à l'amplification, à la déclamation, moins pourtant que dans les discours bien plus élégants, mais bien plus éloignés encore de la vérité du drame, où Ovide [1] et Sénèque [2] ont fait aussi parler Hercule mourant.

Euripide a sa place dans les traductions de Cicéron, ainsi qu'Eschyle et Sophocle; il y est représenté par des morceaux de moindre étendue, mais plus nombreux. On ne doit point s'en étonner; ce poëte sentencieux était des trois tragiques, et même de tous les autres poëtes, Homère seul excepté, celui qu'alléguaient le plus volontiers les philosophes grecs. Il avait droit à la même préférence de la part de leur disciple romain. Cicéron qui, en vers comme en prose, faisait profession [3] de traduire librement, qui abrégeait, allongeait, modifiait sans trop de scrupule, pesant les mots au lieu de les compter et plus jaloux de conserver l'esprit que la lettre de son modèle, me paraît avoir montré, dans ses traductions des tragiques grecs, une louable flexibilité. Lorsqu'il va des mouvements passionnés d'Eschyle et de Sophocle aux moralités d'Euripide, voisines de celles de Ménandre, il modère, il abaisse son ton tragique, il semble rivaliser non plus avec Attius, mais avec Térence. Lui-même nous met sur la voie de ce rapprochement dans un chapitre de ses Tusculanes, où il fait donner le même conseil de sagesse par le parasite Phormion et par le héros athénien Thésée [4]. Là est, selon moi, l'explication de la différence remarquée par M. Clavel entre les passages que Cicéron a traduits d'Eschyle et de Sophocle, et ceux qu'il a traduits d'Euripide, différence dont il donne des raisons auxquelles je ne puis accéder. Il ne me paraît pas comme à lui que Cicéron soit plus inégal à Euripide qu'il ne l'était à Sophocle et à Eschyle, et que cela tienne à une difficulté plus grande, celle de reproduire des idées philosophiques et de les reproduire en vers ïambiques.

Si j'entre dans le détail j'aurai lieu de me séparer de M. Clavel en-

[1] *Metam.* IX, 176 sqq. — [2] *Herc. Œtæus*, 1131, sqq. — [3] Cic. *De optimo genere dicendi.* — [4] *Tuscul.* II, 14. Cf. Euripid. *Thes.* fragm. III; Terent. *Phorm.* II, 1, 11 sqq.

core sur un autre point. Il s'agit d'une de ces maximes que pouvait excuser, dans les tragédies d'Euripide, le caractère ou la situation du personnage, mais auxquelles, hors delà, leur tour sentencieux donnait une portée générale fâcheuse, qu'il était naturel, par conséquent, que Cicéron rapportât pour les blâmer, les réfuter, ou simplement les expliquer. Telle est celle dont s'autorise, dans les Phéniciennes [1], l'ambitieux Étéocle, et dont, à son exemple, c'en était l'éclatante condamnation, César aimait à s'autoriser. Attius, auteur d'une imitation des Phéniciennes, s'était probablement abstenu de la reproduire, puisque Cicéron, avec une modestie qui ne lui est point habituelle, demande grâce pour la traduction qu'il est obligé d'en faire : « quos (versus) dicam, ut potero, incondite fortasse, sed tamen ut res possit intelligi : »

Nam si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est : aliis rebus pietatem colas [2].

Si l'on peut violer la justice c'est pour régner : en tout le reste il faut être juste.

M. Clavel regrette, dans la traduction de Cicéron, l'omission du mot κάλλιστον; à la bonne heure : mais il suppose bien à tort que Cicéron a volontairement affaibli Euripide par complaisance pour César. Cela ne s'accorde guère avec l'intention, évidemment peu favorable au dictateur, du passage où il est dit qu'il avait toujours à la bouche l'immorale maxime; avec la date du traité *Des Devoirs* dans lequel se trouve ce passage; il a été écrit après la mort de César et au temps des Philippiques.

Tout en m'applaudissant, comme feront les autres lecteurs de M. Clavel, d'avoir ainsi sous la main, complétement rassemblées et disposées dans un ordre commode, ces traductions en vers de Cicéron, je dirai qu'elles perdent beaucoup à être ainsi séparées de leur cadre : elles ne devaient pas êtres lues à part et en regard du grec, soumises à un contrôle qui en signalât l'inexactitude ou l'infériorité; elles faisaient corps avec un commentaire spirituel, où le texte qu'elles reproduisaient plus ou moins imparfaitement recevait, d'applications morales inattendues, comme une vie nouvelle. Et, par exemple, en rappelant le chant des Sirènes dans l'Odyssée [3], Cicéron appuie de l'autorité d'Homère ce qu'il dit de notre passion naturelle d'apprendre et de savoir : pour arrêter Ulysse les Sirènes d'Homère comptent moins, à ce qu'il lui semble, sur

[1] Euripid. *Phœniss.* v. 524. Édit. Boisson. t. I, p. 236, 326. — [2] *De Offic.* III, 21. Cf. Sueton. *J. Cæs.* XXX. — [3] Odyss. XII, 184 sqq. Cf. *De Fin.* V, 18.

la douceur de leurs chants que sur l'attrait qu'ils offriront à la curiosité du héros.

J'arrête ici une analyse que je pourrais prolonger longtemps; car le volume de M. Clavel, par le grand nombre et la variété des textes qu'il rassemble, qu'il rapproche, qu'il explique, par les idées que ces textes et leur commentaire éveillent dans l'esprit, prête fort aux développements, à la discussion. J'en ai dit assez pour recommander à la curiosité et à l'intérêt des lecteurs studieux un ouvrage qui témoigne chez son auteur d'une solide connaissance des deux grandes langues classiques de l'antiquité, qui profitera à l'étude de l'une et de l'autre littérature, et que les humanistes seront heureux de pouvoir placer dans leur bibliothèque, comme un complément utile, auprès des œuvres de Cicéron.

PATIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 4 janvier 1869, l'Académie des sciences a élu M. A. Duméril, à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. Delessert.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 2 janvier, l'Académie des beaux-arts a élu M. Dupré, statuaire à Florence, à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. Rossini.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 16 janvier, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Renouard.

Le Président a ouvert la séance par un discours annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Section de philosophie. — Question mise au concours pour 1867 : «Examen de la «philosophie de Malebranche.» Le prix a été décerné à M. Ollé-Laprune, professeur de philosophie au lycée de Versailles.

L'Académie a accordé une mention honorable à M. Royer, professeur de seconde au lycée de Dijon.

Section de morale. — Sujet remis au concours pour 1867 : «Étudier les doctrines «morales en France, au XVIe siècle, notamment dans Montaigne, Charron, la Boétie, «Bodin, etc.» Le prix a été décerné à M. Albert Desjardins, agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

Section d'histoire générale et philosophique. — Question prorogée à 1867 : «Examiner quels furent le caractère, les desseins, la conduite de Philippe IV, dit le Bel, «dans ses actes législatifs, politiques, administratifs et militaires.» Le prix a été décerné à M. Deroisin, avocat à la cour de Paris.

M. Jules Jolly, juge au tribunal civil de la Seine, a obtenu une mention honorable.

Prix Victor Cousin. Section de philosophie. — Question mise au concours pour 1867 : «Socrate considéré surtout comme métaphysicien.» Le prix, de la valeur de 3,000 francs, a été décerné à M. Fouillée, professeur de philosophie au lycée de Bordeaux.

L'Académie a accordé une mention très-honorable à M. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, et une mention honorable à M. Montée, docteur ès-lettres.

PRIX PROPOSÉS.

Section de morale. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1869, le sujet suivant : «De l'instruction et du salaire des femmes employées «dans l'industrie, et des moyens de concilier pour elles le travail salarié et la vie «de famille.» Le prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er décembre 1869.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1869, le sujet suivant : «Examen des causes qui «ont présidé, dans les temps modernes, à la formation des unités nationales tant «au point de vue du droit public qu'au point de vue de l'histoire.» Valeur du prix 1,500 francs. Terme du concours, 31 décembre 1869.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie propose, pour le concours de 1870, la question suivante : «Faire connaître les principales va-«riations des prix en France, depuis un demi-siècle; en rechercher et en indiquer «les causes et déterminer particulièrement l'influence exercée par les métaux pré-«cieux.» Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1870.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour le con-

cours de 1870, le sujet suivant : « Rechercher quelles ont été, en France, pendant « la dernière moitié du XIVe siècle et au commencement du XVe, les tendances dé« mocratiques des populations urbaines, notamment dans la ville de Paris; en indi« quer les origines et en montrer les principales manifestations dans les événements « de l'histoire et dans les actes mêmes de la royauté; suivre ce mouvement démo« cratique depuis les États généraux de 1356 et l'insurrection de Paris sous le Pré« vôt des marchands, Étienne Marcel, après la bataille de Poitiers et pendant la « captivité du roi Jean, jusqu'à la célèbre ordonnance de 1413, sous Charles VI; en « apprécier les vrais caractères, en rappeler les divers effets, en assigner la portée, « et faire voir à quel moment et pourquoi il a été arrêté. » Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Terme du concours : 31 décembre 1870.

Prix Victor Cousin. Section de philosophie. — L'Académie propose, pour le concours de 1870, le sujet suivant : « De la philosophie pythagoricienne. »

Programme. — 1° « Soumettre à un examen critique les traditions que l'antiquité « nous a laissées sur la personne et les doctrines de Pythagore; 2° expliquer et com« parer entre eux tous les fragments qui nous restent de ses disciples immédiats, en « discuter l'authenticité, en montrer les ressemblances et les différences, en déga« ger le fonds commun; 3° rechercher l'influence que le pythagorisme a exercée « sur les autres systèmes philosophiques de l'antiquité grecque, particulièrement sur « le platonisme et le néoplatonisme; 4° suivre la tradition pythagoricienne à travers « le moyen âge et la philosophie de la renaissance; 5° faire la part de la vérité et de « l'erreur dans la philosophie pythagoricienne; montrer l'influence qu'elle a eue « non-seulement sur la philosophie, mais encore sur les sciences. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1870.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie propose, pour l'année 1872, le sujet de prix suivant : « Constater la part que l'intem« pérance a dans la misère. Rechercher les plus sûrs moyens de combattre ou « d'atténuer l'intempérance. Quelle influence les lois pénales, fiscales et autres, « peuvent-elles exercer sur l'intempérance? Des sociétés de tempérance et des ré« sultats obtenus par elles. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1872.

Prix quinquennal fondé par M. le baron de Morogues. — M. le baron de Morogues a légué une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement, par l'Académie des sciences morales et politiques, au « meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et « le moyen d'y remédier, » et, par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à « l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France. » Le prix du concours clos le 31 décembre 1867 n'a pas été décerné, et la valeur en a été réservée pour accroître le prix du concours de 1877. Ce prix sera, en conséquence, de la valeur de 4,000 francs. Les ouvrages imprimés devront être déposés le 31 décembre 1877.

Prix fondé par M. le baron de Stassart. Section de morale. — L'Académie, ayant à décerner ce prix pour la première fois en 1866, avait proposé une question relative aux « institutions d'assistance et d'enseignement à l'usage des populations rurales « en France et en Angleterre, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. » Aucun Mémoire n'ayant été déposé pour ce concours, l'Académie en restreignit le programme et en prorogea le terme jusqu'au 31 décembre 1867, mais sans plus de succès.

En conséquence, la question a été retirée du concours et remplacée par la suivante : « Étude sur Channing. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Terme du concours, 31 décembre 1870.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1871, la question suivante : « De l'utilité du repos hebdomadaire pour les enfants et pour les adultes, au triple « point de vue de la morale, de la culture intellectuelle et du progrès de l'industrie. « Peut-on remplacer le repos hebdomadaire par la limitation de la durée du travail « quotidien ? Dans quelle mesure la loi peut-elle intervenir pour assurer aux enfants « le repos hebdomadaire ? Par quelles institutions peut-on, en respectant absolument « la liberté individuelle, propager l'habitude de ce repos, en régler et en utiliser « l'emploi ? »

Valeur du prix, 3,000 francs. Terme du concours, 31 décembre 1870.

Prix Bordin. Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour 1869, le sujet de prix suivant : « De la folie considérée au point de vue phi« losophique. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1869.

Prix Bordin. Section de morale. — L'Académie propose, pour le concours de 1871, le sujet suivant : « Histoire critique des doctrines sur l'éducation en France depuis « le XVIe siècle. »

Valeur du prix, 2,500 francs. Terme du concours, 31 décembre 1871.

Section d'économie politique et finances, statistique. Prix extraordinaire de 5,000 fr. — L'Académie avait proposé, pour 1867, la question suivante : « De l'influence exercée « par les climats sur le développement économique des sociétés humaines. » L'Académie ne décerne pas le prix et proroge à 1870 le terme du concours.

Les mémoires devront être déposés le 1er novembre 1870.

Prix triennal fondé par M. Achille-Edmond Halphen. — Le prix que l'Académie doit distribuer tous les trois ans, et qui, dès lors, aura la valeur de 1,500 francs, sera décerné en séance publique, selon les intentions du testateur, « soit à l'auteur « de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction pri« maire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son « enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction « primaire. » Le concours sera clos le 31 décembre 1869.

Prix Beunaiche de la Corbière. — L'Académie remet au concours de 1869 le sujet de prix suivant qu'elle avait proposé pour 1866 : « Du mariage considéré au « point de vue moral et religieux, légal et social. » Le prix consiste en une somme de 1,000 francs et en une médaille d'or de même valeur. Terme du concours, 31 décembre 1869.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie, a clos la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Victor Cousin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de Malouet, publiés par son petit-fils, le baron Malouet. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et Cie, 1868, deux volumes in-8° de XXIX-456 et 511 pages, avec un portrait. — Peu de mémoires, lors même qu'ils retraceraient la vie de personnages ayant occupé une plus grande place dans notre histoire, pourraient offrir un intérêt plus sérieux que ceux de Malouet. Mêlé de bonne heure aux affaires, ses relations avec les personnages les plus distingués de la fin du XVIIIe siècle, ses voyages, ses missions aux colonies, la part qu'il prit aux débats de nos premières assemblées, sa conduite pendant l'émigration, le mirent à même d'étudier les hommes et les choses sur des théâtres bien divers. L'estime que son caractère intègre et son dévouement au pays ont inspirée à ses contemporains sera certainement partagée par les lecteurs de ses mémoires. La sincérité qu'ils respirent d'un bout à l'autre, la modestie de l'auteur, la modération de ses jugements, feront considérer sans doute cette vie d'un homme de bien, retracée par lui-même, comme une des sources les plus dignes de foi et les plus intéressantes de l'histoire de ce temps. Nous y voyons Malouet commencer son apprentissage de la vie publique en qualité de secrétaire de notre ambassadeur en Portugal, M. de Merle, puis remplir d'importantes fonctions dans la marine, notamment comme administrateur à la Guyane et intendant à Toulon. Élu député aux États généraux, il y défend avec fermeté, sans les séparer jamais, la liberté et la royauté, luttant pour elles jusqu'au 10 août, « le dernier, selon le mot de Burke, qui ait veillé au chevet de la monarchie expirante. » Fuyant la proscription, il gagne l'Angleterre, d'où il réclame l'honneur de défendre Louis XVI; rentré en 1801, il est bientôt nommé par l'empereur préfet maritime à Anvers, puis conseiller d'État en 1810. Tombé dans une disgrâce qu'il attribue à un mémoire adressé au souverain, et où il combattait le projet d'une campagne en Russie; il sort de sa retraite en 1814 pour prendre le portefeuille de la marine, qu'il ne devait garder que peu de mois, puisque la mort le surprit le 6 septembre de la même année. On ne peut que féliciter M. le baron Malouet de la pensée qu'il a eue de publier les mémoires de son aïeul et du soin avec lequel il a rempli cette pieuse tâche. Les nombreuses notes qu'il a placées au bas des pages donnent tous les renseignements biographiques et historiques nécessaires à l'intelligence des mémoires. Un appendice, contenant plus de 260 pages, renferme d'abord la déposition de Malouet sur les événements des 5 et 6 octobre 1789, son opinion sur la mise en jugement du roi, son discours sur les conventions nationales et sur la nécessité d'une acceptation libre de la constitution par la nation et par le roi. Dans le reste de l'appendice sont réunies des notes, des citations, des lettres que

leur étendue n'a pas permis de placer au-dessous du texte des mémoires. Un portrait de Malouet orne le premier volume, et le second se termine par une table détaillée des matières.

L'âme, son existence, ses manifestations, par F. Dionys. Versailles, imprimerie de Cerf. Paris, librairie de Didier et Cie, 1869, in-12 de 380 pages. — M. Dionys nous apprend dans sa préface les motifs qui l'ont déterminé à écrire ce livre. La perte d'une personne chère, à la mémoire de laquelle est dédié l'ouvrage, l'a porté à faire, dit-il, « une enquête dans sa conscience, » et à se demander « s'il n'était pas « possible d'approcher d'une plus grande certitude de l'existence de l'âme. » Cette consciencieuse étude, qui a eu pour résultat d'affermir l'auteur dans ses convictions spiritualistes, contient de très-bonnes choses; mais on pourrait y désirer peut-être un ordre plus méthodique et moins de digressions étrangères au sujet. Elle est divisée en quatre parties. La première, consacrée à la démonstration de l'existence de l'âme, contient la réfutation de quelques-unes des objections des matérialistes; la seconde partie, qui vient rompre un peu l'unité du plan, renferme des réflexions morales généralement fort sages sur les « aberrations de l'esprit humain. » Dans la troisième partie, M. Dionys reprend avec plus de développement la réfutation du matérialisme au point de vue philosophique, scientifique et moral, et combat, non sans vigueur et sans talent, les théories exposées dans les ouvrages les plus accrédités de ses adversaires, tels que *Force et matière*, de Büchner, et *la Circulation de la vie*, de Moleschott. La quatrième partie est une satire un peu longue et parfois déclamatoire contre ce que l'auteur appelle « le parasitisme, » c'est-à-dire contre l'ambition et la cupidité sans scrupules. Dans un dernier chapitre M. Dionys résume l'ensemble de son travail et recherche quelles peuvent être les destinées de l'âme après la mort. Il rejette tout dogme révélé et adopte l'hypothèse d'une métempsycose progressive.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1869.

DE L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

Études historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, par E. J. M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du dépôt des cartes et plans et des archives au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — Paris, Dunod, éditeur, 1862.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

L'impulsion donnée aux travaux publics pendant le XVIIIe siècle dut se traduire par un accroissement considérable de dépenses. Les fonds de l'État du roi pour les ponts et chaussées avaient compris, sous le règne de Louis XIV, deux parties distinctes : d'une part, *le fonds ordinaire*, imposé sur les produits de la taille et remis directement par les receveurs des finances aux trésoriers des ponts et chaussées; d'autre part, *le fonds extraordinaire*, comprenant les sommes payées à titres divers par le trésor royal. En 1717, dit Forbonnais dans les *Recherches et considérations sur les finances de France*, «pour diminuer l'état des

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août 1868, p. 461; pour le deuxième, le cahier d'octobre, p. 626.

« dépenses on réimposa sur les provinces les fonds des ponts et chaus-« sées, parce que ces objets, très-considérables pour l'État, formaient « un objet médiocre pour les particuliers. » Nous voyons en effet un arrêt du 19 juin 1717 imposer une contribution extraordinaire de 962,000 livres sur les généralités d'élections, pour remplacer les fonds faits aux ponts et chaussées par le trésor royal. Par un arrêt du 9 août 1718 cette imposition fut élevée, pour l'année 1719, à 2,038,384 livres, afin de mettre à la charge commune les travaux exécutés dans la généralité de Paris, « attendu, est-il dit dans le préambule, que toutes « les autres généralités profitent également de la réparation des chemins « de ladite généralité de Paris, qui est le centre du commerce. »

On peut voir dans ces lignes l'origine de la coutume qui a prévalu depuis lors de faire contribuer la France entière aux travaux de Paris; mais, si l'on observe que l'imposition dont il s'agit ne s'appliquait qu'aux pays d'élection, on y trouvera aussi une nouvelle preuve de l'inégalité qui existait entre les provinces comme entre les particuliers, puisque les pays d'États, profitant aussi bien que les autres des routes aboutissant à Paris, ne participaient pas aux frais de leur entretien. Quoi qu'il en soit, les dépenses des ponts et chaussées comprirent, à partir de 1719, quatre parties distinctes : 1° le fonds ordinaire prélevé sur les tailles; 2° l'imposition destinée à payer les appointements des ingénieurs; 3° l'imposition générale levée sur les pays d'élection pour suppléer aux anciens fonds du trésor; 4° les impositions spéciales, affectées par arrêt du Conseil à des ouvrages déterminés. La dépense totale et annuelle varie, de l'année 1720 à l'année 1737, entre 2 millions et 3 millions 1/2 de francs. A partir de 1737, les dépenses suivirent une progression toujours croissante, et en 1780 elles surpassaient 7 millions.

Tels sont, du moins, les chiffres donnés par les comptes des finances, mais on peut lire dans un Mémoire présenté au roi en 1782 par Chaumont de La Millière, intendant général des ponts et chaussées, que, « si la somme affectée annuellement à ce service était considérable, les « besoins de l'État n'avaient pas permis depuis longtemps de remettre « au département des ponts et chaussées la totalité de ces fonds, ce qui « avait produit un arriéré énorme de la part du trésor royal vis-à-vis « dudit département arriéré, qui jetait la comptabilité dans un désordre « tel qu'on ne pouvait se dispenser d'y remédier. » L'arriéré n'était pas en effet de moins de 17 millions de livres, et, pour le masquer, il avait fallu faire figurer dans les comptes de chaque année des recettes et des dépenses fictives. A partir de 1782, la comptabilité paraît avoir été

plus régulière, mais les dépenses ne diminuaient pas, et, en 1786, elles s'élevaient à 9,631,577 francs.

Malgré cette augmentation progressive, et en ayant égard surtout au détournement de fonds signalé par La Millière, les résultats obtenus semblent hors de proportion avec le chiffre des dépenses. La longueur des routes construites de 1743 à 1780 peut être évaluée à 6,000 kilomètres, et il faut y ajouter les ponts, les ports et les canaux. Mais les dépenses annuelles doivent être augmentées du produit de la corvée, c'est-à-dire, d'après les évaluations les plus modérées, d'une somme de travail représentant environ 12 millions de francs.

Quant aux mesures administratives prises pendant cette période, les plus importantes, après l'application de la corvée, qui mérite d'être étudiée à part, sont relatives aux rapports entre les chemins et les propriétés riveraines. Les arrêts de 1705 et de 1720 furent complétés par une ordonnance du 25 mars 1754; la largeur légale des chemins fut maintenue; tous les chemins, sans exception, durent être conduits dans le plus droit alignement, bordés de fossés de six pieds de largeur et d'arbres plantés à six pieds en dehors des fossés. Il était interdit de construire sur le bord des chemins sans alignement et sans permission; les riverains étaient tenus d'entretenir et de réparer les accotements, etc. etc.

Cependant la largeur excessive donnée aux grands chemins, par l'arrêt du 3 mai 1720, présentait entre autres inconvénients celui d'enlever à la culture des surfaces considérables de terrain, et cet inconvénient était aggravé par la latitude laissée aux intendants d'opérer eux-mêmes le classement des chemins. Turgot, devenu ministre, entreprit de réformer ces abus, et, par un arrêt en date du 6 février 1776, il fit établir quatre classes de chemins, dont les largeurs furent réduites à 42, 36, 30 et 24 pieds. La largeur de 60 pieds était conservée toutefois, par mesure de sûreté, dans la traversée des forêts, et le roi se réservait la double faculté de réduire la largeur des routes en pays de montagnes ou de l'accroître aux abords des grandes villes, mais seulement jusqu'à la limite extrême de 60 pieds. Il est bon de remarquer à ce sujet que certaines avenues, celle du pont de Neuilly par exemple, large de 152 pieds, venaient d'être établies avec des dimensions exorbitantes, et que les dispositions de l'arrêt du 6 février 1776 s'appliquant exclusivement aux routes à construire, les chemins déjà terminés devaient garder leur ancienne largeur, quelle qu'elle fût. L'article 4 de cet arrêt, mettant fin à l'arbitraire des intendants, portait que chaque route du royaume serait classée en Conseil d'État.

Après la chute de Turgot, l'édit de 1776 tomba en désuétude comme la plupart des réformes dues à ce grand ministre. Une seule disposition lui survécut, au moins en partie, c'est celle qui accordait aux propriétaires dépossédés une indemnité pécuniaire. On peut voir en effet un arrêt du Conseil, en date du 20 juillet 1779, ordonner l'imposition pendant dix ans sur tous les habitants de la généralité de Tours, de 410,000 francs, «pour le payement des indemnités dues aux propriétaires des bâtiments et terrains pris pour l'alignement des routes.» Mais il n'en était pas de même dans tout le royaume. D'après le mémoire déjà cité de l'intendant général la Millière, en 1782, 11 généralités seulement sur 26 avaient les ressources suffisantes pour payer les indemnités; 6 autres ne possédaient que des ressources insuffisantes; les 9 dernières étaient absolument sans ressources. D'après le même mémoire, on ne payait généralement rien pour les terres labourées, et l'on considérait les propriétaires comme indemnisés par la plus-value des terrains. Aucune enquête préalable n'admettait d'ailleurs les intéressés à faire entendre leurs réclamations avant l'adoption du tracé. Les premières mesures protectrices de ce genre datent de 1783. Un arrêt du 20 avril ordonne aux ingénieurs d'établir sur le terrain le tracé des routes projetées, six mois au moins à l'avance, et les réclamations dans cet intervalle étaient jugées par le Conseil d'État.

L'administration, pendant le XVIII[e] siècle, s'occupa souvent aussi de la plantation des routes. Plusieurs édits royaux, entre autres des lettres patentes de Henri II, en date du 17 janvier 1552, avaient enjoint aux propriétaires riverains de planter sur le bord des chemins différents arbres suivant la nature des terrains; mais, comme la largeur des routes n'était pas légalement fixée, ces plantations avaient envahi leur sol même et formé à leurs abords des fourrés dangereux. Aussi chercha-t-on à les faire disparaître. L'article 3 de l'ordonnance des eaux et forêts de 1579 était ainsi conçu : «Tous les bois, épines ou broussailles qui «se trouveront dans l'espace de 60 pieds ès grands chemins servant au «passage des coches, carrosses publics, messagers, voitures de ville et «autres, tant des forêts de Sa Majesté que de celles des ecclésiastiques, «communautés, seigneurs et particuliers, seront essartés et coupés aux «frais de Sa Majesté.» L'arrêt du 26 mai 1705, qui fixait la largeur légale des chemins, faisait défense à tous particuliers, pour la sûreté des routes, «de planter à l'avenir des arbres, sinon sur leurs héritages, «et à 3 pieds de distance des fossés.» Mais l'arrêt du 3 mai 1720, en renouvelant cette disposition, prescrit aux riverains de border les routes d'arbres convenablement espacés. On voulait par là remédier aux nom-

breux déboisements. Les jeunes arbres à planter devaient être fournis par des pépinières publiques établies aux frais des généralités. L'article 8 de l'arrêt était ainsi conçu : « Faisons défense à toutes personnes de « rompre, couper ou abattre lesdits arbres, à peine, pour la première « fois, de 60 livres d'amende, et, pour la récidive, à la peine du « fouet. »

D'autres ordonnances, rendues en 1772 et 1776, confirmèrent et étendirent ces dispositions, et donnèrent lieu aux belles avenues plantées d'arbres dont plusieurs subsistent encore. Depuis lors on a, pendant de longues années, négligé le soin des plantations. On les a même condamnées comme nuisibles au bon entretien des routes. Mais on est revenu de ces craintes momentanées, et les arbres aujourd'hui sont plantés sur le bord même de la route.

Quelle que puisse être l'importance des diverses mesures administratives prises pendant le XVIII[e] siècle en matière de travaux publics, leur intérêt s'efface devant celui que présente l'histoire de la corvée, à laquelle M. Vignon a consacré presque entièrement l'un des trois volumes de son important ouvrage.

Le travail obligatoire et gratuit imposé à certaines classes de la population était en vigueur dans le monde romain; il subsista, après l'invasion des barbares, comme une redevance des vaincus envers les vainqueurs, en prenant toutefois, selon la coutume qui prévalut dans chaque province, deux caractères très-distincts : personnelle et servile dans certaines régions et ne pouvant être exigée des hommes libres, la corvée ailleurs était inhérente à la glèbe, et les fonds qui en étaient grevés y restaient assujettis, en quelques mains qu'ils vinssent à passer.

Dans les premiers temps de la monarchie franque, alors que les grands feudataires ou comtes n'étaient encore que les représentants de la puissance royale, la corvée était appliquée à des œuvres d'intérêt général, telles que la construction et l'entretien des voies de communication. Les actes publics de Charlemagne et de ses successeurs le prouvent sans contestation. Pour la réparation de l'église, du pont et de la chaussée, est-il dit dans un capitulaire de 793, que tous se conforment à l'ancienne coutume et qu'il ne soit pas présenté d'immunité : « que les ponts pu- « blics, porte un autre Capitulaire de 819, faits, suivant l'ancienne cou- « tume, par corvée (*per bannum*), soient restaurés partout dans la pré- « sente année; si quelqu'un est convoqué à un pont public et n'y est « pas venu, il versera quatre sols dans le trésor royal.

« Le droit de corvée appartenait aux Francs sur leurs hommes, est-il dit « dans des remontrances du parlement de Paris en date du 4 mars 1776,

« mais les Francs étaient tenus de faire servir leurs hommes mêmes à « divers ouvrages utiles au roi et à l'état, tels que les communications « nécessaires aux officiers royaux pour veiller à l'administration des pro- « vinces. Les comtes étaient chargés d'y tenir la main. » Cependant l'application de la corvée aux travaux des grands chemins, depuis le x[e] siècle jusqu'au règne de Louis XIV, n'est constatée dans aucun document connu. Faut-il en conclure avec M. Vignon que ce mode de travail fût, sous le régime féodal, complétement absorbé au profit des seigneurs, et que la corvée fût une pure redevance seigneuriale? La question semble peu importante; quel que fût le mode d'application, la corvée ne cessa pas d'exister, et, si les seigneurs ne firent travailler leurs vassaux qu'à la construction et à l'entretien des chemins qui conduisaient à leurs châteaux, la tradition n'en demeure pas moins vivante et peut être invoquée plus tard. « Lorsque les serfs, est-il dit dans les remontrances déjà « citées du parlement de Paris, obtinrent des affranchissements en de- « venant citoyens libres, mais roturiers, ils demeurèrent corvéables.... » Le droit de corvée a fait partie, dans tous les temps, des droits annexés à la couronne. Il y eut d'ailleurs deux sortes de circonstances dans lesquelles les grands chemins furent toujours entretenus à l'aide de la corvée ordonnée par les représentants du pouvoir royal; ce fut pour le passage des troupes en cas de guerre et pour les voyages des rois. La corvée, dans le premier cas, devenait une charge de guerre, et le roi, dans le second, faisait acte de suzeraineté.

Quoi qu'il en soit, ce fut seulement sous le règne de Louis XIV que la corvée commença à être appliquée d'une manière régulière à l'entretien des grands chemins. Le produit des péages, les fonds donnés par le trésor royal, les impositions levées sur les provinces, suffisaient à peine pour construire et entretenir les principaux ouvrages; il fallait, en outre, un travail presque continuel pour niveler le terrain et le consolider par des empierrements. Les intendants trouvèrent tout naturel de faire faire ce travail à l'aide de la corvée dans les provinces frontières ou récemment conquises. Il s'agissait, pour ainsi dire, de réparer les désastres causés par la guerre, et les charges militaires pouvaient être imposées aux populations. Ainsi fut-il fait en Artois, en Alsace, en Franche-Comté et en Dauphiné. L'application de ce moyen fut étendue à d'autres provinces, sans cependant devenir générale. Colbert, en effet, écrivait, le 13 août 1683, à l'intendant de Soissons : « A l'égard « du pouvoir que vous demandez de faire travailler aux chemins des « frontières par la corvée, je dois vous dire que le roi ne donne jamais « de pouvoir général de cette qualité; mais, lorsque vous proposez quelque

«chemin particulier à accommoder, en ce cas Sa Majesté pourra vous «donner le pouvoir d'y faire travailler par corvée.»

L'application même restreinte de la corvée donnait lieu à une foule d'abus, et certains aventuriers ne craignaient pas de parcourir les provinces, exhibant des commissions vraies ou fausses pour commander des corvées et se faire donner des sommes d'argent à titre de rachat ou d'amende. L'un d'eux ayant été arrêté en Saintonge, on le condamna aux galères perpétuelles, et la circulaire suivante fut adressée à tous les intendants le 17 août 1680 : «Monsieur, le roi fut averti, il y a cinq ou «six mois, qu'un particulier faisait de grandes concussions dans l'étendue «de plusieurs paroisses de la province de Saintonge, sous prétexte de «la réparation des chemins, et Sa Majesté ayant donné pouvoir au sieur «de Marillac de faire le procès et de juger souverainement ce particu«lier, il a été condamné aux galères perpétuelles et à l'amende hono«rable; mais il s'est trouvé porteur d'une commission de la chambre du «trésor de Paris, qui lui donne pouvoir de faire travailler par corvée «tous les habitants des paroisses circonvoisines à la réparation des che«mins, sinon leur faire payer l'amende. Sur quoi Sa Majesté m'a or«donné de vous en donner avis, afin que vous examiniez avec soin s'il «n'y aurait pas de porteurs de pareilles commissions, l'intention de Sa «Majesté étant de réprimer fortement toutes ces sortes de concussions «qui se font sur ses peuples.»

Lorsque, après la mort de Louis XIV, le régent voulut activer les travaux d'amélioration des voies publiques, comme on ne pouvait augmenter les ressources pécuniaires, on en vint à l'idée de faire réparer et entretenir les grands chemins à l'aide d'une corvée permanente. Mais cette idée ne fut mise à exécution que peu à peu, en s'étendant successivement à un plus grand nombre de généralités. C'est ainsi que, dès l'année 1717, on jugea nécessaire de continuer d'année en année, pendant la paix, dans la province d'Alsace, les travaux de corvée imposés en temps de guerre pour le passage des troupes et convois. En 1726, M. de l'Escalopier, intendant de Champagne, suivit cet exemple dans sa province. La même année, Orry, intendant de Soissons, imposa dans sa généralité une corvée de six jours par an pour la réparation des routes. Nommé plus tard dans le Hainaut, il y établit la même pratique. Un arrêt du 17 décembre 1728 institua dans la généralité de Metz un ingénieur et des agents pour y diriger le travail des corvées. L'impulsion donnée fut suivie peu à peu par tous les intendants, surtout lorsque Orry, devenu, en 1730, contrôleur général des finances, favorisa l'extension d'un système dont il avait été l'ardent promoteur. Aussi, dès

1735, la corvée pour les grands chemins se trouvait-elle en vigueur pour tous les pays d'élection, mais elle y était appliquée avec la plus grande inégalité, et le zèle de certains intendants vint aggraver encore la charge qui en résultait pour les populations. On trouve, à ce sujet, dans un mémoire de Richer d'Aube, maître des requêtes et ancien intendant de Soissons, des détails significatifs :

« Un des intendants du royaume, écrit-il, qui paraît avoir le système « le plus à cœur et a entrepris d'en faire de grands essais, m'a dit que, « pour les grands chemins auxquels il faisait travailler, il occupait « 51,000 hommes avec un nombre proportionné de bêtes de tirage; « que tous ces hommes et bêtes servaient toujours par corvée trois jours « en deux semaines et à la réserve du temps qu'il donne pour faire la se- « mence du menu grain et pour les différentes récoltes et la semence « des blés. 51,000 hommes ont donc travaillé depuis un an dans une « seule généralité pendant six mois, qui font vingt-six semaines, à raison « de trois jours en deux semaines; par conséquent voilà, dans une seule « généralité, 1,989,000 journées d'hommes qui auraient pu être em- « ployées à la culture et à la fertilisation des terres et ne l'ont pas été. »

Non-seulement l'application de la corvée était laissée, dans ses détails, à l'arbitraire des intendants, mais le principe même de cette application n'avait pas été posé d'une manière officielle, lorsqu'un document anonyme, intitulé *Mémoire sur la conduite du travail par corvées*, sortit des presses de l'Imprimerie royale et fut adressé aux intendants. Ce mémoire était destiné, sans doute, à servir de guide aux agents du pouvoir et peut-être à provoquer leurs observations, car il fut suivi, un an plus tard, d'une instruction signée par le contrôleur général et déterminant enfin les règles auxquelles devait être soumise la corvée. M. Vignon cite textuellement dans son livre une grande partie de ce mémoire anonyme. On y voit l'intention d'adoucir le système exprimée à chaque page, mais aboutissant à des conditions qui ne semblent rien moins que douces.

« Il est impossible, lit-on dans le préambule, de parvenir à l'entière « réparation des chemins sans le travail des corvées, mais plus ce secours « est indispensable, plus il doit être ménagé. Le travail des corvées, « bien conduit, tempéré, appliqué à des objets utiles et réparti avec « équité, est une imposition d'autant plus juste, que celui qui la supporte « en retire les premiers fruits. Ce même travail, outré, multiplié par de « fausses opérations, devient une espèce d'esclavage qui révolte le pauvre « *et le met hors d'état d'acquitter sa taille.* »

Le mémoire prescrit de tracer sur la carte deux lignes parallèles aux

chemins à réparer ou à ouvrir, de part et d'autre, renfermant toutes les paroisses, à quatre lieues de distance, afin d'en appeler les habitants à la corvée. « Les mandements doivent être expédiés au syndic de faire « trouver au premier jour, à tel endroit, tant de voitures pour y charger « telle quantité de tels matériaux qu'on y aura fait lever ou déposer et « les porter sur un tel chemin, aux lieux de décharge qui leur seront « indiqués, et d'envoyer pareillement sur ce même chemin tant de ma- « nouvriers propres à remuer la terre, auxquels il sera distribué des « outils aux dépens du roi, lorsque la nature de l'ouvrage le requerra; « *on pourra aussi commander les enfants de tout sexe au-dessus de douze ans* « pour porter les cailloux et le sable aux ouvriers depuis la décharge « jusqu'à l'atelier. Il est ordonné aux habitants des bourgs, villages, ha- « meaux et fermes les plus prochaines du chemin, de retirer les tra- « vailleurs commandés qui ne pourraient retourner chez eux, et de leur « fournir le gîte *sur de la paille fraîche pour les hommes et sur de la litière* « *pour les bêtes.* »

Relativement au nombre de jours de corvée qui peuvent être exigés annuellement, le mémoire anonyme s'exprime ainsi : « Lorsque la ré- « partition du travail est faite, il faut faire la répartition des temps qui « pourront être donnés à ce travail, étant également juste pour les « peuples et intéressant pour l'État de ne pas occuper gratuitement le « paysan pendant les saisons propres à la culture ou à la récolte des « fruits de la terre. Or ces différentes saisons étant déduites de l'année, « il en reste la moitié de libre, et, sur cette moitié, retranchant encore « les mauvais temps, soit de forte gelée, soit de pluie, et les jours de « fête, on ne peut guère compter que sur quatre mois francs de travail; et « en marge : (ce qui fait trente journées par chaque contribuable à les « commander par quart). »

L'instruction officielle de mai 1738 confirme presque tous les principes énoncés dans le mémoire. Toutefois la distance de quatre lieues, ayant été trouvée trop grande, fut réduite à trois lieues pour les convoyeurs à bras et maintenue seulement à l'égard des voitures. La disposition qui permettait de commander les enfants au-dessus de douze ans fut supprimée comme ayant soulevé une réprobation trop vive. Les subdélégués ou les commissaires désignés par les intendants pour surveiller le travail, reçurent toute autorité pour emprisonner et punir d'amende ou de garnison les corvéables récalcitrants; enfin il fut interdit aux corvéables de se racheter de leur tâche pour une somme d'argent. Le but principal de cette interdiction était d'éviter que la corvée prît le caractère d'une imposition nouvelle, qui, d'après les lois du

royaume, n'aurait pu être établie sans lettres patentes du roi dûment enregistrées. Il est assez singulier en effet qu'une des charges les plus lourdes qui aient jamais été imposées aux populations ait été ainsi décrétée par une simple instruction ministérielle; et cependant l'application de la corvée aux travaux des grands chemins devenait, par le fait de l'instruction de 1738, la règle générale du royaume, du moins dans les pays d'élection. Mais les détails principaux et les plus délicats de cette application demeuraient indéterminés, et, malgré une réglementation assez minutieuse, la part la plus large était encore laissée à l'arbitraire des intendants. La première question à se poser était évidemment celle-ci : Quels sont les corvéables? Or, d'après l'origine toute féodale de la corvée et son système primitif d'établissement, les nobles ou gentilshommes, ainsi que les ecclésiastiques, en étaient exempts, par privilége d'état, et cette exemption s'étendait à leurs domestiques à gages, voire même au personnel d'exploitation des domaines qu'ils exploitaient eux-mêmes : tous les anciens officiers roturiers, toutes les personnes attachées au service du roi ou à une fonction publique et pourvues à cet effet d'offices ou de commissions, jouissaient du même privilége. Le nombre des exemptions accordées variait d'ailleurs d'une localité à l'autre et au gré des intendants; presque partout enfin les habitants de la campagne étaient seuls soumis à la corvée, à l'exclusion de ceux des villes. Les villes en effet s'étaient depuis longtemps affranchies ou rachetées de la corvée seigneuriale et l'on admettait, en outre, le singulier principe que les routes profitaient seulement aux productions agricoles. Les intendants cependant, soit par esprit d'équité, soit pour rendre le fardeau plus tolérable, en le répartissant sur une population plus nombreuse, l'étendirent peu à peu aux habitants des villes. On lit dans une instruction publiée en 1746 par Trudaine : « Les habitants des villes qui seraient de condition à payer la taille ne « *paraissent pas devoir* être exempts de la corvée. Ce sont eux qui pro- « fitent le plus de la beauté des chemins. » Perronet voulait que les villes fussent assujetties à la corvée, mais seulement pour ce qui concerne les journaliers, les voituriers et les laboureurs. Une ordonnance de l'intendant de Moulins, rendue en 1754, portait que : « tous les habi- « tants des villes et des paroisses sont indistinctement obligés de fournir « les corvées. » Le même principe prévalut, en 1758, dans la généralité de Poitiers, mais l'autorité supérieure, ainsi qu'on vient de le voir par les termes cités de l'instruction de 1746, évitait de se prononcer bien nettement sur la question. Le contrôleur général répondait cependant, en 1755, à un intendant qui l'avait consulté à ce sujet : « que toutes les

« villes taillables devaient être assujetties à la corvée, et que les villes « franches n'étaient exemptes de cette charge qu'à la condition d'entre« tenir les pavés de leurs rues et les chemins de leurs banlieues. » On sait que certaines villes étaient affranchies de la taille moyennant une redevance ou *abonnement* annuel, tandis que les habitants des autres villes étaient assimilés à ceux des campagnes pour l'impôt direct. Le principe rappelé par le contrôleur général aurait donc pu servir de règle, s'il eût été posé dans toutes les provinces. Mais en cela, comme sur bien d'autres points, régnait la plus grande irrégularité. Turgot fait remarquer par exemple en 1761 que la ville de Limoges, sujette à la taille, était affranchie de la corvée; et que celle d'Angoulême, exempte à la fois de taille et de corvée, exerçait elle-même un droit de corvée sur les paroisses environnantes.

Deux généralités, parmi les pays d'élection, faisaient d'ailleurs exception à la règle suivie pour la corvée. Tandis que presque partout ailleurs la corvée avait un caractère essentiellement *personnel*, ce qui, nous l'avons dit, en dispensait tous les nobles et tous les fonctionnaires de l'État, la Franche-Comté avait conservé, suivant son ancienne coutume, *la corvée réelle*. Les nobles de cette province, malgré quelques réclamations auxquelles il fut fait droit passagèrement, étaient donc obligés de fournir des travailleurs pour représenter les terres qu'ils possédaient. L'exception dans la généralité de Paris était plus radicale encore. Pour divers motifs, dont le principal était sans doute d'éviter les plaintes des populations trop voisines de la Cour, la corvée des bras n'y fut jamais établie; on y admettait seulement la corvée des voitures, dont l'application fut toujours, d'ailleurs, fort peu rigoureuse.

Après la désignation des corvéables un autre point capital restait livré à l'arbitraire. C'était le nombre annuel des jours de corvée. Le mémoire de 1737 indiquait subsidiairement et dans une note marginale le taux de trente jours par an. Mais l'instruction de 1738 était muette sur ce point et il en résulta les plus choquantes inégalités. Certains intendants demandaient huit jours, d'autres quarante ou cinquante, et, chose digne de remarque, les intendants qui exigeaient le plus de travail étaient souvent ceux qui avaient le plus vif désir de soulager les populations. Considérant la construction des routes comme une nécessité du moment, ils avaient hâte d'en finir avec elle sans songer qu'après la construction viendrait l'entretien, qui, croissant avec la circulation, exigerait un travail permanent, égal, et souvent supérieur à celui du premier établissement.

On distingua bientôt, en effet, deux corvées, l'une qui était ordonnée

par mandements spéciaux pour les constructions nouvelles, l'autre qui avait pour objet l'entretien des routes établies, qui fut, pour ainsi dire, permanente; si bien, qu'il y eut des localités où les jours de repos devinrent l'exception relativement aux jours de corvée.

Du reste les prescriptions de l'instruction de 1738, même sur les points où elles étaient précises, ne furent pas toujours exécutées régulièrement. Ainsi la corvée ne devait s'appliquer qu'aux paroisses situées à trois lieues de part et d'autre de la route à construire. Certains intendants portent cette distance jusqu'à sept lieues. Les intendants étaient cependant, pour la plupart, des administrateurs capables, amis du bien public, cherchant à adoucir dans les détails l'application de la corvée; il en était de même des ingénieurs, mais non des agents subalternes, qui aggravaient cette charge par une foule d'abus. Exemptions accordées par corruption, sévérités excessives mises au service des inimitiés locales, faveurs accordées aux plus riches au détriment des faibles et des pauvres, tels sont les faits constatés par plusieurs arrêts des ministres.

La corvée enfin était encore aggravée par les intempéries des saisons; les réunions d'hommes, de femmes et d'enfants, venus de loin, imparfaitement nourris, travaillant sur un sol détrempé, logés ensuite de force, et toujours fort mal, dans des maisons plus ou moins voisines de la route, faisaient naître une foule de maladies et devenaient une source de misères. Les punitions édictées contre les délinquants suffisent d'ailleurs pour faire juger de l'impopularité qui s'attachait à la corvée. En 1746, dans la généralité de Moulins, chaque corvéable recevait une tâche, pour trois jours; faute de l'exécution dans ce délai, il était emprisonné. Des amendes considérables étaient souvent prononcées avec l'accroissement de la tâche imposée, des envois de garnison étaient enfin l'un des moyens de sévir contre les récalcitrants. Des brigades de maréchaussée sont répandues dans les chaumières, dit le parlement de Toulouse en 1756, comme des hussards en pays ennemi; les amendes enfin étaient prononcées contre des communes entières, et les instructions recommandaient d'en rendre responsables les maires ou syndics toujours choisis parmi les habitants les plus riches, en sorte que, disait une circulaire de 1746, *on a plus de prise sur eux.*

On ne doit pas s'étonner qu'un pareil état de choses ait amené les plus vives déclamations, à une époque, où, suivant les expressions de Turgot, « les plaintes les moins justes trouvaient un écho, » à plus forte raison celles qui avaient un fondement réel, où mille écrivains exerçaient leur zèle vrai ou simulé contre tout ce qui les choquait, où les esprits s'échauffaient partout et sur tout. Les privilégiés eux-mêmes se

sentaient attaqués par le système de la corvée, qui détournait au profit de l'État un travail considéré comme leur propriété, et bien des gens enveloppaient la construction des routes dans la réprobation dont la corvée était l'objet.

Dans le *Traité de la population*, qui parut en 1755, le marquis de Mirabeau, l'ami des hommes, appelle la corvée l'abomination de la désolation pour la campagne; dans un autre de ses écrits, il dénonce les travaux des routes comme « l'occasion d'entretenir une armée d'ins-« pecteurs généraux, d'ingénieurs en chef et de sous-ingénieurs, dont le « dénombrement serait digne de l'Iliade. »

Mais le marquis de Mirabeau fut laissé bien en arrière dans ses déclamations par le parlement de Toulouse. Ce parlement avait dans son ressort non-seulement le Languedoc, pays d'États qui échappait à l'application de la corvée, mais encore les généralités d'élections d'Auch et de Montauban. S'élevant par des remontrances, en l'année 1756, contre l'impôt du dixième, c'est-à-dire contre la mesure qui frappait tout revenu d'une taxe égale à son dixième, il faisait ressortir la misère des campagnes et l'attribuait surtout à la corvée, dans des termes qui sembleraient empruntés à un pamphlet plutôt qu'à un acte public de la magistrature. « On les tire de la charrue, dit-il des cultivateurs, pour « les employer des mois entiers à la confection des chemins. Traités « plus impitoyablement que des forçats, ils n'ont pas même la nourri-« ture qu'on accorde à ceux-ci..... Les gémissements excités par les « corvées retentissent de toutes parts; ils seraient parvenus jusqu'au « trône, si des voix barbares ne les avaient pas étouffés. Vous saurez, « Sire, qu'il y a des corvées et bientôt il n'y en aura plus. » Le parlement de Toulouse oppose à l'établissement de la corvée l'objection compétente tirée des lois du royaume. « Si la moindre charge publique ne peut « avoir lieu sans être établie par édit enregistré, comment une contri-« bution forcée de travaux gratuits a-t-elle pu s'introduire sans cette « formalité, complément nécessaire de toute loi? »

Enfin, s'élevant contre le système de construction des routes, le parlement dit encore : « Que le tableau de ces malheureuses corvées serait « touchant! Des travaux ordonnés sans examens, conduits sans règles, « changés, recommencés à vingt fois dans le temps des semailles, de la « culture des vignes et de la moisson, les meilleurs fonds envahis, les « arbres arrachés, les jardins détruits, les maisons abattues, et cela sans « dédommagement, de grosses contributions exigées en forme d'amendes, « des emprisonnements continuels de journaliers et de laboureurs. »

Qu'il y eût eu une grande exagération dans ces plaintes, comme le

fait remarquer M. Vignon, et qu'elles fussent le reflet de la passion qui animait la magistrature contre le pouvoir administratif, cela peut être aisément admis; mais le fond n'en était que trop vrai; les administrateurs eux-mêmes et les ingénieurs chargés d'appliquer la corvée étaient loin de considérer cette charge comme équitable. Dans un mémoire du 17 octobre 1752, Perronet propose d'apporter au système plusieurs modifications radicales. « L'on n'a épargné, dit-il, ni méthode, « ni soins pour soulager les corvéables. Mais cette façon de faire les « chemins paraît vicieuse en soi et sujette à plusieurs inconvénients « essentiels. Les journaliers que l'on y emploie, n'ayant aucun bien, sont « les seuls qui ne retireront aucune utilité des chemins qu'ils font. Le « moyen qui paraît le plus équitable pour faire les chemins gratuitement « est de les imposer en nature aux paroisses, proportionnellement aux « facultés d'un chacun, suivant les derniers rôles de dixième, sans « aucune exemption..... Dès ce moment, toutes les plaintes amères « que fait naître la corvée cesseront de la part du peuple. » En marge du manuscrit de Perronet qui se trouve aux archives des travaux publics, on lit cette note : « Le même jour, M. Trudaine a pris connais« sance de ce mémoire; il préférerait que l'on imposât sur tous les biens « fonds la somme nécessaire pour les travaux. » On voit par là que Trudaine, forcé, comme intendant général des ponts et chaussées, d'appouver et de faire appliquer le système des corvées, avait au fond une opinion toute différente de ses avis officiels. D'après le journal tenu par Perronet, il aurait dit en effet à l'assemblée générale des ponts et chaussées (séance du 17 mars 1754), « que c'était toujours contre son gré « que l'on employait les corvées, et qu'il voudrait trouver un expédient « pour que tous les travaux soient payés. » Enfin son opinion ressort bien plus explicitement encore d'une lettre qu'il écrivait, le 26 avril 1768, à l'un de ses amis intimes, intendant de Rouen. Il y raconte comment, en prenant le département des ponts et chaussées, il fit au contrôleur général Orry des représentations très-vives contre le système des corvées, comment il répéta les mêmes objections à tous les successeurs d'Orry, les uns après les autres, et fut toujours obligé de céder devant leur autorité, appuyée de celle du roi.

La lettre se termine par ce passage significatif : « Ce serait excéder « les termes d'une lettre que de vouloir vous exposer ici le système et « les motifs du Sr Orry qui ont déterminé ses successeurs à suivre son « avis et le roi à décider en conformité. J'aime mieux, disait-il, leur de« mander les bras qu'ils ont, que l'argent qu'ils n'ont pas. Si cela se « convertit en imposition, le produit viendra au trésor royal; je serai

« le premier à trouver des destinations plus pressées à cet argent. Ou « les chemins ne se feront pas, ou il faudra revenir aux corvées : les « exemples de ce qui s'est passé avant et depuis, par rapport aux fonds « très-modiques qui s'imposent pour les ouvrages d'art et les employés, « n'autorisent que trop cette crainte. » Trudaine ajoute : « Cependant je « n'ai jamais pressé MM. les intendants, je les ai toujours laissés les « maîtres et les arbitres de ce qu'exigeait la situation des peuples de leur « généralité, parce qu'il ne faut pas, pour leur procurer l'utilité qu'ils « trouvent à avoir de bons chemins, commencer par les accabler d'un « poids insupportable. »

La plupart des ingénieurs ne se dissimulaient pas d'ailleurs les difficultés présentées dans l'exécution par le système des corvées et par le peu de travail utile que l'on en obtenait. « Tel soin que l'on puisse se donner « pour conduire les corvées, disait Perronet dans le mémoire déja cité « plus haut, l'on sait en général, d'après l'expérience, que l'on ne peut « guère évaluer la journée de corvée pour le progrès de l'ouvrage qu'à « la moitié ou même au tiers de celle que l'on ferait faire à prix d'ar- « gent. » Les mêmes questions préoccupaient également les intendants, et plusieurs d'entre eux essayèrent dans leurs provinces de réformer le système. Parmi les réformes partielles on doit citer comme les plus remarquables celles qui furent mises en pratiques par Orceau de Fontette à Caen et par Turgot à Limoges. La date de la première, 1758, marque même une phase nouvelle dans l'histoire de la corvée.

M. de Fontette, nommé, en 1753, à l'intendance de Caen, était alors un des partisans décidés du travail par corvée, mais, voyant toutes les dispositions prises par lui devenir infructueuses, il proposa au ministre d'imposer les travaux au prorata de la taille et sur le pied de dix sous par livre, à l'imitation de ce qui se faisait dans certains pays d'États tels que la Bretagne. Cette proposition, soumise à l'assemblée des ponts et chaussées, n'y fut pas accueillie favorablement. Trudaine lui-même la rejeta en se fondant sur le motif suivant :

« Une imposition de la moitié de la taille tirerait à conséquence dans « l'esprit du peuple, qui aurait une mesure exacte de son imposition, « dont l'objet, quoique aussi considérable maintenant, est cependant « moins facile à apprécier et moins connu. » Forcé de revenir à la corvée, Fontette prit sur lui d'en modifier complétement l'assiette. Son système consiste à étendre la corvée à toutes les paroisses, mais en réglant la tâche sur les distances, à la proportionner entre les communautés au principal de la taille, et à en prescrire la répartition entre les contribuables d'une même communauté au marc la livre de leur taxe,

enfin, et c'était le point essentiel, à donner un délai d'exécution très-court, au delà duquel tout ce qui restait à faire était achevé, aux frais des paroisses retardataires, par un entrepreneur désigné à l'avance. Ainsi la corvée devenait par le fait, dans le système de Fontette, une contribution pécuniaire dont le poids ne retombait plus exclusivement sur les pauvres. En réduisant la charge de près de moitié, il la répartissait avec plus d'équité. Mais ce système avait deux grands vices; le premier, tort réel, celui d'établir arbitrairement un nouvel impôt; le second, préjudiciable au succès même de la réforme, celui de provoquer des plaintes qui, partant des classes riches, devaient trouver facilement dans les actes de la magistrature un écho passionné. C'est ce qui arriva en effet. La cour des aides de Rouen, par un arrêt en date du 15 juillet 1760, déféra au roi comme illégaux les actes de l'intendant de la généralité de Caen et « fit défense à toute personne de quelque état, « qualité et conditions qu'elles soient, *à peine de la vie*, d'exiger aucuns « impôts, levées de contributions ni corvées, soit d'hommes et de leurs « chevaux ou harnais sous quelque prétexte que ce puisse être, ni au- « cunes sommes d'argent pour tenir lieu desdites corvées, sans y avoir « été autorisés par édits, déclarations ou lettres patentes bien et dû- « ment enregistrées. » La cour n'attaquait donc pas seulement le système mis en vigueur à Caen, elle s'en prenait à la corvée même. Le parlement, de Rouen, dont cette cour faisait partie, poussa les choses encore plus loin; il prescrivit une enquête sur la conduite de Fontette, et fit très-expresse défense de mettre à exécution l'ordonnance de 1758. Les déclamations auxquelles il se livra dépassèrent en violence celles du parlement de Toulouse. « Les corvées, disait-il, travail d'esclaves « qui met la condition des hommes au-dessous de celle des animaux do- « mestiques... des sueurs forcées gratuites et continues, des ouvrages « commencés, détruits, recommencés, détruits encore pour perpétuer « une inspection utile. Voilà Sire, dans la plus exacte vérité, l'effet de « ce qu'on appelle corvées. » Le pouvoir royal ne céda pas à ces vives remontrances, qui avaient du reste le tort d'être au moins tardives, puisque le parlement de Rouen, après avoir laissé pratiquer la corvée dans toute sa rigueur pendant plus de vingt ans, s'élevait contre elle au moment même où l'on cherchait à la rendre plus équitable.

Les actes du parlement furent cassés par arrêt du Conseil d'État; on fit marcher des troupes pour appuyer l'autorité royale, mais bientôt, ébranlé par une nouvelle résistance de la magistrature, le ministère, après des alternatives de fermeté et de faiblesse, abandonna Fontette à ses propres ressources. Trudaine lui conseilla *de ne pas s'exposer davan-*

tage. Fontette ne se découragea pas. L'opinion publique, gagnée par sa bonne administration et par tout ce qu'il y avait de juste dans la réforme, finit par lui donner raison contre le parlement. Son système prévalut non-seulement dans la généralité de Caen, mais dans les généralités de Rouen, d'Alençon et de Poitiers, où il fut imité plus tard.

La réforme introduite, en 1761, dans la généralité de Limoges, par Turgot, paraît avoir été moins nette, moins arbitraire en apparence et plus radicale au fond que celle de Fontette; elle réussit plus facilement par suite de la patience avec laquelle Turgot s'attacha à persuader les populations, ainsi qu'à gagner l'appui de la magistrature. Après avoir réparti la tâche entre les parties intéressées à l'exécution d'un chemin, il imposa à chacune d'elles le montant du prix d'adjudication de cette tâche, mais il dégrevait en même temps les paroisses d'une somme pareille sur la cote de la taille, et, comme compensation, il répartissait ensuite entre toutes les paroisses de la province une contribution égale au total de ce dégrèvement. Par le fait il établissait ainsi un nouvel impôt, mais il sut le dissimuler assez adroitement par des virements de fonds et le couvrir, pour respecter la légalité, par les délibérations des communes imposées, facilement obtenues avec l'aide du clergé.

Son système fut bien accueilli des populations et demeura en vigueur jusqu'à la Révolution.

Cependant les déclamations contre la corvée continuaient dans les termes les plus irritants. Il suffira, pour en donner une idée, de citer quelques lignes de Voltaire « On nous traîne aux corvées, » ce sont les paysans qui parlent, « nous, nos femmes et nos enfants, nos bêtes de « labourage, également épuisés et quelquefois mourant pêle-mêle de lassitude sur la route; on fait périr nos moissons pour embellir les grands « chemins; on nous arrache à nos charrues pour travailler à notre ruine, « et l'unique prix de ce travail est de voir passer sur nos héritages les « carrosses de l'exacteur de la province, de l'évêque, de l'abbé, du financier, du grand seigneur qui foulent aux pieds de leurs chevaux le sol « qui servait autrefois à notre nourriture. » Une foule d'écrivains attaquaient la corvée dans des pamphlets aussi passionnés, et les ingénieurs eux-mêmes, partagés sur le fond de la question, étaient du moins d'accord sur la nécessité de modifier le système en répartissant les charges plus équitablement. Lorsque Turgot fut nommé, à la fin de l'année 1774, contrôleur général des finances, il entrait au ministère avec la ferme intention de supprimer la corvée; un de ses premiers actes fut d'adresser aux intendants une circulaire prescrivant la suppression de ce mode de travail; mais, aucune mesure n'ayant été prise pour sup-

pléer aux ressources ainsi supprimées, les travaux des routes furent suspendus dans la plupart des provinces. Il y avait donc urgence, et Turgot s'occupa avec Trudaine de Montigny d'organiser un nouveau système. Les mesures auxquelles ils s'arrêtèrent peuvent se résumer ainsi : suppression de la corvée en nature; mise en adjudication des ouvrages déterminés et évalués d'avance sur un état arrêté par le roi; imposition des sommes portées audit état, dans chaque généralité, sur tous ceux qui possèdent des fonds, *sans admission d'aucun privilége;* interdiction d'appliquer ces sommes à aucun autre ouvrage ni de les verser au trésor royal. La réforme était radicale et hardie, puisqu'elle s'attaquait aux priviléges de la noblesse et du clergé, qui jusque-là ne payaient aucun impôt direct. Il aurait fallu, pour la faire réussir, une promptitude et une décision qui paraissent avoir manqué à Turgot. Trudaine fut, dans cette occasion son confident et son conseil, et la correspondance, des deux amis est des plus intéressantes.

«J'ai rencontré, dit Trudaine à Turgot, le président Joly de Fleury, «qui m'a paru fort animé contre cette besogne; il m'a dit qu'il pensait «que toutes les charges publiques devaient tomber sur les roturiers, «qui par leur état naissent taillables et corvéables à volonté; tandis que «les nobles, au contraire, naissent exempts de toute imposition. Je lui «dis qu'il était difficile de savoir mauvais gré à un roi qui prenait le «parti des pauvres contre les riches; il m'a répondu que c'était précisé«ment le système du despotisme de Constantinople.»

«Je suis averti, écrit encore Trudaine, qu'une des objections que le «parlement compte faire à l'édit des corvées, qui ne laissent pas d'avoir «quelque corps aux yeux du public, c'est que, malgré toutes les précau«tions que vous prenez, le roi peut encore en abuser pour faire entrer «au trésor royal les fonds destinés aux chemins... Je ne puis vous «dire au surplus combien il me paraît important pour la chose et pour «l'autorité du roi que vos édits soient promptement envoyés au par«lement et qu'ils y soient soutenus de la plus grande fermeté.»

Trudaine écrit encore : «Ce que le public exige le plus de son sou«verain, c'est de la fermeté; ce qu'il désire le plus, c'est d'être tiré d'in«quiétude; je crois donc que vous ne pourrez envoyer trop tôt vos «édits, que plus vous perdrez de temps, plus la position sera défavo«rable. Soyez sûr qu'il n'y pas un conseiller au parlement qui ne regarde «l'envoi des édits comme la fin de votre ministère. Si ce malheur arri«vait, je crois que l'autorité du roi est perdue pour tout son règne.»

Après bien des hésitations, Turgot présenta au roi, à la fin de janvier 1776, le mémoire justificatif de l'édit sur les corvées. On y re-

marque les passages suivants : « une chose doit faire sentir combien la « corvée est en elle-même odieuse, c'est que l'on n'a jamais osé établir « cette forme de travail dans les environs de Paris. La corvée qu'on exige « des journaliers est si dure, que, si on eût voulu l'établir dans les envi- « rons de la capitale, elle eût excité une réclamation si forte, que le roi « aurait nécessairement partagé l'indignation publique. . . La première « difficulté consiste dans la répugnance qu'ont en général les privilégiés à « se soumettre à une charge nouvelle pour eux, que les taillables ont jus- « qu'ici supportée seuls. Tous ceux qui ont à délibérer sur l'enregis- « trement de la loi sont privilégiés et l'on ne peut pas se flatter qu'ils « soient tous au-dessus de cet intérêt personnel. » Il ne faut donc pas s'é- tonner si, lorsque l'édit qui supprime les corvées fut porté au parlement, le 9 février 1776, accompagné de cinq autres édits relatifs à des ré- formes dans le commerce et dans l'industrie, et précédé d'un très-long préambule, le parlement refuse d'enregistrer cet édit. La Cour sou- veraine décida en même temps qu'il serait fait au roi des remontrances pour le supplier de vouloir bien le retirer comme inadmissible, tant au fond que dans ses dispositions.

Les remontrances du parlement retrouvées par M. Vignon dans les Archives de l'empire font précisément ressortir les deux objections signalées par Trudaine dans les lettres à Turgot. « Votre parlement, y « est-il dit, a senti que l'édit qui substitue une imposition territoriale « universelle, illimitée et perpétuelle, aux corvées, sous la couleur d'un « soulagement apparent qu'il présentera en faveur du peuple, avait pu « sembler, au premier coup d'œil, un acte de bienfaisance inspiré par l'hu- « manité. Mais en même temps il n'a pas douté qu'un examen plus « réfléchi n'y fît découvrir à Votre Majesté une opération onéreuse pour « ceux mêmes qu'elle veut soulager et contraire aux sentiments de jus- « tice qui vous animent... La justice ne consiste pas seulement à main- « tenir les droits de propriété, mais encore ceux qui sont attachés à la « personne et qui viennent des prérogatives de la naissance et de l'état. . . « Quels ne sont point les dangers d'un projet dont le premier effet est « de confondre tous les ordres de l'état en leur imposant le joug uni- « forme de l'impôt territorial? Le service personnel du clergé est de « remplir toutes les fonctions relatives à l'instruction, au culte religieux, « et de contribuer au soulagement des malheureux. Le noble consacre « son sang à la défense de l'État et assiste de ses conseils le souverain. « La dernière classe de la nation, qui ne peut rendre à l'état des services « aussi distingués, s'acquitte envers lui par les tributs, l'industrie et les « travaux corporels... Ce n'est pas ici, comme on a essayé de vous le

« persuader hier, un combat des riches contre les pauvres, c'est une « question d'État et des plus importantes, puisqu'il s'agit de savoir si « tous vos sujets peuvent et doivent être confondus. Assujettir les nobles « à un impôt pour le rachat de la corvée, c'est les déclarer *corvéables*, « comme les roturiers, et, le principe une fois admis, ils pourraient être « contraints à la corvée aussitôt qu'elle serait rétablie. »

Le roi refusa de recevoir les remontrances prévues, et un lit de justice fut tenu au château de Versailles, le 12 mars 1776, pour l'enregistrement des édits; mais cet acte d'énergie fut le dernier effort de Louis XVI en faveur de son ministre. L'édit, qui aurait dû être envoyé immédiatement aux autres cours souveraines du royaume, ne le fut que quelque temps après aux parlements de Pau, de Rouen, de Toulouse et de Metz. Ceux d'Aix, de Besançon, de Bordeaux, de Dijon, de Douai, de Grenoble, de Nancy et de Rennes, n'en reçurent pas communication.

Les adversaires de Turgot l'emportèrent, et, le 12 mai 1776, Chigny de Nuits lui succéda comme contrôleur général des finances avec la mission évidente d'écarter toutes les réformes; mais, si l'édit de suppression des corvées était condamné, il était bien difficile de revenir aux corvées elles-mêmes après les avoir suspendues pendant deux ans. Le nouveau contrôleur général se trouva donc fort embarrassé en présence du mauvais état des routes, qu'il était indispensable de réparer avant l'automne. Après une déclaration qui rétablissait provisoirement l'ancien état des choses, on eut recours à l'application générale, mais facultative, d'un système analogue à celui de Fontette.

D'après l'instruction du 6 septembre 1776, dernier acte de Trudaine de Montigny, les travaux arrêtés par les intendants en ce qui concerne les réparations, par le Conseil d'État pour les constructions nouvelles, devront être divisés en tâches proportionnelles aux forces et à l'étendue de chaque communauté, de manière à ne pas excéder douze journées de travail par an; les communautés auront le choix de les exécuter directement ou de les faire adjuger. L'adjudication devait avoir lieu, non-seulement lorsqu'elle avait été acceptée par les communautés, mais encore toutes les fois que celles-ci ne s'étaient pas prononcées dans un délai de quinze jours après la publication des tâches ou bien encore lorsque le travail n'était pas terminé à l'époque fixée d'avance. La charge pécuniaire qui en résultait était répartie entre les contribuables. Ce système avait l'inconvénient de ne reposer sur aucune disposition légale et de prêter le flanc aux oppositions locales. Aussi rencontra-t-il de nombreuses difficultés dans plusieurs provinces, notamment en Saintonge. Les bour-

geois riches, auxquels était ainsi imposée la principale charge, persuadaient aux paroisses d'opter pour le travail en nature, puis de ne pas exécuter leurs tâches, leur assurant que l'on ne pourrait les contraindre à payer. Les travaux une fois faits, il devint impossible en effet de recouvrer l'argent; on ne trouva plus d'adjudicataires, et le système tomba presque partout sans avoir été attaqué directement.

Lorsque Necker, nommé, le 2 juillet 1777, directeur général des finances, prit en même temps la direction du service des ponts et chaussées, il se trouva donc en présence de grandes difficultés; il se borna à consulter les intendants, dont les réponses, très-diverses, ne firent que démontrer le mauvais état des routes et la nécessité d'y remédier promptement. Son successeur, Joly de Fleury, ne résolut pas davantage la question, mais la fit du moins étudier sérieusement par Chaumont de la Millière, le nouvel intendant général des ponts et chaussées.

Il résulte du mémoire de la Millière que cinq généralités avaient déjà mis en vigueur le mode de transformation imaginé par Fontette : c'étaient celles de Caen, de Rouen, d'Alençon, de Tours et de Poitiers. Dans les deux généralités de Besançon et de Limoges, la corvée était complétement remplacée par une contribution en argent. Dans onze autres, le travail de la corvée était accepté et dirigé par d'habiles ingénieurs. il donnait des résultats dont on pouvait se contenter provisoirement. La généralité de Paris restait toujours en dehors de la question; mais dans celles d'Orléans, de Châlons, de Riom, de Moulins, de Lyon, de Grenoble, de la Rochelle et de Bordeaux, dans les cinq dernières surtout, où la corvée ne produisait absolument rien, il y avait urgence. Le mémoire de la Millière fut lu et discuté en présence du roi le 5 avril 1783, mais il n'y fut donné aucune suite, et les hésitations continuèrent jusqu'en 1785. Cette période fut marquée par la désobéissance la plus complète des populations auxquelles on voulait imposer la corvée, et par une lutte de plus en plus vive entre l'administration et les parlements, notamment à Bordeaux, où l'intendant de Tourny eut complétement le dessous.

Enfin, sous le ministère de Calonne parut un mémoire sans nom d'auteur, mais rédigé par un comité d'intendants et publié sous le patronage du gouvernement. La corvée, suivant les auteurs, devait être convertie en une imposition communale servant à payer directement l'adjudicataire des travaux. Le contrôleur général, adoptant ouvertement cette solution, consulta les intendants sur le moyen d'exécution. Un arrêt du 6 novembre 1786 prononça la suppression provisoire de la corvée en la convertissant, pour trois ans, en une contribution pécu-

niaire. Cet arrêt, attaqué par plusieurs parlements, fut remplacé par une déclaration royale dûment enregistrée.

La question n'était résolue toutefois qu'à titre provisoire; mais, lorsque l'assemblée des notables fut convoquée au commencement de 1787, le plan de réforme des finances qui lui fut présenté comprenait la suppression des corvées. « Tout le monde, dit Loménie de Brienne dans « le discours prononcé à la séance de clôture le 25 mai 1787, tout le « monde était frappé depuis longtemps de la rigueur et de l'injustice de « cet impôt terrible, dont la durée parmi nous fera l'étonnement des « siècles suivants. Mais l'imposition en argent avait aussi des inconvé-« nients; on disait que, dans des temps malheureux, elle pourrait subsister « et la corvée être rétablie. L'établissement des assemblées provinciales « dissipera ces inquiétudes. »

L'édit portant création des assemblées provinciales fut enregistré à Paris le 22 mai 1787. La déclaration royale portant suppression de la corvée et l'attribution du service entier des routes à ces assemblées ne le fut pas sans une certaine opposition; elle finit cependant par être acceptée dans toutes les cours souveraines.

La corvée n'existait plus ni de droit ni de fait. Mais la réforme était moindre que ne l'avait voulu Turgot, puisque, les priviléges subsistant, la contribution représentative de la corvée ne portait que sur les taillables. La taille et le privilége ne devaient disparaître que dans la nuit du 4 août 1789.

J. BERTRAND.

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les neuf premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1868. — *Fragments du Mahâbhârata par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata par M. Ph. Ed. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

TREIZIÈME ARTICLE [1].

Cependant Dhritarâshtra reprend le cours de ses questions habituelles, et il demande à Sandjaya, l'écuyer et le narrateur de son roi, comment, le lendemain, les Kourous ont pu soutenir l'attaque d'Ardjouna, furieux de son chagrin paternel. Le vieux monarque est frappé du silence sinistre qui règne même dans le camp des vainqueurs, affligés de leur triomphe trop facile sur un enfant. Il se rappelle alors tout le passé, la fatale partie de dés, l'entêtement coupable de son fils Douryodhana, les sages conseils qu'il a repoussés, et toutes les conséquences fatales qu'a eues son iniquité. Le malheureux Dhritarâshtra croit, dans un esprit de justice très-désintéressé, que ce sont les Pandavas qui ont raison, et il donne tort aux Kourous, dont il est le chef. A ces plaintes de son maître, le rude Sandjaya répond comme il l'a déjà fait : « Ce ne sont là que des lamentations stériles; il fallait avoir plus de « prévoyance; si Dhritarâshtra n'eût pas permis la partie de dés que « désirait Youddhishthira, la querelle n'eût pas éclaté entre les deux « familles, et la guerre ne s'en serait pas suivie. Mais aujourd'hui il est « trop tard; puisque Dhritarâshtra n'a pas su empêcher le mal, il faut « qu'il sache le supporter sans se plaindre et sans gémir avec tant de « pusillanimité. » Sandjaya continue donc son récit [2].

Dès le point du jour, Drona, revêtu d'une cuirasse blanche qui le

[1] Voir, pour les douze premiers articles, le *Journal des Savants*, cahiers d'août, septembre, octobre, novembre 1865, octobre et novembre 1867, janvier, mars, avril, juillet et septembre 1868; janvier, 1869, p. 36. — [2] *Mahâbhârata*. Dronaparva, çlokas 3010-3063, 3064-3085. Ainsi ce dialogue de Dhritarâshtra et de Sandjaya, qui s'est répété déjà plusieurs fois, et qui se répétera plusieurs fois encore, n'a pas moins de 75 çlokas, c'est-à-dire 150 vers. C'est beaucoup pour cette simple question : « Que s'est-il passé le lendemain de la mort d'Abhimanyou? » Mais tout est d'une prolixité égale dans ce poëme monstrueux.

distingue entre tous les combattants, range son armée en bataille, et il lui donne la forme d'un char par la disposition qu'il fait prendre aux différents corps qui la composent. Cet ordre est tellement savant, que les Siddhas, les Tchâranas et les Bhoûtas ne peuvent retenir leur admiration; ces dieux inférieurs pensent que rien ne peut résister à une pareille stratégie. Ardjouna cependant ne paraît pas beaucoup la redouter; et il s'avance, avec sa bravoure ordinaire, pour rompre les lignes des Kourous, qui, dans l'intervalle, ont un peu changé de forme, et qui maintenant représentent une fleur de lotus, au milieu de laquelle est une aiguille dont le généralissime est la pointe [1]. A peine arrivé, Ardjouna fait retentir sa formidable conque; Krishna, qui le suit toujours, en fait autant; et ce bruit épouvantable va porter la terreur au cœur des ennemis [2]. Ils rendent néanmoins bruit pour bruit; et les trompettes des Kourous ne sont pas moins retentissantes que celles de leurs adversaires. Ardjouna tient tout ce qu'on devait attendre et craindre de son courage et de sa fureur. Il est si brillant dans la lutte, que les yeux des combattants ne peuvent pas plus soutenir sa vue que celle du soleil; on est ébloui de ses exploits [3]. C'est en vain que Douççâsana, un des frères de Douryodhana, veut s'opposer à la marche d'Ardjouna; il est forcé de fuir.

Cette partie de l'armée des Kourous étant détruite, Ardjouna pense à en écraser une autre. Mais, comme il se trouve en face de Drona, il se rappelle que c'est son ancien maître de stratégie; et, au milieu même du carnage, il va lui rendre hommage comme un fidèle et reconnaissant élève. Il fait plus; et, avec une condescendance vraiment singulière, il demande à Drona la permission de le combattre. Le gourou, non moins gracieux que son disciple, lui octroie sans peine cette permission, qui ne se refuse jamais; et un combat épouvantable s'engage sur-le-champ entre Drona et Ardjouna; car il faut que Drona soit vaincu pour qu'Ardjouna puisse arriver jusqu'à Djayadratha, le roi du Sindhou, qui a été la veille le meurtrier de son cher fils [4]. Cependant le combat de Drona et d'Ardjouna cesse bientôt, parce que les deux guerriers sont également invincibles; c'est sur Djayadratha que le chef Pandava veut se précipiter. Mais, avant de le joindre, il doit abattre bien des ennemis qui lui barrent le passage, Çroutâyoush [5], Soudakshina,

[1] *Mahâbhârata,* Dronaparva, çloka 3110. Cet ordre de bataille, tout admirable qu'il est, ne dure que quelques instants; et le poëte qui vient de le créer n'hésite pas à le détruire presque immédiatement. — [2] *Ibid.* çloka, 3147. — [3] *Ibid.* çlokas 3175 et suivants. — [4] *Ibid* çlokas 3219-3250. — [5] *Ibid.* çlokas 3305-3315. L'histoire de Çroutâyoush est étrange. Il est fils d'une rivière aux eaux fraîches, la

fils du roi de Cambodje, Atchyoutâyoush, et une foule d'autres non moins vaillants.

Ces premiers succès d'Ardjouna causent une vive inquiétude au roi Douryodhana; et, s'adressant à son généralissime, il l'invite à prendre au plus vite des mesures pour protéger Djayadratha et pour vaincre Ardjouna. Drona ne demande pas mieux que de redoubler d'énergie, tout vieux qu'il est; mais il prie le roi de partager ce labeur avec lui. Drona a promis solennellement de faire Youddhishthira prisonnier, et il tiendra son serment; mais il faut que, de son côté, Douryodhana se charge d'arrêter les efforts d'Ardjouna. Douryodhana, tout brave qu'il est, trouve l'entreprise fort difficile. Il soumet donc quelques réflexions à son vénérable généralissime; mais Drona le rassure, en lui donnant une cuirasse d'or, qui doit le mettre à l'abri de tous les coups. Douryodhana doute encore de son succès; et, pour calmer toutes ses appréhensions, il faut que Drona lui raconte l'histoire de cette merveilleuse cuirasse, qui jadis a été offerte par Brahma lui-même à Indra, lorsqu'il alla combattre et terrasser l'indomptable Vritra [1]. D'Indra, cette armure superbe est passée à Angiras, d'Angiras à Vrihaspati, son fils, de Vrihaspati à Agnivéçya, qui l'a léguée à Drona. La cuirasse est mise à Douryodhana par Drona, qui prononce en même temps une incantation puissante; et le roi des Kourous, reprenant enfin confiance, n'hésite plus à marcher contre le redoutable chef des Pandavas. Mais les deux princes ne doivent pas se rencontrer de sitôt sur un champ de bataille aussi vaste et aussi confus [2].

Pendant qu'Ardjouna cherche, de son côté, à joindre Djayadratha, il remarque que les chevaux de son char sont criblés de flèches; il met pied à terre, et il prie Krishna d'enlever à ses coursiers les dards qui leur ont fait de profondes blessures. Krishna les a bientôt guéris; mais les chevaux harassés de fatigue ont besoin de boire. Il n'y a point d'eau dans toute la plaine, et ils ne peuvent se désaltérer; mais ce n'est pas là une difficulté pour Ardjouna, qui est doué du don de faire des pro-

Parnâçâ. En mère tendre et prudente, Parnâçâ demande à Varouna que son fils soit invulnérable. Varouna donne à l'enfant une massue qui doit le rendre invincible. Seulement il faudra toujours frapper avec cette massue; et il ne faudra jamais la lancer comme projectile à la tête de personne. Le malheureux Çroutâyoush oublie cette recommandation et lance la massue contre Ardjouna, qui n'en est pas même ébranlé. Mais l'arme fatale revient sur Çroutâyoush, qui l'avait irrégulièrement décochée, le tue, et rentre aussitôt en terre, où elle se cache, çloka 3315. — [1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 3412-3480. — [2] *Ibid.* çlokas 3510-3647. Tous ces combats sont excessivement confus, et il est souvent très difficile de s'y reconnaître.

diges. Il lui suffit de toucher la terre avec sa flèche pour qu'à l'instant même il se forme un lac immense, où les chevaux vont aussitôt se baigner et se rafraîchir [1]. Le poëte se plaît à décrire ici ce beau lac, qui remplit en effet toutes les conditions d'une pièce d'eau magnifique. Il est couvert de cygnes, de canards et d'oiseaux aquatiques de toute espèce; les lotus partout répandus ornent sa surface; ses eaux limpides et transparentes sont pleines de poissons et de tortues. Bien plus : les bords de ce lac charmant sont habités comme le sont ordinairement les lacs les plus renommés de l'Inde. De saints rishis peuplent ses rives, et le grand anachorète Nârada quitte tout exprès son séjour bienheureux pour venir l'admirer. Mais Ardjouna fait un prodige plus complet encore. Pour que Krishna puisse panser plus à l'aise ses chevaux blessés, il construit sur-le-champ une vaste salle, où ils sont à l'abri contre toutes les atteintes de l'ennemi; cette salle est fournie d'armes de tout genre. Les coursiers sont bientôt guéris sous la main d'un dieu; et les deux héros, les deux Krishnas, retournent au combat avec une ardeur nouvelle [2]; ils se dirigent vers les lieux où ils croient trouver Djayadratha.

Déjà ils vont l'atteindre, transportés de fureur, et ils vont le tuer, quand le roi Douryodhana se jette de sa personne à leur rencontre, et les arrête l'un et l'autre avec un courage qui fait l'admiration des deux armées. On n'eût jamais supposé que Douryodhana osât à lui seul affronter les Krishnas réunis; son audace est d'autant plus méritoire, qu'il connaît la valeur de ses adversaires et qu'il est lui-même rempli de terreur. Mais il se fie à la cuirasse divine que Drona, le généralissime, lui a donnée, et il sait que, tant qu'il en sera couvert, il est protégé contre tous les traits et contre toutes les blessures. En effet, Krishna et Ardjouna, qui décochent des centaines de flèches, sont stupéfaits de les voir tomber à terre, rebondissant sur la cuirasse impénétrable [3]. Ils se communiquent mutuellement leur surprise; et Ardjouna apprend au dieu, qui devrait cependant le savoir mieux que lui, que la cuirasse est enchantée. Ardjouna essaye de charmer ses propres flèches et de leur donner une puissance surnaturelle; mais ce nouvel effort est aussi vain que les autres, et, ne pouvant abattre Douryodhana lui-même, il se rejette sur son char et les deux cochers qui le conduisent. Il les terrasse et brise le char en mille pièces. Douryodhana, contraint de mettre pied à terre, est serré de très-près; mais les guerriers les plus

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 3721. — [2] *Ibid.* çlokas 3741 et suiv. — [3] *Ibid.* çlokas 3847 et suiv.

valeureux de son armée se réunissent pour protéger leur roi; et Douryodhana, grâce à ce secours et surtout grâce à l'admirable cuirasse « dont tous ses membres sont revêtus, » peut se tirer sain et sauf d'un péril imminent où tout autre aurait succombé. A leur tour, Ardjouna et Krishna se trouvent menacés; mais ils n'ont qu'à enfler leurs formidables trompettes pour que ce son terrifie les ennemis, et qu'eux-mêmes ils aient le temps de reprendre haleine, tandis que les Kourous se dispersent et reculent[1]. L'armée de Douryodhana essaye bien de rendre bruit pour bruit; mais « les trompettes Kouroues ont l'air d'être malades, » auprès de celles des deux Krishnas, qui retentissent comme d'affreux tonnerres[2].

Le poëte, au milieu de ce récit, l'interrompt tout à coup pour placer de nouveau quelques-unes des questions que le vieux Dhritarâshtra adresse à son narrateur ordinaire, Sandjaya. Cette fois, les questions sont encore moins intéressantes, s'il est possible, qu'elles ne le sont d'habitude; et le monarque, qui semble s'inquiéter assez peu de ce que devient son fils Douryodhana dans cette sanglante mêlée, s'inquiète beaucoup de savoir quels sont les drapeaux que portent les deux armées, celle des Pandavas aussi bien que celle des Kourous, dont il est le roi[3]. On croirait qu'il doit au moins connaître les siens; mais il n'en est rien, et Sandjaya doit lui décrire les drapeaux de l'un et l'autre camp, comme si le pauvre aveugle n'en eût jamais entendu parler. Ces drapeaux sont de couleurs différentes; la plupart sont en or; ils brillent comme des flammes flamboyantes sur les chars des héros; ils sont couverts de guidons et de rubans, qui flottent au gré des vents. L'un porte l'emblème d'un tigre; l'autre d'une queue de lion; un troisième d'une ceinture d'éléphant. Sur un autre s'étale la figure d'un veau; sur celui-ci, c'est un paon en or, dont le corps est semé de pierreries brillantes et de perles, pour représenter les yeux de son plumage; sur celui-là, c'est tout un champ d'épis d'or; sur un autre drapeau, on voit un sanglier, et c'est l'emblème particulier de Djayadratha. Ailleurs, c'est une colonne du genre de celles où l'on attache les victimes dans les sacrifices; ailleurs encore, c'est un énorme éléphant d'argent brodé en pierres fines. Tels sont les neuf drapeaux les plus éclatants sous lesquels marche l'armée des Kourous; mais aucun n'égalait en grandeur et en éclat le fameux drapeau d'Ardjouna à l'insigne du singe.

Ces détails sur les drapeaux, aussi puérils que les descriptions des

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 3886. — [2] *Ibid.* çloka 3909. — [3] *Ibid.* çlokas 3926 et suiv.

fameuses trompettes, paraissent causer un grand plaisir à Dhritarâshtra; une fois qu'il a connu si précisément tous les étendards de son armée, il prie Sandjaya de continuer son récit.

La bataille, qui a été à peine suspendue par la nuit, reprend le lendemain plus furieuse. Drona, qui veut tenir sa promesse imprudente, se précipite au plus épais des rangs pour arriver jusqu'à Youddhishthira; il parvient en effet jusqu'au roi, et il engage avec lui un combat corps à corps [1]. Mais, aussitôt que les Pandavas aperçoivent le danger de leur prince, ils accourent en foule; et, après un duel qui n'a rien de décisif, les deux champions sont séparés par la foule des combattants. Le généralissime a pu se convaincre que son serment n'est pas aussi facile à remplir que sa vanité l'avait cru. Mais il ne se décourage pas, et il ne tardera pas à faire une tentative nouvelle. En attendant, des guerriers moins illustres se signalent de part et d'autre. Deux rakshasas, également habiles, également forts, se distinguent entre tous : c'est Alambousha pour les Kourous et Ghatotkatcha pour les Pandavas. Mais Alambousha succombe, et sa mort répand le deuil et la terreur parmi les siens [2]. Sâtyaki, un des chefs les plus braves de l'armée de Youddhishthira, ose affronter Drona lui-même; il est sur le point d'être accablé, malgré sa valeur, quand Youddhishthira s'élance de sa personne à son secours. Le roi se trouve donc de nouveau en présence de Drona, dont il a été quelques instants éloigné. Mais tout à coup il entend la trompette d'Ardjouna, qui sonne l'alarme, et il comprend que son frère est dans le plus grand péril; il faut l'en tirer au plus vite. Néanmoins, et tout urgent qu'est le danger, Youddhishthira trouve le temps de faire un très-long discours à Sâtyaki [3], auquel il demande de sacrifier sa vie pour sauver celle d'Ardjouna. Sâtyaki ne recule pas devant ce dévouement; mais il a un scrupule, et il expose ce scrupule dans un discours qui n'est pas plus concis que celui de Youddhishthira [4] : lorsque le vaillant Ardjouna est parti pour combattre, il a confié la personne du roi au bras invincible de Sâtyaki; il lui a remis ce précieux dépôt; Sâtyaki ne peut le quitter sous quelque prétexte que ce soit, fût-ce pour sauver Ardjouna. D'ailleurs Ardjouna sait se défendre lui-même, et il n'a besoin de l'aide de personne, même de celle de ses plus fidèles amis. Cependant Youddhishthira insiste, et il obtient de Sâtyaki qu'il l'abandonne et qu'il vole retrouver Ardjouna [5].

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 3933-3954. — [2] *Ibid.* çloka 3997. — [3] *Ibid.* çlokas 4175-4238. — [4] *Ibid.* çlokas 4241-4277. — [5] *Ibid.* çlokas 4292-4343. — On sent combien ces discours prolixes sont déplacés en un pareil moment. Il

Le roi Youddhishthira fait aussitôt atteler le plus beau et le plus rapide de ses chars; on y met les quatre chevaux les plus vigoureux, qui se sont d'abord bien repus. Sâtyaki accomplit les cérémonies saintes par lesquelles on s'assure toutes les chances dans le combat; il comble de présents magnifiques mille brahmanes qu'il avait auprès de lui; et il va enfin prendre congé du roi, qui l'embrasse sur le front[1]. Bhîmaséna voudrait bien le suivre pour aller avec lui au secours de son frère Ardjouna; mais Sâtyaki l'en détourne et il le force de rester à la défense de Youddhishthira, qui n'a pas trop d'un tel protecteur. Sâtyaki s'élance donc seul sur les bataillons Kourous; il leur fait un mal affreux; tout fuit devant lui; mais, quand il arrive à Drona, il est forcé de s'arrêter devant cet obstacle moins surmontable[2]. Il ne veut pas combattre directement Drona, qui a été son gourou, son instituteur spirituel, et il détourne ses coups sur des adversaires moins relevés.

Le récit est encore interrompu en cet endroit par les questions ordinaires de Dhritarâshtra, aussi prolixes et aussi inutiles que toutes les précédentes : « Attaquée ainsi par Sâtyaki, marchant au secours d'Ar« djouna, que fit l'armée des Kourous? » Il faut près de cent vers pour énoncer cette simple question[3]. Sandjaya, non moins fidèle que son maître à ses habitudes, le gourmande de nouveau avec aigreur : c'est Dhritarâshtra qui est au fond le vrai coupable; il aurait pu éviter la guerre, s'il eût été un peu plus sage. S'en désoler aujourd'hui qu'elle est dans toute sa rage, c'est le fait d'une âme vulgaire, et il faut en prendre son parti, puisqu'on n'a pas su la prévenir. Krishna est venu lui-même solliciter la paix; on ne l'a pas écouté. Le père, trop faible, aurait tort de rejeter la faute sur son fils. Douryodhana n'aurait pas osé entamer la lutte, si Dhritarâshtra eût montré plus de résolution et lui eût interdit de tirer avantage de sa victoire au jeu fatal des dés[4]. Dhritarâshtra ne se trouve pas mal à ces reproches outrageants, comme cela lui est arrivé quelquefois; il supporte patiemment la semonce de Sandjaya, qui, « en habile narrateur, » poursuit ses descriptions belliqueuses. Le poëte consacre un millier de vers environ à peindre les exploits de Sâtyaki renversant à coups de flèches tout ce qui lui est opposé; Dhritarâshtra, quelque accoutumé qu'il soit à ces narrations ampoulées, ne peut s'empêcher de témoigner ici son étonnement; les exploits de

s'agit de dégager Ardjouna, qui va succomber sous les coups d'un ennemi victorieux; et les deux interlocuteurs qui veulent le sauver ont le loisir de prononcer quatre cents vers, sans compter les longs préparatifs qui suivent l'entretien. — [1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 4357. — [2] *Ibid.* çloka 4392. — [3] *Ibid.* çlokas 4440-4485. — [4] *Ibid.* çlokas 4486-4495.

Sâtyaki lui semblent presque incroyables, tant ils sont merveilleux. Un seul homme écraser tant d'ennemis successivement! Un seul guerrier abattre tant de héros[1]!

C'est en vain que Douryodhana s'avance en personne, entouré de ses amis et de ses généraux les plus déterminés. L'exemple du roi entraîne sur ses pas une foule de guerriers valeureux, mais ne décide pas la victoire. Drona lui-même accourt sur ce point de la bataille apporter l'appui de son expérience et le poids de son bras[2]. Cependant tant d'efforts ne peuvent pas être inutiles. Par un heureux coup, Drona fait tomber Sâtyaki, atteint d'une flèche qui lui perce le cœur; mais Sâtyaki n'en meurt pas, et nous le reverrons bientôt. Les Pandavas, déjà fort ébranlés par une charge aussi vigoureuse, lâchent pied et fuient après un nouvel essai de résistance. Mais Drona, qui n'a pas moins de quatre-vingt-cinq ans, combat toujours comme le plus ardent jeune homme[3]; les bataillons s'évanouissent devant lui. Quant à Youddhishthira, le roi des Pandavas, il est saisi d'effroi en voyant les siens si maltraités. Il promène ses yeux égarés sur la vaste plaine pour y découvrir Ardjouna ou du moins Sâtyaki, l'ami dévoué qu'il avait envoyé pour secourir son frère. Le seul parti qu'il ait à prendre dans cet instant critique, c'est de s'en remettre à son frère Bhîma, et de le charger de sauver ces deux héros. Il va donc trouver Bhîma; mais dans l'état d'anxiété et d'abattement où il se trouve, il faut que Bhîma relève d'abord son courage. Youddhishthira, tout en larmes, lui dit ce qu'il attend de lui. Il faut aller au secours d'Ardjouna et de Sâtyaki, dont les trompettes ne se font plus entendre, et qui sont peut-être déjà privés de la vie. Bhîma, qui ne partage pas ces craintes, accepte néanmoins la mission qu'on lui donne, et il part, remettant la garde du roi qui lui avait été confiée, à Drishtadyoumna, le généralissime, et à ses plus vaillants amis[4]. Youddhisthira embrasse Bhîma; on fait les offrandes sacrées; les brahmes récitent les saintes prières, et le héros s'éloigne sous les augures les plus favorables. Ses premiers coups sont terribles; il enfonce les rangs des Kourous qu'il rencontre devant lui, et il arrive bientôt jusqu'à Drona. Le vieux brahme s'attend à ce que Bhîma va lui rendre hommage comme l'a fait Ardjouna, lequel lui a demandé la permission de le combattre. Mais Bhîma n'est pas homme à montrer tant de condescendance; malgré l'invitation de Drona, il refuse de s'incliner devant lui; il ne le connaît plus que comme un ennemi implacable[5]; pour le lui prouver, il lui

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 4810. — [2] *Ibid.* çlokas 5010-5066. — [3] *Ibid.* çlokas 5089 et suivants. J'abrége beaucoup ces détails, qui dans l'original sont interminables. — [4] *Ibid.* çloka 5148. — [5] *Ibid.* çloka 519[illegible]

lance de toute sa force une énorme massue de fer. Le char de Drona en est rompu en pièces; il est forcé de mettre pied à terre et de se réfugier sur un autre char qu'on lui amène. Drona veut résister de nouveau; mais rien ne tient devant Bhîma[1], qui parvient enfin jusqu'à son frère Ardjouna. A cet aspect, il pousse un cri de joie formidable; Ardjouna et Krishna lui répondent par des clameurs non moins violentes et non moins joyeuses. Youddhishthira, qui de loin les entend malgré le fracas de la bataille, s'applaudit d'un tel succès. Ardjouna n'est pas mort non plus que Sâtyaki sous les traits ennemis; Bhîma, réuni à eux, battra les Kourous; Douryodhana sera forcé de demander la paix, qui deviendra son unique salut[2].

Le premier qui ose se mesurer contre Bhîma, c'est Karna. Mais Karna, tout fort qu'il est, n'est en rien comparable à un tel adversaire; il est bientôt mis en fuite. Douryodhana, qui a vu les exploits de Sâtyaki, et dont l'esprit pressent tous ceux de Bhîma, d'Ardjouna et de Krishna combinant leurs forces, s'adresse alors à son généralissime, Drona; et il cherche à le piquer d'honneur. Il faut prendre son parti des échecs qu'on vient d'éprouver; mais on doit tout faire pour en prévenir de plus fâcheux, et c'est à Drona qu'en revient toute la responsabilité. L'armée lui obéit docilement. C'est à lui de savoir la diriger de manière à préparer et à remporter la victoire. Drona, qui a peu réussi dans ses premiers efforts, ne sait trop que répondre. Il cherche à rassurer le roi et le prie d'aller de sa personne combattre Ardjouna, tandis que Drona veillera lui-même à la sûreté de Djayadratha, qui en ce moment se trouve le plus menacé[3]. Cependant Karna, qui a dû reculer pour quelque temps, revient à la charge, et recommence une nouvelle lutte avec Bhîma. Cette lutte est plus violente encore que la première; et, quelque vaillant que Bhîma puisse être, Ardjouna et Krishna ne sont pas sans appréhension pour lui[4]. Karna est un guerrier que les plus braves doivent redouter. Cependant ce pressentiment est trompeur. Bhîma frappe le cocher de Karna, il tue ses chevaux; et Karna, dans un trouble extrême, perd toute présence d'esprit. Douryodhana, qui voit ce danger, envoie son

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 5238 et suivants. Entre autres exploits, Bhîma tue les deux frères Vinda et Anouvinda; mais les deux frères ont déjà été tués par Ardjouna, çlokas 3690 et 3694. On les retrouve vivants au distique 5177; et plus tard encore ils figureront dans des combats qui ne sont pas près de finir. Il est évident que c'est une inadvertance de l'auteur ou des auteurs; mais, dans un poëme de 200,000 vers, il n'y a rien d'étonnant à ces oublis ou à ces interpolations maladroites. — [2] *Ibid.* çlokas 5270 et suivants. — [3] *Ibid.* çloka 5335. — [4] *Ibid.* çlokas 5451 et suivants.

[illegible] Karna [illegible] est tué par Bhima; mais, pen[illegible] Karna [illegible] monté sur un autre char. [illegible] mais il est encore démonté par son im[illegible] de ses frères. Dour[illegible] est tué comme le premier; et Karna [illegible] jamais aucun devoir, fait un [illegible] de Dourmoukha, comme il en a fait [illegible] Il honore par cet hommage funéraire [illegible] pour sauver la sienne. [illegible] héroïques, si Karna est sauvé, il n'est [illegible] une fois prendre la fuite [1].

Dhritarâshtra se désole en apprenant ce triomphe de Bhima; et son [illegible] Sandjaya, loin de lui offrir quelque sou[illegible] ses reproches et lui rappelle en[illegible] est la cause de la guerre sacrilège qui divise les deux familles des Kourous et des Pandavas. Ce devoir de conscience rempli, Sandjaya poursuit sa narration, qui n'est pas près de finir [2].

Karna [illegible] cinq jeunes princes, tous frères de Douryodhana, [illegible] tous aussi vaillants les uns que les autres, s'entendent pour fondre de concert sur Bhima et pour avoir enfin raison de lui. Mais le héros les a tous les cinq percés de ses flèches en un instant. Karna, qui a cru pouvoir revenir au combat, se trouve de nouveau face à face seul contre son farouche adversaire; le duel recommence. Douryodhana détache encore sept de ses frères au secours de Karna. L'impitoyable Bhima les tue comme il a tué les autres, sans plus de peine que n'en a le bûcheron qui abat les grands arbres [3]. Ce succès, que rien ne peut arrêter, n'endurcit pas le cœur de Bhima; tout en étant vainqueur, il pleure sur le destin lamentable de ses victimes. En effet il a immolé coup sur coup jusqu'à trente et un fils de Dhritarâshtra. Le vieux père, auquel Sandjaya n'épargne aucune de ces angoisses, ne peut que s'accuser de nouveau de cette effroyable lutte qui amène tant de désastres; il

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 5497; le pradakshina consiste à faire le tour de quelqu'un ou de quelque chose en allant de droite à gauche; c'est une preuve de grand respect. — [2] *Ibid.* çloka 5533. — [3] *Ibid.* çloka 5501. — [4] *Ibid.* çlokas 5596, 5634, 5664. Après les cinq premiers frères, Douryodhana en envoie sept autres; puis une troisième fois, sept autres encore. Il est probable que cette seconde répétition des sept frères est une interpolation. Les noms sont différents néanmoins; mais la scène est absolument identique. D'ailleurs, tout en précisant le nombre 31, le poète n'en fournit pas le détail exact; et, même en admettant cette seconde immolation septénaire, on ne trouve que 19 victimes au lieu de 31.

flatte de connaître son devoir de kshattriya aussi bien que personne, se défend avec une égale vivacité. Il semble que les arguments d'Ardjouna ne sont pas moins forts que ses armes; car Bhoûriçravas, atterré de la réponse, abandonne le combat, et il se retire dans la solitude pour s'y livrer aux plus violentes austérités et jeûner jusqu'à la mort[1]. Il met en pratique toutes les prescriptions les plus austères de l'yoga, et les deux armées, qui admirent tant d'abnégation et de vertu, ne peuvent pas trouver un seul mot d'éloges pour ce que vient de faire Ardjouna. Cependant Sâtyaki, délivré, reprend toute sa fureur; il se précipite sur Bhoûriçravas, mutilé du bras gauche, et il veut l'achever. C'est encore là, sans doute, une action défendue; car aussitôt Ardjouna, Krishna, Bhîma, s'élancent d'un mouvement unanime, et ils empêchent Sâtyaki d'achever Bhoûriçravas, qui n'est plus sur ses gardes. Sâtyaki insiste; il démontre que Bhoûriçravas ne doit pas être soustrait à ses coups, et de son cimeterre il lui tranche la tête[2].

Dhritarâshtra est chagrin de la mort d'un des chefs les plus fameux des Kourous; mais surtout il est étonné que Sâtyaki ait pu tuer ainsi Bhoûriçravas, malgré l'opposition de ses plus honorables amis. Pour faire cesser ces perplexités du vieux monarque, Sandjaya croit devoir remonter à l'origine de Sâtyaki, fils de Çini, et de Bhoûriçravas, fils de Somadatta. L'explication du narrateur n'est pas aussi claire qu'on pouvait le désirer; pourtant elle paraît satisfaire Dhritarâshtra; il en résulte que les ancêtres de Sâtyaki et de Bhoûriçravas se sont dès longtemps combattus, et que la mort de Bhoûriçravas par la main de Sâtyaki n'est qu'une vengeance trop longtemps différée[3].

Pendant que Bhoûriçravas succombe sous la main de Sâtyaki, Ardjouna et Krishna réunis s'avancent contre Djayadratha, qui doit payer par sa mort celle d'Abhimanyou. Douryodhana, qui comprend le péril, demande à Karna d'aller soutenir le guerrier menacé. Karna, qui est lui-même déjà blessé, mais que ses blessures n'abattent point, marche au-devant d'Ardjouna, et il s'entend avec ses plus braves compagnons pour mettre Djayadratha à l'abri de tout danger. Cette prudence est bientôt justifiée. Ardjouna s'est élancé, et il arrive déjà pour tuer Djayadratha; mais Karna l'arrête, et c'est entre eux que le duel a lieu. En

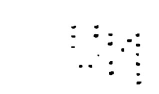
djouna qui le sauve d'une manière tout à fait inespérée. — [1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çloka 5986. On ne voit pas très-nettement si Bhoûriçravas met à l'instant même en pratique l'ascétisme des Yoguis, ou s'il fait simplement vœu de s'y soumettre dans un temps plus ou moins éloigné. — [2] *Ibid.* çloka 6032. — [3] *Ibid.* çlokas 6026-6052. Cette légende paraît incomplète, et il y a peut-être ici quelque lacune. D'ailleurs tout ce récit est sans intérêt.

dépit de toute son énergie, Karna a bien de la peine à résister. Ses chevaux sont tués; son cocher succombe; il est obligé de mettre pied à terre, et il serait lui-même abattu sans le secours qu'Açvatthâman lui apporte. Ardjouna n'en poursuit pas moins ses exploits, et il fait un affreux carnage des Kourous[1]. Il les disperse et il parvient enfin jusqu'à Djayadratha. Krishna, qui veille toujours sur Ardjouna, veut lui faciliter la victoire; et, par la puissance magique que lui confère sa piété, il couvre le soleil de ténèbres; Djayadratha, plongé dans une nuit obscure, ne pourra plus diriger ses traits, et Ardjouna en aura plus aisément raison[2]. En effet, le malheureux Djayadratha est bientôt frappé d'une atteinte mortelle. Ardjouna lui coupe la tête, d'une flèche qu'il a choisie tout exprès et qui accomplit sur-le-champ son cruel office.

Mais voici un miracle plus surprenant encore. La tête du triste guerrier vole dans l'air dès qu'elle est coupée, et elle va tomber sur le sein de Vriddhakshattra, père de Djayadratha. A ce moment, le vieillard, qui s'est retiré dans la solitude pour s'y livrer aux plus saintes austérités, achevait sa prière à voix basse. Tout absorbé de ses dévotions, il ne s'aperçoit pas d'abord d'un accident si étrange; mais, quand il se lève, la tête tombe à ses pieds, et il reconnaît la figure de son fils, avec sa noire chevelure, ses pendoloques étincelantes et toutes ses parures. Le père est terrifié de cette apparition soudaine; et, sans doute par suite de la douleur, sa propre tête éclate à l'instant en cent morceaux[3]. C'est ainsi qu'Ardjouna venge la mort de son fils, ravi sitôt et si fatalement à son amour. Tous les Bhoûtas sont saisis de la plus vive admiration pour la puissance surnaturelle dont Ardjouna est doué et dont il fait un usage si judicieux. De son côté, Krishna se hâte de dissiper les ténèbres dont il avait couvert le soleil. Puis, à l'imitation d'Ardjouna, il enfle sa conque aux sons retentissants, et Bhîma pousse son cri de guerre. A l'autre bout du champ de bataille, Youddhishthira entend ce signal de victoire, et il y répond par toutes les trompettes de son armée[4].

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 6183-6190. Le fleuve de sang que nous avons déjà vu plusieurs fois se reproduit encore ici. Les descriptions sont toujours aussi ampoulées, et les images aussi fausses. Il faut lire dans l'original ce singulier tableau, pour savoir jusqu'où peut aller le mauvais goût; il y a, en outre, la répétition qui rend toute cette rhétorique encore plus nauséabonde. — [2] *Ibid.* çloka 6220. — [3] *Ibid.* çloka 6283. Il y a ici une difficulté que M. Hippolyte Fauche a essayé de résoudre, note de la page 91. Dans le çloka 6264, c'est la tête d'Ardjouna qui doit éclater en cent morceaux et non celle du père de Djayadratha. En fait, et dans le çloka 6283, c'est ce dernier qui meurt ainsi. Il y a donc évidemment quelque erreur, qu'une légère variante pourrait corriger. — [4] *Ibid.* çloka 6290.





Ardjouna ne se lasse pas de faire des prouesses; il perce de ses flèches Kripa, qui veut venger Djayadratha. Mais, comme le cœur d'Ardjouna est aussi bon que son bras est invincible, il se lamente sur la mort de Kripa, qu'il vient de tuer, et il déplore l'affreuse nécessité où sont les kshattribas de remplir ces sanglants devoirs. Kripa avait été longtemps son ami; il avait reçu en même temps les leçons de l'Atchârya, de Drona, le vénérable instituteur des deux armées qui aujourd'hui se combattent avec acharnement. Puis le sage Kripa s'était montré toujours défavorable à la cause des Kourous tout en la défendant, et il avait, dans plus d'une occasion, montré son affection et son estime pour les Pandavas[1]. Ardjouna se laisse aller quelques instants à ses regrets stériles, dont Krishna a essayé de le corriger dans la Bhagavad Guîtâ; mais, voyant venir à lui de nouveaux ennemis, il raffermit son cœur et se précipite aussitôt dans la mêlée.

Il quitte bientôt le théâtre de sa bravoure pour se rendre avec Krishna auprès de Youddhishthira et lui annoncer sa victoire sur Djayadratha. En apprenant cette heureuse nouvelle, le roi saute à bas de son char et embrasse avec effusion les deux Krishnas, qui viennent de lui rendre ce service signalé. Les deux héros, aussi modestes que vaillants, se défendent des éloges que le roi leur adresse. Mais, sur ces entrefaites, arrivent près de Youddhishthira deux autres héros auxquels il ne doit pas moins de reconnaissance : ce sont Bhîma et Sâtyaki. Le roi les comble également des plus vives félicitations[2]. L'armée entière des Pandavas, témoin de ce spectacle, est ravie d'allégresse; et la gloire de ses chefs lui donne plus de confiance que jamais dans une victoire prochaine.

Au contraire, le découragement commence à pénétrer dans l'armée de Douryodhana. La mort de Djayadratha a jeté la douleur et la crainte dans l'âme du roi des Kourous. Il pense aux pertes qu'il a déjà faites, et il en redoute de plus décisives encore. Dans son anxiété, il n'a pas d'autre ressource que d'aller de nouveau exciter l'habileté et l'ardeur de son généralissime. Devant toute l'armée, il adjure Drona de redoubler d'efforts. Le malheureux général n'est guère moins troublé que le roi, qui l'interpelle si rudement. Sa réponse se ressent de sa vive émotion. Il ne trouve rien de mieux, dans cette conjoncture menaçante, que de rappeler à Douryodhana la fatale partie de jeu où il

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 6308-6321. — [2] *Ibid.* çlokas 6454-6493. Je suis obligé de laisser ici de côté, comme je devrai le faire encore souvent, divers combats qui n'ont pas d'importance et qui ne font qu'obscurcir la narration.

a gagné ses cousins déloyalement, les traitements indignes qu'il a fait subir à leur femme, et la responsabilité qu'il a prise en s'obstinant à une guerre qu'il pouvait aisément éviter. Drona se plaint encore des reproches qui lui sont adressés et de ces paroles acérées qui le percent comme des flèches. Malgré ces récriminations bien inutiles, il obtempère bientôt aux ordres du roi, et il prépare une nouvelle lutte, qui ne lui sera pas plus favorable que les précédentes. Douryodhana, peu rassuré et peu content, ne sait pas contenir l'expression de son inquiétude, et il s'épanche dans le sein de Karna. Celui-ci reçoit avec déférence les plaintes du roi; mais, loin d'accabler Drona, comme aurait pu l'essayer un rival vulgaire, il le défend et rejette sur le destin seul tous les revers qu'on a successivement éprouvés[1]. Il convient cependant que Drona est bien vieux pour résister au bouillant courage du jeune Ardjouna.

Douryodhana, tout en faisant appel à la science et à l'énergie de Drona, n'entend pas du tout se ménager lui-même. Désolé de la mort de Djayadratha, il cherche à s'illustrer par un trépas non moins glorieux. Il s'élance avec rage sur les Pandavas et leurs alliés, et il en immole bon nombre sous ses coups[2]; il parvient jusqu'au roi Youdhishthira, avec lequel il engage un duel rapide qui n'a pas d'issue; car la foule des combattants les sépare bientôt. La bataille recommence sur toute la ligne, quand la nuit obscure s'étend sur les deux armées; elles n'en continuent pas moins leur lutte acharnée; mais, dans l'obscurité, le carnage est encore plus horrible et plus confus qu'à la clarté du jour. C'est Drona qui semble reprendre l'avantage. Ardjouna tente quelques moments, mais bien en vain, de s'opposer à l'Atchârya[3]. Drona renverse des bataillons entiers, quand ils ne fuient pas à son aspect. Le seul adversaire qu'arrête en cet instant l'armée des Kourous, c'est le géant Ghatotkatcha, le Rakshasa terrible. Il se mesure spécialement avec le fils de Drona, le vigoureux Açvatthâman. Le duel doit être fatal à l'un des deux. Les champions commencent par s'outrager en paroles. Ghatotkatcha, quoique fils de Bhîma et simple mortel, dispose cependant d'une puissance magique qui devrait le soustraire aux étreintes les plus funestes du plus vaillant ennemi; à un certain moment, il peut planer au-dessus du sol et s'envoler dans les airs; à un autre moment, il fait mieux encore : il disparaît et se change immé-

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 6533-6601. — [2] *Ibid.* çloka 6614. Les combats particuliers et les duels se succèdent sans que le poëte donne à chacun de ces épisodes des développements suffisants. — [3] *Ibid.* çloka 6766.

diatement en une montagne couverte d'une immense forêt[1]. Mais ce n'est pas là une grande difficulté pour Açvatthâman; il lance à la montagne « l'astra de la foudre, » et il la réduit à reprendre une forme humaine. Ghatotkatcha revient donc à sa figure ordinaire, qui n'est pas belle, à en juger par la description qu'en donne le poëte[2], et il est entouré de ses troupes, Rakshasas, aussi féroces si ce n'est aussi forts que leur maître. Mais rien ne trouble le brave Açvatthâman; il essaye même de communiquer son assurance et son sang-froid à Douryodhana, qui a complétement perdu le sien. Il se jette sur les Rakshasas, tout nombreux et tout redoutables qu'ils sont, et il les a bientôt dispersés. Ghatotkatcha a beau vouloir arrêter la déroute et reformer les rangs rompus, il n'y peut réussir. Dhrishtadyoumna n'est pas plus heureux. Le carnage redouble sous la main toujours victorieuse d'Açvatthâman[3]. Ghatotkatcha, après avoir vu tomber un nombre immense des siens, tombe à son tour sous ce bras infatigable; il est percé d'une flèche, qu'Açvatthâman a lancée si vigoureusement, qu'après avoir traversé le géant de part en part elle va se cacher tout entière dans le sol. Drishtadyoumna, le généralissime des Pandavas, en est réduit à fuir comme les autres, tandis que tous les demi-dieux, Nagas, Pisâtchas, Garoudas, les Siddhas, les Gandharvas, les Apsaras et les dieux eux-mêmes, viennent applaudir le fils de Drona, aussi habile et plus vigoureux que son auguste père[4].

Cependant les Pandavas, qui voient leurs principaux chefs toujours à leur tête, ne se découragent pas, et la bataille continue aussi furieuse que jamais.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 6814, 6833, 6837. — [2] *Ibid.* çlokas 6791 et suivants. Voici quelques traits de la physionomie de Ghatotkatcha : « Sa terrible « personne est aussi haute qu'une cime de montagne; sa bouche a des dents me« naçantes et longues; ses oreilles sont droites comme des pieux de fer; ses mâ« choires sont énormes; ses cheveux sont hérissés sur sa tête; ses yeux louchent; « sa bouche jette des flammes; son ventre est creux; son cou semble l'entrée « d'une caverne. Sa gueule, constamment ouverte, paraît menacer tous les êtres « d'une destruction inévitable; il s'avance pareil à un incendie. » On conçoit que cet être hideux puisse terrifier l'armée des Kourous, dès qu'il se montre. Mais que devient la réalité au milieu de ces fantaisies monstrueuses? — [3] *Ibid.* çlokas [illegible] et suiv. — [4] *Ibid.* çloka 6921.

La Géographie du Talmud, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par Adolphe Neubauer. — 1 vol. grand in-8° de xxviii-466 pages; Paris, 1868, chez Michel Lévy frères.

M. Neubauer, l'auteur de ce livre, est un hébraïsant de la plus haute distinction, qui a déjà publié, tant en allemand qu'en français, plusieurs travaux justement remarqués sur la lexicographie hébraïque, sur les Karaïtes et sur les inscriptions tumulaires recueillies en Crimée. En ce moment même, grâce à la réputation que lui ont value ces précieuses recherches, il est occupé à rédiger le catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque bodléienne, à Oxford. Mais, avant de partir pour l'Angleterre, d'où il nous reviendra, il faut l'espérer, avec une riche moisson de documents inédits, il a habité la France assez longtemps pour se rendre maître de notre langue, pour faire connaissance avec nos bibliothèques et prendre part au concours que l'Académie des inscriptions, en 1863, a ouvert sur ce sujet:

« Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les « Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Meguillat « Taanit, Seder Olam, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données « dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique « approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de « Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques « et profanes. »

Le prix a été décerné au mémoire de M. Neubauer, et ce n'est qu'une partie de l'ouvrage couronné, celle qui se rapporte à la géographie, qu'il a fait paraître, il y a quelques mois, sous le titre inscrit en tête de ces lignes. On se tromperait cependant d'étrange façon, si l'on s'attendait à ne trouver dans ce volume qu'un ouvrage de géographie pure. Ce n'est jamais dans l'intérêt de la géographie elle-même que les monuments de la tradition juive renferment des indications géographiques, mais pour définir avec plus de précision certains détails de la liturgie, certaines pratiques religieuses et les circonstances favorables ou défavorables dans lesquelles elles doivent être observées. On conçoit à quel point des renseignements donnés dans cet esprit et sous cette influence

sont nécessairement obscurs et incomplets. Les questions géographiques sont donc ici inséparables des questions théologiques, philologiques et historiques. Pour comprendre les docteurs de la Synagogue, lorsqu'ils citent le nom ou donnent la description d'une ville, d'un pays, d'une montagne, d'un fleuve, il faut connaître toutes leurs habitudes d'esprit et de langage; il faut être dans le secret de leurs allusions, toujours compliquées d'idées théologiques; il faut avoir une connaissance approfondie de l'idiome talmudique, informe mélange composé avec les débris de plusieurs langues devenues méconnaissables dans cet assemblage.

Toutes ces conditions, M. Neubauer les a remplies; mais il connaît trop bien et est trop habitué à suivre les règles de la saine critique pour ne pas s'avouer à lui-même que les résultats obtenus par d'aussi laborieuses investigations ne tiennent pas moins de la divination que de la science. Aussi ne manque-t-il pas de les confronter, toutes les fois que cela est possible, avec les témoignages des auteurs contemporains et les enseignements les plus authentiques de l'histoire.

Sa conscience de savant ne pouvant se contenter des sources pourtant déjà si nombreuses et si difficilement abordables que lui signalait l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a voulu, pour remplir le programme qui lui était tracé, mettre à contribution, non-seulement les deux Talmuds, les Midraschim et les vieilles chroniques, mais les Targoumim, c'est-à-dire les traductions araméennes, improprement appelées *chaldaïques*, des diverses parties de l'Ancien Testament, et jusqu'aux prières et compositions élégiaques qui, par leur caractère légendaire et homilétique, se rapprochent de l'Agada. On ne saurait trop approuver M. Neubauer d'avoir fait usage de ce supplément d'information. Les Targoumim sont une mine féconde, qui n'a pas encore jusqu'aujourd'hui été suffisamment explorée. C'est là, aussi bien que dans la Mischna et la Guémara, quoique sous une forme détournée, que, pendant trois ou quatre siècles, les plus obscurs qu'on puisse rencontrer dans l'histoire du judaïsme, les différentes générations israélites ont laissé l'empreinte de leurs idées, de leurs sentiments et de leurs connaissances.

Les scrupules de M. Neubauer l'ont bien servi. Ils l'ont conduit à réunir une diversité de faits, de traditions et de légendes, qui rend son livre non moins intéressant, nous irons jusqu'à dire non moins agréable qu'instructif. Pour en donner la preuve, nous choisissons une citation au hasard : c'est la notice que l'auteur a consacrée à la ville d'Ascalon.

« Ascalon était une ville importante tant à l'époque du premier qu'à « l'époque du second temple. Hérode le Grand, qui, selon Eusèbe, était « originaire d'Ascalon, avait embelli sa ville natale par différents édifices. « Ascalon, ville des Philistins, et qui a vu naître plus tard ce roi étran-« ger, ne fut pas admise par les talmudistes comme ville d'Israël au « point de vue des observances religieuses. Elle fut considérée comme « ville frontière du sud. Ascalon fut encore abhorrée par les Juifs à « cause de son idolâtrie. On y adorait la déesse *Derceto*, et les Talmuds « mentionnent une autre idole d'Ascalon, appelée *Çarifa* ou *Çaripa*, qui « est peut-être la divinité romaine *Sarapia* ou *Serapia*.

« Les habitants d'Ascalon rendaient leur haine aux Juifs. Malgré toutes « ces inimitiés, et quoique les environs d'Ascalon fussent déclarés impurs « (déclaration probablement rétractée plus tard, comme cela eut lieu « pour d'autres villes), Ascalon possédait non-seulement une population « juive assez nombreuse, mais aussi des docteurs célèbres, entre autres « Siméon ben Schétah, frère de la reine Alexandra. Les Talmuds cepen-« dant rendent justice à un païen d'Ascalon qui honorait son père d'une « façon exceptionnelle, de sorte qu'on le propose comme exemple pour « l'accomplissement du cinquième commandement du Décalogue. On « demanda un jour à Rabbi Éliézer : « Jusqu'à quel point faut-il hono-« rer son père et sa mère? » — « Allez, dit-il, chercher la réponse chez « le païen Dama ben Nethina à Ascalon.

« Un jour, on vint chez ce Dama pour acheter des pierres précieuses « destinées à l'Éphod[1]. On lui offrit une somme considérable. Or les « clefs de l'écrin où ces pierres étaient renfermées se trouvaient sous « l'oreiller de son père, qui dormait en ce moment. Dama, plutôt que « de troubler son sommeil, laissa partir les acheteurs et renonça au « bénéfice énorme qu'on lui offrait. »

Le tableau que M. Neubauer, toujours d'après la Guémara, a tracé de la Galilée et des Galiléens, appelle particulièrement l'attention, parce qu'il peut servir à éclairer certains points obscurs de l'histoire du judaïsme et de la tradition évangélique. Les Galiléens répugnaient, par la pente naturelle de leur intelligence et de leur caractère, aux subtiles discussions d'où est sortie la Halacha, ou cette foule d'observances instituées par les docteurs de la Synagogue pour servir de clôture à la loi (*Siag lathora*). Ils aimaient mieux rester fidèles aux anciens usages, et la prédication inspirée par le sentiment ou ornée par l'imagination avait

[1] Une des pièces du costume du Grand Prêtre, celle qui couvrait sa poitrine et qu'on appelle, pour cette raison, le *pectoral*.

pour eux plus de charme que la dialectique raffinée des théologiens et des légistes. Ils passaient pour peu lettrés, et leur prononciation était si vicieuse, que les mots les plus différents se confondaient sur leurs lèvres. « Fou de Galiléen, que demandes-tu? disait-on un jour à l'un « d'entre eux; est-ce un âne pour monter dessus, du vin pour boire, un « habit pour te couvrir, ou une brebis pour l'égorger? » Mais, s'ils manquaient de science, ils ne manquaient ni d'éloquence ni de poésie. Ils excellaient dans la parabole et dans la légende, et cette disposition de leur esprit se trouvait en harmonie avec la beauté de leur pays, orné de hautes montagnes telles que le Carmel et le Thabor; partagé entre de magnifiques plaines, où l'olivier répandait en abondance ses riches présents; couvert de villes, de villages et de bourgs populeux; justement fier des rivages enchantés et des flots animés du lac de Tibériade.

Ne pouvant suivre M. Neubauer dans les détails sans nombre où il est entré, ni relever une à une ses observations pleines de sagacité et ses judicieuses critiques, nous nous contenterons, après avoir essayé d'en caractériser l'esprit, de retracer à grands traits le plan de son ouvrage.

Il nous offre d'abord, sous le nom de *préface*, auquel il faudrait peut-être substituer celui d'*introduction*, une notice substantielle, exacte, intéressante, sur la composition des livres talmudiques et subsidiairement sur les lettres hébraïques en général, depuis le retour de l'exil de Babylone jusqu'à l'apparition des premiers docteurs de la Mischna et de la Guémara. Rien n'était plus nécessaire, puisque les textes du Talmud sont la matière même et, si l'on peut ainsi parler, le bloc d'où l'auteur a tiré son œuvre.

Après ces considérations générales M. Neubauer entre dans son sujet, aborde la géographie proprement dite, à laquelle il consacre deux livres très-distincts. Le premier se renferme dans la Palestine, se bornant à faire connaître ce pays dans son ensemble et dans ses détails, s'arrêtant successivement à la Judée, à la Samarie, à la Galilée, à la Pérée, marquant la situation de leurs mers, de leurs lacs, de leurs fleuves, de leurs montagnes, discutant les noms, les origines, la topographie, le rôle historique de leurs principales villes, de toutes celles au moins qui sont mentionnées, soit dans les deux Talmuds, soit dans les Midraschim, soit dans les chroniques.

Le second livre traite des pays situés hors de la Palestine, mais qui, étroitement mêlés à son histoire, sont fréquemment mentionnés, sous des noms plus ou moins reconnaissables, dans les différents monuments de la tradition juive. Au nombre de ces contrées on voit figurer la Sy-

rie, l'Asie Mineure, la Babylonie, l'Arménie, l'Arabie, l'île de Chypre, l'Inde, l'Éthiopie, et, d'une manière générale l'Afrique et l'Europe.

Le volume se termine par deux index, l'un français, l'autre hébreu, qui facilitent les recherches et font de ce savant ouvrage une sorte de dictionnaire géographique et historique d'après le Talmud. Il peut servir de complément au beau travail de M. Derenbourg sur la Palestine.

AD. FRANCK.

MANUEL D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT jusqu'aux guerres médiques, par François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut.

De toutes les histoires, celle qui, revue par la critique moderne, promet d'offrir le plus de nouveauté, c'est l'histoire ancienne; je veux dire surtout l'histoire de l'ancien Orient. Jusqu'à présent on ne la connaissait que par les auteurs classiques. L'Égypte avait bien ses monuments debout qui attestaient une antique et puissante civilisation; mais ces monuments n'étalaient leurs inscriptions que pour défier, comme les sphinx, dont ils reproduisent si souvent les images, la curiosité de l'historien. L'Assyrie semblait, de toutes ses destructions, n'avoir pas même gardé des ruines. La science moderne a mis au jour ces mystères cachés. Champollion a trouvé et remis à de dignes successeurs la clef de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens. D'intrépides chercheurs ont découvert les ruines de Ninive et mis au jour des inscriptions de forme étrange, que la perspicacité d'autres savants n'a pas moins déchiffrées. Ces inscriptions, gravées sur les monuments, sont les archives de ces anciens empires. Eux-mêmes déposent de leur propre histoire, et l'on ne peut plus aujourd'hui refuser de les entendre pour s'en tenir à ces ouï-dire recueillis par les Grecs, avec toutes les chances d'erreur, de falsifications et d'impostures, qu'offrent des traditions ou des récits sur des faits écoulés depuis des siècles. C'est cette histoire, puisée aux sources indigènes, que M. Fr. Lenormant veut introduire aujourd'hui dans l'enseignement, et nul mieux que lui n'était préparé à cette œuvre.

Initié dès l'enfance aux plus difficiles études de la linguistique et de

l'archéologie par un père qui était maître en ces matières, il se trouve sur un terrain qui lui est familier; et, alors même qu'il résume les travaux des plus illustres savants de notre époque, il ne dit rien qu'il n'ait pu vérifier par lui-même.

Le premier volume de son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques* donne l'histoire distincte de trois groupes de peuples : les Juifs, les Égygtiens et les Assyriens.

Pour les Juifs, M. Lenormant n'avait pas la prétention de rien renouveler. L'histoire des Juifs, indépendamment de toute considération religieuse, est l'histoire la mieux établie et la mieux conservée de l'Ancien monde. Mais l'auteur a su éclairer plusieurs des points de ces annales par les lumières que l'Orient, mieux connu, projette tout alentour. Je citerai son commentaire du Xe livre de la Genèse, où la science des langues, qui est un des flambeaux de l'histoire, l'aide si bien à nous faire suivre dans leurs ramifications les trois grandes races qui ont peuplé le monde connu des Hébreux. Mais je trouve l'auteur un peu hardi quand il supprime l'histoire de Judith et n'y fait allusion que par ces paroles au chapitre des Assyriens : « Assouridilili III (647-« 625), fils d'Assourbanipal, est le Chinaladan des auteurs grecs, mais « non, comme on l'a dit souvent, le Nabuchodonosor du livre de Ju-« dith, lequel raconte, sous le voile de noms assyriens, babyloniens et « perses, un des épisodes les plus glorieux de la lutte nationale des « Juifs sous les Macchabées, la mort de Nicanor, général d'Antiochus. » Il y a un fait dont il ne me paraît pas avoir assez tenu compte. Hérodote dit que Phraorte, roi des Mèdes, périt en combattant les Assyriens la vingt-deuxième année de son règne, c'est-à-dire en 635, et le livre de Judith (I, 5) rapporte que Nabuchodonosor remporta cette victoire quand il était roi depuis douze ans. Or il y a, dans le canon astronomique, un roi de Ninive dont la douzième année tombe en 635 : c'est Kiniladanus. N'est-ce donc pas fort justement qu'on a vu en lui le Nabuchodonosor de Judith? M. de Saulcy l'a pensé (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, t. XIX, 1re partie), et il n'est pas le seul qui ait été frappé de cette concordance. J'ajoute que, lorsque trois éléments chronologiques, empruntés à trois sources complétement indépendantes, comme Hérodote, le canon astronomique de Ptolémée et le livre de Judith, s'accordent sur un même point, ce point doit être tenu pour aussi bien établi qu'aucun fait de l'histoire; et cette coïncidence, qui ne peut pas être l'effet du hasard, donne, par contre-coup, au livre de Judith une valeur historique dont il n'est pas permis de faire si bon marché.

En passant des Juifs aux Égyptiens, M. Lenormant se trouve plus à l'aise qu'on ne serait tenté de le croire après la profession de foi qu'il a faite très-expressément dans sa préface.

On s'imagine aujourd'hui trop facilement qu'on met en péril l'autorité de la Bible en reculant les origines du monde. On se figure qu'en entassant dynasties sur dynasties on s'élèvera au-dessus de l'époque de son déluge, et qu'en multipliant les périodes géologiques on dépassera de beaucoup la borne fixée par elle pour la création : c'est une erreur. D'Abraham, père des tribus juives, au déluge et à la création, la chronologie de la Bible ne peut s'établir que par des listes généalogiques; or les Orientaux, dans leurs généalogies, ne s'attachent qu'à une chose : suivre la ligne droite sans s'inquiéter des intermédiaires. Mais des générations supprimées, ce sont des années, des siècles même, qui se dérobent au calcul. Il n'y a donc, ni pour le déluge ni pour la création, aucune date vraiment établie, et la Bible comporte toute la durée que la science se croira le droit d'assigner soit à l'homme, soit à la terre. Ce n'est pourtant pas une raison pour admettre aveuglément les prétentions des peuples à cet égard. La plupart des Orientaux se sont donné une antiquité prodigieuse. C'est par milliers de siècles qu'ils comptent; et les dynasties humaines n'y pouvant suffire, ils ont imaginé des règnes de dieux. C'est un premier retranchement facile à opérer dans leur chronologie; mais les règnes des hommes présentent encore des chiffres qui semblent peu en rapport avec le petit nombre de faits conservés par l'histoire.

Les prêtres égyptiens disaient à Hérodote que leurs rois, depuis Ménès jusqu'à Séthos, avaient régné onze mille trois cent quarante ans. Manéthon énumérait, de Ménès à la conquête des Perses, trente dynasties, dont les chiffres ajoutés donnent une somme de quarante à cinquante siècles. M. Lenormant fait bonne justice des nombres allégués par les prêtres de l'Égypte à Hérodote. Mais il est disposé à prendre Manéthon à la lettre, et à donner aux dynasties égyptiennes une durée qui les fait remonter à 5004 avant Jésus-Christ. Cependant Manéthon n'est pas lui-même exempt de tout soupçon d'idée préconçue dans l'établissement de sa chronologie[1]. Un fait incontesté, c'est que, parmi les dynasties égyptiennes, plusieurs furent simultanées : cela est

[1] Nous prenons cette occasion pour renvoyer à une thèse remarquable par l'érudition et la critique, sur le *système chronologique de Manéthon, confronté avec les plus récentes découvertes de l'archéologie*, thèse soutenue il y a deux ans par M. l'abbé Vollot, que la mort vient d'enlever si [illegible] l'Église.

prouvé par Manéthon lui-même, puisqu'on lit sur les monuments des noms de rois qui ne se trouvent pas dans ses listes. Manéthon en a-t-il fait l'élimination de parti pris, et peut-on regarder son travail comme une œuvre critique qui, à cet égard, ne laisse plus rien à faire? M. Lenormant est tenté de le croire ; M. de Rougé est beaucoup moins affirmatif, et j'aime mieux sa réserve. Sans contester que plusieurs des dynasties les plus anciennes de Manéthon aient régné sur toute l'Égypte, il faut reconnaître qu'il y en a d'autres sur lesquelles les monuments ne nous disent rien et qu'il n'est pas prudent de placer bout à bout pour arriver à fixer le point initial de cette histoire.

Le chapitre des Assyriens est celui qui présente le plus de faits nouveaux. Ce n'est pas que les monuments de l'Assyrie découverts de nos jours nous puissent conduire jusqu'aux temps les plus anciens de cette région fameuse. C'est à la Bible qu'il faut demander les premières notions sur les origines de Ninive et de Babylone. C'est la science des langues, appliquée aux noms cités par les livres sacrés ou recueillis dans les listes de Bérose, qui nous fait entrevoir les révolutions par suite desquelles les Aryas, les Touraniens ou Scythes et les Sémites, se succédèrent dans l'empire fondé par Nemrod, fils de Chus. A partir du xxe siècle l'élément sémite l'a emporté, et l'on peut marquer avec plus de sûreté les principales époques de cette histoire.

C'est d'abord l'empire chaldéen auquel Bérose donne quarante rois: une cinquantaine de noms de rois, lus sur les monuments, paraissent appartenir à ce premier empire; mais on ne sait rien, ni de leurs actes, ni de leur ordre même. De 1559 à 1314 environ, l'Égypte étend ses conquêtes sur la Mésopotamie. Quand sa domination est renversée, on voit paraître à Ninive le premier empire assyrien, celui que la tradition de Ctésias fait commencer par Ninus et Sémiramis et qui finit avec Sardanapale sous l'effort des Mèdes et des Babyloniens conjurés (1314-788); et ici déjà les inscriptions cunéiformes fournissent des noms et des faits entièrement nouveaux. Bientôt se relève sur les ruines de Ninive le nouvel empire assyrien, et c'est alors que les monuments ont une importance capitale: car c'est de ces rois que datent les grands palais dont les ruines ont été récemment mises au jour; et leurs noms ne nous sont pas tous étrangers. Ce sont les noms que nous avons lus dans les livres des Juifs; ce sont les rois qui combattent Israël et Juda, c'est la Ninive des prophètes. La lecture des inscriptions trouverait donc, s'il en était besoin, sa confirmation dans la Bible; et, en même temps que les monuments eux-mêmes servent de contrôle à l'histoire des Hébreux, ils illuminent par

ces restes de leur ancienne splendeur les grands tableaux d'Isaïe ; c'est comme une révélation, et l'on partage l'enthousiasme de M. Lenormant quand il s'écrie : « Et maintenant ils revivent sous nos yeux dans les bas-« reliefs de leurs palais, ces rois superbes qui emmenaient des nations « entières en captivité. Voilà ces figures qui nous apparaissent si terribles « dans les récits enflammés des prophètes hébreux. On les a retrouvées, « ces portes où, suivant l'expression de l'un d'eux, les peuples passaient « comme des fleuves. Voilà ces idoles d'un si merveilleux travail, que « leur vue seule corrompait le peuple d'Israël et lui faisait oublier Jé-« hovah. Voilà, reproduite en mille tableaux divers, la vie des Assyriens, « leurs cérémonies religieuses, leurs usages domestiques, leurs meubles « si précieux, leurs vases si riches; voilà leurs batailles, les siéges des « villes, les machines ébranlant les remparts. »

Nous avons indiqué, en prenant les dates de M. Lenormant, les principales divisions de l'histoire des Assyriens. C'est un grand cadre : est-on en mesure de le remplir? Le déchiffrement des textes cunéiformes commence à peine. Bien des inscriptions restent à expliquer; un bien plus grand nombre sont ensevelies encore sous les *tumuli* de l'Assyrie et de la Chaldée, comme en réserve pour les savants de l'avenir. Les lacunes de cette histoire sont donc énormes : mais dès à présent des points importants sont acquis, et on ne peut plus longtemps en rester aux vieilles traditions : « On ne saurait plus aujourd'hui, dit avec un peu de rudesse « M. Lenormant, sans une ignorance impardonnable, s'en tenir à l'his-« toire telle que l'ont écrite le bon Rollin et le peuple de ses imitateurs. « Que dirait-on d'un professeur ou d'un homme du monde qui parlerait « encore des quatre éléments ou des trois parties de l'univers habité; « qui ferait, avec Ptolémée, tourner le soleil autour de la terre? C'est « là qu'en sont aujourd'hui même, au sujet de l'Égypte et de l'Assyrie, « la grande majorité de nos livres d'histoire. »

M. Lenormant, du reste, n'est pas le premier qui entre dans cette voie, et lui-même rend hommage à plusieurs de ses prédécesseurs, notamment à M. Robiou, pour une *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, à l'usage des établissements d'instruction secondaire publiée en 1862. Il en dit plus que les autres; mais, qu'il me pardonne ce reproche contradictoire en apparence, il en dit trop et il en dit trop peu. C'est trop pour l'élève, c'est trop peu pour le maître. On ne peut demander à l'élève d'apprendre cette histoire dans un pareil détail; et le maître veut qu'on lui dise où il trouvera la justification de tant de faits qui se produisent pour la premièr[illegible] assez d'avoir cité en masse, dans l'Introduction, les [illegible] et Mariette, Birch,

Lepsius et Brugsch, pour l'Égypte, les publications de M. Botta, de M. Layard et les grands travaux du général Rawlinson, de M. Hinks, de M. Oppert, pour les Assyriens : il faut offrir à côté des principaux groupes de faits des moyens de contrôle; il faut prendre garde de s'approprier tellement le récit qu'en plusieurs points on ne distingue plus ce qui est de source indigène ou de source classique: car M. Lenormant, tout en voulant ramener au vrai l'histoire de l'Orient, n'a pu en exclure entièrement les traditions des Grecs. Et comment l'aurait-il fait? comment retrancher de l'histoire ces fables séduisantes qui, dans Hérodote et dans Ctésias, viennent agréablement se mêler au tissu de la narration? Je ne sais si on arrivera jamais à intéresser les enfants aux exploits de Sagaraktirjas, de Kansoukallou, de Kourigalzou II et du grand Chodormapouk; mais je sais qu'après nous avoir dit que Ninus et Sémiramis n'ont jamais existé, on ne fera pas l'histoire de l'Assyrie sans redire leur légende. Tel est le charme de l'antiquité grecque, que ce qu'elle a touché vit à jamais dans l'histoire; et de tous les noms écrits sur les monuments de l'Égypte ou de l'Assyrie, ceux qu'on retiendra le plus volontiers sont les noms dont on aura fait connaissance avec Hérodote ou avec les Livres saints. Le grand Toutmès, quoi que l'on dise, n'effacera jamais Sésostris, et la gloire d'Assournasirpal et de Belkatirassou pâlira toujours devant celle de Nabuchodonosor.

Sachons gré tout particulièrement à M. Lenormant d'avoir, dans ce manuel, donné place à des notions claires et précises, non-seulement sur les arts et sur les monuments de l'Égypte et de l'Assyrie, dont, sans nul doute, après l'avoir lu, on recherchera avec plus d'intérêt et de profit les reproductions dans les grands recueils et les modèles dans nos musées, mais aussi sur les hiéroglyphes et sur le système bien plus compliqué encore de l'écriture cunéiforme. Les hiéroglyphes au moins piquaient la curiosité et provoquaient la divination comme des énigmes mises en figures; mais quel courage n'a-t-il pas fallu pour aborder ces textes cunéiformes, ces tables toutes hérissées de coins et de clous! M. Lenormant, pour ne rien dire qu'il n'ait pu voir, n'a point reculé devant les difficultés de ces études; et c'est ce qui donne à son livre une incontestable valeur. Quand il le refera particulièrement à l'usage des élèves, je lui conseillerai d'en retrancher ce qui n'est pas encore bien établi. Beaucoup de choses, dans l'état actuel de la science, ne se peuvent produire que comme hypothèses : c'est par les hypothèses qu'on s'achemine vers la vérité; mais, pour les écoles, il convient de se borner aux faits à peu près certains, ou ce ne serait pas la peine d'en bannir les traditions classiques. En fait de choses douteuses, je préférerais

encore des traditions, qui ont au moins pour elles l'antiquité, à des hypothèses nées d'hier et qui n'auront peut-être pas de lendemain. Je conseillerai aussi à l'auteur d'éviter des allusions auxquelles nos élèves commençant, selon l'ordre naturel, l'étude de l'histoire par l'ancien Orient, ne pourraient rien comprendre : comme quand il dit que « Houlikhous « et Samouramit furent les Ferdinand et Isabelle de la Mésopotamie. » Je l'engagerai aussi à ne point leur parler de « l'*unité gouvernementale* de « l'Égypte fondée par Ménès, » ni de leur dire que, sous la dix-huitième dynastie, « la vallée du Nil devint un pays de *grande production chevaline.* » C'est bien assez d'appliquer ces formes de langage aux choses de notre temps sans en user pour les temps des Pharaons. Qu'il se défie aussi des correcteurs dans la révision de ses épreuves. Il nomme dans sa préface « le savant directeur des feuilles du gouvernement égyptien. » Le gouvernement égyptien en serait-il arrivé à avoir une direction de la presse? — Lisez « des fouilles. »

H. WALLON.

P. S. Depuis que cet article est écrit, M. Fr. Lenormant a publié le second volume, qui complète son livre. Il a même pu donner une 2ᵉ édition de l'ouvrage entier, et il en prépare une troisième. Un pareil succès fait honneur à l'auteur et aussi au public. Le public témoigne, par cet empressement, qu'il ne veut plus s'en tenir, sur l'Orient, aux récits convenus, mais savoir ce que les anciens peuples de ces contrées ont dit eux-mêmes sur leur histoire. Le second volume n'a pas moins d'intérêt que le premier, et j'userai de la liberté que l'on me laisse pour en dire quelques mots.

Le chapitre des Babyloniens, qui le commence, résume, sur plusieurs points, et complète, sur beaucoup d'autres, ce que l'auteur nous en a dit, parlant des Assyriens et des Juifs : car, depuis le commencement jusqu'à la fin, ils ont des rapports étroits avec l'un ou l'autre de ces deux peuples. Les historiens anciens n'étaient pas d'accord sur le temps et sur les auteurs des grandes constructions de Babylone. Des inscriptions qui, dans le détail, concordent avec le récit d'Hérodote, établissent les droits de Nabuchodonosor à l'honneur d'avoir fondé la grande enceinte de la ville, et signalent les autres monuments qu'il a restaurés, continués ou élevés à nouveau (t. II, p. 19-22). D'autres fournissent à l'auteur des renseignements précieux sur son administration et ses conquêtes. Je ne m'arrête pas à quelques difficultés particulières que M. Lenormant a signalées à son tour plutôt qu'il ne les

a résolues. Par exemple sur Darius le Mède, désigné par Daniel comme ayant pris possession du royaume de Babylone dans la nuit où Cyrus en fit la conquête. (*Eadem nocte interfectus est Baltassar rex Chaldæus; Et Darius Medus successit in regnum, annos natus sexaginta duos.* DAN., v, 30 et 31.) Ce n'est pas, en effet, se conformer au texte que de dire qu'il en prit possession comme général, quand toute la suite le fait paraître en roi; et l'on n'éclaircira pas plus la question en le donnant pour Darius, fils d'Hystaspe, « dont l'auteur du remaniement de Daniel aurait subs-« titué le nom à celui de Cyrus. » (P. 28.)

M. Lenormant termine heureusement ce chapitre en montrant cette grande capitale, épargnée par le conquérant pour périr lentement, délaissée par ses maîtres, comme ont péri l'une après l'autre les grandes villes qui se sont succédé dans les mêmes lieux : Séleucie, substituée à Babylone par les Séleucides; Ctésiphon substituée à Séleucie par les Parthes; et Bagdad, sous les Arabes, remplaçant Ctésiphon, pour finir sans être remplacée : car le grand commerce du monde a quitté cette voie. Mais, quand il n'y aura plus rien, ce qui dominera encore dans ces plaines abandonnées, c'est le grand nom de Babylone et la parole du Prophète : « Elle ne sera plus habitée dans la suite des générations. « On ne verra même plus l'Arabe y dresser sa tente, ni le pâtre s'y reposer. « Les bêtes féroces y auront leurs demeures, ses maisons seront remplies « de dragons; les autruches y habiteront, le bouc sauvage y bondira. On « entendra les cris sinistres des hiboux se répondre sous ces voûtes splen-« dides; des monstres affreux se vautreront dans ces palais de volupté. » (ISAÏE, ch. XIII.)

Le chapitre des Mèdes et des Perses a un intérêt d'un autre genre. Il nous reporte tout d'abord à nos propres origines, au berceau même des races dont l'émigration a peuplé l'Occident; et l'auteur montre quels services a rendus ici à l'histoire la philologie comparative, qui, « s'atta-« chant aux mots de la langue comme aux seuls monuments qui sub-« sistent de cette époque primitive des populations japhétiques, est « parvenue à reconstituer en grande partie le tableau de leur état social « avant qu'elles se fussent dispersées. » Sorte de paléontologie *linguistique* dont il rapporte justement les principaux développements à M. Pictet, de Genève.

« Le point de départ, ajoute-t-il, en a été cette remarque ingénieuse « et certaine que les mots qui se retrouvent à la fois dans le sanscrit, « langue sacrée de l'Inde, dans le zend, antique idiome des Iraniens, et « dans les langues de l'Europe, sans avoir sensiblement changé de forme « et de signification, donnent la mesure du degré de civilisation qu'avaient

«atteint les diverses tribus des Aryas, des Yavanas, lorsqu'elles vivaient «encore côte à côte dans la Bactriane et qu'elles n'avaient pas quitté «leur patrie commune pour se diriger vers les différents pays qu'elles «habitèrent plus tard. Tous les mots qui se rapportent à la vie pasto-«rale sont les mêmes dans les différents groupes des langues indo-«européennes; d'où l'on est en droit de conclure que cette vie était «principalement celle des Japhétites dans les contrées arrosées par «l'Oxus. Les animaux domestiques leur étaient presque tous connus : «ils avaient des bœufs, des chevaux, des chiens, des brebis, des porcs, «des chèvres, des oies. La comparaison des mots nous apprend encore «que ces populations savaient atteler les chevaux et les bœufs à des «chars, mais ne pratiquaient guère l'art de l'équitation, à peine connu «des Grecs de l'âge homérique. Elles avaient appris à travailler certains «métaux, l'or, l'argent et le bronze, mais non encore le fer. Elles four-«bissaient des armes et façonnaient des objets de parure. Elles savaient «construire des demeures fixes, et les premiers éléments de l'agricul-«ture ne leur étaient point inconnus : mais les tribus japhétiques de «cette époque ne remuaient encore que faiblement le sol pour lui «confier la semence, et c'est seulement après leurs migrations qu'elles «apprirent de peuples plus avancés à manier la charrue, à semer les «différentes espèces de graines, à cultiver les légumes, à planter la vigne «et à presser l'olive pour en retirer l'huile. Le grain faisait la base de «la nourriture des Japhétites primitifs, et c'est par ce mode d'alimenta-«tion que celles de leurs tribus qui se dirigèrent vers l'Occident se «distinguaient des peuplades sauvages qui les y avaient précédées, ré-«duites à vivre de faînes et de glands; l'usage des viandes leur était «aussi connu, et ils les assaisonnaient avec le sel. Enfin ils ne se ser-«vaient pas seulement de chars, ils avaient aussi des embarcations; tou-«tefois c'étaient encore de frêles esquifs, qu'ils ne savaient gréer ni de «mâts ni de voiles.» (Tome II, p. 57.)

Les traditions viennent ensuite et nous montrent sous quelles lois se sont constituées, chez les peuples de cette race, la famille, la tribu, la cité : lois qu'on retrouve aux origines de presque toutes les nations indo-européennes. Le cadre du présent livre commandait à l'auteur de se borner à celles qui sont restées en Orient. Après avoir mis en opposition les Aryas (indo-européens) et les Touryas (tartaro-finnois), il s'attache aux Aryas, laissant les autres, dont il ne reparlera que dans leurs rapports de guerre et d'invasion avec les premiers. Il consacre une étude étendue à leur grand législateur Zoroastre, que les travaux de la science moderne placent, dit-il, avec toute vraisemblance à vingt-cinq ou

vingt-six siècles avant Jésus-Christ. La loi de Zoroastre, le Zend-Avesta, dans les fragments qui nous en sont restés, ne remonte pas sans doute jusque-là. L'état du texte actuel n'accuse pas une époque antérieure aux Sassanides, et porte la trace de mainte altération ou interpolation; mais la langue, transcrite alors en caractères nouveaux, prouve son antique origine : c'est le zend, l'ancien idiome de la Bactriane, « l'un de ceux de « la famille indo-européenne qui nous reportent le plus près des formes « primitives, bien plus haut par exemple que le perse des inscriptions « cunéiformes des Achéménides. » Sur ce grand sujet, M. Lenormant peut être fort, en se montrant simplement le fidèle disciple d'Eugène Burnouf et de M. Spiegel; et c'est un mérite que de mettre à la portée du plus grand nombre ces grands travaux, honneur de la science moderne.

L'auteur, revenant à l'histoire, nous montre la division qui se fit parmi les Aryas en deux rameaux, les Iraniens et les Indiens. Il laisse les Indiens pour n'y plus revenir (si ce n'est dans la nouvelle édition, où il doit réparer cette lacune). Il prend les Iraniens, qui vont faire les nations des Bactriens, des Mèdes et des Perses, et il arrive aux temps où les traditions des Grecs peuvent déjà subir le contrôle des monuments récemment découverts et expliqués : c'est toujours, avec les études d'origine, la partie curieuse de ce livre.

Les conquêtes des Perses lui donnent l'occasion de faire entrer dans son cadre les populations du reste de l'Asie et même des pays du voisinage. Celles de Cyrus le mènent en Asie Mineure, et lui font reprendre dès le principe l'histoire des peuples de cette contrée, qui de si bonne heure fut en contact avec la Grèce. Les conquêtes de Darius lui font aborder et l'Europe et l'Afrique, la région du Danube ou Scythie européenne et la Cyrénaïque. Il profite de cette excursion en Scythie pour distinguer des Scythes Touraniens ou Tartares, qui plusieurs fois envahirent l'Asie occidentale, et chez lesquels Cyrus trouva la mort, ces autres Scythes que la description d'Hérodote, les monuments figurés de l'art grec, découverts dans la Russie méridionale, où l'on retrouve leurs traits, rattachent à la grande race des Aryas, et tout particulièrement au rameau germanique.

Il est fâcheux que le progrès de la domination des Perses ne les ait pas portés de même ou portés plus loin vers l'Orient. Peut-être alors M. Lenormant nous eût-il parlé de cet autre empire, qui a toujours tenu une assez grande place en Asie, je veux dire la Chine. Connue ou non du reste du monde ancien, la Chine a bien le droit de n'être point oubliée. Il n'est pas possible qu'un peuple qui le premier

de tous s'est occupé de laisser la suite de ses annales à la postérité, qui a, par là, le mieux mérité des historiens, soit ainsi supprimé de l'histoire. Il lui faut un chapitre, un chapitre fort isolé sans doute, mais un chapitre étendu dans un *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient.*

Si l'extrême Orient a le droit de se plaindre, il est un peuple dans la région tout opposée qui se trouve dans un cas tout contraire; car, s'il occupe le moins d'espace sur la carte, il a, relativement, la plus grande place dans ce livre, et je ne m'en plains pas moi-même: ce sont les Phéniciens. Les pages consacrées aux Phéniciens sont celles qui offrent le plus d'attrait par leur nouveauté. M. Lenormant, qui a fait un mémoire des plus savants, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'origine de l'alphabet phénicien, prend les Phéniciens au berceau même des peuples chananéens, dont ils sont une tribu. C'est sur les bords du golfe Persique qu'il en découvre les traces les plus anciennes, et il les suit dans leurs stations, d'oasis en oasis, à travers le désert, jusqu'aux rivages de la Méditerannée, où ils ont fondé leur empire. La Palestine avait déjà des habitants, des villes même, quand ils y pénétrèrent; et les noms que la Bible leur donne, comme les traditions des temps postérieurs, signalent en eux des hommes de haute stature: c'étaient les Rephaïm, qui possédaient soixante villes fortes dans le pays de Basan, les Emim ou « formidables, » les Enacim, etc. Les monuments égyptiens de la XII[e] dynastie les désignaient sous le nom de *Sati*, race sémitique dont les Chananéens, descendus de Cham, prirent la langue, comme plus tard Abraham prit la langue des Chananéens: ce qui, au jugement de M. Munck, lève cette contradiction apparente de fils de Cham parlant la langue de Sem.

M. Lenormant a essayé de renfermer entre deux limites assez étroites le temps de l'immigration des Chananéens.

Un papyrus hiératique du musée de Berlin contient le rapport d'un officier du roi Amenehmé I[er], de la XII[e] dynastie, envoyé dans le pays d'Édom et de Tennou, vers le bassin de la mer Morte, pays soumis alors à l'Égypte; et l'on ne voit dans ce rapport aucune trace des Chananéens: il n'est question que des *Sati*, et les monuments de la XII[e] dynastie les représentent toujours avec le type sémitique. Il n'y avait donc pas de Chananéens en Palestine avant la XII[e] dynastie. Or ils y étaient avant l'époque d'Abraham, et ils n'y étaient peut-être pas encore depuis bien longtemps: car le roi des Élamites, Chodorlahomor, qui envahit ces contrées au temps du patriarche, rencontra encore, de la part des Rephaïm et des Émim, ces anciens habitants du pays, une forte résistance. D'après la chronologie suivie par M. Lenormant, ce serait

entre 2400 et 2300 avant Jésus-Christ qu'il faudrait placer l'établissement des Chananéens en ces contrées : conclusion plausible et à laquelle pourtant on ne peut reconnaître plus de rigueur qu'il n'y en a dans les prémisses. Le silence du papyrus n'est peut-être pas, en effet, décisif, et la puissance qui restait aux Rephaïm et aux Emim ne prouve pas non plus d'une manière bien certaine que les Chananéens aient été nouveaux alors dans la contrée. Combien de temps plusieurs des peuples chananéens eux-mêmes n'ont-ils pas survécu à l'établissement des Hébreux dans leur pays?

J'ai déjà trop étendu cet appendice pour prendre encore le temps de signaler ce que M. Lenormant dit sur le développement des cités phéniciennes au milieu des révolutions dont le pays fut le théâtre : invasion des Chananéens en Égypte (les rois pasteurs ou Hycsos); invasion des Égyptiens en Syrie à la suite de l'expulsion des Pasteurs, fait dont l'histoire ne parle pas, mais dont témoignent les monuments et les papyrus de l'Égypte;— la prépondérance successive de Sidon et de Tyr; leurs excursions maritimes, leurs plus anciens établissements sur les rivages et dans les îles de la Grèce et de la Méditerranée en général; leur domination sur les mers jusqu'à l'époque où la marine des Grecs vint leur disputer la place en Occident comme en Orient; leurs relations amicales avec les Juifs; la soumission de leurs villes aux Assyriens, Tyr excepté, qui brava leur puissance et ne succomba que devant les Chaldéens, leurs vainqueurs : ce sont encore des faits sur lesquels les inscriptions ajoutent çà et là aux débris de l'histoire nationale et aux récits des livres historiques des Juifs, comme aux témoignages des prophètes.

Carthage, la fille et la digne héritière de Tyr dans le monde ancien, a, comme il était juste, tout un chapitre à part.

Pour me résumer, ce qui fait l'intérêt de ce livre, j'ai eu déjà l'occasion de le montrer ou de le dire, ce n'est pas la forme du récit : l'auteur a trop de noms nouveaux à produire, trop de faits particuliers à exhumer, pour s'arrêter à mettre en scène un personnage et à dérouler dans toutes ses péripéties une action dramatique. Ce qui fait l'intérêt du livre, c'est, indépendamment de ces renseignements puisés à des sources originales et nouvelles, de cette restitution d'un passé que l'on connaissait mal ou que l'on ne connaissait pas, une exposition large et approfondie sur la religion et les coutumes de ces peuples, sur leur langue et leur écriture, leur industrie et leur commerce, sur les arts qu'ils ont cultivés : et, ici, il y a des monuments encore existants que l'auteur a étudiés en archéologue exercé, et dont il s'est plu à décrire

les caractères. On peut voir, en particulier, ce qu'il dit de l'art à Babylone, où l'architecture, puissante et grandiose, est condamnée à l'uniformité par la nature même des matériaux qu'elle emploie, la brique et la terre, cause d'infériorité qui entrava, chez les Chaldéens, l'art plastique, et fit sentir son influence jusque sur les représentations de pierres gravées : que l'on compare les œuvres de Babylone et celles de Ninive! Citons encore ce que l'auteur dit de l'art chez les Phéniciens, peuple cosmopolite par sa marine, prenant et donnant tour à tour, empruntant à l'Égypte et à l'Assyrie des formes et des procédés qu'il enseigna ensuite à la Grèce.

En vantant plus haut l'érudition dont l'auteur fait preuve dans son livre, j'ai fait mes réserves sur les défauts, sur les abus qu'on lui peut reprocher : trop d'exubérance dans les faits proposés aux étudiants, trop de sobriété dans les renseignements réclamés par les maîtres. Qu'est-ce qui, dans ce livre, est de source étrangère ou indigène; et, dans ce qui est de source indigène, qu'est-ce qui est établi, qu'est-ce qui est supposé? Quelle est la part de la conjecture et le degré de la probabilité? Voilà des choses que le plus habile ne devinera point à première vue, et qu'on est en droit de demander à celui qui a eu en main les monuments pour y répondre. Du reste M. Lenormant l'a compris; et, pour satisfaire à ce double besoin des élèves et des maîtres, il se propose, si je suis bien informé, de refondre son travail en deux ouvrages : l'un, plus étendu, où il présentera tous les faits, donnant ses preuves ou proposant ses conjectures; l'autre, plus bref, à l'usage des classes, où il se bornera aux faits bien établis : sage résolution; car, à quoi bon faire entrer si péniblement dans la tête des enfants des choses qu'il en faudra chasser à l'édition prochaine? Qu'il s'attache, pour cet abrégé surtout, à mettre dans le récit, l'ordre et la simplicicité, qui sont la lumière de l'histoire. Qu'il soit plus sévère pour son style et en bannisse le néologisme ou la trivialité. Je n'aime à aucun titre ce roi phénicien, «qui fonda l'*absolutisme* à Tyr (t. II, p. 306), et me représente mal ce «roi de Babylone qu'une inscription découverte à Chalanné nous «montre, dit M. Lenormant, faisant son *mea culpa* pour avoir négligé «le culte des dieux.» (*Ibid.* p. 26.) Qu'il soit aussi plus vigilant sur les fautes typographiques. A la page 4, il dit que «l'ère de Nabonassar dé«bute à son avénement, en 547;» il faut lire 747, comme on le voit quelques lignes plus haut. Je voudrais que le mot *débute* fût aussi une faute d'impression.

H. W.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 29 janvier 1869, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Huillard-Bréholles à la place vacante par suite du décès de M. Vincent.

Le 12 février, la même Académie a élu M. Max Müller, d'Oxford, associé étranger, en remplacement de M. Welcker, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La Croisade contre les Albigeois, épopée nationale traduite par Mary Lafon, illustrée de douze gravures hors texte reproduisant les anciens dessins du temps. Paris, imprimerie de Poupart-Davyl, librairie de Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868, in-8° de 385 pages. — Après avoir longtemps échappé à l'attention des érudits, le poëme de la croisade des Albigeois, composé au XIIIe siècle par un ou plusieurs poëtes de la langue d'oc, a été signalé, en 1833, par M. Fauriel à ses auditeurs de la Sorbonne, et ce savant professeur en a donné le premier (1837) une version en prose, précédée d'une remarquable étude. Depuis cette époque, d'autres écrivains, notamment M. Guibal, en ont fait l'objet de leurs travaux. M. Mary Lafon, chargé, en 1847, par M. de Salvandy, et en 1853 par M. Fortoul, de la publication des œuvres inédites des troubadours, voulut donner une idée plus complète de cette

composition épique, si importante par sa valeur littéraire et par les lumières qu'elle fournit à l'histoire, et résolut de la reproduire dans une forme poétique aussi rapprochée de l'ancienne que le permettait le génie de notre langue. Le poëme original est écrit en vers monorimes formant deux cent quatorze strophes séparées par un petit vers; c'est ainsi que l'a traduit M. Mary Lafon. Sa version, œuvre consciencieuse, qui ne lui a pas coûté moins de vingt années de travail, fait revivre, aussi exactement que possible, la forme, le mouvement et les beautés de la vieille épopée languedocienne. Elle est précédée d'une introduction, dans laquelle M. Mary Lafon, après avoir exposé et caractérisé, à son point de vue, les événements de la croisade contre les Albigeois, ajoute quelques recherches nouvelles à celles qu'avaient faites ses devanciers sur l'auteur ou les auteurs du poëme. Suivant M. Fauriel il se compose de deux moitiés, dans chacune desquelles domine un sentiment contraire à celui qui règne dans l'autre moitié; il semble appartenir à deux hommes nonseulement différents, mais contraires, mais ennemis et ayant des buts opposés. Le premier, en effet, est franchement partisan de la croisade, tandis que l'autre la maudit. M. Fauriel n'en concluait pas moins que l'œuvre émanait d'un seul troubadour, dont les excès des croisés avaient changé les convictions. M. Mary Lafon pense qu'elle est due à trois poëtes distincts. Le premier a dû être un ecclésiastique (peut-être, comme on l'a dit, Vilhem, chanoine de Saint-Antonin), car, dans la première partie, qui va du début de la croisade jusqu'à la bataille de Muret, l'œuvre affecte un intérêt exclusivement religieux; de plus, le séjour dans le camp français de l'auteur de cette première partie et sa collaboration même avec un trouvère de la langue d'oil se trahissent, selon le nouveau traducteur, par une foule de tournures et de rimes françaises. La seconde partie, que M. Mary Lafon juge, avec une grande partialité, «comparable, si elle ne leur est supérieure, à tout ce qu'ont produit de plus «grand la Grèce et l'Italie,» s'étend de la bataille de Muret à la mort de Simon de Montfort; elle respire le patriotisme le plus ardent et l'horreur de l'invasion des guerriers du Nord. La troisième partie, également inspirée par l'esprit national du Midi, est cependant inférieure à la seconde, «parce qu'elle s'agite dans le cercle de «la féodalité rétréci petit à petit par les événements.» De là les trois grandes divisions qui partagent, dans le travail du traducteur, le poëme de la croisade des Albigeois; *la féodalité, Rome, le réveil national.*

Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés, par C. de Cherrier, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et Cie, 1868, deux volumes in-8°, de VIII-500 et 502 pages. Après avoir retracé autrefois, dans un ouvrage justement estimé, l'*Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe,* M. de Cherrier a voulu nous donner une étude complète et approfondie du règne de Charles VIII, si important, malgré son peu de durée, comme période de transition entre un état de choses ancien et un régime nouveau. Les nombreux documents originaux sur cette époque, récemment découverts ou publiés, semblaient en effet inviter les historiens à reprendre l'étude des grands événements de la fin du XVe siècle. Déjà d'excellents travaux ont fait connaître bon nombre de pièces tirées des dépôts de Florence et de Venise; les lettres écrites d'Italie par Charles VIII pour informer son gouvernement de la marche de la guerre, imprimées dès lors par ordre du régent, ont été publiées il y a peu de temps par M. de la Pilorgerie. Ces matériaux et beaucoup d'autres non moins précieux ont été mis en œuvre par M. de Cherrier avec toute l'habileté qu'on devait attendre de son érudition et de son expérience dans les recherches historiques. Son ouvrage a d'ailleurs un incontestable mérite de com-

position et de style. Les événements, les personnages, les mœurs de ce temps agité et fécond, revivent dans un tableau bien tracé, où l'abondance des détails n'ôte rien à l'effet de l'ensemble. Le premier volume s'ouvre par un coup d'œil sur l'état de la France dans la seconde moitié du XVe siècle, et comprend le récit des événements du règne de Charles VIII depuis son avénement à la couronne jusqu'à son entrée en Italie (1483-1494). Avant de commencer l'histoire des négociations du roi de France avec les gouvernements italiens au sujet de ses prétentions sur Naples, l'auteur consacre deux des chapitres les plus intéressants de ce premier volume à un tableau de l'état politique et moral de l'Italie à la fin du XVe siècle. Le tome second est rempli tout entier par l'histoire de l'expédition de Naples, si importante par les changements qu'elle apporta dans les mœurs, la politique et la situation respective des divers États de l'Europe. Les dernières années de Charles VIII font le sujet du chapitre qui termine l'ouvrage. A la fin de chaque volume l'auteur a placé des notes et des pièces justificatives en assez grand nombre. Nous avons particulièrement remarqué dans cet appendice des renseignements communiqués à M. de Cherrier par M. Fr. Lenormant, sur le projet formé par Mahomet II d'établir la fusion des diverses races soumises à son empire après la prise de Constantinople et sur la guerre qui éclata après sa mort entre ses deux enfants; des documents relatifs à une proposition faite par des proscrits vénitiens au conseil des Dix, d'assassiner le roi de France, et un exposé sommaire des luttes soutenues par Louis XII et François Ier pour réaliser le rêve de Charles VIII.

César et ses contemporains; essai sur les mœurs des Romains vers les derniers temps de la République, par S. Delorme. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier et Cie, 1869, in-12 de v-406 pages. — Sous ce titre, M. S. Delorme a entrepris de retracer rapidement l'histoire de cette mémorable révolution qui, commencée par Marius, se termina, après quarante années de luttes, par le triomphe d'Auguste et l'établissement de l'Empire romain. Les plus grands historiens de Rome se sont exercés sur un sujet si digne de leur génie; leurs écrits, et surtout les lettres de Cicéron et celles des personnages considérables avec lesquels il entretenait des rapports suivis, étaient une mine précieuse où l'auteur a largement puisé. Il faut, sans doute, dans ces témoignages écrits sous l'action des événements, faire la part des intérêts, des vues, des passions de chacun; mais, comme le remarque avec raison l'auteur, ces passions mêmes sont l'histoire, et l'on doit en tenir grand compte, si l'on veut interpréter sainement les faits qui ont déterminé la chute de la République romaine. Ce n'est point un résumé que nous donne M. Delorme; il descend dans les détails et s'attache à réunir tous les traits propres à donner à ce tableau historique sa couleur et sa portée. Il a fait preuve de talent dans la peinture des caractères et des mœurs, et montré une grande impartialité dans ses jugements. Son livre est une œuvre sérieuse, où il ne faut chercher, comme il le déclare au début, aucune allusion politique.

Observations sur le projet de carte itinéraire de la Gaule au commencement du Ve siècle, par M. L. Cousin. Caen, imprimerie et librairie de Le Blanc-Hardel, 1868, in-8° de 132 pages, avec une carte. — La carte de la Gaule au Ve siècle, dont s'occupent avec tant de soin les savants membres de la commission topographique des Gaules, ne saurait atteindre toute sa perfection qu'au moyen des travaux et des critiques de détail des archéologues qui ont pris pour objet spécial de leurs études la province ou la localité dans laquelle ils résident. C'est à ce titre qu'il serait désirable de voir se produire partout des travaux comme celui que vient de publier M. Louis Cousin, dont nous avons eu l'occasion de signaler déjà de bons mémoires, notamment des

recherches sur l'emplacement de Quentovic. Cette nouvelle étude a pour objet les voies romaines de la Flandre maritime et du Boulonnais. Les observations que l'auteur présente dans la première partie de son travail ont trait aux chemins de Cassel à Tournai par Werwyck et par Estaires, de Cassel à Arras, d'Amiens à Cassel, de Cassel à Thérouanne, de Cassel vers la mer et au *Loo-wegh*. Dans la seconde partie, il discute le tracé des chemins d'Amiens à Boulogne, de Thérouanne à Boulogne, de Cassel à Boulogne, de Boulogne à Attin, à Étaples, à Sangate; de Sangate à Thérouanne, de Wissant à Guines et à *Landrethun*, et enfin les sept voies de Zoteux. Prenant pour point de départ la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin, M. Louis Cousin discute et s'attache à rectifier sur plusieurs points les interprétations des auteurs de la carte, en s'appuyant sur les nombreux éléments que lui fournit sa connaissance du pays et de ses richesses archéologiques. On ne lira pas son mémoire sans profit, notamment pour ce qui concerne l'emplacement de *Lindomagus* et le tracé des voies d'Amiens et de Thérouanne à Boulogne. Une carte accompagne le volume.

Entretiens sur l'histoire du XVIe siècle. Italie et Renaissance, par J. Zeller, professeur d'histoire à l'école normale supérieure et à l'école polytechnique. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, librairie de Didier et Cie, 1869, in-8° de XI-651 pages — Le titre d'*Entretiens sur l'histoire*, que M. Zeller a tenu à inscrire en tête de ce volume, annonce que ce nouvel ouvrage fait suite aux *Entretiens sur l'antiquité et le moyen âge*, publication remarquable du même auteur, couronnée par l'Académie française. Le volume que le savant professeur offre aujourd'hui au public est le premier d'une histoire du XVIe siècle, où il traitera particulièrement du caractère et des effets de la renaissance et de la réforme dans la politique, dans les lettres et dans les arts, en Italie, en Allemagne et en France, à cette époque. M. Zeller rappelle, dans sa préface, qu'il a eu l'honneur « de traiter souvent de ce sujet, soit « dans de hautes écoles dont l'enseignement lui est cher, soit devant une compagnie « illustre et bienveillante dont l'approbation l'a souvent encouragé; il croirait être « ingrat s'il ne reconnaissait par là ce que ces études doivent aux auditoires d'ailleurs « si divers, devant lesquels il les a faites. » La forme animée du récit, les scènes pittoresques, les portraits variés qui s'y rencontrent fréquemment, ne doivent point faire croire qu'il s'agit ici d'une œuvre exclusivement littéraire. M. Zeller s'est appuyé sur une étude consciencieuse et précise des hommes, des faits et du temps qu'il avait à peindre; il a consulté les nombreux documents récemment découverts sur cette époque et publiés dans l'*Archivio storico italiano*, les *Relazioni degli ambasciadori Veneti*, d'Eugenio Alberi, les éditions récentes des œuvres inédites de Machiavel et de Guichardin, les *Négociations diplomatiques de la Toscane avec la France*, de M. Abel Desjardins; il a aussi mis à profit l'histoire encore inédite de Marino Sanuto et les Archives des principales villes de l'Italie. Ces matériaux si nombreux semblent, il est vrai, n'avoir apporté à l'auteur aucune révélation importante, rien qui soit de nature à éclairer d'un jour bien nouveau le sujet qu'il a traité, mais l'emploi qu'il en a su faire rehausse encore le mérite de son livre, où l'on retrouve toutes les qualités de composition et de style qui ont assuré le succès de ses précédents ouvrages. Après un tableau de l'Italie au milieu du XVe siècle, qui sert d'introduction à cette étude, M. Zeller nous montre successivement, dans la première partie (1453-1492), la *Papauté*, avec Pie II et Sixte IV, *Florence*, avec Côme de Médicis et Laurent le Magnifique; *Naples et Milan*, avec les Sforza et Ferdinand de Naples; *Venise et Gênes*, et enfin *les Petits États*. Dans la seconde partie, qui sous le titre de XVIe siècle, ne comprend, jusqu'ici, que les années 1492-1521, l'au-

teur prend plus particulièrement Rome pour centre de son récit, dont voici les principales divisions : les années 1492 et 1493; Charles VIII en Italie; Jérôme Savonarole; Alexandre VI Borgia; Jules II; Machiavel et Soderini; Léon X.

Archives de la Bastille, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. Tome troisième. Règne de Louis XIV, 1661 à 1664. Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, librairie de A. Durand et Pedone-Lauriel, 1868, in-8° de v-499 pages. — Le précédent volume de l'intéressante publication de M. François Ravaisson était rempli par la procédure instruite contre le surintendant Fouquet. On trouve, au commencement de celui-ci, des pièces renfermant des détails nouveaux sur les derniers actes de la chambre de justice, sur le séjour de Fouquet à Pignerol et sur le second emprisonnement de Lauzun. Il y a de curieux renseignements dans la correspondance où M. de Saint-Mars rend compte à l'administration de la conduite des deux prisonniers. La série de ces pièces finit à la mort de Fouquet et à la mise en liberté de Lauzun. Les affaires qui occupent le reste du volume sont moins importantes, mais elles font connaître des traits de mœurs qui méritaient d'être recueillis ou des faits secondaires que les historiens ont laissés dans l'ombre. On assiste d'abord à la résistance opposée par les habitants de Calais aux exactions du gouverneur, le comte de Charost, et l'on voit le ministre donner satisfaction aux intérêts compromis, tout en emprisonnant les députés de la ville venus à la cour pour réclamer (1662); ce sont ensuite des officiers punis pour avoir refusé de recevoir en nature le pain de munition des soldats, et un capitaine mis à la Bastille pour s'être révolté contre un officier général, le marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol (1662). M. François Ravaisson donne d'assez nombreuses pièces sur un pauvre halluciné, Simon Morin, qui prétendait être l'incarnation du Christ. Ce malheureux fut brûlé vif au mois de mars 1663, et son bûcher est le dernier qu'on ait allumé en France pour des opinions religieuses. Nous devons signaler encore des documents sur des personnes soupçonnées d'avoir voulu attenter à la vie de Louis XIV, et la correspondance échangée à ce sujet entre les cours de France et d'Espagne, l'affaire de MM. de la Frette, de Flamarens et de Termes, acteurs dans plusieurs duels qui firent grand bruit alors, celle de MM. de Crussol et de Sault, qui se disputaient la main de M[lle] de Montausier; l'assassinat du marquis de Fors Vigean, commis en plein jour par des gentilshommes du Poitou; le procès d'une troupe de faussaires enfermés pour avoir falsifié des arrêts du conseil et des lettres de noblesse, celui d'un commis des affaires étrangères pendu pour avoir livré aux ambassadeurs les dépêches de M. de Lionne, l'histoire d'Ulfeld, beau-frère du roi de Danemark, poursuivi comme auteur de conspiration, et l'emprisonnement d'un orfèvre français qui avait acheté une partie des joyaux de la couronne d'Angleterre à la mort de Charles I[er]. C'est aux Archives de l'empire, à celles de la guerre et de la marine, à la Bibliothèque impériale, à la bibliothèque Mazarine et à celle de l'Arsenal que M. François Ravaisson a emprunté tous ces matériaux historiques, qui sont d'une incontestable authenticité. Le soin qu'il a apporté à leur publication est digne d'éloge, et les notes instructives qu'il a jointes aux textes ajoutent encore au mérite de son travail. Le quatrième volume contiendra les documents relatifs à l'affaire de la marquise de Brinvilliers et à celle de la Chambre ardente.

Grammaire historique de la langue française, par Auguste Brachet, avec une préface par É. Littré, de l'Institut, seconde édition. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hetzel (1868), in-18 de xvii-311 pages. — L'observation des faits et la méthode comparative ont amené, de nos jours, dans la science du langage, des

résultats comparables à ceux qu'elles avaient déjà produits, depuis deux siècles, dans les sciences physiques et naturelles. C'est en suivant cette marche, la seule vraiment scientifique, que M. Diez a pu composer, de 1836 à 1842, la grammaire comparée des cinq langues romanes : français du nord et du midi, italien, espagnol, portugais, valaque, et montrer suivant quelles lois elles se sont formées du latin. On sait que des hommes éminents, notamment M. Bartsch, en Allemagne, et M. Littré, dans notre pays, ont continué et perfectionné l'œuvre de M. Diez, en ce qui regarde la grammaire française en particulier, et cependant, comme le remarque avec raison M. Brachet, les principes de la philologie de notre langue, à peine connus chez nous du public savant, sont encore ignorés de la grande majorité du public lettré. Dans le volume que nous annonçons, M. Brachet s'est proposé de donner un résumé des lois qui ont présidé à la formation de notre idiome, et il y a réussi assez complétement pour satisfaire les juges les plus difficiles, ainsi que l'atteste l'approbation motivée donnée à l'ouvrage, dans la préface qui le précède, par l'auteur si compétent du *Dictionnaire historique de la langue française*. Il va sans dire que M. Brachet n'a pas eu la prétention d'épuiser le sujet; les lois essentielles, les principes fondamentaux, ont été seuls exposés dans son travail; le vieux français n'y figure qu'à propos de la langue moderne, qui ne peut s'expliquer que par lui. Le livre comprend trois parties : 1° une introduction, où l'auteur a esquissé l'histoire de la langue française, de sa formation et des éléments qui la composent; 2° la grammaire historique, qui traite successivement des *lettres*, de la *flexion* ou des formes grammaticales, et de la *formation des mots*; 3° un appendice contenant les règles à suivre dans la recherche des étymologies, au moyen de ces trois précieux instruments : la phonétique, l'histoire et la comparaison.

Documents paléographiques relatifs à l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres pendant le moyen âge, tirés des Archives départementales de la France et des Bibliothèques publiques, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, imprimerie et librairie de Paul Dupont, 1868, in-8° de 626 pages. — M. Aimé Champollion, qui dirige si habilement la publication des *Inventaires sommaires des Archives départementales*, (voyez sur cette collection importante notre cahier de décembre 1868, p. 793) a entrepris la tâche laborieuse et méritoire d'emprunter aux documents inédits conservés dans ces Archives et dans les Bibliothèques publiques ce qu'ils contiennent de plus intéressant pour l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres en France pendant le moyen âge. Les textes de ces documents seront donnés *in extenso* dans un ouvrage spécial, actuellement en préparation. L'étude que l'auteur livre aujourd'hui au public est présentée par lui comme une simple introduction à ce recueil de textes; mais c'est en réalité une œuvre considérable, où il expose méthodiquement, et avec tous les développements qu'on pouvait souhaiter, les résultats de ses longues recherches. Nous ne saurions indiquer ici, même sommairement, les notions précieuses et neuves à certains égards que M. A. Champollion est parvenu à réunir dans ce volume, et dont un grand nombre contribueront certainement à éclairer divers côtés, restés jusqu'ici obscurs, de l'histoire des arts et des lettres en France. La première partie du livre concerne les beaux-arts : peinture, sculpture, constructions religieuses, civiles et militaires depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe. Elle se subdivise en quatre chapitres, où l'auteur traite successivement des matériaux employés pour la confection des livres : papyrus, parchemin, papier, tablettes de cire; des palimpsestes; des miniatures et des reliures des manuscrits; des peintures sur verre, des mosaïques, des émaux; des travaux de construction; des architectes et maîtres des œuvres, des édifices publics et privés; des villes fortifiées, villages, ha-

meaux, palais, hospices; des édifices religieux. La seconde partie, consacrée aux belles-lettres, passe en revue les œuvres des littérateurs contemporains des règnes de Jean II, Charles VI, Charles VII et François Ier. C'est un fragment d'histoire littéraire plein d'aperçus nouveaux et écrit avec toute l'expérience qu'on devait attendre de l'éditeur des œuvres de Charles d'Orléans.

Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 11504-14231 du fonds latin, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur; Paris, librairie de A. Durand et Pedone-Lauriel, 1868, in-8° de 132 pages. — Les manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ont formé, jusqu'à ces derniers temps, à la Bibliothèque impériale, un fonds spécial classé sous une série particulière de numéros, comme ceux des autres établissements supprimés à l'époque de la révolution. Par suite d'une judicieuse modification adoptée, il y a quelques années, pour le classement général des manuscrits de notre grande Bibliothèque, les manuscrits latins de toute provenance constituent aujourd'hui une seule série de numéros, ce qui évite toute confusion et rend les recherches beaucoup plus faciles. Une autre mesure plus importante encore, et depuis longtemps désirée par le public studieux, a été prise récemment, et elle est due au zèle du savant conservateur des manuscrits latins, M. Léopold Delisle. On sait qu'un catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque du Roi a été imprimé de 1739 à 1744 en quatre volumes in-folio. Les tomes III et IV de cet ouvrage comprenaient la description de 9826 volumes du fonds latin, classés sous les cotes 1-8822. Depuis cette époque aucun nouveau catalogue n'avait été publié, lorsque M. Delisle fit paraître, en 1863, un inventaire des manuscrits 8823-11503 du fonds latin faisant suite à la série comprise dans le catalogue de 1744. (Nous avons mentionné cette publication dans notre cahier de mai 1863, p. 327.) Le travail que nous annonçons aujourd'hui est la continuation de cet inventaire. Il comprend les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, réunis aujourd'hui au fonds latin sous les nos 11504-14231. Dans cette nomenclature, les volumes sont divisés en quatre classes, d'après la grandeur des formats, et rangés, dans chaque classe, selon l'ordre des matières. Quoique très-succincte, elle fournit toutes les indications nécessaires sur l'âge et le contenu de chaque manuscrit. C'est donc un guide précieux pour les savants qui ont à faire des recherches dans le fonds latin des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il serait bien à désirer qu'un travail semblable fût entrepris pour les manuscrits français. On attendrait ainsi plus patiemment la publication du catalogue général, que prépare depuis si longtemps l'administration de la Bibliothèque.

Recherches sur la famille de langues Tapijulapane-Mixe, par M. H. de Charencey; le Havre, imprimerie de Lepelletier, 1867, in-8° de 15 pages. — *Le pronom personnel dans les idiomes de la famille Tapachulane-Huastèque,* par le même, Caen, imprimerie et librairie de Le Blanc-Hardel, 1868, in-8° de 23 pages. — Nous avons déjà eu l'occasion, notamment dans le cahier de février de l'année dernière (p. 130), de signaler les travaux de M. de Charencey sur la langue basque et les langues américaines. Les deux publications que nous annonçons aujourd'hui attestent que l'auteur continue avec succès de diriger ses recherches dans la même voie. Elles peuvent être considérées comme des résultats partiels d'études préparatoires à la composition d'une grammaire comparée des langues de l'Amérique centrale. Le premier de ces opuscules a pour objet une famille de langues du sud du Mexique, représentée par trois idiomes : le *tapijulapan,* qui vient de s'éteindre, le *zoqui* et le *mixe,* tous deux en vigueur dans certaines parties des départements de Tabasco, de Chiapas et

d'Oaxaca. On sait combien sont rares, même en Amérique, et, à plus forte raison, combien il est difficile de se procurer en Europe les documents propres à l'étude des langues indigènes. Malgré le petit nombre des sources d'information relatives au tapijulapan et au mixe, M. de Charencey a pu faire ressortir, dans une courte mais intéressante étude, l'étroite parenté de ces idiomes, le caractère plus archaïque du tapijulapan et les traits principaux de leur grammaire, notamment leur curieuse manière de former le pluriel, les pronoms personnels et relatifs et la conjugaison. — La seconde publication est consacrée à la famille *tapachulane-huastèque*, beaucoup plus importante que la précédente, et dont plusieurs idiomes ont été parlés par les nations les plus anciennement civilisées. La première division de cette famille se compose d'une seule langue, le *tapachulan* ou *zaklohpakap*, qui a aujourd'hui disparu devant l'espagnol. La seconde division, à laquelle l'auteur donne le nom de *quiché-huastèque*, renferme, pour ne citer que les subdivisions principales, le *quiché* et ses dialectes, qu'ont fait connaître les publications de M. Brasseur de Bourbourg, le *pokome*, le *zotzil*, le *yucatèque* et enfin le *huastèque*, le plus septentrional de ces idiomes, qui sont parlés encore actuellement dans le Guatemala et certaines parties du Mexique. Leur réunion forme un groupe aussi nettement caractérisé que les langues letto-slaves en Europe, et dans lequel le tapachulan, le plus ancien de formes, représenterait assez bien le lithuanien. Dans ce savant et méthodique travail, M. de Charencey s'est restreint à l'étude approfondie des formes comparées du pronom personnel, dont on connaît le rôle important dans le développement des langues. On ne pourra pénétrer le mystère des origines américaines qu'après avoir établi les rapports qui unissent entre elles les langues de cette partie du monde, et les avoir soumises à un système de classification rigoureux. Il faut donc louer M. de Charencey du zèle persévérant, de la réserve prudente et de la méthode scientifique qu'il apporte dans ces délicates et arides recherches. Il nous annonce un ouvrage dont l'intérêt et le mérite pourront être plus généralement appréciés; cette publication aura pour objet la mythologie comparée des nations du Nouveau Monde.

HONGRIE.

Συναγώγη τῶν Ἀττίκων νόμων. Corpus juris Attici, græce et latine, e fontibus composuit, commentario indicibusque instruxit Joannes Baptista Telfy, advocatus, studia antiquitatis in universitate literarum Hungarica publice profitens. Bude, imprimerie de l'Université royale de Hongrie; librairies de G. Lauffer, à Pesth, et de Haar et Steinert, à Paris, 1868, in-8° de XVI-664 pages. — M. Telfy, avocat, professeur à l'université royale de Hongrie, vient de mener à bonne fin une œuvre considérable, qui a dû lui coûter de longues années de laborieuses recherches, et dont le mérite ne peut manquer d'être apprécié, non-seulement par les jurisconsultes, mais encore par tous ceux qui s'intéressent à l'antiquité hellénique. Représentant par la base un travail qui n'avait jamais été entrepris jusqu'ici d'une manière complète, il a recueilli dans tous les auteurs grecs et jusque dans les scoliastes des poëtes et les épigraphistes tout ce qui se rapportait aux lois d'Athènes. Il a classé le résultat de ses investigations dans un ordre méthodique, a donné les textes grecs avec traduction latine, et y a joint un savant commentaire où il discute les opinions déjà émises au sujet du droit attique et le compare avec ce que l'on sait des lois

des autres parties de la Grèce. Deux index, l'un grec, l'autre latin, des noms et des choses, terminent le volume.

ITALIE.

Saggio storico di letteratura poetica dal secolo di Pericle fino al nostro, del marchese Giuseppe Pulce. Naples, imprimerie Fibreno, 1868, deux volumes in-8° de 700 et 650 pages. — Le premier de ces deux volumes s'ouvre par des remarques sur la poésie considérée comme l'initiatrice des sciences chez tous les peuples. L'auteur jette ensuite un coup d'œil sur la poésie grecque et la poésie latine en général, ajoute quelques mots sur celle des peuples orientaux, et consacre un chapitre à développer cette pensée que c'est à la poésie italienne qu'est dû le mouvement de la Renaissance en Europe. Après ces vues d'ensemble, qui forment une introduction à l'ouvrage, commence la partie importante du travail de l'auteur. Son plan consiste à donner des spécimens assez étendus des œuvres des meilleurs poëtes latins, italiens, espagnols, français, anglais et allemands, cités dans leur langue, sans traduction, pour chacun des genres lyrique, épique et dramatique. Les poésies données comme exemples sont accompagnées d'études et d'annotations littéraires et historiques; ces études s'étendent aussi à la poésie grecque, bien que celle-ci ne soit pas représentée par des textes. Ce recueil, dont le premier volume renferme les poëtes lyriques et le second les poëtes épiques et dramatiques, est bien conçu et pourra profiter aux études littéraires, mais il serait plus utile encore, si les textes cités, particulièrement les textes français, n'étaient pas défigurés par de nombreuses fautes d'impression.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1869.

Annales de l'École normale supérieure, publiées sous les auspices du Ministre de l'instruction publique par M. L. Pasteur, membre de l'Institut. Paris, Gauthier-Villars, 1864-1868.

Lorsque, trois ans après la mort de Thénard, la ville de Sens inaugura la statue élevée à l'illustre chimiste, les grandes écoles, les corps savants et les conseils auxquels il avait appartenu apportèrent à l'envi le tribut de leur souvenir et de leur reconnaissance. D'excellentes et sincères paroles tinrent, pendant plus de deux heures, la foule attentive; mais, entre tous les discours prononcés, il en est un surtout, le plus court de tous, qui produisit sur les jeunes savants une impression proprofonde et durable. C'était lui que chacun citait au sortir de la cérémonie et dont le soir, au retour, on entretenait tout d'abord ses amis. M. Pasteur, en prenant la parole au nom de l'École normale supérieure, avait uni, pour louer Thénard, aux accents émus d'un disciple reconnaissant, le jugement élevé et généreux d'un jeune maître aussi digne par le cœur que par l'esprit de lui succéder un jour.

«Que les circonstances, avait dit M. Pasteur, mettent à la tête d'une «sience quelconque des hommes qui, à l'exemple de Thénard, joignent «à une grande autorité la bienveillance dans le caractère et la passion «de l'encouragement à la jeunesse, et, dans l'espace d'un quart de siècle «tout au plus, vous verrez cette science, fût-elle dans le déclin, pros«pérer à l'égal d'aucune autre.»

Les circonstances depuis, je veux dire ses profondes études, ses vues originales et ses utiles découvertes, ont donné à M. Pasteur autant d'autorité que de lumière et de force; elles l'ont entouré de jeunes gens studieux, élite brillante de sa chère École normale, qui tous aujourd'hui, en relisant le discours de Sens pourraient s'écrier, avec une juste reconnaissance : La noble tâche que M. Pasteur indiquait à tous, il l'a pleinement acceptée pour son compte. Jamais maître plus habile et plus pénétrant n'a su inspirer à ses disciples avec un plus entier dévouement à sa personne un plus grand respect pour la science et une plus grande ardeur pour ses progrès. M. Pasteur a groupé autour de lui, par les liens d'une amitié justement reconnaissante, la phalange déjà nombreuse des jeunes esprits qui, dans toutes les branches des études qu'il dirigeait, ont su concilier leur enseignement de chaque jour avec le culte de la science pure et franchir des limites qui se touchent de si près. Géomètres, physiciens et naturalistes, trouvent sans cesse près de lui, non moins que les chimistes, aide efficace et cordial encouragement. Par son laboratoire et par celui de son excellent ami Henri Sainte-Claire Deville, l'École normale est aujourd'hui un des foyers actifs et un centre illustre de progrès, et nos jeunes élèves, formés peu à peu et conduits comme par la main dans les routes inexplorées, peuvent, sans franchir les murs de leur École, y voir naître sans cesse des vérités nouvelles. Eux-mêmes sont admis, dès qu'ils en sont dignes, à interroger directement la nature, qui leur répond tout comme à leurs maîtres. Les travaux nombreux et variés nés d'une double influence, non-seulement reconnue mais proclamée avec bonheur, sont aujourd'hui, pour l'École normale, une gloire véritable et inconstestée. Les annales scientifiques de l'École normale supérieure, publiées sous la direction de M. Pasteur, avec la collaboration des maîtres de conférence, permettent d'en apprécier toute l'importance.

Le recueil des mémoires, dont la collection forme aujourd'hui cinq volumes, n'a rien de commun, il faut le dire, avec les exercices, si élevés qu'ils soient, qu'on peut imposer ou demander à des écoliers. Le titre d'*Annales de l'École normale supérieure* indique seulement l'origine commune de la plupart des collaborateurs et les liens qui, à des titres divers, les rattachent à cette grande école.

Les mathématiques y sont dignement représentées: d'importants mémoires de MM. Hermite, Serret et Puiseux, sur le calcul intégral et sur la mécanique céleste, attirent tout d'abord l'attention, et nos louanges, si méritées qu'elles soient, ne peuvent rien ajouter, près des géomètres, à la garantie de perspicacité ingénieuse et solide qui s'attache à de tels

« ment obtenue et là sans doute est la cause de l'abaissement de tous « les sons. »

M. Bourget est revenu sur la question; les points d'attache d'une membrane vibrante ne sont jamais rigoureusement immobiles, et il le démontre par l'expérience. Si l'on tient à la main le cadre d'une membrane tendue au-dessus d'un tuyau d'orgue de hauteur convenable, on le sent vibrer avec vivacité, au moment de la formation des figures nodales nettes. Les points d'attache du cadre avec la membrane ne sont donc pas des nœuds parfaits, et la membrane n'est qu'approximativement dans les conditions supposées par la théorie.

Avant de soumettre au calcul l'influence, très-difficile à apprécier, de cette circonstance, M. Bourget, pour s'y préparer, se propose un problème analogue et plus simple relatif aux cordes vibrantes. Il suppose une corde formée de trois parties de natures différentes, et il cherche les lois du mouvement vibratoire de cet ensemble; en réduisant ensuite les parties extrêmes à des longueurs extrêmement petites, la corde du milieu sera *physiquement* toute la partie vibrante, et ses extrémités seront attachées à deux points mobiles. Tel était le programme de M. Bourget; mais la question des cordes vibrantes hétérogènes, traitée déjà par Bernoulli, par Euler et par Poisson, était trop intéressante en elle-même pour qu'il ne s'y arrêtât pas, et il a su la traiter avec son habileté et sa science accoutumées. L'expérience est invoquée comme dans le cas des plaques, pour contrôler les résultats théoriques avec lesquels cette fois, elle se trouve complétement d'accord.

La physique mathématique est représentée également dans les annales de l'École normale par une excellente notice de M. Verdet et par une thèse fort intéressante de M. Levistal. Le mémoire d'Émile Verdet sur la constitution de la lumière partiellement polarisée rappelle ces notices excellentes où, dans les Annales de physique et de chimie, il jugeait de si haut, avec une équité parfois sévère, les travaux les plus variés des physiciens français et étrangers. Verdet cette fois reprend la question dans son ensemble, et donne au lecteur le spécimen et le modèle à la fois des fortes et lucides leçons dont le souvenir découragera longtemps ses successeurs.

M. Mascart, l'un des élèves les plus exellents de Verdet, avait su, pendant son séjour à l'École normale, satisfaire assez complétement tous ses maîtres pour qu'en le destinant à cultiver la science qu'il enseignait, chacun le crût appelé à s'y distinguer rapidement. C'est vers la physique expérimentale et théorique qu'il a porté l'activité de son esprit aussi ferme que sagace. Son travail sur les longueurs d'onde des

rayons lumineux, justement couronné par l'Académie des sciences, restera comme un document important dans l'histoire de l'optique; les *Annales de l'École normale*, en l'insérant en entier, lui devront l'honneur d'être longtemps et utilement consultées par tous les physiciens qui voudront aborder ce difficile et indispensable problème.

Les *Annales de l'École normale* contenaient déjà un très-intéressant mémoire de M. Mascart sur le spectre ultra-violet. Il existe au delà du spectre solaire lumineux, dont les raies obscures ont été décrites par Frauenhofer, Brewster et M. Kirchoff, un spectre très-étendu de rayons plus réfrangibles dont l'observation directe est difficile, vu leur faible éclat, mais qui peuvent, comme les rayons lumineux voisins, produire les phénomènes de fluorescence et agir chimiquement sur les substances altérables à la lumière.

Les expériences de MM. Becquerel, Stokes, Helmholtz, ont démontré que ces trois propriétés, lumière, action chimique, fluorescence, sont inséparables; ce sont des manifestations diverses des radiations d'une même réfrangibilité; elles disparaissent en même temps, et les minimum d'action ou les raies du spectre solaire sont absolument identiques, quelle que soit celle des trois propriétés qui ait servi à la reconnaître. M. Mascart s'est proposé de donner à l'étude du spectre ultra-violet la même perfection que s'il s'agissait de rayons directement visibles. En adaptant de petites plaques photographiques à des lunettes en quartz, il a pu dessiner avec le plus grand soin la région du spectre solaire qui se trouve au delà du violet et déterminer les indices de réfraction ordinaire des principales raies dans le spath d'Islande, ce qui permettra toujours de les retrouver avec sûreté. Outre l'utilité pratique immédiate de fournir des points de repère pour les mesures, cette étude minutieuse a de l'importance en elle-même. « La résolution de ces bandes « confuses, a dit M. Kirchoff, me paraît présenter le même intérêt que la « résolution des nébuleuses du firmament, et la connaissance exacte du « spectre solaire ne semble pas offrir une importance moindre que celle « des étoiles fixes. »

M. Mascart aborde ensuite la question plus difficile et non moins importante de la détermination des longueurs d'ondes, qui n'avait pas pas été reprise depuis les belles expériences de Frauenhofer. Il a apporté quelques modifications à la méthode du célèbre physicien de Munich, et donné une table des longueurs d'onde des principales raies obscures du spectre solaire lumineux et ultra-violet, avec une précision qui n'est pas moindre que le dix-millième de leur valeur. Enfin, dans un autre mémoire qui a reçu de l'Académie des sciences une sanction

dignement méritée, il a étendu les mêmes méthodes à l'étude des raies brillantes de quelques métaux. Avec le cadmium il a obtenu et mesuré un spectre ultra-violet six fois plus étendu que le spectre lumineux dans lequel la longueur d'onde finit par devenir quatre fois plus petite que pour le rouge extrême. Le champ des observation se trouve ainsi considérablement agrandi, et les lois dans lesquelles intervient la longueur d'onde pourront être vérifiées entre des limites beaucoup plus étendues.

Citons encore, parmi les mémoires relatifs à l'optique, de très-remarquables expériences de M. Gernez sur le pouvoir rotatoire de l'essence de térébenthine en vapeur. M. Biot, qui s'exagérait, je crois, l'importance, mais non la difficulté du problème, avait fait, pour le résoudre, des efforts longuement racontés par lui, et dont le succès, de son aveu même, était fort incomplet. M. Gernez a été plus heureux, et son mémoire sur le pouvoir rotatoire des liquides actifs et de leurs vapeurs semble trancher définitivement la question; non-seulement M. Gernez a reconnu le pouvoir rotatoire des vapeurs, mais il est parvenu à le mesurer en le comparant au pouvoir rotatoire fourni par le calcul pour le liquide vaporisé. Cette comparaison demandait surtout une grande habileté; elle exigeait, outre la mesure précise des rotations, la connaissance exacte et toujours difficile de la température des vapeurs. M. Gernez a surmonté toutes ces difficultés; le pouvoir rotatoire que, d'après M. Biot, il nomme *moléculaire,* est moindre pour les vapeurs que pour les liquides de même composition : Y a-t-il changement brusque dans le pouvoir rotatoire du liquide devenu vapeur, ou bien le pouvoir rotatoire varie-t-il insensiblement avec la température? La seconde hypothèse est la véritable, et M. Gernez le démontre de la manière la plus nette.

La chimie, sous l'habile et active impulsion de MM. Pasteur et Henri Deville, ne pouvait manquer d'occuper dans les *Annales de l'École normale* une place considérable par le nombre comme par l'originalité des mémoires qui y sont consacrés; citons tout d'abord le mémoire déjà classique de M. Lamy sur le thallium; cet excellent travail n'a pas moins attiré l'attention par l'intérêt qui s'attache à l'introduction dans la science d'un corps simple, nouveau et nettement défini, que par l'application de la méthode si féconde, dont MM Kirchoff et Bunsen avaient déjà donné de si admirables exemples.

Rapportons seulement, d'après M. Lamy, l'histoire de sa découverte. Au mois de mars 1861, un chimiste anglais, M. W. Crookes, annonçait dans le *Chemical News* qu'un dépôt sélénifère du Hartz, soumis à l'analyse spectrale, lui avait présenté une ligne verte caractéristique, et il

concluait, des expériences auxquelles il avait soumis le dépôt, que cette raie verte décelait l'existence d'un nouvel élément appartenant probablement au groupe du soufre. Le 18 mai suivant, M. Crookes publiait une seconde note intitulée : *Nouvelles remarques sur le corps supposé un nouveau métalloïde.* Dans cette note l'auteur proposait pour l'élément nouveau le mot provisoire (provisional) de thallium. Il avait, disait-il, rencontré cet élément en grande abondance dans un échantillon de soufre de Lipari ; il indiquait enfin le procédé par lequel il croyait l'avoir isolé, et qui consistait à le précipiter d'une liqueur alcaline par un courant d'hydrogène sulfuré; mais le précipité de M. Crookes n'était pas du thallium et c'est en apercevant dans un dépôt des chambres de plomb de Lille la raie verte signalée par M. Crookes, que M. Lamy, plus heureux que le chimiste anglais, a réussi à isoler le corps nouveau, dont il a très-habilement donné presque aussitôt toute l'histoire chimique.

Le thallium, par ses propriétés physiques comme par plusieurs propriétés chimiques très-saillantes, est tellement semblable au plomb, qu'il a fallu, pour les séparer, unir à une science très-exercée l'emploi continuel des procédés nouveaux de MM. Kirchoff et Bunsen. C'est cependant auprès du potassium et du sodium, et dans le groupe des métaux alcalins que M. Lamy, par l'étude complète de ses combinaisons, a été conduit à le placer définitivement, et les chimistes, par l'organe de M. Dumas, ont accepté cette détermination, dont un beau rapport, adressé à l'Académie des sciences et réimprimé dans les *Annales de l'École normale*, énumère excellemment les motifs en les justifiant par des vues nouvelles.

M. Pasteur, dans un important mémoire sur la fermentation acétique, a repris l'histoire et la théorie complète, si bien éclairée par lui, de cet important et mystérieux phénomène.

Le vin, exposé au contact de l'air ou abandonné dans un vase imparfaitement bouché, se transforme, comme on sait, en vinaigre, et l'alcool qu'il contient est remplacé par de l'acide acétique.

Cette transformation est effectuée aux dépens de l'un des éléments de l'air, l'oxygène, qui est entièrement absorbé, si l'opération a été faite en présence d'un volume d'air peu considérable; l'analyse confirme d'ailleurs la théorie sommaire qui résulte de ce fait : l'acide acétique contient les éléments de l'alcool unis à une certaine quantité d'oxygène.

Il semblerait, d'après cette première vue, que l'eau alcoolisée devrait, au contact de l'air, donner de l'acide acétique ; il n'en est rien cependant, et l'on en doit conclure la présence dans le vin d'un agent autre

que l'eau et l'alcool, et propre à déterminer l'union de l'oxygène avec l'alcool. Cet agent, d'après les expériences de M. Pasteur, est un être vivant, une plante d'une extrême simplicité, formée de petites cellules plus ou moins étranglées, que l'on nomme *mycoderma aceti*, et que, depuis longtemps, on connaissait sous le nom de *fleurs de vinaigre*. Toutes les fois que du vin se transforme en vinaigre, on retrouve ce mycoderme; il est très-apparent quand l'acétification est active; quand elle est très-lente, dans le cas par exemple d'une bouteille presque complétement bouchée, il forme à la surface un voile si léger qu'il est à peine visible; dans aucun cas il n'est absent.

Mais ce végétal est-il l'intermédiaire qui détermine la fixation de l'oxygène sur l'alcool? Ne doit-on pas attribuer ce rôle à une matière albuminoïde contenue dans le vin, ou encore à de petits animaux connus sous le nom d'*anguillules de vinaigre?*

Pour éclaircir ce point M. Pasteur chauffe du vin et de l'air et les met en contact; il n'y a plus production de vinaigre, les éléments du vin et ceux de l'air ne déterminent donc plus la transformation de l'alcool; on pourrait objecter que la chaleur a altéré les principes en présence, mais M. Pasteur fait remarquer que le même vin exposé à l'air s'acétifie.

De plus, à de l'eau alcoolisée il ajoute des substances salines cristallisées, du genre de celles qui sont nécessaires à la vie des plantes, et, sans introduire de matières albuminoïdes, il produit du vinaigre en semant du mycoderme, qui s'y développe aux dépens des éléments dissous; la matière albuminoïde du vin n'est donc pas le ferment, elle n'en est que l'aliment, le ferment est le *mycoderma aceti*.

Si dans le vase contenant du vin et de l'air chauffé, le vin ne s'aigrit pas, c'est que l'on a tué par l'élévation de température les germes du *mycoderma aceti* qu'ils pouvaient contenir. Si, en exposant le même vin à l'air ordinaire, on le voit s'aigrir, c'est qu'il y peut tomber des germes de la nature de ceux qu'on a tués et qui trouvent un liquide propre à leur développement.

Si l'eau alcoolisée ne s'acétifie pas, cela tient à ce que les germes qui y tombent ne trouvent pas d'aliment; ils doivent, au contraire, s'y développer, si l'on y ajoute des matières du genre de celles qui sont nécessaires à la vie des mycodermes. Le vin enfin, en bouteille pleine et couchée, ne s'acétifie pas, par ce que l'air ne pénètre pas dans la bouteille ou n'y entre que très-lentement par les pores du bouchon, et le vin contenant des matières oxydables absorbe l'oxygène de l'air et n'en laisse pas au mycoderme.

La formation du vinaigre est toujours précédée, sans aucune exception, du développement à la surface du vin d'une plante formée de cellules le plus souvent accolées en séries dont l'accumulation plus ou moins abondante donne lieu, soit à une pellicule à peine visible, soit à un voile ridé plus ou moins épais et gras au toucher; ce cryptogame condense des quantités considérables d'oxygène qu'il cède à l'alcool pour en faire de l'acide acétique.

Quand tout l'alcool du vin a été tranformé, on voit le plus souvent le végétal tomber au fond du vase, mais alors il se reforme, quoique péniblement, et conserve sa faculté oxydante. C'est sur l'acide acétique qu'il l'exerce et il le transforme en eau et en acide carbonique; c'est une maladie du vinaigre fort importante à éviter, et, pour conserver au vinaigre sa force et son arome, il faut se garder d'abandonner à elles-mêmes les cuves où l'acétification est terminée.

Ce mal n'est pas le seul que l'on doive éviter dans la fabrication du vinaigre. Le *mycoderma aceti* a en effet sa mauvaise herbe, le *mycoderma vini* ou *fleur du vin*, dont les cellules, beaucoup plus grosses, se multiplient de préférence sur le vin dans son état naturel et peuvent étouffer le mycoderme du vinaigre. Mais ce végétal ne pouvant se développer dans un liquide rendu acide par l'acide acétique, on empêche aisément sa production en ajoutant une petite quantité de cet acide à la liqueur que l'on veut transformer en vinaigre.

Une autre maladie du vinaigre est due à la présence des anguillules, qui, loin d'être nécessaires à sa fabrication, y apportent un obstacle dangereux et permanent. Ces anguillules se portent en effet vers la surface du liquide, où elles viennent chercher l'oxygène nécessaire à leur existence. Les anguillules et le mycoderme se contrarient donc sans cesse, et, lorsque le voile mycodermique tarde à paraître, les anguillules parfois envahissent toutes les couches supérieures du liquide, absorbent l'oxygène et n'en laissent pas à la plante, qui ne se développe que péniblement; il peut se faire aussi, lorsque l'acétification est en bonne voie, que le mycoderme chasse les anguillules, qu'il relègue contre les parois du tonneau, où elles forment bientôt une couche épaisse.

Pour éviter l'action persistante du *mycoderma aceti*, le développement des anguillules et les autres altérations possibles dues à des germes mycodermiques, M. Pasteur recommande de chauffer le vinaigre à la température de 55°, suffisante pour faire périr les anguillules et frapper de stérilité les cellules du *mycoderma aceti*. C'est un remède d'une simplicité extrême, dont la pratique a déjà consacré l'efficacité.

Les travaux de M. Pasteur sur la fermentation alcoolique, publiés

dans les annales de chimie et de physique, ont été le point de départ et l'occasion d'un mémoire intéressant de M. Duclaux, professeur à la Faculté de Clermont. La levûre de bière, en se développant dans une liqueur sucrée, transforme le sucre en alcool et en acide carbonique, auxquels il faut ajouter, d'après les travaux de M. Pasteur, la glycérine et l'acide succinique. Si l'on introduit dans la liqueur des sels ammoniacaux, une certaine quantité d'ammoniaque disparaît pendant la fermentation. Ce fait, observé par M. Pasteur, a été étudié par M. Duclaux; l'absorption de l'ammoniaque, comme il le démontre, se manifeste aussi pendant la vinification : l'ammoniaque contenue dans le jus de raisin n'existe plus dans le vin, l'azote qu'elle contenait se retrouve dans les liquides fermentés à l'état de matières albuminoïdes. M. Duclaux établit en même temps que la végétation de la levûre de bière produit toujours une certaine quantité d'acides volatils, principalement d'acide acétique.

M. Van Tieghem, maître de conférences de botanique, a donné sur la fermentation ammoniacale un mémoire excellent et original. En faisant même une large part à l'influence de son maître, M. Pasteur, sur les premières recherches d'un jeune homme qui cherche encore sa voie, on y reconnaît à plus d'une page la marque d'un esprit judicieux et inventif, que M. le Ministre de l'instruction publique, en confiant au jeune auteur la chaire de botanique, a dirigé fort heureusement vers une science à laquelle il a rendu déjà et doit rendre encore, on peut l'affirmer sans crainte, des services du premier ordre. M. Van Tieghem n'était preparé à enseigner la botanique par aucun travail spécial, mais des études étendues et profondes l'avaient familiarisé avec l'art d'observer. Chimiste et physicien à la fois, et capable, de plus, de suivre dans toute leur subtilité les considérations géométriques les plus complexes et les plus délicates, M. Van Tieghem a abordé l'étude des organes et des tissus végétaux avec un ensemble de ressources bien rares à toute époque chez ceux qui suivent la même voie. Le succès était certain, il ne s'est pas fait attendre, et de beaux mémoires non moins remarqués par les savants étrangers que par l'Académie des sciences de Paris lui assignent dès à présent un rang distingué parmi les botanistes français.

M. Van Tieghem, dans son mémoire inséré aux *Annales de l'École normale*, étudie la transformation de l'urée en acide carbonique et en ammoniaque et celle de l'acide hippurique en acide benzoïque et en glycolammine.

Chaque fois que l'urée se transforme en carbonate d'ammoniaque à

laquelle aucun recueil, si haut placé qu'il soit, n'a jamais pu et ne pourra sans doute jamais se soustraire; mais les découvertes qui enrichissent les cinq premiers volumes et le nom des collaborateurs assurent dès à présent à la collection un avenir non-seulement honorable, mais brillant, et c'est un honneur pour M. le ministre de l'instruction publique d'avoir, dès le début de son administration, encouragé la fondation d'une telle œuvre. Créées pour mettre en lumière les travaux d'une École active et florissante, ce n'est plus à elle seulement que les *Annales de l'École normale* font honneur aujourd'hui, c'est à la science française.

J. BERTRAND.

LES HONNÊTES GENS SOUS NÉRON.

(Martha, *les Moralistes sous l'Empire romain*, un vol. in-8°.)

Lorsque Néron eut été proclamé empereur à l'âge de dix-sept ans, Burrhus et Sénèque, ses deux précepteurs, devenaient, de fait, ses conseillers et ses ministres. Depuis cinq ans, ils s'étaient efforcés de former le petit-fils de Germanicus aux idées libérales, qui étaient un héritage et une convenance de famille : la mort de Claude leur permettait d'étendre sur les affaires publiques une influence qui était celle de tout un parti. En appelant à son secours les partisans de Germanicus, en donnant des gages aux honnêtes gens pour l'aider contre les *Césariens*, c'est-à-dire contre les affranchis tout-puissants de Claude, c'étaient des surveillants, des rivaux et bientôt des maîtres qu'Agrippine s'était donnés. Elle avait spéculé sur leur popularité, quand elle voulait saisir le pouvoir; la force de cette popularité devait la renverser, dès qu'elle voudrait garder ce pouvoir pour elle seule. Malgré de trompeuses apparences, tout séparait l'impératrice mère de ceux qu'elle avait eu besoin de flatter. Elle était absolue et ne voulait rien sacrifier des prérogatives du despotisme ; ils étaient modérés, et regardaient comme leur pro-

priété le descendant du grand Drusus, dont le sang était une promesse, dont le nom éveillait l'espoir du bien. Agrippine était la maîtresse de Pallas, elle était criminelle, elle était femme; elle rencontrait donc à la fois le mépris des Romains et tous leurs préjugés contre le gouvernement d'une femme. Son fils, qu'elle prétendait laisser dans une minorité perpétuelle, Sénèque et Burrhus prétendaient le préparer pour le bonheur du monde. Agrippine, enfin, pendant la vieillesse de Claude, avait resserré les rênes de la servitude; les nouveaux ministres voulaient les relâcher. Elle continuait la politique de Césariens; ils s'étaient juré de répudier cette politique immorale, de réparer les maux du règne précédent et de payer enfin la dette de Germanicus.

Tacite explique en peu de mots l'ascendant conquis dès le début par les précepteurs : « Ces deux directeurs de la jeunesse de Néron, « avec un accord rare quand c'est le pouvoir qu'on partage, exerçaient « une égale influence par des moyens différents : Burrhus, par sa capa- « cité militaire et l'austérité de ses mœurs; Sénèque, par ces leçons d'élo- « quence et la grâce dont il parait la vertu, se prêtant un mutuel appui, « afin de sauver plus facilement le jeune prince des périls de son âge, « et, s'il méprisait la sagesse, de le contenir par les plaisirs permis. Tous « deux n'avaient à combattre que l'orgueil d'Agrippine, qui était en- « flammée par tous les désirs d'un pouvoir malfaisant. »

Peu à peu Agrippine fut écartée; Pallas, son bras droit, intendant du fisc impérial et véritable ministre des finances, fut disgracié; Néron, le voyant de sa fenêtre quitter le Palatin avec un cortége immense d'employés et d'esclaves, le comparait à un roi qui va abdiquer. « Il n'y eut plus, ajoute Tacite, qu'un assentiment unanime autour « de deux citoyens honnêtes et libres. » Cet assentiment unanime, c'est le concours des honnêtes gens qui se groupent autour de deux chefs que la fortune leur présente et qui offrent au monde les cinq années de tranquillité et de bonheur que les poëtes et les courtisans ont imputées à la gloire de Néron, mais qui appartiennent exclusivement à un parti que l'histoire ne devait point laisser dans l'ombre. Ce triomphe éphémère des philosophes et des gens de bien n'est pas un accident ni la lune de miel d'un règne qui devait finir dans la boue et dans le sang : c'est un germe qui sera fécond pour l'avenir et prépare aux Romains le siècle mémorable qui les consolera des horreurs du premier siècle de l'empire.

Avant de rechercher quelle fut la politique de cette sorte de régence, il est bon d'esquisser par quelques traits les personnages principaux

qui la constituaient. A la tête de ce gouvernement mal défini, que leur abandonne un jeune prince qui s'esquive pour courir au plaisir, au théâtre, au cirque, aux courses, aux jeux sanglants, il faut peindre d'abord Burrhus et Sénèque.

Afranius Burrhus n'est connu par aucun buste ni par aucune médaille. Il était de naissance médiocre; son passé avait été obscur jusqu'au moment où le choix d'Agrippine le produisit dans une lumière éclatante. Ce choix avait été dicté par l'opinion publique. Burrhus était déjà réputé dans Rome pour son caractère, son intégrité, sa droiture mêlée d'une certaine roideur. Il représentait l'honneur, le respect des serments, la discipline militaire. Sa rudesse dut se plier plus d'une fois aux difficultés et aux exigences de la politique. Il était stoïcien, mais un stoïcien de cour; s'il transigeait avec les faits, il ne cédait point, dans le principe, à l'empereur, et, lorsque le jeune prince, après un refus, revenait à la charge, essayant de surprendre son aveu : « J'ai « dit mon avis, répondait sèchement Burrhus; il est inutile de me le « demander deux fois. » Il menait souvent Néron au camp et l'assujettissait aux exercices militaires, sans réussir à lui communiquer ni le goût des armes ni le courage. Après avoir protégé le fils contre les piéges de la mère, il défendit la mère contre le ressentiment du fils. Il sauva Agrippine quand elle fut dénoncée par Lépida, se porta garant ou de son innocence ou de son châtiment, et fit lui-même la visite domiciliaire, qui gagna du temps et permit à Néron de redevenir maître de lui. Accusé à son tour par les délateurs, Burrhus ne tint aucun compte de l'accusation, resta parmi les juges, et vota comme s'il se fût agi d'un autre. Il ne faut pas oublier qu'il était général des prétoriens, c'est-à-dire représentant du pouvoir militaire auprès de l'empereur. C'est là le vrai secret de sa force : les conseils de celui qui tenait les dix cohortes prétoriennes dans sa main pesaient d'un singulier poids dans la balance.

Sénèque ne représente pas la force, comme Burrhus : il règne par la persuasion. Étranger, né à Cordoue d'une famille immensément riche, arrivé jeune à Rome, gâté par d'éclatants succès littéraires et par des succès mondains, entouré de l'éclat du luxe, amoureux du plaisir, admis dans l'intimité de la famille de Caligula, amant de Julia Drusilla, sœur de l'empereur, il fut exilé avec elle par Messaline. Il avait soutenu son exil en Corse avec plus de magnificence que de constance, se consolant toutefois par l'étude de la philosophie, écrivant à Rome des lettres qui passaient de mains en mains et rendaient son nom populaire, flattant Polybe, le secrétaire de Claude, flattant Claude lui-même. La

« présenter les dieux, tu peux, à ton gré, anéantir ou fonder des cités[1]. » s'étonnera-t-il lorsque Néron fera brûler Rome pour la rebâtir?

Aussi ses efforts ont-ils été stériles : sa connaissance profonde du cœur humain l'a forcé de lire promptement dans l'âme de Néron et de perdre courage. A peine arrivé aux affaires, il s'enferme, travaille assidûment, refuse d'assister aux fêtes de Néron, mange à part, prie le prince de ne plus l'embrasser en public, de peur de compromettre sa majesté. Il se fait austère, négligé; il laisse pousser sa barbe, il ressemble encore plus à un philosophe cynique qu'à un stoïcien. Mais tout ce zèle ne fait disparaître ni la flatterie, ni la complaisance, ni la faiblesse, qui tombera dans d'horribles piéges. Sénèque est le type des précepteurs malheureux, chez qui le courtisan perce à travers le sage. Bossuet n'aurait pas eu non plus à s'enorgueillir de son disciple, s'il avait vécu; le cardinal Fleury n'a pu se vanter du sien; leurs plus magnifiques leçons sont corrompues par la théorie même du pouvoir absolu, que l'éloquence des maîtres ne sert qu'à rendre plus enivrante et qui reste l'atmosphère de ces jeunes âmes comme de tout leur siècle. Le meilleur précepteur des souverains, c'est l'adversité, et, comme l'adversité n'arrive souvent qu'à la fin de leur règne, il est plus sage de les contenir par des institutions que de se fier à la philosophie.

Les images de Sénèque sont d'accord avec le portrait moral que l'on se fait d'après l'histoire. Quand il s'agit des particuliers sous l'empire, il est aussi difficile de retrouver leurs portraits qu'il est aisé de déterminer quels sont ceux des empereurs; nous n'avons pas la ressource des monuments officiels ni des monnaies, dont les inscriptions donnent les indications les plus précises.

Cependant un célèbre archéologue de la Renaissance, Ursinus, déclare avoir vu entre les mains du cardinal Maffeï un médaillon contorniate, représentant Sénèque et le désignant par la légende. Ursinus avait rapproché cette figure gravée en relief d'un buste en bronze que possédait le cardinal Farnèse et il avait reconnu l'identité du type. Ce bronze Farnèse a été depuis transporté au musée de Naples, mais le médaillon vu par Ursinus a disparu, et l'on n'en possède aucun de ce genre dans les collections célèbres de l'Europe. D'autres bustes et des statues ont été trouvés depuis, qui sont semblables au buste de Naples; on y a, sur la foi d'Ursinus, reconnu Sénèque. Ces portraits sont assez nombreux, non-seulement dans les musées d'Italie, mais en France. Le ca-

[1] *De Clementia*, liv. I, chap. I, III et V.

tretien des routes. Sa sévérité l'avait fait d'abord disgracier sous Claude; on lui avait plus tard donné l'armée de Belgique à qui il avait fait creuser un canal de vingt-trois mille pas, entre la Meuse et le Rhin (*Fossa Corbulonis*).

Dès que Burrhus arriva aux affaires, il se hâta de lui confier un commandement plus difficile, celui de l'armée d'Orient. Les Parthes menaçaient la frontière de l'Empire, l'Arménie voulait se révolter, excitée par le roi Tiridate, et les soldats romains étaient hors d'état de leur résister. Corbulon trouva, en effet, une armée amollie par les délices de l'Orient et en quelque sorte efféminée. Les soldats ne pouvaient plus supporter ni casques ni cuirasses; ils avaient pris les longs vêtements des Asiatiques. Corbulon rétablit la discipline, la vigueur, l'habitude des fatigues, retrempa ses soldats sur les hauts plateaux de l'Asie, au milieu des neiges. Il donnait l'exemple, tête nue, vêtu d'un léger manteau militaire, bravant un froid qui faisait geler et tomber à terre les mains des soldats attachées à leurs fardeaux. Corbulon était trop attaché aux vieilles mœurs militaires de la république pour n'être pas un peu stoïcien. Une doctrine commune, autant que ses vertus, assurait Sénèque et Burrhus de sa fidélité.

Plusieurs bustes nous font connaître Corbulon. Comment les désigne-t-on avec assurance? C'est la découverte même du premier buste qui sert de garantie à l'explication. En 1791, dans les fouilles que le prince Borghèse entreprit à Gabies, on trouva un petit édifice consacré à la mémoire de *Domitia*, fille de Corbulon. Une inscription ne laissait aucun doute sur la destination de ce monument. Dans une niche ménagée au milieu de la paroi principale, se trouvait un buste qu'on a supposé être celui du père de Domitia. Ce buste a été transporté au musée de Paris, qui en possède un autre presque identique; il a été comparé à d'autres bustes qui sont à Rome, en Angleterre, où ils ont été rapportés par M. Hamilton. L'accord de tous ces monuments a paru constituer le type de Corbulon. Je dois faire cependant une objection qui a de la gravité. Tacite nous dit que Corbulon était de grande taille, qu'il avait de la prestance, un langage magnifique, et qu'outre son expérience et son talent il était puissant même par de vains dehors. Or les sculptures produisent une impression toute différente. La tête et les épaules annoncent un personnage petit; le front est bas, contracté; la bouche peut être une bouche d'orateur, et la disposition des muscles peut indiquer l'habitude de la parole, mais elle n'a aucune noblesse. En un mot, rien ne rappelle ce grand air et cette beauté militaire dont parle Tacite. L'expression de la rectitude, de l'honnêteté, de la persévé-

rance, une intelligence suffisante, tendue vers le devoir et vers l'honneur, voilà tout ce qu'on lit sur les portraits que l'on suppose être ceux de Corbulon.

Sûrs des prétoriens et de l'armée d'Orient, les précepteurs de Néron avaient besoin du sénat pour la politique intérieure et l'administration. Pour rendre de la vigueur à ce corps énervé, ils y fortifièrent et y poussèrent au premier rang les hommes les plus indépendants, les plus nobles, les plus capables de s'associer à des réformes courageuses : d'abord Cassius, descendant du meurtrier de César, qui se recommandait par son opulence héréditaire, la gravité de ses mœurs, le culte de ses ancêtres; puis Silanus, qu'une naissance illustre, une jeunesse sagement réglée, signalaient à tous les regards autant que les malheurs de sa famille, décapitée sous tous les empereurs comme la moisson destinée à la faux. On fit rentrer Plautius Lateranus, qui avait été mis au nombre des amants de Messaline et rayé du sénat : son caractère élevé, sa noblesse, sa fermeté, rachetaient un entraînement de jeunesse; son palais et ses jardins occupaient l'emplacement de la basilique actuelle de Saint-Jean-de-Latran. Enfin Pætus Thrasea, de Padoue, Gaulois d'origine, la plus belle figure du temps, un sage et un vrai citoyen, dont la richesse n'était surpassée que par le désintéressement et dont la réputation n'avait d'égale que la vertu, put exhorter librement les sénateurs à de mâles résolutions.

Pour administrer les provinces ou commander les pays conquis, les ministres s'assurent le concours de magistrats capables et honnêtes, Ostorius Scapula, qui contiendra les Bretons; L. Vetus et Barea Soranus, qui seront tour à tour proconsuls d'Asie, et donneront l'exemple de l'administration la plus intègre; d'autres que l'histoire n'a point cités ou qu'elle ne signale plus tard qu'à l'heure de l'exil et du supplice.

Ainsi constitué, que fait ce parti des honnêtes gens qui s'est emparé des affaires, du consentement de Néron, trop jeune, malgré les protestations d'Agrippine irritée et tendant les mains vers un pouvoir perdu? Forme-t-il une ligue temporaire ou représente-t-il une doctrine politique? Se bornera-t-il à des remèdes qui apaisent et à des demi-mesures qui gagnent du temps, ou veut-il modifier le gouvernement dans son principe et selon un plan? Est-ce une régence qui ne durera qu'autant que l'occasion, ou le triomphe d'une idée qui survivra à ceux qui la font triompher? Telle est la question, tel est le secret de l'avenir, pour tout parti et surtout pour un parti d'honnêtes gens.

Le premier discours de Néron, dans le sénat, qui avait été rédigé par Sénèque, peut être considéré comme un véritable programme. Aus-

sitôt après avoir été proclamé par les prétoriens, le pupille de Burrh
et de Sénèque exposa quelle serait la forme de son gouverneme
formam principatus sui.

D'abord les procédures juridiques seront rétablies; les causes
seront plus évoquées au Palatin; les débats redeviendront publics.

En second lieu, la vénalité des charges sera interdite et l'on ne ve
plus les scandaleux trafics des affranchis de Claude.

En troisième lieu, la division des provinces fixée par Auguste s
respectée et l'on ne confondra plus celles qui sont gouvernées par
sénat avec celles qui sont la propriété du fisc impérial. L'administrati
et les finances seront distinctes : l'empereur se contentera de pos
der la meilleure moitié du monde et n'empiétera plus sur la part
peuple romain. L'Italie et les provinces de l'empire qui appar
naient au peuple romain, au lieu de recourir à l'empereur pour tou
les difficultés et pour les procès, devront s'adresser au tribunal
consuls. Grâce à cette juridiction reconquise, les consuls et le sé
retrouveront leur influence, confisquée par les procurateurs des C
sars.

Mais ce programme, qui obtint l'approbation universelle, n'ét
qu'une restauration apparente et au fond qu'une fiction. Ces promes
sont des concessions bénévoles ou l'expression d'intentions honnêt
mais, dans tout cela, il n'y a rien d'absolu, rien qui lie, rien qui s
une garantie durable comme la loi. Il ne faut pas confondre la divisi
des provinces avec la séparation des pouvoirs, et cette division mê
est illusoire, puisque, dans la pratique, elle dépend du bon plaisir
prince, qui la fera disparaître comme ses prédécesseurs, de la faible
du sénat, qui est trop démontrée, de la bassesse des magistrats, qui
trahi tant de fois leur mandat, de l'intelligence des provinces
savent ce qu'elles gagnent à recourir directement à l'empereur.

Il ne faut point se payer d'illusions. Les réformes proposées par
nouveaux ministres sont une simple rectification du système impéri
altéré pendant deux règnes. C'est un retour à l'organisation d'August
et la décadence a été si rapide, que déjà cette organisation appar
comme un rêve et un âge d'or; de même que les mots charmants
briqués par Sénèque, répétés par Néron, répandus dans l'univers par
journal de Rome (*Acta diurna*) : « Attendez que j'en sois digne ! —
« voudrais ne point savoir écrire ! » sont une contrefaçon de la modérati
et de la clémence d'Auguste.

Mais des promesses et des mots, il faut passer aux actes. Or ces ac
seraient sans portée contre un pouvoir jaloux de ses privilèges ou cru

Tout est précaire, tout dépend de l'impuissance du jeune despote et de la vertu de ses conseillers, tout disparaîtra au premier souffle. Que fait ce sénat lui-même, qu'on a voulu relever, enhardir, à qui l'on remet, en apparence, les affaires de l'empire? Le sénat s'occupe avant tout de se protéger contre les délateurs, ses grands ennemis; il abolit le salaire des orateurs, c'est-à dire l'appât de la dénonciation; il poursuit les concussionnaires et les magistrats infidèles; il dispense les questeurs, c'est-à-dire les jeunes patriciens qui entraient dans la carrière politique, de donner des combats de gladiateurs, c'est-à-dire de se ruiner; il fait régler les pensions qui seront données par le prince aux sénateurs pauvres: ces pensions peuvent atteindre une somme qui équivaut à 10,000 francs de notre monnaie. Telles sont les graves mesures adoptées ou provoquées par le sénat. On n'ose aller plus loin : on est arrivé à la dernière limite du libéralisme. C'est au point que Thrasea, entendant un jour ses collègues agiter pendant toute une séance la question suivante : « Combien de paires de gladiateurs les habitants « de Syracuse seront-ils autorisés à produire dans l'arène? » ne put s'empêcher de leur faire honte et de leur rappeler que c'étaient les intérêts de l'empire, les lois, les institutions qu'il devaient discuter. Mais Thrasea mettait le doigt sur la plaie sans pour cela la guérir. Les questions frivoles trouvaient faveur parce que les questions essentielles paraissaient pleines de péril.

Au fond, dans ce gouvernement d'honnêtes gens, de grandes personnalités ont pris place, parce que la personnalité du prince n'apparaît pas encore et parce qu'il n'a souci que de ses plaisirs. Leurs intentions sont excellentes, leurs promesses sincères; mais la force des choses les empêche d'aller plus loin. L'organisation de l'empire est si vaste, si compliquée, si difficile à soulever, les maux sont si profonds, les abus si invétérés, qu'il faudrait détruire la société romaine pour la réformer. Les siècles seuls pourront amener cette dissolution. Les ministres de Néron se contentent donc de rétablir une apparence d'ordre, de régularité administrative; ils reviennent aux formes juridiques, font de bons choix, répriment les excès, encouragent, exhortent, pardonnent. On sent que les mains qui tiennent le pouvoir sont plus pures; on se détend, on respire, on espère, entre Agrippine impuissante et Néron contenu; malheureusement ce n'est ni une révolution définitive, ni un changement de constitution, c'est un replâtrage, et, selon l'expression de Tacite, un fantôme de république. Rien n'est établi, rien n'est proclamé comme doctrine politique, rien n'est converti en institutions. Tout dépend de quelques hommes : ces hommes écartés, le despotisme brisera leurs

liens de soie et leurs guirlandes de fleurs pour reprendre sa course et ses bonds furieux.

On peut donc rendre hommage à ceux qui ont procuré cette paix au monde et le calme entre deux tempêtes. Après les règnes de Caligula et de Claude, cinq années de repos étaient nécessaires aux Romains : ils en ont joui avec ivresse et leurs illusions étendaient cet âge d'or dans un avenir sans limites. Ces cinq ans furent appelés plus tard non pas l'âge d'or, mais *le lustre d'or, le lustre sans pareil.* Trajan, qui savait ce qu'il en coûte pour bien gouverner, citait cette période comme la plus heureuse de l'empire et la plus exemplaire. Il faut s'incliner devant cette régence trop courte, qui ne fut qu'une régence, mais qui rendit le règne de Néron populaire, qui consola l'univers et lui donna le répit nécessaire pour se préparer à de nouvelles épreuves.

Si l'on pénètre la vie secrète de ces ministres et leur politique de palais, on sent tout ce que leur influence a de précaire : leur mérite n'en est que plus grand. Le feu couve sous leurs pieds; ils ne se dissimulent point que tout peut éclater d'un moment à l'autre; leur vertu est sans cesse réduite à des complaisances dont ils rougissent, leur tolérance va jusqu'à la faiblesse, leurs concessions sont parfois une lâcheté. Que dis je? ils sont forcés de fermer les yeux sur les débauches de Néron, d'y prêter les mains et de rester les spectateurs muets de ses premiers crimes. Or un spectateur muet devient un complice. Sénèque met un de ses disciples en avant pour couvrir les rendez-vous de Néron avec Acté, l'affranchie. Après le meurtre de Britannicus, que Néron complote avec Locuste dès la première année de son règne, les ministres sont forcés de recevoir des terres, des villas, des présents, que l'empereur leur distribue pour acheter leur silence. Tacite, à ce sujet, reproduit les murmures du public et le blâme des stoïciens. Enfin les premiers emportements de Néron, ses liaisons avec de jeunes débauchés, ses orgies, ses violences, le scandale qui éclate, font gémir les anciens précepteurs sans qu'ils jugent prudent de s'y opposer. Leurs observations sont si rares, leurs luttes si discrètes, leur résistance si molle! Ils perdent du terrain, ils sont vaincus chaque jour par l'invasion et les attaques des épicuriens autant que par le tempérament du prince, qui se développe rapidement dans ce milieu empesté. Ils ressemblent à ces colons africains qui élèvent un jeune tigre, prévoyant le jour où ses instincts sanguinaires éclateront malgré leurs soins et la douceur d'une nourriture calculée.

Le coup de tonnerre fut l'assassinat d'Agrippine. Ni Burrhus ni Sénèque n'avaient cru, en excitant le fils contre la mère, qu'ils le pousse-

raient au parricide. Ils voulaient tenir Agrippine à l'écart, inoffensive, sans influence : ils ne pouvaient prévoir à quelle extrémité se porterait le jeune monstre. Certes ils n'ont point été avertis du complot tramé par Néron, par ses favoris et par Anicetus, le préfet de la flotte. Mais, lorsque le premier acte eut échoué, lorsque Agrippine, blessée à l'épaule, fit savoir qu'elle vivait encore, ils furent appelés en conseil, ils reçurent la terrible confidence; ils trouvèrent bon qu'Anicetus achevât ce qu'il avait commencé! Lorsque Néron, abattu par une nuit d'insomnie et de terreur, se crut, comme Oreste, assiégé par les furies, Burrhus envoya les prétoriens le consoler et le féliciter. Sénèque rédigea la lettre que l'empereur adressait au sénat et qui était une apologie de son parricide. Dans quel abîme ces malheureux ministres n'ont-ils pas été entraînés par une série de faiblesses et par cinq ans de complaisance toujours croissante? Ils ont accepté la responsabilité du crime en acceptant la complicité du lendemain. Le sang d'Agrippine rejaillit sur leur front : ils restent déshonorés, impuissants, inutiles. Avec eux tombe le parti des honnêtes gens.

Néron sent bien qu'il s'est émancipé par le parricide. Dès lors il se développe librement et ne compte plus avec personne. Ses instincts, que l'incendie de Rome va exaspérer jusqu'à la fureur, prennent des proportions terribles. Entraînés par la passion du pouvoir qui leur échappe, forcés de suivre leur maître, n'ayant pas le courage de le quitter, ils ne sont plus qu'un jouet lamentable. Leurs efforts impuissants excitent encore quelque compassion. En vain ils laissent l'empereur descendre dans l'arène et conduire des chars aux applaudissements du peuple romain; en vain ils appellent à leur secours de jeunes poëtes, Lucain, Perse, qui flattent les goûts littéraires de Néron et sa démangeaison d'écrire; en vain ils amènent des philosophes, que Néron n'écoute qu'après boire, pour les mettre aux prises et en rire; leur influence est perdue, parce qu'elle reposait uniquement sur leur autorité morale et sur leur vertu. Dès qu'ils sont des complaisants et des complices, ils ne sont plus rien. Burrhus imprimait encore quelque respect, parce qu'il était prudent de compter avec le chef des prétoriens. Il mourut le premier et Sénèque ne fut plus qu'un objet de mépris pour la cour.

Eh bien, c'est lorsque l'expiation commence, que commence le beau rôle des honnêtes gens sous Néron; c'est lorsque leur parti est abattu qu'il se relève véritablement; c'est quand ils ne sont plus rien dans l'État qu'ils deviennent grands par la persécution. Au lieu de recourir à des expédients stériles et à des mesures transitoires, ils travaillent pour

l'avenir et préparent à l'humanité de meilleurs jours par leur martyre. Les stoïciens avaient abandonné César et ses précepteurs souillés par le crime. Thrasea s'était levé au milieu du sénat, quand on avait commencé à lire l'apologie du meurtre d'Agrippine, et il était sorti silencieux. C'était une rupture éclatante avec les ministres philosophes. Bientôt ce seront ces ministres qui, dépouillés du pouvoir, iront rejoindre les stoïciens, adopter leurs principes, pratiquer leurs vertus, imiter leur héroïsme et mourir avec eux.

C'est, en effet, le parti des stoïciens qui s'empare de la scène et de l'admiration du monde : jusque-là il était resté au second plan, soutenant seulement les gens de bien qui essayaient de gouverner l'empire. Le temps de gouverner est passé; la lutte et la protestation commencent. Les stoïciens étaient partout et avaient pris une importance singulière dans la société romaine. Leur doctrine, qui était restée chez les Grecs une théorie, était devenue à Rome une vertu, car le génie latin lui avait imprimé un caractère strict et pratique; elle était, comme toute manifestation philosophique, le privilége des classes intelligentes; elle était la consolation des âmes douces, le refuge des âmes dégoûtées du monde, la forteresse des âmes fières. Les femmes, qui, dans toutes les époques de péril et de crise, luttent de zèle avec les hommes, étaient stoïciennes comme plus tard elles seront chrétiennes. Arria, dès le règne de Claude, apprend déjà à son mari Pætus comment on meurt.

Le beau livre de M. Martha[1], *Les Moralistes sous l'Empire romain*, montre comment les philosophes de cette époque deviennent de véritables directeurs spirituels et sont appelés à exercer une sorte d'apostolat : quelques-uns escortent leurs amis jusqu'au lieu du supplice, les exhortant, soutenant leur foi comme le feront plus tard les confesseurs. Cornutus, Musonius Rufus, Demetrius, Sénèque après sa disgrâce, Virginius, quoiqu'il professât la rhétorique, sont des directeurs de conscience en même temps que des philosophes stoïciens; dans les lettres, le stoïcisme est représenté avec éclat par Lucain ou plutôt par Perse, le chaste et austère républicain[2]; dans la politique, par le grand Thrasea.

Bien vivre et bien mourir, conformer sa conduite à une morale rigoureuse, soumettre ses pensées et ses actes à une règle pratique, se vouer à la vertu pour elle-même, sans mérite ni espoir de récompense, s'abstenir de tout contact avec les grandeurs et avec la cour pour rester

[1] Voyez surtout les trois premiers paragraphes du chapitre Ier. — [2] Voyez le chapitre second du livre de M. Martha, intitulé : *Un poëte stoïcien.*

pur, pour rester digne, pour rester libre, regarder la mort comme l'affranchissement suprême et le droit de mourir comme une victoire éclatante sur la tyrannie, tels étaient les nobles principes que professait l'élite de l'aristocratie romaine. Non-seulement ces principes étaient appliqués avec d'autant plus de courage que les vices et les crimes étaient plus fréquents autour de l'empereur, mais les prosélytes se multipliaient à Rome et dans les provinces. La jeunesse se prenait de passion pour les exemples de fermeté et les beaux caractères. La protestation sublime de Caton contre la violence politique et les attentats impunis devenait une religion; l'abstention politique devant un gouvernement méprisé devenait un devoir; la belle et sereine figure de Thrasea devenait un idéal. Je voudrais connaître ce Socrate romain, si doux envers les siens, si ferme contre les oppresseurs, si dur avec lui-même. Son buste existe sans doute, ignoré, anonyme, sans aucun signe de reconnaissance, dans quelque musée de l'Europe, parmi tant d'autres bustes que l'archéologie n'a pu encore désigner par leur nom. Les monnaies et les pierres gravées, dont les inscriptions nous éclairent, manquent complétement : les traits des plus vils empereurs ont été immortalisés par l'art, tandis que l'image de Thrasea est perdue pour la postérité. Ses actes restent, en font un type d'austérité politique et assurent sa gloire; nous pouvons du moins comprendre comment il était devenu un modèle d'abstention pour les cœurs généreux, un danger pour le gouvernement impérial. Assidu au Sénat, tant que Néron parut suivre les honnêtes inspirations de ses ministres, Thrasea se lève et sort chaque fois qu'un acte honteux est annoncé ou proposé à l'assemblée. L'apologie du parricide, l'apothéose de l'enfant de Poppée, qui avait quatre mois, l'apothéose de Poppée elle-même sont l'objet de cette protestation silencieuse et solennelle qui pouvait être un arrêt de mort. Bientôt, lorsque Néron se plonge dans le crime, Thrasea cesse d'assister aux séances du sénat. Il n'y met plus les pieds pendant les trois dernières années de sa vie; il ne prononce plus le serment d'usage au début de l'année; il n'offre ni sacrifices ni prières publiques aux dieux pour César, précédant, en cela, les chrétiens; cette force de résistance tranquille et cette puissance du mépris excitent l'enthousiame, non-seulement de ce qu'il y a de plus fier à Rome, mais du monde entier. L'acte d'accusation contre Thrasea nous apprend que « les provinces et les armées attendaient « avec impatience le journal officiel de Rome (*Diurna*, dont le nom est « resté en italien, *Diario*) pour savoir *ce que Thrasea n'avait pas fait*, » c'est-à-dire pour constater son abstention et flétrir tout ce dont il s'était abstenu.

On devine quel est le danger d'une telle conduite pour un gouvernement et combien un despote doit redouter la contagion d'un tel exemple. Que deviendrait-il, si les autres sénateurs imitaient Thrasea, si les chevaliers imitaient les sénateurs, si tous ses sujets s'abstenaient? L'empire ne serait plus qu'une poignée de brigands campée sur le Palatin. Quoique Néron, qui avait des sentiments d'artiste, admirât Thrasea et l'eût d'abord ménagé, il comprenait la portée de la guerre honnête et déclarée que lui faisaient les stoïciens. Peu à peu ils allaient détacher de lui l'univers; ils persuaderaient aux hommes immobiles d'attendre que leur maître tombât à terre, par son propre poids ou par le poids de ses fautes. La peur prit Néron et il frappa. Certes la persécution n'a fait que hâter le triomphe des idées qu'il redoutait. Mais ce qui prouve que Néron et ses amis avaient une intuition prophétique du danger, c'est que la chute de l'empereur est telle que l'eût pu souhaiter Thrasea lui-même; elle est le résultat, sinon prévu, du moins inévitable de la politique stoïcienne. Néron tombe, parce que ses sujets cessent de le soutenir. Il n'est ni vaincu par une armée, ni renversé par un parti, ni assassiné par un conspirateur. Le monde, fatigué, se retire de lui; et, en pleine paix, quand Galba est encore en Espagne avec une seule légion, quand Vindex va être vaincu en Gaule, Néron, pris de vertige au sommet de cette puissance qui n'a plus de base, se précipite lui-même, s'abandonne lui-même, s'exécute lui-même, arrachant peut-être un sourire aux stoïciens qui lui avaient survécu.

Ainsi s'explique la persécution subite de Néron contre les stoïciens : il répond à leur guerre sourde par une guerre déclarée, à l'abstention par l'assassinat. Sa vengeance atteint d'abord les deux précepteurs qui l'ont conduit dans le piége et qui ont prêté tant de force aux stoïciens. Burrhus, pris d'un mal de gorge, est soigné par un médecin que lui envoie Néron; sa gorge, touchée par la plume qui a ouvert à Claude l'accès de l'Olympe, enfle, se décompose et ne laisse plus passer l'air. La plume était-elle empoisonnée? Burrhus le laissa croire, car, lorsque Néron vint s'asseoir au chevet du mourant et lui demanda comment il se trouvait : « Bien, » lui répondit Burrhus, et, sans un adieu, sans un regard, il se tourna du côté de la muraille. Sa mort excita des regrets universels, et ses vertus furent célébrées par la douleur publique. Sénèque doit mourir à son tour, impliqué dans la conspiration de Pison. Il vivait dans la retraite, pratiquant le mépris des richesses, au milieu des biens immenses qu'il avait offerts en vain à Néron, buvant l'eau d'une source, mangeant des fruits sauvages, dormant sur une couchette si dure qu'elle ne gardait pas l'empreinte de son corps, rachetant ses faiblesses par

« lui dit-il, cette libation à Jupiter libérateur. Regarde, jeune homme, « car tu es né pour des temps où il convient d'affermir son âme par des « exemples de constance. » Puis, comme la mort était lente à venir et comme il souffrait cruellement, il se tourna vers le philosophe Demetrius...

Le récit de Tacite s'interrompt ici avec le dernier livre de ses *Annales*. Par une fatalité intelligente, ce fragment, semblable à un temple antique que la ruine rend plus grandiose, clôt l'histoire de la persécution des stoïciens. Rien n'affaiblit l'impression de cette scène immortelle; car le dénoûment du drame se perd dans une clarté sereine et dans l'infini.

Qui croira qu'un sang si noblement versé ait été inutile? Qui osera dire que cette suite de beaux trépas, de témoignages confirmés jusqu'à la mort, d'héroïsme tranquille, n'ait point été féconde? Qui doutera que tant de sacrifices faits publiquement au devoir, à la patrie, à l'honneur, n'aient remué toutes les âmes, à Rome comme dans les provinces et jusqu'aux confins du monde? Ce sceau apposé à des carrières pures, cette abnégation de consciences convaincues, était une leçon propre à enflammer les générations plus jeunes. Les stoïciens égorgés par Néron léguaient à la postérité ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes, l'image d'une belle vie couronnée par une belle mort.

Ainsi deux mouvements parallèles se produisaient dans la société romaine, deux doctrines proclamaient la dignité morale et la liberté absolue de l'âme, deux partis, s'appuyant sur la beauté du sacrifice, présentaient, sans se défendre, leurs poitrines nues aux tyrans. Les stoïciens et les chrétiens étaient inconnus les uns aux autres; un jour les uns absorberont les autres, mais, à cette époque, ils ne s'étaient point rencontrés. En vain, a-t-on voulu rapprocher Sénèque de saint Paul; on l'a fait sans preuves et sans vraisemblance. Le double courant est bien plus remarquable, puisqu'il n'est point combiné : il agit à la fois en haut et en bas de la société. Le stoïcisme, qui se répand dans l'aristocratie, dans les familles riches, lettrées, fait des conquêtes rapides et triomphe le premier; le christianisme, qui s'adresse aux pauvres, aux esclaves, à ceux qui désespèrent, doit soulever peu à peu toutes les couches sociales; son triomphe sera long, mais plus durable. Les stoïciens préparent le siècle des Antonins; ce ne sont plus alors les ministres qu'ils ont conquis, ce sont les souverains eux-mêmes. Les chrétiens préparent l'avénement de Constantin et étendent sur le monde non pas une doctrine abstraite et rigide, mais une religion qui console, parce qu'elle ajoute au devoir l'espérance, à la morale la charité. Il ne faut qu'une

d'une moindre importance. M. Weil a compris qu'il réclamait une étude plus étendue et plus approfondie, et, quoique placé dans les circonstances les plus défavorables à une œuvre de ce genre, relégué dans un pauvre village de l'Alsace, privé de conseils et de bibliothèques, il s'est mis vaillamment au travail. Mais hâtons-nous de dire qu'il avait mis le temps à profit pendant les années qu'il passa à Paris en qualité d'élève du séminaire israélite. Après s'être familiarisé avec la langue et la littérature hébraïque, il a pu méditer à loisir le grand ouvrage de Lévi-ben-Gerson, celui qui porte le titre de *Guerres* ou *Combats du Seigneur*, et en comparer les exemplaires imprimés avec les divers manuscrits de la Bibliothèque impériale; il a pu faire de longs extraits de la portion inédite de cette vaste compilation, nous voulons parler du cinquième livre, consacré tout entier et à l'astronomie et à l'astrologie judiciaire.

C'est en effet cette composition curieuse des *Combats du Seigneur* que M. Weil s'est proposé de nous faire connaître. Une simple analyse ne suffisait pas; pour en apprécier l'esprit et l'intention, il était nécessaire de la comparer avec les productions les plus importantes de la philosophie juive et arabe du moyen âge, notamment avec les écrits de Maïmonide, d'Averrhoës et d'Alexandre d'Aphrodise. Ces conditions difficiles, M. Weil les a remplies avec conscience, avec une véritable pénétration, avec un sentiment éclairé des grands problèmes de la métaphysique et une idée précise des différentes solutions qu'elles ont reçues des maîtres de l'antiquité et de la scolastique. Aussi son livre, composé avec méthode, rédigé dans un style clair, souvent plus clair que correct, peut-il être considéré comme une page précieuse ajoutée à l'histoire de la philosophie. Grâce à lui, il sera facile désormais d'éclairer les opinions de Maïmonide par celles de son éternel contradicteur, et de se faire, par les unes et par les autres, une idée à peu près complète du péripatétisme juif, c'est-à dire du canal par lequel a passé la scolastique musulmane avant de s'infiltrer dans la scolastique chrétienne. L'auteur du *Moré Néboûchîm* et celui du *Mil'hamot Adonaï* [1] nous représentent, en effet, comme les deux termes extrêmes entre lesquels se meuvent tous les philosophes de leur temps et de leur race. Tous les autres, Yedaïah Pénini de Béziers, l'élégant auteur de l'*Examen du monde;* Joseph Ibn Caspi et Moïse de Narbonne, deux commentateurs du *Guide des égarés;* Isaac et Simon Al Balag; le Caraïte Aron-ben-Élie, se rapprochent plus ou moins de celui-ci ou

[1] Nom hébreu des *Combats du Seigneur*.

La plus grande partie de sa vie a été employée à écrire des Commentaires; commentaires sur les diverses parties de la Bible, commentaires sur les Commentaires d'Averrhoës et sur quelques-uns de ses ouvrages originaux. Les premiers, malgré les idées hétérodoxes dont ils sont pénétrés, ont été répandus à profusion avec les inombrables éditions de l'Ancien Testament, sans provoquer contre l'auteur la moindre censure. L'idolâtrie de la Bible rend aveugle comme toute autre idolâtrie. Elle ne permet ni de voir ni de juger ce qu'elle renferme ou ce qu'on met à sa place. Des Commentaires de Gersonide sur Averrhoës, la plupart sont restés inédits. Un petit nombre seulement d'entre eux, ceux qui se rapportent aux trois premiers traités de l'*Organum*, traduits en latin par Jacob Mantino, ont été imprimés dans les éditions latines des Œuvres d'Aristote, qui contiennent aussi les Commentaires d'Averrhoës.

Mais l'œuvre capitale de Lévi-ben-Gerson, ce sont les *Combats du Seigneur*, que des critiques orthodoxes ont appelés plaisamment des combats contre le Seigneur. Il n'y a pas consacré moins de douze années de son existence, et, comme le titre seul le fait déjà supposer, la polémique y tient une grande place. C'est une suite de batailles livrées un peu à tout le monde, même quelquefois au grand Commentateur, c'est-à-dire à Averrhoës, mais surtout à l'auteur du *Moré Nébouchim*. C'est ce qui fait que Gersonide, généralement plus hardi que son illustre devancier du XII[e] siècle, se trouve quelquefois plus près que lui de l'orthodoxie biblique. Pour savoir quelles sont les questions traitées dans les *Combats du Seigneur*, il suffit de lire les titres inscrits en tête des six livres dont ils se composent : La nature et l'immortalité de l'âme, la prophétie, la science de Dieu, la providence de Dieu, les substances célestes, la création. Dans la discussion de tous ces problèmes Lévi-ben-Gerson suit invariablement la même marche : il commence par exposer les opinions de ses devanciers, grecs, arabes ou juifs, et ce n'est qu'après les avoir soumises à sa critique, quand il croit en avoir signalé les lacunes ou les contradictions, qu'il développe ses propres doctrines. C'est également la manière dont procède saint Thomas d'Aquin avec une monotonie désespérante, et, comme le remarque avec raison M. Weil, cette méthode, si l'on en retranche la roideur qu'elle emprunte à la scolastique, est celle dont Aristote a donné l'exemple dans tous ses écrits. L'auteur de la Métaphysique et du Traité de l'âme a parfaitement compris que, pour continuer dans la science l'œuvre des générations qui nous ont précédés, il faut prendre connaissance et apprécier la valeur de ce qu'elles ont fait.

Rien de plus étrange que ce spiritualisme où l'âme, au lieu d'être le principe, le sujet métaphysique ou la substance de la pensée, n'en est que la conséquence ou la résultante, tout en gardant le rang d'une substance absolument distincte du corps. L'immortalité, telle que la comprend Gersonide, n'est pas un moindre sujet d'étonnement. Loin d'ajouter à la perfection de l'âme, elle l'arrête, elle la limite, elle la condamne à une éternelle immobilité. Une fois séparée du corps et privée du concours des organes, l'intelligence ne pourra rien ajouter à la somme de ses connaissances, à la science qu'elle aura acquise dans ce monde, et l'intelligence, il ne faut pas l'oublier, c'est le fond de notre être spirituel. Comment s'expliquer ce double renversement des idées sur lesquelles repose toute philosophie spiritualiste? Par le désir d'échapper aux conséquences du péripatétisme alexandrin et arabe sans désavouer un des principes les plus essentiels de la philosophie d'Aristote. Nous voulons parler de la fameuse maxime *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, ou de la théorie qui nous représente toutes nos idées générales comme des abstractions formées de ce qu'il y a de commun à nos perceptions particulières, par conséquent postérieures à ces perceptions. Or, comme tous les objets particuliers que nous connaissons sont des objets sensibles, il en résulte qu'au moment de notre naissance et aussi longtemps que nous nous bornons à l'exercice de nos sens, notre âme intelligente n'existe pas encore d'une existence effective et se trouve réduite à l'état d'une simple possibilité, d'une pure capacité d'être; car comment concevoir une substance intelligente qui est privée de toute forme intelligible? Pour la même raison, l'âme intelligente, quand elle a perdu le concours des sens, cesse d'acquérir des idées nouvelles, les perceptions particulières d'où elle est obligée de les tirer lui étant désormais refusées. Il ne serait venu à l'esprit d'aucun philosophe du moyen âge, juif ou arabe, musulman ou chrétien, d'élever le moindre doute sur le principe qui servait de base à ces suppositions, c'est-à-dire sur la manière dont Aristote se rendait compte de l'origine de nos connaissances. Gersonide n'a pas montré plus d'audace que ses devanciers et ses contemporains en face de celui qui était pour tous la raison infaillible. Mais, si le principe d'Aristote est vrai, que devient l'âme après la mort? Ou elle sera anéantie, ou elle disparaîtra dans le sein de l'intellect agent, dont elle n'a été qu'une manifestation limitée et passagère. C'est pour la soustraire à ces deux fins, l'une annoncée par le matérialisme, l'autre acceptée par le panthéisme d'Averrhoës, que Lévi-ben-Gerson en fait une substance réelle, créée en quelque sorte postérieurement à notre naissance par l'acte même

selle, la raison divine, toujours en action, toujours occupée de la contemplation d'elle-même.

Après avoir défini à sa manière la nature de l'intelligence ou, pour parler plus exactement, de l'âme intelligente, l'auteur des *Combats du Seigneur* nous parle de ses actes, de ses opérations, de ses œuvres, qu'il ramène à deux principales : la prophétie et la science. Comme Maïmonide, il est persuadé que l'une est aussi naturelle que l'autre, que toutes deux peuvent également s'expliquer par les lois générales qui président aux opérations de la pensée et à l'ordre universel; mais ces lois, il les comprend un peu différemment que l'auteur du *Guide des égarés.*

Pour se rendre compte de l'existence et de la nature de la prophétie, il se réglera, nous dit-il, sur Aristote dans son livre de la sensation et de l'objet sensible (*De sensu et sensili)* et dans son court traité de la divination. Aristote appelé en consultation pour nous apprendre de quelle manière l'esprit de Dieu descend sur les prophètes! Voilà certainement de quoi nous étonner. Au XIVe siècle, cette idée causait moins de surprise; car un auteur anonyme de la même époque, un auteur chrétien [1], invoque également l'autorité d'Aristote dans la question des attributions respectives du pape et de l'empereur ou du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

Hâtons-nous cependant de le dire, Lévi-ben-Gerson se montre bien vite infidèle à son dessein. Aristote, ne parlant que de la divination par les songes, la considère comme le résultat des pensées que nous avons eues dans l'état de veille et n'attribue qu'à une circonstance fortuite la confirmation qu'elle trouve quelquefois dans les événements. Pour l'auteur des *Combats du Seigneur,* la divination, sans être une faculté universelle, est cependant une faculté naturelle, qui s'exerce tantôt par la prophétie, tantôt par l'astrologie, tantôt par les songes. L'existence de cette faculté, sur laquelle il se garde d'exprimer le moindre doute, il l'explique par la loi à laquelle se conforme nécessairement, selon lui, l'action de la divine Providence. La Providence ne veille sur les êtres qu'avec une sollicitude proportionnée à leur importance et au rang qu'ils occupent dans l'univers. Sans abandonner à eux-mêmes les êtres inférieurs, elle n'intervient dans leur existence que d'une manière générale et indirecte, de façon à laisser une grande place aux accidents fortuits. Mais, lorsqu'il s'agit de l'homme, rien n'est abandonné au hasard. Sa destinée est réglée d'avance, elle est écrite dans les cieux, elle est

[1] C'est l'auteur du traité *De utraque potestate,* faussement attribué à Gilles de Rome et recueilli par Goldast dans son recueil *Monarchia sancti imperii romani.*

assurée par les révolutions des astres, elle est annoncée par les phénomènes de la nature : par conséquent, elle peut être l'objet d'une prédiction certaine.

Mais, s'il en est ainsi, que devient le libre arbitre ? Comment serons-nous responsables de nos actions, si elles sont inévitables ? Lévi-ben-Gerson a prévu l'objection, et voici comment il cherche, nous ne dirons pas à la résoudre, mais à l'atténuer. Oui, la destinée de l'homme est réglée d'avance par les mouvements des astres et les lois de l'univers. Mais l'homme est supérieur à la puissance des constellations et aux lois générales de la nature. Il est en son pouvoir de leur résister dans une certaine mesure et de modifier leurs effets par ses déterminations personnelles. Dieu n'a pas voulu, en lui accordant une liberté sans limites, l'abandonner au cours de ses passions et de ses fantaisies, le rendre victime de ses erreurs et de ses crimes. Il n'a pas permis non plus qu'il fût privé de toute influence sur lui-même. Voilà pourquoi sa vie peut être regardée comme la résultante de deux forces qui se combinent entre elles et se complètent l'une l'autre : la Providence et le libre arbitre. Par exemple, c'est la Providence qui est la cause de cette diversité de talents, d'aptitudes, de vocations, de goûts, sans laquelle la société ne peut subsister. C'est le libre arbitre qui décide, dans chacun de nous, de l'usage que nous ferons de ces facultés et de ces dispositions innées ; car il dépend de nous de cultiver les dons que nous avons reçus de la nature ou de les laisser périr dans l'inaction.

Il n'en est pas moins vrai que, pour la portion de notre vie qui est subordonnée à l'ordre universel et pour les actes par lesquels nous obéissons librement aux règles de la sagesse, la connaissance de l'avenir existe réellement. Nous la recevons dans la mesure et sous la forme qui conviennent à notre capacité, de l'intellect actif, c'est-à-dire de l'auteur même des lois de la nature et de l'arbitre de notre existence. Mais on connaît l'avenir de deux manières : par la prophétie et par la divination à l'aide des songes. La première seule est infaillible, parce que, émanée directement de l'intellect actif, elle ne s'adresse qu'à notre raison sans l'intervention de l'imagination ni des sens. L'imagination et les sens jouent, au contraire, un grand rôle dans la divination que nous devons à l'influence planétaire. De là vient que la divination nous trompe quelquefois. L'une et l'autre, encore une fois, rentrent dans l'ordre naturel. Elles descendent des sphères supérieures, toutes animées par des intelligences, comme en découlent le mouvement, la vie et la pensée. Elles ne sont point accordées, à titre de priviléges, à quelques âmes particulières ; elles se répandent sur la masse du genre humain et sont recueillies

par les individus en raison de leur aptitude. Le genre humain est seul présent à la pensée divine; Dieu ne connaît point les individus, et ce que nous disons de Dieu s'applique nécessairement à l'intellect actif ou à la raison divine en tant qu'elle préside au gouvernement de notre sphère.

A la façon dont il comprend et explique la prophétie, il est facile de deviner ce que Lévi-ben-Gerson pense de la science divine. Dieu ne connaît ni les individus ni les choses particulières, parce que son intelligence, étrangère à l'expérience, pure de toute relation avec les sens et avec la matière, n'embrasse que les idées générales, que les formes intelligibles, inséparables de sa propre essence. En vain Maïmonide, pour sauver la Providence individuelle, soutient-il que l'intelligence divine n'a aucune ressemblance avec celle de l'homme. Cette proposition, quand on l'examine de près, est absolument dépourvue de sens. L'intelligence divine, après tout, est une intelligence; car, s'il en était autrement, nous ne pourrions nous en faire aucune idée, nous ne pourrions pas même affirmer qu'elle existe, ni être sûrs, par conséquent, de l'existence de Dieu. L'intelligence divine diffère de la nôtre en étendue et en degré, non en nature; car, si elle différait aussi de la nôtre par sa nature ou son essence, il arriverait de deux choses l'une : ou l'intelligence divine, ne répondant nullement à ce que nous entendons par ce mot, n'existerait pas; ou c'est la nôtre, faussement reconnue sous un nom usurpé, que nous serions dans la nécessité de sacrifier. Or quel est l'objet de notre intelligence, si on la considère absolument en elle-même, si l'on prend soin de la distinguer des sens et de l'imagination? N'est-ce pas ce qui est purement intelligible, ou les idées pures, les idées générales? Donc les idées générales sont aussi l'objet, l'objet unique de l'intelligence divine, et il est faux de soutenir que Dieu connaît tout, que la science divine est sans conditions et sans limites; Dieu ne connaît pas les individus, la science s'arrête devant les existences particulières et transitoires. Si l'homme connaît ces choses, ce n'est point parce qu'il est mieux partagé que la Divinité, c'est à cause de son imperfection même, parce que son intelligence, étroitement unie à la matière, ne peut se passer du ministère des sens. Dieu, comme l'a dit Aristote, ne peut penser que lui-même; mais, en se pensant lui-même, il ne peut être étranger aux formes intelligibles, aux conditions nécessaires, aux lois universelles de la nature, qui font nécessairement partie de son essence.

La science de Dieu ne se distingue pas de sa Providence; car la Providence divine n'a qu'une action universelle, qui des régions supérieures

de la nature descend par degrés à la plus humble existence du monde que nous habitons. La Providence divine n'est pas autre chose que l'émanation successive de l'intelligence éternelle, identique avec l'éternel moteur, qui s'épanche comme les eaux d'une cascade arrêtée dans sa chute par plusieurs couches de rochers, d'abord sur le premier mobile, ensuite sur les autres sphères et finalement sur notre sphère sublunaire, où l'émanation d'en haut reçoit le nom d'intellect actif. L'intellect actif, moteur et organisateur de la matière terrestre, s'épanche de la même manière sur les âmes humaines. Chaque âme en reçoit une part proportionnée à son mérite, le mérite ou la vertu étant inséparables de la science; car, lorsque nous avons la science, nous sommes pleins de mépris et de dégoût pour les grossières jouissances, celles qu'on goûte en se livrant à ses passions; et, au contraire, si l'on a commencé par s'abandonner à ses passions, si l'on a d'abord ouvert son cœur à la séduction des sens, on devient impropre à la science, incapable de s'élever à la connaissance de Dieu. Aussi l'Écriture dit-elle avec raison que Dieu détourne sa face des méchants; ce qu'il faut entendre de cette manière : les méchants restent étrangers à la connaissance de Dieu, à la connaissance du monde intelligible, source de toute perfection et de toute félicité. C'est ainsi que Lévi-ben-Gerson s'efforce de laisser encore à l'homme une apparence de responsabilité et de conserver le dogme de la Providence dans l'ordre moral. Mais il oublie que, selon sa propre doctrine, la science est un don gratuit de l'intellect actif et que l'âme humaine, celle qui est réservée à l'immortalité, n'en est que l'effet et non la cause.

Ne croirait-on pas, d'après tout ce qui précède, que Lévi-ben-Gerson, comme on lui en fait la réputation, se laisse entraîner par son amour pour la philosophie arabe beaucoup plus loin que Maïmonide? Eh bien, non. Sur la question des attributs de Dieu il défend le spiritualisme religieux contre le panthéisme averrhoïste, contenu indirectement dans le *Moré Nébouchim*. On se rappelle [1] avec quelle vivacité et quelle persévérance l'auteur de ce livre cherche à établir que nous ignorons complétement ce que Dieu est, que nous avons seulement la faculté de savoir ce qu'il n'est pas, ou que nous ne pouvons lui reconnaître que des attributs négatifs. Selon Lévi-ben-Gerson, par cela seul que nous affirmons ou croyons pouvoir démontrer l'existence de Dieu, nous avons une idée de sa nature; car on ne saurait affirmer l'existence d'un être dont la nature ou l'essence nous est absolument inconnue. Comment

[1] Voyez les articles sur Maïmonide, années 1862, 1863, 1864, 1866 du présent recueil.

dire que Dieu est parfait, s'il nous est impossible de savoir, à un degré quelconque, en quoi consiste cette perfection? Maïmonide prétend qu'on ne saurait reconnaître à Dieu des attributs positifs sans introduire la division ou la pluralité dans l'essence divine. C'est là encore une erreur, car les attributs ne sont pas autre chose que la substance ou le sujet; ils sont la substance ou le sujet lui-même envisagé sous différents aspects et dans ses rapports avec les autres existences. Les attributs positifs n'introduiraient la pluralité dans l'essence divine que si chacun d'entre eux était pris pour sujet de tous les autres, ce qui est impossible, puisqu'ils cesseraient alors d'être des attributs.

Maïmonide soutient aussi que l'éternité du monde est la seule hypothèse qui puisse se concilier avec la saine philosophie, avec la vraie science de la nature, et que l'opinion qui donne au monde un commencement ne peut être acceptée qu'au nom de la foi, à titre de dogme révélé. Lévi-ben-Gerson s'efforce de démontrer le contraire, à savoir que la nouveauté du monde n'est pas seulement un dogme enseigné par la Bible, mais une vérité démontrée par la raison, une vérité philosophique. La nouveauté du monde est démontrée par la nouveauté ou la jeunesse des sciences. Quand on songe à l'imperfection de la médecine, de l'astronomie, des mathématiques, il semble qu'elles soient nées d'hier. Or comment pourrait-il en être ainsi, si le monde et, par conséquent, l'humanité avaient toujours existé? La même observation s'applique au langage. L'homme étant né pour la société, hors de laquelle il ne saurait vivre un instant, et la société ne pouvant se passer du langage, on ne s'expliquerait pas, si l'homme existait de toute éternité, que les langues fussent si imparfaites. D'ailleurs il est évident que les langues sont le résultat d'une convention, qu'elles ont été formées à une époque relativement peu reculée. Pourquoi donc, avant cette époque, l'homme, qui existait de toute éternité, s'en serait-il passé? L'éternité du monde est donc une chimère; le monde a commencé, voilà la vérité.

Le monde a eu un commencement, mais il n'aura pas de fin. Il ne pourrait finir, en effet, que de deux manières: ou par la dissolution de la matière dont il est formé, ou par un acte de la volonté divine. Mais la première de ces deux hypothèses est inadmissible, puisque la dissolution ne peut atteindre que les corps formés d'éléments différents; la matière des corps célestes, étant pure de tout mélange, est par là même incorruptible et indissoluble. La supposition que le monde pourrait être anéanti par la volonté divine ne repose pas sur un fondement plus solide. Dieu ne se déciderait à détruire son ouvrage que pour deux motifs : ou parce que cette œuvre de destruction lui serait

agréable en elle-même, ou parce qu'il voudrait remplacer le monde qui existe actuellement par un autre plus parfait. Mais ce sont là encore des suppositions que la raison ne peut accepter. Détruire pour détruire est d'un insensé, non d'un être qui possède la suprême sagesse. Remplacer le monde que nous avons par un monde plus parfait n'est possible qu'à la condition que le premier n'ait pas reçu la perfection qu'il comportait, ou qu'il a été construit avec des défauts qu'on pouvait éviter. Si ces défauts existaient réellement, ne nous donneraient-ils point le droit de douter soit de la bonté, soit de la sagesse divine? Mais, s'il est impossible de croire que ce monde soit destiné à disparaître un jour devant un monde meilleur, il est également inadmissible qu'il ait lui-même succédé à un monde encore plus défectueux.

On voit que Lévi-ben-Gerson ne soupçonne pas plus dans la nature que dans l'humanité cette évolution successive des êtres et des intelligences que la science moderne a reconnue sous le nom de progrès. Le fond de sa pensée, c'est que l'être ne peut ni augmenter ni diminuer, parce qu'il n'y a pas de milieu entre l'être et le néant; parce que rien ne sort du néant et ne peut y rentrer, soit par degrés, soit d'une manière soudaine. La philosophie grecque a effacé dans son esprit le dogme biblique, et le même principe qui l'empêche de croire à la fin du monde le pousse à nier la création *ex nihilo*.

Quand il dit que le monde a eu un commencement, Lévi-ben-Gerson entend parler de l'organisation du monde et de la formation des êtres; mais, selon lui, la matière n'a pas commencé, la matière est éternelle. L'intelligence pure, siége des formes intelligibles, n'a pas pu produire la matière, avec laquelle elle n'a rien de commun, qui est même le contraire de l'intelligence. D'un autre côté, on ne saurait nier l'éternité de l'espace; mais l'espace ne peut se concevoir sans la matière; un espace infini, entièrement vide, est une idée contradictoire, insaisissable à la pensée. Donc il a existé de toute éternité une matière première, une matière en puissance, une matière sans forme, qui a reçu la forme de l'intelligence; d'où il résulte que le monde n'est pas plus une émanation de Dieu qu'une œuvre tirée du néant par la puissance de la création. Les seules existences émanées de Dieu, ce sont les intelligences séparées, les intelligences pures qui animent et gouvernent les sphères. On n'a pas oublié que la dernière de ces intelligences, l'intellect actif, est la cause organisatrice, la cause informante de tous les êtres que nous voyons ici-bas.

Si Lévi-ben-Gerson s'était donné la peine de chercher un sens à la formule péripatéticienne dont il se montre si idolâtre, il se serait bien

plus activement à la mêlée et à mettre dans la balance le poids de sa valeur, qu'il n'a pas jusque-là suffisamment déployée. Karna fait au roi les plus belles promesses ; et, se fiant à la fameuse lance de fer que lui a donnée Indra, il lui annonce formellement la victoire. Il jettera contre Ardjouna cette arme invincible, qui ne manque jamais son coup[1] ; et, Ardjouna une fois mort, il aura bon marché du reste. L'empire de la terre sera le partage de Douryodhana. Ces promesses, quoiqu'un peu fanfaronnes, sont assez flatteuses pour calmer les craintes du roi. Mais, comme Karna a été souvent prodigue de ces assurances, et qu'il n'a guère réussi jusqu'à présent, il y a des sceptiques autour du prince. Parmi ces moqueurs qui conservent des doutes, Kripa, le fils de Çaradvata, prend la parole et persifle ces espérances, si souvent données, si souvent déçues : « Enfin voilà donc que le roi a trouvé un protecteur. « Si le succès ne tient qu'à des paroles, on est désormais certain de ne « pas le manquer. Mais le malheur veut que cent fois l'intrépide Karna « ait fait de ces promesses et qu'il ne les ait pas une seule fois remplies. « Il s'est rencontré bien souvent avec les Pandavas, et il a toujours été « vaincu par eux. On l'a vu un jour fuir seul devant leur armée, quand « tout le monde combattait avec courage et faisait bravement son devoir. « Vaincre Ardjouna et le terrasser n'est pas une entreprise aussi facile « que Karna se l'imagine; et parler des Pandavas, conduits par un tel « chef, aussi légèrement que le fait Karna, c'est donner la mesure de ce « qu'on est. L'homme de cœur s'avance à la lutte sans dire un mot; mais « il agit; les paroles ressemblent à un nuage d'automne, dont la pluie « vient trop tard et ne sert à rien. Elles ne tuent pas de loin, et Ardjouna « n'a point à les craindre tant qu'il est à distance. Quand il sera près, « on verra si Karna tiendra bon contre ses flèches. Il faut laisser ce vain « bruit de paroles aux brahmanes; les kshattriyas se contentent de « montrer la force de leurs bras. »

Ces reproches, bien qu'ils viennent d'un brahmane, piquent au v[if] l'orgueil de Karna; et il se défend du mieux qu'il peut avec les mêm[es] armes dont Kripa se sert pour l'attaquer : « Les nuages d'automne « sont pas aussi stériles qu'on le prétend; comme eux, les héros ton[nent] « avant de frapper; les paroles sont le bruit de la foudre; et elles « noncent, dans le cœur de celui qui les profère, la noble assurance

[1] Voir dans le cinquième ar[...]le, cahier de novembre 1867, page 691, [...] détails sur l'histoire de K[...]ls du Soleil, qui avait reçu en naissant [...] rasse naturelle, et qu[...]mis l'imprudence de s'en défaire et de l'é[...] avec Ind[...]n

Pendant que ces vaines querelles divisent et affaiblissent les Kourous, l'armée des Pandavas s'approche; et Karna, qui veut rétablir sa considération un peu compromise, se précipite avec fureur sur l'ennemi. Ses prouesses sont merveilleuses; ceux mêmes qui tout à l'heure semblaient douter de son courage sont forcés de lui rendre justice. Après avoir immolé un grand nombre d'adversaires, il se trouve bientôt entouré et pressé de toute part. Douryodhana, qui ne le perd pas de vue et qui voit le danger qu'il court, fait appel à la magnaminité d'Açvatthâman et de Kripa. Les deux guerriers, qui tout à l'heure étaient sur le point d'immoler Karna à leurs rancunes, s'élancent pour le protéger contre les Pandavas. Ils arrivent à temps; car le fils du Soleil a rencontré le terrible Ardjouna, et une lutte épouvantable s'est engagée entre eux. Ils se sont d'abord blessés mutuellement; mais bientôt Karna, tout obstiné qu'il est, a dû céder; ses chevaux sont tués; son cocher tombe percé de flèches, et lui-même doit en toute hâte se réfugier sur le char que lui amène le généreux Kripa, qui a tout oublié. Açvatthâman a presque les mêmes sentiments, et il suffit de quelques paroles de Douryodhana pour qu'il vole lui aussi au secours de Karna, qu'il a le bonheur de dégager. Karna et Kripa, sur le même char, peuvent s'éloigner sains et saufs et aller prendre quelques instants de repos, dont ils ont grand besoin[1].

Cependant Açvatthâman court risque de payer bien cher sa magnanimité. Karna est sauvé par son intervention énergique; mais Açvatthâman rencontre un adversaire des plus redoutables : c'est Dhrishtadyoumna, le généralissime pandava. Dhrishtadyoumna a fait vœu de tuer Açvatthâman; et il est assuré de l'accomplissement de son vœu meurtrier; mais il doit auparavant immoler Drona, le père d'Açvatthâman. Drona, comme son fils, est un brahmane; et, aux yeux de bien des gens, même dans l'armée des Kourous, il commet une action coupable en usurpant les

trouve bien rarement et avec une concision plus rare encore. Elle rappelle, quoique de très-loin, la scène qui ouvre l'Iliade et la querelle d'Agamemnon et d'Achille. Seulement la querelle de Karna et de Kripa reste sans conséquence, tandis que l'autre forme tout le nœud et toute l'unité de l'Iliade. — [1] *Ibid.* çlokas 7066-7165. Quand Açvatthâman, apaisé par l'intervention de Douryodhana, s'élance, par l'ordre du roi, à la défense de Karna, qu'il voulait tuer quelques instants auparavant, il prononce un discours qui, pour la forfanterie, vaut tous ceux que Karna a pu jamais prononcer de sa vie. Le moment est assez mal choisi; car il n'y a pas un instant à perdre pour sauver Karna; et il est assez étrange de montrer une telle jactance quand, pour une immodestie beaucoup moins prononcée, on s'apprêtait à percer quelqu'un de son cimeterre. Je ne sais si ce contraste a été dans l'intention du poëte; mais il est très-frappant.

des torches ardentes. Le jour n'est pas plus éclatant, quand l'astre des cieux est dans toute sa splendeur. Les lanternes sont autant d'étoiles, qui n'éclairent pas seulement la terre, mais dont la lumière se projette sur l'univers entier. On croirait voir le feu infini, qui dévore les mondes à la fin d'un youga[1].

Le combat, qui a déjà duré toute la journée, continue encore toute la nuit. La fureur est telle de part et d'autre qu'on ne sent nullement la fatigue; la lutte se prolonge, sans perdre un instant de son ardeur. Dans cette bataille nocturne, c'est encore Ardjouna qui se distingue parmi tous les guerriers. Pour arrêter ses succès, Douryodhana est contraint de ranimer encore une fois le courage des siens et de changer son ordre de bataille. Youddhishthira en fait autant de son côté, et la mêlée se rengage plus acharnée que jamais. Elle est aussi plus que jamais confuse et désordonnée. On dirait que le récit du poëte lui-même s'en ressent; il accumule ici les combats individuels et les détails les plus minutieux avec une telle profusion, qu'on s'y perd, comme les guerriers sans doute se perdaient dans la nuit malgré leurs lampes allumées. Le fil de la narration échappe à tout instant, et il est à peu près impossible de le renouer au milieu de tous ces engagements particuliers, sans aucun intérêt, et sans importance pour l'action générale à laquelle ils doivent contribuer[2]. Après bien des péripéties, Douryodhana, qui n'a cessé de donner bravement de sa personne, doit prendre la fuite; à sa place, c'est Çakouni qui parvient à ralentir et à repousser le choc impétueux et toujours triomphant d'Ardjouna. Mais Çakouni est bientôt entraîné dans la déroute générale et les Kourous fuient de toutes parts, en dépit des efforts héroïques d'une résistance obstinée.

Dans ce moment critique, Douryodhana ne peut avoir de recours qu'à son moyen ordinaire : c'est à ses deux généraux, Drona et Karna, qu'il s'adresse, leur rappelant tout ce qu'ils ont promis et leur laissant l'entière responsabilité des événements. Drona et Karna répondent à l'appel de leur roi; ils parviennent un instant à rétablir le combat. Mais

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 7291, 7305, 7309, 7321. Tout cet épisode des lanternes paraît bien puéril, et le poëte lui-même semble quelquefois ne pas le prendre tout à fait au sérieux. C'est une sorte de mascarade. — [2] *Ibid.* çlokas 7328, 7410, 7537, 7577, 7609, 7694, 7703, 7721. Toute cette partie du poëme est d'une obscurité inextricable; habituellement il est loin d'être clair; mais ici les ténèbres redoublent, et de ces descriptions où tout se mêle et se confond on ne peut détacher aucun trait saillant qui mérite quelque attention. Ce sont, en général, des guerriers très-secondaires qui se mesurent les uns contre les autres, apparaissent comme des éclairs, et qui retombent aussitôt dans la nuit d'où ils peuvent sortir pour longtemps.

Ghatotkatcha s'avance contre Karna, et une lutte épouvantable commence entre eux.

Ici Dhritarâshtra, qui connaît bien cependant la figure du géant rakshasa, veut en avoir une nouvelle description, et il la demande à son *habile* narrateur, Sandjaya. Voici l'esquisse qu'en trace le bon interlocuteur du roi aveugle. Ghatotkatcha a les yeux tout rouges; sa bouche jette des flammes; ses cheveux sont hérissés; sa barbe est de couleur verte; ses oreilles sont droites comme des pieux; sa bouche, fendue jusqu'aux oreilles, laisse voir des dents aiguës et dont quelques-unes sont en saillie comme des boutoirs de sanglier; sa langue et ses lèvres sont rouges comme du sang, grosses et épaisses, ainsi que son nez. Ses membres sont noirs, et son cou est écarlate; son vaste corps, aussi grand qu'une montagne, est d'une force immense, que seconde encore la puissance surnaturelle dont le géant est doué en sa qualité de rakshasa. Sur ce corps hideux, au poil rude, brillent des ornements et des parures de toute sorte, pour rendre sa laideur encore plus repoussante. Les mains sont couvertes de joyaux; ses bras sont entourés de bracelets étincelants; sa tête porte une tiare admirable, enrichie de diamants et diaprée d'emblèmes; les oreilles ont des pendeloques aussi brillantes que le soleil quand il se lève. Ghatotkatcha porte, en outre, à son côté un bouquet de fleurs d'or superbes, et une cuirasse de cuivre resplendissant, qui le couvre tout entier. Son char, surmonté de drapeaux de toute espèce, a huit roues; ses chevaux et son cocher sont aussi terribles que lui[1].

Voilà le monstre que Karna doit combattre, et qui ne lui fait pas peur; car lui aussi a bien des forces, et il compte sans cesse sur sa fameuse lance, dont il tuera son rival dès qu'il le voudra. Le duel s'engage donc entre ces deux formidables champions, au milieu des ténèbres qui enveloppent toujours les armées. Ghatotkatcha, qui n'ignore pas quelle est la vigueur de son adversaire, appelle assez peu loyalement à son aide toute une multitude de rakshasas, ses émules et ses compagnons. A leur vue, les dieux et les rois sont épouvantés. Mais le seul Karna n'est point ému. Il combat de pied ferme quand tout le reste s'enfuit, et il blesse Ghatotkatcha. Le géant, qui craint la mort, s'élève dans les airs en poussant des cris affreux, et il fait tomber sur Karna une pluie de grands arbres. Karna l'atteint dans son vol aussi facilement

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 7894-7906. J'ai tenu à répéter une analyse de cette description, puisque cette redite est aussi dans l'original. Le portrait des rakshasas, toujours aussi hideux prouve que l'imagination hindoue en avait grande épouvante.

tous les projets qu'il avait formés. Alâyoudha avait juré de tuer Bhîma; et, Bhîma une fois mort, il était facile de réduire les Pandavas à demander la paix et à se soumettre. Du moins, tel était le rêve que caressait Douryodhana, comptant sur la vengeance dont Alâyoudha se croyait assuré. Mais Ghatotkatcha, qui vient de réussir si bien contre un rakshasa de son ordre, n'est pas également heureux contre Karna. C'est en vain qu'il l'attaque avec ses armes les plus puissantes et avec toutes les ressources de sa magie; toutes ses habiletés et ses violences sont inutiles. En désespoir de cause, il ne trouve pas de meilleur expédient que de se rendre invisible. Ce serait fort bien s'il pouvait se soustraire à la vue de Karna, afin de l'accabler plus aisément. Mais, en se rendant invisible, il s'éloigne, et de fait il cesse le combat. Ce n'est pas, d'ailleurs, pour longtemps; à sa place il envoie un nuage sinistre portant dans ses flancs une pluie de feux, de pierres, de flèches, de dards, de traits, d'armes de toute forme et de toute dimension, qui tombe sur l'armée des Kourous et l'écrase. Les Kourous épouvantés ne pensent qu'à la fuite. Karna seul fait tête à cet affreux orage, et il garde tout son sang-froid. Les soldats, dans leur frayeur, crient de toutes parts à leur général de se servir de la lance divine et infaillible qu'Indra lui a jadis remise, en échange de ses pendeloques et de sa cuirasse naturelles. Karna se décide à prendre en main cette arme terrible, dont il ne devait se servir que contre Ardjouna ou contre Bhîma. Il marche sur le lâche rakshasa, qui a reparu et qui, en voyant cette lance inévitable, ne pense plus qu'à fuir. Mais la lance l'atteint, lui perce le cœur et le jette mort sur le sol. Puis cette arme incomparable s'élève d'elle-même dans les airs, où elle s'embrase, et elle va parmi les étoiles occuper la place qui lui appartient[1]. Le rakshasa, en tombant à terre, écrase une partie de l'armée des Kourous, tant son corps est immense. Cependant les Kourous sont pleins de joie en contemplant la chute de leur ennemi.

Il semble que le deuil devrait affliger l'armée des Pandavas, frappée d'une perte aussi douloureuse. En général, en effet, on est triste; mais Krishna est, tout au contraire, enivré de joie; dans ses transports, il se jette deux fois au cou d'Ardjouna, qu'il embrasse avec effusion; il danse, il gambade dans son délire, et il étonne son ami par ces démonstrations intempestives. Ardjouna ne peut s'empêcher de demander à Krishna la cause de cette joie inexplicable. Mais Krishna n'est pas embarrassé; son bonheur, qu'il témoigne si vivement, vient de ce que Karna est désarmé. Il a perdu sa lance qui le rendait invincible, et le

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 8140-8172.

trépas. Vyâsa va plus loin, et il affirme à Youddhishthira que, dans cinq jours, la victoire se déclarera en sa faveur, et que l'empire de la terre lui appartiendra. Après cette prédiction consolante, Vyâsa se rend invisible et disparaît aux yeux du roi, qui est trop charmé pour être surpris[1].

Je m'arrête ici un instant pour que nous voyions d'un coup d'œil rétrospectif le point où nous en sommes. Il est facile de s'égarer dans ces détours infinis où le poëte nous mène, et où il se perd sans doute aussi lui-même plus d'une fois. Dans ce chant, appelé le chant de Drona, parce que la mort de Drona doit y être racontée, nous voici arrivés au çloka 8361 ; c'est-à dire que 16722 vers sont déjà passés devant nous, sans que l'épisode principal soit encore traité.

En résumé, voici ce que contient ce chant déjà si long. Après la mort de Bhîshma, qui est une perte à peu près irréparable pour les Kourous, la voix de l'armée appelle au commandement supérieur Karna, le fils du Soleil, qui tient la victoire entre ses mains, grâce à la lance enchantée qu'il a reçue d'Indra. Mais Karna est trop modeste pour accepter cet honneur, qui l'effraye; il prie le roi Douryodhana de vouloir bien prendre à sa place le vieux Drona, brahmane vénérable, qui a formé au grand art de la guerre tous les principaux chefs des deux armées. Drona se charge du fardeau, quelque lourd qu'il soit pour un homme de son âge. Mais, malgré ce courage et beaucoup de talent, il ne parvient pas à balancer très-efficacement la fortune. S'il a quelques succès, il essuie aussi de nombreux revers, et l'armée des Kourous continue à faire des pertes qui la démoralisent. Drona ne se laisse pas abattre; mais le moment approche où il va succomber lui-même, comme ont succombé Bhîshma et tant d'autres. C'est sa mort qui remplit presque entièrement la fin du Dronaparva; mais il faudra encore plus de 1000 vers pour en arriver là, c'est-à-dire 519 çlokas ou distiques[2]. Le chant même ne sera pas encore tout à fait fini avec la chute du généralissime des Kourous.

Comme la bataille, qui n'a pas cessé de tout le jour, a déjà rempli une bonne partie de la nuit, les guerriers des deux armées tombent de fatigue et de sommeil. Ardjouna prend l'initiative du repos, et il conseille à ses troupes exténuées de dormir quelque temps pour retrouver des forces. Les Pandavas exécutent docilement un ordre aussi salutaire, et les Kourous suivent leur exemple. Il est convenu qu'on s'arrêtera des deux parts jusqu'au lever de la lune, qui ne peut tarder; et l'on re-

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 8313-8361. — [2] *Ibid.* çlokas 8362 et suivants. La mort de Drona est racontée jusqu'au çloka 8881 ; et le reste du chant continue jusqu'au 9650e, pour finir au milieu d'une grande confusion.

veulent lui proposer de le conduire au monde de Brahma, et faire cesser par ce moyen détourné le carnage effroyable dont ils sont vivement émus. Ils se hasardent à faire leur proposition à Drona : « Ce « combat est le dernier que tu doives livrer; c'est le temps fixé pour ta « mort; dépose tes armes, qui ont déjà répandu bien assez de sang. « Ton devoir n'est pas de souiller ainsi tes mains de carnage; ton de« voir est de lire les Védas et de connaître les Védângas. Cesse donc de « combattre et viens avec nous[1]. »

En entendant la voix de ces sages, Drona est bien perplexe; il ne sait s'il doit les écouter, et il hésite malgré le respect qu'il leur porte. Avant de sortir de ce monde, il veut s'éclaircir d'un doute qui l'obsède. Il craint que son valeureux fils, Açvatthâman, n'ait été tué dans le combat; pour le savoir, c'est au roi de ses ennemis, à Youddhishthira, chef des Pandavas, qu'il s'adresse. Youddhishthira est si dévoué à la vérité, qu'il est incapable de faire un mensonge, « même ce mensonge « dût-il lui assurer l'empire des trois mondes. » C'est à lui que Drona va faire part de ses inquiétudes paternelles. Comment cette communication amicale peut-elle avoir lieu au moment de la mêlée la plus furieuse? C'est ce que le poëte ne nous dit pas, et il faut nous passer de le savoir. Il y a tant d'autres invraisemblances dans le Mahâbhârata qu'une de plus ne doit pas beaucoup nous arrêter. Youddhishthira est fort embarrassé de la question que Drona lui pose; pendant qu'il réfléchit, bien décidé à ne pas faire un mensonge, Krishna s'approche de lui, et il lui représente que, si Drona combat encore quelques heures comme il vient de le faire depuis le lever du soleil, c'en est fait de l'armée tout entière des Pandavas; il n'y a qu'un moyen de paralyser Drona : c'est de lui dire que son fils Açvatthâman est mort; la douleur paternelle suspendra sur-le-champ ses coups destructeurs. Comme Açvatthâman est encore vivant, Youddhishthira ne peut se résoudre à mentir, même sur le conseil de Krishna. Bhîma, son frère, vient lui suggérer une équivoque habile. Le roi de Mâlava, Indravarman, avait un éléphant appelé Açvatthâman; cet éléphant a été tué; on peut donc dire sans mensonge qu'Açvatthâman a été tué. Bhîma ne s'est pas fait faute de cette ruse; et il a déjà dit à Drona qu'Açvatthâman était mort. Drona n'a pas cru la parole de Bhîma; mais il croira certainement Youddhishthira, qui a bien plus d'autorité; et le roi n'a qu'à répondre : Açvatthâman est tué, pour qu'à l'instant Drona, désarmé par son chagrin, cesse le combat. A ce nouveau conseil, à peu près aussi déloyal que le premier, Youd-

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 8727-8734.

armées; et le reste du chant est consacré à ces détails complémentaires.

Les Kourous sont consternés d'avoir perdu leur second généralissime; leur déroute est complète. Açvatthâman, fils de Drona, qui est sans doute demeuré loin du champ de bataille, demande quelle est la cause de cette panique, et Douryodhana lui fait apprendre par un tiers la mort de son père. La douleur d'Açvatthâman s'exhale en fanfaronnades aussi prolixes qu'extravagantes, et il jure à la face de tous les combattants de venger son père[1]. Jadis Drona a reçu de Brahma lui-même une arme magique, l'astra de Nârâyana[2]; cette arme, aussi redoutable que la fameuse lance de Karna, est passée comme héritage de Drona à son fils. En entendant les serments d'Açvatthâman, les Kourous se rassurent et reprennent leurs rangs, tout prêts à retourner au combat. Dans le camp des Pandavas, la mort de Drona porte d'autres suites. Ardjouna reproche à son frère, le grand Youddhishthira, le lâche mensonge qui a trompé le vénérable Atchârya et qui l'a fait périr. Bhîma, qui n'a pas autant de scrupule qu'Ardjouna, s'applaudit, au contraire, de la chute de l'ennemi. Mais Dhrishtadyoumna, qui a tué Drona en lui coupant la tête, est profondément blessé des regrets d'Ardjouna, qui sont pour lui comme autant de reproches; il répond avec vivacité, en se félicitant d'avoir tué un Gourou, qui était coupable d'avoir mis les armes à la main[3]. Cette obstination de Dhrishthadyoumna, qui ne veut pas convenir de sa faute, révolte tous les assistants. Sâtyaki se rend l'interprète de l'indignation générale; il insulte et menace Dhrishthadyoumna, qui répond avec la même violence, et il se jette sur lui pour le tuer. Le vigoureux Bhîma n'a que le temps de se précipiter entre les deux adversaires; il saisit Sâtyaki dans ses bras, pour l'empêcher de frapper. Sahadéva, un des frères d'Ardjouna, intervient aussi; et, par des paroles de conciliation, il réussit, non sans peine, à apaiser la querelle, du moins pour le moment[4].

Il vaut mieux en effet penser au péril commun. Açvatthâman vient de lancer son arme enchantée, et elle cause dans les rangs des Pandavas d'immenses ravages. Mais Krishna en annule en grande partie l'influence, en ordonnant à tout le monde de mettre pied à terre et de

[1] *Mahâbhârata*, Dronaparva, çlokas 8981-9023. — [2] *Ibid.* Dronaparva, çloka 9010. Il n'est pas facile de voir ce qu'est cette arme merveilleuse; mais, comme la lance de Karna, elle ne manque jamais l'ennemi qu'on vise; et elle revient, après l'œuvre homicide, à son possesseur. — [3] *Ibid.* Dronaparva, çloka 9125. — [4] *Ibid.* Dronaparva, çloka 9194. On ne comprend pas très-clairement ce qui calme la querelle, et elle semble plutôt ajournée que finie.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. de Lamartine, membre de l'Académie française, est décédé à Paris, le 1er mars 1869.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Troplong, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 1er mars.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Études sur la poésie latine, par M. Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Didier et Cie, 1868-1869, deux volumes in-12 de VII-378 et 484 pages. — M. Patin a rassemblé dans ces deux volumes, sous un titre commun, des morceaux qui se rattachent diversement au cours qu'il a professé, pendant de longues années, avec tant d'autorité et d'éclat, à la Faculté des lettres de Paris. Des deux divisions bien tranchées de ce recueil, l'une, comprenant la plus grande partie du premier volume, renferme un choix des discours prononcés par l'éminent professeur à l'ouverture an-

thèques d'Oxford. MM. Francisque Michel, Sachs, H. de la Villemarqué et Hippeau, également chargés de missions littéraires en avaient déjà tiré des documents d'une grande valeur, mais une exploration générale de tout ce qu'on y trouve d'important pour l'histoire de notre littérature restait à faire. Telle est la tâche que M. Paul Meyer a entreprise à la bibliothèque Bodléienne ou bibliothèque générale de l'Université d'Oxford, et qu'il a poussée aussi loin que le lui a permis la durée de son séjour dans cette ville. Tout en laissant à ses successeurs, comme il le reconnaît, la matière de nombreuses études, M. Meyer n'en a pas moins fait une très-abondante moisson. Quelques-unes de ses recherches profiteront au recueil des *Anciens poëtes de la France*, de M. Guessard, ou à une édition plus correcte du poëme de Girart de Roussillon; le résultat des autres nous est donné ici dans un savant catalogue descriptif de plusieurs manuscrits importants pour notre histoire littéraire au moyen âge; ce catalogue est suivi de nombreux extraits, qui ne comprennent pas moins de 101 pages du volume. — IV. La quatrième partie comprend l'*Extrait d'un rapport adressé au Ministre de l'instruction publique sur les études médicales en Allemagne*, par M. le docteur J. L. Prévost, de Genève. L'auteur voit dans l'absence de centralisation scientifique et dans la solidarité qui existe entre les diverses Universités allemandes les principales causes du grand développement qu'ont pris, depuis vingt ans, les sciences médicales en Allemagne. — V. Le dernier rapport, qui offre beaucoup d'intérêt pour la science astronomique, est celui que M. Janssen a adressé, de Calcutta, au Ministre de l'instruction publique, *sur l'éclipse de soleil du 18 août 1868.*

Les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et de Marie de Médicis, par F. T. Perrens, docteur ès-lettres, professeur au lycée Bonaparte, Orléans, imprimerie de Colas; Paris, librairie de Didier et C[ie] [1869], in-8° de XVI-574 pages. — Ce nouvel ouvrage de M. Perrens a pour objet d'exposer en détail, pour la première fois, à l'aide de documents authentiques, presque tous inédits, l'histoire des négociations du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et d'Élisabeth de France, sœur de ce prince, avec l'infant d'Espagne qui fut depuis Philippe IV. Cette question n'a occupé jusqu'ici que peu de place dans les ouvrages les plus développés. Ni Charles Bernard, ni Claude Malingre, qui écrivirent la vie de Louis XIII durant le règne de ce prince, ni Levassor, ni le P. Griffet, qui traitèrent le même sujet plus tard avec plus de savoir et de critique, ni M. Bazin, qui, en leur succédant à notre époque, les a fait oublier, n'ont donné beaucoup d'attention à ces alliances; s'ils parlent avec quelque étendue des voyages et des fêtes auxquels elles donnèrent lieu, ils sont muets sur les négociations diplomatiques qui les préparèrent, quoiqu'elles aient duré treize années, de 1602 à 1610 sous Henri IV, et de 1610 à 1615 sous la régence de Marie de Médicis. Le livre de M. Perrens est donc neuf par son sujet même, et, en nous faisant connaître les combinaisons politiques auxquelles se rattachaient les mariages espagnols sous Henri IV et Marie de Médicis, il éclaire d'un jour nouveau, sur plus d'un point, l'histoire de cette époque. L'auteur a particulièrement mis à profit deux recueils manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale : les dépêches diplomatiques de Robert Ubaldini, nonce apostolique à la cour de France de 1608 à 1615, et celles de M. Savary de Brèves, ambassadeur de France à Rome, durant les mêmes années. Il s'est servi utilement aussi de la correspondance inédite des diplomates qui représentaient alors la France à la cour de Madrid.

Les révolutions de l'Espagne contemporaine, par M. Ch. de Mazade. Paris, imprimerie de Poupart-Davyl, librairie de Didier et C[ie], 1869, in-12 de VI-400 pages. —

teurs latins. Plusieurs autres modifications de détail ont été introduites par l'auteur; elles sont nettement indiquées dans la préface : aussi nous n'y insisterons pas. Comme toutes les grammaires, celle-ci comprend le nom et les accessoires du nom, le verbe, et, de plus, une bonne table des verbes irréguliers avec leurs parfaits et leurs participes parfaits ou *supins*. La syntaxe est la partie la plus développée et la plus neuve.

ANGLETERRE.

Some account of the irish manuscript deposited by the President de Robien in the public library of Rennes; by James Henthorn Todd. Dublin, librairie de Hodges et Smith, 1868, in-8° de 18 pages. — M. le Dr Todd, qui s'est acquis par ses ouvrages une grande et légitime réputation dans la science des antiquités irlandaises, a profité d'un récent voyage en France pour étudier un manuscrit irlandais conservé à la bibliothèque de Rennes. Les Bénédictins avaient décrit, dans le *Nouveau traité de Diplomatique*, tome III, un manuscrit irlandais appartenant alors à M. de Robien, président au parlement de Bretagne, et ce livre avait été identifié par M. Champollion Figeac (*Paléographie universelle*, t. IV) avec un manuscrit irlandais de la Bibliothèque impériale de Paris. M. Todd, qui a décrit ce dernier il y a quelques années, dans les *Proceedings of the Royal Irish Academy*, vol. III, s'est assuré que le volume dont ont parlé les Bénédictins se trouve à la bibliothèque de Rennes, à laquelle M. de Robien laissa par testament tous ses livres. Il complète et rectifie les indications du *Nouveau traité de Diplomatique* sur ce livre et donne des extraits du texte irlandais avec traduction anglaise. Le manuscrit de Rennes est de plusieurs mains et ne remonte pas plus haut que la fin du XVe siècle. Il contient d'abord divers traités religieux, dont quelques-uns se retrouvent dans le manuscrit de Paris, puis une traduction irlandaise des fameux voyages de Mandeville, datée de 1472, et, par conséquent, antérieure à la plus ancienne édition imprimée, c'est-à-dire à la version italienne de Pietro di Cornero (Milan, 1480). La publication de cette traduction inédite aurait l'avantage de fournir de précieuses additions aux dictionnaires irlandais. On trouve encore dans ce manuscrit une liste des chefs des principaux clans de l'Irlande en 1472, et une vie de saint Colman, fils de Luachan, qui n'a pas été connue de l'hagiographe Colgan et paraît ne point exister en Irlande.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

son style en recevaient un reflet : plus d'un bon juge y a trouvé un parfum d'atticisme. Tantôt M. Girard racontait *un procès de corruption chez les Athéniens*, tantôt il cherchait à reconstituer la figure d'*Hypéride*. La grande image de *Thucydide* le frappait à son tour, et le volume qu'il lui consacrait était couronné par l'Académie française dans un de ses plus beaux concours.

Aujourd'hui c'est encore un Athénien, le poëte Eschyle, qui reste le point culminant d'un livre que publie M. Girard : c'est le génie attique qui occupe la plus grande place dans le mouvement religieux que M. Girard analyse et qui enfanta la tragédie grecque. Suivre le sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, l'étudier dans son développement moral et dans son caractère dramatique, est une tâche difficile, neuve sur beaucoup de points. Les rapports de la tragédie naissante avec la religion ont excité déjà l'attention des critiques, de Bœckh, de Welcker, de Godefroi Hermann en Allemagne, aussi bien que de M. Patin en France. La disposition religieuse des esprits au siècle de Pisistrate et l'influence du dithyrambe ou de l'enthousiasme bachique ont été retracées par Ottfried Müller dans sa brillante *Histoire de la littérature grecque*[1]. Ce que veut M. Girard, c'est établir le lien de ces idées avec le passé, en déterminer plus nettement la nature propre ainsi que le rapport avec le drame d'Eschyle, et arriver plus près qu'on ne l'a fait avant lui d'une véritable interprétation philosophique de ce drame.

Pour analyser un si vaste ensemble de conceptions morales et religieuses, il n'a pas fallu moins d'un volume de six cents pages, où l'auteur n'a pu ni éviter les abstractions, ni trouver l'unité, constituée à l'aide de limites rigoureuses. Il est évident que le mouvement avait commencé avant Homère et qu'il se continue après Eschyle. M. Girard le prend au moment de son éclat, et certains lecteurs, avec cette inquiétude naturelle à tout esprit qui réfléchit, en chercheront peut-être les origines et en regarderont la décadence. Il est équitable, cependant, d'accepter le thème d'un écrivain, de s'enfermer avec lui dans le champ qu'il a choisi, pour le comprendre, le juger et constater son originalité. C'est déjà beaucoup d'apporter aujourd'hui quelque chose de nouveau : or le livre tout entier éveille en nous une abondance d'idées nouvelles, nous fait pénétrer dans des replis ignorés ou négligés du génie grec, et cela avec une élévation d'idées, une richesse d'aperçus, une vigueur de style, qui développent au plus haut point le sentiment littéraire. Par là, la por-

[1] Chapitres XVI, XVII et surtout XXI.

tée de l'œuvre surpasse encore son mérite : elle découvre et elle fait penser.

Je ne songe même pas à en présenter un résumé, ce qui serait chimérique. Je voudrais seulement signaler quelques points à l'attention et même à la discussion des savants : il en est qui appellent l'épreuve de la contradiction, de même que d'autres entraînent l'assentiment.

Les deux principes les plus féconds qu'il y ait eu dans la civilisation grecque sont le sentiment de la vie et le sentiment de l'harmonie : ils sont, suivant M. Girard, les causes déterminantes de la façon dont les Grecs ont envisagé la divinité et l'homme. Les Grecs animent le monde, et, après l'avoir animé, ils constituent un système religieux, un gouvernement de l'univers dont la fonction est une sorte de monothéisme intelligent, une relation constante entre la divinité et l'humanité, une conciliation entre les lois générales de l'ordre universel et les besoins particuliers des mortels. Déjà dans l'Iliade la nature est divine et passionnée : pour Homère le monde n'est qu'un composé de divinités. Non-seulement la terre, la mer, les sources, les forêts, les marais, les vallées, sont ainsi peuplés, mais, lorsque Jupiter convoque une assemblée solennelle sur l'Olympe, les fleuves s'y pressent à côté des Nymphes des bois et des Nymphes des prairies[1].

Tout d'abord se présente la question si grave que les modernes n'ont pas encore résolue : « Quelle est, dans les religions en apparence polythéistes de l'antiquité, la part du monothéisme? » Si les sociétés primitives ont animé la nature, personnifié ses forces, en leur rendant un certain culte, était-ce pour cela la nature seule qu'on adorait? Le sentiment inné du Dieu tout-puissant, du Dieu créateur, était-il effacé des consciences? En revanche, ne trouve-t-on pas chez les races auxquelles est attribué le privilége du monothéisme, le culte d'êtres surnaturels, de puissances intermédiaires, de personnages divinisés, d'anges, de génies, qui sont doués des forces miraculeuses et peuvent rompre ou dépasser les lois de l'ordre universel?

M. Girard n'a point songé à ce problème lorsqu'il a fait d'Homère un adorateur de la nature, croyant autant que poëte. Je ne prétends pas non plus débattre ce grand procès entre l'imagination et la foi. Je me contenterai, tout en admirant le chapitre premier, qui est un commentaire éloquent et chaleureux des peintures les plus brillantes d'Homère, de faire des réserves. Si M. Girard ne juge que le poëte, on est de son avis et l'on goûte avec lui les descriptions naïves et les sensations

[1] *Iliade*, XX, 7.

puissantes de la nature qui remplissent l'Iliade; s'il fait d'Homère un théologien, ou plutôt l'expression d'une théologie, on s'arrête avec quelque défiance et l'on demande à être mieux éclairé. Le Jupiter d'Homère, qui est le même que le Jupiter de Phidias, apparaît aussitôt, seul, supérieur, absolu, au sommet d'une hiérarchie de divinités qui lui sont subordonnées : il n'a au-dessus de lui que le Destin, c'est-à-dire les lois générales et éternelles, contre les effets desquelles il réagit par la justice, la protection des faibles, la bonté. Le génie grec est tellement supérieur au génie des autres races, et l'âme humaine se ressemble si fort dans tous les temps, par ses instincts, par ses besoins, par ses aspirations, que l'on ne peut consentir à ravaler les plus grands esprits de la Grèce au niveau des nègres de l'Afrique occidentale. La notion de la divinité devait être aussi vive, sinon aussi dégagée, chez Homère et ses rhapsodes que chez Anaxagore et ses disciples.

Laissant aux philosophes l'étude de ces questions religieuses, je passe aux chapitres excellents où M. Girard expose le progrès moral et l'état religieux des esprits à la fin du VIe siècle, les mœurs et les croyances qui ont préparé le développement de l'orphisme, l'orphisme lui même, son influence sur les idées, principalement sur l'idée de la destinée humaine et de la vie future.

« L'orphisme[1], petite secte de théologiens à demi philosophes, à laquelle se rattachèrent volontiers un certain nombre des premiers pythagoriciens, détermina, avec une netteté nouvelle, les questions religieuses sur le monde et sur l'homme; elle prétendit même les résoudre et approprier à ses solutions une règle pratique. Mais elle eut soin de chercher ses racines dans la foi traditionnelle et dans les mœurs établies. Or, par ses attaches avec l'ancienne théologie, dont elle reçut sa principale divinité, Bacchus, connue par les emprunts qu'elle fit aux mœurs religieuses, elle se trouve en rapport étroit avec tout ce qui devait bientôt décider la naissance de la tragédie : de là une influence naturelle sur la tragédie naissante. »

En effet, le culte des ancêtres et des héros, la célébration des mystères, les rites de l'expiation sont l'objet principal de l'orphisme. Une grande obscurité règne sur l'histoire de cette secte : ses principaux auteurs ont pris soin de se dissimuler pour laisser supposer la sanction divine; la critique moderne, sans dates et sans points fixes, flotte à travers une dizaine de siècles. Ce qui est certain, c'est que, vers le milieu du VIe siècle, Onomacrite et quelques faus-

[1] P. 11.

saires, qui font remonter leurs œuvres à des personnages fabuleux ou antéhistoriques, marquent l'époque la plus brillante de l'orphisme. Quel intérêt Pisistrate et ses fils, aussi bien que certains tyrans du VIe siècle, ont-ils eu à encourager l'orphisme ? M. Girard ne le dit pas, et nous sommes réduits, en effet, à des suppositions. Une religion plus étroite, avec des pratiques et un certain ascétisme, paraissait-elle prêter un appui politique à ces usurpateurs? Cela n'est point invraisemblable. Dans tous les temps, on est exposé à voir ces sortes d'alliance entre une secte qui veut dominer les esprits et le pouvoir qui domine un pays.

Du reste, Solon avait disposé les Athéniens à une sorte de législation religieuse accompagnée de superstitions et de légendes. En appelant le Crétois Épiménide et en prêtant son autorité aux pratiques de ce thaumaturge, il avait cru préparer les esprits à l'apaisement, à la soumission, à la discipline de sa législation politique. Il semble qu'alors un besoin de merveilleux s'empare de tout le monde grec et qu'il y ait une recrudescence de crédulité provoquée par les hommes d'État. Épiménide est indépendant du temps et de l'espace; il a des sommeils fabuleux, des extases; il est vu dans plusieurs lieux à la fois. Aristéas reparaît à plusieurs siècles de distance; Abaris parcourt les airs sur une flèche donnée par Apollon; Zalmoxis se cache trois ans dans une chambre souterraine avant de civiliser les Gètes. La science moderne n'a pas encore jeté une clarté satisfaisante sur ce mouvement du VIe siècle, plus politique que religieux, si je ne me trompe, et qui doit être expliqué par l'étude de l'histoire bien mieux que par l'étude de la religion. Tel n'est pas le point de vue de M. Girard, car son sujet est autre : il cherche dans l'orphisme l'origine de la tragédie.

« L'orphisme, dit-il[1], se constitua surtout sous l'inspiration des mys« tères. Animé d'un esprit de propagande plus ardent, il choisit parmi « leurs divinités celle qui était la plus vivante et la plus humaine, Bac« chus, qui, uni à Déméter et à Cora sous le nom d'*Iacchus*, intro« duisait dans leur culte plus de passion et y représentait l'âme de « l'homme, souffrante, mais immortelle, qui, rapproché d'Apollon Py« thien, apportait au dieu-prophète le souffle direct de ces régions de « ténèbres, où le brillant Phébus ne pouvait pénétrer ni puiser lui« même l'inspiration à la source antique de toute science, qui, enfin, « était en Grèce le dieu de l'enthousiasme et s'unissait plus étroitement « qu'aucun autre à ses adorateurs par une sympathie exaltée de douleur « et de joie. Ce fut lui qui, par là, introduisit dans la poésie un élé-

[1] P. 13.

« ment nouveau : il lui inspira des élans assez forts pour imposer à « l'imagination une illusion pathétique et pour soulager ainsi l'âme tour- « mentée par la préoccupation d'elle-même. Voilà comment l'origine « de la tragédie remonte à lui par une filiation directe et légitime. . . « Les deux grands objets de spéculations orphiques étaient l'explication « du monde [1] et celle de la destinée humaine [2]. C'est surtout en expli- « quant la destinée humaine qu'elles arrivèrent jusqu'à la foule par l'in- « termédiaire des poëtes et des artistes. . . Elles furent pour beaucoup « dans le progrès qui, seulement alors, laissa à une notable distance la « tradition d'Homère et d'Hésiode, et qui s'atteste par des noms comme « ceux de Pindare et d'Eschyle, du pythagoricien Épicharme et du « peintre Polygnote. Ce fut vraiment une grande époque, la plus grande « de l'histoire grecque et peut-être de toutes les histoires, que celle où « une même inspiration grave et religieuse saisit ces généreux esprits « dans la diversité de leurs aptitudes. Ce fut le temps des dévouements, « et, pour Athènes en particulier, de la gloire pure. Confondant le pa- « triotisme avec la passion virile de la liberté, les âmes s'élevèrent alors « à une hauteur qu'elles ne devaient plus atteindre ; le souffle qui les y « portait vivifiait du même coup les arts et la poésie, afin de leur offrir « des fêtes dignes d'elles. La tragédie sortit de *cet élan qui donnait à tous « le besoin de l'héroïsme;* elle fut inventée pour le plaisir d'un peuple « qui, d'instinct, cherchait pour lui-même le grand et le délicat, et qui « ne conçut pas de plus vive jouissance que l'oubli des misères de la « réalité obtenu par la contemplation émue d'images idéales de la con- « dition humaine. Quel titre de noblesse que d'être né d'une pareille « démocratie! »

J'ai cité cette page pour montrer combien M. Girard est pénétré de son sujet, mais jusqu'où sa conviction l'entraîne. Certes, quelque développé que soit le sentiment religieux de cette époque, il n'a rien de commun avec Marathon et Salamine : je crois même qu'il aurait apaisé les âmes par la contemplation mystique au lieu de leur imprimer *cet élan qui donnait à tous le besoin de l'héroïsme.* M. Girard, en exaltant si vivement la génération qui précède Périclès, en la proclamant *la plus grande de l'histoire grecque et peut-être de toutes les histoires*, rabaisse involontairement le siècle de Périclès. Certes la période qui s'étend entre la chute des Pisistratides et les guerres médiques a préparé le magnifique épanouissement qui s'est fait autour de Périclès, mais cette période n'est qu'un enfantement, une transformation, et, si nous remontons des

[1] Voy. le chap. IV du liv. II. — [2] Voy. tout le chap. V du même livre.

effets aux causes, les causes de la grandeur athénienne sont partout plutôt que dans l'orphisme. La fécondité du génie ionien, dont Athènes était le centre, son alliance avec le génie dorien par les échanges de leçons, de maîtres, d'artistes, le don d'assimilation et d'initiative, l'accroissement de la richesse, le goût des citoyens pour la vie politique, le développement de la démocratie, les tempêtes qui agitent l'Orient, l'ambition que l'exiguïté de leur territoire imposait aux Athéniens, les invasions non prévues des Barbares, des victoires inouïes, des dépouilles magnifiques, le monde oriental tremblant au seul nom d'Athènes, les enivrements du patriotisme et de l'orgueil, la liberté grandissant au milieu de cette ivresse, l'homme, dans la plénitude de sa puissance, se dégageant de toutes les entraves, de toutes les superstitions, écoutant les philosophes et se sentant le premier après Dieu, d'autres éléments multiples, qu'il serait trop long d'analyser, mais qui composent une société florissante et décident de l'essor d'un peuple, me paraissent devoir être signalés avant le sentiment religieux. Il ne faut pas oublier non plus qu'Athènes n'a point connu la tyrannie du principe sacerdotal, qu'aucune association ne s'y est formée qui ressemble à un clergé. Plus tard, si Phidias, Anaxagore, Aspasie, sont accusés d'impiété, c'est par un parti politique; si Socrate boit la ciguë, ce ne sont point les prêtres, c'est un poëte comique qui l'attaque et un orateur qui le poursuit.

L'influence du sentiment religieux, je dirais volontiers de la philosophie religieuse sur la tragédie d'Eschyle, est incontestable, et, sur ce terrain, je suivrai M. Girard aussi loin qu'il nous conduira : je m'arrête malgré moi dès qu'il veut étendre cette influence au mouvement héroïque, politique, libéral, qui a fait le siècle de Périclès.

J'hésite aussi lorsqu'il veut faire rentrer dans le même ordre d'idées les œuvres de Pindare, dorien et poëte de l'aristocratie, ou celles de Polygnote, ami de Cimon, amant d'Elpinice, épris sincèrement de la religion et de la noblesse, derniers remparts contre l'esprit nouveau. Eschyle lui-même appartient au parti aristocratique, il en défend les idées, il proteste contre les réformes. Dans la littérature, on doit faire une large part aux idées, mais, dès qu'à la littérature on mêle la politique, il faut scruter les mobiles du cœur humain. On est plus près du vrai en cherchant ses explications dans les secrets de l'histoire que dans les mystères de la religion.

Le dithyrambe, dont on ne peut nier la parenté avec les chants consacrés au culte des héros, contenait déjà des effusions douloureuses et une exaltation qui annonçaient la tragédie. M. Girard s'attache surtout

au dithyrambe lénéen, dont il montre les antécédents et qui faisait partie du culte de Bacchus. Je recommande à l'attention des lecteurs tout le chapitre qu'il consacre à ce sujet et le chapitre suivant, intitulé *les Tragédies dionysiaques*. Le commentaire des *Bacchantes*, d'Euripide, est un morceau littéraire achevé. Deux pages permettront d'en juger.

« Bacchus révèle sa divinité et soumet tout à son empire. C'est une « possession multiple et merveilleuse, délicieuse et cruelle, qui prend « tout, l'âme et le corps, la nature physique et la pensée, contre laquelle « il n'y a ni résistance ni refuge possible, ni dans les éléments, ni dans « la matière, ni dans le monde mystérieux de l'intelligence. L'être hu- « main, brisant les liens de la civilisation, est rappelé dans le sein de la « nature sauvage, qui le confond avec ses autres enfants, sous l'influence « étrange de celui dont elle reconnaît la présence à ce signe qu'elle se « sent tout à coup animée d'une vie exubérante et indomptable. L'ima- « gination des Grecs se représentait les énergies capricieuses de la végé- « tation, de leurs rochers et de leurs montagnes, comme entraînées sur « les pas du dieu, sous la forme de Satyres, de Silènes, de Nymphes, dont « l'extérieur et les allures rappelaient en même temps les animaux que « les pâtres voyaient bondir dans les solitudes. C'était comme l'émotion « de toute la nature sauvage qui se personnifiait dans ce cortége enthou- « siaste. Ces conceptions merveilleuses sont réalisées par les bacchantes, « telles qu'elles sont montrées ou décrites par Euripide. Elles arrivent, « le front ceint de la verdure inaltérable du lierre, agitant le thyrse au « son des instruments bruyants qu'elles ont empruntés, disent-elles, « aux cultes orgiastiques de la Grande-Mère et du Jupiter Crétois; en « écoutant leurs chants inspirés, on croit les voir au milieu des bois et « des montagnes dans l'ivresse de transports dont la grâce humaine « embellit la violence. Elles respirent avec délices l'air libre des cimes « et des vallées désertes; la chevelure abandonnée au vent, elles s'élan- « cent dans une course sans trêve à la suite de Dionysos, au milieu de « la stupeur des bêtes dont elles revêtent la dépouille, ou dont elles « déchirent la chair pour y puiser avec leur sang la vie encore palpi- « tante, et elles multiplient les prodiges autour d'elles : bien doux est « Dionysos, s'écrie le poëte, lorsque, dans les montagnes, après la « course des thiases, il se laisse tomber sur le sol. Couvert de la nébride « sacrée, avide de boire le sang du bouc et de dévorer sa chair crue, « il s'élance dans les montagnes de Phrygie ou de Lydie. Bromios, le « premier, crie Évoé. Le sol ruisselle de lait, de vin, du nectar des « abeilles, et il s'en exhale comme le parfum de l'encens syrien. De la « férule qu'agite la main de Bacchus s'échappe la flamme étincelante,

« tandis qu'il précipite sa course vagabonde, excitant par ses cris les « chœurs impétueux, jetant aux vents les boucles de sa belle chevelure... « Agile et joyeuse, la bacchante bondit, comme dans la prairie la jeune « cavale autour de sa mère. »

« Quand pourrai-je, dit encore le chœur des bacchantes, mêler mes « pieds blancs aux danses des bacchantes nocturnes, abandonnant mon « cou renversé à la fraîcheur humide de l'air, semblable à la biche qui « joue avec délices dans la prairie verdoyante quand elle a échappé à « une poursuite terrible, après avoir franchi la barrière des filets habi« lement tissus : le chasseur, excitant ses chiens à grands cris, précipite « leur course ; mais elle, redoublant d'efforts, emportée par des élans « rapides comme le vent, bondit le long du fleuve à travers la plaine, « cherchant les solitudes et les épais ombrages où elle se plaît. »

« Telle est l'image idéale que le poëte trace des Triétéries thébaines, « et il suit les bacchantes jusque dans la montagne qu'appellent leurs « cris répétés. Il les montre dans les retraites du Cithéron se réveil« lant le matin sous la ramure des sapins et des chênes, faisant tomber « leurs chevelures sur leurs épaules, renouant leurs nébrides, y fixant « des ceintures de serpents, allaitant des faons et des louveteaux.....

« ..... Quel autre art que la poésie et quelle autre poésie que la « poésie grecque pouvait faire sentir à ce point le parfum sauvage de « cette vie que le dieu verse à flots dans le sein des bacchantes en les « assimilant à cette vigoureuse nature, végétale et animale, qui subit « avec elles sa domination ? Laquelle de ces frises que nous admirons « encore sur les beaux vases que nous a légués l'antiquité, ou de ces « peintures qui couvraient les parois du temple de Bacchus, pouvait égaler « cette puissance expressive ? La créature humaine dépouille ce qui sem« blait faire sa dignité, mais pour retrouver sa force et sa beauté natives ; « elle rejette comme un poids douloureux son impuissante raison et court « s'abreuver à la source de la vie universelle, où elle puise, avec l'oubli « de sa science et de sa faible individualité, l'énergie infinie des sens et « des facultés physiques ; elle brise toute entrave et commande à la na« ture. C'est ainsi que Dionysos, en la remplissant de lui-même, la fait « participer au grand mystère du monde. Tel est le côté merveilleux de « l'enthousiasme dionysiaque. »

Eschyle contenait déjà en germe cette poésie extérieure du sujet, lorsqu'il décrivit, dans *les Édoniens*, première pièce de la *Lycurgie*, le bruyant cortége de Bacchus, la voix retentissante des flûtes « provoca« trices du délire, » le bruit des timbales entourées d'airain, « les vibra« tions éclatantes des cris enthousiastes qu'accompagnent comme d'ef-

« froyables mugissements, sortis d'on ne sait quel endroit mystérieux, et « des roulements de tambours qui semblent les grondements formi- « dables d'un tonnerre souterrain. » Mais Longin, dans son *Traité du Sublime*, était blessé par l'audace frénétique de la Bacchanale que le poëte montrait s'emparant du palais de Lycurgue. Euripide, venu plus tard, était un artiste plus délicat, plus raffiné, plus sûr de la justesse de ses proportions. Mais Eschyle avait une inspiration intérieure plus puissante et ce qu'on peut appeler l'enthousiasme du sujet. Toutes ces tragédies étaient « pleines de Bacchus, » dit Plutarque [1], se souvenant qu'Aristophane avait dit de la pièce des *Sept chefs* qu'elle était « toute « pleine de Mars. » Il faisait entrer dans la contexture de son drame la pensée d'édification religieuse, s'appliquant à rendre les idées les plus profondes des mystères où Bacchus avait un rôle. Eschyle n'est pas un philosophe comme Euripide, il est un théologien. La doctrine de l'harmonie dans le monde et dans l'homme, essentiellement orphique, a exercé quelque influence sur son génie, bien qu'il ait gardé assez de liberté dans les questions religieuses pour être accusé d'impiété devant l'Aréopage. Il n'en nourrissait pas moins son âme du plus pur de l'esprit des mystères et adorait la puissance divine, tout en voulant expliquer les troubles qui agitent l'homme.

M. Girard a montré dans deux chapitres, qui sont les plus considérables et les plus neufs de son livre, quelles sont les idées religieuses d'Eschyle sur le monde et surtout sur la destinée humaine. *Prométhée enchaîné* suffit pour nous faire voir comment il personnifiait l'humanité, l'armait de son attribut propre, l'intelligence, dès l'origine des choses, la mettait aux prises avec Jupiter, dieu suprême, lui laissait, comme consolation de sa défaite, le feu, principe de la science et de l'industrie, la délivrait par le secours d'Hercule, personnification de la force physique, la réconciliait avec Jupiter, qui l'élevait jusqu'à lui et la classait aussitôt après les dieux dans la hiérarchie des êtres. Déterminer la place de l'homme dans le monde en expliquant les contradictions de sa nature, montrer la constitution d'un pouvoir suprême achevé et affermi par la possession de l'intelligence, tel est l'effort du poëte. L'harmonie de Jupiter est le but de la trilogie : par l'assimilation de l'intelligence, le dieu souverain devient la providence et le pardon; par la souffrance et l'expiation l'homme rachète sa faiblesse originelle et s'élève vers la pureté et le bonheur. L'émotion du drame et les ténèbres inévitables de semblables problèmes font perdre de vue au lecteur,

[1] *Symposion*, p. 718 D E.

mais n'effacent jamais dans l'œuvre cette vérité religieuse, qui en est l'unité.

De même les lois de la fatalité, qui président à la destinée humaine, sont méditées, interprétées, résolues par le poëte. Il les cherche dans le royaume de la mort. « La terre et, avec elle, les divinités infernales « avaient la garde des éternels principes par lesquels l'univers se con- « serve. Du sein de la terre s'élevaient à sa surface la vivante nature, les « plantes, prêtes à produire des fleurs et des fruits gonflés de sucs nour- « riciers. Dans son sein retournaient s'ensevelir les graines flétries, « pour y renouveler, à la source intarissable et commune, la séve « épuisée. De même la terre s'ouvrait pour recevoir, après leur existence « apparente, les animaux et les hommes. Elle leur donnait asile dans « les ténèbres, près du foyer de la vie universelle. N'était-ce pas là que, « comme le reste de la nature, ils avaient puisé la force de naître et de « croître à la lumière du ciel? Pour eux, comme pour la végétation, la « vie n'était-elle pas sortie de la mort? . . . . . Ce fut la pensée qui déter- « mina le culte des ancêtres et des héros, intermédiaires naturels entre « le monde terrestre et le monde souterrain; la croyance aux oracles, « souffle prophétique de la terre; la foi dans les anges et les apparitions . . . . « enfin la croyance aux Érynnies *à la mémoire fidèle*, redoutables émis- « saires des parents outragés et des puissances infernales. »

M. Girard expose, dans trois résumés successifs, la part que le poëte a faite à ces doctrines qui deviennent des ressorts dramatiques d'une importance capitale. Il étudie d'abord les songes et les oracles, en particulier le songe des *Choéphores;* puis les apparitions, celle de Clytemnestre dans les *Euménides*, celle de Darius dans les *Perses*, celle des Érynnies dans les *Choéphores;* enfin le rôle de l'Imprécation et des Érynnies dans le théâtre d'Eschyle, ou, du moins, dans tout ce qui nous en est resté.

Le rôle des Érynnies surtout est analysé avec une force et une élévation qui nous font pénétrer le génie d'Eschyle. Quelle hardiesse religieuse et consolante que de peindre ces êtres monstrueux, vierges hideuses, personnification des remords et de la vengeance, filles de la nuit, habitantes des ténèbres infernales, séparées par leur nature de toutes les races qui peuplent le monde, de les vaincre par l'entremise d'Apollon Pythien, dieu de la justice clémente et de l'expiation, de les persuader par la parole ferme et sage de Minerve, de les transformer en puissances bienveillantes, que peut toucher le repentir, dont la justice n'est plus inexorable, et qui s'établissent aux portes d'Athènes dans le sanctuaire qui leur est solennellement consacré! Les Furies deviennent les Euménides : il était réservé au caractère essentiellement humain et

conciliant des Athéniens de revêtir d'une forme aussi poétique un dogme nouveau, un progrès moral, et le principe qui conduit harmonieusement les mortels et les puissances qui règlent leur destinée vers un idéal commun de bien et de bonheur.

Encore une fois l'analyse est impuissante à faire sentir tout ce que contient le livre de M. Girard. Sa portée philosophique égale sa portée littéraire, de même que le mérite du style égale le mérite des traductions des auteurs, qu'il multiplie et qui ajoutent au charme. On se sent en pleine Grèce, ou, pour mieux dire, on comprend mieux le génie grec, dans ce qu'il a de grave, d'attique, de particulier, d'inexploré pour les modernes. M. Girard déclare dans sa préface que, depuis longtemps, il développe cette suite d'idées devant les jeunes maîtres de l'École normale : aucune nourriture n'est plus digne d'eux, aucun enseignement n'est plus propre à former de véritables professeurs, aucune publication ne fait plus d'honneur à la critique française.

Cette année même, à titre d'essai, une seconde chaire de grec vient d'être ouverte à la Sorbonne. Tous les amis des lettres et de la science applaudiraient à cette fondation, si elle était complète, définitive, éclatante. La littérature grecque, la plus riche du monde et la plus féconde en leçons, ne saurait avoir moins d'interprètes que la littérature latine. En outre, la Faculté de Paris, qui a réclamé cette fondation, ajoute à son autorité tout le poids de l'opinion publique. M. Girard, enfin, qui a été appelé à exposer dans cette chaire les principes et les idées que le succès le plus solide avait consacrés à l'École normale, mérite de compléter, sans épreuve préalable, cette savante Faculté des lettres qui l'appelle de tous ses suffrages.

BEULÉ.

LA VIE ET LES TRAVAUX DU BARON CAUCHY, *membre de l'Académie des sciences, par C. A. Valson, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, avec une préface par M. Hermite, membre de l'Académie des sciences.* Deux volumes, 1868, Gauthier-Villars.

Le premier volume de M. Valson raconte, avec de minutieux détails, la vie de l'illustre géomètre, considéré comme chrétien fervent plus encore que comme savant. Nous nous proposons ici de rendre compte du second, spécialement consacré à l'œuvre scientifique de Cauchy. En présence de sept cent quatre-vingt-neuf mémoires relatifs aux théories les plus diverses incessamment abordées, abandonnées et reprises, M. Valson a renoncé à la tâche de tout analyser, même sommairement, mais il a tout énuméré et tout classé; nous ne pouvons avoir la prétention d'en faire autant, et nous nous bornerons à signaler les traits principaux de l'œuvre dont l'importance, qui grandit chaque jour, assure à Cauchy l'un des plus grands noms que puisse citer l'histoire des mathématiques.

Augustin Cauchy, né à Paris le 21 août 1789, entra à l'École polytechnique à l'âge de seize ans. Quatre ans plus tard, en 1811, il débutait avec éclat dans la science par la solution aussi simple qu'élégante d'une question proposée par Poinsot. Tout en rendant justice au consciencieux et utile travail de M. Valson, je dois signaler l'absence regrettable du nom de l'illustre géomètre dans l'analyse de ce premier mémoire, aussi bien que dans le récit des circonstances qui s'y rapportent. Poinsot et Cauchy ne s'aimaient pas; leurs contemporains ne l'ont pas ignoré. Candidats tous deux à la succession de Lagrange dans la section de géométrie, ils étaient dignes l'un et l'autre d'un tel héritage. Ampère, dont le nom est resté tout au moins l'égal de celui de Cauchy, était au nombre des concurrents, et l'échec du jeune géomètre, âgé alors de vingt-quatre ans, n'autorisait nullement son trop enthousiaste biographe à écrire : « S'il ne fut pas nommé, c'est qu'au scrutin des considérations « d'un autre ordre furent mises en balance avec le mérite. » La question ne vaut pas qu'on l'étudie; mais, en se reportant en 1813, pour comparer les travaux publiés par Cauchy à ceux de Poinsot et d'Ampère, âgés l'un de trente-quatre ans, l'autre de trente-huit, il semble qu'un jugement équitable devait alors les préférer tous deux à leur jeune et brillant concurrent.

La section, il est vrai, plaçait au premier rang un quatrième candidat; mais à quoi bon le rappeler? L'histoire des méprises académiques est un lieu commun inépuisable qui n'étonne maintenant et n'instruit plus personne. Quoi qu'il en soit, je ne rattache nullement à l'avantage obtenu par Poinsot l'inexplicable absence de son nom dans le livre de M. Valson. Poinsot avait fait en géométrie une découverte véritable, celle de quatre nouveaux polyèdres réguliers; il s'était demandé s'il en existe d'autres, et le mémoire présenté par Cauchy à la première classe de l'Institut était la réponse à cette question.

« Le mémoire que j'ai l'honneur de soumettre à la classe, disait le « jeune auteur, contient diverses recherches sur la géométrie des soli- « des; la première partie offre la solution de la question proposée par « M. Poinsot sur le nombre des polyèdres réguliers que l'on peut cons- « truire. »

Le doute n'est donc pas possible, et l'histoire de la question n'exigeait aucune érudition.

Cauchy, dans son premier mémoire, montrait d'éminentes qualités devenues chez lui de plus en plus rares. La forme est aussi excellente que le fond, et la rigueur des raisonnements semble s'allier sans effort à la plus lumineuse clarté. Les deux mémoires de 1811 et de 1812, sur la théorie des polyèdres et les premières études sur le nombre des valeurs d'une fonction, montrent que Cauchy, en arrêtant plus longtemps son esprit sur chacune de ses découvertes, aurait pu, s'il l'eût voulu, leur imprimer ce cachet de perfection définitive que trop souvent, depuis, il n'a pas eu le loisir de chercher. C'est par sa grande hâte de produire que Cauchy a été si loin de mériter l'éloge que lui décerne cependant M. Valson :

« Il ne quittait pas un sujet avant de l'avoir complétement appro- « fondi et élucidé, de manière à satisfaire les exigences des esprits les « plus difficiles. »

S'il est un nom illustre dans l'histoire de la science, auquel cette louange ne soit pas applicable, c'est, sans contredit, celui de Cauchy, et, lorsque l'on peut louer en lui tant de rares et exceptionnels mérites, c'est un tort véritable envers sa mémoire de citer précisément celui qui, de l'aveu de tous et évidemment par sa faute, lui a complétement fait défaut.

La théorie des intégrales doubles, et leur application à la recherche des intégrales définies, fut pour Cauchy l'occasion d'un succès plus brillant encore, et, pour les géomètres les plus illustres, l'objet d'un véritable étonnement.

Une intégrale simple ou double est la limite d'une somme d'éléments infiniment petits, et les géomètres jusqu'alors, si l'on en excepte l'illustre Gauss, admettaient que, sans en changer la valeur, on peut intervertir les opérations et ajouter les mêmes éléments dans un autre ordre.

Il faut exclure le cas où certains éléments deviennent infinis. Gauss, dans un beau mémoire, avait remarqué que, réciproquement, quand l'ordre des intégrations change la valeur d'une intégrale double, l'élément intégré devient nécessairement infini. Cauchy, conduit par ses propres recherches au même résultat, en a su déduire des conséquences plus importantes et plus précises. Non content d'affirmer que l'ordre des intégrations peut influer sur la valeur d'une intégrale, il calcule dans un cas étendu la différence des deux résultats, et, par un de ces artifices élégants qui, chez lui, semblent naturels, en déduit, pour le calcul des intégrales définies, la méthode la plus ingénieuse et la plus féconde qui eût été donnée jusque-là.

Legendre s'est montré strictement et un peu sèchement juste lorsque, en rendant compte de ce beau mémoire, il écrivit :

« Nous n'examinons pas si les nouvelles méthodes de M. Cauchy « sont plus simples que celles qui étaient déjà connues, si leur appli- « cation est plus facile, et si l'on peut trouver par leur moyen quelque « résultat que ne pourraient donner les méthodes connues; car, quand « même on répondrait négativement à ces questions, il n'en resterait « pas moins à l'auteur le mérite,

« 1° D'avoir construit, par une marche uniforme, une suite de for- « mules propres à transformer les intégrales définies et à en faciliter la « détermination;

« 2° D'avoir remarqué le premier qu'une intégrale double, prise « entre des limites données pour chaque variable, n'offre pas toujours « le même résultat dans les deux manières d'effectuer les intégrations;

« 3° D'avoir déterminé la cause de cette différence et d'en avoir « donné la mesure exacte au moyen des intégrales singulières, dont l'idée « appartient à l'auteur et qui peuvent être regardées comme une décou- « verte en analyse;

« 4° Enfin d'avoir donné par ses méthodes de nouvelles formules « intégrales fort remarquables, qui peuvent bien se déduire des for- « mules connues, mais auxquelles personne n'était encore parvenu.

« Il nous paraît, par tous ces motifs, que M. Cauchy a donné, dans « ses recherches sur les intégrales définies, une nouvelle preuve de la « sagacité qu'il a montrée dans plusieurs de ses autres productions. »

Legendre aurait pu, sans exagération, hausser de plusieurs tons la

note de ses louanges. En signalant une erreur commise jusque-là par les maîtres de la science, Cauchy avait fait preuve de sagacité; mais, en cherchant et trouvant l'expression précise de l'erreur, en poussant à bout les conséquences de cette remarque, en se rendant maître d'un sujet aussi délicat sans en restreindre la généralité, en y rattachant, enfin, tant de conséquences éloignées et imprévues, il prenait rang, à l'âge de vingt-trois ans, parmi les géomètres inventifs de son époque. Les commissaires de l'Académie auraient pu le proclamer plus nettement.

L'idée absolument nouvelle contenue dans le mémoire sur les intégrales doubles devait être mise dans tout son jour par les écrits ultérieurs de l'illustre analyste; elle forme, pour ainsi dire, le motif dominant et le ressort aussi simple que précieux de ses plus admirables découvertes.

En étudiant les intégrales doubles, Cauchy avait aperçu le rôle considérable des valeurs infinies d'une fonction. La suite des mêmes idées appliquées à la recherche des intégrales imaginaires devait bientôt après lui fournir la remarque la plus importante peut-être aux progrès de la science analytique. La définition d'une intégrale prise entre des limites imaginaires, sa valeur indépendante de la route suivant laquelle on intègre, son changement brusque lorsque cette route franchit certains points pour lesquels la fonction devient infinie ou mal déterminée, les conséquences relatives au calcul des intégrales définies, aux racines des équations, au développement en séries et à la périodicité des intégrales, forment une longue chaîne de vérités nouvelles que l'on ne saurait trop admirer, et dont il faut renoncer à louer dignement la découverte; aucun géomètre, à aucune époque, n'a fait faire à l'analyse pure un progrès plus considérable.

Cette grande théorie n'est pas née tout d'un coup : qui pourrait s'en étonner? Elle s'est lentement ordonnée et développée dans l'esprit de l'illustre inventeur, et je reproche à M. Valson de n'en pas avoir suffisamment marqué les phases et signalé le progrès. Les premiers mémoires contiennent des imperfections et des inexactitudes, corrigées plus tard par Cauchy lui-même. Les fonctions imaginaires n'y sont pas distinctement définies, et l'intervention de leurs valeurs multiples semble n'y jouer aucun rôle. Sans rien enlever à la gloire de Cauchy, cela importe au lecteur, que l'admiration uniforme de M. Valson ne saurait guider. J'ajouterai que les indications du savant auteur sont parfois entachées de graves inexactitudes et de singulières inadvertances. La définition du *résidu*, ce fondement de tant de travaux de Cauchy, n'est

pas exacte. Quand une fonction $f(x)$ devient infinie pour la valeur $x=a$, a est racine de l'équation $\frac{1}{f(x)}=0$, et, si le degré de multiplicité de cette racine est m, le produit $(x-a)^m f(x)$ a pour $x=a$ une valeur finie. En la nommant c on peut, pour les valeurs de x voisines de a, assimiler la fonction $f(x)$ à $\frac{c}{(x-a)^m}$; l'erreur commise sera infiniment petite par rapport à la grandeur évaluée, mais cette substitution, qui semble si naturelle, est absolument inféconde; Cauchy a donné, en s'en apercevant, une grande preuve de pénétration, et le *résidu*, qui joue un si grand rôle, n'est pas, comme le dit M. Valson, la valeur de la constante c. Le calcul des résidus, créé en apparence pour donner plus d'élégance et de simplicité aux résultats relatifs à la théorie des intégrales définies, s'applique avec grand avantage à toutes les parties de la science; Cauchy l'a introduit très-utilement dans l'étude des équations différentielles. Le rôle de Cauchy dans cette partie de la science, comme dans presque toutes ses branches d'ailleurs, est considérable. La théorie si complétement étudiée avant lui des équations linéaires à coefficients constants, lui doit une forme nouvelle dans laquelle le cas particulier où les racines de l'équation caractéristique deviennent égales est compris dans les mêmes formules que le cas général. J'attache, je l'avouerai, moins de prix que M. Valson à l'idée d'introduire dans les intégrales, pour remplacer les constantes arbitraires, les valeurs initiales de la fonction inconnue et de ses dérivées. Si l'on veut, en effet, pousser les calculs jusqu'au bout, les opérations exigées par les diverses formules sont non-seulement équivalentes mais identiques : c'est par l'élégance seule de la forme que l'emportent les formules de Cauchy, et c'est le seul progrès en effet dont parut susceptible la solution d'un problème si bien étudié par ses devanciers.

Cauchy a étudié, à plusieurs reprises, des équations linéaires aux dérivées partielles à coefficients constants, et ses formules, remarquables par leur élégance et leur généralité, ont été pour lui l'occasion de ces transformations ingénieuses et imprévues dont il avait le secret. Le *Journal de l'École polytechnique* contient un beau mémoire de lui sur l'intégration des équations linéaires aux dérivées partielles. En le mentionnant avec les louanges qu'il mérite, pourquoi ne pas rappeler les noms de Fourier, qui a découvert la formule sur laquelle il repose, et celui de Poisson, qui, dans un cas particulier, avait trouvé longtemps avant Cauchy le plus remarquable des résultats qui s'en déduisent?

Dans la théorie des équations aux dérivées partielles non linéaires du premier ordre, la part de Cauchy est considérable, et l'un des progrès

les plus importants lui est dû incontestablement. Mais Hamilton, à son tour, l'a devancé en lui inspirant de nouvelles recherches, dans lesquelles il a été moins heureux que Jacobi. De telles rencontres n'enlèvent rien à la gloire de Cauchy, mais il importe de les signaler, et, pour justifier complétement son titre, une étude complète sur les travaux de Cauchy devrait être à bien peu de chose près l'histoire du progrès des sciences mathématiques pendant quarante ans. M. Valson, dont le but paraît être de louer Cauchy plus encore que de le juger, pouvait, en élargissant sa tâche, lui décerner l'hommage le plus précieux et le plus juste à la fois. Poinsot et Poisson, Jacobi et Abel, Gauss et Dirichlet, ont été, comme Cauchy, les chefs et les modèles des géomètres contemporains, et leurs noms auraient pu briller à côté du sien sans que les avantages de détail obtenus souvent par chacun d'eux laissassent dans l'esprit du lecteur une impression d'infériorité. Le génie de Cauchy est digne de tous nos respects, mais pourquoi s'abstenir de rappeler que la trop grande abondance de ses travaux, en diminuant souvent leur précision, en a plus d'une fois caché la force? La dangereuse facilité d'une publicité immédiate a été pour Cauchy une tentation irrésistible et souvent un écueil. Son esprit, toujours en mouvement, apportait chaque semaine à l'Académie ses travaux à peine ébauchés, des projets de mémoire et des tentatives parfois infructueuses, et, lors même qu'une brillante découverte devait couronner ses efforts, il forçait le lecteur à le suivre dans les voies souvent stériles essayées et abandonnées tour à tour sans que rien vînt l'en avertir. Prenons pour exemple la théorie des substitutions et du nombre de valeurs d'une fonction. A qui doit-elle ses plus grands progrès? A Cauchy sans aucun doute, et il est véritable que son nom, dans l'histoire de cette belle question, s'élève à une grande hauteur au-dessus de tous les autres. Mais, sur cette théorie qui lui doit tant, Cauchy a composé plus de vingt mémoires. Deux d'entre eux sont des chefs-d'œuvre; que dire des dix-huit autres? Rien, sinon que l'auteur y cherche une voie nouvelle, la suit quelque temps, entrevoit la lumière, s'efforce inutilement de l'atteindre et quitte enfin, sans marquer aucun embarras, les avenues de l'édifice qu'il renonce à construire.

Les efforts des plus grands géomètres pour démontrer les théorèmes laissés par Fermat comme autant d'énigmes à la postérité, mériteraient peut-être un exact historien. Dans cette lice glorieuse où sont descendus tour à tour Euler et Lagrange, Gauss et Dirichlet, Legendre et Kummer, M. Lamé enfin, dont les efforts ont été dignement jugés par Cauchy, on pourrait sans injustice accorder la palme à l'auteur des *Exercices de*

mathématiques, et la preuve du théorème sur les nombres polygones était peut-être la plus difficile à découvrir. Mais un historien exact pourrait-il cacher qu'en revenant, à bien des reprises, sur un autre théorème de Fermat, il en a remué les difficultés sans en avoir résolu une seule? Les habitués de l'Académie des sciences n'ont pas oublié avec quelle ardeur, pendant plusieurs semaines, Cauchy, préoccupé de cette question et toujours plein d'espoir, apportait à chaque séance des principes nouveaux entrevus la veille et dont il n'avait pu encore pénétrer toutes les suites. Combien de fois, dans son empressement, l'ont-ils vu déposer sur le bureau le titre d'un mémoire inachevé qu'il envoyait à l'imprimerie à la dernière heure, en achetant la chance d'antidater de quelques jours une découverte importante par la certitude d'attacher son grand nom à un travail hâtif et imparfait. De tels souvenirs sont caractéristiques; ils ne prouvent nullement qu'inférieur à lui-même Cauchy fût quelquefois abandonné de sa rare perspicacité. L'appréciation serait très-injuste. Cauchy, pendant toute sa carrière, a conservé, avec la rapidité de la pensée, la même puissance d'invention et de pénétration. Son génie toujours prêt le rendait maître en peu d'instants des plus difficiles problèmes. Mais toute recherche exige des tâtonnements et des essais infructueux, que Lagrange, Jacobi et Gauss ont connus sans aucun doute tout autant que lui. Ce qui distingue Cauchy, dont le génie a égalé le leur, c'est d'en avoir longuement et minutieusement informé le public.

Cauchy, en s'exerçant à bien des reprises sur la théorie de la lumière, a montré sous une forme nouvelle toutes les ressources de son esprit d'invention, et la théorie créée par Fresnel lui doit de véritables progrès; bien souvent, il ne faut nullement s'en étonner sur de tels sujets, on le voit, il est vrai, tâtonner, revenir sur ses assertions, et changer avec grand profit pour la science le principe de ses méthodes.

Cauchy, par exemple, affirmait, au début de ses recherches, que les vibrations de la lumière polarisée sont dans le plan même de polarisation, auquel peu de temps après il les suppose perpendiculaires, pour renoncer plus tard à cette hypothèse et revenir à sa première assertion, qui est celle de Fresnel; on retrouve les mêmes incertitudes et les mêmes variations relativement à la densité variable de l'éther dans les divers milieux, et, chaque fois qu'une opinion est adoptée, elle est présentée comme certaine et rigoureusement démontrée. Quoi qu'il en soit, les résultats énoncés par Cauchy sur la réflexion, la double réfraction et la polarisation des rayons réfléchis et transmis par un corps cristallisé d'une manière quelconque, sont justement placés par les phy-

siciens au nombre des lois les plus complexes et les plus nettes à la fois que leur fournisse l'analyse mathématique; susceptibles, par leur précision, d'être vérifiés expérimentalement, ils ont trouvé dans les belles recherches de M. Jamin une confirmation éclatante. De telles rencontres sont dignes d'admiration; il ne faut pas toutefois en exagérer la portée, et l'on doit, au point de vue mathématique, apporter de nombreuses restrictions à la rigueur des démonstrations. Cauchy, après avoir établi les équations différentielles du mouvement d'un système de molécules qu'il assimilait à l'éther, avait commencé par en chercher l'intégrale générale en assignant à la fonction inconnue la forme d'une intégrale définie quadruple. Les analystes seuls pouvaient apprécier, dans ce résultat qui devait renfermer implicitement la science entière, le mérite d'une grande difficulté vaincue; mais c'est souvent ne rien voir que de tout voir à la fois; dans cette belle formule les lois physiques du phénomène restent tellement cachées, qu'on ne peut, jusqu'ici, concevoir aucun espoir de les en dégager. Cauchy n'a pas tenté une si grande entreprise. Non-seulement l'intégrale générale, mais les équations différentielles du mouvement ne jouent aucun rôle dans ses recherches, où plus d'une hypothèse arbitrairement acceptée sépare les principes de leurs conséquences. Après avoir défini ce qu'il nomme un mouvement simple, Cauchy, par une conséquence naturelle, donne le nom de rayon simple à celui qui résulte d'un tel mouvement de l'éther. Il admet ensuite, comme l'avaient fait avant lui Mac Culloch et Neumann, qu'un rayon simple tombant sur la surface qui sépare deux milieux peut donner naissance, dans le cas le plus général, à deux rayons réfléchis et à deux rayons réfractés, qui sont comme lui des rayons simples. Tout cela étant admis sans démonstration, Cauchy utilise habilement les conditions qui doivent être remplies à la surface pour déterminer les constantes et parvenir aux formules précises que l'expérience a heureusement confirmées, et qu'il applique à tous les rayons sans aucune restriction.

La mécanique céleste ne pouvait manquer d'attirer l'attention de Cauchy, et il y a marqué glorieusement sa trace. La théorie des perturbations planétaires lui doit une ingénieuse méthode dont l'application très-facile et très-simple n'a pas moins frappé les géomètres par sa valeur propre que par les circonstances remarquables dans lesquelles elle s'est produite. M. Le Verrier avait présenté à l'Académie des sciences un important mémoire sur la théorie de la planète Pallas. Plus désireux d'obtenir des résultats exacts et complets que de perfectionner les méthodes, le savant astronome avait employé avec une patience sans égale toutes les ressources connues de la science en utilisant avec autant de

prudence que d'habileté les méthodes que la grande inclinaison de l'orbite rendait d'une application fort difficile. Le mémoire fut renvoyé à Cauchy. Fallait-il, pour en vérifier les conclusions, recommencer d'aussi pénibles calculs? L'Académie n'entendait pas évidemment imposer une telle tâche à son illustre rapporteur; Cauchy cependant, sans s'étonner de ces immenses calculs, voulut juger non-seulement la méthode, mais les résultats; la difficulté particulière du problème devint pour lui une ressource nouvelle, et, par la richesse toujours prête de ses inventions, il sut vérifier minutieusement l'exactitude des chiffres en marquant une fois de plus, par la promptitude du travail simplifié, son incontestable supériorité. La science fut enrichie d'un chapitre réellement nouveau, et la méthode de Cauchy, commentée depuis avec beaucoup de sagacité et de science par d'habiles et profonds géomètres, doit prendre rang parmi les théories classiques de la mécanique céleste.

L'admiration de M. Valson pour l'illustre géomètre est absolue et sans réserve, et l'absence, peut-être volontaire, de toute critique, diminue à mes yeux, je l'avoue, le mérite considérable pourtant d'un travail où s'allie, à une science très-exacte, un esprit méthodique et soigneux. Cauchy, dit M. Valson, était un éminent professeur; la louange est méritée, mais, si l'on veut la développer, il ne faut pas, à l'exemple du savant auteur, énumérer, sans en omettre un seul, tous les mérites de méthode et de diction, qu'un maître plein de zèle puisse unir à la science la plus profonde, pour les attribuer sans distinction à Cauchy. L'illustre inventeur a grandement contribué par son enseignement à l'École polytechnique aux progrès des hautes études mathématiques. Il a laissé dans la mémoire des élèves d'élite tels que MM. Combes et de Senarmont une juste et reconnaissante admiration. Il a formé au Collége de France des savants qui, devenus célèbres, se plaisaient à reporter vers lui la meilleure part de leurs succès et l'origine de leurs plus beaux travaux; il a permis enfin à l'Université de France, aussi longtemps que son nom a brillé sur les affiches de la Sorbonne, de l'opposer, sans accepter d'infériorité, aux noms de Gauss, de Jacobi et de Dirichlet, dont s'enorgueillissaient les universités allemandes. Tout cela est strictement vrai, il est juste et bon de le dire; mais ces louanges s'adressent au savant éminent bien plus encore qu'au professeur habile, et, s'il m'est permis d'en juger par les leçons que j'ai entendues à une époque où l'illustre maître avait conservé toute la vigueur de son talent, l'enseignement de Cauchy, si précieux pour les vrais géomètres, n'était nullement fait pour instruire et surtout pour développer les esprits ordinaires. Lorsqu'en 1849, aux applaudissements de tous les amis de la

science, Cauchy fut appelé à occuper à la Faculté des sciences de Paris la chaire de mécanique céleste, ses premières leçons, il faut l'avouer, trompèrent complétement l'espoir d'un auditoire d'élite plus surpris que charmé par la variété un peu confuse des sujets abordés. La troisième, il m'en souvient, fut presque entièrement consacrée à l'extraction de la racine carrée, et, le nombre 17 étant pris pour exemple, les calculs furent poussés jusqu'à la dixième décimale par des méthodes connues de tous les auditeurs, et que Cauchy croyait nouvelles parce que la veille sans doute elles avaient spontanément traversé son esprit. Je ne revins plus et j'eus grand tort, car les leçons suivantes m'auraient initié dix ans plus tôt aux plus brillantes découvertes de l'illustre maître. Me contestera-t-on le droit d'ajouter que je n'aurais pas à exprimer un tel regret, si à ses éminentes qualités comme géomètre Cauchy avait ajouté le talent et l'art du professeur?

M. Valson, dans l'un des chapitres du premier volume, a assigné à Cauchy parmi les géomètres contemporains un rang tout singulier, qui ne souffre que pour le seul Gauss la possibilité d'une comparaison. C'est de quoi je ne saurais convenir; mais le parallèle de Cauchy et de Gauss serait intéressant. Si, sans craindre de commettre ces deux grandes renommées, j'osais un jour le tenter, je voudrais, par des études préalables, raviver dans mon esprit et préciser les souvenirs d'admiration qu'elles doivent réveiller l'une et l'autre.

Mais il ne faudrait pas, pour tous deux, procéder de même façon, et cela seul est une indication. Les écrits de Gauss sont classiques, les découvertes seules de Cauchy le deviennent peu à peu, et le temps, qui n'enlèvera rien à la gloire de l'un, doit, sans aucun doute, accroître celle de l'autre; ce n'est donc pas en relisant les ouvrages de Cauchy que je voudrais me préparer à le louer, c'est en repassant dans mon esprit les derniers progrès de la science, en y retrouvant dans plus d'une théorie renouvelée le souvenir et la marque de son génie, en contemplant son influence croissante sur d'éminents disciples, en songeant à la source féconde d'études et de recherches qu'il leur a léguée, que je m'efforcerais de comprendre l'importance de son rôle et de l'exprimer dignement. Pour accroître, au contraire, la juste admiration qu'éveille le seul nom de Gauss, il suffirait d'étudier, sans en passer une page, l'un quelconque de ses beaux mémoires, si bien caractérisés par lui-même dans la courte, expressive et modeste devise : *Pauca sed matura*. La balance, cela n'est pas douteux, pencherait du côté de Gauss : c'est le sentiment unanime des géomètres. La comparaison, sur plus d'un point, tournerait cependant à l'avantage de son rival, et c'est

laissent de nombreux *desiderata*. Il importe de dissiper les obscurités dont demeurent enveloppés certains noms consignés au chapitre x du livre I[er] du Pentateuque, car ce chapitre est souvent presque la seule source à laquelle nous puissions puiser pour l'histoire de plusieurs des plus anciennes migrations. Le tableau qu'il nous donne, tableau où les différentes races sont personnifiées par des individus, ne nous reporte pas pourtant tout à fait à la distribution primitive. L'examen attentif de ce document nous montre, en effet, que des mélanges entre quelques races s'étaient déjà opérés à l'époque de sa rédaction. Ainsi nous y voyons Assour, autrement dit l'Assyrie, donnée comme ayant reçu sa population des fils de Sem; mais ce qui est dit en même temps de Nemrod prouve que les Couschites l'avaient antérieurement occupée. Ces mêmes Couschites nous sont représentés comme établis dans le pays d'Havila, qui, un peu plus loin, est indiqué comme ayant été peuplé par des descendants de Sem. Toutefois, si ce document ne nous offre pas la répartition primordiale de l'humanité dans la partie de la terre à laquelle se rapportent les plus vieilles traditons, il nous fournit, du moins, une sorte de carte ethnographique pour un âge qui ne saurait descendre plus bas que le XII[e] ou le XIII[e] siècle avant notre ère. Et c'est là ce qui donne au chapitre x de la Genèse une extrême importance.

Le livre sacré rattache visiblement les populations de la famille indo-européenne au personnage de Japheth. Ce nom fut aussi associé, chez les Grecs, aux légendes sur l'origine de l'humanité. Pour eux, la race humaine, condamnée à la souffrance et au travail, était la lignée d'un personnage appelé Japet (Ἰαπετός). Comme ils se représentaient les agents, les grands phénomènes de la nature physique qui ont présidé à la formation du monde, sous les traits d'êtres gigantesques et puissants, en lutte avec le ciel et la divinité, et qu'ils nommaient Titans, Japet fut pour eux un Titan, et, à ce titre, Homère[1] nous le dépeint comme ayant été avec Kronos précipité dans le Tartare. Le caractère de fils d'Uranus et de la Terre, qu'a Japet dans la vieille théogonie hellénique[2], décèle en lui l'homme primitif, l'homme type; et, en effet, Prométhée, son fils, est donné pour le créateur de l'humanité. L'épouse qu'on lui associe, Asia, indique que le souvenir de ce Japet se rattachait à l'Asie; c'était au sommet du Caucase, dont la contrée fut le berceau de la race japétique, que la fable grecque attachait Prométhée, personnification de cette race humaine dont la témérité impie avait provoqué le courroux de Jupiter : *audax Japeti genus*, comme dit Horace[3]. Ainsi ce

[1] *Iliad.* VIII, 479. — [2] Hésiod. *Theogon.* 507 et suiv. Hérodot. IV, XLV. — [3] Voy.

n'est pas seulement dans la Bible que Japheth ou Japet est pris pour l'ancêtre d'une des grandes familles humaines; la légende hellénique vient confirmer la tradition hébraïque. Rien n'est donc plus légitime que de prendre pour base de nos recherches sur les plus antiques migrations le chapitre x de la Genèse et d'essayer de l'éclairer à l'aide des lumières de la science. Si l'entreprise est difficile, elle est, du moins, bien faite pour aiguiser notre curiosité. De là l'intérêt des travaux qu'a poursuivis dans cette direction, depuis quinze années, un professeur distingué de la faculté des lettres de Strasbourg, M. F. G. Bergmann. Dès 1853, il y préludait dans une dissertation qui parut sous le titre de : *Les peuples primitifs de la race de Jafète;* elle a été suivie d'une série de mémoires sur des sujets liés à la même question, et dont le dernier date de 1867.

M. Bergmann, qui est très-versé dans la connaissance des langues de l'orient et du nord de l'Europe, appelle surtout à son secours la comparaison des mots et l'étymologie. A mon avis, il a trop de confiance dans ce procédé d'investigation et marche d'un pas trop assuré sur un sol aussi mouvant. Il aborde avec une hardiesse qui surprend parfois les problèmes les plus obscurs et les plus délicats de l'ethnologie primitive. Ingénieux dans ses rapprochements, il réussit, en diverses circonstances, à éclaircir les difficultés et à faire saisir des analogies, mais on aurait aimé à le voir plus réservé. Sa critique n'est pas assez sévère et il se paye bien souvent de simples apparences. En général, il discute peu et présente presque dogmatiquement les faits auxquels il est conduit, sans avoir pris le soin préalable de solidement les établir. Cela tient, il faut le reconnaître pour sa décharge, moins aux habitudes de son esprit qu'à la tâche qu'il s'est imposée d'offrir dans un court résumé le résultat de ses longues et patientes recherches. Malgré leurs défauts, ses dissertations attachent par l'abondance des renseignements qui y sont réunis, la clarté de l'exposition et la liaison parfaite des idées. Son point de vue systématique lui permet de supprimer, pour ainsi dire, les obscurités, et, quoique la lumière qu'il répand soit quelquefois tout artificielle, le lecteur se sent heureux de sortir, grâce à lui, du brouillard où l'avaient laissé tant de précédentes publications. M. Bergmann lui donne en effet un fil pour se reconnaître dans le dédale des transformations par lesquelles les peuples ont passé; le fil se rompt de temps en temps, mais le savant professeur en renoue alors habilement les bouts, et il parvient ainsi à reconstituer une filière continue, sans se préoccuper de

à ce sujet K. H. Völcker, *Die Mythologie des Japetischen Geschlechtes* (Giessen, 1824), p. 375 et suiv.

savoir s'il n'a pas rattaché ensemble des fils de trames différentes et originairement étrangères les unes aux autres.

Afin de dégager de la partie hypothétique des résultats présentés par M. Bergmann ce qui me paraît acceptable, je crois bon de reprendre sommairement, et en m'aidant de ses travaux, l'étude qu'il a poursuivie de la distribution primitive de la race japhétique. Toutefois, au lieu d'adopter pour base de cette étude les distinctions non suffisamment justifiées que cet auteur admet comme point de départ, je m'attacherai aux données que nous fournit la Bible pour la descendance de Japheth, parce qu'elles me placent sur un terrain plus sûr.

La Genèse et, d'après elle, le premier livre des Paralipomènes attribuent, comme on sait, sept fils à Japheth : Gomer (גמר, Γωμέρ, Γαμέρ), Magog (מגוג, Μαγώγ), Madaï (מדי, Μαδοΐ), Javan (יון, Ἰωύαν), Thubal (תבל, Θοβέλ), Meschech ou Mosoch (משך, Μοσόχ) et Thiras (תירס, Θείρας). Les peuples ou les pays que nous représentent ces noms ne sauraient être cherchés à une bien grande distance de la contrée qu'occupaient les Israélites, car leurs connaissances géographiques furent, dans le principe, assez bornées. Ils n'ont guère pu entendre parler que des nations qui étaient en rapport, soit directement avec eux, soit avec l'Assyrie[1], la Phénicie[2] et l'Égypte. Et, en effet, les indications de subdivisions des peuples ne se rencontrent dans ce même chapitre et ne s'y multiplient que pour les nations et les tribus qui étaient en relation plus immédiate avec les Hébreux. Il suit de là que l'on ne doit point reculer aux extrémités du monde ancien plusieurs des peuples personnifiés dans la Genèse. La parenté que les Israélites reconnaissaient entre les diverses nations à eux connues devait tenir d'ailleurs à ce qu'elles avaient originairement vécu dans des contrées limitrophes.

La discussion des différents noms rattachés par la Bible à Japheth permet de constater, sinon que la totalité, du moins que la grande majorité des populations de sa race, étaient établies dans la région du Caucase. On peut, avec une certaine exactitude, regarder comme le berceau des Japétites l'espace compris entre le trente-cinquième parallèle au sud, la mer Noire au nord-ouest, la mer Caspienne et la mer d'Aral

[1] Les Assyriens, dès une haute antiquité, devaient déjà faire usage de cartes géographiques tracées soit sur des briques, soit sur des planches de cuivre telle qu'était celle qu'Aristagoras, tyran de Milet, présenta à Cléomènes, roi de Sparte. (Hérodot. V, XLIX). Les Hébreux ont pu voir de ces cartes. — [2] Ézéchiel (XXVII, 4 et suiv.) nous donne la liste des pays avec lesquels Tyr entretenait des relations de commerce; les contrées désignées sont presque toutes celles qui paraissent dans le chap. X de la Genèse.

au nord-est. C'est ce que montreront les considérations qui vont suivre.

Entre les noms des enfants de Japheth, plusieurs se prêtent à une détermination géographique précise. Madaï représente incontestablement la Médie ou les Mèdes, qui reçoivent ce nom en divers passages de l'Écriture sainte[1]. Meschech ou Mosoch personnifie les Mosches d'Hécatée, d'Hérodote et de Strabon, peuple limitrophe des Arméniens et des Ibériens, qui valut leur nom aux monts Moschiques (Μοσχικὰ ὄρη) et que Pline[2] place aux sources du Phase (Mingrélie, Iméréthie). L'historien Josèphe nous apprend que ces Mosches, dont font aussi mention Pomponius Mela et Procope, avaient constitué la première population de la Cappadoce, où une ville importante, Mazaca, rappelait encore par son nom leur existence[3].

M. Bergmann a accepté avec toute raison les identifications de Madaï et de Mosoch presque universellement admises; elles nous conduisent, comme on voit, en pleine contrée caucasique.

Il ne règne guère plus d'incertitude pour la détermination de Gomer. La race ainsi désignée devait être l'une de celles que connaissaient le mieux les Hébreux, puisque la Genèse nous donne la descendance du personnage de ce nom, autrement dit les peuples qui passaient pour issus de la souche gomérienne. Rien n'est plus naturel que de reconnaître les Gomériens dans les Cimmériens (Κιμμέριοι) dont parle Hérodote (IV, XI) comme ayant constitué la population de la Chersonèse taurique avant l'invasion des Scythes, et qui allèrent s'établir ensuite en Paphlagonie. Ézéchiel (XXXVIII, 6) associe Gomer à Thogorma, et l'on verra plus loin que ce dernier nom représente une contrée qui correspond à l'Arménie et peut-être aussi à la Géorgie. Les Cimmériens jouèrent, pendant quelque temps, un assez grand rôle dans l'histoire de l'Asie Mineure, qu'ils désolèrent par leurs incursions[4]. Sous le règne d'Ardys, environ six cent cinquante ans avant notre ère, ils pénétrèrent en Lydie et s'emparèrent de Sardes. Alyattes, second successeur de ce monarque, en délivra le pays[5].

[1] Voy. notamment Jérémie, XXV, 25. — [2] Pline, *Hist. nat.* VI, IV. — [3] L'étymologie de l'ancien nom de Césarée de Cappadoce proposée par Josèphe n'est pas toutefois bien certaine, et l'on peut, avec vraisemblance, la rattacher à l'hébreu ou phénicien מצוק (I *Reg.* XIV, 5). Ce que dit Hérodote (I, LXXII, V, XLIX) montre que les Cappadociens étaient de race syrienne, autrement dit, sémitique; si ce qu'avance Josèphe est fondé, les Mosches de Cappadoce se seraient alors fondus dans la population sémitique qui leur succéda. — [4] Strabon, I, p. 51, XIV, p. 553, éd. C. Müller. — [5] Hérodot. I, XV, XVI.

Au temps auquel se rapportent les généalogies consignées dans le chapitre x de la Genèse, les Cimmériens devaient encore occuper la Chersonèse taurique et sans doute aussi le littoral du Pont-Euxin et du Palus-Mæotis. Ils s'avançaient probablement jusque dans la Thrace. En effet, on trouve les Cimmériens alliés aux Trères, qui doivent n'avoir été qu'une fraction de leur nation; plus tard l'on rencontre un peuple de ce dernier nom sur les frontières de la Thrace et de la Macédoine. Strabon (XII, p. 501) nous apprend que les Trères avaient occupé la Troade. D'où il semble résulter qu'une partie des Cimmériens avaient pénétré jusque sur les bords de l'Hellespont, qu'ils avaient ensuite traversé. Le nom de Côbos (Κῶϐος), donné à un roi cimmérien, paraît, ainsi que l'observe M. Pape [1], avoir simplement signifié *chef* ou *tête*, et ce mot nous ramène à un radical indo-européen (*caput*) [2]. Quant au nom de Lygdamis porté par le chef des Cimmériens qui pilla Sardes, il se retrouve chez les Cariens et fait supposer que ce peuple s'était uni aux Cimmériens dans leur expédition contre la Lydie.

L'identification des Cimmériens et de Gomer est donc parfaitement acceptable, et je serais complétement d'accord avec M. Bergmann, s'il s'était borné à la constater; mais, à l'exemple d'un grand nombre d'érudits, il agrandit singulièrement le domaine des Gomériens. Quoique la filiation de Gomer et de Japheth dût le ramener, pour le berceau de ce peuple, à une région caucasique, il en recule la patrie beaucoup plus à l'est; et, préoccupé de l'idée qu'il faut rapprocher de l'Arie la station première des diverses populations japhétiques, il croit en découvrir les ancêtres dans les Comares de Pomponius Mela [3] et de Pline, qui, à en juger par la place que ces auteurs leur assignent, devaient être établis du côté de l'Iaxarte et de l'Oxus, entre l'Inde et la Perse. Rien pourtant n'indique la haute antiquité de ces Comares, dont Hérodote ne fait nulle mention et que Strabon passe sous silence.

En même temps que M. Bergmann repousse jusque sur les confins de l'Inde le berceau primitif des Cimmériens, il donne à leur migration une bien plus grande extension à l'ouest. L'analogie des noms de Cimmériens et de Cimbres avait fait supposer par quelques anciens que le premier de ces peuples ne s'était pas porté tout entier en Paphlagonie, qu'à la suite de l'invasion scythique une notable portion s'était avancée

[1] *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, éd. Benseler, v° Κῶϐος. — [2] Cf. κεφαλή, *Kopf.* Voy. G. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 2° édit. n° 54. — [3] Ce géographe nomme les Comares comme un peuple du pays des Saces, voisins des Massagètes (IV, xiii, § 3).

en Europe, avait gagné le littoral de la Baltique, où ils furent connus sous le nom de Cimbres, et d'où plus tard ils vinrent fondre sur la Gaule. C'est ce que nous apprend Plutarque, dans sa *Vie de Marius;* mais l'écrivain grec ne cache pas tout ce qu'avait d'hypothétique une pareille assimilation. Le rapprochement de cette migration supposée avec celles des peuples barbares qui s'opérèrent vers le commencement de notre ère, suivant la même direction[1], a donné, de nos jours, une assez grande vraisemblance à la supposition des anciens. Retrouvant dans le nom de *Kymra* ou *Kymmri* porté par les Gallois, incontestable débris de la population celtique de la Grande-Bretagne, une appellation voisine de celle de Cimbres, des érudits n'ont fait aucune difficulté d'admettre que les Celtes d'Albion et les Gaulois-Belges, dont ils étaient des colonies, formaient un seul et même peuple avec les Cimbres, et qu'ils sont conséquemment les descendants des Cimmériens repoussés par les Scythes. M. Bergmann accepte sans la discuter cette opinion, quoiqu'elle soulève des objections fort graves. Malgré ce qu'a pu dire son plus éloquent et plus habile défenseur, M. Amédée Thierry, malgré les savantes considérations réunies par M. F. E. Schirn, dans sa dissertation imprimée à Copenhague en 1842, sous le titre d'*Origines et migrationes Cimbrorum*, les Cimbres, étudiés dans leurs caractères les plus distinctifs, se présentent à nous comme une nation toute germanique. Les auteurs anciens qui les ont le mieux connus, tels que Tacite, les tiennent, non pour des Celtes, mais pour des Germains; ce qu'indique d'ailleurs leur alliance avec les Teutons. C'est seulement à une époque où le nom de Celtes était indifféremment appliqué aux populations mal connues, répandues du Danube à la mer du Nord et à l'Atlantique, que les Cimbres ont été confondus avec les Celtes. César ne fit pas cette confusion; il nous montre les Aduatuques, restes de l'armée des Cimbres demeurés en Gaule, gardant un caractère distinct des Belges qui les entouraient et étaient précisément ceux qui avaient opposé à l'invasion de leur nation la plus vive résistance. Enfin le nom de *Kymra*, *Kymri*, *Cambri*, donné aux Gallois, n'apparaît pas avant le xe ou au plus tôt avant le viiie siècle de notre ère, et semble dérivé d'une tout autre racine que le nom de Cimbres. L'unité de la race gauloise et, en général, celtique, établie par de récents travaux, notamment par ceux de MM. H. Chr. Brandes et Roget de Belloguet, exclut d'ailleurs la possibilité de deux émigrations distinctes, celle des Galls et celle des Kymris. Le même caractère, les mêmes institutions se retrouvent à la fois chez les

[1] Telle fut notamment la migration des Vandales, Procop. *Bell. Vandal.* I, ii, iii.

Gaulois proprement dits, chez les Belges et chez les Celtes d'Albion, qui parlaient seulement des dialectes différents d'un même idiome.

Aucune donnée positive, aucun rapprochement d'une vraisemblance suffisante n'autorisent donc aujourd'hui l'assimilation de la race celtique à celle de Gomer, et l'on doit laisser dans le pays où les place l'histoire les Cimmériens émigrés de la Tauride, très-distincts de ceux dont parle Homère[1] et qui sont purement fabuleux. Disons pourtant que M. Bergmann et ceux dont il reproduit l'opinion semblent s'appuyer du témoignage imposant de Josèphe. L'historien juif dit, à propos de Gomer, que ce personnage est le fondateur de la nation des Gomares (*Γομαρεῖς δὲ λεγομένους ἔκτισε*) que les Hellènes appellent aujourd'hui *Galates* (*τοὺς μὲν γὰρ νῦν ὑφ' Ἑλλήνων Γαλάτας καλουμένους*). Ce nom de Galates était, comme on sait, celui que les Grecs donnaient aux Gaulois; mais, d'autre part, on n'ignore pas non plus qu'il fut plus spécialement appliqué aux Gaulois appelés de la Thrace par Nicomède Ier, roi de Bithynie, et qui vinrent s'établir, moins de trois siècles avant notre ère, dans une partie de la grande Phrygie et de la Paphlagonie[2]. Au temps où écrivait Josèphe, c'était surtout les Gaulois de l'Asie Mineure qui s'appelaient ainsi en Grèce, et les expressions dont se sert l'historien des Juifs donnent à penser qu'il entend parler, non de la Gaule, mais de la Galatie. Or cette province était précisément située dans la région où Hérodote fait émigrer les Cimmériens. Le témoignage de Josèphe ne saurait donc être sérieusement invoqué en faveur d'une identification reposant sur des confusions de noms, de temps et des étymologies hasardées.

Ceci posé, la descendance de Gomer ne peut être cherchée ailleurs que dans les contrées limitrophes de la région occupée par les Cimmériens, conséquemment à l'entour du Pont-Euxin. La Genèse donne trois fils à Gomer : Achkenaz ou Ascenez (אשכנז, Ἀσχανάζ), Riphath (ריפת, Ῥιφάθ) et Togarma ou Togorma (תגרמה, *Θοργαμά*, *Θοργάμης*). Togorma est plusieurs fois mentionné dans la Bible. Ézéchiel (XXXVIII, 6) le qualifie de contrée voisine de l'aquilon et en parle comme étant voisin de Gomer. D'où il suit que le pays de Togorma devait être situé au nord de l'Assyrie. Ailleurs, le même prophète (XXVII, 14) nous dit que Togorma envoyait à Tyr des mules, des chevaux et des cavaliers. La contrée de

[1] La majorité des critiques a reconnu la distinction de ces deux peuples. Les Cimmériens d'Homère ne peuvent être, d'ailleurs, placés dans la Tauride. Voy. à ce sujet Ch. Ém. Ruelle, *Les Cimmériens d'Homère* (Paris, 1859). — [2] Pline, *Hist. nat.* V, XLII.

connue des Grecs, qui y envoyèrent de bonne heure des colonies[1] sous le nom de pays des Riphées, lequel aura ensuite passé chez les Phéniciens.

L'appellation d'Ascanie, qui était restée attachée, jusqu'au temps de la domination romaine, à un canton de la Bithynie, semble avoir été empruntée au nom que portait, dans le principe, la contrée à laquelle cette province appartient. Le souvenir de cette antique dénomination était rappelé par le nom de deux lacs, l'un voisin de Nicée, l'autre situé plus au sud[2]. Pline mentionne un *Ascanius sinus*, et des *Ascaniæ insulæ* dans la Troade, un *Ascanius portus* dans l'Éolie. C'est, selon toute vraisemblance, le nom d'Ascanie qui suggéra la création du personnage mythique d'Ascanius ou d'Ascagne donné pour fils à Énée et à Créüse. La ressemblance du nom d'Ascanie avec celui d'Aschkenaz, que la position des autres peuples gomériens conduit à placer sur les bords du Pont-Euxin, justifie leur identification, à l'appui de laquelle je dois rappeler un passage de Xanthus de Lydie, cité par Strabon[3]. Ce géographe rapporte que les Phrygiens étaient venus, après la guerre de Troie, sous la conduite de Scamandrius, du littoral occidental du Pont-Euxin en Ascanie et près du mont Bérécynthe. Une pareille migration est en complet accord avec celle que mentionne Hérodote, des Bryges de Thrace en Phrygie. Il serait hors de vraisemblance d'aller chercher au delà de l'Asie Mineure l'emplacement de ce pays d'Aschkenaz dont les rois menaçaient Babylone, et, si l'on n'admettait pas l'identification proposée, ce serait plutôt dans une contrée plus voisine encore de l'Arménie, qu'il faudrait le placer. Aussi ne saurais-je souscrire à l'opinion de M. Knobel, qui fait d'Aschkenaz les Germains. Le savant professeur de Giessen se laisse trop, à mon avis, influencer par les identifications arbitraires des Juifs modernes, enclins à faire rentrer dans les énonciations du chapitre x de la Genèse les populations les plus éloignées. Disons pourtant que l'assimilation adoptée par Josèphe n'est pas d'accord avec celle que nous proposons. L'historien juif dit en effet qu'Aschkenaz fut le père des Aschanazes (Ἀσχανάζοι) que les Grecs appellent maintenant Rhégines (Ῥηγῖνες); mais de quelque pays qu'il entende ici parler, soit qu'il désigne la Rhagiane (Ῥαγιανή), une des provinces de la Médie[4], soit qu'il ait en vue le canton de la Ba-

[1] Les Achéens (Ἀχαιοί) établis dans le Pont passaient pour être venus d'Orchomène, peu de temps après la prise de Troie, sous la conduite d'Ialmenus (Strabon, IX, p. 537, XI, p. 426); leur territoire touchait au Caucase. — [2] Arrien, *Anab.* I, XXIX, Pseudo-Aristot. *De mirab.* LIV, Strabon, XII, p. 483, XIV, p. 585. Plin. *Hist. nat.* V, XLIII, XXXI, x. — [3] XIV, p. 580. — [4] La capitale de cette province était

bylonie où se trouvait la ville de Rhagæa (Ῥάγαια) ou encore quelque région d'un nom analogue[1], rien n'indique, dans l'ensemble de son texte, qu'il transporte le pays d'Aschkenaz hors des limites géographiques entre lesquelles nous resserre la distribution des autres descendants de Japheth.

Les considérations présentées plus haut montrent donc que la race cimmérienne a occupé primitivement le littoral du Pont-Euxin, où elle se sera ensuite fondue avec les populations qui s'y sont depuis établies. M. Bergmann croit retrouver un souvenir de la nation cimmérienne dans les Amazones, à l'étude desquelles il a consacré l'une de ses plus intéressantes dissertations. Il admet que ces femmes, qui ont joué un si grand rôle dans la fable, n'étaient autres que les prêtresses d'une divinité caro-lycienne dont il reconnaît le prototype dans la déesse hindoue Bhavânî-Kâlî. A l'aide de rapprochements et d'étymologies fort contestables, mais qui sont pourtant associés à des raisons d'un certain poids, il fait de cette déesse lunaire, adorée dans des cérémonies orgiastiques rappelant les fureurs de la guerre et de l'orgasme générateur, l'une des principales divinités des Hyperboréens de la Thrace, lesquels sont pour lui à la fois des Cimmériens et des Celtes. Il est constant que le souvenir des Amazones vivait en divers lieux de l'Asie Mineure; on y montrait quelques-uns de leurs prétendus tombeaux; on leur attribuait la fondation d'Éphèse, de Smyrne, de Cyme, de Myrina, c'est-à-dire, comme l'indique un passage de Callimaque dans son hymne à Artémis, la fondation des sanctuaires autour desquels ces villes s'étaient élevées; ce qui conduit à supposer que les Amazones étaient, non un peuple de *viragos*, mais les prêtresses ou hiérodules d'une divinité dont la célèbre Diane d'Éphèse, si différente d'Artémis, à laquelle les Grecs l'avaient assimilée, peut nous donner une idée. Il y a donc lieu de croire que la déesse adorée par les Amazones présidait à la nature productrice, car l'on rencontre dans toute l'Asie Mineure et en Syrie une divinité de cette nature, à la fois tellurique et lunaire, dont le culte consistait en cérémonies orgiastiques, en exercices guerriers et rites sanglants; ce qui dut faire assimiler ses prêtresses à des femmes guerrières. Un tel culte rendu à Cybèle, comme à la Vénus syrienne, reparaît dans les cérémonies des Galles, qui, pour honorer leur divinité, se donnaient, par la castration, le caractère féminin. Cette déesse, tour à tour identifiée avec diverses divinités helléniques, a pour caractère essen-

Rhagæ (Ῥαγαί). — [1] M. Knobel croit que ces Rhégines sont les *Rugii* du nord de la Germanie; mais ce peuple était aussi inconnu aux Grecs qu'aux Hébreux.

tiel sa supériorité sur le dieu solaire qui lui est associé, et dont la légende fit, pour ce motif, un simple mortel devenu son époux ou son amant. Voilà ce que nous savons de positif; quant au berceau précis de la déesse, nous l'ignorons, et rien n'établit l'origine caro-lycienne admise par M. Bergmann. La haute antiquité de son culte ne rend point impossible qu'il ait pris d'abord naissance chez les Cimmériens. Cependant on voit un roi de cette nation, Lygdamis, piller le temple d'Ephèse, ce qui ne paraît guère compatible avec la supposition que la déesse qu'on y adorait appartenait à la religion des Cimmériens. Ce culte désordonné semble plus en rapport avec les religions chananéennes. Il existait dans la Chersonèse taurique une déesse lunaire à laquelle les Taures sacrifiaient les étrangers. Les Grecs, qui avaient cru reconnaître dans cette divinité celle dont la légende rapportait qu'Iphigénie était devenue la prêtresse, l'identifièrent avec une divinité du genre de celles dont il vient d'être question, et dont le sanctuaire se trouvait à Comane en Cappadoce. Mais les Taures, représentés par Hérodote comme un peuple à part et dont le nom a une physionomie sémitique[1], sont distincts des Cimmériens. Le vrai nom de la déesse de Comane était Mâ, et la fondation de son sanctuaire n'était point attribuée aux Amazones. Il est dès lors impossible de rien décider sur la parenté qui a pu rattacher l'Artémis taurique à l'Artémis d'Éphèse, et conséquemment les Cimmériens aux Amazones. Ce que M. Bergmann a mieux établi, c'est que les Grecs crurent retrouver dans les femmes guerrières des bords du Thermodon et du pays des Sauromates ou Sarmates les Amazones de leurs traditions mythiques et religieuses. Voilà pourquoi les artistes les représentèrent avec la coiffure, le vêtement et la *sagaris* ou double hache propres à ces populations. Ces Amazones-là se prêtent mieux à une détermination précise, car jusque de nos jours, dans le Caucase, on vit les femmes monter à cheval et suivre leurs époux à la guerre[2]. Est-ce un usage qui date des Cimmériens, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, a-t-il pris naissance chez les populations sarmates? nous l'ignorons.

Le second fils de Japheth, Magog, apparaît avec le caractère d'une personnification des populations nomades répandues autour du Caucase et qui s'avançaient jusqu'au cœur de l'Asie. Ézéchiel (XXXVIII, 2, XXXIX, 1) associe Magog à Gog, et ce dernier est qualifié de prince et chef de Mosoch et de Thubal. On peut inférer de là que les Mosches

[1] Ce nom paraît avoir signifié montagnards (chaldéen, טור, *Taurus*). — [2] Voy. à ce sujet Dubois de Montpéreux, *Voyage au Caucase*, t. IV, p. 358, note.

pays des Scythes, avec lesquels Ptolémée les identifie (Ἀλαῦνοι Σκύθαι, III, v, § 19[1]).

La thèse de M. Bergmann n'est à peu près démontrée que pour les Scythes d'Europe ou Skolotes et pour les Sarmates. L'étude des noms et des mots scythes que nous ont transmis les anciens, et, en particulier, Hérodote, la confirme pleinement. Des rapprochements consignés déjà dans les *Antiquités slaves*, de Schafarik, surtout de ceux qu'a réunis M. G. Rawlinson dans le deuxième essai joint en appendice au livre IV de sa traduction d'Hérodote, il ressort que la langue des Scythes-Skolotes appartenait à la famille indo-européenne[2]. Les traits donnés aux Scythes qui sont figurés sur les monuments découverts au Bosphore cimmérien n'ont rien non plus qui convienne à une race mongole, et l'hypothèse de Niebuhr doit être aujourd'hui complétement abandonnée. Ch. Lenormant[3] a fait voir que le célèbre passage d'Hippocrate dont on s'était étayé ne nous indique rien autre chose qu'une de ces constitutions propres aux pays humides et froids qu'ils habitaient.

Le caractère indo-européen des Sarmates peut aussi être établi avec une grande vraisemblance; seulement M. Bergmann me paraît les avoir trop assimilés aux Scythes. Hérodote (IV, XXI) distingue formellement les deux peuples, et la circonstance par lui notée, que les Sarmates ne parlaient qu'imparfaitement la langue scythique, la légende qu'il nous rapporte sur leur origine, et d'après laquelle ils seraient issus de jeunes Scythes et d'Amazones, dénote chez eux une race différente des Skolotes; leur affinité avec les Scythes n'a dû tenir qu'à des croisements. Nous savons, en effet, par d'autres témoignages[4], que les Sarmates passaient pour tirer leur origine des Mèdes. L'étymologie qu'a proposée M. Bergmann du nom de Sarmates, dont la vraie forme était Sauromates, comme nous l'apprend Hérodote, et qu'il traduit par *hommes du nord*, est favorable à cette supposition. Les Sarmates occupaient en effet un pays qui devait être pour les Mèdes la région la plus septentrionale

[1] τὸ τῶν Ἀλαύνων Σαρμάτων. Marcian. Heracl. *Peripl.* p. 100, ed. Miller. Il faut toutefois noter qu'Ammien Marcellin applique visiblement aux Alains ce qui était dit antérieurement des Scythes, et que, confondant les deux peuples, il étend arbitrairement le domaine des Alains, établis sur les bords du Palus Mæotis jusque dans des pays où se trouvaient les peuples qu'il identifie avec eux. — [2] Les interprétations de ces mots tirées du turc que propose M. K. F. Neumann (*Die Völker des südlichen Russlands*, p. 12) sont très-peu satisfaisantes. — [3] Voy. *Mémoire sur les antiquités du Bosphore cimmérien*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr.* nouv. série. t. XXIV 1861), p. 261 et suiv. — [4] Pline, *Hist. natur.* VI, VII.

qu'ils connussent. Ce nom de Sarmates a une parenté manifeste avec celui de Iaxamates que portait une population voisine établie sur la côte est du Palus-Mæotis. On pourrait aussi rapprocher ces deux dénominations du nom de *Mada* donné à la Médie dans les textes cunéiformes dits médo-scythiques. Mais il faut avouer que toutes ces étymologies sont fort problématiques, et dernièrement on en a proposé une nouvelle, qui a aussi sa vraisemblance[1]. C'est donc dans d'autres rapprochements que nous devons aller chercher les preuves de l'origine médique, ou, pour parler plus exactement, aryenne, des Sarmates. Il est certaines analogies particulières qui sont très-propres à nous indiquer la parenté cherchée, parce qu'elles sortent des ressemblances générales que présentent les peuples placés dans les mêmes conditions sociales ou topographiques, et ne peuvent être l'effet du hasard. En voici une : Pausanias[2] rapporte que les Sarmates jetaient à leurs ennemis, pour s'en rendre maîtres, une corde ou lazo, et qu'après les avoir ainsi enlacés, ils faisaient tourner leurs propres chevaux, et, tirant à eux la corde, renversaient à terre celui qui était par ce stratagème livré entre leurs mains. Cette façon singulière d'attaquer est précisément celle qu'Hérodote[3] nous apprend avoir été propre aux Sagartiens, population nomade de la Perse et qui parlait la langue persique, c'est-à-dire un idiome aryen. L'historien grec ajoute que ces Sagartiens ne faisaient usage ni d'armes d'airain ni d'armes de fer. Or c'est encore ce qu'observe Pausanias à propos des Sarmates. Au temps de Ptolémée (III, v, § 23), nous trouvons dans le pays occupé par les Sarmates, sur la côte nord du Palus-Mæotis, au-dessus des Roxolans et des Iazyges, une peuplade appelée aussi les Sargatiens (Σαργάτιοι). Nous avons donc là une preuve que des populations de la Perse et de la Médie s'étaient portées au nord du Caucase, jusque dans la contrée qu'arrose le Don; ce qui confirme l'origine attribuée aux Sarmates. Ce peuple demeura, pendant plusieurs siècles, confiné dans la même région; mais, soit à raison de son accroissement, soit parce qu'il était pressé par l'invasion de tribus venues de l'est, il s'avança peu à peu jusque dans la Pologne actuelle. Diodore de Sicile (II, XLIII) rapporte que les Sarmates qui avaient émigré originairement de Médie aux bords du Tanaïs, ayant, au bout d'un certain temps, vu le chiffre de leur population s'accroître puissamment, se jetèrent sur la nation des Scythes qu'ils anéantirent.

[1] D'après cette étymologie le mot *sauromate* serait dérivé du vieux bactrien *Sairima* ou pays de Selm, voy. F. Spiegel, *Erân*, p. 107. — [2] *Attic.* c. XXI. — [3] Hérodote, VII, LXXXV.

Et, en effet, vers le commencement de notre ère, on voit le nom des Sarmates presque constamment substitué en Europe à celui des Scythes. Une grande partie de la Petite Russie et de la Pologne était alors désignée sous le nom de Sarmatie. Aussi Marcien d'Héraclée nous dit-il que le pays des Sarmates s'étend du Borysthènes à la Vistule et à la Baltique, et il y compte cinquante-six peuples différents. C'est là une preuve que l'on engloba sous le nom de Sarmates les diverses tribus ou peuplades que, dans son émigration à l'ouest, le peuple de ce nom avait rencontrées. On trouve compris par Ptolémée (III, v, § 19) parmi les Sarmates les Iazyges et les Roxolans. Le même géographe les place à côté des Vénèdes (Οὐενέδαι) ou Vindes établis sur le littoral de la Baltique, et déjà Tacite, dans sa *Germanie* (c. XLVI), nous représente les Vindes (*Venedi*) comme voisins des Sarmates, auxquels ils ont emprunté, ajoute-t-il, beaucoup d'usages, quoiqu'ils s'en distinguent en ceci que les Sarmates sont nomades, vivent à cheval et sur des chariots, tandis que les Vindes ont des habitations fixes et combattent à pied. Le nom de Vindes, qui apparaît plus tard comme un des noms nationaux des Slaves, ainsi que l'a montré Schafarik, la position même que les Vindes occupent sur la Vistule, font reconnaître en eux les ancêtres des modernes Slaves. Mais, d'autre part, Ptolémée cite parmi les Sarmates une nation appelée les Serbes (Σέρϐοι), nom qui est, avec celui des Vindes, une des plus anciennes appellations nationales des Slaves[1]. Il suit de là que cette dernière race est issue du mélange des Vindes et des Sarmates, et le caractère tout aryen des idiomes slaves amène ainsi forcément à supposer que les Vindes et les Serbes étaient d'origine indo-européenne. Comme ce sont les Sarmates qui paraissent avoir absorbé les Vindes, ou, du moins, les avoir conquis, ils ont dû leur imposer l'idiome qu'ils parlaient. Mais, les Vindes eux-mêmes, que Ptolémée nous représente comme établis au voisinage des Goths (Γύθωνες) et des Burgondes (Φρουγουνδίωνες), étaient déjà, selon toute apparence, une population indo-européenne congénère des Sarmates. Ils avaient suivi dans leur migration à peu près le même itinéraire que les Sarmates qui vinrent après eux. En effet leur nom les fait tout naturellement rapprocher des Vénètes ou Énètes mentionnés par Homère, et dont certains géographes anciens parlent comme d'un peuple de la Paphlagonie[2]. Hérodote[3], qui confond les Énètes ou Vénètes du Pont-Euxin avec ceux qui habitaient au fond de l'Adriatique, nous dit qu'on les regardait

[1] Voy. Schafarik, *Slavische Alterthümer*, her. von Wutke, t. I, p. 69 et suiv. t. II, p. 92 et suiv. — [2] Pline, *Hist. nat.* VI, II. — [3] Hérodot. V, IX.

que tente de résoudre M. Bergmann, et à l'examen de l'origine des Germains, des Thraces et des Hellènes. Les développements auxquels elle nous entraînera nous obligent de la renvoyer à un autre article.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les dix premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1869. — *Fragments du Mahâbhârata par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata par M. Ph. Ed. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

QUINZIÈME ARTICLE [1].

Le Karnaparva est un peu moins long que le Dronaparva, auquel il succède; mais il a encore 4,900 çlokas, c'est-à-dire 9,800 vers. Il y a des poëmes épiques qui sont d'une moindre étendue. Le Karnaparva est consacré à la gloire, aux exploits et à la mort de Karna, comme le Bhîshmaparva et le Dronaparva l'ont été à Bhîshma et à Drona, avant lui généralissimes habiles, mais malheureux, des Kourous. Karna doit succomber ainsi qu'eux, malgré sa vaillance; et c'est le bras d'Ardjouna qui l'immolera[2]. Par un artifice assez naïf et qui lui est habituel, le poëte annonce, dès les premiers vers du chant, la catastrophe qui le termine, et il épargne ainsi à ses lecteurs toutes les anxiétés du doute et en même temps tous les plaisirs de la surprise[3]. Les machines poé-

[1] Voir, pour les quatorze premiers articles, le *Journal des Savants,* cahiers d'août, septembre, octobre, novembre 1865, octobre et novembre 1867, janvier, mars, avril, juillet et septembre 1868; janvier, février, mars, 1869. — [2] *Mahâbhârata,* Karnaparva, çlokas 16 et 72. — [3] *Ibid.* çloka 33 et suivants. Sur

tiques sont peu variées dans le grand poëme hindou, et la monotonie paraît du goût personnel du poëte et du goût de ses admirateurs. Le vieux roi Dhritarâshtra interroge donc son fidèle narrateur Sandjaya, comme il l'a déjà fait des centaines de fois; et Sandjaya, qui a toujours tout vu de ses propres yeux, lui raconte minutieusement toutes les péripéties de la mort de Karna; elles diffèrent très-peu de celles qui ont signalé la mort des autres héros, ses prédécesseurs[1].

Quand l'infortuné Drona succombe comme avait succombé le grand Bhîshma, l'armée des Kourous est naturellement frappée de stupeur. Privée de deux généraux aussi capables, sa confiance s'ébranle, et, sous ces coups redoublés du Destin, elle commence à désespérer. Douryodhana, qui conserve tout son sang-froid, malgré tant de revers répétés, voit les sentiments dont son armée est agitée; et, pour rassurer les esprits, il adresse à ses principaux officiers une allocution où il vante les talents de Karna, qu'il leur présente pour généralissime à la place de Drona, qui n'est plus[2].

Mais le malheureux Dhritarâshtra ne peut maîtriser les émotions qui le dominent, en entendant le début de ce nouveau récit, aussi douloureux que les autres. Non moins faible que dans plusieurs occasions analogues, il éprouve une défaillance; et Sandjaya est obligé de le tirer de la syncope où il a perdu tout sentiment. Les femmes du vieux roi sont aussi affligées que lui. A l'exemple de Gandhârî, la reine, elles tombent par terre en versant des torrents de pleurs[3]. Des serviteurs empressés les font revenir à la vie ainsi que leur maître. Sandjaya peut donc continuer sa narration funèbre. Il énumère tous les guerriers qui sont morts dans l'armée des Kourous, et il semble se complaire à rappeler à Dhritarâshtra les pertes cruelles qu'il a faites. Pour compenser quelque peu ses regrets cuisants, Dhritarâshtra demande à son écuyer de lui raconter aussi les pertes qu'a subies l'armée ennemie, l'armée des Pândavas. Sandjaya s'exécute de bonne grâce en citant un à un tous ceux des fils de Pândou qui ont succombé dans la lutte[4]. Ils sont à peu

ce procédé de l'auteur du Mahâbhârata, voir le septième article, cahier de janvier 1868, page 43, et le douzième article, cahier de janvier 1869, page 38. On ne peut pas dire que ce soit inexpérience dans l'épopée indienne; le *Mahâbhârata* est tout au moins des deux ou trois premiers siècles de notre ère, et peut-être même postérieur; il y a donc environ quinze ou seize cents ans que le génie hindou s'exerce. — [1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çloka 48. — [2] *Ibid.* çlokas 56 à 57. — [3] *Ibid.* çlokas 73 à 84. Ces scènes de désolation se reproduisent assez souvent, et elles sont aussi monotones que tout le reste; elles ne varient pas plus que les combats. — [4] *Ibid.* çlokas 96 à 189. Ces énumérations sont d'une prolixité sans fin et d'une grande obscurité.

près aussi nombreux que les guerriers perdus par leurs adversaires. A cette nomenclature des trépassés, Dhritarâshtra veut, en outre, qu'on joigne celle des vivants, et il parvient ainsi à se consoler en partie quand il voit tout ce qui lui reste.

Cependant le pauvre vieillard ne se contente pas encore aussi aisément; il veut avoir les détails les plus minutieux et les plus précis sur ce trépas de Karna, qui l'afflige et l'étonne non moins que ceux de Bhîshma et de Drona, tant pleurés. Il demande donc à Sandjaya comment Karna a pu succomber à son tour; et, pour cette simple question, il lui faut, comme naguère pour Drona et pour Bhîshma, 120 çlokas environ, c'est-à-dire 240 vers[1]. C'est une sorte d'hommage à la mémoire du héros. L'oraison funèbre est d'autant plus honorable qu'elle est plus prolixe. On mesure ses questions à l'estime qu'on faisait du guerrier qui n'est plus. Sandjaya reprend donc les choses à la mort même de Drona; et, d'après lui, voici ce qui s'était passé après que le second généralissime des Kourous, Drona, le brahmane, eut disparu comme le valeureux Bhîshma.

Douryodhana, voyant son armée fort émue par la mort de son chef, avait conclu une suspension d'armes avec l'ennemi et convoqué un conseil de guerre. Açvatthâman, qui avait opiné le premier, avait proposé Karna pour généralissime. Le roi avait sanctionné ce choix; et Karna avait été sacré selon toutes les formules que prescrit le rituel[2]. Dès le lendemain, Karna se met à la tête de l'armée, et il lui donne, pour la bataille, l'ordre en Makara. Le Makara est, comme on sait, le plus grand et le plus affreux des monstres marins, une sorte de Léviathan. Chacun des généraux et des principaux guerriers vient prendre dans cet ordre la place qui lui est assignée. Radhéya, c'est-à-dire Karna lui-même, qui porte aussi ce nom fameux, forme le mufle du monstre; Çakouni et Oulοûka forment ses deux yeux. Les fils de Drona sont dans la tête; d'autres sont dans le cou; le roi Douryodhana, avec la division qu'il dirige en personne, forme le milieu du corps; Kritavarman est au pied gauche; le roi des Trigartains est dans le pied droit; Çalya, dans la jambe gauche; Soushéna, dans la jambe droite; deux frères, Tchitra et Tchitraséna, occupent la queue. Enfin Karna parcourt toutes les parties de cet ordre admirable de bataille, et il cherche à inspirer à tous les combattants l'ardeur et l'espoir dont il est lui-même animé[3].

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çlokas 223 à 344. — [2] *Ibid.* çloka 387. Nous connaissons tous ces détails, que nous avons déjà vus répétés plus d'une fois. — [3] *Ibid.* çloka 421.

Gândiva, l'arc d'Ardjouna. Celui de Karna fut jadis fabriqué pour Indra, par Viçvakarman. Entre les mains d'Indra-Çatakratou, cet arc a vaincu les Daityas; entre les mains de Karna, qui se flatte de s'en servir non moins habilement, il vaincra bien Ardjouna, malgré toutes ses ruses. Douryodhana reçoit les engagements de Karna avec joie. Mais, pour mieux en assurer l'effet, il prie Çalya, roi de Madra, de vouloir bien se charger de conduire en personne le char de Karna[1]. L'orgueil de Çalya se soulève, et, comme il se croit l'égal au moins de Karna, il ne peut se rabaisser à des fonctions qu'il ne remplirait que pour quelque chef qui lui serait supérieur. Le roi, qui tient vivement à obtenir ce concours de Çalya, lui adresse les compliments les plus flatteurs sur son habileté dans le maniement d'un char; et Çalya consent enfin à ce que son maître lui demande. Douryodhana, pour le décider plus complétement encore et pour dissiper tous ses scrupules, lui raconte longuement la guerre des dieux et des Asouras, où le Pitâmaha, l'aïeul et le créateur des mondes, ne dédaigna pas de se faire le cocher d'Içâna, le magnanime[2]. Çalya peut donc bien devenir aussi le cocher de Karna, et sa gloire n'aura pas à en souffrir davantage. Douryodhana ajoute à cette première légende un exemple non moins frappant, tiré de l'histoire de Râma, fils de Djamadagni; et Çalya cède enfin à ces prières irrésistibles[3]. Karna est ravi d'avoir un pareil cocher; il fait bénir son char avec toutes les cérémonies d'usage, et les deux héros sont assurés de vaincre l'univers, maintenant qu'ils vont associer leurs efforts. Montés l'un et l'autre sur le char, ils ressemblent au soleil et au feu, qui ont une égale splendeur; ils sont entourés d'une immense lumière[4]. Douryodhana adresse à Karna quelques dernières paroles; et Karna, tout exalté, se flatte de tuer bientôt Ardjouna, Bhîma, les deux jumeaux, Nakoula et Sahadéva, et même le roi Youddhishthira. Çalya ne partage pas ce trop aveugle espoir; et, tout en obéissant à l'ordre qu'il reçoit de Karna, il ne peut s'empêcher de lui donner un conseil : c'est de ne pas tant mépriser de tels adversaires, dont il va bientôt sentir toute la puissance. Naturellement la présomption de Karna n'écoute point un si sage avis; il réitère à son nouveau cocher l'ordre de pousser ses chevaux[5].

A la vue de ces deux guerriers illustres, l'armée des Kourous reprend quelque confiance, et elle s'apprête, sous leur conduite, à disputer énergiquement la victoire. Mais les présages les plus sinistres éclatent

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çlokas 1324 à 1353. — [2] *Ibid.* çlokas 1532, 1577. — [3] *Ibid.* çloka 1583. — [4] *Ibid.* çloka 1682. — [5] *Ibid.* çloka 1702. Cette scène, quoique trop longue, ne manque pas d'originalité et de naturel. Ces rivalités sont, dans l'Inde, aussi ordinaires que partout ailleurs parmi les gens de guerre.

tout à coup et viennent glacer d'effroi les soldats et leurs chefs. La terre, qui devrait être fière de porter de tels personnages, tremble et mugit; sept grandes étoiles sortent du soleil et sillonnent d'une lueur lugubre l'horizon enflammé; des météores de feu tombent sur le sol; les plages du ciel sont embrasées de toutes parts; la foudre se précipite du haut des airs, sans qu'il y ait ni de nuages ni de pluie; des vents affreux soufflent avec fracas; des troupes de volatiles errants volent sur la gauche de l'armée. Présage plus funeste encore! Les chevaux de Karna font un faux pas au départ et fléchissent sur leurs jarrets détendus; ils versent même des larmes. Tous ces pronostics réunis devraient épouvanter les plus fermes cœurs; car ils ne sont que trop significatifs. Mais les Kourous, dans leur enthousiasme, n'en tiennent aucun compte et poussent des acclamations pour honorer et soutenir leur général, qu'ils croient en état de tout braver et de tout vaincre [1].

Karna lui-même partage cette espérance et cette ivresse. Croyant répondre aux sentiments de tout ce qui l'entoure, il prononce un discours plein de jactance et de vaines fanfaronnades. Çalya, qui a plus de sang-froid et qui sans doute est toujours humilié de son humble rôle, rabat la vanité de Karna, en vantant la valeur incomparable d'Ardjouna et en rappelant quelques-uns de ses succès [2]. Si Karna rencontre aujourd'hui un tel adversaire, il est infailliblement perdu. Karna ferme l'oreille à ces conseils, qui sont presque insultants; et il brûle de se lancer dans la mêlée de toute l'ardeur de ses coursiers, que Çalya, roi de Madra, conduit avec son habileté ordinaire. Karna, cherchant sur ce vaste champ de bataille Ardjouna, son rival, promet les plus splendides récompenses à celui qui le lui montrera; il doit lui suffire de le voir pour se jeter sur lui et le faire aussitôt périr sous ses coups [3]. Douryodhana et sa cour sont enchantés de ces bravades, et déjà ils triomphent. Mais Çalya ne se rend pas aussi bénévolement; il recommence ses avis, qui blessent Karna plus vivement que jamais. Karna lui rend insulte pour insulte, en traitant avec le dernier mépris et le roi de Madra et tout ce qui vient de son royaume, les femmes surtout, dont l'impudicité est révoltante. Çalya n'est pas en reste d'invectives; et, pour faire rentrer Karna en lui-même, il lui raconte l'histoire du corbeau, bien que le moment soit assez mal choisi.

Un vil corbeau se nourrissait des restes de plusieurs maisons de Vaiçyas: viande, riz bouilli, caillé de lait, eau, miel, beurre clarifié,

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çloka 1706 à 1713. — [2] *Ibid.* çlokas 1716 à 1749. — [3] *Ibid.* çlokas 1753 à 1774.

[illegible] pour les enfants du voisinage. Le [illegible] se croyait le plus fort des volatiles; et [illegible] tous les oiseaux du monde. Un jour arri[illegible] la vaste étendue des mers et qui vien[illegible] d'un lointain voyage. Les enfants, qui flattent [illegible] qu'il est bien plus beau que les cygnes; et [illegible] le chef des oiseaux voyageurs de voler aussi [illegible] avec plaisir toutes les façons de voler qu'il [illegible] mieux que personne. Les cygnes répondent [illegible] ne connaissent qu'un seul vol, mais qu'avec celui-là [illegible] terre entière. Le défi est accepté. Le corbeau fait [illegible] et ses frères, les autres corbeaux, célèbrent déjà sa [illegible] le cygne, qui a feint quelque temps de céder à son adver[illegible] la surface de la terre; il s'élance au-dessus des mers infi[illegible] corbeau est forcé de le suivre. Bientôt l'orgueilleux volatile [illegible] défaillir; ses ailes ne peuvent plus le soutenir dans cette [illegible] trop longue pour lui. Le voilà qui tombe dans les flots; et il s'y [illegible] sans le secours magnanime du cygne, qui le tire de ce péril [illegible] et qui, le prenant doucement sur son dos, le ramène à la terre [illegible] que le corbeau n'aurait jamais dû quitter[1].

[illegible] apologue ne paraît pas produire un grand effet sur le vaniteux [illegible]. Comme il est instruit des vieilles légendes autant que Çalya [illegible] l'être, il lui cite une foule d'exemples par lesquels il cherche à humilier[2]. La dispute s'anime de plus en plus; et elle dégénérerait en [illegible] sans l'intervention du roi Douryodhana, qui prie instamment [illegible] deux interlocuteurs de s'occuper du combat. Karna, par l'ordre de [illegible] roi, fond enfin sur les ennemis, faisant toujours conduire son char [illegible] Çalya, qui n'avance qu'en maugréant[3].

Le roi des Pândavas, Youddhishthira, qui voit Karna se mettre en marche, donne de son côté des ordres pressants à son frère Ardjouna pour qu'il prenne la direction supérieure de l'armée. Ardjouna obéit avec allégresse. Mais Çalya, qui connaît la valeur irrésistible du héros que Krishna protége, sent toutes ses craintes se renouveler, et il ne peut s'empêcher d'en faire part à Karna[4]. Karna conserve toute son assurance, malgré les fâcheux pronostics qu'on vient de voir; tout en convenant du courage d'Ardjouna, il ne semble pas le craindre. Çalya garde ses doutes, et il ne marche pas au combat avec toute la résolution désirable.

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çlokas 1945 et suivants. — [2] *Ibid.* çloka 2118. — [3] *Ibid.* çloka 2123. — [4] *Ibid.* çlokas 2163 à 2195, c'est-à-dire 64 vers.

Pendant que la mêlée continue plus confuse que jamais[1], Ardjouna et son cocher Krishna, tout inquiets du sort d'Youddhishthira, se rendent auprès du roi, qu'ils croient blessé. Youddhishthira, qui, malgré sa défaite, est plein de force et de santé, est assez surpris de les voir arriver près de lui; mais il suppose qu'ils ont vaincu Karna et qu'ils viennent lui en apporter l'heureuse nouvelle. Dans cette persuasion toute gratuite, il les félicite à l'avance de leur triomphe[2]. Ardjouna détrompe son frère. Il a épargné Karna, comme Karna lui-même avait épargné Youddhishthira. Le roi, choqué de ce souvenir, se laisse aller à son dépit. Furieux qu'Ardjouna ait eu connaissance de sa faiblesse, il se défend en l'insultant : « Ardjouna n'est pas le vrai fils de Prithâ, « comme il le croit et comme on le dit : il s'est glissé dans une noble « famille dont il n'est pas digne. Il a fui le combat, en laissant son frère « Bhîma seul aux prises avec le généralissime des Kourous. C'est une trahi- « son que rien ne peut excuser; c'est une lâcheté impardonnable. Jadis dans « le Dvaitavana, Ardjouna se vantait d'avoir raison de Karna dès qu'il « pourrait le joindre; et maintenant qu'il le rencontre face à face, il fuit « devant lui. Est-ce ainsi que s'accomplit la prophétie qui fut faite à sa « mère sept jours après sa naissance, et qui l'annonçait comme le futur « triomphateur de tous ses ennemis? Cette voix mystérieuse, dont re- « tentit alors l'atmosphère, était-elle donc trompeuse? Les dieux eux- « mêmes cessent-ils donc de dire la vérité? Qu'Ardjouna cède son arc « Gândîva et son char à Krishna; qu'il devienne cocher à son tour, puis- « qu'il est un guerrier si pusillanime. Honte à son arc, honte à son « char, honte à sa force si renommée, honte à sa gloire usurpée, honte « à ses armes, présent d'Agni, le dieu du feu[3] ! »

En écoutant ces insultes, si peu attendues et si peu méritées, Ardjouna perd patience même contre son frère; il saisit son épée pour se venger de ce mortel affront. Krishna, qui suit tous ses mouvements et qui devine son dessein, cherche à le calmer en atténuant les paroles d'Youddhishthira. Mais Ardjouna ne cède pas aux remontrances du dieu tout-puissant; rien ne peut l'apaiser que la mort du coupable[4], qui a osé lui ordonner de remettre le Gândîva à un autre. Krishna in-

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çlokas 2480 à 3300. Le poëte donne ici plus de treize cents vers à la description d'une multitude de combats divers, dont aucun ne mérite une mention particulière. Les épisodes se suivent, comme nous l'avons déjà vu plus d'une fois, avec une monotonie et une obscurité désespérantes. Si l'auteur ne perd pas le fil de sa pensée, ce qui est peu probable, le lecteur perd certainement le fil du récit, sans cesse rompu et sans cesse renoué. — [2] *Ibid.* çlokas 3309 à 3356. — [3] *Ibid.* çlokas 3357 à 3402. — [4] *Ibid.* çloka 3415.

ver la vie et la puissance des deux frères; et, s'il y a dans tout cela quelque faute de commise, c'est à Krishna tout seul qu'il faut l'imputer[1]. D'ailleurs, le dieu ajoute qu'aujourd'hui même Karna doit être tué dans le combat.

Il est impossible, comme on le sent bien, de résister à des arguments de cette force. Les deux frères se jettent dans les bras l'un de l'autre; et, se tenant dans une étroite étreinte, ils versent longtemps des pleurs, qui les soulagent. La réconciliation est complète et sincère. Mais Youddhishthira, qui n'a pas oublié l'humiliation qu'il a reçue de Karna, fait promettre la mort de cet ennemi redoutable au généreux Ardjouna. Le héros n'hésite pas à en faire la promesse solennelle; il ne reste plus qu'à l'exécuter[2]. Sur-le-champ, l'écuyer Dârouka, par l'ordre de Krishna, prépare le char de guerre, et Ardjouna y monte plein de joie et de résolution. En lui voyant une telle ardeur, toutes les créatures prévoient que la fin de Karna est proche; mais ce sont surtout les oiseaux de proie et les animaux carnassiers qui font fête au kshatriya; car il va leur donner tout à l'heure une pâture abondante.

Cependant, au fond du cœur, Ardjouna n'est pas aussi rassuré qu'il veut bien le faire croire; il sait que Karna est un bien rude adversaire. Afin de calmer, ses craintes s'il en a, le dieu qui l'accompagne l'encourage par des paroles viriles. Mais Krishna, tout en voulant raffermir Ardjouna, ne lui cache pas à quel ennemi il va se mesurer: « Karna n'est pas seulement rempli de valeur personnelle, il a, de plus, « une expérience consommée de la guerre; il connaît les lieux et les « temps aussi bien que qui que ce soit. Il est égal tout au moins à « Ardjouna; peut-être même lui est-il supérieur. Il est, pour la splen- « deur, pareil au feu; pour la rapidité, pareil au vent; pour la fureur « destructive, pareil à la mort; pour la force, pareil au lion. Il n'a pas « moins de huit brasses de hauteur; il a de longs bras et une large poi- « trine; il est aussi beau qu'il est brave; il est animé d'une haine impla- « cable contre tous les fils de Pândou. Les dieux mêmes ne pourraient « l'abattre; il n'y a que le possesseur du Gândîva qui puisse espérer de « le terrasser. » Krishna, lui en donne pleine licence; et, pour que le cœur d'Ardjouna garde toute sa fermeté, le dieu rappelle avec complaisance tous les exploits incomparables que le jeune guerrier n'a cessé d'accomplir depuis dix-sept jours que dure déjà la bataille[3].

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çlokas 3540 à 3546. — [2] *Ibid.* çloka 3592. Cette querelle et cette réconciliation des deux frères forment une peinture assez animée, quoique le récit soit toujours très-prolixe. — [3] *Ibid.* çlokas 3609 à 3750.

A ce long discours de Krishna, Ardjouna répond par un discours presque aussi prolixe, où la modestie manque non moins que la concision. Il se vante dans les termes les plus présomptueux de la victoire qu'il va remporter; il explique une à une toutes les conséquences que portera cette victoire infaillible [1]. Quand il a fini cette énumération emphatique, il vole au secours de Bhîma, et «il brûle d'enlever la tête «au corps de Karna.» Bhîma n'est guère moins pressé de son côté de voir arriver Ardjouna à son secours; car il y a longtemps qu'il soutient l'effort des ennemis, et il commence à sentir la fatigue. Heureusement son cocher Viçoka entend de loin résonner la fameuse conque d'Ardjouna, *le Dévadatta;* il aperçoit flotter le drapeau gigantesque où brille l'image d'un singe. Viçoka, qui a sans doute de meilleurs yeux et de meilleures oreilles que Bhîma, se hâte de lui annoncer cette bonne nouvelle, et Bhîma, dans sa joie, fait présent à son serviteur de quatorze villages des plus riches, d'une centaine de servantes et de trente chars [2]. En effet, Ardjouna ne tarde pas à dégager son frère Bhîma, qui redouble alors d'acharnement sur l'armée des Kourous [3]. Douryodhana essaye en vain de lancer sur lui ses plus braves compagnons; lui-même il se voit forcé de quitter le champ de bataille, et ses troupes dispersées ne peuvent se rallier enfin qu'autour et sous les ordres de Karna, «qui est pour elles dans ce désordre comme une île est dans la mer pour «les vaisseaux que bat la tempête.»

Ici le vieux roi Dhritarâshtra, qui écoute cet interminable récit sans se lasser, interrompt Sandjaya, son narrateur, pour lui demander ce que firent dans cette occasion critique Karna, Douryodhana et les principaux chefs des Kourous [4]. La réponse de Sandjaya est assez facile à prévoir. Comme les Kourous ont été tout à l'heure mis en déroute par Ardjouna, il leur faut une compensation; et, en effet, conduits par

[1] *Mahâbhârata,* Karnaparva, çlokas 3752 à 3802. C'est à peu près cent vers de louange qu'Ardjouna s'adresse à lui-même. — [2] *Ibid.* çloka 3860. — [3] *Ibid.* çloka 3884. Le robuste Bhîma, dans cette seule rencontre, ne tue pas moins de quatorze mille éléphants, deux mille deux cents guerriers, cinq mille chevaux, sans compter les chars qu'il broie à coups de massue. Naturellement ce carnage effroyable produit un fleuve de sang, et ici reparaît la description que nous avons déjà vue si souvent. «C'est un fleuve qui a du sang pour ondes, des chars pour «tourbillons, qui est rempli d'éléphants en guise d'hippopotames, qui roule des «hommes au lieu de poissons, des chevaux au lieu de crocodiles, des chevelures au «lieu d'herbes aquatiques, couvert de têtes au lieu de rochers, d'étendards au lieu «de cygnes, de turbans au lieu d'écumes, de guerriers au lieu de requins, etc., etc., » et autres métaphores aussi fausses et aussi confuses, çlokas 3898 à 3905. — [4] *Ibid.* çloka 3945.

l'habile Karna, ils reprennent bientôt l'avantage. Les Pândavas sont forcés de plier de toutes parts[1]. Après quelques instants d'une horrible confusion, Ardjouna, qui survient, rétablit les affaires et se dirige en personne contre Karna. Pour arriver jusqu'à lui, il abat des phalanges entières d'hommes, d'éléphants, de chevaux et de chars. Les Kourous épouvantés se réfugient autour de leur général, qui ne partage pas leur trouble, et qui les rassure autant qu'il peut par son exemple et ses discours[2].

Cependant il se passe à la vue des deux armées un acte effroyable de férocité dont se souille l'illustre Bhîma. Il rencontre entre autres ennemis Douççâsana, un des frères de Douryodhana. Jadis Douççâsana s'était signalé par sa violence contre la belle Draoupadî, à la suite de la fatale partie de dés. C'était lui qui avait saisi la noble femme par les cheveux, l'avait traînée sans pitié et lui avait déchiré ses vêtements. En retrouvant Douççâsana après plus de quinze ans, Bhîma, transporté de fureur, le tue, lui coupe la tête, et, lui ouvrant la poitrine d'un coup d'épée, il boit son sang tiède à longs traits[3]. La bouche de l'implacable guerrier est tout inondée de ce hideux breuvage; ses vêtements en sont également souillés. Mais Bhîma ne s'inquiète pas de l'horreur que sa cruauté inspire; il s'en fait gloire devant Ardjouna et Krishna tout étonnés; et, pour compléter sa vengeance, qui n'est encore assouvie qu'à moitié, il leur annonce qu'il tuera bientôt Douryodhana comme il a tué Douççâsana, qu'il lui brisera la tête sous ses pieds, et que, par ce dernier triomphe, il assurera la paix, si ardemment désirée par les deux peuples.

En attendant cet exploit, qui en effet mettrait fin à la guerre par la mort du roi des Kourous, Ardjouna et Karna se rencontrent; et, en présence des deux armées, ils vont engager un duel où l'un des deux doit périr. C'est Karna qui succombera.

Mais il faut réserver le récit de cet épisode pour un prochain article. Nous ne voudrions pas clore celui-ci sans dire quelques mots sur la mort de M. Hippolyte Fauche, survenue dans le mois de février de cette année. Il allait achever le dixième volume de sa laborieuse traduction, quand il a succombé, âgé d'environ soixante et dix ans, à une attaque d'apoplexie foudroyante, que rien ne faisait prévoir, et qu'il prévoyait

[1] *Mahâbhârata*, Karnaparva, çlokas 4005 à 4008. — [2] *Ibid.* çloka 4173. Il y a encore dans tout ceci une foule de combats particuliers que je dois laisser de côté, parce qu'ils sont sans importance. — [3] *Ibid.* çloka 4234.

sans doute moins que personne dans l'ardeur qui ne cessait de l'animer. M. Hippolyte Fauche aura consacré plus de trente années de sa vie au service des lettres sanscrites. Après s'être préparé par de longues études, il avait publié, vers 1850, ses premiers ouvrages : c'étaient la traduction des sentences de Bhartrihari et celle du Guîtâ-Govinda et du Ritousanhara[1]. A ces essais, il avait fait succéder une entreprise plus importante, la traduction du Râmâyana. Elle parut de 1854 à 1858[2], et elle fut terminée en même temps que M. l'abbé Gorresio achevait son admirable édition et sa traduction italienne. En 1859 et 1860, M. Fauche fit paraître la traduction complète des œuvres de Kalidasa[3]. De 1861 à 1863, il publiait en trois volumes grand in-8° ce qu'il appela une *Tétrade :* drame, hymne, roman et poëme, de divers auteurs[4]. Enfin il commença, en 1863, une œuvre plus difficile que toutes les précédentes : c'était la traduction du Mahâbhârata, de ce poëme formidable de 200,000 vers, que nous ne connaissions encore que par des extraits, et qu'il tenta de nous faire connaître tout entier. Avec un courage bien rare, M. H. Fauche s'était promis de donner deux volumes par an, et il a tenu cette gageure accablante avec une incroyable exactitude. C'est ainsi qu'en cinq ans il avait pu faire imprimer les neuf premiers volumes; la mort l'a surpris comme il allait achever de publier le dixième[5].

Cette nomenclature, toute simple et toute sèche qu'elle est, suffit pour montrer le zèle de M. Hippolyte Fauche. Durant près de vingt ans de

[1] Un volume in-18 de 200 pages, imprimé à Meaux, par M. A. Carro, comme la plupart des autres ouvrages de M. Hippolyte Fauche. — [2] Le Râmâyana, poëme sanscrit de Valmiki, mis en français, 9 volumes in-18, à Meaux. M. Hippolyte Fauche a donné plus tard un abrégé du Râmâyana en deux volumes in-18, à la Librairie internationale, Paris, 1864, 379 et 337 pages. M. Hippolyte Fauche se proposait de traduire aussi l'Outtarakanda, qui est la suite et le complément du Râmâyana. — [3] Œuvres complètes de Kalidasa, traduites du sanscrit en français pour la première fois, 2 volumes grand in-8°, IV-483 et XXXI-439. — [4] Une Tétrade, ou drame, hymne, roman et poëme, traduits pour la première fois du sanscrit en français, 3 volumes grand in-8°, LXXVI-372, CXIX-303, et XLV-323 et 39. Le premier volume contient la Mritchhakatikâ, ou le Petit chariot d'argile, drame en dix actes, et le Mahimnastava, hymne à la Grandeur infinie. Le deuxième volume contient le Daçakoumâratcharitra, roman de Dandi sur l'histoire de dix jeunes princes. Enfin le troisième volume contient le Çiçoupâlabadha ou la mort de Çiçoupâla, poëme en dix chants. Le traducteur a joint à ces différents morceaux des introductions, des appendices et des lexiques. — [5] Le Mahâbhârata, poëme épique, etc., etc., traduit complétement pour la première fois en français, grand in-8°, t. I, XVI-600, Paris, 1863. Les autres volumes n'ont jamais moins de 550 pages. Le dixième, seul, qui reste inachevé, sera moins fort.

suite, il aura publié constamment plus d'un volume par an. On comprend que des travaux si rapides ne pouvaient pas toujours être faits avec le soin nécessaire; cette précipitation entraînait des inconvénients inévitables. On a signalé avec raison bien des erreurs et bien des fautes dans ces traductions hâtives[1]; il est certain que M. Fauche, en s'astreignant à plus de lenteur, aurait commis moins de méprises. On a non moins justement blâmé son style, dont la bizarrerie égalait l'incorrection. Toutes ces critiques ne sont que trop méritées; et nous pouvons dire, pour notre part personnelle, que nous avions donné dès longtemps à M. Fauche des conseils qui auraient pu l'avertir et l'éclairer sur ces divers points. Mais, tout en faisant des réserves indispensables, nous ne pouvons nous abstenir de témoigner encore une fois à la mémoire de M. Fauche toute l'estime que nous ressentons pour ses efforts, quelque imparfaits qu'ils fussent à certains égards. Sans lui, notre langue n'aurait pas la traduction complète du Râmâyana ni les deux tiers de celle du Mahâbhârata. Aujourd'hui, qui va songer à achever son œuvre interrompue? Parmi les indianistes, il n'en est pas un peut-être qui ne pût faire mieux que lui. Mais est-il personne qui ne recule devant le Mahâbhârata? M. Fauche avait gravi plus de la moitié de cette montagne infranchissable, en faisant bien des faux pas sans doute; mais il l'aurait gravie tout entière, si le ciel lui en eût laissé le temps.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de novembre 1867, p. 687, la note.

périale, 1868, grand in-4° de XII-323 pages, avec planches. — *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. Ier. Paris, Imprimerie impériale, 1868, grand in-4° de XXIV-575 pages. — Nous avons successivement annoncé (décembre 1866, p. 790, et février 1868, p. 126) les quatre volumes déjà parus de la grande Collection de documents historiques publiée par l'administration municipale sous le titre d'*Histoire générale de Paris; Introduction; Topographie historique du vieux Paris*, par M. A. Berty, *région du Louvre et des Tuileries*, t. I; *Les anciennes bibliothèques de Paris*, par M. Alfred Francklin, t. I; *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, par MM. Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand. Cette vaste et magnifique collection, si digne par son importance historique et par sa belle exécution matérielle, du haut patronage sous lequel elle est placée, vient de s'enrichir des deux nouveaux volumes dont nous donnons ci-dessus les titres.

Le premier de ces volumes est le tome second de la *Topographie historique de Paris; région du Louvre et des Tuileries.* M. Adolphe Berty, architecte et archéologue distingué, qui avait entrepris la tâche laborieuse et difficile de reconstituer la topographie entière de Paris aux diverses époques de son histoire à l'aide des documents inédits, venait de terminer le premier volume de cet ouvrage, et s'occupait de la préparation du second, lorsque la mort le surprit le 18 août 1867. Chargé de continuer ce grand travail, M. H. Legrand a complété le second volume, et les soins qu'il a donnés à cette publication, en partie posthume, font espérer qu'il achèvera dignement l'œuvre de son prédécesseur. Les deux premiers chapitres, dont la rédaction est entièrement due à M. Berty, ont pour titres : le château des Tuileries au temps de Catherine de Médicis, de 1564 à 1589; le Louvre et les Tuileries sous Henri IV et Louis XIII, de 1589 à 1624. C'est une histoire critique, très-détaillée, très-approfondie, et probablement définitive, de tous les travaux d'architecture et de décoration exécutés dans les deux palais pendant cette période. On trouve dans la seconde partie du volume une description complète des fouilles pratiquées, en 1866, à la sollicitation de M. Berty, dans la cour du vieux Louvre, et qui ont mis à découvert la moitié de l'ancien château avec l'enceinte de Philippe-Auguste. Cette description comprend une notice préparée par M. Berty et une notice complémentaire de M. Legrand, contenant l'explication détaillée des planches du volume relatives à ces fouilles et un résumé des inductions topographiques, architecturales et historiques, qu'il est permis de tirer des résultats obtenus. La troisième partie se compose d'une série d'appendices reproduisant des pièces importantes ou curieuses concernant l'histoire du Louvre et des Tuileries, avec des notes étendues qui n'auraient pu être intercalées dans le texte de la première partie. Une table analytique placée à la fin de l'ouvrage comprend les matières traitées dans les deux volumes.

L'ouvrage que M. Léopold Delisle publie sous le titre de *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* était depuis longtemps attendu par les érudits. On saura beaucoup de gré à l'administration municipale de l'avoir mis au rang de ses premières publications et d'en avoir confié l'exécution au savant le plus compétent qu'elle pût choisir. Les collections du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale étant, suivant la remarque de M. L. Delisle, le plus solide fondement des études qui ont pour objet l'histoire, la littérature et les arts du moyen

Casimir Delavigne, Alfred de Vigny, Victor Hugo, Brizeux, Sainte-Beuve, Alfred de Musset, de Laprade et Ponsard.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868. *Histoire, philologie et sciences morales.* — *Archéologie.* Paris, Imprimerie impériale, 1869, deux volumes in-8° de II-592 et 183 pages avec dix-huit planches. — Ces deux volumes attestent que les Sociétés savantes des départements poursuivent, avec autant de succès que de zèle, leurs recherches dans le vaste champ des études historiques. La solennité des séances annuelles de la Sorbonne et l'intervention bienveillante de l'administration de l'instruction publique ont sans doute contribué puissamment à cet heureux résultat. La Commission exprime, dans l'avertissement du premier volume, son regret de n'avoir pu donner place à tous les mémoires lus dans les séances publiques de 1868. L'histoire locale, l'histoire financière, judiciaire, celle de l'enseignement, la biographie, la statistique, l'archéologie, sont dignement représentées dans cet intéressant recueil. On peut regretter que, malgré le titre du premier volume, la philologie en soit cette fois complétement absente. Nous citerons, parmi les vingt-trois mémoires réunis dans le volume d'*histoire* : le Centre et le Nord de la Gaule au siècle d'Auguste et sous les Antonins, par M. Tailliar; Essai sur l'organisation de l'Austrasie et la création de l'Allemagne, par M. Ludovic Drapeyron; l'Administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII, par M. J. Loiseleur; l'Ambassadeur du grand-duc de Toscane et les proscrits florentins, épisode inédit du règne de Henri III, par M. Abel Desjardins; Essai biographique sur Guillaume Rose, évêque de Senlis (1583-1602), par M. l'abbé Laffineur; Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits, par M. A. Decorde; de la division de la propriété foncière, par M. Gimel. Le volume d'*archéologie* contient les treize mémoires dont voici les titres : Antiquités lacustres de la Savoie, par M. Rabut; Dolmens et polissoirs du Vendômois, par M. Launay; Tombeaux antiques découverts sur la place du Ralliement, à Angers, par M. Godard-Faultrier; le Capitole de *Vesontio* et les capitoles provinciaux du monde romain, par M. A. Castan; Recherches et fouilles archéologiques sur le territoire de Sceaux (Loiret), par M. l'abbé Cosson; Note sur la découverte d'un hypogée funéraire au mamelon Négrier, près de Philippeville (Algérie), par M. J. Royer; Monuments funéraires du Morbihan (II° partie), par M. L. Rosensweig; Notice sur les anciennes châsses de Saint-Martin de Tours, par M. C. L. Grandmaison; Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon, par M. G. de Soultrait; Recherches archéologiques sur le château, la maison d'échevinage et l'église de Domart, par M. H. Dusevel; Note sur les dimensions d'une inscription antique du musée de Nîmes, par M. Aurès; Notes sur les chemins à rainures dans l'antiquité grecque, par M. E. Caillemer.

Rome et les Papes, études historiques, philosophiques, littéraires et artistiques, par le comte T. Dandolo, traduit par le vicomte de Richemont, t. Ier; imprimerie de Toinon, à Saint-Germain-en-Laye, librairie de Guichardot, à Paris, 1868, in-8° de VII-483 pages. — M. le comte Dandolo a fait paraître, en 1854, un ouvrage considérable comprenant l'histoire détaillée de la Rome chrétienne et de la papauté. C'est la traduction de cet important travail qu'a entreprise M. le vicomte de Richemont, et dont il vient de nous donner le premier volume, lequel conduit le lecteur jusqu'à l'élection de Sylvestre II, en 999. L'auteur, passant rapidement sur l'histoire de la Rome païenne, se contente de la résumer en deux chapitres, et fait suivre ces préliminaires d'un troisième chapitre contenant un tableau des quatorze

quartiers de Rome sous l'empire et une description des monuments qui nous en restent encore. Il entre pleinement dans son sujet avec l'arrivée à Rome de saint Pierre et saint Paul, raconte avec talent et érudition les progrès du christianisme sous les empereurs païens, montre le rôle des souverains pontifes à l'égard des Barbares, et s'attache avec un soin tout particulier à exposer l'origine du pouvoir temporel des papes. M. Dandolo mêle à son récit des considérations religieuses et philosophiques d'un ordre élevé; souvent aussi il se plaît à entrer dans beaucoup de détails historiques, littéraires et artistiques, relatifs aux hommes et aux choses dont il parle. L'intérêt varié que ces détails répandent sur le livre fera sans doute pardonner quelques longueurs. La traduction entière comprendra cinq volumes.

Notice sur la vie et les travaux de M. Victor Derode, par M. A. Desplanque, archiviste du département du Nord. Lille, imprimerie de Danel, 1868, in-8° de 28 pages avec portrait. — *Victor Derode, notice sur sa vie et ses travaux*, par M. Philippe Guthlin, secrétaire perpétuel de la Société Dunkerquoise. Dunkerque, imprimerie de veuve B. Kien, 1868, in-8° de 63 pages. — Ces deux notices sont consacrées à la mémoire d'un savant et d'un homme de bien dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'annoncer les travaux. Toutes deux, mais la seconde avec plus de développement que la première, font revivre un noble caractère et retracent les principaux traits d'une vie toute dévouée à la science et au progrès intellectuel et moral des populations du nord de la France. Elles donnent, en outre, l'indication bibliographique des nombreux ouvrages de M. Derode. Les sciences exactes et naturelles furent d'abord, avec la philosophie, l'objet de ses études. C'est dans cette période de sa vie qu'il composa notamment une *Introduction à l'histoire de la philosophie*, dont il n'a été publié que des fragments; une *Étude sur la génération des courbes, dites sections coniques*, reprise et développée dans la suite sous le titre de : *Courbes engendrées par deux ordonnées polaires*, et une *Introduction à l'étude de l'harmonie ou composition d'une nouvelle théorie de cette science*. Plus tard, sans abandonner complétement ces divers ordres d'idées, et sans lutter assez, peut-être, contre les tendances de son esprit vraiment encyclopédique, il dirigea spécialement ses facultés dans la voie des recherches historiques. De 1845 à 1848, il fit paraître successivement les trois volumes d'une importante *Histoire de Lille* (voy. le *Journal des Savants*, cahier de mai 1849), et il a donné plus tard une *Histoire de Dunkerque*, dont une seconde édition se prépare, ainsi que divers travaux d'érudition sur la Flandre maritime, sans parler de deux romans historiques et de nombreuses poésies, remarquables en général par la vigueur de l'expression et l'élévation de la pensée. Né à Lille le 27 septembre 1797, M. Victor Derode est mort à Dunkerque, le 6 août 1867.

Nouveau dictionnaire pratique français et breton du dialecte de Léon, par A. Troude, colonel en retraite. Brest, imprimerie et librairie de J. B. et A. Lefournier, 1869, in-8° de XXXVI-940 pages. — M. le colonel Troude est un des vétérans et en même temps un des plus vaillants champions de la petite phalange d'écrivains et de philologues bretons qui se proposent le double but de cultiver la langue bretonne pour l'usage de leurs compatriotes, et d'en faciliter l'étude aux étrangers. Il avait déjà publié un dictionnaire français-breton (1841), un recueil de contes pour les enfants, imités du chanoine Schmidt, sous le titre de *Miñoun ar Vugale*, et, en collaboration avec M. G. Milin, des *Dialogues bretons-français* (Saint-Brieuc, 1857); une excellente traduction de l'*Imitation* (Brest, 1862), enfin l'édition de la *Bible* de Le Gonidec (Saint-Brieuc, 1867). Le dictionnaire que nous annonçons est une œuvre

toute nouvelle; il n'a rien de commun que le titre avec l'ouvrage publié p
même auteur en 1842. Conçu à un point de vue essentiellement pratique,
renferme que des expressions de l'usage actuel. M. Troude s'est abstenu le
souvent de donner les mots abstraits dont la traduction aurait nécessité soi
emprunts au français, soit des expressions nouvelles ou peu usitées, formées
lièrement d'éléments bretons. Il est, en effet, bien plus dans le génie du b
armoricain actuel de traduire les idées abstraites par des périphrases, et so
ces périphrases sont singulièrement énergiques et pittoresques; M. Troude l
remarquer, et il justifie cette assertion, dans tout son dictionnaire, par de nomb
exemples tirés de l'usage et des meilleurs auteurs contemporains. Peut-être, c
dant, est-il allé trop loin dans cette voie; plusieurs de ses périphrases donnent
tôt du mot français une définition qu'une traduction. Aucune langue, d'ailleur
peut se passer de termes techniques ou abstraits, et celle que M. Troude trav
avec autant de zèle patriotique que de talent, à préserver de la destruction, ne
rait rester longtemps en usage, si on ne la rend capable d'exprimer toutes les
de la civilisation moderne. Ce nouveau dictionnaire n'en est pas moins un de
vrages les plus utiles qui aient paru depuis longtemps sur la langue bretonne.
trouvera (par exemple aux mots *licence*, *style*, *vers*), de fort bons conseils don
ceux qui se proposent d'écrire dans cette langue; de précieux articles de gram
sous les mots : *interrogatif* (*mode*), *muables* (*lettres*), *plus*, *que*, *substantif*, *verbe*
Il offre surtout un abondant trésor d'expressions et de tournures originales, qu
chercherait inutilement dans les autres lexiques. Sans pouvoir remplacer le di
naire français-breton de Le Gonidec, publié avec d'importantes additions par
la Villemarqué (1847), l'ouvrage de M. Troude le complète heureusement
plusieurs points. L'auteur a suivi le dialecte de Léon, qui est le sien, et qui,
leurs, est classique en Armorique, comme autrefois le dialecte attique da
Grèce; mais il y ajoute très-souvent les expressions particulières aux autres diale
et il indique la prononciation des mots lorsqu'elle peut paraître douteuse. Le dic
naire est précédé de courts chapitres, dont la plupart présentent de l'intérêt.
sont : un supplément à la grammaire de Le Gonidec et une délimitation des q
dialectes principaux, communiquée par M. Hammonic. L'auteur eût mieux
croyons-nous, de n'y pas joindre un *Tableau des expressions communes à la la
bretonne et à d'autres langues*. Un pareil travail, pour avoir quelque valeur, aura
être traité plus méthodiquement et avec des développements qui ne peuvent tro
place dans un ouvrage de ce genre. On trouvera dans le dictionnaire même, au
vers, un conte breton en prose d'un véritable intérêt. M. G. Milin, qui l'a com
niqué à l'auteur, a recueilli depuis longtemps en Bretagne des chants et des c
populaires en prose, et a fait paraître récemment, à Brest, un choix de prov
bretons sous le titre de *Furnez ar geiz euz a Vreiz* (*La sagesse des pauvres gen
Bretagne*). La publication des contes et des chants réunis par M. Milin est o
peut plus désirable.

Le philosophe de Strasbourg. Étude sur M. l'abbé Bautain et son école, par An
Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, imprimerie de E. P
roux, 1869, in-8° de 40 pages avec portrait. — Cette étude est la reprodu
d'un discours prononcé, l'année dernière, par M. Campaux, à la rentrée solen
des Facultés de l'Académie de Strasbourg. L'auteur y retrace avec talent, et d
façon intéressante, la vie du penseur éminent qui a su conquérir un rang éle
la fois parmi les orateurs sacrés, les écrivains et les philosophes contempor
M. Campaux ne pouvait oublier non plus, en M. l'abbé Bautain, le professeur,

M. Gérusez disait : « C'est notre maître à tous. » Il s'est attaché principalement à faire ressortir la physionomie intellectuelle et morale de M. l'abbé Bautain. Il ne l'a pas connu personnellement et n'ose garantir la parfaite exactitude de tous les faits appartenant à la première période de sa vie. Le travail de M. Campaux n'en sera pas moins d'une grande utilité à un futur historien du « philosophe de Strasbourg. » On lira aussi avec intérêt un appendice sur l'école de l'abbé Bautain, notamment une notice sur Mlle Louise Hermann, femme d'une haute intelligence, d'une grande piété, profondément versée dans la connaissance de la philosophie allemande, et qui, déjà âgée lorsqu'elle connut l'abbé Bautain, exerça une grande influence sur la direction de ses idées.

Réformes dans les îles de Cuba et de Porto-Rico, par Porfirio Valiente, avec une préface par Édouard Laboulaye, membre de l'Institut. Paris, imprimerie et librairie de Chaix et Cie, 1869, in-8° de xx-412 pages. — L'auteur de ce livre expose avec de grands développements la nécessité de réformes politiques et sociales à introduire dans les îles de Cuba et de Porto-Rico, affligées, selon lui, par deux grands fléaux, l'esclavage et le despotisme. Bien qu'il s'adresse au gouvernement espagnol pour obtenir ces réformes, il déclare ne les espérer guère de ce côté, et il ne dissimule pas ses préférences pour l'annexion des deux Antilles espagnoles aux Etats-Unis. Le caractère tout politique de cet ouvrage et les circonstances dans lesquelles il se produit nous interdisent de l'apprécier ici. Il nous suffira de dire que le travail de M. Porfirio Valiente est chaleureusement recommandé à l'attention publique par l'éloquente préface de M. Édouard Laboulaye.

AUTRICHE.

Anzeiger der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften..... Comptes rendus de l'Académie impériale des sciences (de Vienne), classe de philosophie et d'histoire. 5e année, 1868, fasc. I-XXIX. Vienne, imprimerie de Carl Gerold's sohn, 1868, in-8°. — L'Académie impériale des sciences de Vienne publie tous les quinze jours, par livraisons séparées, des comptes rendus sommaires de ses séances hebdomadaires, et ces livraisons réunies forment, à la fin de l'année, un important et intéressant répertoire de renseignements historiques et d'indications bibliographiques dont l'usage est rendu facile par une table détaillée accompagnant le dernier fascicule. Les comptes rendus des séances de la fin de l'année 1868 nous sont seuls parvenus. Nous signalerons parmi les communications dont il y est parlé avec le plus de détails : une étude du docteur Beda Dudik, de Brünn, sur les statuts donnés au chapitre d'Olmütz, en 1349, par Arnost de Pardubitz, archevêque de Prague, un rapport de M. Fr. Ad. de Varnhagen sur un ouvrage inédit du cosmographe Alonzo de Santa-Cruz, existant à la Bibliothèque impériale de Vienne; un traité du docteur G. Biedermann sur l'importance philosophique de la *Critique de la raison pure*, de Kant, et la *Logique* de Hegel; une étude du docteur Arnold Luschin, de Gratz, sur les monnaies autrichiennes des XIIIe et XIVe siècles; un rapport du professeur C. Höfler, de Prague, sur la correspondance du comte Étienne Kinsky, de 1729 à 1732, et sur les lettres diplomatiques du comte Jean Wenzel Gallas, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne à Londres et à La Haye pendant la guerre de la succession d'Espagne, enfin une étude du professeur A. Mussafia, de Vienne, sur le texte du *Trésor*, de Brunetto Latini.

BELGIQUE.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, mise en ordre et publiée sous la direction de la Commission royale d'histoire, par Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, t. II (1101-1190). Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1868, in 4° de XVIII-883 pages. — Cet ouvrage, rédigé sur le même plan que la *Table chronologique des diplômes de l'histoire de France*, publiée par Bréquigny, est appelé à rendre le même genre de service aux études historiques pour ce qui se rapporte aux annales des anciens Pays-Bas. Un premier volume, comprenant l'indication ou l'analyse des chartes imprimées antérieures au XII° siècle, a paru en 1866. Celui-ci est consacré aux chartes et diplômes des années 1101 à 1190. Il est précédé d'une savante introduction, dans laquelle M. Alphonse Wauters recherche quelle a été la participation des Belges aux événements mémorables du XII° siècle. Ce sujet amène l'auteur à citer les principaux dignitaires civils et ecclésiastiques que la Belgique fournit alors aux contrées étrangères, et il en prend occasion pour retracer, en quelques pages intéressantes, la vie de Wibald, abbé de Stavelot et de Corvey, qui fut le confident et le ministre des empereurs Henri V, Conrad et Frédéric Barberousse. Deux tables, l'une des noms de personnes, l'autre des noms de lieux, et un index bibliographique terminent le volume.



Collection de chroniques belges inédites, publiée par ordre du Gouvernement. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. — Cartulaire de l'abbaye de Cambron, publié par J. J. de Smet, chanoine-pénitencier de la cathédrale de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique. Première partie. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1869, in-4° de XIX-499 pages. — Le village de Cambron, situé dans le Hainaut, à deux lieues de la ville d'Ath, avait été donné par Pépin le Bref, en 750, à l'abbaye de Saint-Denis, qui le céda, en 861, à un personnage nommé Witramne, en échange d'autres biens. Au XII° siècle, ce domaine appartenait à Anselme de Trazignies ou Trazegnies, seigneur de Péronne-lez-Binche et chanoine de Soignies, qui, voulant y établir un monastère, s'adressa à saint Bernard pour lui demander quelques religieux de son Ordre. Sans songer à son âge avancé, l'illustre abbé de Clairvaux se rendit dans le Hainaut avec douze de ses moines et installa lui-même, en 1148, la nouvelle abbaye sous le nom de Notre-Dame de Cambron. Ce monastère acquit bientôt une grande importance et devint la maison-mère de plusieurs autres communautés religieuses, notamment des couvents du Verger et de Fontenelle près de Valenciennes, d'Espinlieu près de Mons, de la Cambre et de Beaulieu au diocèse de Malines, de Baudeloo et du Nouveau-Bois au diocèse de Gand. Il resta florissant jusqu'à sa suppression à la fin du siècle dernier; aujourd'hui, quelques pans de murs, des tombeaux mutilés et une tour en ruines marquent seuls son emplacement. Les cartulaires de Cambron, transportés en Hollande à l'époque de l'entrée des Français en Belgique, ont été retrouvés à La Haye par M. le chanoine de Ram et sont actuellement conservés dans les archives de la cathédrale de Malines. C'est le plus ancien et le plus précieux de ces cartulaires, *vetus cartularium Camberonense*, que la Commission d'histoire de l'Académie royale de Belgique a résolu de comprendre dans sa collection de documents inédits. Un des membres les plus distingués de cette Académie, M. de Smet, qui, depuis la mort regrettable de M. de Ram, a été chargé du soin de cette publication, vient d'en faire

paraître la première partie. Ce volume s'ouvre par une introduction dans laquelle le savant éditeur rappelle l'histoire de la fondation du monastère de Cambron et donne la liste de ses abbés avec quelques détails biographiques sur chacun d'eux. Viennent ensuite les textes latins des chartes du cartulaire. Ces chartes se partagent, dans ce volume, en cinq divisions : I. *Privilegia Pontificum romanorum.* La bulle la plus ancienne est d'Alexandre III, en 1172; la plus récente, de Clément VI, en 1342. La plupart concernent spécialement l'abbaye de Cambron; d'autres sont relatives à l'Ordre de Cîteaux en général. II. *Cartæ de Camberone*, comprenant les actes se rapportant aux biens que l'abbaye possédait dans son voisinage immédiat, depuis l'approbation donnée, en 1152, par l'évêque de Cambrai, à l'acquisition de l'église et de l'alleu de Cambron, jusqu'à une décision arbitrale, qui termina, en 1346, un différend survenu entre les moines et Sohier de Havrech. III. *Cartæ de Lumbisuele.* Actes concernant les biens annexés à la ferme abbatiale de Lombisœul. Cette partie commence par la charte d'acquisition de l'alleu de Lombisœul, en 1152, et finit par un acte de 1324. IV. *Cartæ de Rosaria.* Actes relatifs aux biens annexés à la ferme des Rosiers (1176-1476.) V. *Cartæ de Stoupedich.* Nombreux diplômes concernant les propriétés dépendantes de la ferme de Stoppeldik (1227-1297). Nous nous proposons de revenir sur cette publication lorsqu'elle aura été complétée par un second volume.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire et recueil de ses bulletins; III[e] série, t. X, II[e]-V[e] bulletin, in-8° de 210 pages. — Ce recueil continue d'offrir des renseignements nombreux et variés qui intéressent l'histoire des anciens Pays-Bas et, très-souvent, celle de la France elle-même. Parmi les documents que l'Académie royale d'histoire de Belgique a joints au compte rendu de ses séances des 6 janvier, 6 juillet, 12 octobre et 9 novembre 1868, nous avons remarqué les suivants : Deux chroniques inédites des années 1269-1271, contenant la généalogie de Charlemagne et des ducs de Lotharingie et de Brabant, texte latin publié avec notes par M. Bormans; notice d'une collection de documents concernant le comté de Chiny, conservées dans les archives départementales de la Moselle, à Metz, par M. Gachard; notice d'un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Metz renfermant la correspondance de Philippe II avec don Cristoval de Moura, relative à la succession et à la conquête du royaume de Portugal; notice sur le recueil qui se publie à Madrid sous le titre de : *Colleccion de documentos ineditos para la historia de España*, par M. Gachard.

ITALIE.

Il globo, ossia la dinamica e la descrittiva terrestre, par Scipione Saya Moleti, t. I[er]; Messine, imprimerie de Ribera, 1868, in-8° de 200 pages. — M. Saya Moleti, dans l'introduction développée qu'il a placée en tête de ce livre, montre l'intérêt que présentent les études géographiques, et indique les objets divers qu'elles embrassent, les limites qui les séparent des autres sciences. Le premier volume contient l'exposé des notions générales de physique, de météorologie et de géologie, qui doivent précéder l'étude de la géographie proprement dite. Cet exposé est partagé sous quatre titres : la chaleur, l'atmosphère, l'eau, la terre. Le peu d'espace accordé à ce dernier chapitre, qui traite de la géologie, ne semble pas en rapport avec l'importance du sujet et le développement donné à la partie météorologique.

L'ouvrage est composé d'ailleurs avec beaucoup de soin et de méthode. Dans un cadre assez restreint, l'auteur nous paraît avoir réussi à présenter, sans sécheresse et d'une manière intéressante, un grand nombre de faits, y compris les résultats les plus récemment acquis à la science. Ce premier volume fait bien augurer des suivants, qui contiendront sans doute la partie la plus importante du travail de M. Saya Moleti.

I miei ultimi ricordi, par Vincenzo Mortillaro, marchese di Villarena. Palerme, imprimerie de P. Pensante, 1868, in-4° de XII-298. — Après s'être fait connaître par divers travaux d'érudition, tels que son dictionnaire sicilien-italien, ses catalogues des chartes de l'église royale *della Magione*, ses études sur les médailles arabes-siciliennes de la bibliothèque de Palerme, M. le marquis de Villarena consacre maintenant les loisirs que lui ont faits son âge et les révolutions politiques à recueillir ses souvenirs et à les raconter, en faisant ressortir les enseignements résultant des événements auxquels il s'est trouvé mêlé ou qui se sont passés sous ses yeux. Le volume dont nous venons de donner le titre fait suite aux *Reminiscenze dei miei tempi*, ouvrage publié à Palerme en 1865. M. de Villarena joint à ses récits des réflexions morales, politiques et religieuses, pleines de sagesse, et parle de ce qui lui est personnel avec une simplicité et une modération faites pour lui gagner les sympathies du lecteur. Ses études variées et une mémoire heureuse lui fournissent à chaque instant des citations empruntées aux écrivains les plus divers de l'antiquité et des temps modernes, citations dont il abuse un peu, au point d'en donner ordinairement plusieurs dans chaque page. La lecture de ces souvenirs ne pourra qu'inspirer beaucoup d'estime pour le caractère de l'auteur, et, indépendamment de leur valeur littéraire et morale, ils fourniront d'intéressantes indications sur les événements contemporains et l'état présent des esprits dans l'Italie méridionale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1869.

Œuvres de Lagrange publiées par les soins de M. J. A. Serret sous les auspices de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, t. I, II, III. Paris, Gauthier-Villars, 1866, 1868.

M. Serret, en réunissant et classant par ordre de date les œuvres éparses de Lagrange, en surveillant avec autant d'habileté que de zèle la correction du texte et l'exactitude des formules, aura rendu aux géomètres un service véritable dont je suis heureux de le remercier ici.

Pourquoi faut-il pourtant commencer cet article par un reproche?

En ouvrant le premier des trois volumes publiés jusqu'ici, on rencontre, à la deuxième page, à la suite de quelques lignes de M. Serret, une notice sur la vie et les ouvrages de Lagrange par Delambre. Les études de Delambre, il est permis de le dire, le préparaient mal à apprécier les œuvres de l'illustre analyste.

On doit regretter que le savant et judicieux éditeur se soit déchargé ainsi d'une partie intéressante de la tâche qu'on attendait de lui. La notice de Delambre, publiée en 1812 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, ne méritait pas les honneurs d'une seconde édition, et les plus beaux mémoires de Lagrange n'ont pu recevoir de l'habile astronome qu'une louange insignifiante et banale. Lagrange, s'il faut en croire Delambre « se passionna pour Virgile avant de pouvoir lire Archimède et Newton, et devint bientôt passionné pour la géométrie des anciens, qu'il préféra d'abord à l'analyse moderne; » . . . « un mémoire, que le célèbre

« Halley avait composé tout exprès pour démontrer la supériorité de « l'analyse, eut la gloire de convertir Lagrange et de lui révéler sa véritable destination. »

L'assertion est invraisemblable. Que Lagrange ait admiré Archimède, personne n'est tenté d'en douter, mais qu'une dissertation de l'astronome Halley ait été nécessaire pour lui faire apprécier Bernouilli et Euler, il est bien difficile de le croire. J'ai eu la curiosité de rechercher dans les œuvres de Halley les pages dont une influence si heureuse pour les sciences ferait, sans contredit, si elle était avérée, l'une des productions les plus importantes du très-illustre ami de Newton. Le seul écrit de Halley qui puisse répondre à l'indication de Delambre est intitulé : *An instance of the excellence of the modern Algebra in the resolution of the problem of finding the foci of optic Glasses universally.*

Représentant, dit-il, tous les résultats en une seule formule, il résume toute la science en un seul théorème qui, exprimé par des propositions détachées, suivant la méthode des anciens, pourrait fournir le sujet de traités considérables.

Une telle phrase, à l'occasion d'un tel problème, devait être pour Lagrange, quatre-vingts ans plus tard, un lieu commun confirmé vingt fois par ses premières études.

La théorie du son et l'étude des vibrations sonores sont le sujet de l'un des premiers mémoires de Lagrange, et le jeune débutant n'est pas entièrement d'accord avec d'illustres prédécesseurs : Newton, Taylor, Euler, Bernouilli et D'Alembert, en s'exerçant sur le même problème, n'avaient pas obtenu les mêmes résultats. Le jugement vague et superficiel porté par Delambre sur cette difficile question montre, à chaque ligne, qu'il n'en a pas pénétré les détails.

« D'Alembert, dit-il, ne se rendit pas. Dans ses lettres particulières « comme dans ses mémoires imprimés, il proposait de nombreuses objections, auxquelles Lagrange a répondu depuis, mais qui peuvent au « moins laisser ce doute. Comment, dans une science à laquelle on accorde universellement le mérite de l'exactitude, se peut-il que des génies du premier ordre soient divisés entre eux et puissent discuter « longtemps? C'est que, dans les problèmes de ce genre, dont les solutions ne peuvent être soumises à l'épreuve d'une expérience directe, « outre la partie du calcul, qui est assujettie à des lois rigoureuses et sur « laquelle il n'est pas possible d'avoir deux avis, il y a toujours une « partie métaphysique qui laisse du doute et de l'obscurité. » Cette réflexion est juste, mais Delambre ajoute : « C'est que, dans les calculs « mêmes, les géomètres se contentent souvent d'indiquer la marche des

« démonstrations, qu'ils suppriment des développements qui ne sont « pas toujours aussi superflus qu'ils l'ont pensé, que le soin de remplir « ces lacunes exigerait un travail que l'auteur seul a le courage d'entre- « prendre, et qu'enfin, lui-même, entraîné par son sujet et par l'habitude « qu'il a acquise, se permet de franchir des idées intermédiaires et devine « son équation définitive au lieu d'y arriver pas à pas avec une attention « qui éviterait toute méprise. C'est ainsi que des calculateurs plus timides « relèvent quelquefois des erreurs dans les ouvrages d'un Euler, d'un « D'Alembert ou d'un Lagrange, et c'est ainsi que de très-grands génies « peuvent ne pas s'accorder tout d'abord, faute de s'être lus avec assez « d'attention pour se bien comprendre. » La clarté justement vantée de Lagrange, il est difficile de le dire plus formellement, ne présentait à Delambre, dans les questions de cet ordre, qu'une suite d'énigmes indéchiffrables.

Qu'on me permette une dernière citation :

Après avoir étudié et compris la théorie de Lavoisier, Lagrange, dans son enthousiasme, déclarait la chimie aussi aisée que l'algèbre; tout commentaire doit affaiblir ce mot ingénieux et précis. Voici celui de Delambre :

« On a été étonné de cette comparaison, on a cru qu'elle ne pouvait « venir à l'esprit que d'un Lagrange, elle nous paraît aussi simple que « juste, mais il faut la prendre dans son véritable sens. L'algèbre, qui « présente tant de problèmes insolubles, tant de difficultés contre les- « quelles sont venus se briser les efforts de Lagrange lui-même, ne pou- « vait lui paraître une étude si facile, mais il comparait les éléments de « la chimie à ceux de l'algèbre; ces nouveaux éléments faisaient corps, « ils étaient intelligibles, ils offraient plus de certitude; ils ressemblaient « à ceux de l'algèbre qui, dans la partie qui est faite, n'offre rien de bien « difficile à concevoir; aucune vérité à laquelle on ne puisse parvenir « par une suite de raisonnements de l'évidence la plus palpable; l'entrée « de la science chimique parut lui offrir les mêmes avantages, avec un « peu moins de certitude et de stabilité probablement; comme l'algèbre, « elle a sans doute aussi ses difficultés, ses paradoxes, qu'on n'expliquera « qu'avec beaucoup de sagacité, de réflexion et de temps; elle aura des « problèmes qui demeureront toujours insolubles. »

Cette citation suffira, je crois; il ne faut qu'une page, on l'a dit souvent, pour juger un écrivain.

Mais c'est Lagrange, et non Delambre, qui doit nous occuper.

Le premier écrit de Lagrange est une lettre au comte Fagnano, devenue aujourd'hui fort rare, et que l'édition nouvelle fera connaître pour

la première fois à plus d'un lecteur. J'aurais préféré, je l'avoue, la trouver au commencement du premier volume, et l'ordre rigoureusement chronologique promis par M. Serret dans son avertissement semblait lui assigner cette place; elle sera classée sans doute parmi les opuscules qui, publiés séparément, ne font partie d'aucune collection académique. Cette lettre, le seul écrit de Lagrange en langue italienne, avait été modestement soumise au comte Fagnano et non au public; Fagnano, grand géomètre lui-même, devina le mérite du jeune auteur, fit imprimer sa lettre, qui, trois ans après, en 1757, dans le tome X de l'*Histoire littéraire d'Italie*, eut l'honneur d'une seconde édition. La découverte principale qu'elle contient n'était pas nouvelle cependant, et Leibnitz l'avait expressément énoncée; les éditeurs de l'*Histoire littéraire*, indiquant cette rencontre, rendent justice cependant aux qualités distinguées qui en sont indépendantes.

Le premier volume de l'édition nouvelle contient les mémoires publiés à Turin, dans le recueil de l'Académie, dont Lagrange, âgé de vingt ans, fut un des fondateurs et des membres les plus actifs.

Les premiers académiciens de Turin, comme ceux de l'Académie del cimento et de notre première Académie des sciences, consacraient souvent leurs séances à des expériences exécutées en commun : la plupart, il faut le dire, sont de faible intérêt, mais Lagrange, qui y prenait une part active, a suggéré des idées utiles et des épreuves parfois décisives. Ces récits, complétement étrangers à la science mathématique, n'ont aucun droit, cela est certain, à trouver place dans le recueil des œuvres de Lagrange; c'est son nom seul cependant, en s'y trouvant mêlé, qui en fait aujourd'hui toute l'importance.

Une autre question se présentait, à l'occasion du premier recueil intitulé *Miscellanea Taurinensia* : il contient deux mémoires de Foncenex, l'un fort médiocre, l'autre fort remarqué des contemporains et fort ingénieux en effet; une tradition dont il serait difficile de contester l'exactitude en attribue à Lagrange la meilleure part. « Lagrange, dit Delam« bre, fournissait à Foncenex la partie analytique de ses mémoires, en « lui laissant le soin de développer les raisonnements sur lesquels por« taient les formules. Il avait trouvé une nouvelle théorie de levier. Elle « fait la troisième partie d'un mémoire qui eut beaucoup de succès; « Foncenex, pour récompense, fut mis à la tête de la marine que le roi « de Sardaigne formait alors..... Montucla, ignorant ce qui nous a été « révélé par Lagrange à ses derniers instants, s'étonne que Foncenex, « après s'être annoncé si avantageusement, ait interrompu des recherches « qui pouvaient lui faire un grand nom. »

Quoique Lagrange ait gardé pendant toute sa vie le secret de cette collaboration, on peut trouver dans quelques lignes de la mécanique analytique une confirmation très-vraisemblable des paroles de Delambre : après avoir indiqué, en les jugeant avec son impartialité et sa profondeur habituelles, les essais antérieurs et analogues à celui de Foncenex, il ajoute, *sans citer le nom du savant italien :* « On a ensuite traduit et analysé le fond de cette démonstration, et on lui a donné différentes « formes plus ou moins simples . . . . . . Voyez le second tome des Mé« langes de la société de Turin et les Mémoires de l'Académie des sciences « pour 1769, le sixième volume des opuscules de d'Alembert, etc. Mais « il faut avouer qu'en séparant ainsi le principe de la composition des « forces de celui de la composition des mouvements, on lui fait perdre « ses principaux avantages, l'évidence et la simplicité, et on le réduit à « n'être qu'un résultat de constructions géométriques et d'analyse. »

Ces lignes ne révèlent nullement, cela est évident, la part prise par Lagrange au travail de Foncenex, mais leur accent, si j'ose m'exprimer ainsi, non moins que l'absence du nom de Foncenex, en accroissent la très-grande vraisemblance.

Mon intention n'est pas de me substituer ici au savant éditeur, pour porter sur l'œuvre de Lagrange et le caractère de son talent un jugement d'ensemble que, mieux qu'aucun autre, M. Serret pouvait nous donner. Je me bornerai, en annonçant aux lecteurs du *Journal des Savants* cette belle et utile publication, à indiquer rapidement les principaux mémoires réimprimés dans les trois premiers volumes.

L'intérêt de la dissertation sur le son et sur les cordes vibrantes est aujourd'hui purement historique, mais il est considérable. On aime à voir le jeune Lagrange lutter, pour ainsi dire, avec Newton, le suivre pas à pas dans l'étude de l'un des passages les plus difficiles de son livre, et faire toucher au doigt l'influence d'une hypothèse arbitraire et douteuse, en reproduisant le texte même de Newton, modifié, dans quelques mots seulement, par une supposition différente; une discussion ainsi conduite ne saurait se prolonger, et, sur ce premier point, les géomètres sans exception durent accepter les objections parfaitement fondées. Les plus perspicaces, d'Alembert fut du nombre, n'eurent pas besoin d'autre preuve pour saluer, dans le jeune débutant, une des meilleures espérances de la géométrie.

Dans un mémoire de plus haute portée, publié l'année suivante, et qui se trouve dans le premier volume de l'édition nouvelle, Lagrange, en créant le calcul des variations, l'applique immédiatement à l'étude générale des problèmes dynamiques en réalisant, vingt ans à l'avance,

avec un succès déjà presque complet, la grande pensée dont le développement devait être *la mécanique analytique.*

Le premier volume emprunte également au premier recueil de l'Académie de Turin, *Miscellanea Taurinensia*, un beau mémoire intitulé : *Solution de différents problèmes de calcul intégral*, qui renferme, entre autres résultats importants, la théorie déjà presque complète des équations différentielles linéaires d'ordre quelconque. D'Alembert, cette fois encore, comprenant toute la portée du problème résolu par Lagrange, répondit presque immédiatement à la communication du jeune géomètre : « Votre problème m'a paru si beau, que j'en ai cherché une so« lution. » Équivalente au fond à celle de Lagrange, elle se présente sous une forme moins générale, et la théorie de l'inventeur est seule restée classique.

Le second des volumes publiés par M. Serret nous donne tout d'abord le célèbre mémoire où, pour la première fois, se trouve obtenue par une méthode directe l'intégrale découverte par Euler, qui fournit la formule fondamentale de la théorie des fonctions elliptiques. C'est Euler cette fois qui se charge d'applaudir au beau travail de son jeune émule; on lit dans le tome IV de son calcul intégral : « Postquam diu « et multum in pertractanda exæquatione $\frac{dx}{\sqrt{X}} = \frac{dy}{\sqrt{Y}}$ desudassem, atque « in primis in methodum directam, quæ via facili ac plana ad ejus inte« grale perduceret, necquicquam inquisivissem, penitus obstupui, cum « mihi nunciaretur, in volumine quarto Miscellaneorum Taurinensium, « ab illustri de Lagrange talem methodum esse expositam. »

Le second mémoire du second volume, relatif au calcul des variations, débute par un témoignage non moins précieux d'admiration, échappé tout naturellement à la plume de l'illustre et excellent Euler : « Analitica tua solutio problematis isoperimetrici contraxit, ut video, « quidquid in hac materia desiderari potest. »

Le mémoire sur la figure des colonnes doit nous arrêter un instant, non par son importance propre, mais parce que, pour la première fois, nous y rencontrons l'éditeur consciencieux et habile qui, bornant jusque-là son rôle à la correction du texte, avait voulu complétement s'effacer. M. Serret, p. 151, rencontre une faute de signe qui, commise par Lagrange et non par l'imprimeur, infirme tous les résultats qui la suivent; il la signale dans une note et continue à reproduire le texte sans se permettre aucune altération, mais il corrige les fautes à la fin du mémoire, recherche ce qu'auraient été les formules principales, si Lagrange ne l'avait pas commise, et met le lecteur à même d'étudier la

question sans se heurter contre les assertions erronées qui abondent dans la fin du mémoire.

Deux mémoires enfin, insérés dans ce même volume, doivent compter parmi les plus importants dans l'histoire de la science.

Le mémoire sur une nouvelle méthode de calcul intégral fait connaître la célèbre *échelle des modules*, premier exemple de la transformation dans la théorie des fonctions elliptiques, à la création de laquelle, avant les découvertes de Jacobi et d'Abel, Lagrange avait plus contribué qu'aucun autre géomètre.

Le mémoire sur la solution des problèmes indéterminés du second degré n'occupe pas, dans la théorie des nombres, une place moins considérable; il suffirait seul pour que le nom de Lagrange, placé entre ceux d'Euler et de Gauss, fût cité à jamais parmi ceux des plus grands géomètres.

Le premier mémoire inséré au troisième volume fait connaître la série célèbre connue de tous les géomètres sous le nom de *série de Lagrange*, que l'illustre auteur applique lui-même, dans un mémoire qui forme le troisième du même volume, à la solution du problème de Kepler.

Les deux beaux mémoires sur la résolution algébrique des équations sont, comme, tant d'autres écrits de Lagrange, le point de départ et la base de toute une branche de la science. M. Serret, fidèle à son système, s'abstient de toute remarque sur ces questions qu'il connaît si bien, et ne donne au lecteur aucune ouverture sur l'origine et la suite des idées profondes, dont il ne veut être que l'éditeur scrupuleux et correct.

Poinsot racontait à ses amis, que, très-jeune encore, un jour qu'il traversait le Pont-Neuf, une idée singulière sur la théorie des équations algébriques vint tout à coup éclairer son esprit. Il l'avait déjà méditée profondément, l'avait envisagée sous toutes les faces, lorsque, en feuilletant un volume de l'Académie de Berlin, il y trouva, dans un mémoire de Lagrange, qui datait de trente ans déjà, ses principes et ses résultats longuement et minutieusement expliqués; découragé un instant il ne publia rien, mais, en 1808, quand parut la seconde édition du traité sur la résolution des équations numériques, Poinsot, préparé par son idée du Pont-Neuf, en rendit compte dans une revue scientifique, avec tant de profondeur et de clarté, que l'illustre auteur, fort difficile en général et peu louangeur de sa nature, voulut lui faire savoir qu'en expliquant un passage difficile de son livre, il le lui avait rendu plus clair à lui-même.

Le premier mémoire sur l'attraction des ellipsoïdes fait partie du

même volume. Lagrange, il faut le dire, s'y montre moins heureusement inspiré.

Le but de Lagrange, il le déclare tout d'abord, est d'obtenir par l'analyse algébrique les résultats qui, jusque-là, n'ont été accessibles qu'à la pure géométrie. « Quelques avantages, dit-il, que l'analyse algébrique « ait sur la méthode géométrique des anciens qu'on appelle vulgaire« ment, quoique fort improprement, synthèse, il est néanmoins des pro« blèmes où celle-ci paraît préférable tant par la clarté lumineuse qui l'ac« compagne que par l'élégance et la facilité des solutions qu'elle donne. « Il en est même pour lesquels l'analyse algébrique paraît en quelque « sorte insuffisante, et où il semble que la méthode synthétique soit seule « capable d'atteindre. »

Lagrange rend d'ailleurs pleine justice à Maclaurin : il faut avouer dit-il, que sa solution est un chef-d'œuvre de géométrie, qu'on peut comparer à tout ce qu'Archimède nous a laissé de plus beau et de plus ingénieux.

La belle solution de Maclaurin n'était pas complète; applicable à un ellipsoïde quelconque, elle permettait de ramener la recherche de l'action sur un point intérieur à celle de l'action sur les sommets et rattachait à ce premier problème la détermination de l'action sur un point extérieur, pourvu qu'il fût situé sur le prolongement de l'un des axes. Le même théorème s'étend à un point quelconque; mais Lagrange, qui s'est borné, sur l'invitation de d'Alembert, à déduire de ses formules le cas traité par Maclaurin, a laissé à Legendre, à Laplace, à Gauss et à Ivori, l'honneur d'établir cette belle proposition en en simplifiant successivement la démonstration.

Le mémoire de Lagrange sur l'attraction des ellipsoïdes aurait pu donner lieu à une note intéressante; il contient en effet la formule exacte pour la transformation des variables dans les intégrales multiples; mais la démonstration, je dois l'avouer, semble, je n'ose pas dire inexacte, mais absolument incompréhensible. Le problème, les géomètres le savent, lorsque l'on veut substituer dans un intégrale triple, trois variables p, q, r, aux trois variables x, y, z, consiste à trouver l'expression qui doit remplacer le produit $dx\ dy\ dz$ dans l'élément de l'intégrale; Lagrange commence par remarquer qu'il ne suffirait pas de calculer séparément dx, dy et dz, pour les multiplier ensuite; car alors, dit-il, la différentielle contiendrait des termes où les différences dp, dq, dr, se trouveraient élevées au carré ou au cube, en sorte que les triples intégrations qui doivent se faire relativement au trois variables p, q, r, ne pourraient plus avoir lieu. Cette remarque, il faut l'avouer, loin d'éclairer

le lecteur, pourrait, au contraire, l'égarer en lui faisant croire que, si l'on abandonne cette manière d'opérer, c'est à cause seulement de la difficulté à laquelle elle conduit. Quoi qu'il en soit, Lagrange déclare qu'il lui faut une expression qui contienne *dp*, *dq*, *dr*, en facteurs, mais le raisonnement qui la lui donne, et qui, je le répète, la donne exacte, est pour moi absolument incompréhensible, et j'aurais aimé à avoir sur ce point l'opinion de M. Serret.

Les trois volumes publiés contiennent trente-huit mémoires dont plusieurs, on le voit, comptent parmi les plus admirables chefs-d'œuvre de Lagrange.

L'édition doit contenir huit volumes, le quatrième est déjà sous presse, et les autres, nous dit-on, ne se feront pas attendre. Les géomètres les accueilleront avec reconnaissance. La scrupuleuse correction du texte et le mérite typographique de l'œuvre, dès à présent appréciés, répondent pleinement aux légitimes espérances que devaient donner tout d'abord les noms de M. Serret et de M. Gauthier Villars.

J. BERTRAND.

DE LA FORMATION FRANÇAISE DES ANCIENS NOMS DE LIEU, *par Jules Quicherat.* — *Histoire et théorie de la conjugaison française, par Camille Chabaneau.*

PREMIER ARTICLE.

Des noms de lieu.

L'action substitutive que, dans l'empire d'Occident, la langue latine a exercée sur les idiomes indigènes, est fort singulière sans doute; mais elle est un fait général. Ce n'est pas seulement en Gaule que le latin a pris la place du parler gaulois; en Italie, il a pris la place du grec dans la Grande Grèce et en Sicile; dans la Toscane, de l'étrusque; dans l'Italie septentrionale, du celtique, qu'une ancienne immigration gauloise y avait porté; en Espagne, des langues ibériennes qui s'y parlaient. En An-

gleterre seulement, la substitution ne s'est pas effectuée; conquête récente, les Celtes Bretons n'avaient pas encore suffisamment appris à parler latin quand se fit l'invasion germanique, comme le prouve la persistance de leur idiome dans plusieurs districts; mais surtout ils furent exterminés ou refoulés, et l'idiome germanique s'implanta dans des espaces que la conquête avait faits vides ou à peu près, non, comme le latin, dans des intelligences que le grand empire avait attirées à lui.

Aussi, quelles qu'aient pu être tout d'abord les présomptions naturelles, l'étymologie ne constate que peu, très-peu de celtique dans le français. Ce n'est pas dans les noms communs qu'il faut le chercher, c'est dans les noms de lieu; là il abonde. On trouve bien une couche latine, puis une couche germanique; mais la couche profonde est gauloise. Toutefois, là encore c'est plutôt du gaulois latinisé que du gaulois pur que nous avons sous les yeux. Les noms de lieu gaulois prirent des désinences et des formes latines, et c'est après cette élaboration qu'ils ont été francisés suivant le procédé appliqué à tous les mots latins.

Depuis que l'étymologie des langues romanes est devenue scientifique, on a donné comme précepte fondamental de ne jamais entreprendre l'explication d'un mot avant d'en avoir suivi les métamorphoses et d'être remonté à la forme la plus ancienne qui ait été conservée. L'étude des noms de lieu conduit M. Jules Quicherat à la même prescription : « La connaissance des règles de la formation française servira, dit-il, « aux chercheurs d'étymologies. Convaincus du danger qu'il y aurait à « vouloir démêler les radicaux sous des formes où ceux-ci sont devenus « si peu reconnaissables, ils se feront une loi de n'opérer jamais que sur « des formes latines les plus anciennes. A défaut de textes qui nous aient « conservé ces formes, ils verront s'il y a moyen de les restituer, en de« mandant à l'analogie ce que la prononciation peut avoir fait dispa« raître de leurs éléments primitifs. » (P. 84.)

Même, les noms de lieu offrent à la recherche un avantage particulier : on y connaît le point de départ. Dans l'étymologie des noms communs, ce qu'on cherche c'est cette origine qui, dans le domaine des langues romanes, est pour la plupart un mot latin, quelquefois un mot germanique, rarement un mot celtique (plus un mélange divers d'introductions occasionnelles), et l'on y arrive en considérant les formes successives, les lois de la phonétique et les circonstances particulières. Mais, plus d'une fois, cette méthode, bien qu'elle soit la seule qu'on puisse employer à la découverte de nos faits étymologiques, conduit à une impasse; le dernier terme se trouve réfractaire. Ainsi notre mot *garçon* se ramène à un bas latin *garcio*, *garcionis*, qui, suivant les règles

de notre vieille langue, a fait *gars* au sujet, *garçon* au régime; mais, au delà, on n'a qu'une conjecture ingénieuse de M. Diez. Autre est la condition des noms de lieu; là le point de départ est donné, comme disent les mathématiciens, de position; les altérations mêmes les plus compromettantes ne peuvent faire illusion. Trouvant *Châteauroux*, *Conbert*, *Liancourt*, *Montbron*, je serais fort embarrassé pour remonter à l'origine par la phonétique, qui, au mieux, me laisserait des incertitudes. Mais toute incertitude est ôtée par le nom original : *Castrum Radulfi*, *Curtis Berardi*, *Ledonis curtis*, *Mons Berulfi*.

Les règles qui déterminent le passage de la forme latine à la forme française sont les mêmes pour les noms communs et pour les noms de lieu; seulement l'altération va souvent plus loin dans ceux-ci que dans ceux-là, vu qu'ils ont été moins défendus par l'écriture et l'usage des livres contre les triturations de la bouche populaire. Très-propres à l'étude des variations phonétiques, ils ont plus d'une fois rendu service à l'étymologie générale. Je citerai *cercueil;* conduit par le sens, on avait anciennement indiqué *sarcophagus;* mais M. Diez, notant la forme diminutive en *euil*, dit qu'il faudrait supposer *sarcophagulus*, lequel n'aurait jamais pu fournir que *sarfail;* en conséquence il fait de *cercueil* un diminutif du germanique *sarc*, allemand actuel *sarg*, cercueil. Mais un nom de lieu décide la question. Il y a dans le Calvados une localité nommée *Cerqueux*, dite dans les pouillés *ecclesia de sarcophagis;* ainsi il est bien vrai que la langue a, de *sarcophagus*, fait *cerqueux;* au reste, dans les livres, l'ancienne forme est *cerqu*, *cerqueu*, dont *cercueil* est un diminutif relativement moderne.

Dans ce mot, toutes les règles de notre phonétique sont observées. La finale *phagus*, étant sans accent, est tombée; la syllabe *co*, qui porte l'accent, est restée. C'est de cette façon que la finale *magus*, inaccentuée aussi, qui appartenait à tant de noms de lieux, a partout disparu : *Rotomagus*, Rouen, Ruan (Indre-et-Loire), Rom (Seux-Sèvres); *Argentomagus*, Argenton (Indre) et Argentan (Manche); *Ricomagus*, Riom (Puy-de-Dôme); *Noviomagus*, Noyon (Oise), Novion (Ardennes), Nouvion (Aisne), Nyon (Suisse, Genève), Noyen (Sarthe), etc.

Il est curieux de suivre le parallélisme entre la langue des noms communs et celle des noms de lieux. De la déclinaison latine l'usage avait conservé, en un très-petit nombre de mots, le génitif pluriel en *orum : geste Francor, gent Paienor, gent Sarasinor*, et quelques autres; de cela il nous reste *leur*, qui est *illorum*. Ce génitif est un débris de tradition conservé dans un recoin de la langue, en désaccord avec la métamorphose générale; car cette métamorphose, réduisant tout à deux cas,

un sujet et un régime, excluait un génitif particulier. Ces génitifs en *or* existent dans quelques noms de lieux : Francorchamps, *Francorum campus* (Belgique, près de Spa); Courtisols, *Curtis Ausorum* (Marne); Villepreux, *Villa peror* au XIIe siècle, primitivement *Villa pirorum;* Francorville au XIIIe siècle, aujourd'hui Franconville, *Francorum villa* (Seine-et-Oise).

Les barbares trouvèrent dans la latinité le mot *chors*, qui devait être plus employé dans les usages de la vie que les textes ne semblent l'indiquer; ils en firent *curtis*, qui, sous la forme de *court*, *cour*, est entré dans la composition d'une foule de noms de lieux. *Villa* et *castellum*, du latin, ont fourni un élément qui s'est accommodé aux dénominations locales. Le contingent celtique est considérable : *magus*, ainsi qu'on vient de voir, *ogilus*, comme dans *Brocogilus*, Breuil, nom d'une infinité de lieux, *dunum*, qui subsiste dans *Issoudun*, *Lyon* et *Laon*, *Sion* en Suisse (Valais) et tant d'autres; enfin *durum*, qu'on retrouve dans Auxerre, *Autissiodurum*, Tonnerre, *Ternodurum*, Nanterre, *Nemetodurum*, Issoire, *Iciodurum*, etc. De ces éléments celtiques, on ne connaît positivement le sens que de *dunum*. Au reste, cette ignorance s'étend à presque toutes les dénominations gauloises; peu ont été interprétées avec sûreté. A cette petite liste, M. Jules Quicherat ajoute, et avec raison, je pense, les *Coisia*, *Cussac*, *Cuzieu*, *Cuissay*, *Cussey*, *Cossé*, *Cuissy*, *Coisy*, *Choisy*, *Choisey*, *Chouzé*, qu'il dérive d'un mot celtique signifiant *bois*, qui est *coat* dans le breton (*Folgoet*, le *bois du fou*, est, dans le Finistère, le nom d'une belle et célèbre église). Et comment pénétrerions-nous le sens de ces vieilles appellations géographiques? L'instrument essentiel nous manque, c'est-à-dire la langue gauloise, dont nous savons directement si peu, et pour laquelle nous sommes forcés d'aller chercher les secours indirects du néo-celtique. Ajoutons que, parmi ces noms celtiques, il en est sans doute qui n'appartiennent pas à la langue des Celtes. Leur établissement dans la Gaule, si ancien à un point de vue, est moderne à un autre; ils y trouvèrent des populations d'un développement inférieur, et l'on peut croire qu'ils n'en expulsèrent ni tous les hommes, ni tous les noms, pas plus qu'ils n'effacèrent ces monuments mégalithiques qui ont duré jusqu'à nous.

Les comparaisons étendues donnent les bons résultats. C'est ainsi que M. Jules Quicherat a formé un tableau complet et sûr de tous les faits qui conduisent aux règles. On y voit, sous le nom d'*accidents généraux*, la perte de la désinence grammaticale, la mutation, la suppression de voyelles, l'addition intérieure ou épenthèse de voyelles, la mutation de consonnes, la contraction, la fusion d'une consonne et d'une voyelle en une seule articulation, la suppression intérieure d'une consonne, la

syncope d'une consonne avec la voyelle qui la précède ou qui la suit, la suppression opérée à la fin du mot, indépendamment de l'accident qui a emporté la désinence grammaticale, l'aphérèse ou suppression d'une syllabe au commencement d'un nom; l'addition intérieure de consonne; la prosthèse ou addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement du nom; la diérèse, accident qui d'un seul mot en fait deux; la synérèse ou réduction en un seul mot d'un nom qui était composé de deux; l'altération de syllabes par homophonie, accident qui consiste en ce que des articulations et des sons approximatifs se sont substitués à d'autres, de manière à faire perdre de vue l'étymologie dans le dérivé. Sous le titre d'*accidents particuliers*, il examine ce que devient la désinence, et là est traitée à fond la condition de cette grande finale gauloise *iacum*, *iacus*, qui affecte un si grand nombre de noms. Au reste, on y voit toute une série de désinences gauloises qui ont gardé fermement leur place et conservé le souvenir des indigènes. Le *troisième chapitre* est des noms composés de deux ou plusieurs mots de forme latine. Les noms de saints occupent le *chapitre quatrième*. Le *cinquième* traite des noms qui ne dérivent pas du thème latin fourni par les anciens textes; et le *sixième* des noms de rivière. La doctrine résulte des faits, et le lecteur l'applique constamment à la langue commune.

Les noms de lieu ont quelquefois conservé des mots latins qui sont restés étrangers au français. Il y a dans l'Aude une localité qui se nommait *Mansus sanctarum puellarum*, et qui se nomme aujourd'hui *Le Mas-Saintes-Puelles*. *Puelle* ne se trouve pas, à ma connaissance du moins, dans nos anciens textes; il y est constamment remplacé par *pucelle*, qui vient d'un tout autre radical, se rattachant à *pulla*, tandis que l'autre se rattache à *puer*. Si l'on veut savoir ce que serait devenu *compendium*, s'il était passé dans le français, on l'apprend par *Compiègne*, qui se disait *Compendium*. On sait que *Mediolanum*, en Italie, est devenu *Milano;* mais ce vocable gaulois y avait été transporté, et il y a en Gaule plusieurs *Mediolanum*, qui sont devenus *Meylan* (Lot-et-Garonne), *Meulain*, autrefois *Méolain* (Saône-et-Loire), *Moélain* (Haute-Marne), *Molain* (Jura), *Mâlin* (Côte-d'Or). Il serait intéressant de comparer la transformation des noms de lieu telle qu'elle s'est faite dans la Gaule cisalpine et dans la Gaule proprement dite.

Dans les cinq siècles qui comprennent l'établissement de l'administration romaine et la conquête des barbares, tous les noms de lieu subissent, quelle qu'en soit l'origine, la métamorphose latine. « Mais, « dit M. Jules Quicherat, depuis le déclin du VI[e] siècle, les formes la- « tines deviennent moins pures pour beaucoup de noms de lieu des

« pays où dominait l'élément romain; et, dès l'avénement des Carlo-
« vingiens, il y a de ces noms qui ne sont plus latins : ils sont romans.
« On les voit parvenus au premier degré de la métamorphose qui les
« rendra français. Le cas est rare assurément; il devient plus fréquent
« au xe siècle, et plus encore au xie; de sorte qu'après l'an 1100 ceux qui
« écrivent en latin ne savent plus rendre avec exactitude la nomencla-
« ture territoriale. Les dénominations d'un usage fréquent qu'ils ont eu
« l'occasion de rencontrer dans leurs lectures, ils les mettent dans leur
« forme pure; ils se contentent de consigner les autres en français, ou
« bien ils les affublent d'une forme latine calquée visiblement sur la
« française, ou bien encore ils les traduisent par des équivalents, qui
« sont des jeux de mots. »

M. Jules Quicherat cite d'amusants exemples de ces méprises. Molière se moque de ces faiseurs de mauvaises équivoques qui disaient : « Madame, tout le monde vous voit de trois lieues de Paris, car chacun « vous voit de bon œil; à cause que Bonneuil est un village à trois « lieues d'ici. » Le calembour est bien plus ancien, et, chose curieuse, il a été fait sérieusement. Des clercs ayant à mettre *Bonneuil* en latin, et ne sachant pas que la forme était *Bonogilum*, l'ont rendu par *Bonus oculus*. *Chenеché* (Vienne), dont on ignore le nom latin, est rendu par *Canutum caput;* manifestement, les clercs et les notaires ont vu, dans *ché*, le mot *chef*, qui en effet se prononçait *ché*, et du restant ils ont approximativement fait *Canutum ; Canutum caput*, tête chauve. *Sannois*, (Seine-et-Oise), se dit, dans ces transcriptions, *Centum nuces;* nous savons par divers côtés qu'autrefois, quand deux *n* étaient ainsi placées, il se faisait une nasalisation à la première syllabe; *Sannois* se prononçait *San-nois*, traduit sans peine par *Centum nuces*. Il y a dans Eure-et-Loir un lieu qui se nommait, dans la latinité, *Manulfi villa;* le langage vulgaire en fit *Marville*, que les notaires reproduisirent par *Matervilla*, la Mère-Ville, et cela dès le xe siècle. Le ixe et le xe siècle sont les temps où le bas-latin se tourne en masse en français.

Grâce à nos cartes, nos descendants les plus reculés connaîtront exactement notre France et les lieux où se passent notre vie et nos événements. Nos aïeux Francs, Romains et Gaulois, n'ont point eu un tel souci de leur postérité; s'ils l'avaient eu, les moyens techniques leur manquaient pour y satisfaire; et la conservation des monuments, qui est aussi œuvre de capacité et de puissance, fut trop imparfaite entre leurs mains pour que l'érudition ne soit pas, à chaque instant, empêchée à retrouver et à reconstruire. M. Anatole de Barthélemy a dressé une liste des noms inscrits sur les monnaies mérovingiennes ac-

Pendant que M. Jules Quicherat déduisait sa petite dissertation et me persuadait, j'étais tout préoccupé du récit de cette mort, qui en effet est étrange. Voici comment Ordéric Vital la raconte : « Anno ab « incarnationis Domini MLX, indict. XIII, Henricus, rex Francorum, post « multas probitates, quibus in regno gloriose viguit, potionem a « Johanne medico Carnotensi, qui ex eventu surdus cognominabatur, « spe longioris et sanioris vitæ accepit. Sed quia voto suo magis quam « præcepto archiatri obsecundavit, et aquam, dum veneno rimante in- « teriora nimis angeretur, clam a cubiculario sitiens poposcit, medi- « coque ignorante ante purgationem bibit, proh dolor! in crastinum « cum magno multorum mœrore obiit. » Voilà une purgation de précaution qui tourne d'une manière bien funeste ! Et voilà un archiatre qui s'absente bien mal à propos ! Ce Jean de Chartres fut, dit l'annaliste, surnommé le sourd d'après l'événement, sans doute parce qu'il n'entendit pas les plaintes de son royal patient et qu'il ne vint pas à son secours.

L'annaliste attribue la mort du roi à une imprudence, à savoir que, tourmenté par la soif avant que le médicament eût commencé son opération, il but secrètement, à l'insu de son médecin, de l'eau que lui donna son chambellan. Cette infraction, dans l'opinion de l'annaliste, met complétement à couvert la responsabilité de l'archiatre; et il est probable qu'il n'a pas inventé l'excuse, et que l'archiatre la mit en avant aussitôt qu'il vit les accidents mortels se déclarer.

Mais pouvons-nous la recevoir comme fait Ordéric Vital? Pour que, le purgatif étant ingéré dans l'estomac et avant le commencement de l'évacuation, de l'eau bue déterminât des accidents graves au point de devenir promptement mortels, il faudrait que la substance purgative fût telle que, mise en contact avec de l'eau, elle se décomposât et laissât libre un agent rapidement toxique. Or il n'est aucun purgatif salin ou autre, simple ou composé, qui soit tel; et, dans un cas pareil, de la soif étant survenue, l'eau que l'on boira sera inoffensive. Soit ignorance, soit mauvaise foi, l'archiatre a couvert d'une fausse excuse l'imprudence qu'il avait commise et dont le roi fut si promptement la victime.

Bien que l'observation, qui n'est pas médicale, soit fort incomplète, on y reconnaît cependant un trait qui indique une meilleure explication que celle de cet archiatre à la fois imprudent et négligent. Le malade, quand il eut pris le purgatif, en ressentit très-vivement l'action immédiate (*veneno rimante interiora*), et fut rapidement en proie à une extrême angoisse (*nimis angeretur*). Avec cela et l'issue prompte et fatale, il est possible de compléter l'observation; le purgatif était drastique, la soif et

l'anxiété devinrent très-fortes; soit qu'il survînt des évacuations, dont, il est vrai, l'annaliste ne dit rien, soit qu'il n'en survînt pas, une inflammation interne s'alluma, et le roi succomba à l'action du purgatif administré. Il serait mort quand bien même il n'aurait pas bu cette eau qui lui fut reprochée. Il est heureux pour l'archiatre que le patient lui ait fourni cette excuse, fausse, mais acceptée, pour le disculper. Maintenant quelle fut la nature du médicament administré? Y eut-il erreur dans la dose, ou le roi se trouva-t-il susceptible d'une manière excessive à l'effet du médicament? C'est ce qu'il est impossible de dire. Mais on lit, dans la Collection hippocratique, des cas qui, par leur similitude, éclaircissent celui de Henri Ier : « Une femme en santé, est-il dit dans le Ve livre « *des Épidémies*, t. V, p. 233, fut prise, à la suite d'un purgatif administré pour conception, de douleurs dans le ventre; tortillements « dans l'intestin; elle gonfla; la respiration devint gênée; anxiété avec « douleur, elle n'avait guère vomi; elle resta morte cinq fois au point « de paraître avoir passé. Le vomissement par l'eau froide ne lui procura aucun relâche, pas même, quand la douleur était pressante, « pour la dyspnée. On lui fit des affusions d'eau froide sur le corps, « environ trente amphores; et cela seul parut la soulager. . . . . Elle réchappa. »

Elle réchappa, oui; mais combien près fut-elle de la mort! Un autre n'eut pas la même chance. « Antandre, à la suite d'un purgatif, n'éprouvant rien du reste, parut avoir de la douleur à la vessie, aussitôt il « rendit rapidement beaucoup d'urine; à partir du milieu du jour, une « très-forte douleur se fit sentir dans le ventre; étouffement, anxiété, jactitation; il vomissait, ne rendait rien par le bas; il souffrit la nuit, et le « sommeil ne vint pas. Le lendemain, il rendit beaucoup par le bas, le « sang en dernier lieu, et il mourut. » (T. V, *ibid.*) Un auteur hippocratique (t. VI, p. 241) dit qu'avec les évacuants cholagogues et phlegmagogiques commencent les dangers et les accusations contre les médecins. Le fait est que, dans l'antiquité et sans doute aussi dans le moyen âge, la pharmacie ne savait pas doser suffisamment les substances énergiques qu'elle faisait entrer dans ses médicaments composés.

Les noms de lieu m'ont conduit à une digression médicale; les noms propres me ramènent à la grammaire. On sait que l'ancienne langue avait une forme de régime pour les noms de femme en *e* muet, et que cette forme était en *ain* : *Berte*, *Bertain*, *Ide*, *Idain*, *Ève*, *Évain*, *Jehane*, *Jehanain*, etc. Cela était resté inexpliqué, mais ne l'est plus, grâce à M. Jules Quicherat. Les noms barbares de femme en *a* s'allongeaient, aux cas obliques, par l'addition d'une syllabe nasale; *Truta*,

Trudanæ, *Bertrada*, *Bertradanæ*, *Ercamberta*, *Ercambertanæ*, *Fastrada*, *Fastradanem*, *Berta*, *Bertanæ*. La nomenclature territoriale fournit son contingent d'exemples : *Attainville* (Seine-et-Oise), *Adtanæ villa*, *Dondainville* (Eure-et-Loir), *Dodanæ villa*, *Goussainville* (Seine-et-Oise), *Gunzanæ villa;* tous noms faisant au nominatif *Adta*, *Doda*, *Ganza*. L'ancien haut allemand décline les noms féminins en *a* ainsi : *zunka*, lingua, *zunkun*, linguam; et le gothique dit semblablement : *tuggō*, *tuggōn*. Soit que cette finale *un*, *on*, fût accentuée ou ne le fût pas, le bas latin l'accentua, et, en l'accentuant, la développa en *anem*, *anam*.

La langue ne borna pas aux noms propres cette formation; elle l'étendit à certains noms communs, par exemple *nonnain*, *antain*, et quelques autres. Mais on s'arrêta dans cette voie; la latinité y résista, et jamais on ne dit au cas régime *rosain* et le reste. Pourtant cet artifice, emprunté aux langues germaniques, était heureux; car il étendait à une classe nombreuse de mots le signe caractéristique du régime, dont la forme latine les prive. C'était donner à la nouvelle syntaxe, dérivée de la syntaxe latine, plus de consistance et plus d'autorité. Mais l'inconscience, non aveugle pourtant, qui préside à la formation des langues, resta à mi-chemin. Un grammairien n'y serait pas demeuré, et aurait résolûment généralisé la formation; mais aussi un grammairien n'aurait pas songé à emprunter un régime particulier aux langues germaniques.

Pour ma part, je remercie M. Jules Quicherat de m'avoir expliqué l'énigme des régimes féminins en *ain*. Il n'y avait qu'un homme tout familiarisé avec la connaissance des noms propres qui pût le faire; car elle dépend de cette connaissance. Raison étant ainsi rendue de ce cas singulier, je terminerai en caractérisant la nature de la déclinaison diminutive que nous avions reçue du latin. Elle est formée, non comme dans les langues mères du système arien, de finales qui avaient eu un sens propre et qui s'étaient agglutinées, mais elle repose uniquement sur l'accent latin et sur la terminaison latine. Elle est particulière à la langue d'oïl et à la langue d'oc; l'espagnol et l'italien ne l'ont pas. Elle commença de se détruire dans le XIV[e] siècle, et acheva dans le XV[e], ne laissant de trace que dans l'*s* du pluriel, la finale plurielle *aux*, et quelques doubles formes comme *col* et *cou*, non sans noter que, dans le bourguignon, la destruction a été complète, le pluriel ne se distinguant plus du singulier, si ce n'est par l'article. Enfin elle résulte d'une simplification véritablement philosophique, réduisant tous les rapports des noms à deux, celui de sujet et celui de régime. Ainsi en quelques lettres syntactiques se marque l'histoire profonde d'aptitudes cachées au sein d'une

cesseurs ou ses contemporains. Mais, tandis que l'auteur des *Guerres du Seigneur*, à l'exemple de ses devanciers du moyen âge, met tous ses soins à concilier les doctrines du Stagirite avec les enseignements de l'Écriture sainte et les dogmes de la foi, l'auteur du traité de l'*Immortalité de l'âme* s'applique, au contraire, à empêcher toute confusion entre ces deux autorités, ou, ce qui est la même chose pour lui, entre la foi et la raison, entre la religion et la philosophie, entre les croyances acceptées comme révélées et les vérités naturelles. Par là, mettant la raison en possession d'elle-même, il a marqué la fin du règne de la scolastique et est devenu un des principaux fondateurs de la philosophie de la Renaissance. C'est ainsi qu'il a été compris par M. Fiorentino, dont le savant et consciencieux ouvrage ne nous fait pas seulement connaître les doctrines de Pomponace, mais celles de la plupart des philosophes italiens du XVI[e] siècle, de ceux qui se groupent naturellement autour de Pomponace comme ses maîtres, ses disciples et ses adversaires.

Sans avoir reçu les confidences de M. Fiorentino, nous croyons apercevoir les motifs qui l'ont porté à faire ce choix. Professeur d'histoire de la philosophie à l'université de Bologne, il s'est rappelé que Pomponace, ayant quitté Padoue pour répondre à l'appel des Bolonais, a été un de ses prédécesseurs; que c'est à Bologne qu'il a publié ses principaux ouvrages; que Bologne a, pendant longtemps, partagé avec Padoue l'honneur d'être, en Italie, un des foyers les plus actifs de la libre pensée; et qu'enfin entre sa propre doctrine et celles qui étaient professées autrefois dans ces deux universités célèbres il y a plus d'une analogie. M. Fiorentino, après avoir appartenu pendant quelques années à l'école de Gioberti, s'est prononcé récemment pour le système de Hégel. Or, sur la question de l'âme, la métaphysique hégélienne peut se concilier à la fois avec le naturalisme que Pomponace a introduit à Padoue et avec l'averroïsme qu'on professait à Bologne.

Au point de vue de l'érudition, des faits, de la critique historique, le livre dont nous nous proposons de rendre compte ne laisse rien à désirer. Non-seulement M. Fiorentino n'a rien oublié, mais, grâce aux documents qu'il avait sous la main, il a beaucoup ajouté à ce qu'on savait précédemment et a pu redresser un grand nombre d'erreurs où sont tombés, en traitant le même sujet, les principaux historiens de la philosophie. Nous avons le regret de ne pouvoir accorder les mêmes éloges à la critique philosophique de M. Fiorentino. Le système préconçu et absolu à l'aide duquel il juge les opinions qu'il fait passer sous nos yeux le rend extrêmement partial. Toujours prêt à admirer ou à

Ce plan, bien qu'il ne soit pas tout à fait conforme à l'ordre chronologique et qu'il semble même interrompre l'ordre des matières, est irréprochable. Il force l'attention à s'arrêter sur le point capital, celui que la critique ne pouvait éclairer sans le secours de l'histoire, et fait comprendre la succession des idées, bien plus importante que celle des temps. Il ne saurait entrer dans nos intentions de l'adopter pour notre propre compte et de suivre M. Fiorentino pas à pas. Nous nous attacherons seulement à ce qui touche directement Pomponace et à l'influence personnelle qu'il a exercée sur l'esprit essentiellement novateur de son siècle.

Pierre Pomponace (Pietro Pomponazzi), surnommé *Peretto*, à cause de la petitesse de sa taille, naquit à Mantoue, d'une famille ancienne et distinguée, le 16 septembre 1462. A l'âge de vingt ans, il quitta sa ville natale pour aller étudier à Padoue la médecine et la philosophie, deux sciences encore étroitement unies, comme elles l'avaient été dans l'antiquité et au moyen âge. En 1487, il obtint le grade de docteur en médecine, et en 1488, dans sa vingt-sixième année, il fut nommé professeur de philosophie dans la ville même, une des plus savantes de l'Italie, où il venait de terminer ses études. C'était alors la coutume, dans les universités italiennes, surtout dans celle de Padoue, de confier l'enseignement de la philosophie à deux professeurs connus pour appartenir à des écoles différentes. On pensait avec raison que cette division des opinions était un moyen assuré d'entretenir l'émulation des maîtres et l'intérêt des élèves. Quel était le rival contre lequel Pomponace était ainsi appelé à faire ses premières armes? On a supposé que c'était le théatin Vernias (Nicoletti Vernia), qui, en effet, a occupé une chaire de philosophie à l'université de Padoue de 1471 à 1499. Il avait commencé par défendre la doctrine d'Averroës; puis il se convertit et écrivit, à la fin de sa vie, en faveur de l'immortalité et de la pluralité des âmes. Soit au milieu, soit à la fin de sa carrière, il aurait bien pu rencontrer parmi ses adversaires Pierre Pomponace, qui repoussait également l'averroïsme et l'immortalité individuelle; mais M. Fiorentino établit par des documents incontestables que Vernias n'avait point de contradicteur officiel (*ordinariam philosophiæ legentis absque concurrente*), et que Pomponace a été, non son rival, mais son successeur.

C'est à Alexandre Achillini que l'université de Padoue voulut susciter un concurrent lorsqu'elle admit Pomponace au nombre de ses maîtres. Achillini, qui passa à Bologne les dernières années de sa vie, enseignait alors à Padoue la philosophie et la médecine avec une autorité incontestée, avec une renommée sans égale. On l'appelait le *grand*

dans son esprit, les opinions qui devaient plus tard soulever tant d'orages.

En 1510 il quitta Padoue pour Ferrare, où il ne resta guère qu'une année. Ferrare, alors en proie aux horreurs de la guerre, n'était pas un lieu favorable pour les méditations de la philosophie. Aussi Pomponace accepta-t-il avec empressement la chaire que lui offrait, à la fin de l'année 1511, l'université de Bologne. C'est à Bologne qu'il décrivit et publia tous ses ouvrages, à l'exception de son traité de la *Fatalité*, du *Libre arbitre* et de la *Prédestination*, qui, terminé en 1520, n'a paru qu'après sa mort, à Bâle, en 1525. C'est à Bologne que, après avoir rempli sans interruption et toujours avec le même éclat, ses fonctions de professeur, il mourut le 18 mai 1525. Il a été témoin des événements qui ont bouleversé l'Italie et l'Europe à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Il est impossible qu'il n'ait pas entendu parler du rôle extraordinaire que Savonarole jouait à Florence et de la tragédie qui en marqua la fin. Il assistait à la naissance de la Réforme et voyait commencer l'ère fatale des guerres religieuses. Mais rien ne pouvait le distraire de ses spéculations philosophiques, pas même les passions qu'il souleva contre lui; car, quoi qu'en dise son dernier historien, il n'a jamais connu la persécution. Il a même eu cette singulière fortune, que des princes de l'Église, des cardinaux, un prolégat, furent ses plus ardents défenseurs et acceptèrent la dédicace de ses écrits les plus compromettants. C'est le futur président du concile de Trente, le cardinal Hercule de Gonzague, qui, voulant que ses cendres reposassent à Mantoue, sa ville natale, se chargea des frais de ses funéraillles et lui érigea un monument de bronze. Sa vie est tout entière dans ses livres, dans son enseignement, dans ses doctrines, et l'on peut dire de lui ce qu'on a dit de Spinoza : il a été moins un homme qu'une pensée.

C'est en 1516 que parut à Bologne son fameux traité de l'Immortalité. Ce ne fut pas le premier des écrits qu'il publia; mais ce fut le premier de ceux qui firent parler de lui[1]. Il fut accueilli par un véritable orage, surtout à Venise, où il fut connu d'abord; car il était dédié au Vénitien Contarini, un élève de Pomponace devenu cardinal. Déféré au doge

[1] D'après M. Fiorentino, les ouvrages de Pomponace qui ont précédé le traité de l'Immortalité sont au nombre de quatre : 1° *Dubitationes XXI in Aristotelem*, tellement rare, que M. Fiorentino n'a pu en trouver un seul exemplaire; 2° *De intentione et remissione formarum*, Bologne, 1514; 3° *De reactione*, Bologne, 1515; 4° *De modo agendi primarum qualitatum, videlicet an agant immediate per species spirituales*, Bologne, 1515. Dans ces divers opuscules l'auteur, en sa qualité de professeur de philosophie naturelle, se contente d'expliquer, d'une façon plus ou moins libre, quelques passages de la physique d'Aristote.

par le patriarche et les frères mineurs de l'Observance, le traité de l'Immortalité fut brûlé publiquement par la main du bourreau, tandis que l'auteur, attaqué tous les jours du haut de la chaire, en dépit de sa profession de foi chrétienne, était signalé comme un ennemi de Dieu et de l'Église. Non contents de faire brûler son livre, les moines vénitiens agirent auprès de la cour de Rome pour attirer sur Pomponace les foudres de l'excommunication. Léon X, qui occupait à ce moment la chaire de saint Pierre, n'était, ni par caractère ni par conviction, porté à la rigueur, quand on ne s'attaquait pas directement à son pouvoir, et son secrétaire, le cardinal Bembo, était, comme Contarini, un disciple de Pomponace, un disciple peut-être imbu de ses idées, sans compter que les poëtes et les philosophes païens lui étaient plus chers que tous les docteurs de l'Église, anciens ou modernes, réguliers ou séculiers. Grâce à lui et aux dispositions bienveillantes du souverain pontife, les instances des frères mineurs de l'Observance n'eurent aucun résultat.

A Bologne le traité de l'Immortalité produisit un effet tout différent. Soit hostilité contre Venise, soit esprit d'indépendance et fidélité à des traditions libérales, les *Réformateurs* de l'Université, non contents de confirmer Pomponace dans ses fonctions pour une période de huit ans, augmentèrent singulièrement ses honoraires, qui, à partir de ce moment, furent portés à 1,600 ducats d'or. Ce qu'il y a de plus remarquable encore, le vice-légat du pape, Laurent Fieschi, intervenant dans ces résolutions contre son habitude et contre les statuts de l'Université, les revêtit de son approbation et de sa garantie. L'Inquisiteur et le Sénat donnèrent leur assentiment ou laissèrent faire. Mais les adversaires de Pomponace ne se crurent pas pour cela obligés de garder le silence.

Le plus modéré et le plus respectueux d'entre eux, ce fut le cardinal Contarini. L'esprit de la ville où il résidait, où il avait reçu le jour, les passions qui se déchaînaient autour de lui, et peut-être aussi la sincérité de ses convictions et le désir de les mettre à l'épreuve, lui faisaient en quelque sorte une nécessité de présenter à Pomponace quelques objections ou, comme on dit dans l'École, de lui faire quelques difficultés. Il s'acquitta de ce devoir avec toute la déférence qu'un disciple a pour son maître, alors même qu'il se croit obligé de le combattre. Pomponace lui répondit sur le même ton et avec les mêmes ménagements dans son *Apologie*[1]. Mais il ne se crut pas tenu à la même

[1] *Apologia*, Bologne, 1518.

réserve à l'égard des moines qui l'avaient dénoncé, qui avaient voulu le faire excommunier et qui continuaient de se déchaîner contre lui. Il les accablait de son mépris et de sa colère, il leur rendait leurs invectives, qu'autorisaient d'ailleurs les mœurs du temps. On sait en quels termes Luther parlait du pape et comment Henri VIII, alors le défenseur de l'Église catholique, parlait de Luther. Aussi l'*Apologie*, loin d'être acceptée comme une justification, servit-elle de prétexte à de nouvelles attaques et à des dénonciations encore plus plus pressantes que les premières. Un certain Fra Ambrogio Fiandino, évêque de Sessa, dans le royaume de Naples et religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, appelle Pomponace « le plus exécrable des hommes, une langue pestilen- « tielle qui mériterait d'être arrachée, le fléau, l'opprobre, le poison de « la société humaine, un vieillard ridicule, profanateur de la nature, sacri- « lége, né pour la haine, formé pour la dispute, élevé pour la perfi- « die[1]. » Le même prélat, dans une lettre adressée au pape, se plaint de la tolérance dont on use envers un pygmée qui fait la guerre au ciel. Toute la lettre se résume dans ces mots qui en forment le début : « Il « y a des hommes que l'espoir de l'impunité a précipités dans la dé- « mence[2]. »

A fra Ambrogio se joignit un autre moine, un bénédictin de Pise, fra Bartolomeo di Spina, qui, dans deux réquisitoires publiés coup sur coup, à quelques jours de distance[3], ne se contente pas d'opposer aux doutes de Pomponace ses meilleurs arguments, mais conjure les inquisiteurs de remplir vaillamment leur devoir : *Utinam inquisitores intrepide suum officium exsequerentur*. Telle était aussi l'opinion de Boccalini. Comme on lui signalait la distinction établie par Pomponace entre le philosophe et le chrétien, celui-ci, admettant au nom de la foi ce que le premier contestait au nom de la raison : « Eh bien, répondit-il, on « l'absoudra comme chrétien et on le brûlera seulement comme philo- « sophe. »

Ni la calme argumentation de Contarini, ni les invectives de frère

[1] « O exsecrandum hominis caput, o pestiferam et perniciosam linguam et ex agro « hujus vitæ radicitus evellendam, o labem, o maculam, o tabificum venenum societatis « humanæ. O hominem, ad odium natum, ad contentionem instructum, ad perfidiam « educatum. » — Le pamphlet d'où ce passage est tiré a pour titre : *Ambrosii eremitæ Parthenopei, episcopi Lamosensis disputationes contra assertorem mortalitatis animæ secundum naturale lumen rationis*, Mantuæ, 1509. — [2] *Impunitatis spes plures in amentiam dejecit.* — [3] En voici les titres : *Opusculum contra Petrum Pomponatium mantuanum quod tutela veritatis de immortalitate animæ nominatur; Flagellum in apologiam Peretti;* Venetiis, 1519.

Ambroise et de frère Bartolomeo di Spina, ni les observations du P. Chrysostome de Casal, qui, par ordre de l'évêque et de l'inquisiteur de Bologne, furent imprimées à la suite de l'Apologie, n'ayant pu empêcher les idées de Pomponace de faire une grande impression sur les esprits et de trouver, sinon des partisans, au moins des juges bienveillants jusque dans les rangs les plus élevés de l'Église, on suscita contre lui un adversaire que l'on croyait beaucoup plus redoutable. Nifo passait en effet, depuis la mort d'Achillini, pour le plus grand philosophe, le plus habile dialecticien, l'écrivain le plus érudit et tout à la fois le plus éloquent de l'époque. Léon X avait conçu pour lui une telle admiration, qu'il le créa comte palatin en lui permettant d'ajouter à ses propres armes celles de la Maison de Médicis. Il lui accorda, en outre, le privilége de légitimer des bâtards, d'anoblir des vilains et de conférer de son autorité privée tous les grades universitaires, excepté ceux qui relèvent de la faculté de médecine. Ce n'est pas seulement à ses livres, mais aussi à ses leçons que Nifo dut sa fortune et son éclatante renommée. Il enseigna successivement la philosophie à Padoue, à Salerne, à Naples, à Pise, et partout il attira la foule, partout il excita les applaudissements de la jeunesse. A Rome, où il passa quelques années, il sut charmer la cour élégante de Léon X. Nous avons de la peine aujourd'hui à nous expliquer ces succès, car nous ne pouvons plus en juger que par ses ouvrages, qui sont composés d'après la méthode aride et rédigés dans le latin barbare du moyen âge. La plupart sont des commentaires sur Aristote; mais il y en a aussi qui sont consacrés à la morale et à la politique[1]. Au nombre de ces derniers on remarque un traité sur l'amour (*De amore*) et un autre sur le beau (*De pulchro*). Le traité du beau, malgré ses formes didactiques et son appareil pédantesque, n'est au fond qu'un madrigal adressé à Jeanne d'Aragon, dont Nifo, peut-être par pure galanterie, se montrait très-épris[2]. La *thèse* qu'il y soutient (car il n'est guère possible d'employer une autre expression à propos de cette œuvre de scolastique amoureuse), c'est que Jeanne d'Aragon n'est pas seulement belle entre toutes les femmes, mais qu'elle est le type même de la beauté (*criterium formæ*), de la beauté parfaite, de la beauté *sesquilatère*, et il essaye de le prouver en donnant de tous les charmes de la princesse une description plus pré-

[1] *Opuscula moralia et politica*, in-4°, Paris, 1645. — [2] Nous ne voyons pas ce qui a autorisé le savant auteur de l'article *Niphus* dans la Biographie universelle à affirmer que la passion dont Nifo faisait parade à la cour du prince de Sanseverino, s'adressait à une fille d'honneur de Jeanne d'Aragon. Nous n'avons rencontré nulle part le nom de cette prétendue fille d'honneur.

cise qu'il ne convient à un philosophe, à un grave théologien autorisé par le pape à créer, par sa seule volonté, des docteurs en théologie et en droit canon.

M. Fiorentino relève avec vivacité les ridicules de ce personnage; il lui reproche avec amertume la faveur dont il a été l'objet près des grands de la terre et jusqu'à son titre de comte et ses armoiries. Mais il n'en a pas moins été, nous n'oserions pas dire le plus profond, mais le plus savant métaphysicien de son temps, aussi versé dans les œuvres de Platon que dans celles d'Aristote, aussi familier avec saint Augustin et saint Thomas d'Aquin qu'avec Averroës. Élève de Vernias, il s'attacha d'abord, comme son maître, à la cause de l'averroïsme. Il lui consacra, sans parler de ses nombreux commentaires, le premier et peut-être le plus curieux de ses ouvrages, son *Traité de l'Intelligence*[1]. Comme son maître aussi et comme le grand Achillini, il changea d'opinion. Il pensa non-seulement que l'immortalité individuelle est plus conforme à la vérité philosophique et à la foi chrétienne que l'immortalité collective reconnue par les Averroïstes et l'unité substantielle de l'intelligence, mais qu'Aristote lui-même est contraire à cette doctrine, et qu'Averroës ne l'a pas compris. Pourquoi donc cette conversion n'aurait-elle pas été sincère, comme elle l'a été chez d'autres? Pourquoi le platonisme, qu'il a étudié plus tard, ne l'aurait-il pas emporté dans son esprit sur le péripatétisme arabe et même sur la propre doctrine d'Aristote? Ce qui est certain, c'est que Pomponace a trouvé en lui un contradicteur embarrassant et d'une grande autorité.

Ce n'est point, comme on l'a dit, sur les ordres de Léon X qu'il entra en campagne contre l'auteur du *Traité de l'Immortalité*, ce fut, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa dédicace au pape, sur les instances de fra Ambrogio Fiandino. Il céda d'autant plus volontiers, qu'il supposait à Pomponace l'intention d'avoir voulu réfuter son livre sur l'*Intelligence;* par conséquent ce livre lui était toujours cher, et ses idées n'avaient pas changé autant que le supposent, en se répétant les uns les autres, la plupart des historiens de la philosophie. La réfutation porte le même titre que l'ouvrage de Pomponace[2]. Elle parut le 27 octobre 1518. Le 18 mai 1519, Pomponace y répondit par son *Defensorium*, ainsi appelé sans doute pour qu'il ne soit pas confondu avec l'*Apologie*. Ces trois écrits, l'*Apologie*, le *Defensorium* et le *Traité de l'Immortalité*, doivent être considérés comme un seul et même ouvrage, qu'il faut

[1] *De intellectu et dæmonibus libri sex*, Venetiis, 1492, in-folio. — [2] Augustini Niphi Suessani *De immortalitate animæ libellus*, Venetiis, 1518.

caractère de l'individualité, le philosophe arabe la relègue en quelque sorte hors de l'humanité, hors de la vie, et nous met tout à fait dans l'impossibilité de nous rendre compte de cette intelligence multiple et variable que nous apercevons en nous. Comment comprendre que la même intelligence, qui est éternelle, indivisible, indépendante par son essence et par ses opérations générales, soit variable, multiple, dépendante chez l'homme? Deux manières d'être aussi différentes appartiennent évidemment à des êtres différents.

L'opinion de Platon est combattue par celle de saint Thomas. La nature de l'homme a été beaucoup mieux expliquée par l'Ange de l'École que par l'auteur du *Phédon*. Il a compris qu'il n'y a pas en nous deux âmes et, pour ainsi dire, deux personnes, l'une qui pense et l'autre qui sent ou qui perçoit, mais que la pensée et la sensibilité sont étroitement unies entre elles, et que toutes deux appartiennent à la même substance, à un être indivisible. Saint Thomas a sur Platon un autre avantage, qui est la conséquence nécessaire du précédent. L'âme étant sensible aussi bien qu'intelligente, et sa sensibilité étant répandue dans les organes, il n'est plus permis de la concevoir seulement comme la cause motrice du corps, ainsi que font tous ceux qui la mettent tout entière dans l'intelligence, mais elle devient la forme vivante et active, ou, pour nous servir de l'expression consacrée, la forme informante du corps. S'il était vrai que l'âme ne fût que la cause motrice du corps, il n'y aurait pas plus d'unité dans la nature humaine qu'il n'y en a entre le chariot et les bœufs[1]. L'unité n'existe dans notre personne que si l'âme et le corps forment un seul tout, où l'âme nous représente la forme et le corps la matière. Enfin saint Thomas d'Aquin repousse la préexistence des âmes, très-difficile à concilier avec la doctrine que l'âme est la forme du corps, par conséquent qu'elle naît et se développe avec lui. Saint Thomas pense que l'âme a un commencement, bien que ce ne soit pas le même que celui des organes.

Sur tous ces points Pomponace est d'accord avec le grand docteur du XIIIe siècle; mais il se sépare de lui sur la question de l'immortalité de l'âme. Les raisons sur lesquelles se fonde saint Thomas d'Aquin pour affirmer que l'âme ne saurait mourir avec le corps, ces raisons ne l'ont pas convaincu, et il croit pouvoir les combattre par des raisons contraires.

Il y a d'abord contre l'immortalité de l'âme l'autorité d'Aristote, qui

[1] « Anima et corpus non majorem haberent unitatem quam boves et plaustrum. » (*De immortalitate*, cap. VI.)

considère les images que nous percevons par les sens comme la condition de la pensée, et qui voit dans l'âme elle-même le principe de la vie, la forme première du corps organisé. Donc, sans organes pas d'âme, sans images pas de pensée, pas d'intelligence, et, si l'on pouvait se représenter un instant l'intelligence survivant au corps, comme elle ne percevrait plus d'images, elle ne pourrait plus penser, elle serait condamnée à une inaction qui ne vaudrait pas mieux pour elle que le néant [1]. D'ailleurs, à l'autorité d'Aristote vient s'ajouter celle de saint Thomas lui-même. Saint Thomas, en cherchant le principe par lequel les âmes se distinguent les unes des autres, le principe d'individuation, ainsi qu'il l'appelle, n'en trouve pas d'autre que la matière ou le corps. Mais, si la mort, en détruisant notre corps, doit faire périr aussi notre individualité, qu'est-ce qui nous restera?

Si maintenant l'on entre dans le fond de la question, on trouve que l'intelligence, et, par conséquent, l'âme humaine, par la place qu'elle occupe dans l'univers, ne saurait aspirer à l'immortalité. L'intelligence de l'homme tient en quelque sorte le milieu entre les intelligences séparées, les intelligences pures et l'âme des bêtes. Les intelligences pures qui gouvernent les astres, et tout d'abord l'intelligence divine, n'ont besoin du corps à aucun titre, ni comme sujet, ni comme objet de leur pensée. Éternelles et parfaites, elles subsistent par elles-mêmes, et la matière, loin de les dominer, est asservie à leurs lois. L'intelligence des bêtes, confondue avec le corps dont elle partage tous les accidents, ne peut avoir d'autre objet ni d'autre sujet que lui et est certainement détruite par la mort. L'intelligence de l'homme a besoin du corps comme objet seulement, mais elle s'en distingue comme sujet, et c'est pour cela que, sans être immortelle, elle respire un certain parfum d'immortalité, *aliquid immortalitatis odorat.*

Que l'intelligence humaine ait besoin du corps comme objet, cela est incontestable puisqu'elle n'entre en exercice que par la sensation, par les images, par la perception des choses sensibles, par la connaissance des faits et des objets particuliers qui tombent sous nos organes. Mais dans les choses sensibles elle aperçoit les intelligibles, dans les faits particuliers, les choses universelles, et en cela consiste sa supériorité sur l'âme purement sensitive des bêtes. Est-ce une raison de l'assimiler aux intelligences pures, aux intelligences séparées, à l'intelli-

[1] « Humanus intellectus corpus habet caducum, quare vel corrupto corpore, ipse « non esset, vel si esset, sine opere esset, cum, sine phantasmate, per positionem, « intelligere non posset, et sic otiaretur. » (*De Immortalitate,* cap. VIII.)

gence divine? Non, car ce n'est pas directement qu'elle connaît l'universel, elle l'aperçoit dans les choses particulières[1]. Cependant, une fois arrivée à la connaissance de l'universel, elle est maîtresse de s'y attacher tout entière et de se replier sur elle-même sans s'occuper davantage des objets particuliers. Or cette faculté serait incompréhensible, si l'intelligence humaine était simplement une propriété de la matière, soumise aux conditions de l'étendue et de la divisibilité. Il faut donc qu'elle ait une certaine existence par elle-même et qu'elle soit distincte du corps au moins comme sujet, sinon comme objet. Il faut même qu'il y ait au-dessus d'elle des intelligences absolument pures, autrement l'intelligence humaine ne pourrait se concevoir[2]. Si l'intelligence humaine a néanmoins besoin du corps, si le corps lui est absolument nécessaire comme objet, cela tient à ce qu'elle est unie à la matière par une certaine concomitance, et que ses opérations s'accomplissent en quelque manière dans le corps par suite d'un accident dont la cause nous échappe[3].

Ces deux dernières propositions, comme le remarque avec raison M. Fiorentino, renferment une inconséquence. Si, pour comprendre l'intelligence et la pensée chez l'homme, il est nécessaire de supposer au-dessus de lui des intelligences pures, pourquoi ne pas revenir au sys-d'Averroës? pourquoi ne pas admettre que l'intelligence, que la pensée de l'homme est une simple manifestation, un acte immédiat de ces intelligences supérieures ou de l'une d'entre elles, celle qu'on a appelée l'*intellect actif*. Si l'intelligence de l'homme, à certains égards, est incompatible avec les propriétés de la matière, et notamment avec l'étendue, pourquoi ne pas lui reconnaître l'immortalité individuelle? Enfin, si le corps lui est absolument nécessaire pour agir, pourquoi ne lui est-il pas également nécessaire pour exister, et qu'est-ce qui empêche de la considérer comme une propriété ou un résultat de l'organisme?

Pomponace paraît s'être aperçu de cette difficulté, et il a essayé, dans son *Apologie*, de la faire disparaître en s'éloignant un peu plus tout à la fois de saint Thomas et d'Averroës. Il ne croit plus à cette incompatibilité qu'il avait reconnue d'abord entre la pensée et la matière; il va

[1] « Neque simpliciter universale cognoscere potest, sed semper universale in singu« lari speculatur. » (*De immortalitate*, cap. IX.) — [2] « Nisi enim intellectus haberet quod « ex se posset esse sine materia, intellectio ipsa non posset exerceri nisi modo quan« titativo et corporali. » (*Ibid.* cap. IX.) — [3] « Intellectus humanus est in materia per « quamdam concomitantiam et ipsum intelligere quodammodo est in materia, sed « satis accidentaliter, quoniam intellectus, qua intellectus est, accidit esse in ma« teria. » (*Ibid.* cap. X.)

lieu de croire qu'ils étaient déjà en possession de cet idiome quand ils pénétrèrent dans le pays des Cimmériens; car il n'est guère vraisemblable que ces nomades, qui chassèrent une partie de la population indigène et subjuguèrent le reste, lui eussent pris sa langue et le nom de ses dieux. Ce qu'Hérodote rapporte, d'ailleurs, des Skolotes dénote un grand attachement aux habitudes nationales, et cet auteur dit même formellement qu'ils avaient un éloignement prononcé pour les coutumes étrangères[1]. Ainsi les Skolotes, avant leur arrivée en Europe, constituaient une nation iranienne ou aryenne, du moins une nation chez laquelle l'élément aryen entrait pour une proportion notable. Les témoignages anciens s'accordent à les faire sortir de l'Asie centrale. Repoussés par un peuple voisin, les Issédons, suivant Aristée de Proconnèse, les Massagètes, suivant ce que l'écrivain d'Halicarnasse apprit en Scythie, ils avaient traversé un fleuve que celui-ci appelle Araxe et qui ne peut être que l'Iaxarte[2]. D'où il résulte qu'environ neuf ou dix siècles avant J. C., se répandaient déjà, de l'est à l'ouest, ces flots de populations venues de l'Asie centrale qui se précipitèrent en si grande abondance au commencement de notre ère, et qui, du ve au xiiie siècle, nous offrent une succession de nations ougro-turques et mongoles, se dépossédant les unes les autres depuis les rives du Don jusqu'au Danube. Tout indique en effet chez les Skolotes une nation conquérante qui avait imposé sa domination aux tribus établies entre le Don et le Dniéper. Ils regardaient comme leurs esclaves les tribus auxquelles Hérodote étend le nom de Scythes tout en faisant remarquer que c'étaient les nomades auxquels seuls cette dénomination devait s'appliquer[3]. Les Scythes laboureurs dont il parle sont visiblement une population différente, congénère soit des Thraces, des Gètes, soit de ces Méotes que Xénophon[4] nous apprend avoir été sujets des Skolotes; et l'on peut inférer de ce que dit l'écrivain d'Halicarnasse[5] des Callipides et des Alazons, cultivateurs comme eux, que des liens de parenté existaient entre ces Scythes et leurs voisins à l'ouest.

Les Skolotes, ayant émigré d'une contrée sise au delà de la Caspienne, devaient avoir occupé, dans le principe, la région où les géographes an-

[1] Hérodote, IV, LXXVI. — [2] Tous les passages où Hérodote parle de l'Araxe s'appliquent à l'Iaxarte (I, CCII, III, XXXVI, IV, XI, XL). — [3] Hérodote, IV, XX. Ce qu'Hérodote (IV, XLVI) dit des Scythes en général, ne peut s'entendre que des Scythes nomades. (Cf. IV, LXXXI.) — [4] *Socrat. mem.* 2. Les Méotes étaient vraisemblablement de la même race que les Zyches ou Tcherkesses; W. Edwards a signalé la ressemblance du type tcherkesse et de certaines figures des monuments de Panticapée. — [5] Hérodot. IV, XVII.

ciens placent les *Çákas* ou Saces; et l'on voit, par les rapports des auteurs grecs et latins, que les Perses tenaient les Saces pour identiques aux Skolotes ou Scythes d'Europe[1]. Ils donnaient en effet le nom de Sacasène à un canton de la Médie dans lequel étaient venus s'établir des Scythes que les faits nous représentent non comme des Scythes d'Asie, autrement dits des Saces, mais comme des Scythes d'Europe ou Skolotes[2]. On est même en droit de regarder les deux noms comme identiques, car l'un, Σκόλοτος, altéré par les Grecs en Σκύθης, a, dans les langues indo-européennes, le sens de bouclier, et, d'après Tzetzès[3], qui suit visiblement ici d'anciens témoignages, tel était aussi le sens de l'autre[4]. Ces divers rapprochements fournissent assurément une présomption en faveur de l'origine indo-perse des Scythes d'Asie. Notons encore que, dans l'armée de Xerxès, les Saces appartenaient au même corps que les Bactriens; or ceux-ci étaient certainement des Aryens. Bien des traits prêtés aux Saces se retrouvent soit chez les Skolotes, soit chez les Mèdes. Ainsi Hérodote dit que le premier de ces peuples était armé de la *sagaris* comme les Sarmates[5], dont j'ai rappelé dans le précédent article l'origine médique. Les Saces étaient coiffés d'un bonnet de feutre se terminant en pointe[6], bonnet donné au chef sace Skoñka sur le bas-relief qui accompagne l'inscription de Bisoutoun. C'est à peu près la même forme de coiffure qu'ont les Scythes sur les monuments du Bosphore cimmérien et manifestement la reproduction de la *cidaris*, que les Perses avaient empruntée aux Mèdes[7]. Parmi les peuples de la Scythie d'Europe, l'écrivain d'Halicarnasse[8] signale les Sigynnes, chez lesquels se retrouvaient beaucoup d'usages mèdes et qui portaient également cette sorte de tiare.

On peut donc très-légitimement incliner à voir dans les Saces une nation de souche aryenne, d'autant plus que leurs voisins, les Massagètes et les Sogdiens, offrent de leur côté des caractères qui convien-

[1] Voy. Quint. Curt. VII, xv, xxix. — [2] Strabon, XI, p. 438, 439, éd. C. Müller. — [3] *Chiliad.* XII, 893. Tzetzès dit que les Saces avaient inventé le bouclier (σάκος) cf. Eustath. *ad Dionys. Perieg.* 749, p 347 éd. C. Müller. — [4] Compar. Σκῦτος, *Scutum.* cf. G. Curtius, *Griech. Etymolog.* n° 113, p. 154. C'est la même racine qui entre dans l'allemand *schützen* et peut-être dans le nom des Scotts ou Scotchs (Écossais). Ce nom de Scolote ou Scythe pourrait bien avoir signifié *archer* (Schütze). Toutes ces étymologies confirment le caractère indo-européen de la langue scythique. — [5] Les Massagètes faisaient aussi usage de la *sagaris* ou hache de bronze (Strabon, XI, p. 440). — [6] Hérodote, VII, LXIV. — [7] Les Perses avaient emprunté la plupart de leurs usages et de leurs vêtements aux Mèdes. Strabon, XI, p. 450 — [8] Hérodote, V, IX.

nent aussi à des populations de cette souche[1]. Hérodote[2] note d'ailleurs la ressemblance que présentaient en particulier les mœurs des Massagètes et celles des Skolotes. Il n'y a pourtant là que des apparences, et l'on voit, par les informations des voyageurs, combien dans la région de l'Asie à laquelle les Saces appartiennent, les confusions, les mélanges de races furent fréquents[3]. Le sens visiblement assez vague que l'antiquité attribuait au nom de Scythes[4] a pu, comme je l'ai fait remarquer dans le précédent article, introduire des assimilations inexactes; il nous reporte à ces dénominations modernes, tant de fois arbitrairement appliquées et d'une signification mal définie, de Tartare, de Kosak, de Kalmouk. Quoique les Ougro-Turcs ne paraissent pas s'être montrés en Europe avant le IIIe ou le IVe siècle, il est difficile que, dès l'époque de Darius, les croisements qui se sont sans cesse effectués dans le Turkestan, la Perse et la région du Caucase, entre les races ougrienne, turque et persane, ne se fussent pas déjà produits dans la région occupée par les Saces. La race tchoude ou ougrienne, que l'on sait avoir reculé de plus en plus vers le nord, était vraisemblablement établie, cinq ou six siècles avant notre ère, dans le bassin aralo-caspien. Elle a dû conséquemment se trouver de bonne heure au contact des Iraniens et des Aryens, ce qui aura amené des mélanges. Les Perses et les Grecs furent trop étrangers aux observations ethnologiques pour avoir été en état de discerner ces entre-greffements. Ils s'en seront tenus, ainsi qu'il a été déjà dit, à certaines analogies extérieures[5]. Il n'y a donc pas à faire grand fondement sur leurs assimilations. D'autant plus qu'aux rapprochements qui viennent d'être exposés à l'appui de la thèse de M. Bergmann, on peut en opposer de tout contraires et des plus significatifs.

Les Kirghises, que leur idiome rattache à la famille turque, mais qui

[1] Les Sogdiens étaient armés comme les Bactriens. Ils formaient une même satrapie avec les Aryens, Hérodot. VII, XCIII. Le nom d'un Sogdien donné par Quinte-Curce (VII, XLI), Arimaze, est tout iranien; ce pouvait être toutefois un nom perse qu'il avait pris. Mais il est à noter que les noms des diverses tribus sogdiennes sont tous aryens. — [2] I, XXV. — [3] Voyez ce que M. P. de Tchihatchef dit des Kirghises. *Voyage dans l'Altaï oriental*, p. 43. — [4] Voy. ce que dit Strabon (XI, p. 435) sur l'acception générale que les Grecs donnaient à l'appellation de *Scythes*. — [5] Ces analogies sont fort trompeuses, parce que les peuples établis au voisinage les uns des autres s'empruntent souvent des usages et des façons de se vêtir. C'est ainsi qu'on retrouve à la fois chez les Mèdes, les Lydiens et les Skolotes, l'habitude de se faire des incisions sur le corps quand ils concluaient des traités et de boire ou de se lécher mutuellement leur sang (Hérodote, I, LXXIV; IV, LXX; cependant ces trois peuples étaient de races distinctes.

ont reçu une forte infusion de sang ougrien, occupent, suivant leurs traditions, l'ancien pays des *Hakas*, dont le nom rappelle celui des Saces, et que notre auteur aurait pu rapprocher des Hâkas ou Çâkas, mentionnés dans les lois de Manou, lesquels sont pour lui les Indo-Scythes des Grecs. L'on a fait remarquer la ressemblance existant entre le type kirghise et la figure que le bas-relief de Bisoutoun donne à Skoñka (dont le nom avait à tort été lu Saroukha). Voilà un premier indice de l'affinité de race des Saces et des Ougro-Turcs. Mais il est loin d'être aussi déterminant que pourraient l'être des analogies tirées des idiomes respectifs de ces deux populations. La langue est en effet le guide le plus sûr que l'on puisse prendre pour établir la parenté des races; car, si elle n'en est pas le signe incontestable, elle en est, du moins, le caractère le plus habituel. Là où des mélanges se sont opérés, elle indique l'élément prépondérant. Si l'idiome des Parthes nous était connu, il déciderait donc la question, les témoignages anciens s'accordant à faire de ceux-ci une nation sace ou scythe asiatique. Les Parthes conservèrent pendant longtemps des caractères et des usages qui décelaient leur origine. Malheureusement leur langue a disparu. Il est impossible de l'aller chercher dans le pehlvi ou syro-aryen, parlé au temps des Sassanides, et qui était né au contact du perse et de l'araméen. M. Bergmann croit trouver la preuve que l'idiome de ce peuple était indo-perse dans la signification d'*exilés*, de *partis*, qu'avait leur nom, suivant Trogue-Pompée, la racine qui fournit un tel sens étant entièrement indo-européenne; mais M. F. Spiegel[1] a judicieusement fait observer que ce nom n'était pas celui que les Parthes se donnaient à eux-mêmes; c'était simplement celui sous lequel les Perses les désignaient. Il ne peut donc rien nous apprendre quant à leur langue. Pline nous dit que les Scythes appelaient le Caucase *Groucasis;* ce qui, dans leur idiome, signifiait *blanc de neige;* il y aurait là une donnée précieuse, si l'on savait de quels Scythes le naturaliste latin entend parler, mais rien n'indique s'il emprunte ce mot à la langue des Scythes d'Europe ou à celles des Scythes d'Asie[2].

Nous avons un élément plus concluant pour la solution du problème dans les inscriptions cunéiformes qualifiées de *médo-scythiques*. Ces inscriptions appartiennent certainement à une langue qui fut parlée en Médie, à côté du perse ou de l'idiome très-voisin qu'y apportèrent les Aryens. Le mot *mada* signifiant *terre*[3] dans la langue de ces inscriptions,

[1] *Erân*, p. 105. J. Malalas dit que *Parthe* est un mot perse qui signifie *Scythe*. — [2] On peut rapprocher le mot *Grou* du turc *Car* (قار) signifiant neige. — [3] Ce vocable se retrouve dans le géorgien *mitza* et les vocables correspondants des

il y a lieu de croire que c'était elle ou, du moins, un de ses dialectes, qui avait originairement fourni son nom à la Médie. La population qui la parlait devait donc représenter les véritables indigènes. Or, comme on a noté que, dans les monuments épigraphiques écrits en médo-scythe, tous les noms géographiques et les mots dénotant un certain degré de culture et de civilisation sont tirés du perse, il faut supposer que la population qui conservait cet idiome était fort barbare; ce qui fait reconnaître en elle les débris d'une nation indigène condamnée par l'invasion aryenne à la même dégradation, au même isolement, auxquels les Aryens ont réduit les tribus dravidiennes dans l'Hindoustan septentrional et central.

L'adoption du terme de *médo-scythique* est due à l'opinion où ont été les assyriologues que les indigènes de la Médie étaient des Saces, des Scythes d'Asie. Rien ne le démontre pourtant. Il se peut qu'on ait dans les inscriptions ainsi qualifiées des monuments de la langue des Mardes, des Tapyres, voire même des Cosséens ou Couschites[1], lesquels auraient abandonné leur idiome primitif, ou encore de toute autre tribu indigène demeurée sur le sol, sur les confins de la Médie; mais ce qu'on est en droit d'affirmer, c'est que l'idiome appelé à tort ou à raison *médo-scythe* offre de nombreuses analogies avec les langues ouraliennes et turques. Il en résulte que la grande formation linguistique, dite *ougro-tartare* ou *touranienne*, s'était étendue jusqu'en Médie. Les inscriptions *casdo-scythiques* et *susiennes*, qui sont écrites dans un idiome congénère, montrent qu'elle s'avançait beaucoup plus au sud et à l'ouest. Il est donc naturel de supposer qu'elle était antérieure, dans cette partie de l'Asie, à l'établissement des langues indo-persiques, et, puisque, dix ou douze siècles plus tard, nous y retrouvons des populations ougro-turques, c'est-à-dire de la même souche que celle à laquelle leur langue rattache les indigènes de la Médie, nous devons croire que cette race féconde n'avait pas cessé d'occuper la région de la Caspienne et du Turkestan depuis des temps antérieurs à l'invasion aryenne. Par conséquent, au IV[e] et au V[e] siècle avant notre ère, les Ougro-Tartares se rencontraient, comme de nos jours, au voisinage des Iraniens.

Ces considérations, on le voit, font singulièrement pencher la balance du côté d'une opinion tout autre que celle de M. Bergmann. Les

idiomes ougriens. (Voy. Klaproth, *Asia polyglotta*, p. 112.) — [1] Les Cosséens se reconnaissent pour les descendants des Couschites non-seulement à leur nom, qui paraît dérivé, comme celui des Cissiens ou Susiens, du nom de Cousch, mais encore à cette circonstance, notée par Diodore de Sicile (XIX, XIX), qu'ils étaient les indigènes du pays : *Όντες ἐκ παλαίων χρόνων.*

associe Magog à Gog, qu'il place au nord de l'Assyrie, et il qualifie ce dernier de prince de Mosoch et de Thubal. Donc, au VIe siècle avant notre ère, la race de Magog dominait jusque dans le pays des Mosches et des Tibarènes. Il y a dès lors lieu de croire que les populations ainsi désignées étaient liées par une affinité de langue, que l'idiome des Mosches et celui des Tibarènes appartenaient également à la formation touranienne. Nous avons vu plus haut que les Mardes sont l'une des populations des frontières de la Médie qui peuvent être regardées comme ayant fait partie des nations indigènes de langue anaryenne; or, dans la division de l'empire perse [1], les Mosches et les Tibarènes ne formaient avec eux, les Macrons et les Mosynœques, qu'un même gouvernement.

La confirmation de tout ceci nous est apportée par les données empruntées aux inscriptions cunéiformes. Les travaux de M. Jules Oppert ont établi que c'était à une population anaryenne, c'est-à-dire touranienne, que remontait l'invention du système graphique adapté par les Sémites-Assyriens à leur langue. On ne saurait admettre qu'une telle invention soit due à un peuple aussi barbare que les indigènes de la Médie, qui n'avaient nul besoin de l'écriture. Cela n'a pu qu'être l'œuvre d'une nation de race congénère, mais fort supérieure à ces indigènes. Et l'opinion qui se présente d'elle-même, c'est que l'idiome pour lequel fut créée l'écriture cunéiforme était celui des Chaldéens, avec lesquels vinrent ensuite se fondre les Assyriens. Or les Chaldéens ou *Casdîm* n'étaient pas originaires de la Mésopotamie; ils nous apparaissent comme ayant, à une époque très-reculée, conquis ce pays sur les Couschites, fait déjà mentionné par Hellanicus [2]. D'où venaient-ils? Évidemment du pays qu'avaient occupé les Tibarènes, puisqu'on y trouve encore, au temps de Xénophon et d'Alexandre le Grand, un peuple du nom de Chaldéens, renommé par sa bravoure, et qui fournissait des mercenaires aux rois de Perse et à ceux de l'Inde [3]. Originaires d'une contrée sur laquelle a dû s'étendre la formation linguistique dite *touranienne*, on comprend qu'ils aient parlé un idiome voisin de celui des indigènes de la Médie. Le caractère touranien du casdo-scythique prouve au reste péremptoirement cette supposition.

Les Chaldéens primitifs descendus des monts Gordyens étaient les frères des Tibarènes, une fraction de la même nation. Nous voyons en

[1] Hérodote, III, XCIV. — [2] Hellanic. *ap. Steph. Byzant.* v° Χαλδαῖοι. Hellanicus disait que les Chaldéens, après avoir quitté leur patrie, avaient occupé le pays de Χοχή, dans lequel on reconnaît le nom de Cousch. — [3] Xénophon, *Expedit. Cyr.* IV, IV, V, VII. Diodor. Sic. XIV, XXVII. Cf. Steph. Byz. v° Χαλδία.

χῖτις) de Ptolémée, située sur les confins de l'Arménie, l'Arphaxad de la Bible, et ce nom signifie limite des Chaldéens (ארפכשד)[1]; c'était en effet en Arménie que la tradition tout assyrienne du déluge plaçait le premier établissement de l'espèce humaine après le cataclysme.

L'ensemble de ces considérations nous fait maintenant comprendre comment l'écriture cunéiforme a pu être l'œuvre des Touraniens. Les Chaldéens-Tibaréniens autrement dit les Protochaldéens apportèrent chez les Couschites un état social bien supérieur à celui de ceux-ci. Ils composèrent le corps sacerdotal qui conserva leur nom, lequel fut aussi appliqué aux habitants de la Mésopotamie[2]. Et, quand les Assyriens-Sémites établirent leur empire sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, ils y trouvèrent une civilisation toute constituée, qu'ils adoptèrent[3]. A travers les fables qui remplissent le récit de Bérose[4] on discerne la trace du souvenir de l'origine proto-chaldéenne ou chaldéo-tibarénienne de l'écriture; car ce furent, selon cet auteur, les hommes échappés, en Arménie, au déluge, qui apportèrent la connaissance de l'écriture. Les Chaldéo-Tibaréniens l'auraient-ils reçue des colonies égyptiennes établies en Colchide, ainsi que le pense M. Carl Sax[5]? Le fait me semble fort douteux, et les arguments proposés par ce savant sont loin d'être concluants.

Le système trop exclusivement indo-européen de M. Bergmann a le tort de ne tenir aucun compte de cette grande souche touranienne à laquelle paraissent correspondre les trois branches de Magog, Mosoch et Thubal, et d'effacer ainsi de la carte ethnographique primitive plusieurs des plus importantes familles linguistiques.

Faisant des Saces des Indo-Germains, le savant professeur de Strasbourg est conduit par là à englober dans la même catégorie les Massagètes et les Dahes, qui habitaient dans la même région de l'Asie et que les géographes postérieurs ont regardés comme Scythes[6]. Déjà Klaproth,

[1] Knobel, *ouv. cit.* p. 159. M. Bergmann attribue un sens analogue au nom d'Assour, dérivé, selon lui, du chaldéen *Sour* (שור), mur, limite. — [2] כשדם, Χαλδαῖοι. Voy. Daniel, II, 5; IV, 4; V, 7; Hérodote, I, CLXXXI; Strabon, XVI, p. 629; Diodor. Sic. II, XXIX et suiv.; Arrien, *Anab.* III XVI, VII, XVI, XVII; Quint. Curt. I, XXII. — [3] Encore au VIe siècle de notre ère, les Mosches ou Mesches, comme Procope (*De bello gothic.* IV, II) les appelle, quoique depuis longtemps soumis aux Ibériens, présentaient une culture fort avancée, occupaient un territoire fertile et plantureux, et excellaient surtout dans la culture de la vigne. Ce qui rappelle que Noé, qu'on représente comme établi en Arménie, passait pour avoir planté le premier la vigne. — [4] Beros. *Fragm.* ed. Richter, p. 57, 58. — [5] Ap. *Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft*, part. I (1868). — [6] Strabon (XI, p. 438) nous dit que les Dahes habitaient plus près de la Caspienne; ce qui montre que leur territoire répondait au Dahistan, qui a conservé leur nom; les Massagètes et les Saces se trou-

d'autant plus qu'Hérodote, sans rien dire de la parenté des Gètes et des Thyssagètes, observe que ceux-ci étaient une nation à part, non pas nomade, mais chasseresse. Le sens d'*intelligent*, dérivé d'un radical indo-perse que notre auteur attribue au nom de Gète est fort problématique. Il est possible que les Grecs aient ramené à une même finale des noms dont la désinence n'était pas absolument identique. On pourrait également rapprocher le nom de Gète de celui des *Djâts*, indigènes de la province du Sindh et d'origine aryenne. En fait, nous ne sommes nullement assurés que ce fussent là les désignations que s'appliquaient ces peuples, et l'identité de forme conduit plutôt à supposer que nous nous trouvons ici en présence d'un mot indo-persique dont les Perses avaient tiré le nom qu'ils appliquaient à ces diverses nations. S'il était établi qu'il exista une parenté entre les Gètes et les Massagètes, nous verrions plutôt dans les premiers les représentants de la race mère et dans les seconds le produit d'un mélange avec une nation ougrienne, d'où le nom nouveau qui leur fut imposé. M. Bergmann admet, du reste, ce mélange, et il est à noter que non loin des Massagètes on rencontre, au temps de Ptolémée, des Masséens (Μασσαῖοι), voisins eux-mêmes des Alains, qui sont donnés par quelques auteurs anciens comme identiques aux Massagètes.

Quoi qu'il en soit, l'on ne découvre chez les Gètes rien qui légitime leur assimilation aux Saces, si ce n'est qu'ils étaient, comme eux et comme toutes les tribus répandues des bouches du Danube au cœur de l'Asie, archers et cavaliers. Les Grecs les considéraient comme un peuple thrace ou scythe[1]. Sous certains rapports les Gètes offrent des analogies avec les Celtes. Il en est de même des Daves ou Daces[2], qui étaient certainement une fraction des Gètes, établis plus au nord[3] et dont le nom ne paraît avoir avec celui des Dahes qu'une ressemblance fortuite. Ce nom de *Dahes* est vraisemblablement tiré du mot qui a donné le turc *dhagh*, داغ, montagne. L'épithète de *montagnards* leur convenait parfaitement, et il y a là un nouvel indice du caractère ougro-turc des Scythes d'Asie. Quant au nom de *Dave* ou *Daē*, le grand nombre de terminaisons de noms de villes daces en *dava*, tend à faire croire qu'il était tiré d'un mot

[1] Le poète Ménandre cité par Strabon (VII, p. 246) compte aussi les Gètes parmi les Thraces. Ce géographe nous dit d'ailleurs que les Gètes parlaient la langue thrace (VII, p. 252.) Thucydide (II, xcvi) les rapproche des Scythes. (Cf. Dion Cassius, LI, xxii, LXIII, vi.) — [2] Cf. Strabon (VII, p. 245) qui nous apprend (VII, p. 253) que les Daces et les Gètes parlaient la même langue. — [3] Strabon (VII, p. 252) dit que les Daces s'étaient anciennement appelés Daēs ou Daves (Δάοι, *Davi*. Cf. Étienne de Byzance, vº Δακία.)

« formé par contraction le nom de Dânes (norr. *Dânir*, p. *Dâhnir*, « *Dâhnir*[1]). »

On peut dire qu'ici tout, ou à peu près, est hypothétique. L'espace considérable qui sépare les Danois des Gètes est franchi d'un bond, et, si le premier de ces deux peuples n'apparaît dans l'histoire qu'avec des auteurs du VIe siècle, Procope, Jornandès et Grégoire de Tours, si aucune mention n'est faite en Sarmatie, en Germanie, de Daces, de Danakes, de Daves, les échanges supposés de noms expliquent ce silence. La critique doit se montrer plus difficile. Elle remarquera que l'on ne rencontre aucun nom germanique dans les noms gètes et daces qui nous ont été transmis, encore moins de noms danois et vieux norriques. Elle ne peut prendre les Goths que là où ils se présentent avec une appellation et dans des conditions qui permettent de les reconnaître, c'est-à-dire aux deux premiers siècles de notre ère, sur les bords de la Baltique. Ils s'y montrent sous les noms de *Gothones*, *Guttones*, au voisinage d'autres nations germaniques telles que les Burgondiones ou Burgondes, les Vandales. Elle sait par Pythéas qu'ils étaient déjà fixés dans cette région au quatrième siècle avant notre ère, conséquemment à l'époque où les Gètes se trouvaient aux bouches du Danube; elle n'a donc absolument aucun droit de supposer que ces Gothons aient été une partie des Gètes qui se seraient portés plus au nord. Les assimilations de Jornandès et des auteurs byzantins ne sauraient être ici prises en sérieuse considération, puisqu'elles ne reposent sur aucun fondement et ne sont, de leur part, que de pures suppositions suggérées par des ressemblances de noms. On sait, d'ailleurs, avec quel arbitraire les écrivains de cette époque appliquèrent les noms ethniques, notamment ceux de Scythes et de Sarmates, et l'on voit, par ce que dit Procope, que les Grecs du Bas-Empire confondaient tous les barbares et ne voyaient en eux qu'une même race[2].

Nous ne pouvons nous permettre qu'une seule affirmation à l'égard des Gètes et des Daces, c'est qu'ils n'appartenaient pas à la race ougro-turque, qui ne s'est montrée en Europe qu'à l'époque où le nom de ceux-ci s'efface de l'histoire. Si l'on prend en considération ce fait que les Scythes-Skolotes sont les premiers qui paraissent être passés du bassin aralo-caspien au nord du Pont-Euxin, le berceau des Gètes devra être cherché ailleurs. Leur parenté probable avec les Thraces, dont ils paraissent n'avoir constitué qu'un rameau septentrional[3], la route la

[1] *Les Gètes*, p. 63. — [2] *De bell. Vandal*, I, II. Cf. Zosime, I, XXXVIII, IV, XXXIX. — [3] Hérodote, IV, XCIII. On trouvait, au reste, d'autres Thraces, au nord même des Gètes.

ouest du Pont-Euxin. L'origine vindo-sarmatique des Slaves conduit à regarder la langue de ceux-ci comme ayant dû avoir une assez grande affinité avec l'idiome sarmatique ; et, en effet, parmi les noms nouveaux de rivières qui se substituent en même temps que ceux dans lesquels entre le radical *dan*, nous trouvons donné à l'Hypanis celui de *Buges*, lequel est entièrement slave et subsiste dans le nom actuel de Boug. Lehrberg[1] nous dit que dans la langue ossèthe, qui appartient à la famille indo-européenne, *dan* signifie *rivière*, ce qui est une preuve que la langue des Alains, dont le peuple ossèthe descend, était liée de près à l'idiome sarmatique, et, en effet, la description qu'Ammien Marcellin nous a laissée des Alains décèle un peuple voisin des Germains. Procope les regarde même comme une nation gothique[2].

Si je ne puis souscrire à une foule d'identifications acceptées par M. Bergmann, je reconnais cependant qu'il a indiqué avec une grande approximation la voie suivie par les populations asiatiques pour pénétrer en Europe. Cette voie est, au reste, celle que nous tracent les migrations subséquentes. Il y a comme de grands chemins naturels, dont les barbares ne pouvaient guère s'écarter et qui étaient marqués par les steppes, les principaux cours d'eau et les grandes plaines. En sorte que la direction suivie par les barbares, du IIe aux Xe et XIe siècles de notre ère, nous fournit celle qu'ont dû suivre des migrations beaucoup plus anciennes. Mais, si le savant professeur de Strasbourg a distingué la bonne route, il s'est, à mon avis, trompé sur les heures de départ et a pris souvent l'express au lieu du train de petite vitesse. De là le contraste entre ce qu'ont de judicieux, tout au moins de probable, ses vues générales, et ce qu'il y a d'arbitraire et de forcé dans ses vues de détail.

Il est incontestable que les populations établies à l'est de l'Europe au temps d'Hérodote, c'est-à-dire dans la première moitié du Ve siècle avant notre ère, doivent être considérées comme une des divisions de cette grande armée d'invasion qui conquit la partie du monde que nous habitons sur une population encore clair-semée et misérable. Mais est-ce à dire pour cela que les Gètes et les Scythes soient précisément ceux que nous trouvons cinq ou six siècles plus tard au nord de l'Europe? Je reviendrai sur cette question en traitant des nations indo-européennes. Je dirai seulement ici que le laps de temps qui s'est écoulé

[1] Cité par C. d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 184. Sjögren, dans le vocabulaire ossèthe qui accompagne son *Ossetische Sprachlehre*, donne le mot *don* avec le sens de rivière. — [2] On doit aussi rapprocher le nom du Donetz au temps d'Hérodote, *Syrgis*, de celui de *Visurgis*, que portait le Weser.

entre l'arrivée des Germains et des Scandinaves sur la frontière de l'Asie et leur établissement au cœur de l'Europe paraît avoir été beaucoup plus considérable que celui qui sépare l'expédition de Darius en Scythie de celle de César dans la Gaule. M. Bergmann prend pour guide, dans ses identifications, des noms ethniques dont il suit intrépidement les transformations. Si les Indo-Européens avaient conservé avec la tenacité qu'il suppose les dénominations portées par eux en Asie, nous retrouverions dans la Germanie bien d'autres noms géographiques empruntés à leur berceau que ceux en petit nombre qu'il pense avoir découverts. Tant qu'un peuple garde sa langue et son homogénéité, on le voit transporter avec soi les mêmes noms de lieux, de tribus, de montagnes et de rivières. C'est ainsi que les contrées occupées par les Celtes se reconnaissent à la quasi-identité des noms géographiques qui s'y rencontrent, que les Hellènes ont appliqué les leurs partout où ils se sont établis, que des noms germains existent là où des nations germaniques ont pénétré. Rien de cela pour les Scythes et pour les Gètes. Évidemment ces peuples se sont arrêtés dans l'Europe orientale et n'ont pas poussé leurs migrations jusqu'à l'ouest; ou, si quelques-unes de leurs tribus se sont aventurées au nord et au centre de l'Europe, elles ont été absorbées par d'autres populations, et l'on n'en peut plus distinguer de vestige. Il est vrai que M. Bergmann croit trouver une autre catégorie de preuves pour l'opinion qu'il soutient dans ce qu'il appelle la continuité organique des phénomènes de l'état social et de l'état intellectuel de ces peuples. Mais cette continuité, il en voit la démonstration dans des analogies d'institutions, d'usages et de croyances, qui se fussent offertes à son étude, s'il avait rapproché des Germains et des Slaves certaines populations de l'Asie, les populations dravidiennes, par exemple, qui n'appartiennent assurément pas à leur race.

Dans la liste des enfants de Japheth, que nous donne le chapitre x de la Genèse, il ne me reste plus qu'à rechercher les nations personnifiées par Javan. Leur examen va nous conduire dans une autre direction que celle que suivirent la plupart des nations représentées par les frères de ce patriarche. Il nous fournira des rapprochements plus concluants que ceux à l'aide desquels on peut essayer de retrouver la voie de Magog et de Thiras. M. Bergmann nous en apporte les éléments; aussi est-ce avec lui que j'entreprendrai d'élucider ce dernier point.

Alfred MAURY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 27 mai 1869, une séance publique pour la réception de M. Claude Bernard, élu en remplacement de M. Flourens.

M. Patin, directeur de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 28 mai, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Defrémery à la place vacante par le décès de M. le marquis de Laborde.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 15 mai, l'Académie des beaux-arts a élu M. Félicien David à la place vacante, dans la section de composition musicale, par le décès de M. Berlioz.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Études sur les maladies éteintes et les maladies nouvelles, pour servir à l'histoire de évolutions séculaires de la pathologie, par Charles Anglada, professeur de pathologie

médicale à la Faculté de médecine de Montpellier, etc. Paris, chez J. B. Baillière et fils, 1869, in-8° de VII-646 pages. — Dans une introduction qui occupe cinquante pages, le savant auteur examine, au point de vue théorique, s'il peut et s'il doit y avoir des maladies anciennes qui s'éteignent et des maladies qui naissent tout à coup au milieu de circonstances particulières. Sans doute la théorie peut fournir quelques bons arguments pour la solution du problème posé dans toute sa généralité; mais, comme le remarque M. Anglada lui-même, la question se réduit en définitive à une question de textes; là où s'arrêtent les textes là aussi s'arrête l'histoire authentique. Après les textes commencent les conjectures plus ou moins probables. La maladie, comme la mort, est née avec l'homme, et l'on pourrait légitimement admettre d'abord que les espèces essentielles des maladies sont coexistantes de l'humanité, puisqu'elles résultent de l'organisation et des mouvements mêmes de la vie, et, en second lieu, que les formes, en même temps que le degré d'intensité, peuvent se modifier en raison de la diversité des influences. Quoi qu'il en soit, M. Anglada étudie successivement les grandes épidémies de peste, de variole, de rougeole, de scarlatine, de feu sacré ou feu saint Antoine, de suette anglaise, de syphilis, enfin de choléra; il n'est pas traité de la fièvre jaune, ce qui est peut-être regrettable. L'auteur considère plusieurs de ces maladies comme éteintes; par exemple, la peste d'Athènes et la peste antonine (deux manifestations, selon lui, d'une même maladie), la suette anglaise, et, si nous ne nous trompons, la peste noire, qui est cependant la vraie peste. Parmi les maladies nouvelles sont rangés presque tous les genres d'épidémies dont la liste a été donnée plus haut. Il est encore plus facile de dire, au moins pour plusieurs des maladies épidémiques, si elles sont éteintes que de prouver qu'elles sont nouvelles; en effet, pour les maladies prétendues nouvelles, on est presque toujours en droit de reculer ou du moins d'ajourner la solution, dans l'espérance qu'on découvrira quelques textes anciens inconnus, comme cela a eu lieu précisément pour la peste proprement dite, ou peste à bubons. Quant aux maladies qu'on croit éteintes, la vérification est moins malaisée, puisque l'extinction aurait eu lieu à une époque plus voisine de la nôtre, et que nous possédons, par conséquent, plus de moyens de contrôle. Historiquement, le choléra est, jusqu'à présent, une des maladies qu'on peut regarder avec le plus de certitude comme nouvelles; mais on ne pourrait pas être aussi affirmatif pour l'extinction absolue d'aucune des maladies qu'on regarde comme ayant disparu de la scène pathologique. S'il est permis, en un sujet aussi compliqué, de n'être pas toujours d'accord avec M. le professeur Anglada, on ne saurait du moins se refuser à reconnaître dans l'important volume que nous signalons une érudition étendue, une bonne foi parfaite, un jugement droit, et l'éloignement pour les conclusions hasardées. C'est un livre qui fait grand honneur à l'École de Montpellier; c'est en même temps une énergique protestation contre le discrédit où sont tombées les recherches historiques parmi le plus grand nombre des médecins français.

Les sciences et la philosophie; essais de critique philosophique et religieuse, par Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier et Cie, 1869, in-12 de XXIII-512 pages. — Le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes étudie et discute à fond dans cet ouvrage les plus hautes vérités de l'ordre philosophique et religieux, et les plus importantes théories métaphysiques ou scientifiques qui puissent être agitées dans les polémiques contemporaines : *La science et les sciences; — la science physiologique et l'hypothèse matérialiste; — l'hétérogénie et l'origine de la vie sur la terre; — l'âme et la vie du corps; — Dieu, le monde et l'infini mathématique; — les superstitions dangereuses pour*

la science et leurs rapports avec les systèmes de la philosophie moderne : tels sont les titres des six essais réunis dans ce volume. Trois de ces morceaux, le premier, le cinquième et le sixième, offrent une rédaction nouvelle de mémoires publiés séparément à diverses époques, mais qui, inspirés par une même pensée et modifiés pour leur destination nouvelle, se lient naturellement entre eux et aux trois autres études qui sont inédites et ont été composées récemment. Après une introduction où il expose la pensée conciliante qui a inspiré ces essais, plus critiques que dogmatiques, l'auteur traite, dans le premier, la question la plus générale, celle des rapports des sciences entre elles et avec la philosophie. Dans le second et le troisième, il montre, à l'aide d'une dialectique vigoureuse, que le spiritualisme n'a rien à craindre ni des progrès de la physiologie expérimentale, ni des hypothèses récentes sur l'origine des animaux, de l'homme et des races humaines. Un appendice inédit au troisième essai forme un intéressant chapitre sur l'hétérogénie et la fameuse théorie de Darwin. M. Martin consacre le quatrième mémoire à l'examen de la question, mal posée selon lui, et si vivement débattue depuis quelques années, entre l'*animisme*, le *vitalisme* et l'*organicisme*. Il s'attache à indiquer les bases d'une conciliation possible des trois opinions divergentes. Le dernier essai est une étude piquante sur les superstitions de notre temps. Dans toutes les parties de ce savant ouvrage, l'auteur se montre très au courant du mouvement scientifique, en même temps qu'il y fait preuve d'une érudition philosophique remarquable. On doit le louer aussi de sa modération constante à l'égard des personnes, lors même qu'il combat avec énergie des systèmes qu'il juge erronés et funestes.

Histoire de Léonard de Vinci, par Arsène Houssaye. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier et Cie, 1869, in-8° de 490 pages, avec portrait. Une connaissance approfondie du sujet traité, un sentiment très-vif de l'art et de brillantes qualités de style recommandent ce nouvel ouvrage de M. Arsène Houssaye, comme ceux qu'il a précédemment consacrés aux peintres français du XVIIIe siècle et à l'école flamande. Après des considérations générales sur l'histoire de l'art jusqu'au XVe siècle, l'ingénieux écrivain retrace d'une façon intéressante tout ce qu'on sait de la vie de Léonard de Vinci en s'appuyant sur des témoignages contemporains, et en contrôlant parfois les opinions des historiens à l'aide de ses propres recherches. Cette biographie, où respire un ardent enthousiasme pour le caractère et le génie du maître, nous fait connaître la jeunesse de Léonard de Vinci, ses travaux à Florence, à Milan et à Rome, sa rivalité avec Michel-Ange, son voyage en France, son séjour à Amboise et les circonstances de sa mort, arrivée au château du Cloux ou du Clos Lucé, près d'Amboise, le 2 mai 1519. Une tradition, recueillie par Vasari, répétée par d'autres, et maintenant contestée, veut que Léonard soit mort dans les bras de François Ier. M. Arsène Houssaye, qui autrefois avait combattu cette tradition, donne aujourd'hui de fort bonnes raisons pour l'admettre. Nous croyons avec lui qu'on n'est pas autorisé à la rejeter, à moins de prouver que le roi François Ier ne pouvait être à Amboise le jour de la mort du Vinci, et cette preuve n'a point été faite. Un chapitre additionnel, qui n'est pas le moins important du livre, rend compte des fouilles entreprises par M. Arsène Houssaye et exécutées sous ses yeux, en 1863, dans le jardin du château d'Amboise pour retrouver le tombeau oublié de Léonard de Vinci. Ces fouilles, dirigées sur l'emplacement de l'ancienne église détruite de Saint-Florentin, où ce peintre illustre avait choisi sa sépulture, ont amené la découverte d'un squelette, près duquel on trouva un débris de dalle tumulaire portant ces fragments de mots : EO DUS VINC, inscription qui peut être facile-

ment restituée ainsi : LEONARDVS VINCIVS. Cette heureuse découverte désignait naturellement la place du monument que le Gouvernement se propose d'élever à la mémoire de Léonard de Vinci. L'auteur nous apprend que ce monument sera prochainement érigé. La seconde partie du livre contient une savante appréciation des œuvres peintes et des œuvres écrites du grand artiste florentin. On y distinguera particulièrement une étude très-développée du célèbre tableau de la Cène, peint à l'huile, de 1495 à 1498, sur le mur du réfectoire du couvent *delle Grazie* de Milan. Dans un appendice placé à la fin du volume, on trouve un catalogue raisonné de tous les ouvrages conservés ou perdus, de Léonard de Vinci, et l'indication bibliographique des historiens et des critiques que l'auteur a consultés pour son travail.

Sainte Cécile, poëme tragique, par le comte de Ségur. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie d'Ambroise Bray, 1869, in-12 de 201 pages. — C'est en effet un poëme tragique plutôt qu'une tragédie, que M. de Ségur a consacré à la noble et touchante figure de sainte Cécile. Celle des trois unités dont il est le plus difficile de se passer, comme le remarque l'auteur, l'unité d'action y fait défaut, puisque l'œuvre renferme, dans ses quatre actes, deux actions successives et distinctes, les noces ou la conversion de Valérien, et le martyre de la sainte. Les deux autres unités, au contraire, ont été scrupuleusement respectées sans trop d'invraisemblance. La scène s'ouvre, au palais de Valérien, par des chœurs de femmes païennes et chrétiennes. L'intérêt du premier acte réside principalement dans un très-beau dialogue où Cécile, le soir de ses noces, apprend à Valérien, son époux, qu'elle est consacrée au Christ et l'engage à se faire chrétien. Le second acte nous montre Valérien néophyte marchant à la mort accompagné de son frère Tiburce, qu'il vient de convertir à son tour; le troisième nous fait entendre le récit du martyre des deux frères et l'interrogatoire de Cécile, au supplice de laquelle nous assistons au quatrième acte. M. de Ségur a respecté, sur tous les points essentiels, la vérité historique, et il s'est attaché à reproduire exactement la physionomie de sainte Cécile, telle que nous la font connaître les actes de son martyre. Les beaux vers du poëte, s'ils ne nous font pas retrouver la vigueur et les incomparables élans de Polyeucte, expriment avec une grâce, une élévation et une noblesse constantes, les généreux sentiments, l'ardente foi, le virginal amour et le saint enthousiasme des deux époux martyrs; on ne les lira pas sans une sympathique émotion.

Velléda, poëme, par Mme Auguste Penquer. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Didier et Cie, 1869, in-8° de IV-394 pages. — Mme Auguste Penquer a tenté une œuvre hardie en reprenant, pour le développer en douze chants, un court épisode tracé de main de maître par Châteaubriand. Elle se privait ainsi de l'attrait puissant de la nouveauté du sujet, et elle pouvait craindre pour son poëme de redoutables souvenirs. Elle nous apprend dans son avant-propos, comment « le nom « de Velléda, prématurément prononcé devant la jeune armoricaine, » a fait naître en elle l'idée du poëme, et comment cette idée a grandi dans son esprit. « L'illustre « auteur des *Martyrs*, dit-elle, adorateur fervent de la poésie rhythmée, avait dû « rêver ce poëme en vers. Je ne suis ici que son instrument et son ouvrier. » Elle indique très-bien elle-même de quelle façon elle s'en est inspirée et ce qu'elle a voulu ajouter à l'inspiration première. « J'ai pris son moule, j'ai fondu le même « métal, seulement j'y ai mêlé un peu d'argile. J'ai voulu mettre dans la passion « l'attendrissement...., dans l'humanité la faiblesse... Tacite a nommé la divinité, « Châteaubriand a révélé la prêtresse; j'ai mis la femme dans la prêtresse et la divi- « nité. » (P. IV.) C'est bien en effet la passion, une passion éloquente et attendrie, que Mme Penquer a su répandre dans tout son poëme. Une grande puissance dans

l'expression des sentiments humains, la vigueur ou la grâce des tableaux font de *Velléda* une œuvre d'une valeur au-dessus de l'ordinaire et lui assignent un rang distingué dans la poésie contemporaine. On goûtera particulièrement sans doute les scènes où Velléda se plaint et s'irrite des dédains d'Eudore et celles où le cœur de ce dernier est déchiré par la lutte entre la passion et le devoir. Ces beautés feront facilement pardonner des endroits un peu faibles et des négligences de versification. A l'imitation d'un grand nombre de poëtes modernes, l'auteur a trop fréquemment recours à l'enjambement et oublie souvent les lois de la césure. On peut aussi reprocher à Mme Penquer les développements excessifs qu'elle a donnés à son sujet. Le lecteur, charmé par l'intérêt du poëme, ne remarquera pas sans doute les inadvertances qu'on pourrait relever dans les notes placées à la fin du volume. Par exemple, le nom de Velléda, vierge inspirée des Germains, et non prêtresse celtique, ne peut s'expliquer par le breton *Uhelded* (hauteur, sublimité). Irmensul était une divinité saxonne et non gauloise. Enfin Tacite ne dit point, comme on l'avait prétendu d'après une fausse lecture, que les Germains, avant le combat, entonnaient le *bardit*, mais qu'ils poussaient des clameurs confuses, *barritus*.

Anciennes et nouvelles poésies, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans. Paris, imprimerie de Lahure, librairie d'Amyot, 1869, in-8° de 290 pages. — M. de Vauzelles a été un poëte précoce; dès l'âge de quatorze ans il s'essayait à rimer, et à quinze ans il publiait un petit recueil sous le titre de : *Quelques vers d'un écolier*. Il les réimprime en tête de ce volume, et on pourra juger que ces premières inspirations d'une muse enfantine n'étaient pas sans mérite et sans grâce. Dix ans plus tard, il faisait paraître d'autres poésies, qui forment, après avoir été retouchées, le second livre du nouveau recueil. On trouvera dans les deux autres livres une soixantaine de pièces inédites et un dithyrambe sur Jeanne d'Arc, déjà publié ailleurs. Ces petits poëmes ont les sujets les plus divers : souvenirs intimes, impressions de voyages, tableaux de genre, descriptions, portraits, élégies. Parfois on y trouve des morceaux de plus longue haleine, comme *Héro et Léandre* et *la trahison de d'Amaral*, fragment dramatique. Il s'est glissé dans le recueil plus d'une pièce faible, mais on y rencontre beaucoup de vers heureux, de jolis tableaux, des pensées fines et délicates, et les amis de la poésie ne liront pas ce volume sans un véritable plaisir. L'auteur a déjà fait paraître deux tragédies, *Alceste* et *Polyxène*, une vie de Jacques, comte de Vintimille, conseiller au parlement de Bourgogne au XVIe siècle, et un drame en prose : *Marc de Vintimille, ou les chevaliers de Rhodes*.

Noms propres anciens et modernes; études d'onomatologie comparée, par Robert Mowat. Paris, imprimerie d'Adolphe Lainé, librairies de A. Franck et de Didier et Cie, 1869, in-8° de 60 pages. — Ce recueil se compose de plusieurs études intéressantes, déjà publiées en grande partie, soit dans la *Revue archéologique*, soit dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*. La première a pour objet les noms propres latins en *atius* et en *onius*, que l'auteur fait dériver pour la plupart de dénominations topographiques. Dans la seconde, il examine la signification attribuée aux noms d'hommes *Sarmentius*, *Projectus*, *Stercorius*, et se refuse à y voir, avec M. Edm. Le Blant, des termes de mépris infligés par les païens aux premiers chrétiens, et acceptés par ceux-ci. Il nous donne, en troisième lieu, une dissertation étendue et remarquable par les résultats nouveaux qu'elle apporte, sur « l'élément « africain dans l'onomastique latine. » Le quatrième et dernier mémoire traite de la déformation des noms propres dans les langues modernes, surtout dans les langues romanes, par les deux procédés de l'aphérèse et de l'apocope. Un catalogue de

blissement des Galates dans l'Asie Mineure; la religion primitive des Celtes tache à celle des Aryas, comme leur langue au sanscrit; les Celtes croyaient, à la métempsycose, mais à une résurrection. M. de Belloguet, qui contre ce dernier point, le témoignage de la plupart des auteurs anciens, s'avance p trop en disant qu'aucune sorte de métempsycose ne peut se concilier avec tumes funéraires des Gaulois. Les faits auxquels il fait allusion pourraient i seulement la croyance que la transmigration était un châtiment réservé a pables, et que les parents du défunt espéraient le *salut* de celui qui leur a cher. Les cinquième et sixième sections offrent un tableau intéressant et déta institutions civiles, politiques et militaires des Gaulois, de leur industrie et commerce. Enfin, dans la septième et dernière partie, l'auteur examine « si « numents dits celtiques appartiennent au génie gaulois. » On sait que ces ments sont loin d'être dus exclusivement aux Celtes. M. de Belloguet les le presque complétement et les attribue aux Ligures, mais on se demandera c des monuments tels que ceux de Carnac, élevés, on n'en saurait douter, multitudes d'hommes obéissant à des vues d'ensemble et animés de sentime fondément religieux, auraient pu être l'œuvre d'une race que l'auteur lu nous représente (pages 48 et 54) comme divisée, avant l'arrivée des Celt « petites tribus encore tout à fait sauvages, disséminées, sans aucun lien ent « sur un vaste territoire, » et « manquant du sens religieux. » Les recherc rendues faciles dans ce grand ouvrage par la division de chaque section en no paragraphes auxquels renvoie une table très-détaillée. Quelques-unes des c du savant et consciencieux auteur pourront soulever des objections, mais l dans son ensemble, n'en est pas moins d'un grand mérite. C'est le plus co le plus critique des travaux qui ont eu pour objet nos origines nationales impossible désormais d'écrire sur ces matières sans l'étudier et sans teni compte de ses conclusions, soit pour les adopter, soit pour les combattre. M de Belloguet se propose d'examiner, dans le volume suivant, qui sera le ment de l'*Ethnogénie gauloise*, si les Cimbres, les Cimmériens et les Ombre tenaient à la race celtique.

Essai sur les œuvres dramatiques de Jean Rotrou, par J. Jarry, ancien élève cole normale, docteur ès-lettres. Imprimerie de Horemans à Lille, librairi Durand à Paris (1869) in-8° de 327 pages. — Cette étude a pour objet mieux connaître les œuvres dramatiques de Jean Rotrou, l'auteur de *Venc* contemporain et l'émule du grand Corneille. Elle s'ouvre par une courte no la vie de ce poëte, suivie de considérations générales sur le caractère de so M. Jarry se livre ensuite à un examen particulier d'un certain nombre de p Rotrou qu'il nous montre imitant Plaute, Sénèque, Sophocle, Euripide, lui-même en quelques endroits par Racine, Molière, Quinault, Regnard e L'auteur nous semble n'avoir pas suffisamment insisté sur les emprunts rables faits par le poëte au théâtre espagnol, dont il s'est principalement Le travail de M. Jarry atteste d'ailleurs une étude consciencieuse du sujet renferme un grand nombre d'analyses intéressantes et de rapprochements ju S'il ne peut être comparé aux beaux travaux de la critique moderne sur l et *Saint-Genest*, les principales œuvres de Rotrou, il a, entre autres mérit de rappeler à la mémoire des amis des lettres, par des citations nombreuses gédies et tragi-comédies les plus oubliées du vieux poëte ami de Corneille.

Œuvres dramatiques de Lope de Vega, traduction de M. Eugène Baret, d la Faculté des lettres de Clermont, associé étranger de l'Académie d'his

Madrid, avec une étude sur Lope de Vega, des notices sur chaque pièce et des notes. T. Ier, *Drames*. Paris, imprimerie de Bourdier et Capiomont, librairie de Didier et Cie, 1869, in-8° de xxxii-475 pages. — Nul n'était mieux préparé à donner au public un nouveau choix des œuvres dramatiques de Lope de Vega que M. Eugène Baret, qui en a déjà traduit heureusement plusieurs passages dans sa récente *Histoire de la littérature espagnole*. Il ne pouvait être question de publier une version complète de Lope de Vega, puisque ce fécond auteur n'a pas composé moins de deux mille deux cents pièces de théâtre, aujourd'hui perdues en grande partie, mais dont on a conservé deux ou trois cents *seulement*. Les éditeurs se borneront à donner un volume de drames et un volume de comédies. Le premier, qui vient de paraître, contient les drames, au nombre de sept, choisis parmi les plus célèbres : *L'Étoile de Séville; Le meilleur alcade est le roi; Amour et honneur; Le cavalier d'Olmedo; Le mariage dans la mort; Le châtiment sans vengeance; Mudarra le bâtard*. Une introduction intéressante et bien faite renferme la vie de Lope de Vega, avec des considérations sur son théâtre et le théâtre espagnol en général. Chaque pièce est précédée d'une notice historique et littéraire, et accompagnée de notes explicatives.

La société française; études morales sur le temps présent, par A. Mézières, professeur à la faculté des lettres de Paris. Imprimerie de Toinon, à Saint-Germain; librairie de Didier et Cie, à Paris, 1869, in-12 de x-153 pages. — Dans ce tableau d'ensemble de la société française, M. Mézières nous présente successivement, comme autant de groupes séparés, le paysan, l'ouvrier, la bourgeoisie, l'aristocratie, les femmes; un appendice est consacré aux réunions publiques à Paris. L'auteur ne s'attache qu'aux traits principaux et cherche surtout à faire ressortir la physionomie morale et les tendances actuelles de chacune des classes de la société. Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer dans cet ouvrage des portraits profondément étudiés ni peut-être non plus des aperçus bien neufs; mais on y applaudira aux considérations élevées, aux sages conseils d'un écrivain élégant, d'un moraliste distingué, qui ne veut s'exagérer ni les vices ni les vertus de son siècle.

Le baccalauréat et les études classiques, par Victor de Laprade, de l'Académie française. Saint-Germain, imprimerie de Toinon; Paris, librairie de Didier et Cie, 1869, in-12 de 206 pages. — M. de Laprade s'attache à démontrer dans ce petit volume la nécessité de certaines réformes qu'il voudrait voir introduire dans l'enseignement des colléges et des facultés. Voici les deux principales mesures dont il recommande avec chaleur l'adoption : réduire le baccalauréat aux proportions des simples études de collége dans l'ancienne université; exiger des aspirants à toutes les carrières libérales, pendant leur passage à l'école de droit ou aux autres écoles, un examen de licence ès-lettres modifié. Il y verrait le double avantage de « dégréver l'adolescence, » trop chargée d'études, selon lui, et d'élever le niveau de la culture littéraire de notre jeunesse.

Les Slaves du sud et leur civilisation, par Louis Léger, Paris, imprimerie de Poupart-Davyl, 1869, in-8° de 16 pages. — M. Louis Léger, dont nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion d'annoncer les travaux, a été récemment chargé, par M. le Ministre de l'instruction publique, d'un cours annexe à la Sorbonne sur les littératures et les langues slaves comparées. Le cours de cette année, ouvert le 10 décembre dernier, traite de l'histoire littéraire des slaves du sud. Dans cette brochure, M. Léger reproduit en grande partie sa leçon d'ouverture, où sont esquissés d'une façon intéressante les principaux traits de la vie politique et morale des Slaves méridionaux ou Iongo-Slaves (Bulgares, Serbes, Croates et Slovènes). On y remarquera particuliè-

rement un résumé de l'histoire littéraire de la république de Raguse et une ode, pour la première fois traduite en français, adressée par le poëte illyrien Vodnik à Napoléon Ier, en 1809.

ALLEMAGNE.

Zeitschrift der Deutschen morgenlandischen Gesellschaft. . . . . *Journal de la Société orientale allemande*, publié sous la direction du professeur Dr Ludolf Krehl, XXIe et XXIIe années, Leipzig, librairie de F. A. Brockhaus, 1867 et 1868, 2 volumes in-8°, avec planches lithographiques. — La Société orientale allemande publie chaque année quatre cahiers formant un volume de 700 à 800 pages. Son journal, qui jouit d'une légitime réputation dans le monde savant, a pour principaux rédacteurs deux professeurs de l'université de Halle, MM. Arnold et Gosche, et deux professeurs de l'université de Leipzig, MM. Fleischer et Krehl; ce dernier en est le directeur. Un grand nombre d'autres savants contribuent, en outre, à sa rédaction. Nous allons indiquer le contenu des deux livraisons qui nous sont parvenues ; on pourra juger ainsi de l'intérêt de cette importante publication.

On trouve, dans le quatrième cahier du XXIe volume, après la nomenclature des membres de la Société et une liste des ouvrages qu'elle publie à ses frais, les mémoires suivants : Étude sur le conte du Perroquet, de Rachschabi, par Wilh. Pertsch, bibliothécaire à Gotha, avec l'indication des manuscrits de ce conte existant en diverses langues orientales et l'analyse des cinquante-deux « nuits » entre lesquelles se partage le récit. Quels ont été les emprunts du Talmud au parsisme sur la doctrine des fins dernières, par le grand rabbin Dr A. Kohut. Sur Kedem, Kâdim, Thèmân, etc., par le Dr M. Grünbaum, de New-York. Mémoire sur des monnaies koufiques récemment découvertes, par Joseph Karabacek, avec planche. Étude sur un texte ouigour, per Hermann Vambéry. Le fac-simile lithographié du texte occupe quatre planches; il est accompagné d'une transcription en caractères arabes, d'une traduction et de notes. Texte égyptien du temps du pharaon Menophthah, mémoire, par le professeur Lauth. Notices, correspondances et mélanges ; sur le mot arabe *Follis*, par le Dr O. Blau; sur une édition complète des poésies d'Abû Nuwâs, par A. V. Kremer; extrait d'une lettre du Dr Blau au professeur Fleischer.

Le troisième cahier du tome XXII contient ces quatre mémoires : La région volcanique de l'Arabie, d'après Jâkût, par le Dr Otto Loth; Les maximes de la philosophie de Vaiçeshika, par Kanada, traduites du sanscrit et commentées par le Dr E. Roër; Documents pour la connaissance des dialectes araméens, par Th. Nöldeke; Nouvelles communications sur les Samaritains, par le Dr Geiger, rabbin; plus, sous le titre de : Notices, correspondance et mélanges, quelques remarques sur l'explication donnée par M. le Dr Merx d'une inscription (phénicienne) de Umm-el-Awamid Ier, par le professeur Dr M. A. Lévy; texte d'une pièce de poésie arabe, avec traduction et notes, par le Dr G. Rosen; Bagatelles paléographiques, par le Dr J. P. N. Land, d'Amsterdam, traitant d'une inscription de Makam Ibrahim à la Mecque, et d'un alphabet araméen du IXe siècle; extrait d'une lettre de M. W. Wright, de Londres, au professeur Rödiger; comptes rendus bibliographiques.

Wissenschaftlicher Jahresbericht über die morgenländischen studien, 1859-1861. Annales scientifiques des études orientales de 1859 à 1861, par le Dr Richard Gosche. Leipzig, librairie de F. A. Brockhaus, 1868, in-8° de VIII-310 pages. — Ce volume, dû à M. Richard Gosche, professeur à l'Université de Halle, est destiné à former

de l'Immaculée Conception et de la traduction irlandaise de la bulle *Ineffabilis*, accompagnée du texte latin et de versions française et anglaise. On y trouve ensuite une pièce de poésie irlandaise composée à Rome par M. Mac Hale, une intéressante dissertation sur l'art de l'enluminure dans les manuscrits irlandais, et une notice sur la traduction de la bulle *Ineffabilis* dans toutes les langues du monde; entreprise sous les auspices de M. l'abbé Sire, directeur au séminaire Saint-Sulpice, à Paris.

ÉTATS-UNIS.

Van Nostrand's eclectic engineering Magazine. Selected from the home and foreign engineering serials, conducted by Alex. Holley. I[er] volume, n[os] I, II, III et IV, janvier, février, mars et avril 1869; New-York, imprimerie et librairie de Van-Nostrand. 4 livraisons in-8°, ensemble de 384 pages, avec figures. — L'éditeur du *Magasin éclectique de l'ingénieur* s'est proposé d'y centraliser tous les faits, toutes les théories, tous les renseignements pouvant être utiles aux diverses classes d'ingénieurs, et que ces derniers sont souvent obligés de chercher, avec beaucoup de frais et de perte de temps, dans un grand nombre de recueils spéciaux et de publications scientifiques. Ce journal est placé sous la direction compétente de M. Alexandre Holley, auteur de plusieurs ouvrages sur différentes branches de l'art de l'ingénieur, et ingénieur pratique lui-même. Les revues des sciences appliquées paraissant en Amérique et en Europe, particulièrement en Angleterre, en France et en Allemagne, y sont largement mises à contribution. L'*Eclectic engineering Magazine* donne cependant peu de reproductions ou de traductions *in extenso;* il s'attache plutôt à condenser les articles des autres publications et à présenter sous le moindre volume possible ce qu'ils renferment de vraiment utile pour le public auquel il s'adresse. Nous ne pourrions citer ici même les titres des nombreux articles qui remplissent les doubles colonnes à impression serrée de ce journal; disons seulement qu'ils embrassent à peu près tout le domaine des sciences mathématiques et physiques appliquées : mines, métallurgie, chimie industrielle, machines à vapeur, architecture, constructions navales, marine militaire, routes, canaux, chemins de fer, etc. Il reproduit également les nouvelles et menus faits pouvant intéresser ses lecteurs.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

nuel démontre l'utilité et le succès. Les sciences mathématiques en Chine n'ont jamais cessé d'ailleurs d'être cultivées et honorées; c'est en s'y montrant supérieurs que les pères jésuites ont acquis et conservé à Pékin, pendant près de deux siècles, tant de faveur et d'influence; ils y trouvèrent dès leur arrivée des esprits curieux et longuement exercés dans les connaissances abstraites; et, quoique la géométrie et l'astronomie chinoises se trouvassent alors dans une période de sommeil et de décadence, avec l'intelligence un peu obscurcie des méthodes anciennes, leurs représentants officiels en avaient retenu toute la pratique. Chaque année un conseil de mathématiciens présentait à l'empereur l'indication et la date des phénomènes attendus dans le ciel: mais, dans leur respect presque superstitieux pour des règles chaque jour plus défectueuses, les astronomes chinois, depuis bien des siècles, ne modifiaient ni leurs tables ni leurs formules, et le président du tribunal des mathématiques devait souvent attribuer une éclipse imprévue aux caprices du ciel, ou féliciter l'empereur dont la vertu préservait ses sujets d'un aspect planétaire dangereux annoncé dans les tables. Deux observateurs versés dans la connaissance des astres se rendaient chaque soir à la tour d'observation; mais leur médiocrité depuis longtemps apparaissait à tous les yeux. Dans la hiérarchie des lettrés, ils étaient fort loin du premier rang, et les vainqueurs des concours annuels, préoccupés surtout de littérature, de philosophie ou d'histoire, auraient cru déroger et s'amoindrir en cherchant le renom d'astronome ou de mathématicien.

« Plusieurs causes, dit la correspondance des pères jésuites, ont « arrêté, jusqu'ici, les progrès que les Chinois pouvaient faire dans les « sciences, et elles les arrêteront tant qu'elles subsisteront : la première est « que ceux qui pourraient s'y distinguer n'ont point de récompense à « attendre ; on voit dans l'histoire la négligence des mathématiciens punie « sévèrement, mais on n'en voit pas dont le travail ait été récompensé, « ni que leur application à observer le ciel ait mis à couvert de l'indi« gence. Tout ce que peuvent espérer ceux qui passent leur vie dans le « tribunal de mathématiques, c'est de parvenir aux premiers emplois de « ce tribunal, mais le revenu de ces emplois suffit à peine pour un entre« tien assez modique, car ce tribunal n'est pas souverain, il est subor« donné à celui des cérémonies, duquel il dépend. Il n'est pas du nombre « des neuf qu'on nomme Kieou-King, dont on assemble tous les prési« dents pour délibérer des affaires importantes de l'empire. En un mot, « comme il n'a rien à voir sur la terre, il n'a presque rien à y pré« tendre. »

théorèmes les plus certains de la géométrie; il traduisit pour eux les six premiers livres d'Euclide, et la langue chinoise lui fournit, pour toutes les idées qu'ils supposent, des mots et des façons de parler très-claires et très-précises qui charmèrent les savants de Nankin.

Après avoir à grand'peine franchi l'enceinte du comptoir portugais de Macao, et obtenu l'autorisation plusieurs fois retirée de résider dans une ville secondaire avec un petit nombre de compagnons, le père Ricci osa concevoir le dessein de pénétrer jusqu'à l'empereur. Courageux et patient, souple et fertile en ressources, il sut éluder les lois contre les étrangers, et, sans alléguer d'autres motifs qu'une curiosité flatteuse pour les Chinois, se concilier les esprits toujours défiants envers les novateurs. Ricci, après de longs efforts, parvint à se faire tolérer à Nankin, où sa maison, fréquentée par les plus habiles gens de la province, avait pour eux l'attrait d'un musée européen; ses cartes de géographie, ses instruments d'optique, et par-dessus tout ses horloges sonnantes, étaient cités comme autant de merveilles; lui-même avait acquis une grande renommée d'intelligence et de savoir, l'élévation de sa doctrine fut appréciée par les meilleurs esprits, et sa parole pénétrante, en suivant les plus subtils philosophes jusqu'aux dernières profondeurs de leurs rêveries, savait tout à la fois les confondre et les éclairer. Plus d'un haut fonctionnaire appelé à la cour de Pékin, en y vantant la science et l'habileté des Pères, rendit témoignage à la sainteté de leur vie; l'empereur, désireux de les connaître, daigna enfin recevoir leurs présents et les autoriser à les apporter eux-mêmes.

Les PP. Ricci et Didacus fondèrent à Pékin, au mois de janvier 1601, vingt ans après leur entrée en Chine, la mission qui devait, malgré de cruelles vicissitudes, grandir avec tant d'éclat; parmi les présents qu'ils apportèrent, se trouvait une horloge nommée par les Chinois *la cloche qui sonne toute seule*, et dont la possession combla l'empereur d'une joie enfantine.

L'empereur favorisa d'abord les missionnaires en leur accordant, avec les plus flatteuses distinctions, la liberté de prêcher publiquement leur doctrine; leur nombre s'accrut avec celui de leurs prosélytes : ils comptèrent bientôt, à la ville comme à la Cour, des amis nombreux et dévoués, mais aussi d'actifs ennemis, qui, les affaiblissant de jour en jour par de continuelles attaques, amenèrent l'empereur à rompre avec eux tout commerce. Les lois de l'empire, rigoureusement appliquées, condamnaient non-seulement leurs actes, mais leur présence à Pékin. La plupart quittèrent la Chine; ceux qui y restèrent furent exposés aux plus cruels supplices. Une circonstance singulière leur rendit, avec la

qu'à la dispute, les pères voulurent d'abord l'adjoindre à leurs travaux; le docteur Paul les en dissuada; suivant ses conseils, ils acceptèrent la lutte, et, pour juger les doctrines par leurs résultats, c'est aux phénomènes célestes décrits à l'avance et annoncés de part et d'autre qu'on demanda une décision. La victoire resta aux pères jésuites, mais les Chinois ne furent pas vaincus sur tous les points, et leur savoir était réel : *Sæpius explorati astrorum cursus*, dit le père Shall, et *lunæ deliquia felicius prognostica patrum quam astronomiam Sininsium confirmabant.* On ne put arracher au vieux Guey l'aveu de sa défaite; il resta sur la brèche : *Persistit in arena*, dit le père Shall. Loin de perdre courage, cet insupportable vieillard, *fastidiosus senex*, cet adversaire décrépit, *decrepitus ille*, continua à pousser sa pointe avec un entêtement opiniâtre. Logé dans le palais même de l'empereur et attentif aux phénomènes du ciel, il se montrait habile à saisir toutes les occasions de blâmer les astronomes européens ou de les diffamer, et, dénonçant avec aigreur les moindres écarts, il affectait de voir dans une seconde oubliée une preuve d'ignorance ou d'incurie. C'était un tort sans doute, mais qui suppose un astronome exercé.

Le père Shall un jour avait annoncé la rétrogradation prochaine de Jupiter dans une constellation qui, formant avec lui un aspect dangereux, présageait un malheur prochain. Guey contesta la prédiction, et toute la cour fut rendue attentive par la vivacité de la lutte comme par l'importance de l'événement; la rétrogradation se produisit, dit-on, mais les eunuques chargés de l'observer trompèrent le prince par un rapport infidèle. Guey triomphait, lorsque l'explosion d'une poudrière, en dispersant les cadavres de cinquante victimes, vint témoigner en faveur des pères, qui ne savent s'ils doivent remercier le ciel d'une aussi sanglante protection.

Des événements plus graves s'apprêtaient cependant; depuis longtemps la Chine était en feu. Tien-ki était un prince intelligent et libéral, mais d'un naturel trop doux pour dominer une telle crise. Pékin fut pris et réduit en cendres par une armée de trois cent mille insurgés; mais les vainqueurs étaient incapables de gouverner; on appela les étrangers, et les Tartares Mandchoux, après avoir renversé le trône à peine relevé, s'établirent à Pékin où ils sont encore. Les pères jésuites traversèrent heureusement ces deux révolutions. Dès que l'ordre parut renaître, ils osèrent demander au prince tartare, affermi sur le trône, l'autorisation de demeurer à Pékin, en y exerçant leur culte; les intérêts de l'astronomie étaient invoqués dans la pétition du père Shall. Étiez-vous employé dans le bureau des mathématiques, lui demanda le président

du tribunal des pétitions? — J'avais l'honneur d'en diriger les calculs, répondit le père Shall, et on le renvoya sur cette réponse en lui témoignant les plus grands égards.

Un nouveau concours fut institué entre les astronomes chinois et les savants jésuites qui critiquaient leur nouveau calendrier, et l'observation d'une éclipse annoncée par les pères plus exactement que par leurs rivaux leur rendit avec la confiance du souverain la haute direction des travaux astronomiques de l'empire.

Le père Shall, en acceptant la direction du tribunal de mathématiques, se soumettait aux lois de l'empire pour faire, selon les règles astrologiques, les pronostics qu'on attendait de lui. *Nihil apud regem nisi veterum placita recitabat*, dit son biographe, membre comme lui de la Compagnie de Jésus.

Soumis, par une prudence qu'on lui a reprochée, aux observances superstitieuses des Chinois, il feignait d'accepter leurs principes et intervenait audacieusement dans les affaires les plus graves de l'empire pour flatter l'ambition ou effrayer la faiblesse de ceux dont l'influence lui semblait à espérer ou à craindre. Le second empereur de la dynastie nouvelle avait été appelé au trône par son père mourant, avant d'avoir atteint l'âge de dix ans. Un de ses oncles, homme ambitieux et habile, attirant à lui la plus grande part de l'autorité, était devenu peu à peu le seul chef de l'empire. Il voulait fonder une ville où les hauts fonctionnaires résidant près de lui auraient formé, loin de l'empereur, le centre véritable des affaires publiques. Huit millions d'écus d'or rassemblés par de rigoureuses exactions, permettaient d'ouvrir les travaux, les plans étaient adoptés et publiés, lorsque le père Shall, avec l'autorité d'un prophète : *Causis de cœlo et terra allegatis*, osa déclarer le projet dangereux. En entendant l'interprète des astres prononcer si certainement la ruine prochaine de son entreprise, le prince y renonça. L'empereur avait alors quatorze ans; la mort du régent était peut-être aisée à prévoir; les astres l'annoncèrent. C'est l'empereur cette fois qu'intéressait l'oracle, le père Shall le lui communiqua directement, et l'événement, qui suivit de près, accrut son influence et sa renommée. L'habileté du père jésuite domina bientôt le jeune empereur; Chan-tchi respectait et aimait le père Shall, et, sans pour cela corriger ses vices ou dompter ses passions, endurait de lui tous les conseils et excusait tous les avertissements. Le rôle du père Shall était cependant difficile. Le tribunal des mathématiques renfermait de nombreuses semences de division; dignes successeurs du vieux Guey, les astronomes chinois faisaient effort pour renverser leur chef, qui comptait presque autant d'adversaires à com-

battre que de savants à diriger. Rebelles à toute discipline et s'élevant contre ses méthodes, qu'ils déclaraient obscures, ils reprochaient à la malice des pères de s'y réserver des secrets. Les jeunes chrétiens introduits et instruits par le père Shall étaient interrogés avec malveillance; on alléguait leurs méprises comme une preuve contre les théories nouvelles et leurs hésitations comme un désaveu. Toutes les attaques furent vaines, et, forcés de plier sous la main de l'empereur, les ennemis du père Shall finirent la plupart fort tristement.

Sans imiter la violence de leurs agresseurs, les jésuites, dont le zèle aperçoit partout le doigt de Dieu, racontent avec plus de complaisance que de pitié les malheurs de ceux dont ils accusent l'obstination et la dureté, et la vengeance divine, qui pour eux est visible, satisfait leur orgueil irrité par la lutte. Sans entrer dans les détails, je rapporterai quelques récits tels qu'ils se trouvent dans les écrits des pères.

Un de leurs adversaires mourut subitement au moment même où il les attaquait avec violence : *Superbiæ pœnas morte præfestinata abreptus luit;* c'est là toute son oraison funèbre.

Un autre qui, il est vrai, leur avait dérobé des instruments astronomiques, fut rencontré par des voleurs, et, frappé par eux, mourut des suites de ses blessures. L'empereur exila le président du tribunal des rites, qui croyait concilier les deux partis par la fusion des méthodes anciennes avec les nouvelles, prétendant, dit le père Shall,

Humano capiti cervicem jungere equinam.

L'auteur d'un libelle plein de calomnies et d'injures contre les pères avoua dans les tortures le nom de ceux qui l'avaient excité, et qui, comme lui, furent exilés. Un des savants les plus considérables de Pékin avait présenté sur les innovations astronomiques des objections qu'il croyait sans réplique et qui devaient entraîner, il n'en doutait pas, la disgrâce des pères jésuites; l'empereur en jugea autrement; on l'annonça à l'auteur du mémoire au moment où il mangeait un plat de riz; troublé par cette nouvelle, il avala de travers et la bouchée de riz, *magis animo quam gutturi inhærente*, l'étouffa si complétement, qu'il mourut peu d'instants après.

La haine contre les pères jésuites s'éleva, chez un des membres du tribunal astronomique, jusqu'à l'audace de blâmer aigrement l'indulgence de l'empereur qui les favorisait; il fût exilé, et sa colère ne porta préjudice qu'à lui-même. Un savant astronome, hostile à leur influence, fut atteint par la peste; il mourut avec sa mère, son frère, sa femme

et son fils. Un de leurs adversaires les plus remuants fut privé de son emploi et mourut misérable. L'ancien président du tribunal enfin, arrêté dans un voyage par des brigands, et massacré par eux, eut le cœur arraché et mangé : *extracto corde et comesto, misere periit.* C'est la plus sévère des vengeances divines racontées par le narrateur.

Accablés et découragés par tant d'insuccès et de malheurs, les astronomes chinois renoncèrent à la lutte, et les pères, admis en grand nombre dans le tribunal de mathématiques, y gardèrent constamment le premier rang; mais d'autres adversaires subsistaient qui jusque-là avaient semblé indifférents. Depuis l'époque de Gengis-Kan, plusieurs mahométans, adjoints au tribunal astronomique, y représentaient la science arabe. Ils s'émurent à leur tour des succès croissants et de la prépondérance des nouveaux venus; l'un d'eux, réputé fort habile, croyant avoir eu à se plaindre personnellement du père Shall, prit à partie le calendrier de l'année 1657 pour y dénoncer de graves erreurs. L'indication du lever héliaque de Mercure était surtout signalée comme grossièrement fautive. La planète, au commencement du huitième mois, devait, suivant le calendrier, se dégager le soir des rayons du soleil et devenir visible dans une constellation qu'il indiquait; le phénomène, pour les astrologues, était de grande conséquence; l'astronome mahométan lui assignait une époque plus prochaine et un autre lieu dans le ciel. Un avis aussi grave demandait une sérieuse attention. Quoique prévenu pour le père Shall, l'empereur nomma un jury pour s'en éclaircir; les membres désignés étudièrent à l'avance les étoiles de la constellation indiquée; au jour dit, les plus hauts personnages de l'empire se pressaient sur la terrasse de l'observatoire. Fier de cette affluence et joyeux de ce premier succès, le mahométan répétait avec une présomptueuse confiance tout le détail de sa prédiction. Assis à l'écart, sans répliquer un seul mot, le père Shall attendait, répondant à ceux qui l'interrogeaient : « Ce sont vos yeux qu'il faut ouvrir aujourd'hui et non « vos oreilles. » Il savait qu'ils les ouvriraient en vain, Mercure ne parut pas. Lorsque, avec le crépuscule, tout espoir eut disparu, le pauvre mahométan perdit complétement la tête, et ses yeux, aussi troublés que son esprit, lui montrèrent successivement Mercure dans les étoiles les plus connues du ciel; malheureusement pour lui sa jactance imprudente avait mis depuis peu l'astronomie à la mode; les seigneurs chinois lui répondaient en riant par le nom véritable de l'étoile et le laissèrent couvert de confusion.

Le père Shall de plus en plus familier avec l'empereur osait le contredire dans les grandes comme dans les petites choses; assez perspicace

pour apprécier un zèle exempt d'avarice aussi bien que d'ambition, le jeune empereur, dépouillant l'étiquette, oubliait volontiers avec lui le rôle importun de fils du ciel; il le recevait à toute heure, et plus d'une fois même l'humble maison des missionnaires fut honorée de sa visite; il s'intéressait à tout, et, questionnant sans cesse avec une intelligente et active curiosité, il parcourait toutes les chambres, s'asseyait sur toutes les chaises et même sur d'autres meubles, dont le cérémonial de la cour faisait dès lors autant de reliques sacrées. Forcé de renouveler son modeste mobilier, le père Shall osa demander à Sa Majesté de vouloir bien, à l'avenir, en adopter une partie seulement. — Vraiment, répondit-il, je ne vous croyais pas superstitieux. — Leçon excellente que les pères rapportent naïvement, sans en avoir compris toute la force comique.

Chan-tchi mourut jeune, âgé à peine de vingt-sept ans, et son fils Khang-hi, l'un des plus grands princes de la Chine, monta sur le trône, en 1662, à l'âge de huit ans.

Les progrès trop rapides sont toujours dangereux; lorsque les missionnaires perdirent l'empereur, dont l'amitié faisait leur force, leurs adversaires découragés avaient cessé de les poursuivre, non de les haïr. De nombreuses voix s'élevèrent bientôt pour les perdre; tournant les discussions scientifiques en accusations personnelles, on passait de l'astronomie à la morale et à la religion. Quoiqu'on ait reproché non sans raison aux pères jésuites de s'occuper des affaires humaines plus qu'il ne convenait à leur état, ni leurs paroles, ni leurs actes à la cour de Chan-tchi n'avaient démenti leur foi. Protégés par l'éclat de la grandeur impériale qui rejaillissait sur eux, ils n'étaient plus inquiétés; l'empereur, sans approuver leur doctrine comme véritable, l'épargnait au moins comme innocente, et sa toute-puissance, sans changer la loi qui les condamnait, élevait les pères au-dessus d'elle. On ne tarda pas à les y soumettre; ruinés, proscrits, exposés aux insultes et aux supplices, les pères jésuites subirent avec courage une seconde persécution; la fureur, allumée par le succès, s'attaqua bientôt à l'ami même et au conseiller du feu roi. Le père Shall, jugé par ses ennemis, fut condamné à être coupé en dix mille morceaux; un tremblement de terre, qui semblait un avertissement du ciel, retarda heureusement le supplice en donnant à la reine mère indignée le temps d'intervenir et de le sauver; mais il était trop tard, de cruels tourments avaient usé son corps et troublé son esprit; épuisé, languissant, séparé de ses compagnons, inquiet sur l'avenir et gêné dans l'exercice de sa religion, le père Shall acheva bientôt de mourir à l'âge de soixante et seize ans; il fut enterré à Pékin avec des honneurs presque royaux.

L'astronomie, qui avait donné à la mission son premier éclat, devait la relever par un progrès tout semblable. Trente années d'insuccès et d'abandon avaient affaibli sans doute les représentants des anciennes méthodes, les erreurs de l'almanach s'accumulèrent jusqu'au scandale; l'empereur Khang-hi, qui, dès l'âge de quatorze ans, voulut et sut gouverner par lui-même, s'informa alors des savants étrangers dont les calculs naguère étaient toujours d'accord avec le ciel. Pauvres et errants dans les environs de Pékin et patiemment retranchés dans les dangereux devoirs d'un apostolat de plus en plus fructueux, les jésuites furent aisément retrouvés; le père Verbiest, présenté à l'empereur, devint, à la suite d'un nouveau concours, président du tribunal des mathématiques; les épreuves se firent dans l'intérieur du palais; elles portèrent sur l'ombre d'un stylet vertical, sorte de gnomon dont Verbiest, sans se tromper une seule fois, marquait l'ombre exacte plusieurs semaines à l'avance. La science de Verbiest fut pour le jeune empereur un grand divertissement; il apprit de lui la géométrie d'Euclide, dont les six premiers livres, déjà traduits en chinois par le père Ricci, le furent en tartare mandchoux, qu'il entendait plus aisément; trente-six autres volumes, successivement composés sur les mathématiques et la physique, portèrent au plus haut point la réputation et l'influence de Verbiest, qui, avec les emplois les plus illustres, obtint même dans l'État un rang considérable.

Il mourut en 1688, au moment où arrivaient, comme pour le remplacer, les pères Gerbillon et Bouvet. Arrêtés à Canton par les lois contre les étrangers, ils avaient attendu longtemps avec quatre autres religieux de leur ordre, l'autorisation de pénétrer plus avant; l'empereur seul pouvait la donner. « Que tous viennent à ma cour, répondit « Khang-hi, ceux qui savent les mathématiques demeureront auprès de « moi pour me servir, les autres iront dans les provinces où bon leur « semblera. »

Ce que Khang-hi demandait surtout aux missionnaires, c'était des leçons sur les sciences de l'Europe, que depuis longtemps il désirait de mieux connaître. Il désigna lui-même l'arithmétique, les éléments d'Euclide, la géométrie pratique et la philosophie. Le père A. Thomas, le père Gerbillon et le père Bouvet eurent ordre de composer des traités sur ces matières; ils les écrivaient en tartare; ceux qu'on leur avait donnés pour maîtres en cette langue les revoyaient avec eux avant de présenter leurs démonstrations à l'empereur, qui les comprenait fort aisément et en admirait la rigueur.

Le séjour au palais d'été n'interrompait pas les leçons; les pères

mandés près de lui partaient chaque jour à quatre heures du matin, ne rentraient à Pékin qu'à la nuit. Curieux aussi des sciences naturelles, l'empereur fit traduire en langue tartare un traité d'anatomie. « Je vois « bien, dit-il au père Parennin qu'il chargea de ce soin, qu'il y aura à « traiter des matières peu honnêtes, et qu'étant religieux vous pourriez « les omettre ou n'en parler qu'en termes impropres et dès lors inutiles; « c'est pour cela que je vous ai associé deux médecins habiles, qui trai- « teront les matières que vous trouverez être moins convenables à votre « profession; car je prétends, ajouta-t-il, que l'on n'omette rien; outre « que nous ne manquons pas d'expressions modestes, c'est que le public « doit retirer un grand avantage de ce livre et qu'il doit contribuer à « sauver ou du moins à prolonger la vie; ce n'est pas un livre à être « montré aux jeunes gens, aussi les figures ne doivent être vues que de « ceux qui partageront avec vous ce travail. »

Les études de Khang-hi avec les pères durèrent quatre ou cinq ans sans être une seule fois interrompues; quoique son esprit reçût aisément les démonstrations et qu'il en comprît distinctement toute la rigueur, Khang-hi voyait dans l'expérience une preuve plus évidente du moins, sinon plus indubitable et plus certaine. Il faisait construire des sphères de diverses substances, mesurait leur rayon, calculait leur volume et leur poids et voyait avec admiration la balance confirmer ses formules; il se réjouissait fort à calculer trigonométriquement la hauteur d'une tour ou la longueur d'une allée pour y porter ensuite la toise et retrouver le chiffre prévu. Ces travaux continuels attiraient ses regards sur les pères et nul n'ignorait l'estime de l'empereur pour leur personne, sa libéralité pour leur maison et sa tolérance pour leur religion. Appuyés sur eux, les chrétiens à Pékin pouvaient vivre sans crainte; dans l'intérieur du palais impérial, grand lui-même comme une ville de premier ordre, ils possédaient une église; mais les lois subsistaient, et chaque gouverneur de province avait le droit et se croyait parfois le devoir de les appliquer. Une persécution sanglante contre les chrétiens, suscitée par le vice-roi, éclata dans la province de Tchi-Kiam. Les pères de Pékin, fort émus, dénoncèrent vivement à l'empereur des cruautés indignes de sa bonté comme de sa grandeur, en lui représentant que sa bienveillance tant de fois promise devait épargner au moins le sang de leurs frères. Khang-hi n'aimait pas les coups d'autorité absolue; quoique le cas fût pressant, il voulut suivre une voie régulière et permit aux pères de lui présenter une requête; il la rédigea avec eux et l'envoya aux membres du tribunal des rites, qui la rejetèrent tout d'une voix. « Le culte chrétien étant défendu, le vice-roi,

« dirent-ils, devait le réprimer et le punir selon la justice et la loi. » Consulté une seconde fois, le tribunal, maintenant son dire, répondit avec grande raison que, pour la discipline et le bon ordre des affaires publiques, il fallait respecter la loi ou la changer. L'Empereur s'y décida après de longues hésitations, et la mission fut affermie dans l'empire entier pendant la longue durée de son règne.

Les empereurs, pendant cinquante ans environ après la mort de Khang-hi, accueillirent et comblèrent de leurs grâces les savants, les ingénieurs et les artistes éminents que, par un choix toujours habile, la Compagnie de Jésus sut maintenir auprès d'eux, mais ils repoussèrent avec une inflexibilité croissante les prédicateurs de l'Évangile. Sans parvenir à tout gouverner, les pères, par obéissance et par goût, se mêlaient de tout à Pékin; la variété singulière de leurs travaux et la suite continue de leurs succès ne sont pas de mon sujet, je n'ai pas à dire non plus de quelles vicissitudes leur influence fut troublée, et comment la suppression de l'ordre des jésuites et le zèle aveugle des dominicains, en les discréditant à Pékin comme à Rome, déracinèrent et détruisirent sans en conserver le fruit une des entreprises les plus habiles et les plus glorieuses dans l'histoire de la civilisation du monde. Je me réduis à résumer ici, d'après la correspondance des pères jésuites, leurs relations avec les savants chinois; l'exposition nouvelle en Europe des anciens écrits sur les mathématiques, signalés par M. Biernatzki, sera l'objet d'un second article.

J. BERTRAND.

(La suite à un prochain cahier.)

Histoire de la fausse Élisabeth II.

Die vorgebliche Tochter der Kaiserin Elisabeth Petrowna. Berlin, 1867. — Сборникъ Русскаго историческачо общества. Томъ I. Бумаги изъ дѣла о самозванкѣ извѣстной подъ именемъ княжны Таракановой. Pétersbourg, 1867.

PREMIER ARTICLE.

Grâce à la libéralité de l'empereur Alexandre II, les archives impériales de Russie sont aujourd'hui d'un accès facile pour les lettrés. C'est dans ce vaste dépôt que puisent plusieurs revues, qui, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, publient périodiquement une foule de pièces historiques de nature à jeter un jour nouveau sur des événements mal connus et sur l'état des mœurs et de la civilisation pendant les deux derniers siècles. Les documents que je me propose d'analyser proviennent des archives impériales et ont paru en 1867, les uns dans un petit volume anonyme imprimé à Berlin, les autres dans les mémoires de la Société historique de Russie.

Parmi beaucoup de méfaits attribués à Catherine II, on lui impute la mort d'une princesse Tarakanof [1], fille d'Élisabeth Pétrowna. C'est maintenant une sorte de légende qui a souvent inspiré les poëtes, les romanciers et les artistes [2]. Selon l'opinion vulgaire accréditée par des biographies et des mémoires de contemporains, cette infortunée, enlevée en Italie, transportée à Pétersbourg et jetée dans un cachot de la forteresse, y aurait péri dans une inondation de la Néva, le sol de sa cellule étant plus bas que les eaux du fleuve. Catherine, pour se débarrasser d'une rivale dangereuse, l'avait condamnée à une prison perpétuelle.

[1] Ce nom vient d'un village de la Petite Russie appartenant au comte Razoumofski, favori d'Élisabeth, qu'elle avait nommé Ataman des Cosaques. On tient généralement pour certain que l'impératrice avait épousé secrètement Razoumofski, et qu'elle en eut un fils et une fille, à qui on donna le nom de Tarakanof. Ils furent élevés dans des couvents, entrèrent de bonne heure en religion, et moururent à Moscou presque ignorés, dans les premières années de ce siècle. — [2] On se rappelle le beau tableau de Flavitski à l'Exposition universelle de 1867.

merveille à exciter la curiosité sans la satisfaire complétement. Elle laissait entendre qu'elle était l'héroïne d'un roman lamentable, et qu'elle avait de grands biens quelque part en Asie. Bref, elle se trouva liée avec plusieurs personnes distinguées, surtout parmi les nombreux étrangers qui viennent chercher le plaisir à Paris. Un noble Polonais, Oginski, hetman de Lithuanie et un des chefs de la Confédération de Bar, se prit pour elle d'une amitié très-vive, mais toute platonique. C'est peut-être de lui qu'elle reçut ses premières notions sur l'histoire de Russie. Au nombre de ses adorateurs, il faut encore noter le Maréchal de Cour du prince de Limbourg et de Styrum, le comte de Rochefort Valcourt, qui devint sérieusement amoureux d'elle et voulait l'épouser.

Après un hiver passé à Paris sans y trouver la fortune, Ali Émettée se rend en Allemagne au printemps de 1773, suivie de Vantoers et de plusieurs de ses amis, dont quelques-uns sont ses créanciers qui ne veulent pas la perdre de vue. On attend tous les jours de l'argent de Perse, mais les communications avec l'Orient sont très-difficiles et incertaines. A Francfort-sur-le-Mein, les amis créanciers mettent Vantoers en prison, à la suite d'explications fort vives entre les membres de la petite société, qui, avec la princesse de Circassie, sont chassés de l'hôtel où ils étaient descendus. Par fortune, le comte de Rochefort se trouvait là, et il fit au prince de Limbourg un tableau si touchant de la position où il venait de laisser la jeune étrangère, que Son Altesse désira la voir, et, comme dans les romans, un seul regard décida de son sort.

Philippe-Ferdinand, comte régnant de Limbourg, seigneur de Styrum, copropriétaire du comté d'Oberstein, avait conservé, à l'âge de quarante-deux ans, l'étourderie et la naïveté d'un écolier sortant du collége. Il avait plusieurs procès devant la Chambre impériale, un entre autres au sujet des duchés de Schleswig et de Holstein, sur lesquels sa naissance lui donnait des prétentions. Avec ses espérances et des revenus assez minces, il vivait aussi magnifiquement que petit prince d'Allemagne de ce temps, et avait un chargé d'affaires auprès de l'Empereur et du roi de France. Catholique très-zélé, il était cependant, comme M. de Pourceaugnac, « de complexion amoureuse, » et cherchait vainement une compagne selon son cœur. Le comte de Rochefort lui ayant demandé la permission d'établir au château d'Oberstein la princesse circassienne, en attendant qu'elle reçût les fonds qui viendraient de Perse, il y consentit très-gracieusement, paya les créanciers les plus incommodes, apaisa les autres, et cependant eut la précaution de laisser Vantoers en prison. Puis, comme M. de Rochefort devenait pressant et

plus tôt. Je n'arriverai donc que dimanche à Coblence, où j'espère recevoir de vos nouvelles. Je puis donc être rendu *indubitablement* la semaine prochaine à vos pieds. En attendant, je vous supplie de ne point répondre à M. de Hornstein, car il serait impossible que vous puissiez éviter de tomber en contradiction avec ce que j'ai avancé, quoique ce n'est que la pure vérité, mais vous m'avez rendu un peu politique. Il s'agit donc d'être un peu d'accord entre nous; je ne puis rien vous dire de nos affaires, sinon que je me tue à les réparer et à trouver des moyens pour ne point vous exposer à redevenir la risée des..... curieux; mon amour pour vous, mon cher enfant, redouble chaque jour, malgré tout le mal que vous m'avez fait. Je me meurs de douleur quand je pense quelquefois que la raison pourrait bien ne point être d'accord. Tâchez donc, vous qui êtes la sagesse même, d'y apporter remède. Il s'agit de penser sérieusement à notre bonheur futur. Je m'attends surtout que vous m'accorderez cette fois de pouvoir mettre ma conscience en repos, et que je prenne toutes les précautions pour pouvoir vous aimer avec autant de pureté [que] de sincérité. Soyez persuadée qu'il est de notre intérêt qu'il en soit ainsi, et que, mettant Dieu de la partie, nous nous moquerons de l'univers, car je suis résolu de vivre dorénavant en bon chrétien, de tout sacrifier à celui dont je tiens tout et de qui j'espère tout, même notre union, qui seule peut faire mon bonheur dans ce monde.

Adieu, mon adorable cher petit enfant, je t'aime plus que jamais.

Sans lieu, ni date [1].

La Circassienne ne demandait pas mieux que de se faire catholique, car elle se flattait de gagner ainsi le comte de Hornstein, qui tirerait gloire de sa conversion. Quant à fournir des preuves de son origine, rien de plus facile, mais il fallait du temps. En attendant, elle annonça au prince et à ses amis qu'elle était dame d'Azof. Azof est une des seigneuries des Woldomir. On l'avait mise sous le sequestre en 1749 pour vingt ans. Maintenant le sequestre était levé. Tout enfant elle avait été obligée de se réfugier en Perse et n'en était revenue que depuis quatre ou cinq années. Elle irait à Ispahan chercher les preuves qu'on réclamait, mais elle laissait entendre que le schah avait un parti tout prêt pour elle et qu'il lui serait peut-être difficile de le refuser. C'est par des fables si grossières qu'elle apaisait les soupçons du prince de Limbourg et du comte de Hornstein, et, tout en leur parlant de ses trésors de Perse, elle tirait de l'un et de l'autre assez d'argent pour embarrasser notablement leurs affaires. Assurée de sa dupe, elle ne prenait plus la précaution de ménager la jalousie de Philippe-Ferdinand, et il paraît que, dans l'hiver de 1773 à 1774, elle lui donna un rival pendant un petit voyage qu'elle aurait fait à Mosbach [2].

[1] *Die vorgebliche Tochter, etc.* Beilagen, XXXVII. L'original est en français. — [2] Mosbach n'est pas loin d'Oberstein. Il se peut au reste que l'inconnu fût venu

gent, qu'elle était déchirée par une guerre civile épouvantable. L'insurrection excitée par Pougatchef montrait combien le gouvernement de Catherine était détesté. Encore un peu de constance, la Porte verrait son triomphe assuré et la Pologne morcelée reprendrait ses anciennes limites. Tels étaient les rêves dont se berçaient les Confédérés au commencement de l'année 1774.

Grâce à ses relations, peut-être même par suite des communications qu'elle devait à l'inconnu de Mosbach, la princesse de toutes les Russies, car c'est ainsi qu'on la nommait maintenant, avait appris que le prince Charles Radziwill, palatin de Wilna, se rendait à Venise pour passer de là à Constantinople avec l'espérance d'y faire prévaloir la politique de son parti. Elle annonça au prince de Limbourg qu'elle avait besoin de conférer avec Radziwill, et peut-être de profiter de sa compagnie pour aller à Constantinople et de là en Perse. D'abord Philippe-Ferdinand voulait partir avec elle, mais le comte de Hornstein parvint à l'en détourner, d'autant plus facilement que la fausse princesse se souciait peu d'avoir un surveillant auprès d'elle, résolue, comme il semble, d'essayer auprès du palatin ses moyens ordinaires de séduction. Toutefois le projet fut modifié. Elle chargerait un agent d'aller à Constantinople sous la protection de Radziwill, et, après son départ, elle se rendrait à Vienne pour s'occuper des procès du prince de Limbourg, qu'elle se chargeait de mener à bien. En outre, elle avait quelques propositions confidentielles à faire au roi de Prusse. « Elle était « disposée à permettre qu'il étendît ses frontières du côté de l'est, « moyennant qu'il s'alliât à M. de Puhaczef[1]. Cependant elle occuperait « la Russie à l'aide de la Suède, et l'Autriche au moyen de la Turquie. » Le pauvre Philippe-Ferdinand lui donna sa procuration pour ses procès devant la Chambre impériale, et tout l'argent dont il pouvait disposer, ce qui n'était pas considérable. Après l'avoir accompagnée jusqu'à Deux-Ponts, il la quitta en lui recommandant sur toutes choses de voir à Venise un bon prêtre qui la préparât pour sa conversion. Il était bien résolu de l'épouser à son retour, et les amis du prince étaient convaincus qu'elle emportait une promesse de mariage en bonne forme.

Rentré dans ses petits États, Philippe-Ferdinand y recevait coup sur coup une série de mauvaises nouvelles. Il avait perdu son procès devant la Chambre impériale; Pougatchef était battu; Oginski refusait nettement de se mêler des affaires d'Élisabeth et semblait prendre ses prétentions pour une méchante plaisanterie; enfin, ce qui l'affligea le plus

[1] Cette orthographe montre qu'elle avait appris ce nom d'un Polonais.

Après une quinzaine de jours passés à Venise, elle en partit avec Radziwill et un assez grand nombre d'officiers qui voulaient comme eux se rendre en Turquie. La méfiance des capitalistes vénitiens, et peut-être aussi les inquiétudes que causait au gouvernement de la République la présence de tant d'aventuriers, les avaient probablement obligés d'abréger leur séjour et de chercher un pays plus hospitalier. Ce fut dans la petite république de Raguse qu'ils résolurent d'attendre le firman que Radziwill avait demandé à la Porte, et sans lequel il leur eût été impossible d'aller à Constantinople. Raguse était d'ailleurs comme le rendez-vous de tous les Confédérés qui allaient en Orient pour se battre ou pour intriguer. Déjà le comte Kossakowski s'y était arrêté, dans le courant du mois de mai, muni des pleins pouvoirs de Radziwill, à l'effet d'engager ses biens et de réaliser un emprunt de deux millions de sequins, pour lever un corps de 6,000 hommes parmi les chrétiens de la Bosnie et de l'Albanie [1]. Un autre Polonais, M. Klucewski, avait également engagé toute sa fortune pour enrôler des soldats en Dalmatie, et, grâce à la protection de quelques patriciens, il espérait que la République de Venise fermerait les yeux.

La traversée fut longue et pénible, et notre héroïne ne débarqua à Raguse qu'au commencement de juillet 1774. Là, comme à Venise, elle logea dans la maison du résident de France, qui ne crut pas pouvoir la refuser à un parent de la feue reine. Dans la suite il fut blâmé par son gouvernement pour cette complaisance. J'extrais de la correspondance de M. Desrivaux, c'était le nom de cet agent, quelques observations sur notre fausse princesse.

Le 12 juillet 1774, M. Desrivaux annonce à M. de Boynes l'arrivée à Raguse du prince Radziwill, du prince staroste de Pinsk et de la princesse Élisabeth *Volodimir*, sœur du prince Joglokof, chef des révoltés en Russie, et soi-disant fille de l'impératrice Élisabeth [2].

Il écrit de nouveau de Raguse, 10 août 1774 :

Le prince Radziwill et sa suite attendent avec impatience l'effet des négociations qu'il fait faire à Constantinople et près du grand vizir pour avoir des firmans et de l'argent pour se rendre à l'armée et rentrer dans sa patrie à main armée. Mais il ne paraît pas que ces négociations fassent de progrès ; ils (les Polonais qui avaient débarqué à Raguse au mois de mai précédent) ne lui ont encore écrit qu'une seule fois, et je ne crois pas qu'ils lui aient donné de grandes espérances.

[1] Lettre de M. Desrivaux à M. de Boynes, ministre de la marine. Raguse, 16 mai 1774. (Archives du ministère des Affaires étrangères.) — [2] Archives du ministère des Affaires étrangères.

elle avait affiché ses prétentions au trône, et son entourage de Polonais confédérés et d'officiers français les avait proclamées aussi bruyamment que possible. Elle avait fabriqué de prétendus testaments de Pierre I[er], de Catherine I[re] et d'Élisabeth; ce dernier lui léguait la couronne. N'ayant personne qui pût traduire en russe et contrefaire de pareilles pièces, elle n'en produisait que des copies, ou plutôt des traductions en français. Les minutes qui existent sont de la main de l'aventurière. Son biographe allemand a cru remarquer que le texte de ces instruments est d'un meilleur style que la correspondance française de la fausse Élisabeth, et il en conclut qu'elle a eu un secrétaire. Pour moi, je n'observe en aucune façon cette différence de style, et je trouve la rédaction de ces pièces tellement ridicule, pour la forme comme pour le fond, que je m'étonne qu'elle ait pu faire des dupes. J'en donnerai la preuve.

Au testament supposé d'Élisabeth sont joints des conseils sur la manière de gouverner. Quelques extraits feront apprécier l'ignorance du faussaire :

.....Je veux que la nation russe soit toujours en bonne harmonie avec ses voisins, et, tant qu'il sera possible, ménager la nation, de crainte que le pays ne se trouve dépeuplé par des guerres inutiles.

Je prétends qu'Élisabeth envoie des ambassadeurs dans toutes les cours et qu'elle les change tous les trois ans.

.....Quand il y aura quelques découvertes de faites de pays ou d'autre nature, utiles à la nation ou à la gloire de la souveraine, ils produiront leurs découvertes en secret aux ministres, et, six semaines après, à la chancellerie du gouvernement relative à la découverte, et, après trois mois, chacun recevra la résolution à l'audience publique, en présence de l'impératrice, et sera publiée au son du tambour au coin des rues pendant neuf jours de suite.

.....Élisabeth seconde sera maîtresse absolue de transiger, de changer, d'acheter tels biens qu'il lui plaira, c'est-à-dire quand ce sera pour le bien de la nation et avec l'*agrément de la nation.*

Ce mot est grave. On serait d'abord tenté d'y voir l'aurore d'un gouvernement représentatif, mais on se tromperait fort, car on lit ailleurs :

Les impôts seront réglés par Élisabeth ma fille.....

Si, avant son règne, il s'agissait de quelque guerre ou autre discussion, ou traité, ou loi, ou règlement, le tout n'aura de pouvoir ni force qu'après son consentement, et le tout sera annulé par son autorité souveraine et à jamais héréditaire.

Je laisse à son bon plaisir de révoquer ou d'abolir tout ce qui aura été fait avant son règne [1].

[1] *Die vorgebliche Tochter, etc.* Beilagen, IX.

tit alors pour Venise avec les officiers qu'il avait attirés à Raguse. De toute sa suite il ne resta auprès de la fausse Élisabeth que Domanski, un autre gentilhomme nommé Czernowski, et un ex-jésuite appelé Chanecki.

La lettre suivante du prince de Limbourg à sa maîtresse infidèle expliquera en partie ce qui s'était passé à Raguse. On voit que le pauvre prince ne peut se consoler qu'un simple gentilhomme ait été son successeur.

Malgré... malgré... malgré... je fais toujours ce que vous voulez, et comment pourrait-on chagriner ce qu'on a si tendrement et sincèrement aimé! Quand on aime pour soi, on cherche son plaisir, quand on aime comme je le fais, on sait y renoncer quand il le faut. Je vous conjure donc, mon cher enfant, de ne vous occuper que de vous, de ce qui peut vous procurer votre vraie satisfaction. Je saurai toujours renoncer à mes droits, lorsqu'il s'agira de les céder pour vous rendre heureux (*sic*); mais, de grâce, ne vous faites pas illusion à vous-même. Vous êtes à un âge où il est temps de réfléchir, et dans une position où toute méprise devient irréparable. Consultez-vous d'abord avec Dieu, implorez son secours, sacrifiez-lui votre cœur, qui est la seule chose qu'il ambitionne, et que vous ne devez qu'à votre créateur, qui l'a créé pour lui. Il usera de tous les moyens pour le gagner, et si vous persistez enfin à lui résister, il vous abandonnera à votre aveuglement *volontaire*.

Si je ne cherchais à vous éviter de la peine, je vous communiquerai (*sic*) une pasquinade qu'on dit annoncée dans une feuille périodique, et qui ne peut concerner que vous et l'étranger de Mosbach[1]. Elle est très-humiliante et vous donne un objet de tendresse indigne du rang que... Je connais ce personnage par ce qui lui appartient au Palatinat[2]. Je compatis à votre faiblesse, si ça est, mais je ne vous pardonnerai jamais une bassesse, surtout après... Je me garderai bien de vous donner des conseils. Il y a des gens de mérite dans la lie du peuple, et dont les sentiments ennoblissent la naissance. La vertu seule est digne d'un trône, mais elle doit être reconnue et éprouvée; elle ne se mesure pas à l'aune.

Le bonheur ne dépend que de la tranquillité de l'âme; tout ce qui y mène doit être l'objet de nos désirs. Tout le reste est vanité, erreur; mais jamais on n'en peut jouir que par la vertu. Si donc vous trouvez de quoi vous procurer ce bonheur, Mme Frank, Mme Schöll ou Mme Trémouille, ça reviendra au même, que ce soit par la flûte ou par le tambour[3]. Mais qu'il est rare, mon cher enfant, de ne pas se

[1] Le Polonais qui, dans l'hiver de 1773-1774, avait été remarqué par l'aventurière. D'après l'expression du prince, il semble qu'il ne sache pas son nom. C'est, à n'en pas douter, Domanski. — [2] S'il s'agit du Palatinat, province d'Allemagne, je ne comprends pas la phrase. Peut-on dire : « Je connais un homme par la maison « qu'il a en Normandie ? » Je crois que le prince fait allusion aux *palatins* polonais, Oginski ou Radziwill. Il suppose que l'inconnu de Mosbach est quelqu'un de leur suite, et se révolte à l'idée que sa Betty épouse un serviteur ou un gentilhomme attaché dans une fonction subalterne à un seigneur polonais. — [3] Il veut dire, je pense : « Si vous épousez cet homme, vous deviendrez une petite bourgeoise comme « mesdames Frank, etc. »

« faudra que vous teniez, M. le comte. Vous commencerez par publier « un manifeste qui renfermera les articles que voici ci-joints [1], sinon, « nous n'aurons pas de regrets de vous avoir fait part de nos démarches, « et cela vous prouvera que nous ambitionnons de vous avoir dans nos « intérêts..... Nous sommes alliés avec la Sublime Porte; nous n'entre- « rons point en composition, ni même en explication; tout ce que nous « pouvons dire, c'est que nous déclarons hautement et à la face de « toute la terre que l'on nous a usurpé notre empire, en nous voulant « faire subir une mort honteuse, mais la Providence, toujours juste, nous « a délivrée miraculeusement des mains injustes qui croient couper le fil « de nos jours. Il est bon de vous prévenir que tout ce que l'on fera « contre nous n'aura nul effet, vu que nous sommes dans l'empire turc, « et nous allons avec une escorte du Grand Seigneur. »

Quelques lignes plus loin l'aventurière, oubliant qu'elle est en Turquie, offre à Orlof d'aller le voir à Livourne. Elle termine en l'assurant de sa reconnaissance : « Tout ce que nous pourrons vous assurer, c'est que, « dans quelques circonstances que vous vous trouviez, nous prendrons, « fait et cause de votre personne (*sic*), et nous vous promettons d'être, « dans tous les temps, votre défense et votre appuy. De la reconnaissance « il n'est pas nécessaire que nous vous en parlions, elle est si douce aux « âmes sensibles, qu'elle ne laisse point d'espace entre la sensibilité et la « *susceptibilité* [2], sentiments que nous vous prions de croire à toujours « sincères. »

Une dernière lettre, écrite dans un galimatias tout semblable, fut adressée au comte Panine, ministre des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg, et signée : *Princesse Élisabeth.*

Elle lui annonce qu'une effroyable catastrophe va éclater et qu'il est de son intérêt de se déclarer au plus vite pour sa souveraine légitime. « Je me prépare, dit-elle, pour me rendre à Saint-Pétersbourg, et c'est « votre faute si je n'y suis pas depuis longtemps. Je vous prie de prendre « des mesures pour que je passe sûrement; mon arrivée doit être à petit « bruit. » Puis elle lui dit d'adresser sa réponse à Coblentz, d'où l'on peut conclure qu'elle comptait sur le prince de Limbourg pour retirer ses lettres et les lui faire tenir. Aujourd'hui probablement, l'homme d'État qui recevrait des lettres telles que la fausse Élisabeth en adressait à

[1] C'est-à-dire le manifeste adressé à la flotte russe pour qu'elle eût à la reconnaître comme légitime héritière d'Élisabeth. — [2] *Die vorgebliche Tochter, etc.* Beilagen, XXIII. Elle croit que *susceptibilité* veut dire décision, hardiesse. Dans sa lettre au comte Panine elle dit : « Votre caractère noble et *susceptible.* » Au reste Alexis Orlof n'entendait pas le français. — [3] *Die vorgebliche T. etc.* Beilagen, p. XXVI.

d'Hérodote[1], la souche pélasgique; les seconds, la souche hellénique proprement dite. Établis dans le Péloponèse et l'Attique, les îles de la mer Égée, sur les côtes de l'Asie Mineure qui y faisaient face, les Ioniens furent connus des nations asiatiques avant les Doriens. Aussi leur nom paraît-il avoir été étendu par celles-ci à tous les Grecs. C'est ce qui ressort des textes persépolitains[2]. A l'époque à laquelle nous place le chapitre x de la Genèse, les Ioniens n'avaient pas, d'ailleurs, encore fondé sur la côte de l'Asie Mineure les établissements auxquels leur nom finit par s'attacher exclusivement. Et en effet certains passages des Prophètes, relevés par M. A. Knobel[3], montrent que, fort postérieurement, le nom de Javan continuait, chez les Hébreux, à désigner l'ensemble des Grecs. Le scholiaste d'Aristophane[4] dit au reste formellement que les barbares appliquaient aux Grecs l'appellation générique d'Ioniens. Il serait pourtant inexact de supposer que le chapitre x de la Genèse, par cela même qu'il attribue une acception fort étendue au nom de Javan, n'a point distingué les deux races dont la réunion constitua la nation grecque; on verra tout à l'heure, au contraire, qu'elle caractérise par une appellation particulière le rameau hellène ou dorien. Mais, pour le livre sacré, c'est Javan, autrement dit, ce sont les Ioniens qui personnifient la race mère; il représente les Doriens comme s'en étant détachés plus tard; ce qui nous fait reconnaître dans Javan les Ioniens primitifs, c'est-à-dire les Pélasges. Hérodote, confirmé en cela par d'autres auteurs, nous apprend que les Ioniens descendaient de ces derniers, qui avaient occupé la plus grande partie de la contrée qu'on appela dans la suite la Grèce. Répandus d'abord dans l'Attique, la Béotie, la Thessalie, les îles de l'Archipel, ils continuaient à former, au ve siècle avant notre ère, le fond de la population du Péloponèse; de nombreuses traces de leur existence subsistaient encore, à cette époque, sur la côte de l'Asie Mineure; ils s'étaient avancés dans la Chersonèse de Thrace et l'Épire, et gardaient en certains lieux leur caractère national, quoique déjà fondus partout ailleurs dans la masse des Hellènes[5]. Divers noms géographiques fort anciens indiquent qu'ils avaient pénétré jusque sur le cours moyen de l'Axius (Vardar)[6].

[1] Hérodote, *l. c.* Cf. VII, XCIV, XCV. — [2] Voy. l'inscription de Bisoutoun où la Grèce est appelée : *Yaouna, Yona.* (*Journal of the royal asiatic society of Great Britain*, t. X, p. 197. Cf. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 730.) — [3] Isaïe, LXVI, 19. Daniel, VIII, 21. Cf. Knobel, p. 77. — [4] *Schol. ad Acharn.* 104. Cf. Hesychius v° *Ἰάννα*. — [5] Hérodote, I, LVI, V, XXVI. Voy. mon *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 18 et suiv. — [6] Voy. B. Giseke, *Thrakisch-Pelasgische Stämme der Balkanhalbinsel*, p. 35 (Leipzig, 1858).

« nant de là au nord et au sud. On n'observe nulle part plus qu'en Asie « Mineure le contraste de la région de l'intérieur et de celle du littoral. « Sur la côte, c'est comme une terre d'une autre constitution et soumise « à un autre régime. La côte de l'Asie Mineure avait donc sa nature « propre; elle eut aussi sa population et son histoire particulières. C'est « sur le littoral que s'établit l'une des deux branches de la nation « grecque, tandis que l'autre, s'avançant plus à l'ouest, traversait l'Hel- « lespont et mettait définitivement le pied dans les vallées fermées et « les plaines de l'intérieur de la Thrace et de la Macédoine, défendues « par des montagnes. Ainsi déjà, sur la terre d'Asie, s'étaient séparées les « deux races grecques, les Grecs orientaux et les Grecs occidentaux, au- « trement dits les Ioniens et les Hellènes, dans le sens strict du mot. Dès « une époque fort reculée, ce peuple occupa la région environnant la « mer Égée qui devait devenir le théâtre de son histoire. Les Ioniens « s'avancèrent dès le principe jusqu'au bord le plus extrême du conti- « nent asiatique, d'où ils se répandirent dans les îles; les Hellènes, au « contraire, se cantonnèrent dans la vaste contrée montagneuse située « plus avant en Europe, et dans les vallées fermées où ils se fixèrent; « ils adoptèrent, par suite du développement de leurs mœurs, un système « de constitution locale (*Gauverfassung*). Plus tard, inquiétés dans leurs « défilés par de nouvelles migrations, repoussés au sud, ils vinrent s'a- « battre par masses successives dans la presqu'île européenne, sous les « noms d'Éoliens, d'Achéens et de Doriens. »

Ce passage montre clairement à quels Grecs peut s'appliquer le nom de Javan. Ce sont les Pélasges demeurés dans l'Asie Mineure et qui ne tardèrent pas à constituer la population maritime principale du littoral de la mer Égée. La voie qu'a si bien jalonnée M. E. Curtius est aussi celle qu'avait déjà indiquée, dans sa dissertation *sur les peuples primitifs de la race de Iafète*, M. Bergmann. « Les Javans émigrèrent vers l'ouest « de l'Asie Mineure; en passant non comme les Kimméries (Cimmé- « riens) par le nord ou par le Caucase, mais par le sud ou par l'Armé- « nie. La preuve qu'ils ont dû prendre ce chemin, c'est que les pays « du Caucase, bien que Strabon dise le contraire, sont restés inconnus « aux Grecs asiatiques jusqu'au VIIIe siècle avant notre ère; ce qui n'aurait « pu avoir lieu, si leurs ancêtres avaient passé par ces contrées. Arrivés « dans l'Asie Mineure occidentale, les Iavans ou Iôns se sont divisés en « deux branches [1]. »

J'ai dit plus haut qu'à côté des Pélasges-Ioniens, la Genèse avait déjà

[1] P. 54.

lasges[1]. Les Phéniciens, qui ne durent entretenir de relations qu'avec les habitants des côtes de la Grèce, ne purent, en Macédoine et en Thessalie, connaître que la population du littoral, c'est-à-dire les Éoliens; ils en étendirent naturellement le nom, altéré dans leur propre idiome en celui d'Élisa, à toute la race protohellénique ou dorienne qui s'était mêlée avec les Éoliens. Il est, d'ailleurs, à remarquer que les Thessaliens étaient, ainsi que les Éoliens, établis depuis une haute antiquité dans certaines îles de l'Archipel, où les Phéniciens se rendaient pour leur commerce[2]. Toutes ces populations furent naturellement englobées par eux sous un nom collectif.

On le voit donc, à côté de Javan, qui personnifie les Pélasges, nous trouvons déjà dans la Genèse, représentés comme en étant issus, les Éoliens confondus avec les Doriens. Maintenant, les Ioniens sont-ils les Yavanas nommés dans les lois de Manou (X, XLIV)? M. Bergmann, qui place ce peuple à l'ouest de l'Arachosie et au sud-est de la Perse, par le même motif qu'il va, avec M. Grotefend, chercher les Gomériens du côté de l'Iaxarte, ne manque pas de donner comme un fait établi l'identité des deux races, et c'est là pour lui une preuve que les Ioniens avaient, sous le nom d'*Yavanas*, occupé d'abord la région qui est, à ses yeux, le berceau de toute la famille japhétique. Mais le code de lois hindou est loin d'avoir la haute antiquité que lui prête le savant professeur de Strasbourg. On ne saurait en faire remonter la rédaction primitive bien au delà de notre ère. Il est, d'ailleurs, à noter que le Véda[3] ne fait nulle mention des Yavanas, ce qui paraît indiquer que ce peuple n'habitait pas alors sur les confins de l'Inde; d'autre part, les populations avec lesquelles les Yavanas sont cités dans les lois de Manou, à savoir, les Kâmbodjas, les Çakas, les Pâradas, les Pahlavas, etc., paraissent devoir être identifiés aux Arachosiens, aux Saces ou Scythes d'Asie, aux

et des Pélasges. — [1] Les Achéens, que la généalogie mythique fait sortir de la souche hellénique, puisqu'elle donne à Achéus Hellen pour père et Dorus et Éolus pour frères (Apollodor. I, VII, 3), ou fait de ce dernier le petit-fils d'Éolus et le fils de Xuthus, sont aussi représentés comme Pélasges (Denys d'Halic. *Ant. rom.* I, XVII). Strabon qualifiait les Achéens d'*Αἰολικὸν ἔθνος*; cela montre clairement que l'on appliquait la désignation d'Éoliennes aux tribus issues du mélange des Hellènes et des Pélasges. — [2] Les Éoliens avaient des établissements à Lesbos, à Ténédos, sur le littoral de l'Asie Mineure, à Rhodes, Cos et jusque près de Milet; ce sont ces îles dont Ézéchiel paraît avoir désigné les habitants sous le nom de איי אלישה. (Voyez Knobel, p. 84.) — [3] Voyez le travail sur la géographie védique de M. Vivien de Saint-Martin, intitulé : *Étude sur la géographie et les populations primitives du nord-ouest de l'Inde* (Paris, 1859). Les Yavanas sont déjà mentionnés dans le Mahâbhârata.

ville conservait le nom de *Cittium*, peut-être aussi les habitants de quelques îles voisines occupées par la même population.

Les Ciliciens, avec lesquels les Phéniciens étaient en relation constante de commerce, ne pouvaient manquer d'être mentionnés par les Hébreux. Le caractère cananéo-sémitique qu'offrait déjà, au VI[e] et au V[e] siècle avant notre ère, la population de la Cilicie, tenait aux nombreux établissements que les Phéniciens avaient fondés dans le pays; mais les indigènes de cette province sont représentés par Hérodote[1] comme d'une autre souche, et le nom d'*Hypachéens* (Ὑπαχαιοί), qu'il leur donne, nous reporte au nom sous lequel se désignaient dans le principe les Hellènes[2]. Il est, de plus, à noter que, dans le dénombrement de l'armée de Xerxès, l'écrivain d'Halicarnasse[3] cite les Ciliciens à côté des Cypriotes, ce qui vient à l'appui de l'identification des premiers avec le Tharchich de la Bible.

Je dois cependant reconnaître que cette assimilation soulève de graves objections et que les modernes érudits l'ont presque tous écartée. Le commerce d'or, d'argent, de plomb, d'étain, de fer, que faisait Tharchich[4], la mention de ce pays comme d'une contrée assez éloignée[5], la forme toute différente sous laquelle se présente le nom de *Tarse* sur les monnaies phéniciennes[6], ont fait croire qu'il s'agissait ici d'un pays lointain, et tout naturellement on a rapproché son nom de celui de Tartesse, sous lequel fut désignée, dans le principe, par les Grecs, l'Espagne méridionale[7]. C'était, dans cette péninsule, qui fut pour la haute antiquité ce qu'a été l'Amérique pour l'Europe au XVI[e] siècle, le point extrême des expéditions maritimes et le grand marché des métaux précieux qu'allaient y chercher les Phéniciens. Mais on ne peut alors s'expliquer pour quel motif la Genèse n'aurait pas rattaché à Canaan une terre colonisée par ses enfants et que les Grecs ne connais-

[1] VII, XCI. — [2] Tarse passait pour avoir été fondée par des Argiens ayant à leur tête Triptolème. Strabon, XVI, p. 638; XIV, p. 574. — [3] VII, XC. — [4] Jérémie, X, 9; Ézéchiel, XXVII, 12; XXXVII, 13. — [5] Isaïe, XXIII, 1; 6, 10, 14. Dans ce passage, la version des Septante rend le nom de Tharchich par Καρχηδών, c'est-à-dire par Carthage; ce qui indique qu'au temps des Ptolémées on avait oublié le sens de ce nom, et que le pays appelé Tharchich avait perdu son importance. Dans Isaïe (LXVI, 19), on lit l'énumération suivante de contrées désignées comme celles où doivent être envoyés ceux qui auront été sauvés : Tharchich, Phul, Lud, Mosoch, Thubal et Javan. M. Knobel voit dans Phul l'Apulie. Ici, le nom de Tharchich paraît indiquer une région assez lointaine. Cependant Lud est certainement la Lydie, et Javan la Grèce. Mosoch et Thubal sont aussi peu éloignés de la Cilicie. — [6] Le nom de Tarse est écrit sur ces monnaies תרז. Voyez Gesenius, *Scriptur. ling. phœn. monum.* p. 276, et H. de Luynes, *Essai sur la numismatique des satrapies*, p. 55. — [7] Strabon, III, p. 122, 123; Pausan. II; *Eliac.* XIX, § 3; Avienus, *Ora maritim.* 223 et suiv.

à faire rattacher à l'ancienne population de la Troade. Il y a eu certainement de fréquentes migrations de cette province de l'Asie Mineure en Europe et réciproquement. Comme l'a observé M. Giseke[1], l'Hellespont fournissait un passage facile, et il est très-significatif de rencontrer à la fois dans la Thrace et le nord-ouest de l'Asie Mineure, outre des Dardaniens, des Mygdoniens, des Teucriens, des Mysiens ou Mœsiens[2], des Phrygiens ou Bryges[3]. La considération qu'en Asie ces nations nous apparaissent beaucoup plus rapprochées les unes des autres qu'elles ne l'étaient en Europe, doit faire admettre que l'Asie Mineure avait été occupée par eux avant la Thrace.

Les recherches de M. Giseke ont établi que la population de la Thrace se composait : au sud, de Pélasges qui s'étaient avancés par la Macédoine, au centre et à l'est, de nations venues de la Mysie, au nord de tribus dont l'origine demeure fort obscure. Les Pélasges se rattachent, comme on l'a vu plus haut, directement à Javan; l'identification que j'ai admise pour Aschkenaz rend difficile l'assimilation des Dodanim à un peuple de la Troade. Toutefois, comme nous ignorons si la race cimmérienne s'était trouvée dans la Mysie au voisinage de la race de Javan, nous ne pouvons systématiquement rejeter l'assimilation acceptée par M. Knobel. Je me bornerai à remarquer que le savant professeur de Giessen fait beaucoup trop bon marché de la substitution du nom de Rodanim à celui de Dodanim, que fournit le texte des Paralipomènes, et que confirme le texte grec de la Genèse (Ῥόδιοι). Rhodes trouverait sa place toute naturelle à côté de Cypre et de la Cilicie, surtout dans un passage où il est question des îles de l'Archipel. La population originelle de Rhodes était hellénique, et les fouilles récentes de M. Salzmann ont fourni la preuve que les Phéniciens y avaient fondé des établisssements. Quoi qu'il en soit, et à quelque assimilation que l'on s'arrête, on voit que la détermination de ce nom, comme celle de tous les fils de Javan, ne nous transporte pas au centre de l'Europe. La Genèse s'arrête pour ainsi dire sur le seuil du continent que nous habitons. Elle ne franchit ni le Danube, ni la mer Adriatique, ni les Alpes.

Troade situé entre Ilium et Scepsis, et que personnifie le roi mythique Dardanus; elle avait pour capitale Dardanie, mentionnée par Homère, et dont toute trace avait disparu au temps de Strabon. — [1] *Thrakisch-Pelagische Stämme der Balkanhalbinsel*, p. 1 et suiv. Voy. notamment ce que dit des Dardaniens cet auteur, p. 9. — [2] Strabon, VII, p. 245. — [3] Les Thraces d'Europe et ceux d'Asie semblent avoir conservé longtemps des traits qui les faisaient reconnaître pour le même peuple; des migrations s'accomplirent tour à tour de la rive gauche à la rive droite et de la rive droite à la rive gauche de l'Hellespont. (Voy. Hérodote, VII, LXXII, LXXV. Cf. Giseke, *ouv. cit.*)

les Sénonais, les Séquanes, les Arvernes, nous montre au reste que ce n'était pas par le nord-est, où la forêt des Ardennes se fût peu prêtée à leur passage, mais par l'Helvétie et la Souabe que les Celtes, tenus plus au nord en respect par les Germains, étaient entrés dans notre patrie. Les Suèves d'Arioviste prenaient, pour envahir le pays des Celtes, la même route que ceux-ci avaient naguère suivie. Plus récemment fixées sur leur territoire, les populations de l'Armorique comptaient une moins longue existence, et, n'ayant pas eu encore le temps de se développer, elles étaient demeurées plus barbares jusqu'à la conquête romaine.

La direction d'où était venue la migration gauloise nous conduirait donc déjà à supposer des affinités entre les Celtes, les Thraces et les Gètes, lors même que nous ne rencontrerions pas entre ces trois peuples les traits de ressemblance que j'ai indiqués dans mon second article [1]. Les Thraces, établis au nord du Balkan, et les Gètes nous apparaissent comme l'arrière-garde de l'armée d'invasion, dont les Celtes constituaient le corps principal. Établis incontestablement vers les bouches du Danube, déjà au VII[e] siècle avant notre ère, les Gètes devaient avoir suivi de près les derrières de l'émigration celtique. On rencontre, en effet, dans cette région des noms de localités celtiques presque au contact de noms daces, c'est-à-dire gètes [2].

Une fois fixés sur le bas Danube, au nord des Thraces, les Gètes

[1] Sans parler de la bravoure et de la vanité des Gètes, traits de caractère aussi propres à nos ancêtres, on doit noter, comme un trait qui leur est commun avec les Gaulois, la foi vive qu'ils avaient dans l'immortalité de l'âme. Ce que rapporte à ce sujet Hérodote (IV, XCIV) rappelle ce qui est dit des Gaulois (Cæs. *De bello gallico*, IV, XIV; Pomponius Mela, III, II; Diodor. Sic. V, p. 306; Ammian. Marcell. XV, IX). Les Gètes avaient aussi une sorte de caste sacerdotale (Strabon, VII, p. 247) qui fait songer aux Druides. Mais il ne faut pas oublier que les Gètes étaient, selon toute apparence, une nation thraco-scythique. Leur langue a donc pu renfermer quelques éléments skolotes. Les noms des peuples daces, issus de la souche gétique, au témoignage de tous les anciens, offrent des formes qui rappellent les noms celtes (Τευρίσκοι, Κισϊοβῶκοι, Κοτήνοιοι, Ἀλβοκήνοιοι, etc. Ptolémée, III, VIII, § 5); mais certains noms de villes daces se rapprochent de noms skolotes, notamment Ταμασίδαυα (Ptolémée, III, X, § 15), qui est visiblement formé de *thami*, en scythe *eau*, *mer*. (Voy. la note ci-après, p. 364.) Les noms daces que nous fournit une inscription latine (Orelli, *Inscr. lat. sel.* 990) ont une forme tout indo-européenne. — [2] Sans parler du nom d'*Arur* déjà noté dans le précédent article, on peut citer *Carrhodunum* (Καῤῥόδουνον) mentionné par Ptolémée (III, V, § 30) dans la même région que Κλητπίδαυα et *Noviodunum* (Νουιόδουνον) dans la même que Σουκίδαυα (III, X, § 11). Le mélange des Celtes et des peuples de la Thrace est formellement mentionné par Strabon, VII, p. 246, 252.

c'est-à-dire au IVe siècle avant notre ère, sur le littoral méridional de la Baltique. Ces Vindes étaient-ils arrivés postérieurement aux Germains ou les avaient-ils précédés? Il est impossible de le savoir. Cependant, si l'on réfléchit que cette population s'était répandue, au VIe siècle, dans toute la Pologne et la région des Carpathes et subdivisée en diverses familles[1], qu'elle n'avait cessé ainsi de grandir, qu'Hérodote ne les mentionne pas parmi les peuples situés au nord-ouest de la Scythie d'Europe, on sera plus enclin à supposer que leur migration était postérieure à celle des Germains et qu'elle dut déterminer le passage de ceux-ci dans la péninsule de Scanzia. L'établissement des populations gothiques sur cette terre septentrionale, où elles se mêlèrent à la race finnoise[2], était certainement antérieure de plusieurs siècles à notre ère[3], puisque, d'après leurs traditions, les Goths eurent le temps de se multiplier considérablement dans la contrée littorale où ils avaient abordé en venant de Scanzia, c'est-à-dire dans la Prusse proprement dite, avant de s'avancer plus au sud, quand, ayant repassé par la Baltique, ils prirent en sens inverse la route qu'ils avaient dû d'abord suivre. Les régions de la Baltique et de la Mer du Nord s'offrent à nous en effet comme le foyer d'où rayonna la race germanique; c'est manifestement l'extension que prirent plusieurs de ces populations, dont le croisement avec les Finnois avait été très-fécond[4], qui amena le déplacement des Cimbres et des Teutons, et les poussa sur la Gaule à la fin du second siècle avant notre ère.

Quoi qu'il en soit de l'époque à laquelle remonte l'arrivée des Vindes, on doit reconnaître que, dans les plaines qui s'étendent du Dniéper à la Vistule, et que suivirent dans leurs migrations tant de peuples, les mélanges et les croisements durent être fréquents. Ainsi nous voyons

[1] C'est ce qui résulte de ce que dit Jornandès, *De reb. getic.* II. — [2] Il ressort en effet de ce que dit Tacite (*German.* XLII), que les populations de la Scandinavie ne présentaient pas l'organisation libre et indépendante des Germains, et l'état de sujétion où il nous les dépeint dénote une conquête par une autre race. Déjà cet état de sujétion commençait à paraître chez les Gothons ou Goths. — [3] Cet événement doit être antérieur au IVe siècle avant notre ère; puisque Pythéas trouva déjà les Goths sur le littoral de la Baltique, près des Vindes. — [4] Jornandès, *De reb. getic.* II. L'historien des Goths dit qu'ils s'établirent d'abord dans le pays des Ulmérugès, qui confinait à celui des Vandales. Il est aussi probable que l'accroissement de ces nations fut dû aux contingents nouveaux qui leur arrivèrent du sud-est de la Baltique, d'où l'invasion sarmatique et peut-être vinde repoussait celles qui y étaient établies. Au reste, tout ce que Jornandès nous rapporte de la majorité des peuples de Scanzia, surtout leurs noms, dénote des populations germaniques.

Ces croisements ont permis des influences réciproques : il a pu, par exemple, pénétrer dans les idiomes, comme dans les usages des Slaves, des éléments empruntés aux Germains et réciproquement, absolument comme nous voyons, en Asie, de pareils emprunts s'effectuer entre les tribus ougriennes, turques et mongoles, vivant au contact les unes des autres. Je suis donc fort disposé à croire avec M. Bergmann que les Scandinaves ont pu subir l'action des Slaves, surtout celle des Vindes qui s'avançaient jusqu'aux bouches de la Vistule et arrivèrent plus tard jusqu'au delà de l'Oder. Le savant professeur de Strasbourg en voit la preuve dans l'emprunt, fait par les premiers, de trois mots dont l'origine slave lui paraît incontestable, à savoir : *skald*, *vala* et *seidr*. Le mot *skald*, qui a fourni aux anciens poëtes scandinaves le nom sous lequel ils sont devenus si célèbres, trouve son explication plausible dans la racine slave *sklad*, signifiant *disposer, arranger, composer*, interprétation que son auteur préfère à celle que lui avait fournie dans le principe le verbe germanique *schallen*, ayant le sens de *sonner, chanter*. La croyance aux *Vile* répandue chez les Serbes vient à l'appui de l'étymologie que M. Bergmann propose du scandinave *völva* et du nom des *Völar* de la mythologie du nord. Enfin ce savant a fort ingénieusement rattaché l'opération magique du *seidr* à celle du crible qui s'accomplissait chez les Slaves.

Ces emprunts, si on les tient pour établis par les rapprochements que nous devons à l'érudition de notre auteur, tout en indiquant des rapports entre les deux races scandinave et slave, ne sauraient cependant accuser chez les populations de la seconde, une supériorité intellectuelle bien marquée. Nous savons par Tacite [1] que les Germains avaient aussi des chants populaires, et nul doute que leurs *aèdes*, comme ceux de la Thrace et les bardes des populations celtiques, n'eussent un certain caractère sacré. Le nom de *skald* avait pu être apporté par les Vindes à certaines populations gothiques de la Scandinavie, sans que celles-ci aient été auparavant privées de ces poëtes qu'avaient leurs frères les Germains. Ce qu'on est en droit d'affirmer, c'est que les éléments finnois, autrement dits indigène, germanique et slave, ont concouru à la création des nationalités de l'Europe orientale. L'intervention de ces trois éléments est surtout manifeste dans la formation de la nation russe. Pendant longtemps on a eu le tort de ne voir dans celle-ci que des Slaves. Une étude plus approfondie y a fait discerner un fond finnois

[1] *German.* II. Cf. ce que dit Jornandès (*De reb. getic.* II) des chants traditionnels des Goths.

celui qui constitua le point de départ du royaume des Francs, nous offre une triple population, et nous apparaît, par suite, comme le théâtre d'une triple influence. La population indigène, composée de tribus de la même race que celle dont les nombreux descendants existent encore au nord-est et à l'est de la Russie d'Europe actuelle, c'est-à-dire les Tchoudes ou Finnois, fournit le fond primitif et prépondérant de la nation nouvelle. Les classes inférieures et des campagnes dans la Russie septentrionale et centrale en descendent donc en majorité, de même que les Gaulois doivent avoir, au moyen âge, constitué la presque totalité de la population des serfs et des vilains. La race qui puisa chez les Grecs byzantins une supériorité intellectuelle dont le christianisme fut pour ainsi dire le véhicule, les Slaves, apportèrent leur langue dans les villes, comme l'idiome latin évinça peu à peu les dialectes celtiques des Gaulois proprement dits et des Belges; mais, tandis que, chez nous, le contingent romain ne fut représenté que par un petit nombre de colons, d'émigrés, venus de l'Italie, tandis que ce fut beaucoup plus la culture intellectuelle, les croyances, les institutions de l'Italie romaine que la population, qui s'établirent sur les débris de la nationalité gauloise; dans la Russie, la proportion des Slaves fut réellement considérable, et les conquérants de souche scandinave durent, en Russie, perdre leur idiome maternel bien plus rapidement que ne l'avaient fait les Francs, arrivés en plus grand nombre; dès lors l'influence scandinave alla promptement s'affaiblissant. Je n'ai point à parler ici de l'action considérable qu'eut ensuite la conquête mongole, de celle qu'avaient déjà eue antérieurement les invasions successives et souvent répétées des populations finno-turques, à l'est, au sud, et jusqu'au centre de la Russie d'Europe. La comparaison que j'ai établie entre l'empire des tsars et celui des Mérovingiens et des Carlovingiens s'arrête au début de la gigantesque puissance qui devait, par la suite, absorber tant de populations d'origine diverse.

Cet aperçu suffit pour faire comprendre la différence des vues de M. Bergmann et de celles qui me semblent devoir être adoptées. Pour lui, les Scythes sont les pères des peuples de la branche gète; ceux-ci sont à leur tour les pères des Germains et des Scandinaves; les Sarmates sont les fils des Scythes et les pères des Slaves. Je ne nie en aucune façon la parenté qui rattache tous ces peuples, auxquels je joins aussi les Celtes, que le savant professeur de Strasbourg en a à tort séparés, malgré les affinités manifestes existant entre ceux-ci et les Germains, affinités qui ont paru telles à certains auteurs, qu'ils ont confondu les deux races. L'unité originelle de ces diverses populations nous est attestée

type physique. Et cependant Procope[1] constate, chez les Slaves, des caractères extérieurs qui ne sont pas ceux dont la généralité, chez les Germains, permettait à Tacite[2] de reconnaître en eux une même nation, et qui s'éloignent encore plus des caractères qu'Hippocrate assigne aux Scythes[3]. L'affinité de langage entre les Skolotes, les Germains et les Slaves, s'ils représentaient simplement les embranchements d'un même groupe, serait d'ailleurs plus marquée que ne l'indiquent les analogies lointaines fournies par les mots scythes à nous connus avec les idiomes indo-germains[4].

Que devient une unité si lâche, qui se dissout, pour ainsi parler, dans l'analyse, et ne peut être saisie qu'en remontant vers le berceau commun? M. Bergmann aurait, avec bien plus d'apparence, pu confondre les Germains et les Celtes, ou ceux-ci et les Pélasges. Des dénominations analogues ne suffisent pas pour conclure à des identités; et le travail de la formation des peuples européens a été si complexe, qu'on n'est en droit de déclarer qu'il y a identité de race qu'en présence d'un concours de données très-significatives et de diverses natures.

Le caractère multiple et varié de la formation des nations me semble être souvent oublié dans les études ethnologiques. On incline trop à admettre l'existence continue d'une même race, là où cependant l'his-

[1] Procope (*De bell. goth.* III, XIV) résume ainsi les caractères physiques des Slaves (Antes et Sclavins) : Ils sont grands et très-forts; leur peau n'est pas très-blanche et leur chevelure précisément blonde; elle n'est pas cependant d'une couleur très-foncée, la nuance en est châtain-roux (ὑπέρυθροι). Au contraire, ce même auteur dit des Goths, des Vandales et des Gépides (*De bell. Vandal.* I, II) : Ils ont tous la peau blanche, les cheveux blonds; ils sont grands et ont la physionomie avenante. — [2] *German.* IV. Cf. *Vit. Agricol.* XI. — [3] *Des airs, des eaux et des lieux*, XIX. Hippocrate dit que les Scythes sont trapus et ont la chair flasque, le teint basané à cause du froid. — [4] Ces analogies, dont j'ai déjà parlé dans mon premier article, rapprochent plus l'idiome skolote du grec et du latin que de l'allemand. Ainsi le mot *aior*, homme, est assez voisin de *vir* et n'a aucune ressemblance avec *man*, qui se retrouve dans tous les idiomes germaniques. *Arima*, qui signifiait *un*, ne se rencontre ni dans les idiomes gréco-latins, ni dans les idiomes germains, et *Apia*, nom de la terre (rapprochez ce nom de l'*Ovis* de Jornandès) est fort éloigné, de l'*Hertha* des Germains et rappelle l'*Oupis* (Diane) d'Éphèse. Quant au mot *temarunda*, signifiant, suivant Pline, dans la langue des Scythes d'Europe, *mater maris*, et chez lequel l'élément *tema* doit être rapproché du composant *Thami*, dans le nom skolote du Neptune que nous a conservé Hérodote (*Thamimasades*), il nous place en dehors des idiomes indo-européens. Il y a donc lieu de croire que la langue skolote était pénétrée d'éléments touraniens. L'usage de la tente placée sur un chariot ou *kibitka*, qui persiste chez les Cosaques, que les Scythes avaient apporté en Europe, et qui appartient à tous ces peuples nomades, est essentiellement touranien et paraît dénoter, chez les Scythes Skolotes, une influence touranienne.

De la formation française des anciens noms de lieu, par Jules Quicherat. — Histoire et théorie de la conjugaison française, par Camille Chabaneau.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

De la conjugaison.

Tandis que la déclinaison, telle qu'elle était sortie du remaniement primitif qui transforma le latin en français, a péri, la conjugaison issue du même remaniement a conservé intact le caractère qu'elle avait reçu tout d'abord et a subi non des changements de fond, mais seulement des changements de forme. Cette perte de la déclinaison, qui arriva, comme on sait, au XIV[e] siècle, et qui frappa la langue d'oc comme la langue d'oïl, établit une différence très-marquée entre l'archaïsme de ces deux idiomes et celui des autres idiomes romans, l'espagnol et l'italien. Tandis que l'ancien espagnol et l'ancien italien n'ont avec le moderne de dissemblance qu'en mots et tournures qui ont vieilli ou disparu, l'ancien français et l'ancien provençal sont dissemblables de leurs représentants actuels par la syntaxe même, l'usage des cas donnant à l'esprit une impression et à la phrase une allure autres que quand la distinction des cas n'existe pas.

En raison de ce caractère, on doit dire que le français moderne est une nouvelle langue par rapport au français ancien, comme celui-ci est une nouvelle langue par rapport au latin. J'engage fort ceux qui s'occupent de l'histoire de notre langue à étudier minutieusement les causes et les procédés de la transformation opérée au XIV[e] siècle; car je ne doute pas qu'on n'y trouve des moyens de concevoir plus clairement celle, plus reculée et plus considérable, qui se fit dans le VIII[e] siècle et le IX[e]. La méthode de comparaison, qui est l'instrument de premier ordre dans l'investigation de toutes les sciences biologiques, s'applique non moins fructueusement à la science du langage.

Ici je me contente de noter que la transformation effectuée au XIV[e] siècle se borna à une suppression, tandis que la transformation primitive, outre les suppressions qui furent nombreuses aussi, produisit plusieurs créations de très-grande importance. Au XIV[e] siècle, l'esprit

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai, p. 245.

le parler populaire triomphe, mais il sort de cette rude élaboration tout déformé et tel que l'œil même de sa mère germanique a peine à le reconnaître. Puis de ces déformations, la culture, corrigeant et développant, crée la belle langue anglaise.

La vie des langues est dans la lutte entre l'archaïsme et le néologisme; l'archaïsme qui conserve, le néologisme qui renouvelle. Maintenant qu'on a l'historique du français sous les yeux, on peut voir de siècle en siècle arriver une masse de nouveaux mots et de nouvelles locutions. Mais ce serait abuser du terme de néologisme que de l'appliquer à ces révolutions qui changent le type de la langue, comme dans le latin par rapport aux idiomes romans, dans l'anglo-saxon par rapport à l'anglais. C'est une crise; quand elle est achevée, apparaît un organisme grammatical dérivé du parent, mais autrement constitué.

La force restauratrice qui refait un organisme s'empare de certains éléments que la décomposition a rendus disponibles, les employant à des fonctions pour lesquelles ils n'étaient pas destinés. Et ceci n'est point une force occulte, mais bien une force positive, c'est-à-dire une mise en jeu de propriétés inhérentes à ces éléments. Étant grammaticaux par leur nature et leur origine, ils prennent place dans les nouveaux arrangements selon leurs affinités grammaticales; et c'est ainsi qu'inconsciemment, mais organiquement, se formèrent les combinaisons qui, au moment de la crise, renouvelèrent le latin en langues romanes. Le grammairien secret qui a opéré sur tout le territoire roman cette œuvre mémorable, c'est l'affinité grammaticale, très-comparable à l'affinité organique qui détermine la composition d'un corps vivant.

Cette remarque s'applique naturellement à la conjugaison romane et, en particulier, à la conjugaison française, qui est l'objet du travail de M. Chabaneau. L'élément disponible se trouva le verbe *habere*, et l'on va voir comment il intervint, étant doué de modes, de temps, de personnes, c'est-à-dire possédant toutes les affinités grammaticales qui lui imposaient un rôle déterminé.

On sait que le latin n'avait qu'un seul prétérit, *amavi* signifiant à la fois *j'ai aimé* et *j'aimai*. Mais on sait en même temps que, dans la meilleure latinité et la plus correcte, il y avait des locutions comme celles-ci : *habeo scriptas litteras*, *vectigalia quæ collecta habeo*, *habeo pactam sororem*. Il est vrai, suivant la remarque très-juste de M. Chabaneau, que dans de telles phrases se trouvent, en général, deux idées exprimées, et que, par *scriptas habeo litteras*, on dit plus que par *scripsi litteras;* car on fait entendre, en outre, que la lettre écrite est sous la main. « Mais, de là, dit « M. Chabaneau, on arriva facilement à employer *habere* dans beaucoup

étais lisant, etc. En cet état il y a une signification active, mais il n'y a plus de forme active, pas plus que dans notre passif il n'y a de forme passive. Cette analyse a pris pied dans la langue anglaise, et on y dit *I am reading, I was reading;* mais, au lieu de constituer l'actif à l'aide de cet artifice, elle s'en est servie pour établir une nuance dans le présent ou dans le passé, *I am reading* signifiant que je lis en ce moment, tandis que *I read* signifie je lis en général. C'est de la même façon que les langues romanes ont employé le verbe *habere* pour distinguer deux passés dans l'unique prétérit latin, *j'ai lu* et *je lus* répondant au seul *legi.*

Les bonnes théories portent leurs fruits; et de la sienne, où il considère les auxiliaires *avoir* et *être* comme de simples affixes, M. Chabaneau tire une très-satisfaisante explication de la manière dont les langues romanes conjuguent le verbe réfléchi : « Conjuguer, dit-il, « avec l'auxiliaire *être*, des verbes ayant un complément direct ne cons« titue nullement une anomalie, comme le croient des grammairiens. « L'erreur provient de ce qu'ils ne se rendent pas compte du rôle de « l'auxiliaire en composition, rôle qui se réduit à tenir lieu de flexions. « Au parfait comme aux autres temps composés, nos verbes ont leur « flexion séparée du thème; cette flexion, qui est *ai*, si le sujet est agent, « se change en *suis*, s'il est en même temps patient; mais il n'y a rien de « changé pour cela dans les rapports du verbe avec son complément. « Dans *je me suis frappé*, par exemple, *me* est le complément de *suis* « *frappé*, comme il le serait de *ai frappé* dans la phrase supposée plus « correcte *je m'ai frappé*, comme il l'est de *frappe* dans *je me frappe;* et « l'on n'est pas plus fondé à le considérer comme le complément de *suis* « dans le premier cas, et de *ai* dans le second, qu'on ne le serait, dans « le troisième, à séparer du thème la flexion *e* pour le lui attribuer « comme régime. *Je me suis vengé*, pour prendre un autre exemple, est « identique, pour la forme comme pour le fond, à *me ultus sum*. Dira« t-on aussi que *me* est ici le complément de *sum?* Évidemment non; « ou qu'il est anomal de donner un complément direct à un verbe au« quel un temps de *sum* sert de flexion? Évidemment encore personne « ne s'en étonne. Qu'on ne s'étonne donc pas davantage de voir, en fran« çais, des verbes conjugués avec *être*, dans les temps composés desquels « cet auxiliaire ne joue pas d'autre rôle que *sum* dans ceux des verbes « déponents latins, recevoir, comme ceux-ci, un complément direct. »

J'approuve tout ce qui précède, sauf l'assimilation de notre participe passé avec le participe passé déponent latin; *vengé, frappé*, n'ont jamais signifié *ayant vengé, ayant frappé*. Notre parfait *j'ai frappé* vient non d'un

tableaux. Entendre, rendu neutre, a donné : *il s'entend à cette besogne*, où il faut voir non *il entend soi à cette besogne*, mais *il est entendant à cette besogne.*

Après la théorie des auxiliaires, je passe à la classification de nos conjugaisons, autre point essentiel du travail de M. Chabaneau. Dans nos anciennes grammaires du XVIIe siècle, le préjugé latin avait gardé tant d'empire, que l'on y faisait figurer une déclinaison française sous cette forme : nominatif *Pierre*, génitif *de Pierre*, datif *à Pierre*, accusatif *Pierre*, sans voir qu'il n'y avait plus là que des prépositions et non des cas. Un préjugé pareil a réglé la division de nos conjugaisons, où l'on a voulu retrouver les quatre conjugaisons latines : *er* représentant *are, amare*, aimer; *oir* représentant *ēre, debere*, devoir; *re* représentant *ĕre, reddere*, rendre; et *ir* représentant *ire, servire*, servir. Mais ce n'est qu'une apparence; les thèmes en *oir* et en *re* sont des types vides, c'est-à-dire ne contenant que des verbes véritablement irréguliers, sur le modèle desquels il est impossible de faire aucun nouveau verbe, tandis que la langue continue à en faire sur les types en *er* et en *ir*. « Les deux conjugaisons en *oir* et en *re*, dit M. Chabaneau, ne sont « pas des formes vivantes; les verbes que l'on y classe font partie du ma- « tériel de la langue; ils servent à ses besoins, mais le moule dans le- « quel ils furent fondus n'a plus servi, ne servira plus; car ils le brisè- « rent, pour ainsi dire, en s'en dégageant. Aussi convient-il de diviser « les conjugaisons françaises en deux grandes classes : premièrement « celle des conjugaisons dont les flexions, presque toutes accentuées en « latin, ont survécu par conséquent à l'action des lois phonétiques, « et sur le modèle desquelles s'est façonnée et se façonna nécessairement « toute idée verbale nouvelle; deuxièmement, celle des conjugaisons « qui, dépouillées par l'action des mêmes lois de la majeure partie de « leurs flexions principales, n'ont jamais servi de modèles et n'ont, con- « séquemment, reçu dans leurs cadres aucun des verbes dont la langue « s'est enrichie depuis sa naissance [1]. »

De la sorte, dans notre fonds verbal, il y a une partie pétrifiée, morte, et une partie demeurée active et vivante. Toutes les fois que l'on fait un verbe nouveau, on le fait en *er* ou en *ir*. M. Chabaneau a remarqué que ce sont les substantifs qui fournissent les verbes nouveaux en *er*, et les adjectifs qui fournissent les verbes nouveaux en *ir : drap, draper,*

[1] Une pareille division de nos conjugaisons se trouve aussi dans un travail, que j'ai lu en manuscrit, de M. Tallandier, professeur de français en Angleterre, à l'école d'état-major.

Notre participe passé, dans son emploi avec les régimes, présente des anomalies et a excité bien des discussions. « C'est avec beaucoup « de raison, dit M. Chabaneau, que la langue actuelle laisse le participe « invariable, au lieu de le faire accorder, comme faisait le plus sou- « vent en pareil cas l'ancienne langue, avec le complément direct du « verbe. Mais, moins logique que ne l'était habituellement celle-ci, ce « même participe qu'elle laisse invariable quand le régime le suit, elle « le fait accorder avec lui quand il le précède, exemple : *la bourse que* « *j'ai perdue*. Au lieu de ne voir là, comme il conviendrait, qu'un acci- « dent grammatical dont l'histoire de la langue peut seule rendre « compte, les grammairiens ont fait assaut de subtilités pour expliquer « par la logique pure cette anomalie et fonder sur des raisons intrin- « sèques la règle qui la consacre. Vainement, car, dans ce cas comme « dans celui où le régime suit, *perdu* est le complément direct de *ai* et « nullement un adjectif, comme on le prétend, qualifiant *bourse*. L'es- « pagnol est plus logique et plus conforme à la vérité des choses, qui « laisse dans tous les cas le participe invariable. » M. Chabaneau a grandement raison de taxer de subtilités l'effort de grammairiens qui veulent distinguer logiquement deux cas si évidemment semblables : *j'ai perdu la bourse*, et *la bourse que j'ai perdue*. Mais a-t-il également raison en attribuant une supériorité de logique à la langue moderne sur la langue ancienne, pour le cas où le régime suit ? Car, pour le cas où le régime précède, elle est manifestement illogique avec elle-même. Tout part du latin : *habeo pactam sororem* s'est traduit régulièrement tout d'abord par : *j'ai promise ma sœur*. Puis, une autre idée grammaticale se faisant jour, c'est-à-dire l'idée de la coalescence de *habeo pactam*, on a dit : *j'ai promis ma sœur*. Tous deux sont bons, ils pouvaient durer ensemble, et c'est en vertu de cette antique liberté que La Fontaine a dit excellemment :

dans la saison
Que les tièdes zéphirs ont l'herbe rajeunie.

Mais, s'il arrivait que malheureusement on la restreignît, il fallait laisser le participe ou toujours variable ou toujours invariable. Notre règle actuelle du participe est contradictoire, en vertu d'un archaïsme qui s'est cantonné dans une partie des cas, et d'une vue grammaticale qui s'est emparée des autres.

Dans l'analyse logique qu'il suit, M. Chabaneau pense que le participe passé a le caractère actif, régulièrement exprimé dans *j'ai perdu la bourse*, entaché d'irrégularité dans *la bourse que j'ai perdue*. Selon moi,

délinéation. Depuis quelque temps, on parle de ce genre d'é le nom de *psychologie des peuples*. Eh bien, pour cette psych langue est un des plus positifs documents à consulter. Ce n'e: le pense bien, à une fin d'article que je veux entamer un te remarquerai seulement que l'esprit de régularité justement si M. Chabaneau n'a pas toujours été aussi prédominant, et qu' époque où l'analogie jouissait d'une grande liberté. Ce fait, t culier qu'il est, suffit à démontrer qu'il est essentiel d'introd cette psychologie, si l'on veut se servir de ce terme, la r temps, l'idée du développement et l'influence des circonstanc la personne collective qu'on nomme une nation se rapproche sonnes individuelles qui la composent, et par là aussi les e) que j'ai louées en M. Chabaneau prennent leur signification.

É. LITTRI

NOUVELLES LITTÉRAIRES

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 14 juin 1869, sa séance pu nuelle, sous la présidence de M. Delaunay.

La séance a commencé par la proclamation des prix décernés pour 18 nonce des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. — *Prix d'astronomie fondé par Lalande.* — L a décerné ce prix à M. Janssen, pour sa méthode d'observation des pro solaires.



compensés, savoir : à M. Lorrain 2,500 francs, à M. Brébant 1,500 francs et M. N[illegible] 1,000 francs.

Prix Jecker. — Ce prix a été décerné à M. P. A. Favre, correspondant de l'Ins titut, pour ses recherches sur la chaleur dégagée dans les combinaisons chimiques Une somme de 2,000 francs a été accordée à M. A. Gautier, pour ses travaux cor cernant l'acide cyanhydrique, les nitriles et une nouvelle classe de corps isomé riques avec les nitriles.

Prix Barbier. — Ce prix a été partagé entre M. Thomas Fraser, pour sa décou verte de l'action remarquable qu'exerce sur l'iris l'extrait de la fève de Calaba et M. le Dr Rabuteau, pour ses recherches expérimentales sur l'élimination de diverses substances introduites dans l'économie animale.

Prix Godard. — Il a été décerné à M. Ercolani, pour ses recherches sur les glande utriculaires de l'utérus et sur l'organe glandulaire de nouvelle formation qui se dé veloppe pendant la grossesse, dans l'utérus. Une mention honorable est accordé à M. Dieu, pour ses recherches sur le sperme des vieillards.

Prix Desmazières. — Décerné à M. Nylander, pour ses travaux « concernant le flores lichénologiques de la Nouvelle-Grenade et de la Nouvelle-Calédonie. »

Prix Thore. — Décerné à M. Lespes, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, pour ses recherches sur les coléoptères aveugles et sur l'organisation et les mœurs des termites.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences mathématiques. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs, pour l'applica tion de la vapeur à la marine militaire.* — Ce prix n'ayant pas été décerné en 1868 le concours a été prorogé jusqu'à l'année 1870. Les mémoires devront être adressé avant le 1er juin 1870.

Prix Plumey. — Ce prix, de la valeur de 2,500 francs, sera décerné, pour l première fois, en 1870, « à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur o « de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation « vapeur. »

Les mémoires devront être déposés avant le 1er juin 1870.

(Pour les autres prix à décerner en 1870, et pour le grand prix de mathématique à décerner en 1871, voyez notre cahier de mai 1868, p. 327.)

Prix Fourneyron. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, sera décerné pour l première fois en 1871, « à celui qui, depuis le 1er janvier 1868, aura apporté l « perfectionnement le plus important à la construction ou à la théorie d'une o « plusieurs machines hydrauliques, motrices ou autres. La valeur des perfectio « nements et la justesse des vues théoriques devront être confirmées par d « expériences. »

Les mémoires, écrits en français ou en latin, devront être déposés avant 1er juin 1871.

Sciences physiques. — (Pour les prix du concours de 1870, voyez notre cahi de mai 1868, p. 327.)

Grand prix des sciences physiques pour 1871. — Question proposée : « L'Étude de « fécondation dans la classe des champignons. »

« Les auteurs rechercheront les organes à l'aide desquels s'opère la fécondatio « soit dans le groupe des Basidiosporés, soit dans celui des Thécasporés, sur lesque « on ne possède encore que des notions fort incomplètes. »

vrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1873.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'un éloge historique de Louis Puissant, membre de l'Académie des sciences.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Auguste Hesse, membre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris le 14 juin 1869.

Dans sa séance du 26 juin, l'Académie des beaux-arts a élu M. Albert Lenoir à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. le comte de Rambuteau.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 5 juin l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Valette à la place vacante, dans la section de législation, droit public et jurisprudence, par le décès de M. Troplong.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mahâbhârata; Xe volume, 1-400 pages, traduction générale de M. Hippolyte Fauche. — La mort subite de M. Hippolyte Fauche a mis un terme prématuré à sa grande entreprise, car il allait achever le dixième volume, quand il a été si brusquement enlevé. Quels que fussent les défauts de son travail, ce n'en était pas moins un service véritable rendu aux lettres indiennes, et il eût été bien regrettable que ce monument déjà si avancé fût abandonné. Heureusement nous apprenons que l'œuvre inachevée de M. Hippolyte Fauche sera reprise par un jeune indianiste, M. G. Destailleur, qui se prépare dès longtemps à ces fortes études. Il paraît que M. Destailleur se bornera d'abord à donner ce qui reste du *Mahâbhârata*, en continuant les choses où M. Hippolyte Fauche les a laissées. C'est un parti fort sage, et rien n'empêchera M. Destailleur de refaire plus tard les premiers volumes, qui, à bien des égards, sont insuffisants. Mais le plus urgent c'est de traduire les chants qui n'ont pas été traduits, afin que notre langue ait une version complète du grand poëme hindou. C'est six ou sept volumes encore que M. G. Destailleur doit nous donner.

JOURNAL

)ES SAVANTS.

JUILLET 1869.

Histoire de la fausse Élisabeth II.

bliche Tochter der Kaiserin Elisabeth Petrowna. Berlin, — Сборникъ Русскаго историческаго общества. Томъ I. изъ дѣла о самозванкѣ извѣстной подъ именемъ княжны новой. Pétersbourg, 1867.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

jours après le départ du prince Radziwill, la fausse Élisabeth, rt d'argent, quitta Raguse avec sa suite (commencement de 1774), traversa l'Adriatique et débarqua à Barlette, d'où, quarantaine de quelques jours, elle se rendit à Naples. Là un passe-port pour Rome de sir William Hamilton, ministre re[2]. A cette époque ces petites faveurs s'accordaient facile- l'ex-jésuite Chanecki, chargé de la négociation, se présenta une princesse russe voyageant sous le plus strict incognito. e rendu autorise à en demander un autre, et, arrivée à fausse Élisabeth s'adressa encore à sir William Hamilton pour ıter de l'argent. A cette occasion elle lui racontait son histoire,

[1] our le premier article, le cahier de juin, p. 330. — [2] C'est le célèbre

mais avec quelques variantes. M. de Pougatchef n'était plus son frère; c'était un Cosaque élevé par Razoumofski et envoyé à Berlin, où, à l'école de Frédéric, il avait appris le métier de la guerre. Loin d'être prisonnier comme on l'annonçait faussement, il faisait des progrès rapides. Elle priait sir William de lui avancer 7,000 ducats sur son comté d'Oberstein, et de lui donner un passe-port pour Vienne et Constantinople avec des recommandations pour les ministres de S. M. B. Sir William Hamilton se garda de répondre et s'empressa d'envoyer la lettre au comte Orlof.

Les embarras d'argent redoublèrent à Rome, et la fausse princesse frappait en vain à toutes les portes. M. Montague, à qui elle voulait emprunter 3,000 sequins, lui répondait par des excuses galantes, et la renvoyait à ses amis polonais de Raguse. Par son ordre, le baron Knorr, son *maître de cour*, qu'elle avait laissé à Venise, s'adressait inutilement au banquier Martinelli, qui, par charité, lui donnait 12 sequins pour s'en retourner en Allemagne, abandonnant la princesse à sa destinée. Le prince de Limbourg lui envoyait 50 ducats; déjà elle avait emprunté à Domanski tout ce qu'il possédait. En ce moment un conclave ouvert à Rome par suite de la mort de Clément XIV préoccupait les esprits et personne ne pensait à une princesse détrônée. Dans sa détresse elle eut l'idée d'écrire au cardinal Albani, et parvint, par l'entremise de Chanecki, à lui faire tenir un billet qui piqua sa curiosité à tel point que le cardinal envoya un de ses affidés, l'abbé Roccatani, pour recevoir communication des grands secrets qu'elle voulait révéler Bien que prévenu défavorablement contre l'étrangère, et la soupçonnant de quelque entreprise contre la bourse du cardinal, Roccatani fu frappé de ses grandes manières et de son aplomb «Je suis bien malade, disait-elle (et cela était vrai), et pourtant j'ai besoin d'aller à Varsovie pour parler au roi. S'il plaît à Dieu que je vive encore six mois, la Pologne recouvrera ses anciennes frontières. Catherine sera heureuse de garder Pétersbourg et les provinces de la Baltique.» Ce fier langage éblouissait l'abbé. Lorsqu'elle le crut tout à fait persuadé, elle lui parla de sa correspondance avec le sultan, Orlof et Panine. «Si l'on m'avait crue, s'écriait-elle, les malheurs qui ont frappé la Po«logne lui auraient été épargnés.» A l'entendre elle avait des partisans nombreux en Russie et jusque dans la cour de Catherine. Elle parlait de tous les personnages du temps comme si elle les connaissait de longue date. «Panine, disait-elle, est une créature de ma mère et m'est «attaché au fond. Seulement, sa position lui rend difficile de se déclarer «à présent. Quant à Orlof, c'est un homme de basse naissance, et je ne

harem du sultan. Puis, successivement, il reçut des renseignements plus précis; d'abord d'un officier russe venant du Montenegro, qui, passant par Raguse, avait failli se faire maltraiter pour avoir révoqué en doute l'existence d'une fille d'Élisabeth; plus tard, la communication de sir William Hamilton l'avertit que la femme qu'il cherchait était à Rome et qu'elle paraissait éprouver des embarras d'argent. Aussitôt Orlof lui dépêcha son premier aide de camp, Kristének, avec l'ordre de la surveiller et de se mettre en relation avec elle. D'abord la fausse Élisabeth montra de la défiance et pria même l'abbé Roccatani de sonder Kristének et de chercher à connaître ses projets; mais bientôt, son assurance ordinaire prenant le dessus, elle consentit à voir l'aide de camp et à causer avec lui. Kristének, qui avait deviné tout de suite la situation déplorable de ses finances, parla du désir qu'avait Orlof de conférer avec elle, et laissa voir qu'il serait heureux de mettre à sa disposition la somme qu'elle désirerait. Cette offre inespérée arrivait au moment où le cardinal Albani venait de lui refuser mille ducats, et où ses créanciers impatients menaçaient de se porter contre elle aux dernières extrémités.

Elle prit sans balancer le parti de se rendre à Pise et d'y voir Orlof, trop souffrant, au dire de Kristének, pour aller au-devant d'elle. Fort malade elle-même, elle lui fit dire « qu'elle aimait trop la Russie pour « hésiter dans l'accomplissement d'un devoir. Depuis six semaines on lui « faisait attendre 2,000 ducats qu'elle avait demandés; elle était obli- « gée d'en accepter l'avance, selon la proposition faite par Kristének; » puis, avec son effronterie coutumière, elle offrait à Orlof de le recommander à Rome ou dans toute autre cour d'Europe. L'argent vint aussitôt, et le marquis d'Antici dit qu'au lieu de 2,000 ducats elle en reçut 11,000. Orlof avait de grandes manières.

Après avoir payé ses dettes et fait quelques cadeaux, notamment à l'abbé Roccatani, elle écrivait le 31 janvier au cardinal que, dans dix jours, elle allait quitter Rome et le monde; elle n'avait plus besoin d'argent et ne lui demandait que sa bénédiction et les papiers qu'elle avait confiés entre ses mains. Il s'agissait probablement de son manifeste ou de quelque pièce semblable. Le cardinal fit répondre par Roccatani qu'il les avait brûlés, petit mensonge dont l'abbé s'excusait quelques jours plus tard. En même temps elle prenait congé du marquis d'Antici par une lettre où elle le remerciait de son bon conseil, dont elle allait profiter, en se retirant dans une de ses terres d'Allemagne. A cette occasion elle s'expliquait sur son titre de comtesse de Pinneberg; elle l'avait pris, dit-elle, *par le conseil d'Orlof*. On a peine à deviner le but

« jour même, ce qui la flatta beaucoup et augmenta sa confiance. Votre « Majesté doit être assurée que j'aurais accompli ma promesse, si je n'a- « vais pu exécuter autrement ses ordres; mais cette femme me répondit « que ce n'était pas le moment, tandis qu'elle était dans le malheur; « qu'elle reprît un jour la place où sa naissance l'appelait, alors elle me « rendrait heureux. Cela me rappela mes fiançailles d'autrefois avec la « Schmitt[1]. Je puis me vanter d'avoir eu de fameuses fiancées! Mille « pardons d'écrire sur ce ton à Votre Majesté[2]. »

Fort peu de jours lui avaient suffi pour gagner la confiance de la fausse Élisabeth et même son affection. Cependant il ne paraît pas qu'il en ait profité pour s'enquérir des projets qu'elle avait formés, ni même des complices qu'il lui supposait; son rôle d'amant passionné l'occupait trop entièrement sans doute. De son côté, Élisabeth, bien qu'elle l'entretînt parfois de ses relations avec les rois et les princes de l'Europe, des personnages puissants qu'elle avait à sa dévotion dans toutes les cours, ne s'expliqua jamais sur les moyens qu'elle avait de remonter sur le trône, et ne fit rien pour l'engager à soulever la flotte russe à l'ancre devant Livourne. Du moins, Orlof, qui, dans ses rapports à Catherine, entre dans maint détail minutieux, ne dit pas un mot sur ce point important. Il est permis de penser qu'éblouie par la générosité d'Orlof, et persuadée de la sincérité de ses sentiments, l'aventurière ne pensait alors qu'à exploiter l'immense fortune qu'elle lui supposait.

Elle exprima le désir, ou plus probablement Orlof le lui suggéra, d'aller à Livourne. De Pise le voyage est court, et ils descendirent vers midi chez le consul d'Angleterre, sir John Dick[3], qui les attendait pour dîner. La fausse princesse fut reçue avec de grands témoignages de respect, mais sans qu'on la nommât. Le consul lui présenta sa femme, et Orlof celle du contre-amiral Greigh, commandant l'escadre russe. Après le dîner, lady Dick proposa de visiter l'escadre, et Orlof laissa échapper qu'on avait fait de grands préparatifs pour une fête qui serait donnée à l'occasion de cette visite. La fausse Élisabeth demanda à voir le vaisseau amiral, et se rendit au port accompagnée des deux dames avec lesquelles elle venait de dîner, d'Orlof, de Kristének, de Domanski et de Czernomski. Sa principale femme de chambre la suivit également. Une chaloupe couverte de riches tapis était prête. On s'embarqua et l'on aborda le vaisseau amiral en traversant une sorte de haie formée par des embarcations détachées de l'escadre. Le vaisseau se pavoisa, on tira

[1] Vraisemblablement quelque maîtresse obscure avant ses grandeurs. — [2] *Die vorg. Tochter, etc.*, Beilagen XX, 4. — [3] Sir John Dick reçut un cadeau de Catherine pour le concours qu'il prêta à Orlof dans cette occasion.

précipiter dans la mer. Le brave contre-amiral écossais, qui avait peu de goût pour le métier de geôlier, écrivait à Orlof qu'il n'avait jamais fait un service si pénible. Le 11 mai 1775 il jetait l'ancre devant Cronstadt, et quelques jours après remettait ses prisonniers à un officier chargé de les conduire à la citadelle de Pétersbourg.

Dès le 22 mars Catherine avait donné l'ordre écrit au feld-maréchal prince Alexandre Golitsyne de mettre en état d'arrestation et d'interroger une femme qui se disait fille de feu l'impératrice Élisabeth Pétrowna. « Cette femme, après avoir erré partout avec Radziwill, célèbre « par son libertinage, est heureusement tombée dans un piége tendu par « le comte Orlof, et le contre-amiral Greigh est chargé de la conduire en « Russie. » Le 26 Golitsyne la visitait et la faisait écrouer dans la forteresse. « L'émotion, disait-il, l'a rendue malade; elle a une toux sèche « et des crachements de sang. J'ai cru devoir lui donner une chambre « dans l'appartement du commandant. » D'abord, il avait interrogé les gens de sa suite et n'avait pu en tirer aucune lumière, mais il pensa que les deux Polonais n'avaient pas été ses dupes et qu'il fallait les regarder plutôt comme ses complices.

Peu de jours après, il transmettait à l'impératrice un long rapport, qui paraît être le résumé de l'interrogatoire qu'il avait dirigé. « La « prisonnière a déclaré qu'elle s'appelle Élisabeth, et qu'elle a vingt-« trois ans. Elle ne sait où elle est née et ne connaît ni son père ni sa « mère; elle sait seulement qu'elle a été baptisée dans la communion « grecque et qu'elle a été élevée à Kiel chez des négociants nommés « Peret ou Péran. Lorsqu'elle demandait qui étaient ses parents, on « répondait qu'elle les connaîtrait bientôt. A l'âge de neuf ans, elle quitta « Kiel en compagnie d'une dame du Holstein nommée Catherine, qui avait « été sa gouvernante, et de trois messieurs. Elle est allée avec eux en « Russie, en passant par la Livonie, traversant Pétersbourg et ne s'arrê-« tant qu'aux frontières de la Perse. On lui avait dit qu'on la menait à « Moscou chez ses parents. Sa gouvernante s'aperçut qu'on les trompait, « et elle lui jura qu'elle ne la quitterait pas. On l'établit dans une « maison; elle ignore le nom du pays où elle se trouvait, elle sait seule-« ment qu'à 6 ou 7 verstes il y avait une *horde*. Dans la maison vivaient « trois vieillards et une femme fort âgée qui disait être dans ce lieu depuis « vingt ans, ce qui fit croire à la prisonnière qu'on l'avait conduite là « elle-même pour son malheur [1]. Pendant quinze mois qu'elle demeura « avec ces gens, elle fut toujours malade, et elle croit qu'on l'avait em-

[1] Il y a une certaine adresse à désigner ainsi la Sibérie sans la nommer.

« poisonnée. Tandis qu'elle se désolait, la vieille lui dit qu'elle était re« tenue par l'ordre de l'empereur Pierre III. La langue du pays, qu'elle « et sa gouvernante avaient apprise, ressemblait au russe; mais elle l'a « oubliée. La gouvernante ayant gagné un Tartare d'un village voisin, ils « partirent de nuit et marchèrent durant quatre jours, le Tartare la por« tant ainsi que quelques hardes. Après avoir traversé des bois et des « déserts, ils arrivèrent à un autre village dont elle ignore le nom et la « situation, mais où ils trouvèrent un *starchine* (chef) qui eut pitié d'eux « et leur fournit des chevaux avec lesquels ils arrivèrent à *Bagdad, ville « de Perse*. Là sa gouvernante alla chercher un riche Persan, nommé « Hamet, qui lui fit entendre par signes qu'il s'intéressait à elle, la mena « dans sa maison et la traita parfaitement. Dans cette maison vivait un « prince persan nommé Hali, possédant de grands biens à Ispahan. Ce « prince la prit en amitié et lui promit de ne jamais l'abandonner. L'année « suivante, il la mena à Ispahan, puis il fut obligé d'aller dans le Chir« van pour inspecter cette province, et pendant son voyage, qui dura six « semaines, il la confia à un homme nommé Jean Fourrier, d'une famille « française, mais depuis longtemps établi en Perse et professant la reli« gion du pays. A son retour, Hali, qui continuait à la traiter avec la plus « grande distinction, lui dit plus d'une fois qu'elle était la fille de feu « l'impératrice Élisabeth, ce que confirmèrent les gens de la maison et « les visiteurs. Quant à son père, les uns disaient qu'il s'appelait Razou« mofski, les autres lui donnaient un autre nom qu'elle a oublié. Hali « lui offrait d'employer tous ses biens pour lui rendre la position qui « lui appartenait; elle ignore les motifs d'une telle générosité. Elle sé« journa avec lui à Ispahan, jusqu'en 1769. Alors survinrent, en Perse, « des troubles qui obligèrent Hali à voyager. Il lui offrit de venir avec « lui, ou bien de demeurer et de prendre la religion du pays, où elle « serait une grande dame. Elle accepta le premier parti, mais en deman« dant de ne pas aller en Russie, où sa naissance l'exposerait à des dan« gers. Comme Hali ne voulait pas passer par la Turquie, il fallut pren« dre la route d'Astrakhan. Ils n'y séjournèrent que quarante-huit heures; « il avait pris le nom de Krymof, gentilhomme persan, et elle passait « pour sa fille. Là, on lui donna des habits d'homme et elle traversa ainsi « toute la Russie, sans être arrêtée. Ils ne demeurèrent qu'une nuit à Pé« tersbourg; de là ils allèrent à Riga, puis à Kœnigsberg où ils s'arrêtè« rent six semaines. Dans cette ville leurs deux domestiques s'enrôlèrent[1].

[1] C'est un art très-ordinaire aux menteurs de mêler à leurs récits un petit nombre de traits inutiles en apparence, mais qui leur donnent un air de vraisem-

« Six autres semaines ils demeurèrent à Berlin; enfin ils arrivèrent à « Londres où ils séjournèrent quelque temps. Le prince Hali, ayant reçu « une lettre de Perse, fut obligé d'y retourner en diligence. Il faisait de « grandes affaires avec l'Inde et la Chine et avait soixante navires à lui. « En partant, il lui laissa des pierreries, de l'or en lingots et beaucoup « d'argent monnayé, en sorte qu'elle faisait de grandes dépenses et qu'elle « paya pour d'autres 100,000 ducats. Après le départ d'Hali, elle resta « encore cinq mois en Angleterre, puis passa en France, où elle résida « deux ans sous le nom de princesse Hali, qu'elle portait à Londres. En « France, elle a vu la meilleure compagnie. On lui disait qu'elle cachait « son vrai nom, mais qu'on savait bien qu'elle était la fille de l'impératrice « Élisabeth; elle l'a toujours nié. Elle avait l'intention d'acheter une pro- « priété en Allemagne pour y vivre tranquille, et elle en cherchait une. « lorsque le duc de Schleswig Holstein lui remit une lettre du comte « Philippe-Ferdinand de Limbourg Styrum, qu'elle avait connu en « France, et qui, désirant la voir, l'invitait à se fixer dans ses États. Elle « s'y rendit et le comte lui demanda sa main. Avant de se décider, elle « voulait approfondir le mystère de sa naissance, et, à cet effet, se pré- « senter à l'impératrice, à qui, d'ailleurs, elle avait à communiquer un « plan de relations commerciales avec la Perse très-avantageux pour la « Russie. Pour prix de ce service, elle espérait que l'impératrice lui ac- « corderait une récompense et un titre, avec lequel elle épouserait « prince de Limbourg. Les affaires de ce dernier (et elle entrait dans « longs détails à cette occasion, mêlant le vrai et le faux) l'avaient ob- « gée d'ajourner son voyage en Russie. Philippe-Ferdinand lui ayant fa « part du besoin d'argent où il se trouvait, elle voulut profiter du cré « qu'Hali lui avait ouvert en Perse, et, à cet effet, se rendit à Venise « avec une dame et le colonel Knorr. En traversant le Tyrol sous « nom de comtesse de Pinneberg, elle apprit que le prince Radziwill « était à Venise. Elle lui écrivit pour le prier de prendre avec lui un « ses gens. Sachant qu'il allait à Constantinople, elle désirait mettre so « sa protection la personne qu'elle devait envoyer en Perse par la Tur- « quie. Radziwill, qui avait appris à Paris qu'elle était fille d'Élisabeth, « crut qu'elle pourrait être utile à son pays et entra en relation avec « elle; mais elle s'aperçut bientôt que c'était un homme de peu d'in- « telligence et renonça à lui confier son message. Elle-même prit le « parti d'aller en Perse par Constantinople, et Radziwill dut l'y accom-

blance. Rien de plus fréquent que des étrangers embauchés dans l'armée prussienne à cette époque.

« maint autre personnage, lui demandaient pourquoi elle cachait
« nom, et ne se faisait pas appeler princesse russe, elle répondait
« jours qu'on pouvait l'appeler fille du schah, fille du sultan, ou princ
« russe; que, quant à elle, elle ne savait rien de sa naissance. A Ve
« le baron Knorr lui avait demandé la permission de lui donner le
« d'Altesse, mais elle le lui avait expressément défendu.

« Pressée de s'expliquer au sujet des testaments et du manifeste,
« dit qu'ils lui avaient été envoyés dans une lettre sans date ni signa
« quant au manifeste, on avait tort d'appeler ainsi une pièce dan
« quelle on recommandait seulement de donner connaissance à la
« russe du testament d'Élisabeth, et qu'elle l'avait envoyée à Orlof,
« sant qu'il découvrirait l'auteur de cette communication. Elle jura q
« ne connaissait pas l'écriture et qu'elle n'avait eu aucune part à la r
« tion de ces pièces. Elle avoua qu'elle avait espéré, d'après ce qu'
« avait dit de sa naissance, qu'elle pourrait bien être la personne
« gnée dans le testament; puis, en y pensant, qu'elle avait cru
« quelque machination politique. Ne sachant si ces papiers venai
« France, de Turquie ou de Russie, elle en avait été tourmen
« point d'en tomber malade. Elle n'a pas envoyé le paquet destiné a
« tan. Si elle en a gardé copie, c'est par pure curiosité, et pour le
« trer au comte de Limbourg. Elle jura qu'elle n'avait jamais dem
« la protection du sultan, ni pris le nom de princesse russe. To
« vie, ajoute-t-elle, la Russie avait été l'objet de son affection, et
« sieurs fois elle s'est appliquée à lui être utile. Un jour un offici
« service de Radziwill lui avait annoncé qu'il allait à Constantin
« et que, par le moyen de l'ambassadeur de France, il y ferait que
« grosse affaire, en révélant le mystère de sa naissance. Elle lui
« défendu d'en rien faire, et avait empêché Radziwill de lui donne
« l'argent pour le voyage. Cet homme furieux voulait aller avec un b
« incendier la flotte russe, mais elle s'y était opposée, et c'est à c
« occasion qu'elle s'était brouillée avec Radziwill. En terminant,
« protesta de son innocence, assura qu'elle n'avait fait de mal à p
« sonne et qu'elle mettait toute sa confiance en Dieu et dans la bon
« de l'impératrice. » Elle signa l'interrogatoire du nom d'Élisabeth,
demanda au prince Golitsyne, par écrit, la permission d'adresser elle
même une lettre à l'impératrice. Dans l'espoir qu'elle s'expliquerait ave
plus de franchise, le prince le permit et envoya la lettre suivante à
Catherine :

Votre Majesté Impériale,

Je croy qu'il est à propos que je prévienne Votre Majesté Impériale touchant les

histoires qu'on a écrit ici dans la forteresse. Elles ne sont pas suffisantes pour éclaircir Votre Majesté touchant les faux soupçons qu'on a sur mon compte. C'est pourquoi je prends la résolution de suplier Votre Majesté Impériale de m'entendre elle-même. Je suis dans le cas de faire et procurer de grands avantages à votre empire.

Mes démarches le prouvent. Il sufit que je suis en état d'anulé toutes les histoires qu'on a tramés contre moi à mon insue.

J'attend avec impatience les ordres de Votre Majesté Impériale et je me repose sur sa clémence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de Votre Majesté Impériale.

La très obéissante et soumise servante

ÉLISABETH[1].

Catherine, loin de l'admettre auprès d'elle, écrivit au prince Golitsyne :

Prince Alexandre Mikhaïlovitch, allez dire à la femme en question, que, si elle veut un adoucissement à son sort, elle ait à cesser la comédie qu'elle continue à jouer dans les lettres que vous m'avez transmises. Elle pousse l'impudence jusqu'à signer *Élisabeth*. Ajoutez que personne ne doute qu'elle ne soit une aventurière; et conseillez-lui de baisser de ton, et de déclarer franchement de qui elle a appris le rôle qu'elle joue, quelle est son origine, et depuis quand elle a commencé ses impostures. *Voilà une fieffée canaille* (en français). L'impudence de sa lettre dépasse toute croyance, et je commence à la soupçonner de n'être pas dans son bon sens.

Votre affectionnée,

CATHERINE[2].

Moscou, 7 juin 1775.

Quelques jours plus tard, elle ordonnait au prince Viazemski, procureur général, de transmettre à Golitsyne des renseignements sur l'origine de l'aventurière, communiqués par le ministre d'Angleterre. Selon son rapport, la fausse Élisabeth aurait été la fille d'un ancien traiteur de Prague. Le procureur général invitait Golitsyne à presser la prisonnière de dire la vérité en lui montrant toutes les contradictions contenues dans ses premières déclarations. Il recommandait encore de lui envoyer un ecclésiastique dont les exhortations triompheraient peut-être de son entêtement.

[1] Sans date; évidemment des premiers jours de juin. — [2] Сборникъ, t. I, p. 185.

Je ne pense pas qu'il fût besoin de stimuler le zèle du prince Golitsyne. Dès qu'il s'était aperçu que la prisonnière était moins souffrante, il l'avait fait transporter de l'appartement du commandant à une chambre dans un bastion, peut-être dans un cachot. Mais ce redoublement de rigueur n'avait pu la déterminer à des aveux, pas plus que l'espérance qu'on avait cherché à lui donner d'un pardon complet, en retour d'une entière franchise. Déçu dans toutes ses tentatives, Golitsyne écrivait à l'impératrice, le 12 août 1775, qu'il désespérait de vaincre son obstination. « Elle m'avait promis, dit-il, une lettre dans laquelle elle dirait « toute la vérité; au lieu de cela, elle m'écrit maintes choses qu'on ne « lui demande pas. Elle prétend se justifier des écrits supposés, ce qui « est impossible, car ils sont de sa main et ne peuvent être que des ori- « ginaux ou des brouillons. Elle se plaint de la rigueur avec laquelle on « la traite. Elle m'a dit qu'elle était mariée au prince de Limbourg « Styrum, et qu'un certain Keith connaissait le secret de sa naissance « Je passe une foule de mensonges, comme en peut dire une personne « qui n'a ni pudeur, ni conscience, ni religion. A l'entendre, elle serait « catholique, et elle l'a fait accroire au prince de Limbourg, mais la « femme de chambre qui ne l'a pas quittée dit que, bien qu'elle allât « dans des églises catholiques, elle ne s'est jamais confessée. Cela « montre qu'un ecclésiastique ne pourra pas en venir à bout. Aussi « n'ai plus appelé l'archidiacre russe que je lui avais d'abord envoyé, « je n'ai pas cru à propos de la mettre en rapport avec un prêtre catho- « lique, d'autant plus qu'elle m'a dit n'en avoir pas besoin. Lorsque je « lui ai demandé pourquoi elle avait d'abord voulu avoir un prêtre grec, « elle m'a répondu que ses malheurs l'avaient tellement troublée, qu'elle « ne savait plus, par moments, ce qu'elle disait. Je lui ai demandé « pourquoi elle n'avait pas dit tout de suite qu'elle était mariée au prince « de Limbourg Styrum, et comment le mariage avait eu lieu? Elle a « répondu qu'il n'y avait pas eu de pope[1], mais que le prince lui avait « promis de l'épouser, et qu'en gage il lui avait donné par contrat le « comté d'Oberstein, à la condition qu'elle ne le quitterait pas. Selon « le témoignage de sa gouvernante Catherine, Keith connaissait ses pa- « rents, ainsi qu'un certain Schmidt, qui a été son professeur de mathé- « matiques. Ce Keith n'est autre que mylord Maréchal, dont le frère a « servi dans notre armée pendant la dernière guerre contre les Turcs. « Dans son enfance, dit-elle, elle l'a vu en Suisse, où on l'avait menée « de Kiel pour peu de temps. Lorsqu'elle retourna à Kiel, il lui procura

[1] Попа не было.

« temps et la perte de la liberté, sans espoir, l'amèneront enfin à coı
« la vérité. »

Voici la lettre et la note de la main de la prisonnière, que Gol
envoyait à l'impératrice avec le précédent rapport :

Mon prince,

J'ai l'honneur de vous envoyer le peut de notes ; j'ai fait mon possibl
rasembler toutes mes forces. Je suis si malades et si chagrinée ici, que Vo
tesse serait touchée jusqu'aux larmes si elle voyais tout.

Je vous conjure au nom de Dieu, mon prince ayé pitié de moi. Je n'ay
vous pour me défendre, ma confiance vis-à-vis de Votre Altesse est sans b
il n'y a rien que je ne face au monde pour vous le témoigner. Voici une
lettre pour Sa Majesté Impériale. Je ne sais si Votre Altesse poura lenvoyé
puis pour ainsi dire pas me soutenire, mon état fait horreur.

Je me répose entièrement sur la bonté de Votre Altesse, Dieu vous bér
tous ceux qui vous sont chers. Si vous saviez comme je suis mon prince v
pouriez pas tenir vous même, des hommes jour et nuit dans ma chambres. Ne
pas un mot de la langue, tout contre moi, privé de tout en un mot je su
Faites moi l'amitié mon prince de me permettre que j'écrive à mes amis, af
je ne passe pas pour ce que je ne suis pas. J'aime mieux passer ma vie dans u
vent que d'aître persecutée plus longtemps. En un mot tout m'acable. Je
Votre Altesse de macorder sa protection, ne m'abandonnez pas mon digne
J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus dévoués,

Mon Prince,

De Votre Altesse,

La très humble et très obéissante servante

Voici une note des personnes que je me souvient d'avoir vûs etant enfent.

A lage de 6 ans on m'envoya a Lion, nous pasames par le pais que Mr. d
avait sous son gouvernement nous alames à Lion, ou je fus cinq à six mo
vaint me cherché on me mena de rechef à Kil. Voici les personnes que j'ai
Kil.

Mr. Chmid qui me donnait des leçons en mathémathiques. Mes autres
sont inutiles à nommés il ny avait que celui la qui su les secrets de la maiso

Mr. le baron de Stern avec sa femme et sa sœur, M. Chouman, negotien
dsig[1] payait pour mon entretien a Kil, voila les personnes a qui il faut s'a
je ne sais rien de plus sure. On m'a fait mistere de tout et je ne me suis
donné de peine pour savoir ce qui métait d'aucune utilité et au sur plus
m'a jamais dit qui j'étais, on ma fait mille comptes. qui ne regardent per
vûs que ce sont des comptes.

Sans date ni signature. — [1] Il est étrange qu'une Allemande écrive
des noms allemands : Schmidt, Schuhmann, Kiel, Danzig.

morte, par la volonté divine, de la susdite maladie, et a été enterrée profondément en terre, dans le bastion où elle était renfermée. Au nom de Sa Majesté j'ai ordonné au sergent, au caporal et aux trente soldats de garde d'observer le secret[1], la femme de chambre, le maître d'hôtel et les quatre domestiques demeurent en bon état.

6 décembre 1775, André Tchernichef[2].

La fausse Élisabeth est morte avec son secret; ses lettres et les pièces diplomatiques qu'elle a composées donnent une idée fort médiocre de son intelligence. Comment expliquer pourtant qu'un certain nombre de gens d'esprit aient été ses dupes ou du moins lui aient accordé un intérêt ou même une attention qu'elle ne semble pas devoir mériter? Oginski, le comte de Hornstein, Montague, Radzivill, le cardinal et l'abbé Roccatani, ont, pendant quelque temps, subi son influence à différents degrés. Il y a des personnes dont la conversation est brillante et qui sont hors d'état d'écrire ce qu'elles savent dire avec esprit. Telle était peut-être notre aventurière. Cependant, lorsqu'on examine ses lettres à Golitsyne et à l'impératrice, le décousu et l'absurdité de la rédaction indiquent quelque chose de plus que la difficulté d'exprimer sa pensée. Catherine n'aurait-elle pas deviné juste lorsqu'elle écrivait que la fausse Élisabeth avait la tête dérangée. Nous avons vu que plusieurs imposteurs, Mathurin Bruneau, par exemple, étaient des fous.

P. MÉRIMÉE.

[1] Il y a quelques années un officier de mes amis, ayant été mis aux arrêts dans la forteresse, se promenait dans un des bastions. Un soldat lui montra d'un air de mystère un endroit près du rempart. « C'est là, lui dit-il, qu'on a enterré la Tarakanof. » Le secret de cette sépulture avait été transmis de génération en génération par les soldats de garde. Aucun ne savait qui était la Tarakanof. J'ai dit en commençant que tel était le nom d'une vraie fille d'Élisabeth, et, par une confusion naturelle, on l'a donné à l'aventurière morte en 1775. — [2] Сборникъ, p. 192.

distance qui sépare un péripatéticien de la Renaissance du philosophe le plus original du XVIIIe siècle, il a, par sa psychologie comme par sa morale, quelque analogie avec l'auteur de la *Critique de la raison pure*. Si l'intelligence, non l'intelligence en général, mais celle de l'homme, lui paraît supérieure au corps, c'est comme *sujet*, non comme *objet*; comme siége de la pensée ou comme faculté, non comme substance, comme être à part. Un pas de plus, un peu plus de décision dans les idées, un peu plus de clarté dans l'expression, et nous aurions eu ici la distinction du subjectif et de l'objectif, comme nous rencontrerons tout à l'heure celle de la raison pratique et celle de la raison spéculative.

Ce qu'il dit de l'intelligence, Pomponace, dans un autre de ses écrits, l'applique à la volonté. « La volonté, dit-il, ne peut se manifester sans « un instrument corporel; mais, douée qu'elle est de la faculté de choisir, « elle est cependant au-dessus des choses corporelles. Elle est, à certains « égards, matérielle, puisqu'il lui faut un organe pour agir; elle est im- « matérielle sous un autre point de vue, car elle peut exercer son activité « au-dessus du corps. Le corps lui est nécessaire comme objet, non « comme sujet[1]. » Il en est de même de la raison en tant qu'elle agit sur la volonté, ou de l'intelligence pratique. L'intelligence pratique excite le désir, qui, à son tour, excite les esprits et les autres instruments nécessaires au mouvement[2].

Il n'y a donc pas une seule de nos facultés, des facultés que nous attribuons à l'âme, qui puisse se passer du corps et s'exercer sans le concours des organes. Or, s'il en est ainsi, qu'est-ce qui nous autorise à croire que l'âme survivra au corps? Comment pourrait-elle continuer de penser et de vouloir quand elle sera séparée de ces instruments aujourd'hui indispensables à l'exercice de sa volonté et de son intelligence? Cette objection contre la distinction substantielle de l'âme et du corps et contre le dogme de l'immortalité a souvent changé de forme; mais elle est restée pour le fond telle que Pomponace la présentait en 1516, et aucun de ceux qui l'ont reproduite plus tard, soit au nom de la philosophie, soit au nom de la physiologie, n'en ont usé avec plus de discrétion. Sans se prononcer dans un sens ou dans un autre, il se contente de dire que ni la raison ni l'expérience ne nous prouvent que l'âme puisse exister séparément, et que lui attribuer une telle existence est

« [1] Nam quamquam voluntas sine re corporali non potest in opus exire, est tamen « supra res corporales in eligendo; partim enim est materialis, quia sine re corporali « operari non potest, partim est immaterialis, quare supra corpus operari potest; « indiget enim corpore ut objecto et non subjecto. (*De Incant.*, c. XII.) — [2] *De Act.* « *reali; De Immort.*, c. IX.

une affirmation purement arbitraire[1]; que l'immortalité de l'âme est un de ces problèmes neutres qui ne peuvent être résolus par la raison, ni dans un sens positif ni dans un sens négatif; que, l'âme fût-elle indivisible, il n'en résulte pas qu'elle soit immortelle, et que rien ne prouve qu'elle soit indivisible[2]. Mais ce que la science ne démontre pas, la foi peut l'affirmer, parce que la science et la foi sont deux choses complétement différentes et même opposées. La première dépend de la raison, qui obéit à des lois inflexibles; aussi rien au monde ne peut la contraindre à accepter pour vraie une proposition qu'elle a jugée fausse ou seulement douteuse. La seconde, au contraire, la foi, dépend de la volonté, et la volonté peut se résoudre à croire ce qui est incompréhensible ou contraire à la raison[3].

On avait dit avant Pomponace que l'immortalité de l'âme ne pouvait être reconnue à la lumière naturelle de la raison, et qu'il fallait l'accepter comme un article de foi au nom de la révélation[4]; mais personne encore ne s'était avancé jusqu'à soutenir que la foi est un acte de volonté absolument indépendant des lois de l'intelligence et que rien n'empêche de se mettre en opposition avec elles. Cette proposition était plus blessante pour les théologiens que toutes les difficultés qu'on avait pu réunir contre l'immortalité de l'âme et le dogme de la vie future.

Si la philosophie peut et doit même se rendre indépendante de la religion, il ne lui est pas permis de se placer dans la même situation relativement à la morale. L'idée qu'elle se fait de la destinée de l'homme est étroitement liée à celle qu'elle a conçue de sa nature. Le but qu'elle propose à son existence, la tâche qu'elle lui prescrit de remplir, est nécessairement en rapport avec ses facultés et avec la durée dans laquelle elles sont circonscrites. Or, si elles ne doivent point s'étendre au delà de cette vie, si elles sont destinées à périr avec ces frêles organes qui leur servent d'instruments, pourquoi, au lieu de les consacrer à l'accomplissement du devoir, à la pratique de la vertu, ne les ferions-nous pas servir uniquement à notre bien-être, à notre plaisir, à l'assouvissement de nos passions, sans nous inquiéter de ce qui est bien et de ce qui est mal, de ce qui est permis ou défendu par les lois de la con-

[1] « Modusque ille essendi separatus nulla ratione vel experimento probatus, sed « sola voluntate positus. (*De Immort.*, ch. IX.) — [2] « Sic itaque existimo quod sive « intellectus ponatur indivisibilis, sive extensus, nihil cogit ipsum esse simpliciter « immortalem; verum nihil magis placet ipsum ponere inextensum. » (*Apol.*, lib. I, ch. III.) — [3] *Defensorium*, ch. XXIX; Fiorentino, p. 54. — [4] C'est ce qu'affirme expressément Nifo dans son *Traité de l'intelligence*, publié vingt-quatre ans avant le *Traité de l'immortalité.* (Voyez Fiorentino, p. 186.)

science? Comment supposer que l'homme aime la vertu et qu'il se détourne du vice, s'il n'a rien à espérer ni à craindre, s'il n'y a pour lui ni récompenses ni châtiments après la mort?

A cette question Pomponace répond par la maxime stoïcienne que la vertu, suprême condition de la félicité humaine, porte avec elle sa récompense, et que le châtiment de l'homme vicieux est le vice lui-même[1]. Dès qu'on veut, ajoute-t-il, attacher à la vertu une rémunération étrangère, différente de celle qui est naturellement comprise en elle, on ne manque pas d'en altérer la pureté et de lui infliger une sorte de dégradation; car il est évident que de deux hommes dont l'un fait le bien dans l'espoir d'être récompensé et l'autre avec un parfait désintéressement, le dernier est plus vertueux que le premier. Ainsi donc l'immortalité de l'âme n'ajoute rien au sentiment du devoir. Que l'âme soit destinée à survivre au corps ou à mourir avec lui, nous n'en sommes pas moins obligés de mépriser la mort et de rester fidèles aux lois éternelles de la conscience[2]. Ce n'est pourtant pas une raison de condamner les législateurs et les hommes politiques qui ont consacré le dogme de la vie future; car leur but a été, non la vérité, mais l'intérêt commun, la défense de la société; ils se sont proposé de gouverner les hommes, non de les instruire; de régler leurs mœurs, non leurs idées; et, sachant combien la plupart d'entre eux, victimes de leur ignorance ou de leurs passions, sont enclins au mal, ils ont essayé de les retenir sur cette pente fatale par l'attrait des récompenses et la crainte des châtiments d'une autre vie. Ils leur ont parlé un langage accommodé à leur faiblesse, comme celui que les médecins tiennent à leurs malades, et les nourrices aux petits enfants[3].

Les mauvais instincts, les penchants vicieux ou criminels, contre lesquels les législateurs ont voulu armer la société, n'empêchent pas qu'il y ait dans notre âme une faculté naturelle et universelle qui nous apprend à faire le bien pour lui-même et nous détourne du mal par la seule aversion qu'il inspire. Cette faculté, c'est l'intelligence, ou, comme

[1] « Præmium essentiale virtutis est ipsamet virtus, quæ hominem felicem facit... « Pœna vitiosi est ipsum vitium..... Quando bonum accidentaliter præmiatur, « bonum essentiale videtur diminui neque remanet in sua perfectione. » (*De Immort.*, ch. xiv.) — [2] « Sive animus mortalis sit, sive immortalis, nihilominus contem- « nenda est mors neque aliquo pacto declinandum est a virtute. » (*Ibid.*, ch. xiv.) — [3] « Respiciens legislator pronitatem viarum ad malum, intendens communi bono, « sanxit animam esse immortalem, non curans de veritate, sed tantum de probitate, « ut inducat homines ad virtutem, neque accusandus est politicus. » (*De Immort.*, ch. xiv.)

appartenir qu'à une essence supérieure à la sensibilité, et par conséquent indépendante du corps et destinée à lui survivre, puisque c'est uniquement par les sens que nous sommes unis à la matière. Une volonté qui poursuit un bien infini, étranger à cette vie, irréalisable dans ce monde, est nécessairement une volonté immortelle, autrement nous serions condamnés au supplice de Tantale, la fin qui nous serait proposée dépasserait nos moyens, et l'harmonie que nous admirons dans toute la nature serait absente chez l'homme [1].

Pomponace répond que l'idée de l'infini ne prouve rien ni pour l'indivisibilité, c'est-à-dire la spiritualité, ni pour l'immortalité de l'âme si réellement, comme il en est persuadé, il a prouvé que cette idée comme toutes celles qui ont un caractère universel, n'a pu se dévelop per en nous que par le concours des sens. Tout ce que nous concevon comme universel nous apparaît, sans doute, comme éternel et incor ruptible; mais pourquoi les mêmes qualités appartiendraient-elles l'esprit qui s'élève à de telles pensées? Nous connaissons Dieu sans êt Dieu. De même nous connaissons l'intelligible sans être pour cela pures intelligences. Reste la volonté à la poursuite d'un bien infi Mais, en supposant le fait parfaitement établi, quelle conséquence peut-on tirer en faveur de l'immortalité? De ce que notre volonté propose un but déraisonnable, c'est-à-dire un but disproportionn nos facultés et à la durée de notre existence, il n'en faut pas concl qu'il lui soit donné de l'atteindre. Qu'un paysan ait l'ambition de d nir roi, personne ne sera choqué s'il reste paysan. D'ailleurs, en s posant que notre âme survive à notre corps, ce bien infini qu' poursuit sans cesse, elle ne l'obtient jamais, même dans une autre car la théologie nous apprend que dans le ciel chacun des élus récompensé selon son mérite. Or l'infini n'est pas divisible, il pas de plus ou de moins dans la perfection, dans la jouissance du verain bien [2].

Avec Nifo, quoi qu'en dise M. Fiorentino, Pomponace nous p beaucoup plus embarrassé qu'avec Contarini, et les personnalités lui adresse ne dissimulent pas la faiblesse de ses raisons. Parmi les a ments allégués par Nifo, il y en a un d'abord que Pomponace paraît avoir laissé absolument sans réponse. Oui, dit-il, notre in gence entre en exercice par les sens; c'est à l'occasion d'une image sible arrivée à notre esprit par l'intermédiaire de nos organes qu

[1] Fiorentino, p. 93, 213. — [2] *Apologia*, lib. II, c. III; Fiorentino, p. 208-209.

s'élève à la connaissance de l'intelligible et de l'universel; mais il n'en résulte pas que la sensation fasse partie de son essence, et qu'une fois parvenue à son complet développement, une fois entrée dans l'exercice de son activité propre, elle ne puisse pas se passer du ministère des sens. Ce qui fait, non pas la substance de l'âme, que Nifo distingue avec soin de ses opérations, mais son existence tout entière, c'est la pensée et la volonté[1]. Or la pensée et la volonté ne s'exercent pas nécessairement sur des objets sensibles. C'est, au fond, le même raisonnement que celui qu'on rencontre déjà chez saint Thomas d'Aquin et dont Pomponace se flatte à tort d'avoir fait justice par une plaisanterie. Supposer, dit-il, que nous avons deux manières de connaître, l'une qui appelle l'intervention du corps, l'autre qui s'en passe, c'est appliquer à l'âme ce que le peuple raconte des lamies[2].

Le libre arbitre fournit à Nifo une autre preuve de la distinction de l'âme et du corps. Puisque la matière est soumise aux lois de la nécessité, l'âme, douée de la faculté de choisir librement entre plusieurs actions, ne saurait être matérielle. Mais nous savons déjà comment Pomponace prétend résoudre cette difficulté. Pour la volonté, comme pour l'intelligence, le corps est nécessaire, car elle ne peut se manifester que par un mouvement. De toutes les formes qui animent les corps organisés et sous lesquelles nous apparaît la vie, l'âme est sans doute la plus élevée, la plus indépendante des lois de la matière, mais il s'en faut bien, comme on peut s'en convaincre par l'expérience, qu'elle en soit complétement affranchie[3].

Une troisième objection de Nifo est celle qu'il emprunte au sentiment religieux. L'homme seul, parmi tous les êtres qui vivent sur cette terre, ouvre son âme à la piété, est capable de religion. Comment se persuader qu'un être qui éprouve le besoin et qui possède la faculté de vivre en quelque sorte en commerce avec le ciel, soit destiné à mourir tout entier? M. Fiorentino lui-même est obligé de convenir que Pomponace répond très-mal à cette question. Il pousse, en effet, le paradoxe jusqu'à soutenir que le sentiment religieux n'existe pas seulement chez l'homme, mais qu'on le rencontre aussi chez les animaux. C'est qu'il avait sur la religion des opinions particulières dont nous aurons bientôt l'occa-

[1] « Intelligere et velle intellectivæ animæ coæva sunt, intelligere et velle eorum « intelligibilium quæ sunt actu intellecta, sive sint sine phantasmate, sive non sine « phantasmate. » (*De Immort.*, c. xx.) — [2] « Modo induens corpus, modo spolians, « ut vulgus fert de lamiis. » (*De Imm.*, c. ix.) — [3] « Cum anima humana sit suprema « materialium, inter omnes est minime dominata; non tamen ex toto absolvitur ab « ipsa materia, veluti experimento docemur. » (*Defensorium*, c. x.)

de parler. En ce moment nous voulons seulement faire remarquer que dans la discussion qu'il soutient contre Nifo et Contarini, Pomponace a rarement l'avantage. On peut même assurer que la doctrine qu'il a si habilement développée dans le Traité de l'immortalité, loin d'être fortifiée, se trouve quelquefois ébranlée ou obscurcie par les arguments dont il fait usage dans l'*Apologie* et le *Defensorium*. Cependant nous savons que le talent de la controverse ne lui était pas étanger. Mais il est toujours plus facile d'attaquer que de se défendre, surtout quand on a contre soi les instincts les plus profonds et les plus universels de l'âme humaine. Ajoutons que Pomponace s'était renfermé dans une question de pure psychologie, la question de l'intelligence, et que ses adversaires, tirant leurs objections de la religion et de la métaphysique, de la Providence et de la liberté humaine, le forcent à s'expliquer sur des problèmes qu'il n'a pas encore suffisamment examinés, sur des matières qu'il discutera plus tard dans des ouvrages séparés. C'est dans son Traité des enchantements[1], à propos de la question du surnaturel, qu'il nous fait connaitre ses vues philosophiques, nous n'osons pas dire son système sur les religions. C'est dans son Livre sur le destin, le libre arbitre et la prédestination[2], que nous rencontrons ses idées sur les rapports de Dieu tant avec l'homme qu'avec la nature, ou ce qu'on peut appeler sa métaphysique générale. Les deux écrits, pénétrés du même esprit, sont étroitement liés l'un à l'autre et se ressemblent sur plusieurs points. Il n'est donc guère possible, en les résumant, de ne pas les réunir.

Un médecin de Mantoue ayant été témoin de quelques guérisons qui lui paraissent tout à fait merveilleuses, prie Pomponace, avec qui il est en relation d'amitié, de lui en donner l'explication et de lui dire en même temps ce qu'il pense des faits surnaturels en général, et des êtres invisibles, tels que les anges et les démons, qui passent pour en être les auteurs ou les instruments. Le Traité des enchantements est une réponse à cette question.

Pour se mettre à l'abri des persécutions que ses hardiesses pourraient lui attirer, Pomponace emploie ici la même distinction que dans son Traité de l'immortalité. Selon la foi, il y a certainement des faits surnaturels, puisque ce sont des faits de ce genre qui démontrent la vérité de la religion chrétienne. Selon la foi, il y a des miracles, il y a des anges et des démons. Selon la raison et la saine philosophie, il n'y a rien de tout cela, il n'y a que la nature et ses lois immuables. Mais

[1] *De Incantationibus*, Bologne, 1520. — [2] Publié après sa mort, en 1525.

comme nous sommes bien éloignés de connaître toutes les lois et toutes les forces de la nature, les effets de celles que nous ignorons passent dans notre esprit pour miraculeux. La même observation est applicable à l'homme. Nous ne connaissons pas plus toutes les facultés et toutes les propriétés de l'homme que toutes les forces de la nature. D'ailleurs, l'homme étant, comme dit Aristote, le résumé de l'univers, il ne peut y avoir dans celui-ci aucune propriété essentielle qui ne se retrouve dans celui-là, et ces propriétés, ces forces de la nature humaine nous échappent d'autant plus qu'elles sont réparties très-inégalement entre les individus. L'une d'entre elles, dont nous n'avions jamais entendu parler, vient-elle par hasard à se manifester devant nous, nous nous figurons aussitôt assister à un miracle; nous croyons reconnaître l'action ou d'une grâce d'en haut ou d'un art infernal[1]. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de faits prétendus merveilleux qu'on nous raconte sont de pures inventions, ou des illusions produites par la fraude, ou des faits naturels convertis en prodiges par l'imagination populaire.

Cependant, puisqu'on vient de reconnaître, au nom de la foi, de vrais miracles, il faut bien qu'il y ait un moyen de les discerner, un signe qui les sépare des faits naturels. Ce signe distinctif, dit Pomponace, n'existe pas et ne peut pas exister, car le même fait peut être naturel ou miraculeux, selon qu'il a été produit par les forces de la nature ou par une cause supérieure. La Genèse nous en offre un exemple remarquable : Moïse et les magiciens d'Égypte opèrent devant Pharaon les mêmes prodiges. Mais, tandis que le premier tient son pouvoir directement de Dieu, les derniers n'agissent que par la puissance de leur art. Qui nous apprendra à faire la différence? L'Église catholique, dont toutes les décisions sont inspirées par le Saint-Esprit et conformes à la parole divine[2]. L'ironie est manifeste, et il faut avoir la candeur de l'âge d'or pour croire avec Ritter aux professions de foi chrétiennes de Pomponace. L'ironie n'est pas moins sensible lorsque, dans sa discussion avec Contarini, il soutient que la religion chrétienne, en enseignant le dogme de la résurrection de la chair, est la seule qui puisse admettre raisonnablement l'immortalité de l'âme, tandis que les autres religions et les différents systèmes philosophiques qui ne reconnaissent pas la

[1] « Ignarum et profanum vulgus et rudes homines quod non norunt fieri per cau« sas manifestas et apparentes, in Deum vel dæmones referunt. » (*De Incant.*, c. III.) — [2] « Quod vero aliqua talia sint miracula, aliqua vero ejusdem speciei non sint, « sufficit Ecclesiæ catholicæ auctoritas quæ Spiritu Sancto et Verbo Dei regulatur. » (*De Incant.*, c. VI.)

résurrection n'ont aucun motif sérieux à alléguer quand ils affirment que l'âme doit survivre au corps[1]. Pomponace a, de parti pris, oublié de nous dire ce que deviendront, en attendant le jugement dernier, ces esprits séparés d'un corps dont ils ne peuvent se passer. Mais revenons à la théorie du surnaturel.

Si Pomponace ne croit point aux miracles, il croit à l'astrologie judiciaire et ne doute pas de l'influence que les astres exercent sur les destinées et sur les facultés de l'homme. Quelque surprise qu'elle cause d'abord, cette contradiction est plus apparente que réelle. L'astrologie est, jusqu'à un certain point, une conséquence logique de la cosmologie d'Aristote, acceptée sans discussion par les péripatéticiens de la Renaissance comme par les philosophes scolastiques du moyen âge. On sait que, d'après le philosophe grec, le monde se compose de dix sphères concentriques dont la première agit sur la seconde, la seconde sur la troisième et toujours ainsi jusqu'à la dernière. La dernière, c'est la terre, qui, se trouvant enveloppée par toutes les autres, subit nécessairement leur commune action, sans préjudice de l'action particulière qu'elle peut recevoir indirectement de chacune d'elles. Rappelons-nous, en effet, que chacune de ces dix sphères, que chacune des étoiles qui y sont attachées et qu'elles entraînent dans leur mouvement, est confiée à la direction d'une pure intelligence, d'une intelligence séparée, bien supérieure à celle de l'homme, et que toutes ces intelligences se transmettent l'une à l'autre l'impulsion qui leur est imprimée par le premier moteur. Le système une fois admis, il faut convenir que Pomponace ne raisonne pas trop mal lorsqu'il soutient que, de même que la terre, l'homme ne saurait échapper à la puissance universelle de ces globes admirables qui l'entourent et à la sage direction des intelligences qui les gouvernent. On se souvient peut-être que le libre penseur Lévi ben Gerson est, lui aussi, un adversaire des miracles et un défenseur décidé de l'astrologie judiciaire.

Au reste, l'influence des astres n'est pour Pomponace qu'une façon particulière, moitié arabe, moitié aristotélicienne, de se représenter le gouvernement de l'univers et de l'humanité. Il en fait l'instrument par lequel la Providence intervient régulièrement et sans interruption dans les affaires humaines, de manière à rendre inutiles la suspension des

[1] « Quare et sola religio christiana rationabiliter habet ponere animorum immortalitatem, cæteræ vero religiones omnesque philosophandi modi qui animos immortales posuerunt sunt irrationabiliter dicti et omnino fabulosi. » (*Apolog.* lib. III, c. III.)

lois de la nature et ces coups d'état de la puissance divine que les théologiens appellent des miracles. L'influence des astres a, d'ailleurs, cet avantage de donner, en théorie, satisfaction à la raison, ou, comme on dit aujourd'hui, au rationalisme, sans exiger beaucoup de rigueur dans l'application, par conséquent en laissant encore un assez vaste champ à l'incrédulité. Comme il est difficile de la définir, et par là même de la circonscrire dans des limites déterminées, il est permis d'accepter comme vrais les récits les plus extraordinaires, les hypothèses les plus chimériques, les traditions les plus fabuleuses. Le merveilleux continuera de régner sur les esprits, à la condition de passer pour naturel. C'est précisément le point de vue où s'est placé Pomponace. « Ce que « nous appelons des miracles, dit-il, ce ne sont point des faits contraires « à la nature et qui sortent de l'ordre des corps célestes; mais le nom « qu'on leur donne leur vient de ce qu'ils se produisent d'une manière « inaccoutumée et très-rarement, et qu'au lieu d'être compris dans le « cours ordinaire de la nature, ils n'apparaissent qu'à de très-longs in- « tervalles[1]. »

Au nombre de ces faits rares, extraordinaires, mais pourtant conformes aux lois de la nature, et qui sont amenés par les révolutions des corps célestes, Pomponace ne se fait point scrupule de compter la naissance, le développement et la chute des religions. Les religions, comme toutes les choses de ce monde, comme les États et les individus, sont soumises à l'influence des astres et subissent la loi universelle de la génération et de la corruption. C'est la marche générale du monde, ce sont les révolutions nécessaires du ciel, ce sont les astres, en un mot, qui les appellent à l'existence, chacune à son tour, quand son temps est venu, et qui suscitent les hommes dans lesquels nous les voyons représentées pour la première fois, les législateurs religieux, ceux que nous appelons justement les fils de Dieu. Ce sont les astres qui donnent à ces hommes le pouvoir d'opérer ce que nous appelons des miracles; car il y a des miracles, dit Pomponace, dans toutes les religions, dans la religion de Moïse, dans la religion des Gentils, dans la religion de Mahomet, aussi bien que dans la religion chrétienne[2]. Ce sont les astres aussi qui amènent la décadence et la chute inévitable des religions. Les

[1] « Non sunt miracula quia sint totaliter contra naturam et præter ordinem cor- « porum cœlestium, sed pro tanto dicuntur miracula quia injuste et rarissime acta et « non secundum communem naturæ cursum, sed in longissimis periodis. » (*De Incant.*, c. XII.) — [2] « Amplius, videat aliquis legem Moysis, legem Gentilium, legem « Mahumeti in unaquaque lege fieri miracula qualia leguntur et memorantur in « lege Christi. » (*Ibid.* c. XII.)

religions ont leur horoscope comme les hommes. Il y a des signes qui n'échappent point à un œil exercé et qui lui permettent de prédire à coup sûr qu'une religion touche à sa fin. Ces signes de mort, Pomponace croit les apercevoir dans le christianisme. Il lui semble que la vie s'est ralentie dans son sein, tout y est froid, les miracles y ont cessé, et ceux qu'on lui attribue sont de pure invention ou des effets de la fraude[1]. L'excellent Ritter, dans son inépuisable indulgence, suppose que Pomponace, en s'exprimant ainsi, se borne à exposer l'opinion de quelques philosophes de son temps ou des siècles passés, avec l'intention de la réfuter plus tard[2]. Mais, comme cette réfutation n'apparaît nulle part, ni dans le Traité des enchantements, ni dans aucun autre de ses écrits, il faut bien admettre qu'il parle pour son propre compte. D'ailleurs, il faut remarquer que les religions, pour Pomponace, ne sont que des lois; il les appelle rarement d'un autre nom. Or nous savons quel est, selon lui, le but que se proposent les lois et les législateurs. Ce n'est pas d'instruire les hommes, mais de les diriger et de le gouverner par la crainte et les espérances d'une autre vie; ce n'est pas de leur enseigner la vérité, mais de profiter de leurs faiblesses même pour les conduire dans le chemin de la vertu. Dès-lors pourquoi les religions, sans en excepter le christianisme, seraient-elles à l'abri de changements et réservées à une durée éternelle?

Ce qui achève de nous dévoiler la pensée de Pomponace sur la religion, c'est l'idée qu'il se fait de la philosophie et des philosophes. Tandis que les fondateurs de religions, les *législateurs*, comme il les appelle habituellement, ne sont pour lui que les fils de Dieu[3], les philosophes, dit-il, sont des dieux véritables, les seuls dieux de la terre, *soli dii terrestres*, et diffèrent autant des autres hommes, à quelque classe et condition qu'ils appartiennent, que des hommes vivants diffèrent de ceux que nos yeux aperçoivent dans un tableau[4]. Aussi doivent-ils se garder de laisser échapper leur secret et de parler aux simples et aux profanes comme ils se parlent entre eux[5]. Les simples et les pro-

[1] « Quare et nunc in fide nostra omnia frigescunt, miracula desinunt, nisi « conficta et simulata : nam propinquus videtur esse finis. » (*De Incant.*, c. XII.) — [2] *Geschichte der neueren Philosophie*, tome IX, p. 396. — [3] « Quare hujus modi legis- « latores qui Dei filii merito nuncupari possunt, procurantur ab ipsis corporibus « cœlestibus. » (*De Incant.*, c. XII.) — [4] « Quæ omnia, quanquam a profano vulgo non « percipiantur, ab istis tamen philosophis, qui soli sunt dii terrestres et tantum dis- « tant a ceteris, cujuscumque ordinis sive conditionis sint, sicut homines veri ab ho- « minibus pictis, sunt concessa ac demonstrata. » (*Ibid.*, c. IV.) — [5] « Arcana philoso- « phorum non sunt propalanda vulgaribus et idiotis. » (*Defens.*, c. XXXVI.)

nellement ce monde qui lui doit l'existence et qui participe à son unité. Tout ce qui est possible se trouve réalisé en lui, aucun degré ni aucune forme de l'existence ne lui manque, depuis le plus humble atome de matière jusqu'aux pures intelligences qui règlent la marche du ciel.

Pomponace, dominé à son insu par la tradition du moyen âge et par le culte de la Renaissance pour les auteurs de l'antiquité, se laisse quelquefois entraîner jusqu'à dire qu'il lui appartient aussi peu de contredire Aristote qu'à une puce de lutter contre un éléphant[1]; et en effet il le suit de très-près, de plus près même que ne le fait la scolastique, dans ses opinions sur la nature de l'âme et sur le système du monde. Mais, ici, nous ne reconnaissons plus la même influence. Ce Dieu dont l'essence, dont l'indivisible perfection se réfléchit dans le monde; ce Dieu qui a pensé le monde et qui l'a voulu de toute éternité, ce n'est pas le Dieu d'Aristote, du deuxième livre de la *Métaphysique*, un Dieu qui ne connaît que lui-même, qui ne pense que lui-même et qui agit sur le monde sans le connaître, en qualité de cause finale, non, c'est le dieu de Platon qui s'est révélé à Pomponace dans la traduction de Marsile Ficin.

Mais, en se séparant d'Aristote pour se rapprocher de Platon, Pomponace s'est-il également rapproché du christianisme? Accepte-t-il le dogme de la création *ex nihilo*? Il voudrait le faire croire, mais on s'aperçoit bien vite que ce n'est qu'un stratagème mêlé d'ironie, comme celui dont il s'est déjà servi plusieurs fois, et où l'ironie tient certainement la plus grande place.

Si Dieu a voulu le monde éternellement, n'a-t-on pas le droit d'en conclure que le monde est éternel, ainsi que l'affirment les péripatéticiens? Non, dit Pomponace, d'abord parce que l'Église nous enseigne que le monde a été créé et que l'Église ne peut faillir; ensuite parce qu'il y a une différence entre vouloir et faire, entre la décision et l'action. Dieu, de toute éternité, s'est contenté de vouloir que le monde existât, il l'a fait quand cela lui a convenu[2]. La différence de la volonté et de l'action se comprend chez un être qui, pour manifester sa volonté, a besoin d'un instrument, d'un organe. Mais Dieu étant affranchi de cette nécessité, comme Pomponace vient de le remarquer lui-même, sa volonté et son action, ce qu'il veut et ce qu'il fait, sont absolument identiques. Pomponace en est si persuadé, que, ne comptant pas beau-

[1] *De Fato*, lib. II, c. v; *De Immort.*, c. VIII. — [2] « Dico igitur quod Deus ab æterno « voluit producere hoc universum quod videmus, non tamen pro æterno, sed pro « novo, veluti Ecclesia determinat. » (*De Fato*, lib. II, c. v; lib. V, c. IV.)

coup sur le premier argument, il le remplace par un autre qui le contredit tout à fait et ne laisse plus rien subsister ni de la perfection du monde, ni de l'éternité de la volonté divine. On observe chez l'homme, dit Pomponace, une volonté contingente et variable, une volonté accidentelle, comme l'appelle Aristote. Pourquoi donc ce genre de volonté serait-il exclu de la nature divine? Par exemple, le monde aurait pu être plus grand ou plus petit. Au lieu d'un seul monde, Dieu aurait pu en produire plusieurs; il aurait pu le rendre plus parfait qu'il n'est. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu, il n'est pas besoin d'en chercher une autre cause[1]. Voilà ce qu'on peut appeler une absurdité préméditée ou un sanglant sarcasme à l'adresse de ces esprits routiniers qui passent par-dessus les plus énormes difficultés, pourvu qu'on y réponde par un syllogisme en forme. Il n'y a pas un seul mot de ce raisonnement qui ne soit la négation directe de tout ce qui a été tout à l'heure démontré avec tant de soin. Une volonté accidentelle est absolument incompatible avec une volonté éternelle. Puisque le monde, tel qu'il existe, est la plus haute expression de la pensée divine, il ne saurait être autre, il ne saurait être meilleur qu'il n'est. Enfin, puisque l'unité, qui est dans l'essence divine, doit se manifester aussi dans l'œuvre de Dieu, il n'est pas admissible qu'il aurait pu exister plusieurs mondes indépendants les uns des autres, ou que l'univers aurait pu ne pas former l'ensemble harmonieux dont il nous offre le spectacle. Aussi Pomponace, afin de ne laisser aucun doute sur son intention, a-t-il la précaution d'ajouter : « Pour des oreilles de philosophes, tout ce que « nous venons de dire est un tissu d'extravagances; mais c'est notre « devoir de nous conformer à l'autorité de la sainte Écriture[2]. »

Il est une autre question que Pomponace n'a pas traitée avec moins de liberté que celle de l'origine des choses : c'est la question de la Providence dans ses rapports avec la liberté humaine. Il est nécessaire, selon lui, que le philosophe qui aborde ce sujet se prononce pour l'un ou l'autre de ces trois systèmes : le système d'Aristote, celui des stoïciens et le dogme chrétien. Selon le système d'Aristote, tout se lie et s'enchaîne dans l'univers, tout est soumis aux révolutions des astres, tout mouvement est l'effet nécessaire d'un mouvement antérieur. Une telle doctrine semble exclure à la fois la Providence et la liberté, et

[1] *De Fato*, lib. V, c. IX. « Deus potuisset facere universum majus et minus quam « hoc sit. Quod autem non fecerit est quoniam noluit, etc. » — [2] « Et quamquam au- « ribus philosophorum ista videantur deliramenta, tamen standum est auctoritati « canonicæ Scripturæ. » (*Ubi supra.*)

cependant Aristote les reconnaît toutes deux; il est donc doublement inconséquent. Puis la Providence, telle qu'il la conçoit, en supposant qu'elle soit possible avec ses idées sur la structure de l'univers, renferme une autre inconséquence. Il ne veut pas qu'elle puisse descendre au-dessous de l'orbite de la lune et exercer son action sur la terre. Il lui défend également de s'occuper d'autre chose que des espèces et des genres, et des lois générales de l'univers. Mais pourquoi ces deux restrictions? Est-ce que la terre ne fait point partie du monde? Est-ce que dans les espèces ne se trouvent point compris les individus? dans les lois générales les faits particuliers? Autant l'athéisme que cette façon de comprendre les relations de Dieu avec l'humanité[1].

Le stoïcisme, acceptant l'idée de la Providence et repoussant celle de la liberté, a, du moins, le mérite de ne pas se contredire; mais il donne prise à d'autres objections non moins graves que celles qu'on peut faire contre la doctrine péripatéticienne. Si l'homme n'est pas libre, s'il n'est qu'un instrument dont se sert la Providence pour accomplir ses desseins, alors c'est la Providence qui est l'auteur du mal, c'est à elle qu'il faut faire remonter la responsabilité du péché. S'il n'y avait que le mal physique, on ne pourrait pas en faire un sujet de reproche contre l'auteur des choses et la raison qui gouverne l'univers, car le mal physique n'est, à proprement parler, pas un mal; c'est la conséquence nécessaire de la multiplicité des êtres et de la diversité des existences. Par cela seul que les êtres sont multiples, il est impossible qu'ils soient infinis et que chacun d'eux en particulier possède la perfection. Les dons de l'existence sont partagés entre eux, ils les possèdent à des degrés divers, et cette variété que nous observons dans la nature est précisément ce qui en fait la beauté et l'harmonie. Mais il en est autrement du mal moral ou du péché. Le péché n'est pas nécessaire, le péché est un mal véritable, donc il ne saurait être attribué à Dieu, dont l'essence exclut le mal. Il ne saurait être attribué à la nature, qui est dans la main de Dieu. Il est l'œuvre de la liberté, que le stoïcisme ne reconnaît pas.

Le même reproche ne saurait être adressé au christianisme. Il admet la liberté et il admet la Providence; c'est par là qu'il se distingue, à son avantage, des deux autres systèmes; car ni la liberté, ni la Providence, quand on les considère séparément, ne peuvent être niées. L'idée de la Providence, c'est l'idée même de Dieu; un Dieu sans providence étant la même chose qu'un Dieu sans intelligence, sans bonté, sans

[1] *De Incant.*, c. XIII; *De Fato*, lib. XXII, c. I.

qu'il pense de la prédestination et de la grâce. Selon lui, les dogmes de la prédestination et de la grâce ne doivent point être entendus dans un sens absolu, mais, au contraire, dans un sens restreint et purement relatif. Dire que les hommes sont prédestinés, d'une manière irrévocable, les uns au salut, les autres à la damnation, c'est les réduire au dernier terme du désespoir et les précipiter tous, prédestinés ou non, dans le vice et dans le crime [1]. Dieu a voulu, au contraire, de toute éternité, que tous les hommes fussent bienheureux. Mais il y a deux espèces de béatitudes. Il y en a une qui appartient de droit à l'espèce humaine, en vertu des lois de sa nature (*quæ debetur homini ex puris naturalibus*) et à laquelle nous arrivons par le bon usage que nous avons fait de nos facultés. Un grand nombre de païens y sont parvenus en vivant d'une manière conforme à la loi naturelle. Il y en a une autre, d'un ordre plus élevé, que Dieu réserve à quelques hommes privilégiés, et qui, ne pouvant être acquise par nos moyens naturels, est nécessairement un don de la grâce [2]. Mais, dans les limites mêmes où elle s'exerce, la grâce ne suffit pas sans la liberté. En vain l'aurons-nous reçue, si nous n'en faisons pas un bon usage, elle ne nous conduira pas à la gloire, c'est-à-dire à la possession de la béatitude surnaturelle; il est même possible que nous en abusions à ce point que nous méritions de descendre au rang des réprouvés. Ce que nous appelons des réprouvés, ce sont simplement des hommes qui ont abusé de la grâce [3].

Les conséquences de cette libre exégèse ne sont pas difficiles à apercevoir. S'il y a une béatitude naturelle que l'on obtient nécessairement en obéissant fidèlement aux lois de la conscience, à quoi sert la béatitude surnaturelle? Et, si la grâce elle-même est impuissante sans la liberté, si la liberté a le pouvoir de la convertir en une cause de déchéance, de quel avantage est-elle pour l'homme? Pour Pomponace la prédestination et la grâce ne sont pas autre chose, en réalité, que les divers talents, les diverses aptitudes que nous avons reçues de la nature et qui nous assignent, dès notre naissance, la tâche que nous sommes appelés à remplir dans la société, la tâche qui ne peut cependant être accomplie que par la liberté. C'est par là que l'humanité nous présente, comme le croyaient les anciens, un abrégé de l'univers; car nous y trouvons la même variété et la même harmonie. C'est par là que la société forme un corps dont chaque individu peut être considéré comme un membre indispensable [4].

[1] « Certe istud est ponere homines in extremam desperationem et provocare omnes « homines, sive prædestinatos, sive non prædestinatos, ad vitia et flagitia. » (*De Fato*, lib. V, c. VI. — [2] *Ibid. ibid.*, c. VII. — [3] *Ibid. ibid.*, c. VII.) — [4] *De Immort.*, c. XIV.

On voit, par l'ensemble de ses opinions, que ce qui distingue Pomponace, non-seulement de ses devanciers, mais des philosophes de son temps, c'est l'esprit critique, dans la mesure où il lui est permis de s'exercer entre l'autorité encore toute-puissante de l'Église et le culte enthousiaste de l'antiquité. Pomponace passe en revue et soumet à sa libre appréciation non-seulement les systèmes philosophiques, tous ceux du moins qu'il connaît, mais les croyances religieuses, les dogmes essentiels du christianisme. En acceptant d'Aristote son système du monde, alors universellement consacré, et ses idées sur la nature de l'âme, ses doutes sur l'immortalité, il le contredit sur tous les autres points, il le combat la tête baissée devant lui, dans l'attitude du respect et de l'obéissance. C'est de la même manière qu'il combat les dogmes chrétiens et le principe même de la foi, la croyance au surnaturel. C'est ainsi qu'il nous offre dans ses œuvres comme un essai d'une philosophie des religions et d'une philosophie de la nature. Il est rarement dogmatique comme les péripatéticiens de la vieille école et comme les platoniciens nouveaux. Il n'est pas sceptique non plus; le doute n'est pas pour lui un but. Il discute, il examine, il apprécie, il oppose les doctrines les unes aux autres pour obliger l'esprit humain à aller plus loin. Il croit au progrès quand le mot n'est pas encore inventé. Il croit que les sciences se forment peu à peu par accroissements successifs : *Scientiæ fiunt per additamenta*[1]. Il croit que le doute est nécessaire à notre avancement intellectuel. C'est par là beaucoup plus que par ses idées personnelles sur la nature de l'âme et celle de Dieu qu'il tient une place importante, sinon la première, dans la philosophie de la Renaissance, et qu'il a préparé l'avénement de la philosophie moderne.

AD. FRANCK.

[1] *De Reactione*, lib. XXII, c. 1; *De Incantationibus*, c. III.

Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi ordine geogra-phico digestum et glossarium italicum in quo omnia vocabula conti-nentur ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis, aliis que monumen-tis quæ supersunt collecta et cum interpretationibus variorum expli-cantur cura et studio Ariodantis Fabretti. Aug. Taurinorum, e[illegible], ex officina regia, 1861-1867, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Quand, à la fin du siècle dernier, l'abbé Lanzi publiait son *Saggio di lingua etrusca*, on ne possédait guère que le quart des inscriptions étrusques actuellement connues et quelques-uns seulement des textes épigraphiques qui appartiennent aux autres idiomes de l'Italie a[illegible]té-romaine. La plupart de ces monuments n'étaient encore qu'incorrectement transcrits; on n'avait pas, d'ailleurs, de notions assez précises [illegible] des caractères extérieurs de ces diverses langues pour pouvoir toujours d[illegible]dis-tinguer nettement à laquelle d'entre elles telle ou telle inscription d[illegible]de-vait être rapportée. La tentative du savant Italien était donc prématu-rée, et elle demeura à peu près stérile. Depuis trente années, le[illegible]les découvertes de textes lapidaires italiotes se sont notoirement multi-pliées; on a pu ainsi établir des comparaisons plus nombreuses et commencer une analyse des éléments vocaux et grammaticaux renfermé[illegible] dans ces textes.

Les travaux des savants allemands et italiens ont éclairé à des degrés divers les inscriptions osques, ombriennes, volsques, sabelliques e[illegible] messapiennes. La langue étrusque seule, quoique représentée par un contingent beaucoup plus considérable de textes épigraphiques, a ré-sisté presque totalement à l'analyse. Comme elle n'offre pas d'analogie manifeste avec l'ancien latin, comme on n'y saisit de prime-abord aucune affinité bien accusée avec le grec ni aucun idiome connu, on a manqué, pour son étude, d'une base certaine. Cependant les documents étrusques, actuellement placés entre nos mains, sont loin d'être tout à fait muets; ils se sont assez accumulés pour qu'il devienne possible de tirer de leur classement des indications positives et neuves. De là l'utilité d'un réper-toire où tous les mots recueillis dans les inscriptions se trouveraient réunis et reproduits d'après les originaux avec la plus scrupuleuse exac-

titude. C'est ce qu'a compris M. Ariodante Fabretti et ce qui lui a suggéré la pensée d'entreprendre l'œuvre qu'il vient d'achever. Dans ce répertoire de tous les matériaux de nature à éclairer la constitution et le vocabulaire des langues italiques, il nous apporte le dernier mot des études entreprises à leur sujet. Sa publication se décompose en deux parties : 1° un Glossaire renfermant tous les mots de ces divers idiomes, les noms d'hommes et de lieux compris, que nous ont transmis les auteurs ou que nous fournissent les inscriptions, les vases, les miroirs et les médailles ; 2° un *Corpus* de toutes les inscriptions italiques connues dressé par ordre géographique, et dans lequel les textes sont donnés d'après les collations les plus authentiques, les variantes indiquées pour les lectures incertaines ; le tout accompagné des informations nécessaires sur les monuments où sont gravés ces textes antiques. Ce *Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi* reproduit même quelques inscriptions du latin le plus archaïque qui, par leur teneur et leur forme, se rattachent aux idiomes primitifs de l'Italie. Le même motif a fait donner place dans le Glossaire à divers mots du vieux latin.

Un pareil travail est le fruit d'un labeur considérable et prolongé ; il est exécuté avec un soin et une conscience dont l'érudition doit être profondément reconnaissante à l'auteur. Tous les passages se rapportant aux mots que M. A. Fabretti a relevés, tous ceux qui peuvent répandre quelque jour sur leur signification ont été transcrits *in extenso* aux articles respectifs qui les comportent. Outre des figures intercalées dans le texte du Glossaire, et qui reproduisent des miroirs étrusques ou des médailles, des planches spéciales, dont l'ensemble compose un véritable atlas, donnent l'aspect et la forme de plusieurs des monuments originaux déjà consignés en caractères courants dans le *Corpus*. On voit donc que le livre de M. Fabretti pourrait à lui seul suffire à ceux qui s'occupent de l'étude des idiomes italiques ; car ce savant a coordonné tous les documents et les textes dont on peut actuellement faire usage ; son ouvrage contribuera ainsi, sans aucun doute, à assurer les progrès de cette étude.

Nul mieux que M. A. Fabretti n'était préparé à reprendre l'œuvre de Lanzi. Mais il n'a point encore voulu aborder une tâche si difficile, et il nous promet seulement, pour une époque qu'il n'ose assigner, un exposé de la grammaire de ces divers idiomes, un aperçu sur les formes successives qu'y ont revêtues les lettres et sur la paléographie italique. Dans le livre dont il vient de nous doter, il se borne à enregistrer les opinions qui ont été proposées en renvoyant aux écrits où elles se trouvent développées. Ce que M. Fabretti n'a point encore tenté, on peut

déjà, sur divers points, essayer de le faire, grâce à l'instrument qu'il a m
entre nos mains. Quant aux autres idiomes italiques, du moins l'osqu
l'ombrien et les dialectes sabelliques, les travaux récemment publiés e
Allemagne ne laissent actuellement que peu à découvrir, et le rappr
chement de plusieurs des articles du *Glossarium italicum* aidera à lev
les dernières obscurités. C'est donc surtout à l'étrusque que je m'at
cherai, puisque là, les problèmes à résoudre s'offrent à chaque p
Loin même d'avoir fait avancer nos connaissances sur cet idiome,
textes épigraphiques, en se multipliant, ont, à certains égards, accru
difficultés, et les données positives auxquelles il est possible d'arr
ne sont guère en rapport avec le chiffre considérable d'inscripti
sur lequel on opère. Dans le bilan qu'il nous faut dresser de no
savoir en étrusque, les non-valeurs dépassent de beaucoup les créan
recouvrables. A l'absence d'informations positives sur la famille
guistique dont cet idiome est sorti, se joignent les incertitudes
naissent de l'usage incessant des abréviations. La suppression fréque
des voyelles et des lettres finales s'oppose bien souvent à ce que n
puissions constater la véritable forme du mot. Sans doute l'alphabet
aujourd'hui parfaitement connu, et nous lisons sans difficulté toutes
inscriptions; mais les textes bilingues sont si rares, surtout si courts
peu explicites, qu'ils ne nous apportent que des secours bien insuffisa
Malgré cela, il n'est pas impossible d'arriver à des résultats, les
incontestables, les autres ayant un haut degré de probabilité. La
part ont été saisis, ou tout au moins entrevus, par les savants Itali
qui ont dirigé leurs efforts de ce côté, Vermiglioli, Orioli, Migliari
Conestabile, etc. Il ne reste guère qu'à les formuler en des termes pl
précis et à les établir avec plus de solidité. C'est ce que je tâcherai
faire, ajoutant çà et là aux découvertes de ces savants antiquaires le fru
de mes observations personnelles, que le livre de M. A. Fabretti m'
permis de compléter.

Trois résultats principaux me semblent pouvoir être regardés comme désormais acquis sur le terrain de l'étrusque : 1° la connaissance du système des noms propres en usage dans l'Étrurie et des diverses appellations qui figuraient dans les épitaphes[1]; 2° le caractère indo-européen de l'idiome étrusque, caractère moins prononcé sans doute que celui qu'offrent le grec et le latin, mais qui se révèle à des signes certains;

[1] Déjà, sans avoir à sa disposition toutes les inscriptions que nous possédons, K. Ott. Müller (*Etrusker*, I, p. 436 et suiv.) avait proposé un aperçu assez satisfaisant du système des noms propres, quoique moins complet que celui que nous pouvons donner ici.

Lar (ꟼAJ) ou *Laris* (ƧIꟼAJ), qui, malgré sa ressemblance avec le prénom précédent, paraît en être différent[1], et chez lequel on retrouve le mot qui entre dans l'appellation de *Lars Tolumnius*, citée par Tite-Live et Valère-Maxime, et dans le prénom du roi Porsenna (*Lartem Porsenam*. Tit. Liv. II, IX. — Λάρος Πορσῖνος. Dionys. Halic. V, XXI), ainsi que dans l'appellation de *Lar Herminius* (Tit. Liv. III, LXV. — Λάρος Ἑρμίνιος. Dionys. Halic. XI, LI).

Arnth (ΘИꟼA), dans lequel *u* (V) est visiblement supprimé, car ce prénom répond, sans aucun doute, au latin *Aruns*, *Aruntius*. On trouve parfois ce vocable écrit avec un *t* (+ИꟼA), par suite de l'échange de lettres qui vient d'être signalé, et il s'abrége, dans les textes épigraphiques, soit en *Ar* (ꟼA), soit en *Arth* (ΘꟼA).

Pour les femmes, nous citerons d'abord les formes féminines de noms de *Larth* et d'*Arnth*, rendues ordinairement par *Larthi* (IΘꟼAJ) *Arnthi* (IΘИꟼA), abréviations qui devaient se lire *Larthia*, *Arunthia* comme on les rencontre quelquefois écrits tout au long; on observ pour ces vocables des changements d'orthographe et des abréviatio correspondant à ceux qui sont habituels pour les noms masculins do ils dérivent. Citons ensuite un prénom d'un emploi singulièrement co mun, *Thana* (AИAΘ) ou *Thania* (AIИAΘ), écrit quelquefois abrévia vement *Than* (ИAΘ), et qui répond certainement au latin *Diana*, ai que j'aurai occasion de le faire voir par la suite. Enfin le nom de *Ta-naquil* (JIꓘ↓ИAΘ), qui en est dérivé, et que l'épouse de Tarquin l'An-cien a rendu si célèbre.

D'autres prénoms ne sont que les formes étrusques de prénoms la-tins bien connus, et ont dû être empruntés par les Romains à le-urs voisins, ou s'être répandus de Rome en Étrurie après la soumission de cette province[2]; car nous ne devons pas oublier que la grande m-ajo-rité de nos textes épigraphiques étrusques est certainement postérie-ure à la conquête de l'Étrurie, c'est-à-dire au Ve siècle de la fondation (264 avant J. C.). La coexistence d'inscriptions latines et d'inscriptions étrus-ques dans divers hypogées, le rapprochement de la forme des let-tres des inscriptions bilingues et de celles qui sont purement étrusques suf-

[1] La forme *Laris* est justifiée par le diminutif *Lariscus*, qui passa chez les Ro-mains (Gruter, *Inscript.* 648, 4). Sur la peinture de l'hypogée de *Ponte della Ba*... on trouve inscrits au voisinage l'un de l'autre les noms de *Larth Ulthes* et de *L*... *Papathnas Velznach* (*Corpus*, n° 2163). — [2] Déjà, avant la soumission de l'Étru-rie, la présence des Étrusques venus à Rome pour y exercer les fonctions d'aruspices avait dû y répandre les noms étrusques (voy. Tit. Liv. V, XV). Après la prise de Véies, une foule de Toscans s'établirent à Rome.

fisent à l'établir. Je donnerai pour exemples de prénoms communs aux deux peuples : *Aule* (ƎꓶVA), évidemment l'équivalent d'*Aulus*, *Tite* (Ǝ+I+), celui de *Titus*, *Cae* (ƎAↃ), celui de *Caïus*, représentés aussi par les féminins *Titia*, *Caia* (AI+I+. AIAↃ).

Les noms (*nomina*) offrent plus de diversité que les prénoms, et c'est là un trait nouveau de ressemblance entre le système dénominatif du Latium et celui de l'Étrurie. Comme l'on constate dans les sépultures d'une même famille que les personnes qui y appartenaient portent un nom identique, il faut en conclure que ce nom était, ainsi que chez les Romains, celui de la *gens*. Seulement, pour les femmes, le *gentilitium* prenait une terminaison féminine en *a*, *ia*, *eia*. Ainsi dans la sépulture découverte en 1859 à la colline Pian dei Ponti (voy. *Corpus*, 354 *bis*, *a-m*), les hommes portent tous le nom d'*Urinate* (Ǝ+AИIqV), les femmes celui d'*Urinata* (A+AИIqV), *Urinati*(*a*) (I+AИIqV), *Urinata*(*a*) (Ↄ+AИIqV), et, quand c'est un mariage qui les a fait entrer dans la *gens*, elles joignent à leur propre nom de famille l'épithète d'*Urinatesa* (AƧƎ+AИIqV). La preuve que l'on héritait du *nomen* du père, et non forcément de son *prænomen*, nous est fournie par une des premières épitaphes de l'hypogée ici mentionné, car elle porte : *Lth. Urinate . Sinunias. Urinates* (MƎ+AИIqV : MAIИVИIM : Ǝ+AИIqV : Oꓶ); ce qui signifie certainement : *Larthias Urinate, fils de Sinunia Urinate.*

Il se peut, au reste, que, dans le principe, les Étrusques n'aient eu qu'un nom, auquel ils joignaient celui de leur père mis au génitif, et qui, par suite de la répétition fréquente du même nom de père en fils, sera devenu le nom de famille, de la *gens*; cela expliquerait pourquoi un certain nombre de *nomina* sont terminés au nominatif par un *s* (Ƨ, M), marque incontestable du génitif que les textes mettent en évidence. En effet, dans diverses inscriptions, surtout dans de fort anciennes, on voit des personnages désignés simplement par deux noms, dont l'un (le second) a *s* pour dernière lettre.

Ainsi dans le magnifique hypogée découvert à Ponte della Badia par A. François, et que nous a fait connaître M. Noël des Vergers (*Corpus*, 2166-2169), on trouve inscrits près de l'image de deux guerriers les noms d'*Aule Vipinas* (ƧAИI⅂IƎ ƎꓶVA) et de *Caile Vipinas* (ƧAИI⅂IƎ ƎꓶIAↃ), lesquels signifient, selon toute apparence, *Aulus* et *Cœlius*, *fils de Vibenna*. Un autre guerrier s'appelle *Larth Ulthes* (ƧƎOꓶV OqAꓶ); ce qui doit se traduire par *Larthias*, *fils d'Ultas* (peut-être *Vultus*). Un troisième est qualifié de *Cneve Tarchunies* (ƧƎIИV↓qA+ ƎⱯƎИ>), autrement dit de *Cnæus*, *fils de Tarquinius*. Les épithètes qui accompagnent quelques-uns de ces doubles noms sont des indications de la nationalité de ceux

qui les portaient, comme, par exemple, *Rumach* (↓AMV<) «Romain,» *Velznach* (↓AHCJƎƆ) «Volsinien,» etc. Un autre indice que le nom de famille tirait son origine du nom propre du père mis au génitif nous est apporté par des noms d'une désinence manifestement génitive placés immédiatement après le prénom et avant l'énoncé de la filiation maternelle, comme celui-ci (*Corp.* 782) : *Larth. Ultimnes Velnal* (:OЯAJ JAHJƎ⅂ : MƎHMI†JV), c'est-à-dire *Larthias, fils d'Ultimne* (*Voltumnius*), *né de Velia*. D'autres épigraphes répètent, après le *nomen* du défunt, celui de son père qui lui est identique, mais en l'accompagnant de *s* marque du génitif, comme dans celle-ci (n° 762 *bis, a*) : *Vl. Velche, Velches* (MƎ↓JƎ⅂ Ǝ↓JƎ⅂.J⅂), ce qui rend manifeste l'origine patronymique du *nomen*.

On s'explique d'autant plus facilement que *s* final ait disparu presque toujours en devenant le *gentilitium*, que, dans une foule de monuments épigraphiques, le lapicide s'est dispensé d'écrire l'*s* du génitif, pensant vraisemblablement que le sens pouvait suppléer cette lettre, qui, dans la prononciation, ne se faisait que faiblement entendre. Ce qui a dû arriver en Étrurie s'est, au reste, passé, comme l'on sait, dans diverses contrées européennes, où le nom du père, originairement accompagné de la marque du génitif, est devenu le nom de famille.

L'usage de joindre à son propre nom celui d'un ou de plusieurs de ses ascendants multiplia naturellement les appellations de chaque individu. C'est ce qui s'est produit chez les Étrusques[1]. Diverses personnes ne se sont plus contentées d'un *prænomen* et d'un *nomen*; elles en ont ajouté un nouveau, qui s'est joint à ce dernier et a constitué un véritable *agnomen*[2], qui, se transmettant à plusieurs générations, servit alors à distinguer une branche particulière de la *gens*. Je dis *agnomen* et non *cognomen*, car le surnom tiré soit de la profession, soit d'une qualité physique ou morale, ne paraît guère avoir existé chez les Étrus-

[1] Il semble même que, chez les Latins, les noms en *ilius* n'aient pas d'autre origine et indiquent un fils de celui dont le nom entre comme formatif dans le nom ainsi terminé. Le père de Numa s'appelait *Pumpus Pompilius*, c'est-à-dire *Pumpus, fils de Pumpus*; de même *Servilius* signifiait *fils de Servus*; *Quintilius, fils de Quintus*; *Sextilius, fils de Sextus*, etc. Si l'on fait attention que Pumpus (V1MV1) est un nom étrusque, on pourra s'expliquer ces dérivés par la terminaison *il* ou *al*. *Aruntilis* pour *Aruntialis*, par exemple, c'est-à-dire *Aruntio natus*. Voy. ce que je dis plus loin. — [2] Ainsi on voit, par les inscriptions du *Corpus*, n° 1248 et suiv., que le prénom de *Tite* (Ǝ†I†) a été porté comme *agnomen* par une branche de la famille Petronia; mais sa présence avant le *nomen* indique que ce n'était là qu'un *prænomen* héréditaire.

de l'existence de l'étrusque comme langue lapidaire, la teneur romaine avait fini par remplacer presque complétement la teneur nationale; voilà pourquoi on rencontre des inscriptions de cette époque où le prénom paternel est seul indiqué.

La présence de plusieurs noms en *al* à la suite les uns des autres sur les épitaphes étrusques pourrait faire supposer qu'on ne se contentait pas de donner le nom de la mère, mais qu'on faisait suivre celui-ci du nom d'un des aïeux maternels qui recevait alors la même terminaison en *al*. Mais cette supposition ne peut guère être admise que quand il y a trois noms maternels ainsi terminés, car la comparaison des textes établit que l'on inscrivait souvent le prénom et le nom de la mère[1], le premier recevant également la terminaison *al* ou étant indiqué par des initiales[2]. Toutefois, comme les femmes recevaient aussi bien que les hommes parfois un *agnomen*, la présence de trois noms en *al* tient plus vraisemblablement à cette circonstance.

Dans quelques inscriptions, le nom en *al* est mis le premier et pourrait être ainsi pris pour un prénom; mais le grand nombre d'interversions dans l'ordre des noms qui s'observent sur les épitaphes[3] me conduit à supposer qu'il n'y a ici qu'une apparence, et qu'au lieu d'un prénom, on a bien affaire au nom métronymique, comme dans cette inscription (n° 533) : *Aritthal Pulphnas Nustesla* (ΜΑΗ8ΛVΊ ΛΑΟ+ΙΊΑ ΑΛΣƎ+ΜVΗ), qui doit être traduite par *Nustesla, fille de Pulphna, née d'Arittha*[4].

Dans quelques cas, le nom de la mère, inscrit après celui du défunt, se présente sous une forme toute nominative. On y pourrait voir le résultat d'une omission de *l* (Λ) final; je crois plus vraisemblable que nous sommes alors en présence d'un ablatif de terminaison identique, sauf peut-être quant à la quantité, à celle du nominatif, comme dans la première déclinaison latine. Ainsi l'inscription n° 1363, qui

[1] Cela est visible notablement dans cette inscription (n° 319) *L. Aclani(a) Larthial Cailinal* (ΛΑΜΙΛΙΑϽ.ΛΑΙΟΊΑΛ.ΙΜΛϽΑ·Λ), qui ne peut que signifier : *Larthia Aclania, Larthiâ Cæliâ nata.* — [2] On peut s'en assurer en comparant les inscriptions n°s 1246, 1247; les noms de la mère d'un mort, appelée *Velia Clantia*, reparaissent dans l'épitaphe de son fils sous la forme *Ve. Clantial.* — [3] L'auteur du traité *De ratione nominum*, attribué à Valère Maxime, signale aussi la fréquence des interversions dans les noms latins. — [4] Cf. pour une inversion du même ordre *Corp.* n° 2076. Quelquefois l'inversion paraît avoir été introduite à dessein pour éviter une confusion; par exemple, n° 2071, le nom du père commence par *Arnthal* pour indiquer que ce nom métronymique se rapporte au père *Churchle* (*Curcuillus*) et non au fils *Larthias Churchle* dont le nom de la mère est *Cracia* (*Cracial clan*).

porte *Aule Titima Rchna Caia* (AIAƆ.AH↓q.AMItIt.ƎJVA), doit être traduite par *Aulus Titima Rechunâ Caiâ natus.*

J'ai dit plus haut que la présence des noms métronymiques en *al* impliquait celle d'un adjectif répondant au latin *natus*. Cet adjectif nous est fourni par un grand nombre d'inscriptions, dans le mot *clan* (HAJƆ), dont le sens de *natus* ressort non-seulement du rapprochement de ces textes étrusques et d'inscriptions latines dans la même teneur[1], mais encore d'une inscription bilingue[2]. Ce vocable, qui n'est peut-être qu'une abréviation, s'emploie pour les deux sexes; mais, dans les épitaphes de femme, on le voit fréquemment remplacé par le mot *sec* (ƆƎƧ ƆƎM), *sech* (↓ƎM, ↓ƎƧ), abréviation de *sechis* (MI↓ƎM)[3], vocable écrit parfois tout au long et qui a certainement le sens de *filia*[4]; ce dernier mot apparaît à une place correspondante dans certaines inscriptions latines rédigées suivant la teneur étrusque[5].

Après ces noms indicatifs de parenté s'inscrit fort souvent l'*agnomen*, dont il a été parlé plus haut, absolument comme, dans les inscriptions latines, l'*agnomen* et le *cognomen* suivent l'énonciation du prénom du père. Ainsi, dans une inscription que je prends pour exemple (n° 919 *bis*), on lit : *Larza Tiscusni(a) Larisal Ventia* (: ꓶAƧIqAꓶ : IHƧVƆƧIt : A‡qAꓶ AI+HƎꟻ). Le mot *Ventia* est l'*agnomen* de *Larza Tiscusnia, née de Larisa*. C'est ce que mettent en évidence deux inscriptions latines provenant d'une sépulture étrusque et placées au voisinage d'épitaphes en langue nationale (1280, 1281). L'une se lit : L. POMPONIVS L. F. ARSINIAE·GNATVS·PLAVTVS; l'autre : L. POMPONIVS L. F. PLOTVS. Ainsi le nom de *Plautus* est ici visiblement un *agnomen*, et les deux personnages s'appelaient *Pomponius Plautus*, ce que démontrent le nom de *Pumpu Plaute* (Ǝ+VAJꟻ VꟻIHꟻVꟻ), donné à plusieurs morts du même hypogée et celui de *Pumpini(a) Plauti(a)* (I+VAJꟻ IHVꟻVHꟻVꟻ) que porte une femme qui y est également enterrée et qui a pour prénom *Thana*.

[1] Ces inscriptions présentent le nom de la mère, soit à l'ablatif, soit au génitif, suivi de l'adjectif *nat(us)*, *nat(a)* ou *gnat(us)*, *gnat(a)*. — [2] Cette inscription (n° 468) porte C·CASSIVS·C·F SATVRNINVS HAJƆ.Ɔ.I‡AƆ.ꟻ. Elle montre que le mot *clan* s'employait aussi pour *né* ou *fils de tel père*. Il suit presque toujours un nom finissant en *al*, quelquefois le nom de la mère mis à l'ablatif. (Voyez, par exemple, l'inscription n° 1731.) — [3] Voy. *Corp.* n° 1899. Ce mot est parfois écrit *secu* (ꟻ ƆƎM) ou *csec* (ƆƎƧƆ). Voy. n°s 524 *bis a*, 193, 813. — [4] J'avais jadis émis l'opinion que ce mot signifiait *épouse;* mais cette hypothèse est écartée par l'inscription n° 2104, où une petite fille de six ans est qualifiée de *sech* de Cæsius Velius Velsina Raunthius. — [5] Voy. plusieurs de ces inscriptions dans le *Corpus* de M. Fabretti n°s 2015, 2016, 2019.

Ainsi que l'établit l'*agnomen* de *Plautus* et conformément à ce que j'ai remarqué plus haut, les noms rejetés après l'indication des parents se retrouvent pour la plupart ailleurs usités comme *prænomen* ou comme *nomen*, ce qui vient confirmer mon observation que ce ne sont pas là des surnoms, des sobriquets, mais des noms additionnels empruntés à une autre personne.

Quoique l'*agnomen* termine presque toujours la série des noms, il a des exceptions dues à ces interversions déjà signalées. Parfois mê on énonce le nom avant le prénom, comme nous le faisons aujourd'h dans l'enregistrement des personnes. Nous en avons la preuve palpa dans l'inscription n° 2104, qui se lit : *Larthi(a) Ceisi(a) Ceises Vel Velsinas Raunth(i)as sech. avils sas. amce. Uples.*

ƧᒧIᒣA : ↓ƎƧ : ƧVOИᒣAꟼ.ƧAИƧIᒧƎᒣ.ƧVᒧƎᒣ : ƧƎƧIƎ>.IƧIƎ>.IOꟼ
ƧƎᒧᒣV : ƎᒣHIA.ƧAM

c'est-à-dire : *Larthia Cæsia, fille de Cæsius Velius Velsina Rauntius* (f dérivée d'*Aruntius*), *âgée de six ans. Upilius l'a enterrée* (*amicuit*).

Or le *nomen* de cette petite fille étant *Cæsia*, le *nomen* de son était *Cæsius;* donc on aurait dû écrire suivant le système ordin *Velius Cæsius*. Et, en effet, *Velius* est un prénom très-usité. On n ici que le père porte trois *nomina*, c'est-à-dire qu'il a deux *agnomin* n'est pas seulement le nom de famille qui se double par l'additi l'*agnomen*, on voit en certains cas deux prénoms donnés à la m personne; ainsi, un des sarcophages de la sépulture de la *gens Thorm* porte (n° 1333), *Au. Cai. Tharmna. Se. Raplial.* (: AИMꟼVO : IAϽ : ᒧAIᒧᒣAꟼ : ƎƧ), c'est-à-dire *Aula. Caia Thormenia Se(iâ) Rapiliâ* (*nata*). a regardé quelquefois, il est vrai, le second prénom comme apparten au *gentilitium*[1], mais, ici, la preuve que le second prénom *Caia* ne fais pas partie du *nomen* nous est fournie par l'inscription de l'urne voisi ainsi conçue : (n° 1334) *Ar. Thurmna. Se. Raplial* (: AИMꟼVO. ᒧAIᒧᒣAꟼ : ƎƧ), c'est-à-dire *Aruntius Thormena Sei(â) Rapiliâ natus*, laque doit être l'épitaphe du frère de la précédente. La même sépulture no offre une *Lartia Caia* (IAϽ Aᒧ) (n° 1339). L'usage de ces doubles pré noms tenait vraisemblablement à ce qu'à l'époque romaine les Étrus-

[1] Ainsi M. A. Fabretti reconnaît dans le nom de *Tite* (ƎTIT), placé parfois à la suite d'un *prænomen*, non pas le *prænomen Titus*, mais une forme abréviative de *Titie* (ƎITIT); il le rattache alors au *nomen* et le qualifie de *gentilitium*. Je ne nie pas qu'il n'en soit parfois ainsi, mais je crois que, dans plusieurs des exemples qu'il cite, *Tite* répond à *Titus* et est un second *prænomen*.

ques, comme le montrent les inscriptions bilingues, avaient en latin un prénom souvent différent de leur prénom national. Ces deux prénoms se sont naturellement réunis[1].

Maintenant se présente une question plus obscure et dès lors plus délicate à résoudre. Les épitaphes de femmes mariées ou veuves portent-elles l'indication du nom de leurs maris? Et, s'il en est ainsi, à quelle forme, à quels caractères peut-on la reconnaître?

Une remarque doit d'abord être faite. On rencontre un certain nombre d'inscriptions funéraires de femmes qui ne renferment que leur nom suivi d'un nom d'homme au génitif. Est-ce celui de leur père ou celui de leur époux? Pour répondre à cette question, rappelons qu'il est établi par une foule d'épigraphes que le nom au génitif dénotait la paternité; car des sépultures dans lesquelles on lit, comme aux n°s 1364-1367, l'épitaphe de plusieurs personnes, hommes et femmes, dont les noms sont suivis du même nom au génitif (*Marcnas*, dans l'exemple cité), montrent suffisamment que ce génitif représentait non le nom d'un

[1] Ce double prénom a pu aussi provenir de l'usage qui s'introduisit de désigner la personne à la fois par son prénom et par le nom de sa mère. Les prénoms étant constamment les mêmes dans une famille, cette distinction servait à éviter les confusions. Je crois en trouver la preuve dans les épitaphes de la *gens Thormenia*. On y voit une femme (n° 1336) appelée :

Larthia Rapilia Thurmenæ (filia) Petrua (Petronia).

AVϘ+Ǝ7:MAИMϘVO:IИ7AϘ:IOϘAЈ.

Thurmna (AИMϘVO) étant le *gentilitium*, fournit non le nom de la mère, mais celui du père. Les inscriptions du même hypogée prouvent que Rapilia était l'épouse d'un Thormena; ce devait être la mère de cette *Larthia* dont le nom maternel n'est pas indiqué. L'inscription n° 1336 nous fait connaître une seconde fille de ce Thormena, appelée aussi *Larthia*, ce que dénote d'ailleurs l'épithète d'*Etereia* écrit IƎ+ƎH, comme je le ferai voir dans un second article. Elle est distinguée par le second prénom de *Petrui(a)* (*Petronia*), indice qu'elle était née d'une seconde mère, appelée *Petruia*, laquelle, ayant sans doute adopté la fille du premier lit, avait fait prendre à celle-ci son nom (*Petrua*) comme *agnomen;* cette circonstance tend à faire supposer que les *agnomina*, dont il sera parlé plus loin, ont eu des adoptions pour origine. Mais d'autres inscriptions présentant deux prénoms s'expliquent plus naturellement par la réunion des prénoms étrusque et latin. Tel est le cas pour celle-ci (n° 1352) : *Larthia . Caia . Phuzetnas . Arnthalisa . Cafati . sec* (. AIOϘAЈ ϽƎƧ . I+A8AϽ . AƧIJAOИϘA . ƧAИ+Ǝ‡V8 . AIAϽ), c'est-à-dire : *Larthia Caia Phuzetnæ (filia) Aruntialisa Cafatiæ filia*, et dans laquelle le vocable *Arnthalisa* paraît indiquer non la mère, qui est *Cafatia*, mais le prénom du père (*Aruns*).

ux, mais celui du père dont ces personnes sont les enfants. On ne mprendrait pas d'ailleurs à quel signe l'épouse aurait pu être distinguée la fille, si l'on avait adopté une commune indication pour l'une et utre parenté. Il faut donc admettre que l'on a simplement ici la désination du père, suivant un système qui fut introduit par les Romains et qu'attestent des inscriptions latines de l'Étrurie.

Parmi les vocables qui suivent, comme qualificatifs, les noms de la défunte, nous trouvons souvent des mots visiblement dérivés de noms propres et terminés en *esa*, *asa*, *isa*, *usa*. Or j'ai déjà noté plus haut que la sépulture de la *gens Urinatia* montre l'épouse d'un *Urinate* qualifiée d'*Urinatesa*. C'est donc dans les mots présentant cette terminaison qu'il faut aller chercher le nom du mari. Ainsi, dans quatre épitaphes de femme données dans le *Corpus* de M. A. Fabretti (nos 405-408), nous voyons figurer le nom de *Lecnesa* (ꓮꙅꓱꓠꓛꓱꓶ), qui signifie visiblement *Licinii uxor*, le nom de *Licinius* étant rendu en étrusque par Lecne dans une inscription bilingue. Cette qualification d'*épouse de tel* est tantôt inscrite avant l'indication du nom de la mère, tantôt après, ou même elle n'est accompagnée d'aucune marque de filiation. On trouve pareillement l'épithète de *Laucinasa* (ꓮꙅꓮꓠꓲꓛꓷꓮꓶ) pour désigner la femme d'un *Lautnius*, nom d'homme fort commun en Étrurie[1], celle de *Velesa* (ꓮꙅꓱꓶꓱꓷ), qualifiant l'épouse d'un *Velius*[2], celle d'*Aulesa* (ꓮꙅꓱꓶꓮ), qualifiant l'épouse d'un *Aulus*, etc.[3]

Nous avons, au reste, une preuve manifeste que la terminaison *esa* indiquait bien l'union conjugale, par deux urnes découvertes près de Chiusi en 1835[4], et dont l'une porte la figure d'un homme, l'autre celle d'une femme, qui n'a pu être enterrée près de lui que parce qu'elle était son épouse. L'épitaphe de l'homme est ainsi conçue : *Arnth Phelas né de Pherinial* (ꓶꓮꓲꓠꓲꓤꓱΘ : ꓱꓶꓱΘ : ꓳꓠꓤꓮ), c'est-à-dire *Aruntius Phelas* (a) *Phelesa Pheria ou Pherina*) et celle de la femme : *Thana Ancarui* (a) *Phelesa* (ꓮꙅꓱꓶꓱΘ : ꓲꓦꓤꓮꓛꓠꓮ : ꓮꓠꓮꓳ) qui doit évidemment se traduire par *Thana Ancaruia, femme de Phelus.*

Pourtant une objection peut être faite à cette interprétation des vocables en *asa*, *esa*, *isa*, c'est qu'ils se présentent parfois accolés à des noms propres d'hommes ou en ayant tout l'aspect. Je ne parlerai pas de l'inscription de la collection Saracini (*Corpus*, n° 436 *bis*), dont la lecture n'est pas certaine, mais de celle-ci (n° 2573 *bis*) :

VI. *Tana. Leusa Larcesa* (ꓮꙅꓱꓛꓤꓮꓶ : ꓮꙅꓦꓱꓶ : ꓮꓠꓦꓕ : ꓶꓱ).

[1] *Corpus*, n° 253. Cf. n° 402, 403, 404, 409, 410. — [3] *Corpus*, n° 234. —
[2] *Corpus*, n° 210. — [4] Il est à noter qu'on n'observe pas de forme dérivée indi-

noteraient l'arrière-descendance du côté maternel; en sorte que, dans l'inscription citée ci-dessus, on aurait voulu rappeler le nom de l'aïeule d'Aruntius Cæsius, personnage qui, suivant un usage fréquent attesté par les textes bilingues, avait échangé son prénom étrusque contre le prénom latin de Caius. En effet, il est permis de se demander pourquoi le lapicide ne s'est pas contenté d'écrire le nom de *Varnal* (⅃AИЯAꟻ) qu'on rencontre avec le sens de *Variâ natus* au lieu de celui de *Varnalisla*. Toutefois il y a lieu de tenir compte des usages différents qui ont prévalu suivant les temps et suivant les lieux.

Quant à la question qui nous occupe, il suffit de remarquer que la terminaison *lisa* était bien l'équivalent de la terminaison *lisla* et qu'elle indiquait dès lors la filiation maternelle; car, dans l'inscription bilingue suivante provenant d'Arezzo (*Corpus*, n° 251),

ƧƎ↓⅃ƎAIИ⅃V8 Ǝ↓⅃ƎA
AƧI⅃AIOЯAIƆ

Q·FOLNIVS.A.F.POM
FVSCVS

nous voyons qu'un nom ainsi terminé, CIARTHIALISA, occupe la place du nom métronymique et a été supprimé du texte latin où il est remplacé par l'indication du prénom paternel avec addition du *cognomen*, selon l'usage romain, en même temps qu'on a substitué au prénom d'ÆLCHE celui de Quintus.

Ces observations montrent que la catégorie des noms en *sa* n'implique pas une idée de mariage; ce sont, au contraire, des indices de filiation. On traduira conséquemment l'inscription suivante (*Corpus*, n° 427):

ƎИI⅃ƎꓘƎꟻ⊙ᗡA⅃ IVΘ·AƧI⅃AOИᗡA·ƎꓘƎꟻ⊙ᗡA⅃

par *Larth. Vetius Aruntiâ natus, filius Larth. Vetii, line*[1]. De même l'inscription publiée par M. Fabretti, sous le n° 422 a,

AƧI⅃AOИᗡA·ƎꓘƎƆ·ꓘИᗡA
MAIAƆ

doit être rendue par *Aruntius Vetius Aruntiâ natus, Caius.*

[1] Nous parlerons plus tard du mot *line*, qui termine beaucoup d'inscriptions funéraires. Quant à *thui*, voyez ce qui est dit plus loin, p. 442.

Mais ces noms en *sa* ne sont pas les seuls auxquels ne puisse s'appliquer l'idée d'*épouse de;* il en est d'autres qu'on ne saurait davantage entendre dans ce dernier sens, soit parce qu'ils sont dérivés de prénoms exclusivement féminins, comme celui de *Thanasa* (ASAИAO) formé du prénom de femme *Thana;* soit parce qu'ils sont attribués visiblement comme *agnomen* ou *cognomen* à des hommes aussi bien qu'à des femmes.

En voici des exemples. Le rapprochement des inscriptions publiées dans le *Corpus* de M. Fabretti, sous les n[os] 726 ter *a* à 726 ter *f*, montre que le surnom de *Tuisa* (ASIV+) fut porté par deux femmes homonymes (*Phasti*(*a*) (*Fausta*) *Hermnei*(*a*) (Herminia) *Vetusal* (*Vetiâ nata*). Ce surnom ne peut guère alors être dérivé du nom de leur époux, et il apparaît comme un *nomen* additionnel ou *agnomen*, car le vocable *Tuisa* reparaît sur des épitaphes de la même sépulture, donné en prénom à deux autres femmes dont l'une a l'*agnomen* de Thanas (SAИAO), d'où il suit que les deux Fausta Herminia avaient pris ce surnom non d'un époux dont rien ne révèle l'existence, mais d'une femme de leur famille, ce que fit aussi vraisemblablement la dernière que je viens de rappeler pour une parente du nom de Thana.

Dans la sépulture découverte à Grottoli (*Corp.* 440 *bis* a-g), le nom de *Pesnasa* est inscrit dans la double épitaphe de deux morts que l'identité de leur *gentilitium* et du nom de leur mère (ꓶAVOHA, *Anthual Anthiâ natus*, peut-être *Aruntiâ natus*) fait reconnaître pour deux frères déposés dans le même sarcophage. Le vocable *Pesnasa* n'a pu être alors qu'un simple *agnomen;* et en effet il se lit comme second nom d'un personnage de la même famille. L'inscription n° 1246 nous offre les noms de deux époux figurés sur leur commun cercueil. Or la femme reçoit l'épithète de *Tarchisa* (ASI↓qA+), qui n'a aucun rapport avec les noms de son mari, ni avec les noms des père et mère de celui-ci inscrits sur un sarcophage provenant du même lieu (n° 1247).

Une inscription latine dans la teneur étrusque achève de mettre en lumière le caractère agnominal de certains noms en *sa*. Elle porte (n° 857), C. SENTIVS C. F. || GRANIA CNAT || HANNOSSA. Le dernier mot est là clairement un *agnomen* répondant à l'étrusque *Annusa* (ASVHHA), dérivé d'Annia ou Annie (IHHA)[1].

De ces faits il y a lieu de conclure qu'il existait des *agnomina* terminés en *sa*, et quelquefois, par une inversion que s'est permise le lapicide, ils sont, comme d'autres *agnomina*, insérés entre le prénom et le nom

[1] Voy. *Glossar. italic.* col. 122.

ou le nom et l'*agnomen* de la mère, l'un et l'autre terminés en *al* pour marquer la filiation [1].

Peut-être quelques-uns de ces noms en *sa*, qui sont vraisemblablement de forme adjectivale, répondant à l'*ensis* latin, ont-ils été formés d'un nom de pays comme quelques *cognomina* romains. Ainsi dans l'inscription suivante de Chiusi (n° 730) : *Arnza Tlasna Arnthalisa Camarinesa* (ΛΑƧƎИIꟼAMΑƆ : AƧI⅃AOИꟼA : AИƧƎ⅃+ : A‡ИꟼA), l'*agnomen Camarinesa* pourrait bien signifier *de Camars* (nom étrusque de Chiusi), en latin *Camartinus*. De même, dans la *gens* tout étrusque des *Cæcina*, il est fait mention d'un *Cæcina Volaterranus* ou de Volaterra [2]; l'on retrouve dans cette famille le nom étrusque de *Largus* (ƎƆꟼA⅃) et le surnom d'*Alienus*, qui répond au surnom d'*Etera* (AꟼƎ+Ǝ) dont je parlerai dans un prochain article, ainsi que le prénom non moins étrusque d'Aulus (Ǝ⅃VA).

Mais le plus ordinairement les *agnomina* en *esa*, *asa*, *isa*, *usa*, paraissent être simplement le nom de l'aïeul maternel. L'Étrusque, qui tenait tant à rappeler sa parenté féminine, parenté qui devait être fréquemment la seule qu'il connût, tant les mœurs étaient relâchées dans sa patrie [3], pouvait prendre le soin, par l'addition de ce second nom, de rappeler sa grand'mère. Plusieurs *agnomina* d'hommes sont en effet visiblement dérivés de noms féminins [4] et se présentent comme un second nom métronymique.

C'est donc la place de l'appellation terminée en *sa* et le contexte qui seuls peuvent faire discerner si cette appellation est dérivée du nom de l'époux ou si elle représente un *agnomen* tiré vraisemblablement du nom de l'aïeule.

Un mot qui se lit assez fréquemment sur les inscriptions étrusques, et qui a, comme *sec*, manifestement le caractère d'une désignation de parenté est *puia* (AIV1). Tantôt ce mot est employé sans régime comme qualificatif d'un nom de femme, tantôt il est joint à un nom d'homme au génitif, soit qu'il se lise à la suite de l'indication du nom de la personne à laquelle il est attribué comme épithète, soit qu'il se présente seul avec le nom qu'il régit. La ressemblance existant entre ce mot *puia* et le latin *filia* avait d'abord fait supposer qu'on avait ici le mot étrusque signifiant *fille;* cette hypothèse paraissait d'autant plus pro-

[1] Ainsi on lit n° 921 *bis*, *Vel. Tlesna. Patrual. Velusa Pulphnal cl(an)* pour *Vel. Tlesna Patrual Pulphnal cl(an) Velusa.* — [2] Cicéron, *ad Attic.* XVI, 85, § 2. — [3] Voyez ce que dit Athénée, XII, 517, 518. — [4] Tel est l'agnomen de *Thanchvilu* (V⅃IƆΨИAO, Tanaquilius) dans l'inscription n° 2108.

pays où les mœurs étaient aussi relâchées qu'en Étrurie, pouvaient devenir souvent les concubines de leur patron, et c'est ainsi que s'expliquerait l'association constante ou à peu près de l'épithète de *puia* avec un nom d'homme au génitif. Toutefois il faut convenir que l'importance de certaines sépultures, où la défunte a reçu l'épithète de *puia*, s'accorde difficilement avec cette conjecture. Car on paraît y être plutôt en présence d'une matrone que d'une affranchie.

Telles sont les deux hypothèses qui se présentent à mon esprit pour expliquer l'épithète obscure de *puiac* ou *puia*, si l'on rejette l'opinion plus vraisemblable qu'elle indique l'union matrimoniale. Quoi qu'il en soit du sens particulier qui peut lui être attribué, il est certain que ce mot implique l'idée d'une parenté assez étroite avec l'individu au nom duquel il est joint. Qu'on l'interprète par fille adoptive, belle-fille (*privigna*), fille unique ou fille aînée (*primigenia*), veuve ou simplement épouse, l'épithète de *puia* n'en entrait pas moins aussi bien que les épithètes de *clan* et de *sechis* dans le système de dénominations personnelles des Étrusques.

On vient de voir que, sur les monuments funéraires de l'Étrurie, le mot *clan* répondait à *natus* et à *nata*, et s'employait à la fois pour la filiation masculine et pour la filiation féminine, qu'on parlât du père ou qu'on parlât de la mère. Le mot *sec*, abréviation de *sechis*, n'était usité, au contraire, que pour le sexe féminin; mais on constate, par les inscriptions, qu'il s'appliquait à la fois à la parenté masculine et à la parenté féminine. Il est assez remarquable que, de même que le mot *puia* se lit bien plus souvent sur les tombeaux que son masculin *puiac*, on ne trouve, à côté d'un chiffre assez considérable d'épitaphes portant le mot *sec*, qu'un petit nombre d'inscriptions où figure son correspondant masculin, équivalent du latin *filius*. Ce mot est *thui* (IVO), dont la signification ressort de l'inscription n° 427, où un *Larth. Vete* (*Larthias Vetius*) est qualifié de *thui* d'un autre *Larth. Vete*[1]. Faut-il voir dans ce vocable la forme étrusque correspondant au latin *filius* et au grec *υἱός*? Ce qui donnerait à le supposer, c'est que l'échange du *th* (O) avec *v* (ꓷ) et *ph* (⊗) est attesté par la comparaison de divers noms grecs ou latins et des formes étrusques correspondantes. Je reviendrai, au reste, sur la racine de ce mot en traitant de l'étymologie de certains substantifs.

Les données essentielles que nous fournissent les inscriptions sur les

[1] Dans un certain cas le mot *thui* apparaît comme simple qualificatif; il en est de même sur une inscription latine dans la teneur étrusque, pour le mot FILIVS. (Orelli, *Inscript. lat. sel.* n° 4792.)

principalement de Teutatès. La mort n'a malheureusement pas permis à l'auteur d'achever cette vaste tâche; il n'a pu en terminer que la première partie, et il s'en est acquitté de manière à prouver à ceux mêmes qui ne seraient pas toujours d'accord avec lui, qu'il possédait de grandes qualités de critique et d'écrivain. La seconde partie n'est représentée que par un examen critique du recueil de triades galloises en prose, connu sous le nom de *Mystère des bardes de l'île de Bretagne.* Viennent ensuite deux études intéressantes. La première a pour sujet une légende de l'Edda de Snorri : *La fascination de Gulfi;* elle se rattache indirectement au sujet général du livre, en ce que M. Leflocq y a pris occasion de développer les principes qui doivent servir de guide dans les études mythologiques. L'autre étude traite de la légende d'Obéron. Dans une dissertation pleine de charme, où il montre une grande connaissance de la littérature du moyen âge, l'auteur s'attache à prouver l'origine celtique de cet être merveilleux illustré par le génie de Shakespeare.

L'Aïeul. Du but et des principales carrières de la vie; esquisse morale, par Ch. Janolin, avocat à la Cour impériale. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier et Ce, 1869, 1 vol. in-12 de 284 pages. — Ces pages, léguées par un aïeul à un petit-fils au berceau qu'il n'espère pas voir arriver à l'âge d'homme, ont pour but d'abord de lui faire comprendre le vrai rôle ici-bas de la société humaine et la nécessité du travail pour tous, puis de l'éclairer dans le choix d'une carrière. A cet effet, M. Janolin, après avoir montré l'origine des principales professions, fait de chacune d'elles l'objet d'une étude à la fois morale et pratique, dans laquelle on trouvera toujours des considérations philosophiques très-élevées, exposées avec talent, et souvent aussi des renseignements fort utiles pour beaucoup de personnes.

Contes allemands du temps passé, traduits par Félix Frank et E. Alsleben, et précédés d'une introduction par M. Ed. Laboulaye, de l'Institut. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier et Cie, 1869, grand in-8° de XI-468 pages, avec gravures. — MM. Félix Frank et E. Alsleben ont eu l'heureuse idée de faire connaître au public français un choix de contes allemands extraits de recueils publiés par les frères Grimm, Simrock, Bechstein, Franz Hoffmann, Musæus, Tieck, Schwab, Winter, etc. Ce volume ne comprend pas moins de cinquante-sept contes, tous vraiment populaires, à l'exception de ceux de Musæus et de Tieck, qui ont plus ou moins modifié, d'après leur inspiration personnelle, les traditions originales. Il est inutile de rappeler ici l'intérêt que présentent les contes populaires au point de vue de l'ethnographie aussi bien que de l'histoire littéraire. On sait que le fond de la plupart de ces fables existe dans toute l'Europe et en Orient; plusieurs traits importants se retrouvent même dans les légendes américaines antérieures à la conquête. La traduction de MM. Frank et Alsleben, simple et littérale, comme il convenait au sujet, est loin cependant d'être dépourvue d'élégance. Chaque série commence par une intéressante notice biographique et littéraire sur l'éditeur allemand au recueil duquel elle est empruntée. On trouvera, dans un appendice sur la légende de Loreley et sur « l'esprit de féerie en Allemagne et en France, » une très-heureuse traduction en vers du célèbre lied de Henri Heine. Ajoutons que ce beau volume, orné de gravures à la manière allemande, s'ouvre par une préface, spirituellement écrite et finement pensée, de M. Éd. Laboulaye. Les traducteurs se proposent de donner plus tard une seconde série de contes allemands, si celle-ci est favorablement reçue du public.

Manuel pour l'étude des racines grecques et latines, avec une liste des principaux dérivés français..., par Anatole Bailly. .., ouvrage publié sous la direction de E. Eg-

moins de soin des intérêts religieux et moraux de ses compatriotes. Il fait vivement ressortir leur attachement à leur foi et nous fait assister au développement progressif du catholicisme aux États-Unis. Le rôle joué des deux côtés par les Irlandais dans la grande guerre civile, leurs tendances politiques, leurs sentiments à l'égard de l'Angleterre, l'organisation féniane, tout cela est ensuite étudié successivement par l'auteur. L'ouvrage abonde en précieux renseignements statistiques, puisés aux meilleures sources; en informations variées, données par les étrangers aussi bien que par les Irlandais eux-mêmes, recueillies dans la cabane de troncs d'arbres du *settler* aussi bien que dans la demeure de l'évêque, ou dans la maison du riche marchand des grandes villes. Souvent aussi un court mais émouvant récit, un trait de mœurs frappant, vient appuyer des considérations soit morales soit économiques, ou mettre en lumière le caractère original de la race irlandaise. Le livre de M. Maguire est l'œuvre d'un patriotisme éclairé et présente, sous des rapports divers, un très-grand intérêt.

ITALIE.

Documenti di storia Italiana pubblicati a cura della R. deputazione sugli studi di Storia patria per le provincie di Toscana, dell'Umbria et delle Marche. — Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il commune di Firenze dal 1399 al 1433. Tomo primo (1399-1423). Florence, imprimerie de Cellini, librairie de Vieusseux, 1867, in-4° de XXIII-592 pages. — La commission instituée en Italie il y a quelques années pour la publication de documents historiques relatifs aux provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches, a dignement inauguré cette collection, en 1867, en faisant paraître le premier volume des Relations inédites de Renaud Albizzi, ambassadeur de la république de Florence depuis 1399 jusqu'en 1433, mort exilé à Vérone en 1452. Après une savante introduction qui a pour objet de faire ressortir l'intérêt des manuscrits de Renaud d'Albizzi au point de vue de l'histoire et de la philologie, ce premier volume contient les textes des quarante premières missions diplomatiques de cet ambassadeur (1399-1423), accompagnés d'un grand nombre d'autres documents extraits, pour la plupart, des archives de Florence et principalement des registres de la chancellerie. On annonce que le second volume de cet ouvrage a paru cette année. Nous attendrons qu'il nous soit parvenu pour parler avec quelque détail d'une publication si importante pour l'histoire d'Italie au moyen âge.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

... qu'elle es
... par cet uniq...

... Birman a été con...
... que la religio...
... notre ère par l...
... remises d...
... cette traditio...
... beaucoup d...
... longtemps ava...
... unique de la *Trip*...
... où les Birma...
... maintenant, ...
...: le culte bou...
... considérab...
... idolâtrie subsis...
... et ce contras...
... en adoptant la f...

... grâce à la tra-
... Lalitavistâra [2].

... Il parait bien que
... sa fameuse trans-
... Ceylan qu'il visita le
... établi; mais il est
... à Ceylan, où la
... Lalitavistâra dans
... est possible qu'il
... la plus régulière et
... ne parait pas non plus

... Bouddha se trouvait à Mrigadâva qu'eut lieu
... d'un jeune laïque. Il habitait le pays de
... était le fils d'un homme fort riche. Il s'appelait Ratha.
... aimable. Son père lui avait fait construire trois
... pour les trois saisons de l'année; et dans chacune de
... un essaim de jeunes filles n'étaient occupées
... par les sons d'une musique enchanteresse. Ratha co...
... la vie au milieu des plaisirs et des divertissemen...
... était entouré de ce cortége de chanteu...
... dans un profond sommeil; et les musicienn...
... quittèrent leurs instruments et s'e...
... remplies d'une huile abonda...
... de flots de lumière. S'éveillant
... et les musiciennes endormies ...
... les plus diverses et les plus étran...
... grande ouverte; d'autres ava...
... celles-ci ronflaient à grand b...
... instruments dans la main, ou les av...
... scène de confusion et de déso...
... jeune homme promenait ses re...
... singulier qu'il avait sous les y...

... qui lui sont faites, es...
... notre être nous cause bie...

... se va précipitamment de sa co...
... à la porte de ses appartem...
... une garde vigilante de peur que ...
... dans sa sainte résolution, lui ou...
... du palais et ensuite les portes d...
... Ratha dirigea ses pas vers ...
... Mrigadâva. À ce moment même, le Bouddha, qui s'était l... ve...
... de son sommeil, se pro...
... le jeune homme, qui ve...
... lui-même. Aussitôt il arrêta sa
... ses appartements, il y reprit son siége pour
... point à paraître, et qui, avec
... l'objet de sa visite. Le Bouddha lui dit
... le Nirvâna est la seule vraie; car elle est la seule qui
... de douleur et d'affliction. Ô Ratha, ne crains pas

« de t'approcher de moi. Prends ce siége, et je vais te révéler la plus « parfaite et la meilleure des Lois. »

« A ces douces et insinuantes paroles, Ratha sentit son cœur inondé « de la joie la plus pure. Sur-le-champ, il quitta ses pantoufles; et, s'ap- « prochant du Bouddha, il s'inclina trois fois devant lui. Puis il se retira « à une distance convenable et se tint dans une respectueuse attitude. Le « Bouddha commença donc à lui enseigner la Loi, lui exposant succes- « sivement tous les mérites de l'aumône, l'accomplissement de tous les « devoirs que la Loi recommande, et, par-dessus tout, le renoncement « aux plaisirs de ce monde. Durant cet entretien, le cœur du jeune « visiteur s'ouvrait peu à peu et se dilatait d'une manière merveilleuse. « Il sentait tous les liens qui naguère l'enchaînaient au monde se déta- « cher et se rompre sous l'influence irrésistible des paroles du Bouddha. « De son côté, le Bouddha observait les bonnes dispositions de son « jeune auditeur; et il continuait à dérouler devant lui toutes les mi- « sères sans nombre dont l'existence est accablée, les passions qui ty- « rannisent l'âme, les moyens par lesquels on peut se préserver de leurs « fatales étreintes, et la route admirable qui conduit à la perfection. « Après avoir écouté toutes ces instructions, Ratha, pareil à la toile « blanche qui reçoit les couleurs diverses dont on veut la teindre, se « sentit délivré de toutes les passions; et sur-le-champ il atteignit l'état « de Çrota âpatti[1]. »

Voilà la conversion du fils. Mais le narrateur bouddhiste ne se contente pas de si peu; il lui faut, en outre, la conversion de la mère, du père et de toute la famille. Il poursuit donc.

« La mère de Ratha, ne voyant pas son fils à l'heure matinale où elle « avait l'habitude de le voir, se rendit à son appartement. Elle fut très- « surprise de ne point l'y trouver; et elle ne manqua pas de remarquer « tous les indices d'un départ subit et inopiné. Elle se hâta d'aller trouver « son mari et de lui conter la fâcheuse nouvelle. En apprenant cet « événement, que rien ne faisait prévoir, le père envoya des messagers « dans les quatre directions de l'espace, en leur recommandant bien « de rechercher activement son fils et de ne rien négliger pour le décou- « vrir. Quant à lui, il résolut de s'en aller visiter la solitude de Mriga- « dâva, espérant bien y découvrir quelques marques de son fils échappé. « Il avait à peine parcouru une faible distance dans le bois qu'il y

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. page 114. Ce récit, assez bien fait sous le point de vue littéraire, ne peut appartenir qu'à une époque postérieure; il n'a rien de la simplicité et de la rudesse des temps primitifs.

« reconnut les pas de son fils; il suivit ces traces avec soin, et bientôt il « se trouva en face du lieu où résidait le Bouddha. A ce moment même, « Ratha écoutait avec la plus profonde attention les paroles du grand « précepteur; mais, par le pouvoir du Bouddha, il demeurait caché « aux yeux de son père, qui demanda avec anxiété au Tathâgata s'il « n'avait pas aperçu son fils. Gotama lui offrit de s'asseoir et de se re- « poser de la course qu'il venait de faire; et, tout en le priant de s'arrê- « ter, il lui promettait qu'il reverrait bientôt son enfant. Tout joyeux de « cette assurance, le père de Ratha accepta l'invitation qui lui était faite. « Le Bouddha prêcha la Loi à ce noble auditeur, et lui fit obtenir tout « à coup le rang de Çrota âpatti.

« Rempli de joie, le néophyte s'écria : Ô illustre Phra[1], votre doctrine « est la plus excellente de toutes les doctrines. Quand vous prêchez la « Loi, vous êtes semblable à celui qui replace sur sa base une coupe « renversée; vous êtes semblable à celui qui met au jour les choses « précieuses cachées jusque-là dans les ténèbres; vous êtes celui qui « ouvre les yeux et l'esprit, afin qu'ils puissent voir la pure lumière. « A dater de ce moment, j'adhère à votre parole et à votre sainte Loi. « Veuillez me compter parmi vos disciples et vos partisans les plus dé- « voués. »

Le père de Ratha est, si l'on en croit l'auteur birman, le premier laïque qui soit devenu disciple du Bouddha en qualité d'oupâsaka[2]. Mais nous n'en avons pas fini avec la conversion de Ratha lui-même; si elle est commencée, elle n'est pas complète. Voyons comment elle s'achève.

« Pendant que le Bouddha instruisait ainsi le père de Ratha, le jeune « homme était entré dans une profonde et solennelle méditation, que « provoquaient en lui quelques-unes des pensées les plus hautes de son « admirable maître. Il examinait avec le plus grand soin toutes les « choses de ce monde en elles-mêmes; et plus il avançait dans ce grave « examen, plus il sentait qu'il perdait toute affection pour elles. Cepen- « dant il n'était pas encore devenu un arhat, et il n'avait pas pris le « costume religieux. Le Bouddha, qui observait attentivement toutes les « émotions dont était agité le cœur de son élève, prévoyait, d'après « les dispositions où il le voyait, qu'il n'y avait pas de crainte qu'il re-

[1] Phra ou Phra-laong est le nom que le Bouddha porte en langue birmane. — [2] Le mot d'oupâsaka ne signifie pas autre chose, selon toute apparence, que *serviteur*. Il y avait des oupâsakas, hommes, et des oupâsikâs, femmes. Voir l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, d'Eugène Burnouf, page 279. En note, Mgr Bigandet raconte, d'après un document qu'il ne nomme pas, la conversion d'un nat ou génie, tout à fait analogue à celle de Ratha.

« se consacrer à son service. Nulle femme avant elles n'avait eu de « refuge auprès des Trois précieux : le Bouddha, la Loi et l'Assemblée « des religieux parfaits. Gotama et son fidèle suivant mangèrent la « nourriture savoureuse et exquise qu'on avait apprêtée pour eux, et ils « regagnèrent leur monastère[1]. »

Ces conversions de la famille de Ratha sont suivies de la conversion de ses amis.

Ratha en amène d'abord quatre au Bouddha, qui daigne les instruire; et dès lors le nombre des arhats est porté à onze. Ensuite il lui en amène cinquante autres, qui sont également dociles; et le nombre total des arhats s'élève à soixante et un. Un jour le Tathâgata les réunit et leur tient ce langage :

« Arhats bien-aimés, je suis exempt des cinq passions redoutables qui « comme un vaste filet, emprisonnent les hommes et les génies (nats). « Vous aussi, vous jouissez de ce même privilége, grâce aux instructions « que vous avez reçues de moi. Maintenant vous avez un grand devoir « à remplir : c'est de travailler en faveur des hommes et des dieux, et « de leur procurer l'inestimable bienfait de la délivrance. Pour mieux « assurer le succès de cette noble entreprise, il faut vous séparer les uns « des autres, et vous diriger dans toutes les directions, de manière que « vous ne soyez jamais deux ensemble sur la même route. Allez, et prê- « chez la Loi excellente. Exposez-la dans toutes ses prescriptions, et dé- « veloppez-en tous les détails avec le soin le plus attentif. Expliquez le « commencement, le milieu et la fin de la Loi à tous les hommes sans « exception. Que tout ce qui regarde la Loi soit rendu public et soit mis « dans la lumière la plus éclatante. Montrez aux hommes et aux dieux « la voie qui conduit à la pratique des œuvres pures et méritoires. « Vous trouverez certainement bien des mortels qui ne demanderont « pas mieux que de renoncer aux passions qui les entraînent, et de recon- « quérir leur liberté perdue, en s'affranchissant du joug qu'ils subissent, « par les instructions que vous leur donnerez. Quant à moi, je vais di- « riger ma course vers le village de Séna, non loin du désert d'Ourou- « vela[2]. »

Les conversions se multiplient donc de toutes parts; le Bouddha et ses apôtres répandent la foi nouvelle avec un succès merveilleux. Les

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. page 119. — [2] *Ibid.* page 124. Cette transformation se retrouve dans toutes les religions, et elle est dans la nature des choses. Le fondateur de la religion ne peut à lui seul propager les dogmes qu'il enseigne; c'est à ses premiers auditeurs et à ses premiers disciples que ce devoir échoit de toute nécessité.

moins séduit que les autres [1]; et le Bouddha consent à se transporter auprès du roi de Kapilavastou, son père.

« Quand tous les princes et les membres de la famille royale ap- « prirent l'arrivée de Gotama, ils se consultèrent entre eux sur les « meilleurs moyens de témoigner à l'illustre visiteur tout le respect « qu'ils avaient pour lui. On résolut de le recevoir lui et ses disciples à « Nigrodaça, qui parut le lieu le plus convenable pour cette céré- « monie. On nettoya la place avec la plus grande propreté, et l'on dis- « posa tout pour y bien traiter les hôtes qu'on y attendait. Les habitants « du pays, parés de leurs plus beaux vêtements, les mains pleines de « fleurs et de parfums, allaient à la rencontre du Bouddha. Des enfants « des deux sexes ouvraient le cortége populaire; venaient ensuite les « enfants des plus nobles maisons et les membres de la famille royale. « Toute cette foule alla au devant du Bouddha, qui arrivait escorté de « vingt mille arhats [2].

« Cependant les princes, cédant à un sentiment d'orgueil, se disaient « dans leur cœur : « Ce Siddhârtha est plus jeune que nous tous; il n'est « que notre neveu. Que cette foule aille au-devant de lui, si elle le « veut, et qu'elle le salue; mais nous, demeurons en arrière et ne nous « approchons pas. » A peine le Bouddha eut-il deviné les sentiments « dont ses parents étaient animés qu'il se dit en lui-même : « Mes pa- « rents se refusent à se prosterner devant moi; je vais bien les y con- « traindre. » Aussitôt il tomba en extase, s'envola dans les airs, et, « planant sur la tête de ses parents comme s'il eût répandu de la pous- « sière au-dessus d'eux, il fit voir à leurs regards étonnés de la flamme « et de l'eau sur les feuilles d'un mangou tout blanc. Surpris de cet effet « d'une puissance surnaturelle, Çouddhodana s'écria : « O illustre « Bouddha, au moment même où vous êtes né, on vous apporta en pré- « sence du rishi Kaladévala pour que vous lui rendissiez hommage; mais « moi, vous ayant vu mettre vos deux pieds sur la tête du vénérable rishi, « je me suis prosterné devant vous pour la première fois. Le jour de « la fête solennelle du labourage, vous étiez placé à l'abri d'un « djambou. Le soleil, dans son mouvement diurne, avait changé la di- « rection de l'ombre de tous les autres arbres; mais l'ombre de celui

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. pages 161 et suivantes. Ce messager plus habile que ses prédécesseurs se nomme Kaloudari; il avait été l'ami d'enfance de Siddhârtha, et il était du même âge que lui. Il se fait arhat auprès du Bouddha, mais il n'oublie pas son message comme les autres. Il a, de plus, la faculté de voler dans l'air, ce qui facilite beaucoup les voyages qu'exige la négociation. — [2] *Ibid.* page 164.

« où vous étiez assis demeura immobile. Je me prosternai devant vous « pour la seconde fois. A cette heure, voyant le prodige qui vient d'é- « clater, je me prosterne de nouveau à vos pieds. » Cet exemple du « monarque fut aussitôt suivi par tous les autres princes, qui s'incli- « nèrent devant le Bouddha. Satisfait d'avoir ainsi reçu les hommages « de ses proches, le Bouddha vint s'asseoir au siége qui avait été dis- « posé à son intention. Il fit alors tomber une ondée de pluie toute « rouge sur la multitude réunie, et la pluie avait la vertu de mouiller « ceux qui le désiraient, et de ne point mouiller ceux qui ne le vou- « laient pas : « Ce n'est pas la première fois, disait le Bouddha, qu'un « tel prodige est arrivé; il s'est déjà produit dans une de mes existences « antérieures, quand j'étais le prince Vésandra. » Le Bouddha prit de « là occasion de raconter les particularités les plus intéressantes de « cette existence précédente. L'assemblée tout entière était ravie de l'en- « tendre prêcher et de contempler cette merveille de sa puissance sur- « naturelle. Chacun se retira quand il eut fini de prêcher; mais les « assistants s'éloignèrent sans que personne invitât le Bouddha à venir « prendre son repas dans sa maison[1].

« Le lendemain matin, le Bouddha sortit avec ses vingt mille adhérents « pour aller en quête de sa nourriture. Parvenu à la porte de la ville, « il s'arrêta quelques instants, hésitant s'il irait au palais pour demander « des aliments, ou s'il se présenterait de maison en maison pour les « mendier. Il réfléchit un moment pour savoir ce que, dans un cas pa- « reil, avaient fait les Bouddhas antérieurs. Il se convainquit que tous, « sans exception, avaient mendié leur repas de maison en maison, et il « résolut de suivre un si sage exemple. Il entra donc dans la ville, et il « se mit à parcourir les rues pour y trouver la nourriture dont il sen- « tait le besoin. Les habitants regardaient des divers étages de leurs « maisons ce spectacle étrange, auquel ils n'étaient pas accoutumés : « Comment est-ce possible, se disaient-ils entre eux? Nous voyons le « jeune prince Rahoula et sa mère, la princesse Yaçodharâ, revêtus des « habits les plus somptueux, et entourés de richesse et d'élégance; et « voilà maintenant le prince Siddhârtha qui va par les rues, la chevelure « et la barbe rasées, et le corps couvert du manteau jaune des men- « diants! C'est vraiment inconcevable! » Pendant qu'ils parlaient ainsi, « des rayons éblouissants de la plus pure lumière sortirent tout à coup « du corps du Bouddha et illuminèrent splendidement tous les objets « placés autour de sa personne. A cette vue, tous les habitants émer-

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. p. 165 et suivantes.

« veillés s'empressèrent de reconnaître et d'exalter la vertu et la gloire « du Bouddha [1]. »

Le Bouddha reste assez longtemps à Kapilavastou, menant la vie de religieux mendiant, excitant l'admiration de tout le monde, et ne cessant de faire des conversions, parmi lesquelles il peut compter celles de son père et de tous ses parents. Puis il retourne à Radjagriha, d'où il sort chaque année pour aller prêcher dans les contrées voisines.

La chronique birmane donne quelques détails assez nouveaux sur le caractère d'Ananda, et sur ses hésitations à continuer la vie religieuse qu'il avait embrassée à l'exemple de son cousin.

« Le Bouddha résidait dans le magnifique monastère de Djétavâna, « qu'on venait de lui offrir, quand Ananda fut violemment tenté de dé- « serter le couvent et de retourner dans le monde. Il s'en ouvrit à que- « ques-uns de ses frères, et il leur dit qu'il avait promis à sa jeun- « épouse Djanapadâkalyanî, de revenir bientôt; et que, se souvenant d- « cet engagement, il avait le plus vif désir de le remplir, en rentrant imm- « diatement dans son palais et en reprenant son ancien genre de vie. G- « tama fut bientôt informé de cette velléité d'Ananda; et, afin d'y coup- « court, voici l'expédient dont il s'avisa. Il prit Ananda par le bras, « fit monter avec lui dans les airs, et il le conduisit sur le chemin « palais des génies (nats). Pendant cette course, le Bouddha, usant « son merveilleux pouvoir, fit paraître aux regards de son compagnon « une forêt immense consumée par un incendie. Sur le tronc tout brûlé « d'un arbre, il lui montra une guenon horriblement mutilée, dont la « queue, les oreilles et le nez avaient été coupés. A cet aspect repous- « sant, Ananda, dégoûté, détourna les yeux. Quelques instants après, le « Bouddha lui donna le spectacle ravissant et séducteur d'une multitude de « jeunes beautés incomparables, qui, au nombre de cinq cents, venaient « offrir leurs hommages à Çâkya. Ananda les contemplait en silence; mais « son cœur était enivré. Le Bouddha lui dit alors : « Crois-tu que ces « beautés égalent ta femme Djanapadâ? — Elle est aussi loin de ces « beautés, répondit Ananda, qu'est loin d'elle la guenon que nous ve- « nons d'apercevoir. — Eh bien, ajouta le Bouddha, je te donnerai « toutes ces beautés célestes, pourvu que tu consentes à demeurer « encore quelques années dans notre couvent. — J'accepte la condition « avec grand plaisir, répondit Ananda; et je resterai au monastère ainsi « que vous le voulez. »

« Les religieux, qui étaient membres de l'assemblée, surent bientôt

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. page 166.

« l'âne jugea qu'il lui valait encore mieux rester tel qu'il était; et, à « partir de ce jour, il fut absolument guéri de son penchant fatal. « En finissant ce récit, le Bouddha ajouta : l'âne était jadis celui qui « maintenant est Ananda; l'ânesse est Djanapadakalyanî; et Kappaka, le « marchand, est l'excellent Bouddha, qui aujourd'hui est le précepteur « des humains, des génies et des brahmanes. »

Voici, d'après l'auteur birman [1], quel était à peu près l'emploi des journées du Bouddha, durant la saison des pluies, le varsha, c'est-à-dire pendant le temps qu'il habitait les vihâras. « La journée était divisée « en cinq parties; et chacune d'elles avait son occupation spéciale. Le « Bouddha se levait de bonne heure et peu après le jour; il se lavait la « figure, se rinçait la bouche et s'habillait. Il se retirait alors dans un ap- « partement séparé. Là, de ses yeux qui peuvent tout voir, il observait « tous les êtres sans exception, pour peser avec soin leurs mérites et leurs « démérites et la nature de leurs véritables dispositions. Ce qui faisait « qu'il portait ainsi sa surveillance sur toutes les créatures, c'était le désir « de s'assurer de leurs sentiments et de voir celles qui étaient prêtes à en- « tendre la prédication de la vérité, en les distinguant de ces autres « créatures qui, à cause de leurs démérites, étaient hors d'état de pouvoir « recevoir pour elles-mêmes une si grande faveur. Cela fait, il mettait son « vêtement complet de religieux, et, prenant le vase du mendiant sous « son bras, il s'en allait en quête de sa nourriture du jour. Il dirigeait « invariablement ses promenades vers les lieux où il était assuré que ses « prédications seraient les plus fructueuses. Parfois il allait tout seul; « d'autres fois il se faisait accompagner par un certain nombre de ses « disciples. Sa manière d'être témoignait d'une sincère modestie [2] et « d'une douceur incomparable. Dans quelques circonstances, il faisait « éclater des prodiges autour de lui. Ainsi des instruments de musique, « produisant les sons les plus harmonieux, révélaient aux peuples l'ap- « proche du Bouddha, réjouissaient les cœurs et les disposaient aux plus

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. p. 190 et suivantes. C'est là un des morceaux que Mgr Bigandet a trouvés dans le second de ses manuscrits. C'est une addition très-heureuse; et, sans que les détails qu'elle contient soient très-neufs, ils servent très-certainement à nous faire connaître la discipline observée par les religieux bouddhiques dans leurs couvents. — [2] On peut voir, par quelques-uns des incidents racontés un peu plus haut, que la modestie n'est pas la vertu dominante du Bouddha; dès le premier moment de sa naissance jusqu'à sa mort il ne laisse pas échapper une occasion de montrer combien il est supérieur aux brahmanes et à tous les dieux du Panthéon populaire. Mais sa douceur est réelle, si sa modestie ne l'est pas; et l'on ne saurait citer, dans toute sa longue existence, une seule circonstance où il ait manqué à cette aimable vertu.

« par leurs efforts dans le sentier de la vertu et des sublimes conquêtes « de l'âme. »

Il faut voir maintenant ce que dit la légende birmane de la mort du Tathâgata, des trois Conciles et de la diffusion du bouddhisme dans le monde.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les mathématiques en Chine.

Die Arithmetik der Chinesen, von Herrn Dr K. L. Biernatzki, in Berlin. *Journal für die reine und angewandte Mathematik*, herausgegeben von A. L. Crelle. Tome LI.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

L'empereur Kang-hi, dont la faveur pour les pères jésuites ne se démentit jamais, accueillait les savants chinois avec autant d'empressement que les étrangers. Le plus habile se nommait Mei-wuh-gan, originaire de Hwuy-tschau; encore que les pères n'en aient point parlé dans leur correspondance, il sut mériter et obtenir toute la confiance de Kang-hi, et il fut, par ses talents comme par son zèle pour la science ancienne des Chinois, un des plus redoutables adversaires des savants européens. Mei-wuh-gan ne cherchait ni la fortune ni les honneurs; patriote avant tout, il regrettait la dynastie des Ming et ne cachait pas ses sentiments hostiles à la domination étrangère des Mandchoux. Il n'accepta aucun emploi public, et, dans ses relations avec l'empereur, ne chercha que l'avantage de lui prouver le savoir ancien de sa race. Kang-hi le consultait fréquemment et favorisait ouvertement ses études sur la science, trop oubliée, des Chinois.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 317.

cent trente-sept ans avant Jésus-Christ, la découverte du cycle de soixante ans.

Les neuf sections d'arithmétique forment le point de départ et la base de la science des nombres chez les Chinois, et, on peut le dire, de leurs connaissances mathématiques; il ne faut pas oublier cependant que cet ouvrage, depuis si longtemps classique, a dû être plus d'une fois remanié, et il serait imprudent de regarder le texte actuel comme exactement conforme à l'original.

Trois siècles plus tard, deux mille trois cents ans avant notre ère les sciences mathématiques furent cultivées avec zèle par l'empereur Yaou, et elles firent sous son règne des progrès importants. On nous apprend que ce prince fonda un collége d'astronomie pour y faire les calculs nécessaires sur le temps et pour composer un calendrier. Les membres de ce collége étudièrent le mouvement de tous les corps célestes, déterminèrent les solstices et les équinoxes et la longueur l'année, sur laquelle ils se trompèrent d'une heure seulement. D'après les renseignements publiés par le père Gaubil, le célèbre empereur Tschau-kong, onze cents ans avant Jésus-Christ, mesura par un gnomon haut de huit pieds la longueur de l'ombre à Ho-nan-fu, capitale de la province de Ho-nan, il trouva 1,54 pieds en été et 13,12 hiver; il détermina par ce moyen la déclinaison du soleil au solstice d'hiver, et son calcul est exact. Ce fait causera moins d'étonnement l'on sait qu'un ouvrage, composé par Tschau-kong lui-même, ou tout au moins écrit avec sa participation, contient les principes fondamentaux de la science mathématique. C'est un dialogue entre Tschau-kong et un homme de distinction nommé Schang-kaou; il a pour titre *Tscha-pi*, c'est-à-dire « fémur de Tschau. » Ce titre s'explique par ce que les deux côtés d'un triangle rectangle s'expriment par le même caractère que le mot *jambe*. Le premier chapitre contient un extrait de l'ouvrage tout entier.

Tschau-kong un jour dit à Schang-kaou : « Vous qui êtes versé dans « la science des nombres, dites-moi, je vous prie, comment le vieux « Fo-hi a établi les degrés de la sphère céleste? Il n'existe pas d'échelle « par laquelle on puisse s'élever jusqu'au ciel, et il serait impossible, « d'ailleurs, d'employer pour le mesurer le cordeau et la règle. Ap- « prends-moi donc comment Fo-hi a établi les nombres? » Shang-kaou lui répond : « L'art de compter doit être ramené à l'étude du cercle et « du carré. »

Et plus loin se trouvent ces deux énoncés, qui semblent, quoiqu'on l'ait contesté, marquer la connaissance du carré de l'hypoténuse : si

teurs, on y enseigne l'art de mesurer la distance d'une île en mer d'après des observations faites du rivage. Au commencement du VIIe siècle la trigonométrie, dont les bases étaient fort anciennes, prit un développement considérable. Tschau-tschwang composa un livre intitulé *Tschau-pe-swan-king*, « Arithmétique de la trigonométrie de Tschau; c'était, comme l'indique le titre, une édition nouvelle d'un travail beaucoup plus ancien.

Vers la fin du VIIIe siècle, le bibliothécaire impérial Wang-heaotung publia une arithmétique classique contenant la solution de vingt problèmes de stéréométrie.

Vers la même époque, un prêtre bouddhiste, Yih-hing, dont la réputation fut considérable, écrivit sur l'arithmétique, sur l'astronomie et sur les déviations de l'aiguille aimantée; il paraît avoir possédé des connaissances profondes et étendues. Il est vraisemblable qu'à cette époque les savants chinois étaient familiarisés avec les travaux des Indiens, car on retrouve, dans les mots employés par Yih-hing, une origine évidemment indienne; un nombre très-considérable exprimé par l'unité, suivi de 54 zéros, y est nommé par exemple *Hang-ho-schaou*, « Sable du Gange. »

Vers l'an 950 s'établit la dynastie des Sung, qui occupa le trône jusqu'en 1280. Plusieurs savants se produisirent sous leur protection, entre autres Tsin-kiu-tschaou, qui, vers 1240, composa neuf sections de l'*Art de compter*. Dix ans plus tard parut un ouvrage de Yang-hwuy, intitulé *Tseang-keä-kiu-tschang-swan-fa*, c'est-à-dire « Explication de l'a-« rithmétique des neuf sections, » et un autre ouvrage du même auteur, intitulé *Explications de l'arithmétique pour l'usage journalier;* un troisième enfin sous le titre de *Manuel complet de la multiplication et de la division*. Tous ces ouvrages ont été longtemps classiques. Les deux derniers ont été, il y a peu de temps, réédités à Schang-haï.

C'est à Ko-schau-king, vers l'an 1300, sous la dynastie des Yuen, qu'on attribue la découverte de la trigonométrie sphérique. Quoique son ouvrage original soit aujourd'hui perdu, on possède un autre travail datant de l'époque des Ming, qui a pour titre : *Règles d'arithmétique sur les sécantes ou segments*.

Un autre savant, nommé Le-Yay, composa, à la même époque, un livre intitulé *Miroir pour la mesure du cercle*, dans lequel se trouvent quelques éléments d'algèbre. Les relations avec les Arabes étaient alors fréquentes, et leur influence paraît très-évidemment dans ce livre. Le fondateur de la dynastie des Ming, trouvant à la bibliothèque impériale plusieurs ouvrages arabes, chargea deux savants de les traduire

neuf chapitres du livre. Le premier chapitre, dont le titre textuel e *Champs carrés*, traite de la mesure des surfaces; on y trouve la règ pour mesurer la surface du triangle, en multipliant sa base par moitié de sa hauteur. Pour mesurer un cercle l'auteur donne six m thodes; l'une d'elles consiste à multiplier la circonférence par le qu du diamètre, ce qui est exact, mais le rapport de la circonférence diamètre est supposé égal à 3, ce qui est une erreur considérable; commentateurs prétendent, il est vrai, que l'auteur, sur ce point, savai quoi s'en tenir, mais que le nombre 3 lui semblait suffisamment proché pour la solution des problèmes qu'il voulait résoudre. On d remarquer, en effet, que, dans un ouvrage du VIe siècle, le *Meih-suh* rapport est représenté par $\frac{22}{7}$.

Le second chapitre est intitulé *Riz et argent;* on y donne règles pour calculer, dans un grand nombre de cas supposés, le d'une certaine quantité de riz.

Le troisième chapitre traite des règles de société.

Le quatrième chapitre a pour titre *Évolution;* on y trouve, sous for de vingt-quatre problèmes, la théorie de l'extraction des racines car ou cubiques.

Le cinquième chapitre, *Mesure des corps*, est un traité de la mes des solides; on y trouve l'évaluation des prismes, des pyramides, cônes, du tronc de pyramide, la manière de cuber les terres à rem quand on creuse un fossé ou une grotte. Le même chapitre conti des règles sur la mesure de la vitesse dans les divers modes de voyag à pied, à cheval, en bateau, etc.

Le sixième chapitre contient les *Règles de mélange;* on y trouve de règles pour le calcul de l'impôt, lorsque le chiffre de la population es connu ainsi que le bien de chaque contribuable; le problème suivant s'y trouve résolu : Supposons qu'on ait enfermé dans une cage un certain nombre de lapins et de faisans, en tout 35 têtes et 94 pattes; calculer le nombre des animaux de chaque espèce.

Le septième chapitre a pour titre *Abondance et disette;* les problèmes auxquels il est consacré sont analogues au suivant : Un certain nombre de personnes ont acheté une certaine quantité de marchandises; si chacune d'elles avait 8 kasch, il y aurait 3 kasch de trop; mais, si chacune avait payé [illegible] kasch, il y aurait 4 kasch de moins; combien y a-t-il de personnes et quel est le prix des marchandises?

Le huitième chapitre traite des équations, et, dans leur application à dix-huit problèmes, on développe toute la théorie des équations du premier degré. L'un des problèmes est le suivant : 5 bœufs et 2 brebis

pour 1 obtenu par 7, écrivez 15, la somme est 106 ou davant
soustrayez 105, et le reste est le résultat cherché.

Dans un commentaire qui date de la fin de la dynastie des Tsin, calcul du développement est expliqué plus clairement. On prend le p duit des trois diviseurs 3, 5, 7, et l'on obtient 105, appelé *yen-mu* développement premier. Si l'on divise le nombre par le premier nom déterminé, *ting-mu*, qui est ici le nombre 7, le quotient 15 est le « nom « de développement » ou *yen-su*. Ce nombre 15, divisé par 7, donne p reste 1, c'est le « multiplicateur » ou *tsching-suh ;* multiplié par le m tiplicateur 15, il donne pour produit le nombre auxiliaire ou *yeng-su*, on obtient de la même manière les autres nombres auxiliaires. $\frac{105}{5}$ ou est le second nombre de développement, $\frac{21}{5}$ donne pour reste 1, le multiplicateur, et 21 × 1 ou 21 est le second nombre auxiliaire même $\frac{105}{3} = 35$ qui, divisé par 3, donne pour reste 2, et le troisi nombre auxiliaire est 35 × 2 ou 70.

Cette règle, célèbre par sa difficulté, devait jouer un rôle impor dans le calcul des périodes astronomiques. C'est un prêtre nommé king qui, le premier, la fit servir à cet usage, vers la moiti VIIIe siècle de notre ère. Le livre de Yih-king, nommé *Ta-yen-lei-sch* a eu une grande célébrité et il a été plusieurs fois commenté.

Dans le premier chapitre il part des quatre premiers nombre 1, 2, 3, 4, pour calculer le nombre de développement 50 et le nombre auxiliaire 49 ; on forme avec ces nombres les produits suivants :

$$1 \times 2 \times 3 \times 4 = 25$$
$$1 \times 3 \times 4 = 12$$
$$1 \times 2 \times 4 = 8$$
$$1 \times 2 \times 3 = 6$$

Ces produits sont ensuite disposés, comme nombres de développement, en deux séries, avec les quatre premiers nombres.

Nombres principaux	1	2	3	4
Nombres de développement	24	12	8	6

La somme des quatre derniers donne le grand nombre de développement 50 ; le produit de deux quelconques de ces nombres placés l'un au-dessus de l'autre forme toujours 24. Le nombre trouvé 50 ne peut pas servir directement de nombre auxiliaire dans la continuation du

Le quatrième chapitre traite des règles d'intérêt. Sept capitaux pri[illegible]mitivement égaux sont diminués successivement par des traites de d[illegible]i-verses quotités qui leur sont retirées chaque jour; on ignore la vale[illegible]ur primitive des capitaux et le nombre de jours pendant lesquels on a ti[illegible]ré les traites, mais on connaît la valeur de chaque traite et celle de la somme restante; calculer la valeur primitive.

Le cinquième chapitre contient le problème suivant: Trois agr[illegible]o-nomes possèdent chacun une égale quantité de blé qui a été acheté s[illegible]ur divers marchés, en faisant usage de diverses mesures connues, do[illegible]nt elles représentent des nombres entiers; l'excès sur un nombre exact de mesures normales étant connu, trouver la quantité de blé.

La seconde partie de l'ouvrage *Tsin-kiu-tschaou* traite exclusivem[illegible]nt de calculs astronomiques; on y trouve la manière de détermine[illegible] la durée de l'année solaire et celle de diverses périodes astronomiqu[illegible]es, les irrégularités des mouvements apparents des planètes et l'étude att[illegible]en-tive des phénomènes naturels d'un autre ordre, tel que la chute d[illegible] la neige et de la pluie, auxquels sont consacrés les quatre derniers c[illegible]ha-pitres.

L'ouvrage intitulé : *Leih-tien-yuen-yih,* c'est-à-dire « Exposition de[illegible] la « monade céleste, » date de la fin du XIIIe siècle; il contient un vérita[illegible]ble traité d'algèbre, commenté plus tard par Le-yay-jin-king, dans son [illegible]*Mi-roir pour la mesure du cercle.*

Le nombre 1 ou monade, est considéré comme le représentant d'u[illegible] nombre inconnu x; chaque puissance a un signe particulier que l'o[illegible] écrit à la droite du coefficient, de manière à former des équation[illegible] toutes semblables à celles que nous savons résoudre.

Pour indiquer la multiplication par une grandeur inconnue, on place le multiplicande une ligne plus haut; pour multiplier par le carré, deux lignes plus haut, et ainsi de suite.

Les mathématiciens chinois distinguent les nombres positifs des nombres négatifs, en écrivant les premiers avec de l'encre rouge et les derniers avec de l'encre noire. On retrouve cette méthode dans des écrits qui datent du VIe siècle.

Un autre ouvrage de la même époque contient le développement des huit premières puissances du binôme, présentées comme des résultats anciennement connus, et comme « une vieille méthode » dont on ne peut dire quand elle a été trouvée; les coefficients successifs sont inscrits dans des lignes horizontales comme dans le triangle arithmétique de Pascal.

qui forment tous les termes du carré; mais cette méthode est restée longtemps inaperçue, et ce n'est que sous la dynastie des Ming, deux cents ans plus tard, qu'on en a fait couramment usage; ainsi Ko-schau-king s'en est servi dans l'exposition de son système d'astronomie qui porte le titre de *Schau-schi-leih*, et qui fut publié au milieu du XVIe siècle. Mais l'arithmétique fut ensuite négligée, et c'est seulement sous le règne de Kang-hi qu'elle prit un nouvel essor. On présenta au savant empereur un traité d'algèbre composé par les missionnaires, qui, comparé aux recherches de Le-yay, ne contenait rien d'essentiellement nouveau; l'empereur cependant lui donna place dans l'encyclopédie des sciences entreprise par son ordre, et c'est là qu'il est conservé. Le titre signifie: « Les causes cachées de l'harmonie et des nombres. » L'ouvrage est divisé en trois parties principales : astronomie, mathématiques pures et musique. Cet ouvrage, aujourd'hui encore, sert de base à l'enseignement du Collége impérial.

C'est à l'occasion de cette publication que Mei-wuh-gan, pour revendiquer la supériorité de la science chinoise, publia l'ouvrage intitulé *Tschih-schwuy-e-tschin*, c'est-à-dire « Perles retrouvées dans le fleuve « Rouge; » c'est une allusion à une anecdote célèbre chez les Chinois. Le sage Hwang-ti, dans un voyage de plaisir sur le fleuve Rouge, laissa tomber dans l'eau plusieurs perles de grand prix qu'il retrouva après un temps très-long. L'auteur compare l'ouvrage de Le-yay au traité des Européens en les commentant tous les deux.

La règle de Tien-yuen n'a pas cessé d'être étudiée et approfondie par les savants chinois; à la fin du siècle dernier elle a été exposée de nouveau, avec de grands détails, par deux Chinois dont les ouvrages sont devenus célèbres. Le premier de ces deux traités a pour titre : *E-schuh*, c'est-à-dire « Œuvre posthume ; » le second n'est guère que la reproduction d'ouvrages plus anciens accompagnés d'éclaircissements.

Dans un ouvrage tout récemment publié à Schang-haï, par un Chinois nommé Le-schen-lan, et dont le titre est *Tay-suh-tan-yuen*, c'est-à-dire « Découverte de l'origine des logarithmes; » cette découverte est présentée, sans grande apparence de vérité, comme la propriété des géomètres chinois. L'auteur propose, pour calculer les logarithmes, une nouvelle méthode dix mille fois plus facile que celle des Européens; le savant chinois, il est vrai, n'avait pour guide que l'encyclopédie de l'empereur Kang-hi, et sa découverte, comme le déclare M. Biernatzki, n'aurait aujourd'hui pour nous rien d'absolument nouveau.

Quoique les indications précédentes soient bien loin de donner une analyse complète des études actuelles des Chinois, les renseignements

curieux et précis qu'elles contiennent, et que nous avons tous empruntés à la notice de M. Biernatzki, nous ont paru très-dignes d'être offerts aux lecteurs du *Journal des Savants*.

J. BERTRAND.

Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi ordine geographico digestum et glossarium italicum in quo omnia vocabula continentur ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis, aliisque monumentis quæ supersunt collecta et cum interpretationibus variorum explicantur cura et studio Ariodantis Fabretti. Aug. Taurinorum, ex officina regia, 1861-1867, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Système grammatical de la langue étrusque.

La famille à laquelle appartient la langue étrusque a été, depuis un demi-siècle et plus, l'objet d'un débat qui n'est point encore clos. Si la majorité des antiquaires a cru devoir rapprocher cet idiome du grec et du latin, malgré la distance assez sensible qui l'en sépare, quelques-uns, comme le P. Tarquini et M. Stickel, l'ont résolûment classé parmi les langues sémitiques. En examinant la valeur des lettres de l'alphabet étrusque, feu M. Noël des Vergers, sans se montrer aussi affirmatif, a cependant laissé percer une certaine propension vers la même opinion. Ce qui a fait incliner de ce côté, c'est, il faut bien le dire, moins l'examen intrinsèque des éléments vocaux et grammaticaux que l'origine lydienne attribuée généralement, chez les anciens, à la nation étrusque. Cette tradition admise, comme certaines données tendent à faire supposer que la langue lydienne sortait de la souche sémitique, on en a conclu que l'ancien toscan devait être rattaché à la même souche. Cette préoccupation de mettre d'accord une tradition que Denys d'Halicarnasse a seul repoussée et les témoignages apportés par les ins-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1869.

ceptions est surtout visible dans le livre du regrettable M. Noël des Vergers. Cependant, l'origine lydienne des Étrusques fût-elle établie, elle n'entraînerait pas nécessairement l'identité ou l'affinité étroite de leur idiome avec celui que parlaient les Lydiens. Que la Lydie, d'abord occupée par les Méoniens, ait ensuite reçu une émigration venue des contrées sémitiques, cela ressort de toutes les informations que l'antiquité nous fournit, mais cela n'implique pas que les nouveaux occupants aient imposé leur idiome à la Lydie; le peu de mots de la langue lydienne qui nous sont parvenus ne suffit pas pour décider si elle était indo-persique, sémitique, ou si elle avait pris naissance du mélange de ces deux familles. Mais, quand même le lydien eût été congénère de l'araméen et de l'hébreu, faudrait-il pour cela supposer que les colons qui de Lydie allèrent aborder en Italie y implantèrent leur propre idiome et qu'ils effacèrent ainsi la langue que parlaient les populations qu'ils s'assimilèrent. Ce qui s'est passé en une foule de contrées montre que la conquête étrangère n'a pas toujours pour effet d'introduire une langue nouvelle; ce sont, au contraire, souvent les envahisseurs qui prennent l'idiome des envahis. Les Lydiens, à supposer qu'ils aient été Sémites, auraient donc bien pu adopter la langue qu'ils trouvaient répandue dans la partie de l'Ombrie où la tradition les fait arriver. Ainsi l'on ne saurait rien préjuger sur le caractère de l'idiome étrusque, de l'origine lydienne prêtée à la nation tyrrhénienne, et le plus sûr est de ne prendre pour guide que les données fournies par les monuments eux-mêmes.

Un second motif qui a fait incliner vers l'origine sémitique de l'étrusque, c'est la suppression fréquente des voyelles observée dans les textes lapidaires. Si cette suppression tenait au caractère vague de ces lettres, elle aurait assurément une véritable signification, mais il suffit de comparer les diverses manières dont un même nom est souvent écrit, pour se convaincre que là où la voyelle fait défaut, on est seulement en présence d'une abréviation. La nécessité d'inscrire un grand nombre de noms sur les tombeaux, car l'on a vu, par ce qui a été dit précédemment, que l'énonciation de ces noms était assez longue, obligeait souvent le lapicide à se borner aux lettres strictement nécessaires pour être compris[1]. Les noms les plus communs, ceux qui conséquemment

[1] Il se peut, au reste, que la suppression de certaines voyelles finales tienne à ce qu'elles ne se faisaient pas sentir dans la prononciation, ainsi que cela s'observe dans le dialecte bolognais, comme le remarque M. P. Risi (Ex. *compagni* pour *compagnia*, *malatti* pour *malattia*). Voy. W. Corssen, dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, T. XV, Heft II, p. 154.

toutes lettres l'âge auquel est mort le personnage dont le tombeau porte l'épitaphe, nous serions en possession d'une suite bien plus considérable de noms de nombre; mais, subissant l'influence romaine, les Étrusques ont, dans ces inscriptions, plus habituellement écrit l'âge du défunt en chiffres romains; ils ont adopté ainsi pour la numération certaines lettres étrangères à leur alphabet, se bornant à substituer à la lettre L la lettre ↓ pour rendre la valeur de cinquante. C'est là, soit dit en passant, une circonstance qui achève de démontrer ce que j'ai noté dans mon premier article, à savoir que les inscriptions étrusques sont, en grande majorité, postérieures au temps de l'autonomie tyrrhénienne.

Si nous examinons les différents noms de nombre dont nous pouvons déterminer la correspondance numérique, nous reconnaissons que la majorité se rapproche assez notoirement des noms de nombre de la famille indo-européenne. En effet, prenons d'abord les dés Campanari; nous y lisons :

Mach (↓ΑΜ), pour *un* (latin *unus;* grec εἷς, μία, ἕν; sanscrit *eka*.
Thu (ΥΟ), pour *deux* (latin *duo;* grec δύω, δύο; sanscrit *dva*).
Tzal ou *Zal* (ЈΑ‡), pour *trois* (latin *ter;* grec τρεῖς; sanscrit *tri*).
Huth (ΟΥΒ), pour *quatre* (latin *quatuor;* grec τέσσαρες; sanscrit *tchatvar, tchatur*.
Ci (Ι>), pour *cinq* (latin *quinque;* grec πέντε; sanscrit *pantchan;* arménien *hing*); (*quimatus*, âgé de cinq ans).
Sa (ΑΜ), pour *six* (latin *sex;* grec ἕξ; sanscrit *sas*).

Entre ces noms, ceux qui signifient *deux*, *cinq* et *six*, se rapprochent sensiblement du type sanscrit et conséquemment du type gréco-latin. La différence est plus prononcée pour les mots correspondant à *un*, *trois* et *quatre*. Mais remarquons, pour le mot *tzal* ou *zal*, signifiant *trois*, que l'échange de *r* en *l* qui s'opérait quelquefois en passant du latin à l'étrusque, comme dans l'adjectif ethnique *latiaris* pour *latialis*, permet d'identifier la forme *tzal* à la forme *tzar*, peu éloignée du prototype indo-européen. Le mot *huth*, quatre, peut se ramener au radical latin *quat* (*quat-uor*), en supposant que les habitudes de prononciation gutturale des Étrusques avaient substitué au *q* une aspirée. En gothique le *tch* ou *q* a également fait place à une aspirée (*fidvôr*), et l'arménien donne *tchor-k*. Enfin le mot *mach* n'est pas fort éloigné du sanscrit *manak*, « peu, » de l'arménien *mek*, un, auquel quelques philologues rattachent le grec *mia* (μία) signifiant *une;* la gutturale finale paraissant avoir été introduite

qui se lit comme indication de l'âge d'un jeune homme figuré sur [illegible] sarcophage dont l'inscription est rapportée dans le *Corpus* de M. F[illegible]bretti sous le n° 2033 *a*, § C, et appelé *Velius Lenius Ruga, fils de Lar-thia* (ꓘΛΥVO ꓕΗIOꟼΗJ.ƧƎIΗIƎJ.JƎꓶ); l'autre répondant, selon toute apparence, au nombre *soixante-dix*, et qui se lit *semphalchls* (ƧJ↓JAΦMƎƧ). Il est à noter, en effet, que les trois lettres *lchl* (J↓J) terminent plusieurs des noms de nombre inscrits dans les épitaphes et sont l'indication manifeste d'un multiple de dix; or, comme nous retrouvons dans l'énonciation de l'âge du défunt d'autres mots qui peuvent correspondre à trente, cinquante, soixante et quatre-vingts, la valeur de soixante-dix s'impose en quelque sorte pour ce mot de *semphalchls* contenu dans l'inscription n° 2071. D'ailleurs l'inscription n° 1948 ainsi conçue,

ƆƎƧ JAΗVƧIƎꓕΗA.8ƎƧ.ƧꓶAJIꓶA

Avilavs sef. Anteisunas sec.

paraît contenir une de ces interversions fréquentes que j'ai signalées dans mon premier article, et doit être traduite, selon toute apparence, par *ætatis septem filia Anteisoniæ*, ce qui nous donne *seph* ou *sef* (8ƎƧ) pour le mot étrusque correspondant à *sept*.

Ce nouveau nom de nombre nous fournit une racine très-voisine du latin *septem*, du grec *ἑπτά* et du sanscrit *saptan*, *sapta*.

Nous ne saurions nous prononcer avec autant d'assurance sur les mots qui devaient correspondre à *huit*, à *neuf* et à *dix*, car nous ne les rencontrons pas isolément. Cependant la comparaison des mots qui servaient à désigner les multiples de dix peut nous apporter, à cet égard, quelques indications. Ces mots sont :

1° *Ciemzathrms* (ƧMΘΘAꓕMƎIƆ, *Corp.* n° 2071) qui, à raison du composant *ci* (*quinque*) doit signifier cinquante (*quinquaginta* ou *quinquagesimus*). M. le Dr Lorenz croit voir dans la finale *threms* une désinence ordinale équivalente au *mus* latin (*septimus*).

2° *Cealchs* (Ƨ↓JAƎƆ), qui se lit précédé du nombre *cinq* (ƧIƆ) dans l'inscription n° 2108, peut avoir signifié *soixante* (*sexaginta*). On n'y retrouve pas, il est vrai, la racine composante *sa* (AM), et, n'était le peu

âge on ne retrouve pour radical aucun des six premiers nombres, on est naturellement conduit à admettre qu'il y a dans cette inscription un chiffre supérieur à seize; or la forme de ce mot, assez voisine du latin *septimus*, rend très-probable le sens de *dix-sept*.

de vraisemblance à supposer qu'il s'agit ici d'un centenaire, on serait plus disposé à le rendre par *cent* (latin *centum*, sanscrit *satam*); mais rien n'indique dans les traits de l'homme figuré sur le sarcophage portant cette inscription, une personne d'un âge si avancé. L'échange de *c* et de *s* peut expliquer pourquoi on aurait dit *cealch* (au génitif *cealchs*) et non *sealch*. Si l'on rapproche *cealchs* du kurde *cehl* et du persan *tchihil*, چهل, ayant l'un et l'autre le sens de quarante (cf. russe Сорокъ), on pourra également, et, selon moi, avec plus de raison, voir dans le mot étrusque l'équivalent de *quadraginta*. Quoi qu'il en soit, l'idée de la dizaine est certainement rendue par la terminaison *alch* répondant au sanscrit *sati*, au zend *saiti*.

3° Le nombre *soixante-dix* a été examiné ci-dessus.

4° *Muvalchl* (ᛙᛦᛚᚨᛚᚢᛘ). Ce nombre, qui se lit sur deux inscriptions (n°s 2335 *a*, 2335 *d*), ne peut répondre qu'au nombre *quatre-vingts* (*octoginta* ou *octogesimus*). L'échange de *m* et de *w*, dont il a été question dans une note ci-dessus, permet de le ramener à la forme *wuvalchs*, qui s'éloigne moins du numéral latin[1]. Dans l'inscription n° 2335 *a*, il est question d'un personnage du nom de Larthias dont l'âge est indiqué par les mots *thunesi muvalchls* (ᛊᛙᛦᛚᚨᛚᚢᛘ·ᛁᛘᛖᚺᚢᛟ), ce qui ne peut guère signifier que *quatre-vingt-deux*, car il est difficile de rapprocher le second mot (*muvalchls*) d'un autre multiple de dix que quatre-vingts. On retrouve ce même mot à l'inscription 2335 *d* précédé du nombre cinq (*cis*) (ᛊᛁᛒ).

Une inscription consignée dans le *Corpus* au n° 2119 exprime l'âge du défunt par les mots *tiars sas* (ᛊᚨᛘ:ᛊᚨᛁᛏ). La correspondance des noms de nombre que je viens de rapporter ne laisse plus guère de choix qu'entre les sens : *seize* (*dix-six*), *vingt-six*, *trente-six* et *quarante-six*. De ces divers pronominaux numériques, *trente*, sanscrit *trinçati*, latin *triginta*, grec τριάκοντα, gothique *threistigus*, allemand *dreissig*, anglais *thirty*, est celui qui se rapproche le plus de la forme *tiars*. Il est vrai que l'on peut opposer à ce rapprochement le fait que *trois* se disait en étrusque non *tir*, mais *tzal* ou *zal*; toutefois la forme *tiars* est probablement contractée et peut être tirée d'un primitif différent de *tzal*.

L'inscription n° 2335 *a*, dont il vient d'être question, nous fournit le nombre ᛙᛦᛚᚨᛚᚢᛘ : ᛁᛘᛖᚺᚢᛟ (*thunesi muvalchl*). Or j'ai montré que le second mot devait répondre à *octoginta;* comme nous connaissons

[1] Cf. le cymrique ou gallois *wyth*.

les noms des nombres un à sept, et comme le premier de ces deux mots étrusques doit être un dérivé du mot signifiant *huit* (*octo*), il ne reste pour *thunesi* que le sens de *neuf* (*novem*), à moins que *thunesi* ne soit un adjectif numéral dérivé de deux, *thu*, et analogue au latin *bini*. Je crois cette seconde supposition d'autant plus admissible que l'âge de 82 ans est plus probable que celui de 89.

En somme, la grande majorité des noms de nombre étrusques se rapproche de ceux de la famille indo-européenne. C'est ce qu'avait déjà fait observer M. le Dr Lorenz dans un article publié au tome IV des *Beiträge für vergleichende Sprachforschung*[1].

Quant aux noms de nombre ordinaux, nous ne les connaissons point, ou nous ne savons pas les distinguer des nombres cardinaux; je soupçonne pourtant que trois de ces noms nous sont fournis par trois des inscriptions de l'hypogée découvert, en 1863, près d'Orviette (n° 2033 *bis*) par M. Golini. Dans chacune d'elles on lit après la formule correspondant à *natus Veliorum* (*Clan Velusum*), ainsi que je l'expliquerai plus loin, un mot qui a toute la physionomie d'un nom de nombre ordinal, à savoir, *Prumaths* (MOAMV91) semblant répondre à *primus* (grec πρῶτος, dorien πρᾶτος), sanscrit *pratamas*; *sefsi* (IM83M) semblant répondre à *septimus*, et *nefis* (MI83H) semblant répondre à *nonus* (cf. sanscrit *navati*, *navamas*). Si cette supposition est fondée, nous aurions là de nouveaux traits d'affinité entre la terminologie numérique des Latins et celle des Étrusques.

L'étude des noms propres inscrits sur les épitaphes nous donne la certitude que les substantifs étrusques se déclinaient, et les terminaisons des cas présentent avec celles du latin, du grec et du sanscrit, une notable analogie. On n'observe, pour l'indication du génitif, rien qui rappelle l'état construit de l'hébreu. Et, en général, les différentes formes que revêt un même nom, suivant sa place dans le discours, s'éloignent complètement de celles qui appartiendraient à un idiome sémitique. C'est donc là une nouvelle preuve, et qui n'est pas des moins décisives, de l'origine indo-persique de l'ancienne langue de la Tyrrhénie. Un petit nombre de rapprochements me suffira pour établir ce que je viens d'énoncer.

La multitude de noms patronymiques mis au génitif qui suivent le prénom du défunt dans les inscriptions funéraires nous fournissent une foule d'exemples de génitifs singuliers; ils nous permettent en même temps, par la comparaison avec d'autres inscriptions où ces mêmes

[1] *Beiträge zur Deutung der etruskischen Inschriften.* (T. V, part. 2, p. 204.)

noms sont donnés comme étant celui du défunt, de reconnaître la forme nominative correspondante.

Nous voyons ainsi que les noms soit masculins, soit féminins en *a* (A) faisaient le génitif en *as* (MA), et que les noms en *ia* (AI) ou *eia* (AIƎ), qui paraissent avoir été presque tous féminins, faisaient leur génitif en *ias* (MAI) ou *eias* (MAIƎ) ; ce qui rappelle la première déclinaison grecque, paradigme ἡμέρα, ἡμέρας (sanscrit *nâma*, génitif *nâmnas*).

Ainsi *Alfa* (A8ᒧA) fait au génitif *Alfas* (MA8ᒧA), *Velia* (AIᒧƎ⅃) fait *Velias* (MAIᒧƎ⅃), *Fastia* (AI✝ƧA8) fait *Fastias* (MAI✝ƧA8), *Velimna* (AИMIᒧƎ⅃) fait *Velimnas* (MAИMIᒧƎ⅃), etc. Souvent dans les inscriptions on écrit par abréviation *is* pour *ias*, comme dans *Cacnis* (MIИƆAƆ) pour *Cacnias* (MAIИƆAƆ), forme abrégée de Cæcinia.

Les noms en *e* (Ǝ), qui paraissent avoir été tous du masculin, faisaient leur génitif en *es* (MƎ) et rappellent la première déclinaison grecque, paradigme κεφαλή, κεφαλῆς. Ainsi *Aule* (ƎᒧVA) fait *Aules* (MƎᒧVA) au génitif, *Tite* (Ǝ✝I✝) fait *Tites* (MƎ✝I✝), *Alfe* (Ǝ⅃ᒧA) fait *Alfes* (MƎ⅃ᒧA), *Cafate* (Ǝ✝A8AƆ) fait *Cafates* (MƎ✝A8AƆ), etc. Ces noms en *e* répondent généralement aux noms latins en *us* et aux noms grecs en *ευς* ou *αος*.

Les noms en *u* (V) ou *iu* (VI) faisaient leur génitif en *us* (MV) ou *ius* (MVI) et rappellent les noms grecs qui se déclinent comme ἄστυ, ἄστεος (ἄστεως). Ainsi *Fetiu* (VIOƎ8) devient *Fetius* (MVIOƎ8) au génitif, *Larthiu* (VI✝ꟼAᒧ) fait *Larthius* (MVI✝ꟼAᒧ), *Pumpu* (V1MV1) fait *Pumpus* (ƧV1MV1), *Veliu* (VIᒧƎ⅃) fait *Velius*, écrit par abréviation avec suppression de *i*, *Velus* (MVᒧƎ⅃). La terminaison en *ius* s'abrége quelquefois en *is*; par exemple, on trouve écrit *Vipis* (MI1I⅃) pour *Vipius*, génitif de *Vipiu* (VI1I⅃), *Petrunis* (MIИVϤ✝Ǝ1) pour *Petrunius*.

La lecture des inscriptions accuse l'existence d'un certain nombre de substantifs qui se terminaient, au nominatif, non par une voyelle, mais par une consonne. De plus, quelques-uns des mots étrusques que les auteurs anciens nous ont conservés affectent pareille terminaison. Malheureusement nous ne connaissons guère la forme génitive de ces substantifs. Il n'est pas impossible que le mot *Turmucas* (n° 2147), qui se lit sur un vase de Vulci, soit le génitif du mot *Turms*, *Turmus* (MMꟼV✝), nom du Mercure étrusque. (Voyez *Glossar. ital.* col. 1866.) Dans ce cas, les noms étrusques en *ms* se rapprocheraient des noms grecs en υξ (κήρυξ) qui font leur génitif en υκος (κήρυκος). La présence d'un *s* (Ƨ, M) à la suite de quelques noms dérivés terminés en *al* (ᒧA) tend à faire supposer que plusieurs formaient le génitif par l'addition de cette sifflante comme suffixe. C'est ce qui a lieu également pour le

substantif *Avil*, *Aivil* (ꟼIꓘA, ꟼIↃA, ꟼIↃIA), mot tout indo-européen répondant certainement au latin *ætas*, au grec *αἰών*, et qui, sous la forme ꓢꟼIꓘA, doit se traduire par *ætatis;* ce sens appartient, au reste, dans les épitaphes, également à la forme nominative, parceque la suppression de ꓢ final y est simplement le résultat d'une abréviation.

Nous sommes fort pauvres en fait d'indication d'accusatif. Toutefois il y a de graves présomptions, au moins pour un certain nombre de declinaisons, que ce cas était semblable au nominatif, sauf peut-être la quantité. En effet, Festus nous a conservé une formule étrusque que l'on inscrivait sur les maisons pour détourner les incendies, et qui est *arse verse*, qu'il traduit par *averte ignem*. Ainsi *verse*, qui s'écrivait, selon toute vraisemblance, en étrusque ƎMꟼƎꓘ, signifiait ignem et devait être un accusatif. Nous retrouvons ici une forme toute semblable au nominatif terminé en *e* (Ǝ) mentionnée ci-dessus. Ce mot *verse* (ƎMꟼƎꓘ) offre une analogie très-frappante avec le grec *πυρσὸς* derive de *πῦρ*, *feu*, et c'est là un indice très-significatif de la parenté qui liait l'etrusque à la langue des Hellènes, car le mot *feu* est du nombre de ceux qui composent le vocabulaire primitif de toute langue et qu'un peuple ne peut guère avoir reçu de l'idiome d'un de ses voisins.

Diverses inscriptions présentent le mot *turce* (ƎↃꟼV+), qui a toute l'apparence, tant par la place qu'il occupe que par les mots auxquels il est joint, d'une troisième personne singulier du présent ou du prétérit de l'indicatif d'un verbe sur le sens duquel je reviendrai plus loin. Or les mots que régit ce verbe s'offrent à nous sous la même forme qu'affecte le nominatif. C'est là une seconde présomption en faveur de l'identite de terminaison des deux cas.

Nous pouvons être plus affirmatif pour le datif. L'inscription nº 19.. du *Corpus*, placée sous une statue du musée de Florence qui fut connue longtemps sous le nom d'*arringatore* ou de l'*aruspice de Médicis*, porte:

IMHƎJↃ.JAIꙄƎↃ.Ǝꓘ.MIJƎ+ƎM.IMƎJVA
ƎNINƎ+.JMHAꙄ.ƎↃƎ+.MƎꟼƎJ8.HƎↃ
MↃIJꙄI↓.MƎHIOV+

Elle doit se traduire, selon toute vraisemblance, par:

AVLO·METELLI VE·VESIÆ NATO
PRO OBLATIONE·POSVIT TENINVS TVTINII (Fil.) SANSIA (Natus.)
SCALPTOR

une des Velii » (*clan Velusum*). Si l'on tient compte de l'affinité de *s* et de *r* qui se montre dans certains mots latins archaïques comparés à des mots plus modernes (*arbos*, *arbor*, *flos*, *flor*, *etc.*) et de la substitution de *s* à *r*, on reconnaîtra dans cette terminaison en *usum* l'équivalent du génitif pluriel latin en *orum*[1].

L'inscription n° 2603, qui se lit à l'entour d'un bas-relief représentant une figure de Gorgone, donne à croire que le mot *Velthurithura* ([illegible]) était le génitif pluriel du nom de *Velthuria* (ΙΑVOΛΞΞ), en sorte que l'on devrait la traduire par : *Ego sum salvatoriam* (σωτήριον) *a dedicavit Aulus Veltharias Phinisciæ natus*[2] (ΛΑΙϽΜΙΗ8). Si cette conjecture est fondée, on aurait ainsi la preuve d'un génitif pluriel en *thura* (ΑΟVΟ)[3], qui n'est pas sans quelque analogie avec la terminaison *aram* du génitif pluriel des noms de la première déclinaison.

Il est donc vraisemblable que les substantifs qui, au singulier, avaient le nominatif en *u* (V) et le génitif en *us* (MV) faisaient le génitif pluriel en *usum* (ΜVΜV), terminaison qui rappelle celle des noms latins correspondants de la deuxième déclinaison.

J'ai déjà parlé, dans mon premier article, de la forme de l'ablatif des noms propres terminés par une voyelle. Tout annonce que cette forme était semblable au nominatif et conséquemment à l'accusatif. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point.

En somme, la déclinaison étrusque nous apparaît beaucoup plus simple, beaucoup moins riche que les déclinaisons grecque et latine. Elle se rapproche davantage, par son imperfection, de la déclinaison allemande. Ce caractère défectueux dénote une altération assez profonde du prototype sanscrit, et ce signe vient se joindre à plusieurs autres pour accuser, chez l'idiome étrusque, une séparation déjà fort ancienne de la souche originelle, une longue existence propre durant laquelle les formes primitives se sont émoussées et simplifiées. Un tel état d'altération des terminaisons casuelles correspond, comme on le voit, parfaitement à celles des noms de nombre.

[1] L'inscription de Torre di S. Manno (n° 1915) nous fournit un autre nom en *um* (ΜV) qui paraît être aussi un génitif pluriel (ΜVΑVΟΞϽ) : c'est celui qui entre dans la formule *Ipa marzua cerurum* (ΜVΟVΑΞϽ.ΑV‡ΡVΜ ΑΊΙ), dont le sens semble être : *ex more cærimoniarum*. — [2] Je reviendrai plus loin sur le sens de ΙΜ (*mi*) *ego sum*, et des mots ΛΙΟVϨ, *salvatorium*, *turce* (ΞϽΡV†), *dedicavit*, que renferme cette inscription. — [3] L'inscription de Torre di S. Manno nous fournit les deux mots *Precus* (ΜVϽΞΡΊ) et *Precuthurasi* (ΙΜΑΑVΟV<ΞΡΊ); or ce dernier paraît être le datif pluriel de l'autre, ce qui dénoterait l'addition du dissyllabe *thura* au cas oblique pluriel.

J'ai peu de chose à dire sur les adjectifs, car parmi les mots qui se lisent dans les inscriptions il n'en est aucun qu'on puisse avec certitude regarder comme tel. Pourtant il est difficile de ne pas considérer comme ayant une valeur au moins adjectivale les mots terminés en *al* (ᒧᗅ) et qui, comme je l'ai montré dans mon précédent article, sont formés à l'aide du nom d'un ascendant du défunt. J'ai dit que quelques auteurs regardaient cette finale comme une simple indication de l'ablatif. Cette opinion me semble difficile à accepter. D'abord on a vu que l'ablatif devait se terminer comme le nominatif, sauf, je le répète, la quantité de la voyelle. Ainsi, pour prendre un exemple, les noms terminés en *a* (ᗅ) au nominatif se terminent aussi en *a* à l'ablatif. Or ces noms donnent lieu à la formation de noms en *al* (ᒧᗅ); d'où il faudrait conclure qu'ils avaient deux formes ablatives, ce qui n'est pas admissible. Si l'on tient compte de l'analogie de cette terminaison en *al* avec la terminaison adjectivale latine *alis*, on sera beaucoup plus enclin à supposer qu'elles se correspondent. Le vocabulaire latin présente d'ailleurs un certain nombre de noms terminés en *al* qui, à raison de leur origine, doivent être regardés comme des emprunts faits à la langue étrusque, car ils se lient à des idées religieuses de provenance étrusque. Je citerai notamment :

Pateal, mot qui servait à désigner un lieu que la foudre avait frappé et rendu saint[1] par cela seul, motif pour lequel on l'entourait d'une enceinte circulaire ou margelle en pierre (*puteus*). Tout ce qui tenait à la doctrine des foudres avait été emprunté par les Romains à l'Étrurie. Il y a lieu, tant pour ce motif qu'à raison de la terminaison, de tenir ce mot pour étrusque.

Bidental, mot qui s'appliquait à un lieu frappé deux fois de la foudre, et où, au dire des étymologistes latins, on sacrifiait une brebis âgée de deux ans (*bidens*).

Minerval, salaire que recevait le professeur de ses élèves et manifestement ainsi appelé en l'honneur de Minerve, la déesse des arts, dont l'origine étrusque est attestée par l'apparition fréquente de son image sur les miroirs étrusques, où son nom est généralement écrit *Mnerva* (ᗅᐸᗡƎИᴍ), *Menerva* (ᗅᐸᗡƎИƎᴍ).

Lupercal, lieu consacré au dieu *Lupercus* (Serv. *ad Æn.* VIII, 341).

Larentinal, jour ou fête des Lares et d'Acca Larentia[2].

[1] *Serv. ad Virgil. Æn.* VI, 72. — [2] Dans les mots *Larentia* et *Larentinal*, on remarquera un dérivé de *Lar*, formé d'après les règles de la vocalisation étrusque; le dérivé latin aurait été *Laralis*.

[illegible], gâteau qu'on offrait à Janus.

[illegible], le foyer qui brûlait sur l'âtre commun placé dans le *comi-tium*.

Fagutal, nom donné à un lieu du Latium où se trouvait un hêtre (*fagus*) sacré situé près d'un *sacellum* de Jupiter.

Fecial (d'où *fecialis*), nom que les Èques Falisques donnaient aux hérauts chargés de conclure les traités. Ce mot était sans doute dérivé de *Fea* signifiant *fœdus* (latin *fides*), plutôt que de *ferire*, comme le prétend Festus.

Ces divers noms finissant en *al* ont tous le caractère de mots dérivés, d'où il suit que leur terminaison devait dénoter l'appartenance, et c'est là un fait qui explique les noms métronymiques ou patronymiques en *al*. De tels noms indiquaient conséquemment que la personne appartenait par sa naissance à la famille de celle ou de celui dont le nom constituait le radical du mot ainsi terminé. Cela montre que la terminaison étrusque en *al* était l'équivalent de la terminaison latine en *anus*, comme dans les mots *Cæsarianus*, qui appartient à César, *Pompeianus*, qui appartient à Pompée, etc. On peut donc considérer en réalité les mots finissant en *al* comme des adjectifs dérivés de noms propres. Nous voyons, au reste, par quelques-uns des noms qui se lisent sur les miroirs et les peintures, *Hinthial* (ᒧᗅIOꟻIᗷ, εἴδωλον), *Recial* (ᒧᗅIↃƎꟼ), nom d'une divinité, *Phersipnal* (ᒧᗅꟻꟼIMꟼƎΦ, Περσεφόνη), forme étrusque du nom de Proserpine), *Truials* (ꙅᒧᗅIVꟼ✝), troyen (*trojanus*), que certains mots étrusques affectaient, au nominatif, la terminaison *al*.

Le verbe étrusque nous est moins imparfaitement connu que l'adjectif, car nous avons, pour déterminer son caractère, quelques éléments assez précis. D'abord dans la formule citée plus haut : *arse verse*, l'impératif *arse*, ayant le sens du latin *averte*, indique pour ce mode une terminaison toute semblable à celle du latin. Le mot *arse* s'éloigne d'ailleurs peu du verbe *averte* dont il semble représenter une forme plus contractée[2].

Diverses inscriptions nous donnent, comme je l'ai noté plus haut, le

[1] Voy. Preller, *Römische Mythologie*, p. 527. Si l'on fait attention que *u* latin correspond souvent à *e* étrusque (*Velimne*, *Volumnius*, *Tite*, *Titus*, *etc.*), on reconnaîtra que *Valcanal* repond à *Velcanal*; or on retrouve ici la racine *Velc* identique à *Vers*, feu (ƎꙄꟼƎᗡ) en étrusque. — [2] Probablement *ar-se* pour *ab-verse*, avec substitution de *r* à *b*, comme aujourd'hui, en dialecte modenais, cette dernière lettre se substitue au *d* (*arversario* pour *adversario*). De *ar verse*, on aura fait, par contraction *arse*, l'accent [illegible] sur *ar*.

Festus rapportent ce mot à l'idée de consécration (*fari*) et la qualification de *fanatica*, donnée à un arbre que la foudre avait frappé, tend à faire supposer, à raison de l'origine étrusque de tout ce qui tenait à la doctrine des foudres, que cette épithète était un emprunt fait à l'idiome de l'Étrurie.

La forme du pronom démonstratif *eth* vient s'ajouter aux indications qui nous ont déjà montré la parenté de la langue étrusque avec le latin et conséquemment avec la famille indo-persique. Il est un autre mot qu'on pourrait être tenté d'assimiler aussi à un pronom démonstratif, et dans lequel on retrouverait alors l'équivalent du latin *hic*, *hæc*, *hoc*. C'est le mot *eca* (ΑϽƎ), dont est très-fréquemment précédé le mot *suthi* (IOVM ou IOVƧ) dans des inscriptions placées à l'entrée des hypogées; en effet, cette formule a été tout d'abord rapprochée de la formule funéraire latine : *hic siti sunt*, ou *hic jacent*, ou *hic requiescunt*[1]. A l'appui de cette interprétation, on pourrait produire l'inscription du curieux vase étrusque représentant les adieux d'Admète et d'Alceste, publié par M. E. Braun et qu'a reproduit M. G. Dennis au tome II de son excellent ouvrage intitulé : *The cities and cemeteries of Etruria*. Cette inscription se lit :

EKH.EDƧ<E.HA<.A↓DVM.8ΓEDOD<E

et il semble qu'on doive la traduire par : *Hoc fecit Nas Acheruni ex vot*

Dans cette traduction, le mot *eké* (EKH) est rendu par *hoc* et no reporte au mot *eca* de la formule funéraire qui vient d'être mentionn Toutefois il est à noter que ce mot *eké* se termine par une lett grecque (η) qui n'appartient pas à l'alphabet étrusque, lequel ne co naissait pas les lettres longues. De plus, on voit aussi figurer un *o* da cette inscription, lettre également étrangère à l'alphabet étrusque. C'e là un indice très-digne à noter de l'influence hellénique sous laquel la céramique étrusque s'est développée.

A cette supposition, si séduisante au premier abord, il y a pourtan une difficulté grave. Le mot *suthi* (IOVM), écrit aussi IOVƧ par l'échange constant des deux sifflantes étrusques, entre évidemment comme radical dans les mots *suthil*[2] (ЈIOVƧ) et *suthina*[3] (AHIOVM). Ces vocables sont inscrits sur des ex-voto, des amulettes ou des anneaux, et ne sau-

[1] Orelli, *Inscript. latin. select.* n°s 4485, 4714, 4785, 4788. — [2] *Corp.* n°s 2279, 2603. — [3] *Corp.* 2094, 2095, 2604, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*. Ce nom est plus souvent écrit AHIOVƧ.

Faut-il attribuer la même valeur au mot *eké* de l'inscription du vase Bruun? Je suis porté à le croire, et comme, dans les inscriptions, le verbe est généralement rejeté à la fin, j'incline plutôt à penser qu'on doit attribuer un rôle verbal au mot *fperorce* (8ΓEDOD<E). On devra donc, à mon avis, prendre le mot *ersce* (EDƧ<E) pour un substantif ayant le sens soit de *votum*, soit d'*oblatio*, et alors le mot *eké* (EKH) peut se traduire par *pro*.

Les observations qui viennent d'être consignées ici nous autorisent à inscrire dans notre vocabulaire étrusque une préposition, et la forme qu'affecte son régime, dont la terminaison est semblable à celle du nominatif, tendrait à faire supposer que cette préposition *pour* (AƆƎ) gouvernait l'ablatif, cas semblable, comme il a été noté plus haut, au nominatif. Toutefois la fréquence de la suppression des lettres finales et l'apparition du mot *suthis* au lieu de *suthi* dans quelques inscriptions nous empêchent d'être fort affirmatif à cet égard. Le mot *cehen* (IOVƧ : HƎBƎƆ) occupant, sur l'inscription de *Torre di S. Manno* (n° 1915), la même place qu'ailleurs le mot *eca*, nous devons en conclure qu'il avait un sens analogue à ce vocable (cf. sanscrit *krité*), et nous pouvons le rapprocher[1] du mot *cen* (HƎƆ) qui se lit dans l'inscription de l'aruspice de Médicis, laquelle porte : ƎƆƎ+ : MƎOƎJ8·HƎƆ, ce qui doit se traduire par *Pro oblatione posuit*[2].

Enfin je citerai comme pouvant être regardé encore comme une préposition, le mot *ipa* (AΊI) que nous avons déjà rencontré dans la formule MVϘVϘƎƆ·AV±ϘVM AΊI, rendue plus haut par *ex m… cærimoniarum*, et qui se lit deux fois dans la grande inscription de Pérouse (n° 1914 du *Corpus*) et dans une inscription de Tarquinies (n° 227…). Ce mot offre avec le latin *ab* et le grec ἀπό une assez frappante ressemblance, quoique son sens paraisse plutôt répondre au latin *e* ou *ex*.

Aucun indice ne nous permet de constater sur les inscriptions étrusques des mots répondant à des adverbes ou à des conjonctions. J'ai donc passé en revue les principaux éléments grammaticaux que les monuments nous fournissent, et cet examen suffit pour nous convaincre du caractère indo-européen de l'antique idiome des Tyrrhènes. Ce caractère ressort encore du rapprochement de certains mots étrusques que je n'ai point eu occasion de citer ou sur lesquels j'ai à revenir, et des vocables sanscrits, grecs et latins, qui paraissent leur correspondre. C'est ce que

[1] On lit quelquefois *ta suthi* ou *ka suthi*, ce qui paraît être une forme dialectale; quant à *an suthi* (IOVMHA), n° 2335, il faut peut-être le traduire par ἀντὶ σωτη-ρίου (*pro salute*). — [2] Je reviendrai, dans un prochain article, sur le mot *phleres*.

matiques recueillies et publiées depuis quelques années offrent à l'histoire de nouveaux moyens de contrôle; d'autres, plus nombreuses encore, restent enfouies dans les archives. M. de Cherrier n'a pas seulement usé de celles qui sont mises par de savants éditeurs à la portée de tous. Il a fouillé ce qui est accessible chez nous; il est allé en Italie, il a visité les dépôts qui lui ont été libéralement ouverts; et c'est ainsi qu'il s'est préparé à écrire le livre qu'il nous donne aujourd'hui : *Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés.*

Le règne de Charles VIII se divise en deux parties tout à fait tranchées : la première, où domine encore l'esprit de Louis XI; la seconde, où se manifeste l'esprit nouveau qui va jeter la France, et l'Europe après elle, dans la carrière des grandes guerres.

La première partie est une continuation du règne de Louis XI; mais elle débuta par une vive réaction contre lui. Clergé, noblesse, légistes et peuple, tous se redressent comme déchargés du joug qu'ils subissaient; tous s'élèvent contre un gouvernement qui a eu sans doute d'importants résultats, qui a agrandi le pays, affermi l'autorité, réprimé des abus; mais qui a fait la première chose au prix d'un état de guerre ruineux, et le reste moins par l'amour du bien public que par l'instinct d'un dur égoïsme. Le moment était bon pour réagir. La loi de Charles V déclarait le roi majeur quand il atteignait sa quatorzième année. Charles VIII avait, à la mort de son père, treize ans et deux mois. Il était donc assez âgé pour qu'il n'y eût pas de régence; il était assez jeune et, en outre, assez faible pour qu'il dût être gouverné. Or il y avait deux prétendants à cet office : sa sœur, Anne de Beaujeu, à qui Louis XI avait confié sa garde, et qu'il avait par là désignée pour le diriger dans le gouvernement, et son beau-frère Louis d'Orléans, époux de sa seconde sœur, qui revendiquait la direction des affaires comme premier prince du sang. Anne de Beaujeu avait tout d'abord tranché la question par le fait. Charles VIII ayant l'âge légal, elle lui fit présider le conseil où elle venait comme ayant la garde de sa personne; c'était elle qui commandait par la bouche du roi. Elle avait tâché, par diverses concessions, de faire accepter cette fiction royale. Elle avait donné satisfaction au ressentiment public en sacrifiant les âmes damnées du despotisme de son père : par exemple, Olivier le Dain, comte de Meulan, ci-devant barbier, qui fut pendu à Montfaucon; elle avait essayé de satisfaire les mécontents d'une autre sorte, ceux qui lui enviaient le pouvoir, en leur partageant les profits du pouvoir par une large distribution d'honneurs, d'argent ou de domaines. Mais le duc d'Orléans voulait plus.

tendre à l'Assemblée que, ces commissaires une fois choisis, elle n'avait plus à se réunir, on recourut à un moyen qu'on employa souvent et qui ne réussit pas toujours : on démeubla la salle. Mais les états refusèrent de reconnaître ces faux délégués, et, comme l'impôt n'était pas voté, ce refus avait de graves conséquences. Pas d'Assemblée, pas de subsides; ce fut leur dernier mot, et il fallut bien céder. La question du subside (celle du conseil étant résolue) restait la grosse affaire; et à celle-là s'en rattachait une autre, dont la décision allait entraîner dans les voies de la liberté ou du despotisme toutes les destinées de notre pays. Ici i est à regretter que les états n'aient pas eu la véritable intelligence de l situation. L'intérêt du pays n'était pas tant de réduire le subside : on pouvait s'affranchir des armées féodales et de la féodalité que par d troupes permanentes, et il fallait bien de l'argent pour les entreteni l'intérêt du pays c'était que cet argent, une fois voté, ne pût pas être per à toujours; que les états se réunissent, sinon tous les ans, au moins des intervalles rapprochés, pour renouveler ce vote et en contrô l'usage. Les états demandèrent bien qu'on les rassemblât tous les d ans; mais ils ne prirent pas la mesure indispensable pour en faire u nécessité politique : ils ne limitèrent pas la durée de l'impôt. Ils crur avoir tout gagné parce qu'ils en avaient réduit le chiffre : erreur fat qui nous condamna pour des siècles au régime de l'arbitraire; et il séparèrent avant qu'on fît droit au cahier, se contentant de sim promesses[1]. C'était abandonner tout à la cour et la cour elle-mêm ses divisions.

[1] Tous ne s'étaient pas résignés à cette dissolution sans autre garantie : « On « promet beaucoup, dirent certains députés, mais l'effet ne répond nullement « paroles. » D'autres se plaignirent de ce que la somme votée était fort dépassée d la répartition entre les provinces, et qu'elle excédait quinze cent mille livres. « De « qu'on a notre consentement pour la levée des deniers, dit un théologien, on « joue de nous; nos demandes, nos résolutions, les bornes mises à l'impôt, tout « méprisé. Malédiction de Dieu, exécration des hommes sur ceux dont les compl « ont produit ces malheurs! Ils sont les ennemis les plus dangereux de la nation « du gouvernement. Ravisseurs publics, détestables ministres d'une puissance tyr « nique, est-ce là le moyen de faire prospérer le royaume? » Comme il voulait con nuer sur ce ton, une forte opposition lui imposa silence. « Comme je ne manie pas « les deniers de l'État, répondit avec calme le chancelier, c'est peine perdue de « m'interpeller à ce sujet. Si on se croit grevé, il faut recourir au roi en son conseil, « et se plaindre sans emportement. » Déjà, depuis près de deux mois et demi, les états étaient assemblés à Tours, et la plupart des députés, principalement ceux de la noblesse et du haut clergé, dont, à en croire Masselin « les plus éminents avaient « été rassasiés de promesses, » se montraient fatigués de cette longue session.

Il y eut encore un dernier débat sur l'indemnité due aux membres, que les deux

« les rappeler. Pendant trois cent cinq ans, de 1484 à 1789, époque « mémorable où furent posés en principe des droits et des libertés qui « ne doivent pas périr, en dépit des circonstances mauvaises et des « entreprises de certains hommes qui passeront, les états ne furent « réunis que six fois[1]. Si, au contraire, leur périodicité eût pu s'établir, « la nation serait probablement entrée dans une voie constitutionnelle, « assez semblable à celle où marchait l'Angleterre, et de grands mal- « heurs auraient pu lui être épargnés. Mais, au lieu de demander timide- « ment cette grande innovation, il eût fallu la décréter au nom de la « nation; montrer une grande énergie, une volonté ferme et une unité « de vues qui manquèrent aux états de 1484. Le temps du gouverne- « ment représentatif n'était pas près de venir pour la France. Le pou- « voir, une fois délivré de cette assemblée, tint peu de compte de ses « remontrances et des vœux exprimés dans ses cahiers. Le long des- « potisme de Louis XI avait assoupli à ce point les caractères, que la « nation, faute d'être unie par le lien d'un intérêt commun, paraissait « destinée à plier désormais sous une volonté arbitraire, jusqu'à ce « qu'une révolution vînt renverser violemment la vieille monarchie « française, et substituer un ordre nouveau à l'ancien. » (T. I, p. 111.)

J'ai dit le partage de pouvoir qui s'était fait sous la médiation des états. Anne de Beaujeu retenait la garde du roi; le duc d'Orléans avait obtenu la présidence du conseil. Il semble qu'il ait eu la meilleure part; mais il n'en était rien. Anne de Beaujeu dominait au conseil, grâce à la pluralité des membres nommés par son influence; et elle pouvait toujours y supprimer la présidence du duc d'Orléans, en y envoyant le jeune roi présider. Bientôt la rivalité reparut : le duc d'Orléans quitta un rôle qui ne lui promettait plus rien pour en tenter un autre. Anne avait fait sacrer Charles VIII : c'était derrière l'autorité royale revêtue de son plein caractère, qu'elle abritait sa propre autorité. C'est contre l'autorité royale que le duc d'Orléans recommença la lutte. Il se forme une nouvelle ligue du *bien public* (on l'a nommée d'un nom plus juste la *guerre folle*). Le duc d'Orléans rallie autour de lui tous les mécontents. Il invoque les ordonnances des états, et, sous le masque de l'intérêt général, il ne poursuit que des satisfactions particulières : il y sacrifiera jusqu'aux plus grands intérêts nationaux.

D'abord c'est une simple ligue de seigneurs; mais elle a pour appui le duc de Bretagne et fonde ses espérances sur l'archiduc d'Autriche

[1] En 1506, à Tours; en 1560, à Orléans; en 1576 puis en 1588, à Blois; en 1593 puis en 1614, à Paris.

Maximilien. Le prince, avant de commencer la guerre, cherche à entraîner le Parlement, l'Université. Anne fait mieux : elle tente de l'enlever lui-même. Il échappe et veut recourir aux armes, mais rien n'est prêt. Anne le déconcerte par la rapidité de ses mesures. Il est forcé d'accepter un accommodement (1485).

L'affaire est reprise bientôt d'une manière plus sérieuse. Ce n'est plus seulement un mouvement intérieur : le duc a conclu une alliance formelle avec Maximilien et avec Richard III, usurpateur du trône d'Angleterre. Mais Anne suscite Henri VII contre Richard III, comme Louis XI avait opposé Henri VI et Warwick à Édouard IV; et cette fois avec plus de succès. Richard est tué à Bosworth (22 août 1485), et le duc d'Orléans est encore forcé à la soumission avant que Maximilien ait eu le temps de se mettre en campagne (fin de 1485).

Maximilien entre enfin en campagne (1486). Il veut déchirer le traité d'Arras, reconquérir l'Artois. Le duc d'Orléans, qui tant de fois s'est laissé battre avant que ses alliés fussent en état de le secourir, peut se relever cette fois avec plus de sécurité; la guerre est commencée, il n'a qu'à suivre : une guerre, il est vrai, qui a pour objet de détacher de la France les meilleures acquisitions de Louis XI! et l'on voit se liguer sous ce drapeau tous les princes : non-seulement Orléans, le premier instigateur de l'entreprise, mais Bretagne, Bourbon et Angoulême, et avec eux Lorraine, Albret et Navarre. Pour débuter, ils essayent d'enlever le roi. Anne ne se laisse pas effrayer par ce concert. Elle commence par envoyer le roi dans le midi; et elle ne s'était pas trompée sur les dispositions de cette contrée : Charles VIII reçoit dans Bordeaux un grand accueil. Puis elle songe à frapper la ligue. La Bretagne en était comme le boulevard et la place d'armes : Anne n'y pénètre d'abord que par un chemin détourné en favorisant ceux des Bretons qui voient de mauvais œil le crédit de Louis d'Orléans auprès de leur duc. L'année suivante elle intervient plus directement, en premier lieu, par des voies judiciaires, en assignant le duc de Bretagne ainsi que le duc d'Orléans devant le Parlement; puis, comme ce procédé, loin d'isoler le duc ne faisait que lui ramener tous les Bretons par le sentiment de leur autonomie méconnue, elle recourt à la force; Fougères est emportée, et le duc d'Orléans battu et pris à la journée de Saint-Aubin du Cormier (26 juillet 1488); ce qui amena le duc de Bretagne à se soumettre. (Traité de Sablé, 20 août 1488.)

Ce résultat était considérable, et la mort du duc de Bretagne, qui suivit de près (2 septembre), offrait des perspectives plus vastes encore. La France victorieuse n'avait devant elle que deux jeunes filles dont

héréditaire avait même été naguère mis en doute par un parti, ... du roi [1]. Pour le moment, Charles VIII ne réclama que la garde noble des deux princesses; défense était faite à l'aînée de prendre ... de duchesse avant le règlement de la contestation. Mais, comme la Bretagne se révoltait devant cette nouvelle atteinte à son indépendance, il eut encore recours à la force et envahit le pays. Cette invasion amena des complications nouvelles. Les progrès de la France ... l'Angleterre et l'Espagne : elles se liguent; mais ce qui fait ... de cette ligue va devenir la cause d'un différend entre les de... La vraie manière de soustraire la Bretagne à la France, c'était ... la duchesse, et les prétendants ne manquaient pas. Il y avait ... d'Albret, il y avait Maximilien et beaucoup d'autres : Albret so... par les Anglais, Maximilien par les Castillans. Anglais et Castilla... viennent en Bretagne pour appuyer leurs candidats, et s'y trouvent ... bien qu'ils paraissent oublier leur rôle. Le plus court moyen d'y met... un terme, c'était d'en finir avec les prétendants : entre le vieux Alb... et Maximilien, le choix d'Anne ne pouvait pas être douteux; elle choi... le plus jeune, le plus puissant aussi, le plus capable de la protége... mais celui dont le choix était le plus funeste à la France. Le prin... qui par un premier mariage occupait les Pays-Bas, allait s'établir ... Bretagne et menacer la France tout à la fois par le nord et par l'oue... et la chose n'était plus seulement en projet : le mariage fut célé... par procuration (1489). Le mal était sans remède, si Maximilie... occupé alors contre Ladislas, roi de Bohême, eût été plus fidèle à ... maxime de sa maison :

> Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube.
>
> Laisse aux autres la guerre; épouse, heureuse Autriche!

Il se contenta cette fois de la procuration : au lieu d'épouser, il fit ... guerre. Mais, tandis qu'il guerroie en Hongrie, et que les Castilla... assiégent Grenade, la main qu'Albret voulait avoir, que Maximili... croyait tenir, leur échappe en même temps. Le duc d'Orléans, tiré ... prison par Charles VIII (1491), se rapprochait d'Anne de Beaujeu et p... ... son concours à la vraie et patriotique conclusion de l'affaire de Br... ...: et ce fut Dunois même, naguère l'agent de toutes les intrigu... ... en Bretagne contre la France, qui fut employé à ménag... accord.

[1] Traité de Montargis, 22 octobre 1484. (Voyez t. I, p. 126, 127.)

On convint de remettre à une commission de vingt-quatre mem-
res, douze nommés de chaque côté, le différend de la Bretagne et de
a France. Le pays devait être évacué par les étrangers et remis provi-
oirement aux ducs d'Orléans et de Bourbon. Dans le cas où les pré-
entions d'Anne au duché seraient rejetées, elle avait permission de se
etirer auprès de Maximilien : c'était, il est vrai, une question de sa-
oir si Maximilien serait bien satisfait de recevoir la femme sans le du-
hé. Les princes d'Autriche ne se mariaient pas sans dot; *sans dot* con-
enait mal à la maxime que nous avons vue. Mais, au fond, cette stipu-
tion n'était pas sérieuse et n'avait pour objet que de donner le change
ux étrangers. Anne n'avait nulle envie de chercher un refuge auprès
e Maximilien. On était sûr déjà que les vingt-quatre commissaires se-
aient d'accord et les deux parties satisfaites. La base parfaitement en-
endue de la transaction, c'était le mariage de la duchesse de Bretagne
vec le roi de France, chose grave et délicate : car Charles VIII, depuis
traité d'Arras, était fiancé à Marguerite, fille de Maximilien, comme
nne l'était à Maximilien; et la jeune Marguerite était, depuis le traité
Arras, élevée à la cour de France, traitée comme la future épouse
u roi : on ne l'appelait plus que *la petite reine*. Et puis, en la renvoyant,
'était-on pas tenu de rendre l'Artois et la Franche-Comté qu'elle avait
pportés en dot? Mais la Bretagne avait un rôle si considérable dans
otre histoire, que la réunir semblait être l'intérêt dominant. La Bre-
agne était une partie essentielle de la France : les autres provinces, des
arties étrangères dont l'occupation touchait moins la constitution na-
onale du royaume que son accroissement. On n'hésita donc pas; et
nne de Beaujeu, en sacrifiant, en cette circonstance, les dernières
cquisitions de Louis XI, crut demeurer plus sûrement fidèle à son
sprit.

Le 15 novembre 1491, Charles VIII vint à Rennes et visita la jeune
uchesse; trois jours après se faisaient les fiançailles, et le mois sui-
ant, 16 décembre, le mariage à Langeais. Les stipulations du contrat
13 décembre) donnaient à cette alliance son véritable caractère. Le
uché devait appartenir au dernier vivant; et, si c'était la duchesse qui
urvivait, elle ne pouvait se remarier qu'à l'héritier du trône : ainsi les
ersonnes étaient comme mises à l'écart ou rejetées au second plan; le
rait dominant de ce mariage, c'était moins l'union de la duchesse au
oi que de *la duché* au royaume[1].

[1] Plusieurs historiens qui ont rapporté cet acte, dit M. de Cherrier, et Léonard
ui-même, dans son grand Recueil des traités de paix, y ont ajouté l'article suivant.

Quand ce mariage s'accomplit, Charles VIII venait de s'émanciper; mais Anne de Beaujeu avait si bien su lui relâcher peu à peu les rênes, que cette émancipation n'avait pas été une rupture : la voix de la sœur était toujours entendue, son influence encore acceptée; de telle sorte que cet acte, qui marque le commencement du règne personnel du prince, peut être regardé comme le couronnement de l'administration de sa sœur. Une pareille chose ne pouvait point se passer sans contestation. Maximilien avait reçu un double affront; on lui avait du même coup repris sa femme et renvoyé sa fille; et le moins qu'il pût réclamer, c'était la dot. Cela pourtant aurait bien pu faire quelque difficulté. Le traité d'Arras n'avait pas seulement été violé par Charles VIII, il l'avait été, avant Charles VIII, par Maximilien; et sur l'Artois, sinon sur la Franche-Comté, terre d'Empire, la France pouvait, à l'extinction de la race mâle de Bourgogne, élever des prétentions plus ou moins discutables. Louis XI, s'il avait fait le mariage breton, n'aurait pas défait le mariage flamand, sans tenter quelque arrangement qui eût pu retenir les deux provinces, ou l'une au moins, à la France[1]. Mais ici Louis XI n'eût plus même sa fille pour le continuer. Charles VIII avait en vue d'autres acquisitions : il songeait à l'Italie; et c'est dès ce moment qu'on peut établir une ligne de démarcation tranchée dans son règne. C'est ici que nous plaçons la véritable fin de la première partie du livre de M. de Cherrier.

Cette analyse a eu pour objet de signaler l'intérêt qui s'attach[illegible] cette période; et M. de Cherrier l'a traitée avec tout le soin qu'elle [illegible]rite. Il a même voulu, pour la faire mieux juger, reprendre les ch[illegible] de beaucoup plus haut : il commence à la délivrance du royau[illegible] aux réformes opérées par Charles VII, et présente en raccourci le r[illegible] de Louis XI. Mais, quoique tout cela ne tienne que la moitié du pre[illegible] volume, c'est-à-dire le quart de l'ouvrage pour les trois quarts du rè[illegible]

qu'ils ont pris sur une copie certifiée par Lelong, maître des requêtes, laque[illegible] est déposée au trésor des chartes :

« Au cas qu'il y aurait des enfants procréés desdits seigneur et dame, et ladite « dame survivrait ledit seigneur, icelle dame jouira et possédera entièrement lesdits « pays et duché de Bretagne, comme à elle appartenant. »

Le fait est que les deux expéditions authentiques, revêtues du sceau et de la signature des deux notaires, ne contiennent point cet article. (T. I, p. 45.)

[1] Louis XI avait inséré dans le traité d'Arras cette clause : « Sauf que, s'il avenoit que lesdits comtés échussent en d'autres mains que mon dit sieur le Dauphin, le roy pourroit les retenir jusqu'à ce qu'il soit appointé aux droits prétendus « par le roy ès villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies. » (Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, part. II, p. 107.)

Aussi, tout en demandant des retranchements dans le règne même de Charles VIII, je regarderais encore comme se rattachant étroitement au sujet des choses empruntées au règne précédent, et, par exemple, ces curieux détails que M. de Cherrier a réunis sur la conduite de Louis XI envers son fils : cette solitude où il le retint, cette ignorance où il le laissa grandir, cette défiance comme d'un successeur qui lui était marqué par une loi fatale; oubliant que cet héritier était son fils, ou plutôt se rappelant quel fils il avait été lui-même envers son père! Amboise avait été choisie pour la résidence, on pourrait presque dire pour la prison de l'enfant royal. Plusieurs compagnies d'archers y veillaient, les habitants eux-mêmes devaient faire, jour et nuit, la garde aux portes, comme en temps de peste : double cordon sanitaire, plus à l'usage du père que du fils et qui manquait son but; car il n'en fallait pas tant pour préserver l'enfant d'une contagion imaginaire, et ce n'était pas assez pour défendre l'âme de Louis XI contre les soupçons. Le jeune prince y avait pour précepteur un ancien secrétaire du roi, sous la haute surveillance d'un ancien valet de chambre, Étienne de Vesc ou de Vers, qui se bornait à lui faire lire quelques romans de chevalerie ou quelque histoire de croisades, choses bien passées et dont le roi croyait n'avoir rien à craindre! Quant à l'art de régner, le roi lui-même, lorsqu'il en serait temps, se réservait de le lui apprendre, et il pouvait sans inconvénient en ajourner l'enseignement à la dernière heure; car il le réduisait à cette formule : « Qui ne sait dissimuler ne sait régner, *qui nescit dissimulare* « *nescit regnare.* »

Charles VIII laissa la maxime de son père à ses conseillers, et il s'abandonna quant à lui aux impressions de ses premières lectures, aux séductions des aventures chevaleresques et aux rêves de la croisade. Comment cela put-il prévaloir sur les idées qui avaient jusque-là dominé à la cour; comment ces vues purent-elles s'allier avec les intrigues si peu idéales de la politique italienne; comment ces projets de conquête, si contraires à la politique de Louis XI, trouvèrent-ils dans les résultats mêmes du règne de Louis XI leur point de départ et leur fondement? C'est ce que nous allons voir en abordant la partie capitale du livre de M. de Cherrier.

II.

« A aucune époque de son histoire, dit M. de Cherrier, sauf pendant « soixante-trois ans (de 489 à 552), sous les rois Ostrogoths, l'Italie « n'avait été constituée en un seul État péninsulaire, homogène et indé-

« institutions républicaines, l'autorité résidait de fait dans les mains de « certains chefs de famille qui, sans oser prendre le titre de seigneurs « de la ville, s'en attribuaient la puissance. L'établissement des gouver- « nements despotiques fut promptement suivi de l'affaiblissement des « mœurs et des caractères. Avec la liberté disparurent le sentiment du « patriotisme qui grandit un peuple, et l'esprit guerrier qui le défend. » (T. I, p. 254-255.)

Dans les années qui précédèrent immédiatemant l'expédition de Charles VIII, l'Italie était loin de soupçonner qu'une ère d'invasion et d'asservissement dût alors s'ouvrir pour elle. Depuis la conclusion de la lutte du sacerdoce et de l'empire, elle croyait en avoir fini avec la domination étrangère. La victoire du saint-siége avait été le triomphe de la cause nationale. Mais la péninsule n'en était pas plus unie pour cela; elle l'était moins peut-être : elle se trouvait livrée sans partage à ses propres rivalités. Sans doute, vers la fin du XVe siècle, on y comptait moins de divisions politiques que dans les siècles précédents; et son histoire, comme celle de l'Europe, aurait pu se ramener facilement à l'histoire de quelques États principaux : au sud, Naples et la Sicile; au centre, Rome et Florence; au nord, Milan et les deux grandes républiques maritimes, Gênes et Venise. Mais cela n'avait pas mis plus de concorde dans son sein; les luttes n'en étaient que plus générales. C'est ce que l'on avait vu plusieurs fois dans le cours de ce demi-siècle : 1° vers l'époque de l'avénement des Sforza à Milan (1452); 2° après la conjuration des Pazzi à Florence (1478); 3° dans la guerre de Ferrare (1482); 4° dans la révolte des barons napolitains contre le roi Ferdinand (1485).

Ces guerres avaient été pour les États italiens l'occasion d'essayer d'un système qui bientôt allait naître pour l'Europe : le système d'équilibre. La papauté aurait pu paraître la plus redoutable, si l'on se rappelle ses anciennes prétentions et ses luttes. Mais ses prétentions à gouverner le monde ne s'étaient guère affichées à l'égard de l'Italie, et elles y auraient mal réussi. Le rôle de la papauté entre les puissances italiennes était plutôt la médiation, et ce rôle avait été dignement soutenu, au commencement de cette période, par Nicolas V, Calixte III, Pie II et Paul II. Malheureusement il fut abandonné par Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, et ces pontifes, plus princes que papes, devaient même, par la poursuite outrée de leurs intérêts de famille, ajouter aux complications de l'Italie.

« La Providence, dit M. de Cherrier, voulant sans doute prouver aux « hommes que la perversité du siècle ne prévaudra pas contre son Église, « permet qu'elle subisse des épreuves auxquelles nulle puissance humaine

Mais plus son ambition était notoire, plus elle provoquait la méfiance de ceux de ses voisins qui ne l'avaient pas éprouvée encore à leurs dépens, principautés ou républiques.

Parmi les républiques, les deux plus fameuses étaient Gênes et Venise : Gênes, foyer de révolutions perpétuelles, le vrai volcan de l'Italie du nord, aussi incapable de se posséder soi-même que d'endurer un maître : c'était une proie toujours à prendre pour ceux qui voulaient en tenter l'aventure, une porte sans cesse ouverte à l'invasion; Venise, rivale heureuse de Gênes, et d'une humeur tout autre. Venise était comme l'Angleterre de cette petite Europe, avec cette différence toutefois : l'Angleterre, chassée du continent, allait se tourner vers la mer; Venise, à mesure qu'elle perdait ses colonies dans les mers du Levant, augmentait ses possessions continentales : différence de position qui en entraîna une aussi dans leurs destinées. L'Angleterre, en se renfermant dans son île, se rendait invulnérable; Venise, en sortant de ses lagunes, donnait plus de prise contre elle et se faisait plus d'ennemis. Elle en avait au nord et même au sud de l'Italie. Elle pouvait réputer pour tels, non-seulement Milan, dont elle devenait limitrophe, mais Naples; car, en se repliant des échelles du Levant, elle n'eût pas été fâchée de s'assurer quelques stations sur les rivages méridionaux de l'Italie; autre trait de ressemblance avec l'Angleterre : les ports les meilleurs à sa convenance lui paraissaient dévolus de droit à sa domination.

Je n'ai pas encore parlé de Florence : supérieure aux autres par le génie politique et la civilisation, elle aspirait à la prépondérance aussi, mais surtout en Toscane, et se montrait d'autant moins portée à se jeter dans les guerres du dehors. Sa situation intérieure était trop incertaine, non-seulement par le partage de la population en factions qui se frappaient alternativement d'exil, mais par l'élévation des Médicis[1] : or cette famille s'acheminait à la tyrannie, non par les armes comme les chefs des *condottieri*, qui en ce temps-là firent si grande fortune, les Sforza par exemple; mais par le commerce et la banque, choses qui s'accommodent mieux de la paix. Florence, à ce titre-là, se trouvait portée à prendre entre les diverses républiques ce rôle de médiation qui échappait à la papauté par l'ambition personnelle de

« teur contemporain, auquel ce récit est emprunté, périrent ainsi en 1362 et en 1363. » (T. I, p. 310.) Il faut voir, dans l'appendice n° 3, l'incroyable décret où cette succession de tortures et de repos préparatoires à de nouveaux supplices est réglée jour par jour, du 1er au 41e! (*Ibid.* p. 484.) — [1] Sur ces factions populaires et l'élévation des Médicis, voy. M. de Cherrier, t. I, p. 295 à 300.

Sixte IV, d'Innocent VIII et d'Alexandre VI : telle fut la conduite de Laurent de Médicis. Milan et Naples étaient surtout alors effrayés des vues ambitieuses de Venise. Florence, séparée de Naples par les États de l'Église, et de Milan, ou, si l'on veut, des prétentions milanaises, par les Apennins, faisait assez naturellement le lien entre les deux États. Leur confédération assura la paix de l'Italie au traité de 1480[1]. Mais, après Laurent, ce lien devait être moins facilement maintenu avec Pierre de Médicis, et une circonstance le fit rompre.

Milan et Naples, qui avaient un intérêt commun contre Venise, se trouvèrent, sur un point particulier, opposés d'intérêt. A Milan régnait de nom le jeune Jean Galéaz Sforza; de fait, c'était Ludovic Sforza ou Louis le Maure[2], son oncle, qui tour à tour exilé, puis rappelé de son exil par Bonne de Savoie, mère du jeune prince, l'avait mise elle-même de côté en faisant déclarer le duc majeur (il avait douze ans), et gouvernait à sa place. Mais Jean Galéaz avait grandi : il avait épousé (1489) Isabelle, fille d'Alphonse, fils et héritier du roi de Naples, Ferdinand. La situation anomale de Ludovic devait donc un jour ou l'autre prendre fin; car, si le faible Galéaz souffrait qu'il régnât en son nom, Isabelle, sa femme, était humiliée de cette sorte de déchéance. Elle en écrivait à son père; et, quoique Ludovic noyât ses messagers autant qu'il le pouvait, il en passait toujours bien quelques-uns. Il y avait donc là un péril. Alphonse pressait son père Ferdinand de venir en aide à sa fille; et, si Ferdinand hésitait encore, il pouvait céder; d'ailleurs Alphonse devait être roi un jour, et ce jour n'était pas loin.

Ainsi la bonne intelligence de Naples et de Milan était fort ébranlée; et Ludovic croyait avoir des raisons de craindre qu'en cas de rupture Florence fût plutôt pour Naples que pour lui. Dans cette situation, il changea de front brusquement. On l'avait vu, avec Naples et Florence, tenir en échec Rome et Venise. Il quitte Naples et Florence et se rapproche de Rome et de Venise. Il avait, par son frère, le cardinal Ascagne, concouru à l'élévation de l'indigne Alexandre VI (Borgia) sur la chaire de saint Pierre; et, dans la guerre de Ferrare, il avait, aux dépens de

[1] « Il s'efforça, dit de Laurent M. de Cherrier, de maintenir en paix les États de « la Péninsule, de les unir pour sauvegarder, s'il le pouvait, l'indépendance nationale. « Sa pensée était d'établir l'équilibre entre eux de telle façon qu'aucun ne devînt « assez puissant pour menacer l'existence des autres; entreprise hardie, qu'il ne lui « était pas donné de réaliser. » (T. I, p. 306.) — [2] « Surnom qu'on lui avait donné « dans sa jeunesse parce qu'il était extrêmement brun; il le retint avec plaisir, du- « rant sa prospérité, comme un symbole de sa finesse et de sa pénétration. » (Guichardin, l. III, ch. II.)

son beau-frère, rendu service à Venise. Cette double combinaison réussit. Le pape entra avec empressement dans la ligue : avec un tel pape le népotisme avait abjuré toute pudeur. Alexandre VI voulait pour ses bâtards, qu'il avouait effrontément, de grandes positions, de grands mariages; il était blessé du refus d'Alphonse, qui avait dédaigné pour une de ses filles, fille naturelle aussi pourtant, une pareille union; il était inquiet du cardinal Julien de la Rovère, qui protestait contre son élévation et était maître d'Ostie. Venise avait paru moins bien disposée d'abord : elle regardait Milan comme sa rivale naturelle, et le pape semblait un allié peu sûr. Cependant elle avait un si grand intérêt à rompre la ligue de Milan, de Florence et de Naples, ligue formée par crainte de ses progrès et tournée contre sa domination, qu'elle ne pouvait pas longtemps hésiter. La ligue fut donc conclue en avril 1493 : Jean Galéaz (car c'est en son nom que l'on stipulait), Alexandre VI et le Sénat de Venise firent un pacte où ils se promettaient de rester unis entre eux et de ne point contracter d'autres engagements.

Cet accord produisit une vive émotion à Florence et à Naples. Un instant on eut la pensée de le rompre en attaquant immédiatement le pape et en le forçant à s'en désister. C'était l'avis de Pierre de Médicis et d'Alphonse : ce ne fut pas celui du vieux Ferdinand. Il croyait qu'il était plus sûr de gagner le pape que de l'accabler; c'était, dans tous les cas, plus simple et plus facile, et Ludovic le sentait bien. Il trouvait peu de sécurité dans la position nouvelle qu'il avait prise. Il ne pouvait compter ni sur l'un ni sur l'autre de ses nouveaux alliés : Alexandre VI était tout à ses intérêts particuliers; il avait fait à Naples une proposition qui lui tenait fort à cœur : il ne dépendait que d'Alphonse de le ramener à lui en y satisfaisant. Quant à Venise, ses rivalités de frontière et d'influence avec Milan étaient trop vives pour comporter une amitié durable. C'est pourquoi Ludovic crut devoir chercher d'autres appuis. Après avoir éprouvé de toutes les alliances en Italie : Florence et Naples contre Rome et Venise, Venise et Rome contre Florence et Naples, ayant rompu la première et voyant l'autre prête à se dissoudre, il tourna les yeux vers l'étranger.

L'étranger, c'était ou l'Allemagne ou la France. En Allemagne Maximilien succédait à Frédéric III sur le trône impérial (1493). Mais il était alors suffisamment occupé aux Pays-Bas; et puis, que faire en Italie si ce n'est aux dépens des Sforza? Car Milan gémissait sous leur joug et eût invoqué comme un moyen de libération cette suprématie impériale contre laquelle ses concitoyens avaient si énergiquement lutté jadis à la tête de la Ligue lombarde. « Si le château de Milan eût été à l'Empe-

« reur, » dit Commines, à propos du projet d'un capitaine qui avait voulu le lui livrer, « c'eût été un grand mouvement en Italie, car tout l'Estat « de Milan se fût tourné en un seul jour, parce que, du temps des Em- « pereurs, ils ne payaient que demi-ducat par feu, et maintenant sont « fort cruellement traités, églises, nobles et peuple, et en vraie ty- « rannie. » (Liv. VII, chap. II.) Ce qu'il fallait à Ludovic, c'est un allié qui eût très-peu de prétentions sur Milan et beaucoup sur Naples; un allié qui lui laissât faire à Milan ce qu'il convoitait, et qui lui en procurât les moyens en forçant le roi de Naples à ne s'occuper que de soi-même : il appela Charles VIII.

On sait quels pouvaient être les droits de Charles VIII sur cette contrée lointaine. Deux maisons françaises du nom d'Anjou avaient successivement occupé ou revendiqué le royaume de Naples : la première, issue de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, qui, appelé par Urbain IV, avait conquis le royaume sur les héritiers de Frédéric II; la seconde, issue de Louis d'Anjou, frère de Charles V. Une étrange répétition des mêmes désordres et des mêmes fautes, avait, sous deux princesses du même nom, livré ce malheureux pays aux rivalités des prétendants. Jeanne Ire, petite-fille de Robert le Sage, second successeur de Charles d'Anjou, adopte successivement et oppose ainsi l'un à l'autre, Charles de Duraz, son cousin, et Louis Ier d'Anjou : première guerre dynastique, où Charles de Duraz reste le vainqueur de Louis Ier, et qui se renouvelle avec même résultat entre leurs fils, Louis II d'Anjou et Ladislas. Jeanne II, sœur de Ladislas, adopte de même et oppose l'un à l'autre Alphonse V, roi d'Aragon, pour se défendre contre Louis III d'Anjou, puis Louis III pour se débarrasser d'Alphonse V. Alphonse resta le maître et transmit le trône à son bâtard Ferdinand, dont nous avons parlé plus haut; mais Louis III laissa ses droits à son fils René, et c'est ainsi qu'ils se trouvèrent dans l'héritage que la maison d'Anjou, s'éteignant avec Charles du Maine, neveu de René, laissait à Louis XI.

Louis XI avait eu grand soin de ne les pas faire valoir. Il savait ce que rapportent les possessions étrangères. Quand les Génois voulaient, pour la deuxième ou troisième fois, se donner à la France, il dit : « Je les « donne au diable ! » et il les donna à Louis le Maure. Il n'aurait pas mieux accueilli les Napolitains. Mais Charles VIII était de tout autre humeur. Il voyait dans une pareille entreprise l'accomplissement de ses rêves d'enfance : un bel exploit chevaleresque et par delà une croisade; car, après Naples, on lui montrait Constantinople et l'Europe même, toute la chrétienté, à délivrer de l'invasion des Turcs. Et ce n'était pas seulement de Milan, c'était de Rome, c'était de Naples, non du roi sans doute,

que lui venaient les excitations les plus pressantes, les plus vives assurances. Comment cette affaire fut-elle tramée au dehors, menée à la cour de France, et menée à sa fin, malgré les raisons les plus capitales qui la devaient faire échouer? C'est là ce que M. de Cherrier a surtout mis en lumière à l'aide des pièces nouvellement tirées des archives, et [illegible] ce qu'il convient d'examiner de plus près avec lui.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le samedi 14 [illegible] août 1869, sous la présidence de M. Claude Bernard, président de l'Académi[illegible] des sciences, assisté de M. Dumas, délégué de l'Académie des sciences, et de M. F[illegible]stin Hélie, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le Président a ouvert la séance par un discours à la suite duquel il a procl[illegible]mé le grand prix biennal de 20,000 francs, fondé par l'Empereur. Ce prix a été décerné à M. Henri Martin pour son *Histoire de France*.

Ensuite a été lu le rapport sur le concours de 1869 pour le prix de linguistiq[illegible], fondé par M. de Volney. Ce prix a été décerné à MM. R. Dozy et W. H. Engelman[illegible], pour leur *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*.

Après la proclamation de ces prix, M. Charles Blanc, de l'Académie des beaux-arts, a lu un discours sur l'*Esthétique des lignes*, M. H. Baudrillart, de l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire sur le *Luxe des vêtements en France au moyen âge*, et M. Camille Doucet, de l'Académie française, une pièce de vers intitulée : *Mon voyage*. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de l'extrait d'une *Étude sur l'état politique de l'Italie au moyen âge* (1183-1268), par M. Huillard-Bréholles, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Descartes considéré comme physiologiste et comme médecin, par le Dr Bertrand de Saint-Germain. Corbeil, imprimerie de Crété; Paris, librairie de Victor Masson et fils, 1869, in-8° de xi-532 pages. — La grandeur du rôle joué par Descartes comme philosophe et comme mathématicien a été souvent appréciée par les plumes les plus compétentes; mais on n'avait guère recherché, jusqu'ici, la part qui lui revient dans les progrès de la physiologie et de la médecine. C'est là une étude pleine d'intérêt, à laquelle M. le Dr Bertrand de Saint-Germain se trouvait on ne peut mieux préparé par ses travaux philosophiques antérieurs aussi bien que par ses connaissances médicales. Il commence par nous faire connaître, dans un chapitre préliminaire, l'état des sciences relatives à la médecine vers la fin du moyen âge, ainsi que leur rénovation au XVIe siècle, et conduit le lecteur jusqu'à la découverte, par Harvey, de la circulation du sang. Après cet exposé historique et critique, fait d'après les sources, l'auteur explique en détail les opinions de Descartes sur la physiologie et la médecine, opinions dont il a patiemment recherché la trace dans toutes les œuvres du maître et jusque dans sa correspondance. Il les reproduit, les discute, les rectifie quand il le faut dans une suite de chapitres traitant successivement de la connaissance générale de l'homme, des fonctions nutritives, des « esprits « animaux, » du système nerveux, des sens et de leurs erreurs, de l'âme dans ses rapports avec le corps, des passions, de la génération et de l'embryologie, de l'âme pensante considérée comme principe de la vie, de l'âme des bêtes, et enfin de quelques applications pratiques que Descartes a faites de ses connaissances anatomiques et physiologiques à la pathologie, à la thérapeutique, à la médecine légale et à l'hygiène. Bien que Descartes ait apporté à la science, sur ces divers points, peu de vérités nouvelles et qu'il y ait mêlé beaucoup d'erreurs, M. de Saint-Germain pense néanmoins que les physiologistes modernes lui sont en grande partie redevables des résultats positifs qu'ils ont obtenus, ces résultats étant dus à la direction imprimée aux recherches par ce grand philosophe et pouvant être attribués aussi à l'ordre d'idées et de vues dans lequel il a retenu les esprits par ses hypothèses mêmes. Le travail de M. de Saint-Germain porte partout l'empreinte d'un spiritualisme élevé, mais les convictions qu'il exprime souvent avec beaucoup de chaleur et d'éloquence n'empêchent point l'auteur de se renfermer uniquement dans le domaine de l'observation pour tout ce qui regarde l'étude des fonctions vitales. L'ouvrage n'est pas moins remarquable au point de vue littéraire qu'au point de vue philosophique et scientifique; nous signalerons notamment le tableau du progrès des sciences au XVIe siècle et les pages qui traitent des passions et de l'âme des animaux. En résumé, ce livre ne nous semble pas indigne de paraître sous les auspices du nom de Victor Cousin, que l'auteur a inscrit sur la première page comme hommage à la mémoire d'un illustre ami.

Code rabbinique. Eben Haezer, traduit par extraits, avec les explications des docteurs juifs, la jurisprudence de la cour d'Alger et des notes comparatives de droit français et de droit musulman, par E. Sautayra, vice-président du tribunal civil d'Alger, et M. Charleville, grand rabbin de la province d'Oran. Alger, imprimerie d'Eug. Garaudel; Paris, librairie de A. Durand et Pedone Lauriel, 1869, deux volumes in-8° de 183 et 360 pages. — Aux termes du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, les israélites indigènes de l'Algérie continuent à être régis par le « statut personnel, » c'est-à-dire par les lois spéciales qui règlent chez eux tout ce qui se rapporte à la famille, à la propriété, aux successions. Ces lois sont écrites en langue hébraïque et n'ont jamais été traduites en français; aussi les tribunaux chargés de leur application, ne les connaissant pas, sont-ils obligés de consulter les rabbins et de se conformer à leurs avis, qu'ils ne peuvent ni discuter ni contrôler. L'expérience a cependant constaté depuis longtemps que ces avis, presque toujours insuffisants, reproduisent quelquefois des opinions isolées ou des dispositions tombées en désuétude, qu'ils contiennent des erreurs de droit et présentent des contradictions. Il était donc devenu nécessaire, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, de la sécurité des transactions et du développement du crédit dans la colonie, de substituer la loi aux simples avis des rabbins et de combler la lacune qui existe dans la législation algérienne. C'est dans cette pensée que MM. Sautayra et Charleville, avec une compétence et une autorité que personne ne contestera, ont entrepris la traduction du code rabbinique, composé, de 1522 à 1554, par Joseph Karo, et qui n'a pas cessé, depuis trois siècles, de régir le monde israélite. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance et l'utilité pratique de ce travail, qui a été exécuté avec le plus grand soin, et au mérite duquel ajoutent encore la savante introduction et les nombreuses notes explicatives jointes à la traduction. Le livre *Eben Haezer,* qui forme la troisième partie du code rabbinique, se compose de cinq traités : *Ichoth*, des unions; *Kidouschin*, du mariage; *Ketouboth*, de la dot; *Guittin*, du divorce, et *Yiboum*, du lévirat. Les deux premiers de ces traités remplissent le premier volume de l'ouvrage de MM. Sautayra et Charleville; le second volume comprend les trois derniers traités.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

nombre d'ouvrages nabatéens d'une très-ancienne origine; on en attribue trois à Sagrit, à savoir, un *Traité d'agriculture* en vers, divisé par chapitres; un *Traité de médecine* fort détaillé; enfin un livre sans précédent, tout à fait original, qualifié d'admirable, *Sur les propriétés des temps*. Zambouschad, venu longtemps après Sagrit, tout en respectant son *Œuvre d'agriculture*, y ajouta des faits nombreux. Adam avait, dit-on, écrit sur les plantes, les pays où elles croissent, leurs vertus et leurs propriétés nuisibles. On lui attribuait, en outre, un grand ouvrage sur la nature des terres, leurs saveurs diverses, leurs qualités, leurs productions.

Un certain nombre de ces ouvrages existait encore à l'époque où vivait l'auteur du livre signalé sous le titre d'*Agriculture nabatéenne*, comme la base du traité d'agriculture d'Ibn-al-Awam, que M. Clément-Mullet vient de traduire en français.

L'*Agriculture nabatéenne* est un traité volumineux; les détails y sont nombreux, et la magie y tient une grande place.

On n'est pas d'accord sur le nom de l'auteur. Si les uns le regardent comme l'œuvre d'un nommé Kouthaïi, d'autres prétendent qu'il est anonyme. E. Quatremère fait remarquer que les Orientaux, qui citent assez fréquemment l'ouvrage, en attribuent ordinairement à tort la composition à Ebn-Wahschiiah; car ce savant s'est borné à le traduire du chaldéen en langue arabe, dans l'année 291 de l'hégire (903 de l'ère chrétienne).

E. Quatremère fait remonter l'ouvrage original à une époque bien reculée « car, dit-il, on peut, si je ne me trompe, regarder comme très-« vraisemblable que ce livre fut écrit dans l'espace de temps qui s'écoula « entre l'époque où Bélésis affranchit la Babylonie du joug des Mèdes, « et la prise de Babylone par Cyrus. Peut-être dans ce laps de temps « pourrait-on s'arrêter au règne de Nabuchodonosor IIe du nom. » Ce serait donc entre le VIIIe et le VIe siècle avant J. C. que l'*Agriculture nabatéenne* aurait été composée.

Si l'on peut regretter que des manuscrits de la traduction arabe de l'*Agriculture nabatéenne*, qui existent dans plusieurs bibliothèques de l'Europe, n'aient point été réunis et traduits en français, la traduction du traité d'Ibn-al-Awam, par M. Clément-Mullet, diminuera ce regret, car un auteur arabe, Ebn-Khaldoun, qui jouit, comme critique, d'une grande réputation, s'énonce dans les termes suivants. Nous empruntons la traduction à E. Quatremère.

« Parmi les livres des Grecs, dit ce judicieux écrivain, on traduisit le « *Traité d'agriculture nabatéenne*, attribué aux plus savants d'entre les

« Nabatéens, et contenant sur l'article de la magie des détails qui annon« cent des connaissances profondes; mais des hommes religieux ayant « examiné ce livre, et regardant comme inutile et illicite tout ce qui « concernait le chapitre des enchantements, se bornèrent à transcrire « ce qui avait trait aux végétaux, à leur plantation, à leur culture, et « supprimèrent le reste. Ce fut en suivant cette méthode qu'Ebn-Awam « publia un extrait de l'*Agriculture nabatéenne*. La partie qui traitait des « sciences occultes resta complétement négligée, jusqu'à ce que Mos« lemah, dans ses ouvrages sur la magie, en transcrivît les questions « les plus importantes. »

« Les sciences magiques, dit ailleurs le même historien, étaient en « grande vogue chez les Syriens habitants de la Babylonie, et avaient été « l'objet de plusieurs traités spéciaux; mais de tous ces ouvrages, un « petit nombre seulement a passé dans la langue arabe : telle est l'*Agri« culture nabatéenne*, traduite par Ebn-Wahschiiah, et qui contient les « pratiques en usage chez les Babyloniens. »

E. Quatremère fait la réflexion qu'après avoir lu le premier passage on est sans doute surpris de voir ranger l'*Agriculture nabatéenne* au nombre des livres grecs, quand son origine chaldaïque paraît si certaine à tant d'orientalistes.

Quant à l'époque à laquelle fut écrit le *Livre d'agriculture* d'Ibn-al-Awam, elle paraît être à M. Clément-Mullet le VIe siècle de l'hégire, correspondant au XIIe de l'ère chrétienne. L'auteur habitait Séville et s'est livré à l'étude de l'agriculture dans les campagnes de la capitale de l'Andalousie, notamment, dit-il, dans la montagne de l'Alscharfa.

L'ouvrage se compose de trente-quatre chapitres. Les trente premiers concernent l'économie agricole végétale et les quatre derniers l'économie agricole animale. L'auteur les passe en revue dans une préface; il indique un trente-cinquième chapitre dont l'objet serait l'éducation des chiens, mais le traducteur croit que ce chapitre n'a jamais été écrit.

Un examen détaillé de l'ouvrage serait aussi fastidieux qu'inutile, mais, en suivant l'ordre adopté par l'auteur, nous nous arrêterons sur plusieurs points qui nous paraîtront présenter quelque intérêt relativement à l'agriculture proprement dite ou à l'histoire de ses pratiques.

Le premier chapitre traite des terres dans leurs rapports avec l'agriculture; il ne renferme rien de précis. L'auteur attache de l'importance à la couleur et à l'impression des terres sur le toucher : les noires, les violettes et les rouges sont les plus chaudes, et les plus froides les blanches et les jaunes. Il insiste sur les sels que les terres peuvent renfermer, qui leur donnent une saveur salée, styptique ou amère; généra-

lement elles sont mauvaises, cependant la terre salée convient au palmier, au chou et au concombre. Il nous semble que, si la question du sel comme engrais des terres se fût présentée à l'auteur comme elle l'a été aux agriculteurs français depuis une trentaine d'années, il eût été peu favorable à son emploi dans la grande culture.

Ibn-al-Awam, en comparant le climat de l'Espagne occidentale, qu'il habite, avec celui de la Babylonie, justifie par leur ressemblance les emprunts qu'il fait pour son livre à l'*Agriculture nabatéenne.*

Il parle de la colombine comme d'un puissant engrais à l'égard des *terres blanches, rigides* et *froides*, et de tous les fumiers, y compris l'engrais humain, pour des terres *fraîches* et *molles*.

Le deuxième chapitre n'a pas l'étendue du premier. L'auteur, en traitant des engrais, s'y montre plus compilateur qu'agronome; car, voulant en faire connaître les qualités respectives, il cite un certain nombre d'agriculteurs dont les opinions ne sont pas toujours d'accord. Quoi qu'il en soit, plusieurs d'entre eux considèrent la *colombine* comme le plus estimé. Junius recommande ensuite l'*engrais humain;* s'il attache peu de valeur au *fumier de cheval*, Cassanius le recommande, au contraire, comme excellent.

L'auteur compte *trois engrais simples :* la *fiente des oiseaux*[1], l'*engrais humain* et les *débris de végétaux*, tels que la paille, les feuilles, etc., et il prescrit l'usage de leur mélange avec d'autres comme excellent.

Il attache une grande importance à la confection d'un fumier d'après un principe de Koutzami, qu'il regarde comme général; il consiste à ajouter à l'engrais ou au fumier destiné à un végétal des débris de ce même végétal, ou encore la *cendre* de ses parties. On ne peut comprendre l'importance que les Orientaux attachaient à cette prescription sans se rappeler le *principe des semblables* dont nous avons parlé dans ce journal à propos de Platon et de l'alchimie. Non-seulement ce principe concernait les débris du végétal, mais encore leur *cendre* même; car la nature de celle-ci fut considérée par les alchimistes, aussi bien que par des chimistes du siècle dernier, comme intimement liée à l'essence du végétal d'où elle provenait; et cela est si vrai, que les cristaux obtenus de l'évaporation de l'eau avec laquelle on avait lavé une cendre passaient, dans leur esprit, pour une végétation dont la nature correspondait à celle de la plante d'où provenait la cendre[2]. Nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que le principe de Koutzami est

[1] Sagrit proscrivait la fiente des oiseaux aquatiques y compris le canard. —
[2] *Journal des Savants.*

En parlant de l'eau souterraine, il ne donne que des moyens connus avant lui; pour en constater la présence nous en rappellerons deux.

Le premier consistait à observer les espèces de végétaux qui croissent spontanément sur le sol : ainsi le *petit* lyciet indique la présence de l'eau; le tamarin, le roseau à papier, le sumac, les ronces, le plantain croissent dans les étangs et les marécages; la bourrache, la menthe, le souchet, etc., dans les prés humides, tandis que la petite centaurée, la petite joubarbe, se plaisent dans les endroits secs.

En citant ces faits, nous nous rappelons que longtemps il a existé sur le plateau élevé de Chevilly, dans la plaine de Long-Boyau, une certaine étendue de terrain où vivaient un assez grand nombre d'espèces de plantes qu'on ne trouve que dans les lieux humides. Quelle en était la cause? une couche imperméable, qui, à une faible profondeur, retenait les eaux. Cette circonstance expliquait l'existence d'une flore distincte de celle qui se trouvait au delà de ce terrain humide. Nous savons qu'on a cherché à mettre cette eau en communication avec une couche perméable inférieure, mais nous ignorons si l'on a réussi.

Le second moyen, déjà indiqué dans l'*Agriculture nabatéenne* et reproduit par l'auteur des *Géoponiques*, qui l'attribue à Paxamus, consiste à exposer, après le coucher du soleil, un flocon de laine bien sèche au centre d'un trou creusé dans le sol; isolée au milieu d'un vase renversé, si la terre renferme de l'eau, de sèche qu'était la laine, on la trouve le lendemain matin plus ou moins humide.

Enfin l'auteur savait que la vie de l'homme est exposée lorsqu'il pénètre dans certains lieux souterrains; aussi conseille-t-il aux personnes qui creusent des puits, de n'y pénétrer qu'après s'être assurées qu'un flambeau allumé continue à brûler lorsqu'on l'y a descendu; ainsi la nécessité de l'air, pour entretenir la flamme comme pour entretenir la vie, était connue de l'auteur et probablement longtemps auparavant.

Si Ibn-al-Awam est très-bref en parlant de l'établissement des jardins et de la disposition des plantations, particulièrement de celles des vergers, les détails qu'il donne sur la manière de bien planter et de diriger les arbres, soit qu'il y ait nécessité ou non de les arroser, font de ce chapitre et du suivant, les cinquième et sixième de l'ouvrage, un *traité général* d'arboriculture d'un grand intérêt. On y voit combien l'homme, abandonné à la simple pratique, est ingénieux à satisfaire à ses besoins ou à son agrément en imaginant une foule de procédés excellents pour atteindre le but de l'utile et de l'agréable. En lisant ce que l'auteur dit de la multiplication des arbres par semis, par des branches éclatées ou coupées, par bourgeons, par boutures ou plançons, par drageons pris

un verger, aussi bien qu'un jardin-paysage, aux mécomptes les plus désagréables, puisque les fautes ne s'aperçoivent qu'à une époque où il n'est plus possible d'y remédier. C'est pénétré de cette vérité, et pour éviter des déceptions bien désagréables aux propriétaires de jardins, que nous avons donné les détails les plus minutieux sur la manière de planter les arbres, les arbustes, et même les fleurs, dans le traité de jardinique qui fait partie de notre livre de la loi *Du Contraste simultané des couleurs*, publié en 1839.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans faire remarquer qu'Ibn-al-Awam connaissait le moyen de transplanter des arbres déjà âgés. Il explique très-bien comment, pour y réussir, avant la transplantation, on doit commencer à circonscrire une certaine étendue de terrain dont l'arbre occupe le centre, en creusant la terre de manière à l'isoler du terrain placé en dehors et sans endommager les racines. En observant les précautions prescrites par l'auteur, il assure avoir transplanté avec succès des arbres fruitiers dont les fruits étaient déjà noués, et même des arbres âgés qui étaient en fleurs. On voit donc que la transplantation des arbres âgés n'est pas une découverte nouvelle. Quant à nous, partisans de leur durée, nous conseillerons toujours de n'en planter que de jeunes; on jouit alors du plaisir de les voir se développer avec une vigueur croissante, et l'on n'est pas exposé, comme dans le cas contraire, à voir dépérir des arbres déjà âgés plantés à grands frais, s'affaiblir pour manquer ensuite.

Ibn-al-Awam ne s'en tient pas aux généralités dont nous venons de parler; le chapitre VII, consacré à la plantation des arbres qui, de son temps, étaient cultivés le plus ordinairement dans le midi de l'Espagne, fait de nombreux emprunts à l'*Agriculture nabatéenne*, en raison de l'analogie qu'il a signalée entre le climat de l'Espagne méridionale et le climat de la Chaldée, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Le septième chapitre, un des plus longs de l'ouvrage, renferme les détails les plus minutieux sur les plantations des arbres et des arbres fruitiers, principalement de ceux des pays méridionaux; et, en y réfléchissant, on acquiert bientôt la conviction que l'antiquité connaissait une foule de faits que l'on rencontre bien souvent dans des écrits modernes, donnés comme des découvertes récentes.

Nous nous bornerons à faire quelques citations.

Ibn-al-Awam parle de l'effet des vents sur les arbres, et il en cite un certain nombre, particulièrement l'olivier, qui se trouvent très-bien du mouvement que les vents impriment à leurs branches. Il y a environ vingt ans qu'en Angleterre on étendit à toutes les plantes, en général,

cet heureux effet des vents sur leur végétation, parce que, disait-on, l'impulsion qu'elles en reçoivent est favorable aux vaisseaux et aux sucs que ceux-ci contiennent.

L'auteur arabe insiste avec raison sur le bon effet du contact de l'air avec les racines; aujourd'hui ce contact est reconnu indispensable à la végétation, parce que les spongioles des racines plongées dans la terre ne peuvent remplir leurs fonctions lorsque l'air du sol est privé de gaz oxygène.

A propos du fruit doux du grenadier, Ibn-al-Awam parle de la propriété qu'il a d'enlever aux aliments le *goût de fumée* qu'ils pourraient contracter par la cuisson; nous n'en avons pas la preuve expérimentale, mais, d'après nos observations sur la cuisson des légumes, le fait ne serait pas impossible, car nous avons constaté qu'en cuisant, au sein de l'eau tenant du sel, des navets et des carottes avec de l'oignon brûlé, le principe odorant de ce dernier se porte sur le *navet*, à l'exclusion de la *carotte*, de sorte qu'il y a là un phénomène d'*élection* fort remarquable, sur lequel nous avons insisté[1].

Les citations précédentes montrent que l'ouvrage d'Ibn-al-Awam n'est point inutile à consulter, surtout quand il s'agit de la culture de plantes utiles des régions méridionales, et sans doute les personnes intéressées trouveront des indications utiles dans les détails nombreux dont les cultures de la vigne, de l'olivier, etc., sont l'objet. Je ferai remarquer cependant que l'auteur avance des opinions sans preuves à l'appui et qu'il donne plus d'un exemple d'un tribut payé aux erreurs de son temps. Il a foi aux antipathies et aux sympathies. Ainsi, selon lui, le laurier éloigne de son voisinage les cantharides et les serpents; le grenadier repousse les vipères et d'autres serpents; il en est de même de la fumée dégagée de son bois par la combustion, tandis qu'il reconnaît, au contraire, que la fumée du bois de laurier attire les animaux venimeux que son bois repousse.

En parlant du noisetier, il dit qu'on lui attribue le pouvoir d'éloigner la vipère, les autres serpents, les scorpions, et généralement les animaux venimeux. Le scorpion s'éloigne d'un homme qui tient dans sa main une ou deux noisettes; un bâton de coudrier met les scorpions en fuite.

Il est un fait des plus importants dans l'histoire des êtres vivants en général ou des plantes en particulier, c'est la connaissance de l'existence du sexe mâle et du sexe femelle répartis sur deux individus d'une même

[1] Notes d'un rapport sur le bouillon de la Compagnie hollandaise fait à l'Académie des sciences le 19 mars 1832.

espèce, comme celle du palmier, par exemple. Cette connaissance, si signalée dans l'*Agriculture nabatéenne*, remonte, en Orient, à une haute antiquité. Non-seulement des auteurs grecs et romains en ont fait mention, mais Ibn-al-Awam en parle à plusieurs reprises et dit avoir lui-même fécondé la fleur d'un palmier femelle avec la fleur d'un palmier mâle. Il nomme un grand nombre de plantes dans lesquelles les sexes sont séparés.

Comment est-il arrivé qu'un fait de cette importance ait été si oublié, du moins négligé des savants, qui, depuis la Renaissance, ont envisagé l'étude des plantes comme une science spéciale distincte de la pharmacie, de la médecine, et nous ajouterons de l'agriculture?

Pour peu qu'on veuille étudier l'histoire de l'esprit humain, telle qu'elle est, sa faiblesse apparaîtra dans toutes les branches qu'elle cultive, et, si on méconnaissait cette faiblesse, l'histoire devenue incomplète serait infidèle, et dès lors incapable d'expliquer des faits considérables pour tous ceux qui veulent se rendre un compte exact des phénomènes de l'entendement dans chacune des branches du savoir dont l'ensemble représente l'arbre des connaissances de la philosophie naturelle. Nous ne voulons parler en ce moment que de la botanique.

La connaissance des sexes mâle et femelle du palmier remonte à la plus haute antiquité, disons-nous, et au XIIe siècle, ajoutons-nous, Ibn-al-Awam en parle dans son *Traité d'agriculture*. Comment, à la Renaissance, ce grand fait a-t-il été oublié ou négligé de la part des savants qui, sous le nom de *botanistes*, ont prétendu étudier les plantes, non plus relativement à l'application, mais au point de vue d'une science pure. Avant de répondre à cette question, nous résumerons de la manière la plus brève, dans les termes suivants, l'histoire de l'étude du sexe des plantes.

Quelques auteurs attribuent à un botaniste de Prague, Zaluzanski de Zalusan, la découverte des sexes des plantes; ils disent qu'il la consigna dans un livre intitulé, *Methodi rei herbariæ libri tres, 1592;* mais cette opinion est bien restreinte par des botanistes qui n'accordent à l'auteur que le mérite d'avoir adopté l'opinion des anciens, à laquelle il n'a ajouté à l'appui que des notions d'une faible valeur scientifique.

Il n'y a pas de désaccord pour reconnaître l'exactitude des recherches de Rudolphe-Jacques Camerarius, professeur à Tubingue, sur les sexes des plantes. Dans une lettre imprimée en 1694, adressée à Valentin sous le titre *De sexu plantarum epistola*, il en démontre, par ses propres expériences, l'existence dans les fleurs du *mûrier*, du *maïs* et de la *mercuriale*, et, avec une franchise qui l'honore, il reconnaît que le

point de départ de son travail a été la connaissance des écrits de Ray (1686), et, pour dire toute la vérité, nous ajoutons que Ray, en adoptant l'existence des sexes dans les plantes, avait déjà été précédé de Grew (1682), aux yeux duquel les étamines de la fleur étaient des organes mâles et le pistil l'organe femelle. Plusieurs écrivains citent encore Millington et Bobart (1681).

Sébastien Vaillant, qui eut de grands torts à l'égard de Tournefort, fit un grand travail sur les *Synanthérées* (1718), où il accorda une grande importance à la considération des sexes dans l'histoire des plantes.

Mais jusqu'à l'époque de la publication des écrits de Linné sur le sexe des plantes (1737), le public ne put se former une idée juste de l'étendue de cette importance, et, sans opposer la *méthode naturelle* à la *méthode artificielle*, reconnaissons la grandeur de l'œuvre du célèbre naturaliste suédois, d'abord dans la double conception de l'extension qu'il donna à la considération des sexes, conception importante et indépendante de toute classification spéciale des plantes, et dans l'invention de son vocabulaire pour décrire les plantes avec autant de précision que d'exactitude.

Loin de nous le blâme des botanistes de la Renaissance qui envisagèrent les plantes sous un aspect différent de celui qui, avant eux, avait frappé le médecin et le pharmacien; en outre, connaissant la faiblesse de l'esprit humain, sous le double rapport et de la rareté des inventeurs, eu égard aux imitateurs, et de la nécessité où se trouve l'homme de génie de concentrer sa pensée sur le sujet qui l'occupe, nous nous expliquons clairement comment la connaissance du sexe des plantes mentionné dans l'origine, au point de vue de l'application, fut négligée pour des études qui se présentaient avec l'apparence de la science pure, de la science désintéressée; nous comprenons donc comment, depuis 1592, date de l'écrit de Zalusan, jusqu'en 1694, où parut celui de Camerarius, aucune application générale de l'existence des sexes à la classification des plantes ne fut faite, et nous concevons encore que Sébastien Vaillant, ait écrit dans le sens des idées de Camerarius, et enfin que l'homme de génie n'arriva que plus tard pour montrer la grandeur de l'importance des sexes dans la classification des plantes.

Tirons des conséquences de cet état de choses pour le progrès de la science. En profitant de tous ces grands travaux du XVIIIe siècle et du siècle actuel, dont la classification des êtres vivants a été l'objet, en payant un juste tribut d'admiration et de reconnaissance à leurs auteurs, gardons-nous d'une appréciation étroite en nous faisant d'avance des idées de subordination des caractères, d'après lesquels, au nom d'un

principe *a priori*, nous étudierions certains attributs à l'exclusion des autres, sous le prétexte que les premiers seulement nous sembleraient devoir servir à la classification.

Au point où nous sommes arrivés, cherchons à pénétrer dans la connaissance de l'individu représentant l'espèce vivante; tous les attributs dont il est doué méritent sans distinction de fixer notre attention, car tous concourent aux phénomènes que la vie présente à l'observateur — cette étude, en nous faisant connaître l'admirable harmonie de tous ces éléments, loin d'être étrangère à la recherche des rapports sur lesquels repose la classification, ne peut que l'éclairer. En considérant l'heureuse influence des sciences mathématiques, physiques et chimiques, sur la société, comment imaginer que les sciences naturelles dérogeraient ou s'abaisseraient en recherchant pourquoi une espèce vivante est utile ou nuisible à l'homme, et s'il est possible d'accroître l'attribut qui la rend utile, ou bien d'atténuer, sinon de détruire, celui qui la rend nuisible.

Dans l'étude des êtres vivants, il ne faut plus de ces idées étroites qui rappelleraient celles d'un autre temps, où l'intervention de la main dans l'œuvre humaine lui ôtait de sa grandeur, de sorte que le médecin qui n'agissait auprès du malade que par *la parole*, quelle que fût la médiocrité de son esprit et de sa science, dominait le chirurgien, dont la *main* pouvait être conduite, sans parler de l'habileté, par l'esprit le plus observateur et l'intelligence la plus vive!

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

The Life or legend of Gaudama, the Budha of the Burmese, with annotations, etc. by the Rt. Rev. P. Bigandet, etc. — La vie ou la légende de Gotama, le Bouddha des birmans, avec des notes sur les voies de Nirvâna et sur les Phonguis, ou moines Birmans, par Mgr Bigandet, évêque de Ramatha et vicaire apostolique d'Ava et de Pégu, Rangoun, 1866, in-8°, xi-538 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La mort du Bouddha est racontée dans la légende birmane avec une foule de détails, qu'il serait trop long de rapporter et qui paraissent de pure fantaisie, tant ils sont précis et minutieux. Nous les abrégerons beaucoup, et nous n'en garderons que quelques-uns.

« Le Bouddha, appelant Ananda, lui dit : « Voici le moment d'aller « sur le bord de la rivière Hinaravati, dans la forêt de Salas, qui appar- « tient aux princes de Malla. » Suivi par une multitude d'arhats, le « Bouddha se dirigea vers la rivière. La forêt s'étendait sur une langue « de terre qui était entourée d'eau de trois côtés. — « Ananda, dit le « Bouddha, tu vois ces deux grands arbres sur la lisière du bois; va « me préparer entre ces deux arbres un lieu de repos, et dispose les « choses de manière que, quand je serai couché, ma tête soit tournée « vers le nord. Ma couche aussi doit être arrangée de façon que l'une « de ses extrémités soit près d'un de ces arbres et que l'autre extrémité « touche à l'arbre opposé. Ananda, je me sens fatigué [2], et je désire du « repos. »

« Quoique la force du Bouddha fût égale à celle de mille millions

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août, p. 449. — [2] *The life or legend of Gaudama, etc.*, page 295. Il paraît qu'ici le traducteur birman a joint une note pour se demander comment il se peut que jamais le Bouddha ait permis à son corps de ressentir la moindre fatigue. « C'était, répond le pieux tra- « ducteur, pour apprendre à tous les hommes à supporter la douleur et la maladie. » « On demande encore, ajoute-t-il, pourquoi le Bouddha s'est donné tant de mal « pour atteindre le nirvâna dans ces lieux. » Le traducteur birman voit à cela trois raisons, et il énumère ces trois raisons : la première c'est que le Bouddha voulait particulièrement instruire les princes de cette contrée avant de quitter le monde. C'était aussi dans ce pays que les reliques du Bouddha pouvaient être le plus équitablement réparties.

« d'éléphants noirs, il l'avait perdue presque entièrement depuis un repas « qu'il avait fait récemment, et où on lui avait offert du porc accommodé « avec du riz. Bien que la distance qu'il avait à parcourir jusqu'au bois « de Salas fût assez courte, il fut obligé de s'arrêter dans cet intervalle « jusqu'à vingt-cinq fois; et le soleil était déjà couché quand il parvint « enfin, après de bien pénibles efforts, à l'endroit qu'il avait désigné. « Quatre stations sur cette route, de Pava à Kouçinâgara, sont devenues « célèbres plus tard par la multitude des pèlerins qui sont accourus les « visiter. Le Bouddha ayant atteint le lieu de sa couche, s'y étendit sur « le côté droit, dans la noble attitude et avec l'assurance indomptable « d'un lion[1]. Sa jambe gauche était régulièrement pliée sous la droite; « mais, afin de prévenir la lassitude et la douleur qui en est la suite, la « position des jambes était calculée pour éviter le contact des deux che- « villes et des deux genoux. Le bois de Salas est au sud-ouest de Kou- « çinâgara; et, quand on se rend de la ville à ce bois, il faut d'abord « aller tout droit à l'est et incliner ensuite vers le nord.

« Dès que le Bouddha se fut couché en cet endroit, les deux Salas « se couvrirent immédiatement des plus belles fleurs, qui répandirent « leurs parfums embaumés autour de sa personne, et qui, se penchant « vers le Bouddha, le couvrirent presque en entier. Mais ce ne furent « pas seulement ces deux arbres qui montrèrent ce prodige, ce furent « aussi tous les arbres de la forêt, et ceux des dix milliers de mondes. « Les arbres à fruits produisirent également, bien que ce ne fût pas la « saison, tous les fruits les meilleurs qu'ils eussent jamais portés. Leur « beauté et leur saveur dépassaient tout ce qu'on avait jamais vu. Les « cinq espèces de lis jaillirent tout à coup du sein de la terre, de toutes « les plantes et sur tous les arbres. C'était pour les yeux étonnés l'as- « pect le plus ravissant. La puissante montagne de l'Himavat se para de « toutes les couleurs qui ornent la queue du paon. Les génies qui veil-

[1] Cette posture du Bouddha au dernier moment de sa vie, remarque Mgr Bigandet, a été un motif de statues pour tous les sculpteurs bouddhistes du sud. Il n'y a guère de pagode où l'on ne trouve une statue du Tathâgata dans cette attitude. Quelques-unes de ces statues ont des proportions gigantesques, et Mgr Bigandet en a lui-même mesuré une qui avait 45 pieds de long. Des voyageurs en ont vu d'autres qui étaient bien plus longues encore. Ces œuvres d'art sont, en général, grossières, comme on peut le croire; et les artistes bouddhistes sont plus pieux qu'habiles. Ces statues ne sont jamais faites de bois ni de pierres taillées. La construction intérieure est tout simplement de briques, couvertes d'une épaisse couche de mortier, dans laquelle on figure aisément la statue. Ce modèle toujours identique semble remonter à la plus haute antiquité. Ces idoles sont fréquemment recouvertes d'or.

à cette question délicate comme on doit s'y attendre. Ananda demande encore au Bouddha quelles sont les cérémonies qu'il faut accomplir sur sa tombe et sur ses restes mortels. Le Bouddha répond à son cousin à peu près comme Socrate répond à Criton dans le *Phédon* : — « Ananda, « ne t'inquiète pas tant de ce qui doit rester de moi après mon nirvâna. « Occupe-toi plutôt d'accomplir les actes qui mènent à la perfection. « N'aie pas tant de soin pour les affaires de cette vie, sans cesse soumise « à un changement perpétuel; songe bien plutôt à ces dispositions in- « térieures qui te rendront capable un jour d'atteindre le calme imper- « turbable du nirvâna. Il y a bien assez de princes et d'hommes riches « et puissants qui sont bienveillants pour moi et qui seront heureux « d'accomplir sur mes restes mortels les cérémonies d'usage. — Mais, « réplique Ananda, ils viendront certainement à moi; et ils voudront « savoir de moi quelles sont les cérémonies les plus convenables qu'ils « auront à accomplir. — Ananda, lui répond le Bouddha, ce sont les céré- « monies qui ont été jadis accomplies pour un roi tchakravartin (tché- « kyavada). »

Ici le Bouddha entre dans les plus minces détails sur l'enterrement d'un roi tchakravartin, sur le linceul de soie dont le corps doit être enveloppé immédiatement, sur les toiles de coton qu'on doit placer successivement après cette première enveloppe, sur le cercueil qui doit être, à l'intérieur, frotté d'huile, sur le second cercueil destiné à recevoir le premier, sur le bûcher qui doit être formé de bois de sandal et d'autres bois odorants et où l'on doit déposer des fleurs et des parfums de toute sorte; enfin sur la manière de mettre le feu au bûcher. Tous ces détails semblent déjà bien en contradiction avec l'indifférence que le Bouddha exprimait tout à l'heure; car maintenant il demande pour ses restes mortels, qu'il dédaignait tant, tous les honneurs dont on entoure la dépouille des monarques les plus puissants. Mais cela même ne lui suffit pas : il parle du monument qui doit lui être élevé, du lieu où ce monument sera situé, des mérites qu'on gagnera en venant y faire de pieuses offrandes de fleurs, de parfums, d'ombrelles, de drapeaux, etc. Tout cela est bien peu modeste; et le sage, qui d'abord s'était montré si supérieur à toutes ces vanités, semble ensuite s'y complaire assez puérilement [1]. Le philosophe grec n'avait pas eu cette faiblesse.

Bien que sur le point d'expirer, le Bouddha se sent encore la force

[1] *The life or legend of Gaudama*, page 304. J'ai fait remarquer, dans le précédent article, que le Bouddha ne brillait pas toujours par la modestie; en voilà une nouvelle preuve.

de recevoir une foule d'arhats les uns après les autres et de leur adresser des exhortations. Voici à peu près les dernières :

« Le Bouddha appelant Ananda et tous les arhats, leur dit : Quand « j'aurai disparu de l'état d'existence et que je ne serai plus au milieu « de vous de ma personne, ne croyez pas pour cela que je vous aie « quittés, et que vous m'ayez perdu. Vous conservez les Soûtras, et « l'Abhidharma, que je vous ai prêchés, et les règles du Vinaya. La Loi « que contiennent ces sacrées instructions vous servira de maître quand « j'aurai disparu. Au moyen des doctrines que je vous ai transmises, je « ne cesserai pas d'être avec vous. Ainsi ne croyez pas que le Bouddha « soit perdu pour vous et qu'il vous ait abandonnés. »

« Quelques moments après, le Bouddha, s'adressant aux arhats, leur « fit des recommandations sur les égards mutuels qu'ils se doivent les « uns aux autres, et sur les titres qu'ils ont à se donner réciproquement « quand ils se parlent. Puis il ajouta : « Chers Bhikshous, s'il en est un « seul parmi vous qui éprouve encore des doutes en ce qui regarde le « Bouddha, la Loi et l'Assemblée, les voies de la perfection et la pratique « des vertus, qu'il s'approche de moi et qu'il m'expose ses doutes afin « que je les éclaircisse[1]. » Les arhats gardèrent le silence. La même « question fut répétée trois fois, et trois fois les arhats continuèrent à « rester silencieux. Le Bouddha reprit : « Chers Bhikshous, si vous avez « quelque respect pour ma mémoire, transmettez vos dispositions pour « ma personne et pour mes doctrines à ceux des arhats que vous ren- « contrerez. » Les arhats restaient toujours dans un silence profond. « Ananda dit alors au Bouddha : « O très-grand et illustre Bouddha, n'est- « il pas étonnant que, dans toute cette foule, il n'y en ait pas un seul « qui ait la moindre hésitation sur votre doctrine, mais que tous, au « contraire, sentent pour elle un si profond attachement? — Ananda, « répartit le Bouddha, je sais bien que jamais le doute ni l'hésitation ne « peuvent entrer dans le cœur d'un véritable arhat. En prenant un « nombre de 500 arhats, et en choisissant parmi eux celui qui a le « moins de mérite, celui-là est tout au moins un çrotâpanna; et, comme « tel, il n'y a jamais assez de démérites en lui pour qu'il descende à un « des quatre états de châtiment. Son cœur est fixé sur la première des

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.*, page 317. Ces dernières paroles du Bouddha rappellent bien un peu celles de Mahomet mourant, quoiqu'elles ne soient pas identiques. Mahomet demande s'il a offensé quelqu'un ; et il est prêt à réparer les offenses qu'il a pu commettre. Comme la rédaction de l'ouvrage pâli peut être récente, il n'est pas impossible que quelque tradition musulmane s'y soit glissée. (Voir mon ouvrage *Mahomet et le Coran*, pages 141 et 146.)

« routes qui conduisent à la perfection; et il fait déjà tous ses efforts « pour parvenir aux trois voies supérieures qui mènent à la perfection « entière. C'est ainsi que ni le doute ni une fausse doctrine quelconque « ne peuvent jamais entrer dans le cœur d'un arhat. »

« Enfin, après une pause légère, le Bouddha, s'adressant aux arhats, « leur dit : « Bien aimés Bhikshous, le principe de l'existence et du chan- « gement entraîne nécessairement avec lui le principe de la destruction. « Ne l'oubliez jamais; nourrissez votre esprit de cette vérité; c'est pour « vous la faire connaître que je vous ai rassemblés. »

« Voilà les dernières paroles du Bouddha. Tel qu'un homme qui va « faire un long voyage prend un affectueux congé de tous ses proches « et de ses amis et les embrasse avec effusion les uns après les autres, « ainsi le Bouddha désira visiter pour la dernière fois les demeures su- « blimes dans lesquelles son âme avait habité avec tant d'amour durant « ses longues et hautes pérégrinations. Il entra donc dans le premier état « du dhyâna, puis dans le second, puis dans le troisième et dans le qua- « trième. Ensuite il remonta tour à tour dans le premier, le second, le « troisième et le quatrième état immatériel. Il venait d'atteindre le « quatrième, qui est la dernière limite de l'existence, quand Ananda « demanda à l'arhat Anourouda si le Bouddha avait complété son nir- « vâna. Anourouda n'avait pas encore eu le temps de répondre quand « le Bouddha atteignit la borne dernière de l'existence; et, quelques ins- « tants après, il entrait définitivement dans le parfait état de nirvâna[1].

« Ainsi, à la première veille de la nuit, il avait prêché la Loi aux « princes de Malla; à minuit, il avait converti l'hérétique Soubhadra; « à la veille du matin, il avait instruit les arhats; et l'aurore paraissait « à peine quand il obtint le nirvâna, dans la 148e année de l'ère It- « sana, un mardi où la lune était pleine, un peu avant que le jour se « montrât.

« Au moment même où il rendait le dernier soupir, un affreux « tremblement de terre fut senti dans le monde entier; il eut lieu avec « une telle violence, qu'il remplit tous les êtres de terreur et qu'il leur « fit dresser les cheveux sur la tête. »

La description des funérailles du Bouddha est fort étendue dans la légende birmane, qui y consacre un chapitre tout entier; mais elle n'ajoute rien à ce qu'on sait sur les cérémonies dont on honora le corps



[1] *The life or legend of Guadama, etc.*, p. 318 et suiv. Voir aussi mon ouvrage : *Le Bouddha et sa religion*, p. 136. Le dhyâna n'est pas autre chose que l'extase, avec les divers degrés qu'y peut observer l'ascète au moment même où il cherche à y perdre toute connaissance.

« Ceylan appelé Mathéna. Mais la doctrine du Mahâvihara est la seule « qui soit vraiment orthodoxe. Après avoir subsisté fort longtemps, ces « écoles finirent par se réunir dans celle du Mahâvihara, et cet événe« ment eut lieu l'an 1714 de la religion (1161 de notre ère)[1]. »

L'auteur birman, ou plutôt l'auteur pâli, ne paraît pas connaître ici Bouddhaghosa et le rôle essentiel qu'il joua dans la restitution des écritures canoniques. Ce silence est assez singulier; mais il n'infirme pas le témoignage si précis du Mahâvamsa et de tous les auteurs singhalais[2]. D'ailleurs, un peu plus loin, l'auteur birman revient à Bouddhaghosa; mais il change beaucoup son personnage, ainsi qu'on le verra.

Quant à la conversion du Birman lui-même, voici ce qu'en raco[illegible] la légende traduite par Mgr Bigandet :

« Le vénérable Sona et Outtara, de la race Pounha, arrivèrent d[illegible]s « le district de Saton (une province maritime du Birman actuel), ap[illegible]pe« lée Souvarna bhoùmi (la terre de l'or), au pays de Ramagnia[3], p[illegible]our « établir la religion dans ces contrées reculées, qui sont au sud-est [illegible] de « Mitzima. Le roi qui gouvernait alors Saton se nommait Sirimâço[illegible]oka. « Avant que les messagers pacifiques du bouddhisme ne parussent d[illegible]dans « ces lieux, la ville était désolée par les forfaits des Bilous[4], qui venai[illegible]ient « de la mer et qui dévoraient tous les enfants nouveau-nés. Les h[illegible]bi« tants furent saisis de terreur, quand ils aperçurent deux étrangers [illegible]s re« vêtus de robes jaunes mettre le pied sur le rivage. Ils les prirent p[illegible]pour « des monstres d'une espèce nouvelle qui venaient encore accroître le[illegible]eurs « calamités. Ils coururent aux armes, et ils se préparèrent à attaq[illegible]uer « les deux religieux. Mais l'un des religieux, voyant le danger dont [illegible] ils « étaient menacés, dit à la multitude furieuse, du ton de voix le [illegible]plus « doux : — « Pourquoi nous attaquez-vous? Nous ne sommes pas des [illegible]-Bi« lous, et nous ne venons pas ici avec des intentions hostiles. Sac[illegible]

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.*, page 389. Il serait difficile d'affirmer o[illegible] de nier la parfaite authenticité de ces dates; cependant elles n'ont rien d'invraisembla[illegible]le. — [2] Voir mon ouvrage *Le Bouddha et sa religion*, p. 352 et suivantes, sur [illegible]les travaux de Bouddhaghosa, d'après les traditions et les chroniques singhalaises. [illegible] — [3] Mgr Bigandet donne quelques renseignements sur la partie du Birman qui corr[illegible]pond à la province de Saton et au royaume de Ramagnia. Ce royaume s'éten[illegible]ait des bords de l'Irravady à ceux du Selvin. — [4] Il paraît que, dans les croyances [illegible]o-pulaires de ces pays, les Bilous sont des espèces de monstres dont on s'effraye bea[illegible]u-coup sans savoir au juste ce qu'ils sont. Il est possible qu'en réalité les Bilous fusse[illegible]nt des pirates qui faisaient des descentes sur les côtes et qui y enlevaient tous les [illegible]n-fants dont ils pouvaient s'emparer. (Voir encore une autre histoire de Bilou, *T[illegible] life or legend of Gaudama, etc.*, page 233.)

« que nous professons une religion qui ne nous permet pas d'attenter à « la vie du plus faible insecte, qui nous défend de voler, de commettre « un adultère, et qui nous interdit même de faire usage de liqueurs et « de spiritueux. Notre régime nous prescrit de ne manger que du riz « une fois par jour. »

« En entendant ces explications de la part des deux étrangers, le « peuple de Saton se rassura sur-le-champ, et l'on reçut les nouveaux « venus avec un grand respect et avec bienveillance. Bientôt le pouvoir « que possédaient ces deux religieux mit en fuite les Bilous de la mer; « et, depuis lors, les Bilous ne se montrèrent plus. Le roi et le peuple, « reconnaissants du service qui leur était rendu et ravis de la doctrine « qui leur était prêchée, acceptèrent avec joie les cinq préceptes, « qu'ils promirent d'observer rigoureusement. Un nombre incalculable « d'hommes et de femmes se convertirent, et, parmi les néophytes, « beaucoup embrassèrent la vie religieuse[1]. »

L'auteur birman cite ensuite un trait remarquable de la dévotion du roi Sirimâçoka, qui se procura à grands frais des reliques du Bouddha, et il ajoute :

« De même qu'à Ceylan, la religion ne se propagea d'abord au Bir- « man que par tradition orale. Le premier qui sentit le besoin de pos- « séder les écritures fut Bouddhaghosa, religieux de Saton et de la race « de Pounha. Il s'embarqua donc à Saton, qui était alors sur le bord « de la mer, et il fit voile pour Ceylan, où régnait le roi Mahânama, « en l'année 943 du nirvâna (400 ans après Jésus-Christ). Il résida trois « ans dans l'île, et il écrivit le Pitakattaya tout entier sur des feuilles « de palmier en caractères birmans, tandis que le Pitakattaya qu'il « trouvait était écrit en langue et en lettres de Ceylan. D'autres disent « qu'il traduisit en pâli les écritures qui étaient en langue singhalaise. « Pendant que Bouddhaghosa séjournait dans l'île, il sut si bien con- « quérir l'affection des habitants, qu'ils lui firent les présents les plus ma- « gnifiques quand il quitta le pays. Il rapporta dans le Pays de l'or, au « royaume de Ramagnia, une collection complète des écritures sacrées. »

On voit que la tradition birmane, en ce qui regarde Bouddhaghosa, est assez différente de la tradition singhalaise. C'est cette dernière qui paraît la plus sûre. Il est possible que dans l'autre il entre quelque arrière-pensée de rivalité. Les Birmans font de Bouddhaghosa un des leurs, afin de ne pas paraître s'inspirer uniquement de l'orthodoxie de

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.*, page 391. On ne dit pas ici la date précise de la conversion du Birman; mais il semble probable que cette conversion suivit d'assez près celle de Ceylan, du moins selon la légende birmane.

Ceylan. L'office de Bouddhaghosa est de traduire simplement en langue birmane des livres qui sont composés en langue singhalaise. Le bouddhisme existe dès longtemps au Birman; mais le canon des écritures n'y est pas complet et régulier. Un religieux va le chercher dans l'île où ce trésor est conservé, et il le rapporte à sa patrie, heureuse d'être affermie dans la croyance qu'elle a déjà. Au contraire, selon la tradition singhalaise, Bouddhaghosa vient des savants monastères du Magadha; il rend à Ceylan le service inespéré de remettre en pâli, langue originale de la Triple Corbeille, le Pittakattaya, qui n'était connu que dans l'idiome populaire. Il rend un service plus considérable encore au Birman en le dotant des écritures, que jusque-là le pays n'avait que très-imparfaitement connues.

De la conversion du Birman, l'auteur passe à celle du Pégu, qui est encore plus obscure; et voici les principaux traits de son récit. Dans l'année 419 de l'ère du Pégu (1058 après J. C.), Anorata, 42e ou 44e roi du Pégu, fait la conquête du royaume de Ramagnia et il s'empare de la ville de Saton. En s'en retournant dans ses États, il emporte la collection des écritures que Bouddhaghosa avait rapportée de Ceylan, et il emmène avec lui les arhats les plus instruits. Grâce à leur aide, il établit fermement la religion au Pégu. Une centaine d'années plus tard, quand les trois grandes écoles de Ceylan se furent fondues en une seule, celle du Mahâvihâra, des religieux du Pégu et du Birman retournèrent à Ceylan, à la fois pour y accomplir un saint pèlerinage, et pour y puiser des lumières nouvelles dont avaient grand besoin les pays récemment convertis. Cette mission réussit à merveille; et, depuis ce temps, la foi fut aussi florissante au Pégu qu'elle pouvait l'être au Birman. Ces événements se passaient vers la fin du XIIe siècle de notre ère [1].

La légende birmane entre ici dans des détails confus et très-concis sur la succession des rois de Pégu et sur le changement de la capitale, qui, de Tsit-Ken, fut tranférée à Ava, en 1364. Enfin l'auteur termine son ouvrage en nous apprenant qu'il le composa en l'an 1773 dans la province de Dibayen, pour la plus grande gloire des Trois précieux.

Par l'analyse qui précède et par les extraits que nous avons donnés, on peut voir ce qu'est précisément l'ouvrage qu'a traduit Mgr Bigandet, en le tirant tour à tour des deux manuscrits qu'il avait à sa disposi-

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.*, p. 393. Il semble que, dans tout ce passage, Mgr Bigandet a cessé son système exact de traduction, et qu'il a abrégé les documents qu'il faisait passer en langue anglaise. On peut le regretter en cet endroit particulièrement, ainsi que dans plusieurs autres.

tion. Il est évident que la légende birmane n'a rien d'original par elle-même, et qu'elle a été puisée à deux sources principales, le Lalitavistâra et le Mahâvamsa. Pour le fond, c'est sur ces deux documents qu'elle s'appuie. Elle rappelle, sans les modifier, les faits les plus essentiels de la vie du Bouddha. Son principal mérite, c'est d'essayer de donner une biographie complète; et, dans une certaine mesure, elle y a réussi mieux qu'aucun des ouvrages bouddhiques jusqu'à présent publiés. On y suit le Tathâgata depuis sa naissance jusqu'à sa mort; et, sauf la lacune que j'ai signalée plus haut[1], le fil ne se rompt pas.

Le goût littéraire, si l'on peut parler de goût dans ces matières, y est relativement moins mauvais que dans bien d'autres élucubrations bouddhistes. La superstition y est tout aussi aveugle; et la foi dans les miracles les plus extravagants et les plus inutiles s'y étale avec la naïveté et l'exubérance ordinaires; mais le style est plus raisonnable, et il ne s'y revêt pas d'ornements par trop faux. Les épisodes que nous avons reproduits sont assez bien présentés; et, sans que le lecteur puisse être jamais ému, il est cependant intéressé, et ne reste pas absolument indifférent. La date de l'ouvrage sert à en expliquer le caractère. Malgré l'immobilité prétendue qu'on attribue bien à tort aux peuples asiatiques, ils font aussi des progrès, moins rapides et surtout moins brillants que les nôtres; mais ces progrès, pour être plus cachés, sont réels néanmoins; et il est clair qu'à la fin du XVIIIe siècle les auteurs birmans n'écrivaient plus comme leurs prédécesseurs au XIIe siècle, à l'époque des réformes religieuses, ni surtout comme au Ve ou au VIe, à l'époque de la conversion. De là cette ordonnance assez régulière du récit, qui arrive presque au ton de l'histoire; de là cette sorte d'élégance nette et rapide qui atteste une assez grande culture de l'esprit. C'est depuis un demi-siècle tout au plus que le Birman a été mis en contact avec la civilisation occidentale par les Anglais; et cette influence n'avait pu se faire sentir à l'auteur de la légende, qui vivait il y a cent ans. Mais cet auteur avait pu profiter de tout ce qui s'était fait avant lui dans son propre pays; et il semble qu'il n'y a pas manqué.

Ce qui peut surtout nous toucher dans cette légende, c'est l'esprit d'édification dont elle est animée d'un bout à l'autre. Le Bouddha y est présenté à l'imitation des fidèles comme le modèle accompli de toutes les vertus. Il serait hasardeux de soutenir que l'idéal ait été toujours réalisé; mais l'auteur y fait de son mieux, et, s'il ne réussit pas, il n'a, du moins, épargné aucun effort. Le Bouddha est le grand précepteur

[1] Voir le premier article, *Journal des Savants*, cahier d'août 1869, page 457.

de la morale telle que ces peuples la comprennent, ou du moins telle que la comprennent, chez ces peuples, les intelligences les plus éclairées. L'idéal chrétien est infiniment plus haut, et je n'ai garde d'établir une comparaison qui ne serait pas assez juste et qui pourrait être blessante; mais l'idéal birman ne laisse pas que d'être assez élevé et assez pur. C'est le même qu'à Ceylan, qu'au Népâl, qu'en Chine et dans les autres pays bouddhistes; mais, ici, l'intention morale est marquée davantage, et elle communique à tout l'ouvrage une solidité et une onction remarquables.

Il va d'ailleurs sans dire qu'en adressant ces éloges à l'ouvrage birman, nous supposons toujours que le traducteur a été parfaitement exact et que Mgr Bigandet n'a pas trop laissé passer l'empreinte européenne dans son travail, qu'elle dénaturerait. Ce scrupule nous est venu quelquefois; mais il nous était impossible de l'éclaircir comme nous l'eussions désiré.

Un partie très-curieuse du livre de Mgr Bigandet, et tout à fait actuelle, ce sont les notes et les appendices qu'il a joints à sa traduction. Vivant au milieu d'un peuple de bouddhistes, en relation avec les religieux et les moines les plus instruits, il a pu apprendre de leur bouche une foule de choses que la science la plus consommée ne saurait révéler à nos érudits. Quelques conversations et des questions bien posées peuvent être extrêmement instructives; et, par la nécessité même de sa situation, Mgr Bigandet a dû provoquer bien des entretiens de cette sorte et même bien des confidences. Ses devoirs de missionnaire apostolique étaient un secours et un stimulant de plus; chargé de convertir à la foi chrétienne les peuples au milieu desquels il passait sa vie, il était obligé de connaître d'abord à fond la foi insuffisante et erronée qu'il avait à remplacer par une meilleure. C'est en commentant la légende birmane qu'il nous fait part des explications précieuses qu'il a recueillies. Sans le vouloir, c'est comme le tableau de l'état actuel du bouddhisme au Birman qu'il a composé. Mgr Bigandet ne prétendait qu'élucider par ses notes les passages obscurs de l'original, mais il est allé plus loin; et nous essayerons de mettre à profit les renseignements qu'il nous a donnés grâce à la situation toute particulière où il se trouvait.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier*).

se joindre aux Anglais contre lui; de vanter les ressources de Milan, de laisser voir ce que Charles VIII en pourrait tirer, sans engager d'ailleurs Ludovic dans une ligue positive contre l'Angleterre, l'Espagne ou l'Autriche. Leur objet le plus secret (cela même n'était pas écrit, mais les faits en témoignent), était d'applaudir aux projets de Charles VIII sur Naples et d'en hâter l'exécution. Dans leurs conversations particulières, ils flattaient les espérances du jeune roi; ils lui montraient la facilité de l'entreprise. Si Jean de Calabre, fils de René, avait échoué, c'est qu'il avait contre lui le pape et François Sforza. Maintenant Milan et Rome (ils le disaient du moins) étaient pour Charles VIII; Florence et Venise, anciennes alliées de la France, ne pouvaient lui faire défaut. Tous les chemins lui étaient donc ouverts jusqu'à Naples; et à Naples il trouvait le parti angevin, d'autant plus porté à la révolte qu'il gémissait depuis plus longtemps sous le joug des Aragonais. L'affranchissement de ces opprimés était comme un premier pas vers cette autre délivrance qui devait mettre le comble à la gloire du jeune roi: la délivrance de la chrétienté envahie par les Turcs.

Tout ce qu'il y avait d'hommes sensés à la cour de Charles VIII, les vieux serviteurs de Louis XI, les familiers d'Anne de Beaujeu, étaient peu favorables à ces brillants projets. Les ressources étaient bornées et on avait bien d'autres ennemis sur les bras. Une guerre d'invasion, quand le territoire de la France était encore en partie envahi, était chose insensée: s'il y avait une guerre à faire, c'était pour reconquérir nos provinces et non pour aller chercher au loin un royaume dont la possession devait même nuire beaucoup à la sécurité de nos frontières. Louis de Graville, plus tard amiral, fut le principal organe de cette opposition dans le conseil. Mais l'entreprise plaisait à l'imagination d'un roi de vingt-deux ans, moins sensible aux considérations de la politique qu'aux séductions des romans de chevalerie; et il trouvait autour de lui des gens trop disposés à y condescendre: au premier rang un Gascon, son ancien gouverneur, Étienne de Vers, ancien valet de chambre du roi Louis XI, devenu sénéchal de Beaucaire, « homme de petite lignée, qui « jamais n'avait vu ni entendu nulle chose au fait de la guerre, » dit Comines[1]; et Guillaume Briçonnet, que l'on appelait le général Briçonnet parce qu'il était trésorier général des finances, évêque de Saint-Malo, plus tard cardinal, et pas plus homme d'Église qu'homme de guerre. Ils prêtèrent l'autorité de leur assentiment au désir du roi. Un traité secret fut signé avec Ludovic. Le duc de Milan s'engageait à favoriser le pas-

1 Comines, l. VII, prologue.

sage de Charles VIII et à mettre 500 hommes d'armes, entretenus par lui, à son service; à lui permettre d'armer à Gênes, à lui prêter 200,000 ducats. Le roi s'engageait à protéger le Milanais, à y maintenir Ludovic, et lui promettait Tarente lorsque Naples serait conquise (mai 1493).

Avant d'en venir à l'exécution de ce traité, il y avait plus d'un point à régler, tant en France qu'en Italie. Charles VIII devait s'accommoder avec les trois puissances qui menaçaient ses frontières : Angleterre, Espagne et Autriche. Il devait s'assurer du concours des peuples italiens parmi lesquels il allait s'aventurer. De ce côté-ci des Alpes, c'était déjà chose à peu près faite, à l'époque du traité conclu avec Milan. Charles VIII avait trouvé sans peine le moyen de désintéresser ses adversaires, en leur abandonnant tout ce qu'ils convoitaient. L'Angleterre réclamait bien toujours ses provinces françaises ; mais ce n'était qu'une manière de demander de l'argent et on lui en donna : par le traité d'Étaples (3 novembre 1492), le roi s'engageait à payer à Henri VII 124,000 livres sterlings, pour le remboursement des avances plus ou moins justifiées qu'il avait faites au duc de Bretagne, et 25,000 à titre d'arrérages de la pension promise pour cent ans à Édouard IV et à ses successeurs. Ferdinand le Catholique réclamait le Roussillon et la Cerdagne, engagés pour de l'argent à Louis XI : par le traité de Barcelone (19 janvier 1493), Charles VIII lui rendait ces provinces, sans se faire rendre l'argent prêté. Maximilien réclamait la dot de Marguerite et remettait en question les points litigieux que le traité d'Arras avait eu pour objet de régler : par le traité de Senlis (23 mai 1493), on lui restituait les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et la seigneurie de Noyers, et bien des droits que l'on pouvait croire à jamais acquis à la France.

C'est à ce prix que Charles VIII s'assurait le moyen de faire une folie; folie désastreuse, qui n'ouvrait à la France la voie des conquêtes étrangères que pour y introduire les puissances rivales après elle, aux dépens de sa propre influence et de la paix du monde. La neutralité des voisins ainsi payée, restait à se ménager le concours des États italiens. C'est ici que l'ouvrage de M. de Cherrier offre un intérêt tout particulier. Charles VIII allait se trouver aux prises avec la diplomatie italienne; et les agents les plus déliés de la politique de Louis XI, sans en excepter Comines, y trouveront des maîtres. Nous sommes, qu'on ne l'oublie pas, au temps de Machiavel. C'est à l'école des hommes avec lesquels Charles VIII va entrer en rapport qu'il aiguise son esprit et forme son expérience; c'est leur pratique dont il fera la théorie dans un livre fameux, où la politique italienne reconnaît aujourd'hui encore et glorifie

son propre génie, où elle n'a jamais cessé de chercher son inspiration.

Ce fut un Italien, Perron de Basche, Siennois d'origine, que Charles VIII chargea de sonder les dispositions des États italiens; homme très-fin, très-intelligent, mais qui lui devait apprendre ce qu'il en coûte à choisir des hommes habiles en affaires, quand ils songent par-dessus tout à faire d'abord leurs affaires.

Le bruit des projets de Charles VIII avait devancé Perron de Basche en Italie, et vivement agité les esprits. Les uns ne songeaient qu'avec effroi à la puissance des Français. D'autres se disaient que ce n'était, après tout, qu'une idée de Charles VIII. On ne se figurait pas que ce jeune prince, qui avait tant à faire pour se maintenir et se garder chez lui viendrait courir une pareille aventure. Le roi de Naples, quoique [illegible] plus menacé, affectait d'être le moins effrayé. Il se disait que, par [illegible] les Français ne pourraient venir que sur des vaisseaux d'emprunt, et [illegible] flotte était capable de leur tenir tête; que, par terre, ils avaient à faire [illegible] bien long chemin, à traverser bien des États, et il était fort difficile qu'il ne leur arrivât point de les blesser au passage; que Ludovic lui-même devrait se défier d'eux plus que personne : car, si les Français voulaient un établissement en Italie, Milan, qui était à leur porte, leur conven[illegible]ait bien mieux que Naples. D'ailleurs leurs prétentions sur Naples devaient réveiller contre eux la rivalité des Espagnols, qui, ayant la Sicile, ne [illegible] les pouvaient pas voir, sans jalousie, venir prendre place de l'autre côté [illegible] du détroit.

Ces considérations, que Guichardin prête à Ferdinand, étaient parfaitement fondées; mais elles ne pouvaient pourtant délivrer le vieux roi de toute inquiétude. Si un simple prince d'Anjou avait pu mettre [illegible] Naples en péril, que serait-ce du roi de France à la tête de sa chevalerie [illegible]? et quel encouragement aux mécontents! Le mieux donc était de prévenir l'orage, s'il se pouvait; et Ferdinand y travailla. Il avait alors des ambassadeurs en France pour négocier le mariage de Charlotte, fille de son deuxième fils Frédéric, avec le roi d'Écosse; il leur envoya des instructions nouvelles; il députa spécialement Camille Pandone avec pouvoir de négocier un accommodement à tout prix. Et en même temps il agissait auprès des États italiens. Il se ramenait le pape, en donnant toute satisfaction à ses désirs; il affermissait les bonnes résolutions de Pierre de Médicis. Rome et Florence étant pour lui, la route de terre était barrée; mais la porte de l'Italie devait-elle rester ouverte? Qu'allait faire Milan? Quels étaient les projets de Ludovic?

Ferdinand en augurait mal, et, pour y couper court, le meilleur eût

été de l'accabler, sans doute. Seulement cela n'était pas si facile; et Ludovic ne donnait point de prétexte à l'agression. Il affectait même de s'inquiéter des préparatifs de Charles VIII. Il faisait dire au pape, à Pierre de Médicis, à Ferdinand lui-même, qu'il était prêt à tout faire pour l'arrêter. Il avait envoyé sa femme Béatrix et une ambassade extraordinaire à Venise pour renouveler son alliance avec la république. L'objet de cette alliance devait être de fermer l'Italie du nord aux *Barbares*, de quelque nom qu'ils s'appelassent, de quelque côté qu'ils pussent venir. Et lui-même appelait ces Barbares, non d'un côté, mais de deux côtés en même temps; car, au moment où il traitait avec Charles VIII, il se liait aussi à Maximilien; il lui faisait épouser Blanche, sœur de Jean Galéaz, à la condition qu'il lui donnât l'investiture de Milan pour lui-même et pour ses fils: nouveau crime et plus grand encore à l'égard de l'Italie. C'était rendre force à la suprématie impériale, dont il importait avant tout de s'affranchir; c'était permettre à Maximilien d'ajouter aux vieux droits de l'Empire un droit nouveau de famille; c'était se ménager contre le mal qu'il allait attirer sur son pays un remède plus dangereux encore. Toutes les invasions auxquelles la malheureuse Italie allait être livrée pour toute la durée des temps modernes étaient déjà là en puissance: car, tandis que Ludovic appelait actuellement la France et éventuellement l'Autriche, Ferdinand menacé implorait l'appui des Espagnols!

Lorsque l'envoyé de Charles VIII, Perron de Basche, arriva en Italie, il trouva en plus d'un lieu moins d'accueil qu'il ne l'avait espéré. Louis le Maure, lui-même, semblait reculer devant les engagements qu'il avait pris: il voulait conférer avec Venise, s'en remettre au Saint-Père; mis au pied du mur, il protestait de sa fidélité à sa parole, de la façon d'ailleurs la plus propre à en faire douter. Venise, que l'on croyait séduire en lui montrant la conquête de Naples comme un acheminement à la guerre contre les Turcs, se refusait à donner son avis sur l'entreprise et ne répondait à des demandes de secours que par des assurances d'amitié et de dévouement. Le duc de Ferrare était mieux disposé: il espérait profiter de la guerre de Charles VIII pour reprendre la Polésine. Pierre de Médicis, à Florence, répondait comme un homme qui ne veut ni se compromettre ni s'engager; Alexandre VI enfin, qui, dans ses querelles avec Naples, avait aussi invoqué Charles VIII, ne songeait qu'à traîner les choses en longueur.

Cette mission peu décisive pour Charles VIII montrait au moins aux Italiens que ses projets étaient sérieux. Un refus net de concours, une alliance déclarée en vue d'y faire obstacle, auraient suffi sans doute pour

les étouffer dans leur germe. Il y eut échange de communications entre Venise, Naples, Rome et Florence, mais rien d'arrêté; et Ludovic, alarmé de ces intelligences, revint à ses résolutions premières et presse Charles VIII d'accomplir ce qu'il avait projeté.

Au milieu de cette mêlée diplomatique dont M. de Cherrier suit avec une grande habileté toutes les péripéties[1], Ferdinand mourut (25 janvier 1494), et sa mort sembla rendre la lutte plus imminente encore. Alphonse succédait à son père, et Louis le Maure se trouvait en présence d'un adversaire direct dont il n'avait rien à espérer. Les deux personnages n'en commencèrent pas moins à se faire les plus grandes protestations de bon vouloir. Alphonse, en faisant part de son avénement à Ludovic, sollicitait de lui son amitié et ses bons conseils. Ludovic le suppliait de mettre en oubli tous ses anciens griefs, et il parlait à l'ambassadeur napolitain d'une ligue entre Milan, Naples, Ferrare et Florence pour déjouer les projets de Charles VIII : mais, en même temps, il faisait dire à Charles VIII de hâter la conclusion d'une confédération italienne contre Naples en lui donnant le prétexte saint d'une guerre contre les Turcs, de ne plus se contenter de paroles vagues, de forcer chacun à se déclarer.

Charles VIII s'était rendu à son appel. Il était arrivé à Lyon (mars 1494), et, dans le temps que ses troupes venaient s'y réunir, il envoyait de nouveaux messagers en Italie : à Rome, où le pape promettait, comme suzerain, d'examiner l'affaire, s'excusant, comme père des fidèles, de prendre les armes contre l'une ou l'autre partie; — à Florence : et sur la réponse évasive de Pierre de Médicis, Charles VIII faisait arrêter à Lyon les marchands florentins; — à Venise enfin, qui donnait toujours de bonnes paroles, offrant ses vœux pour la guerre de Naples et se réservant pour la guerre des Turcs. Le plus sûr était de ne compter que sur soi-même, et Charles VIII le savait bien; il hâtait donc ses préparatifs, il ralliait autour de lui sa noblesse, il frétait des vaisseaux à Villefranche, à Marseille, à Gênes même.

Alphonse n'était pas non plus resté inactif. Il avait su former, sans Milan, cette ligue dont Ludovic ne lui parlait que pour le tromper. Il s'était lié par des traités formels et le pape, et Pierre de Médicis, et les principaux seigneurs de la Romagne. Il négociait toujours avec Venise, qu'il ne pouvait pas croire fort attachée à Ludovic; il faisait appel à Ferdinand d'Aragon et même au grand Turc. Maître du sud de l'Italie,

[1] Voyez tout le chapitre IX, *Négociations de Charles VIII avec les gouvernements italiens*, t. I, p. 349 et suiv

ayant devant soi des alliés, et derrière, des soutiens au besoin, il s'était mis à la tête de ses armées dans les Abruzzes et s'apprêtait même à porter la guerre dans les États de Ludovic. Malheureusement le pape était un allié qui réclamait plus de secours qu'il n'en donnait : Alphonse fut contraint de détacher une partie de ses troupes pour le défendre contre les Colonna et contre le cardinal de la Rovère, maître d'Ostie; mais il ne laissa pas de prendre l'offensive. Ferdinand, son fils, conduisit un corps de troupes en Romagne d'où il comptait marcher sur le Milanais afin de provoquer un soulèvement en faveur de Jean Galéaz, et Frédéric, son frère, ramenait à Gênes avec une flotte les exilés génois. — Ce plan fut dénoncé à Charles VIII par le cardinal de la Rovère et contrecarré dans son exécution. Frédéric fut prévenu à Gênes par le duc d'Orléans, et ses troupes, mises à terre, furent battues à Rapallo (2 septembre 1494). Ferdinand n'eut pas plus de succès contre Milan : le comte de Cajazzo avec un corps de Suisses, et Stuart d'Aubigny, avec 200 lances françaises, l'arrêtèrent aux confins de Ferrare; et, sur ces entrefaites, Charles VIII avait passé les Alpes (2 septembre 1494). Ce qu'on vient de voir n'est qu'un prélude : la vraie campagne allait commencer.

Je ne m'arrêterai pas à retracer, après M. de Cherrier, les fautes et la fortune étrange de cette expédition : imprévoyance à la préparer, témérité à la conduire; l'argent amassé pour la guerre dissipé à l'avance dans les fêtes; la campagne engagée sans autres ressources que des prêts espérés ou des emprunts à faire; et toute cette marche à l'aventure, si bien en rapport avec l'esprit qui l'inspira. Ce n'était qu'en tremblant que les vieux conseillers de Louis XI, Comines, par exemple, associé par la malice ou par la fantaisie de Charles VIII à des hasards qu'il avait réprouvés, suivaient les pas de cette jeunesse tout enivrée d'une gloire nouvelle; et quelle stupeur en voyant que sa folie avait raison de leur sagesse; qu'elle trouvait ouvert partout le chemin où ils avaient signalé tant d'obstacles impossibles à franchir!

De la conquête, Charles VIII ne connut que les fêtes et les honneurs : députations apportant les clefs des villes sur des plats d'or; joyeuses entrées, acclamations, réjouissances publiques, bals et festins splendides. L'Italie allait à sa rencontre dans tout l'éclat de sa civilisation; Léonard de Vinci était l'ordonnateur de ses fêtes; elle se plaisait à étaler devant lui toutes les merveilles de ses arts, toutes les magnificences de son luxe. Mal en advint plus d'une fois aux hôtes de Charles VIII. Quand la duchesse de Savoie, quand la marquise de Montferrat, toutes deux régentes pendant la minorité de leurs fils, le reçurent, l'une à

Turin, l'autre à Casal, revêtues de leurs plus riches parures, il leur emprunta leurs diamants et les mit en gage. Cette façon de mener la guerre avait bien aussi ses périls. A Asti, où Louis le Maure et Béatrix, sa femme, lui firent visite avec tout ce qu'il y avait de belles dames à Milan, le jeune roi par trop fêté tomba malade. Une réception fit contraste avec les autres : ce fut lorsque, relevé de maladie, il vint avec Ludovic, à Pavie, faire visite au souverain nominal de Milan. La jeune femme de Jean Galéaz, Isabelle, se jeta à ses pieds, lui recommandant son fils et le suppliant de ne pas attaquer son père. En présence du terrible Maure, elle ne lui parlait pas de son mari : mais l'infortuné était là, et son pâle visage portait déjà l'empreinte de sa destinée. Charles VIII arrivait à peine à Plaisance et à Parme qu'il apprenait sa mort.

Ludovic, à cette nouvelle, repartit brusquement pour Milan, où le sénat lui déféra le titre de duc, alléguant qu'un enfant comme celui que laissait Jean Galéaz ne suffisait pas aux circonstances présentes ; et, dès le lendemain, ce protégé de la France se parait des insignes du pouvoir comme les ayant reçus par avance de l'empereur Maximilien.

Cet événement, qui rendait plus fort l'allié de Charles VIII, loin de donner confiance à l'armée, ne lui inspira que des craintes : et ce n'était pas sans raison. Ludovic, maître du pouvoir qu'il avait voulu s'assurer à l'aide des armes françaises, allait se trouver moins porté à soutenir les Français qu'à se débarrasser d'eux ; et l'on savait de quoi il était capable. On n'avait pas douté un seul instant que le poison (art infernal dont l'Italie, de l'aveu de Guichardin, avait encore le triste monopole) ne l'eût servi dans cette dernière circonstance. Non-seulement lui, mais tous les Italiens devinrent suspects ; et le duc d'Orléans donnait le conseil de prendre occasion de ce crime pour se tourner contre le duc empoisonneur et substituer la conquête de Milan à celle de Naples. C'était une entreprise plus facile, plus avantageuse, qui offrait une belle revanche à l'héritier des Visconti sur les Sforza. Mais le conseil paraissait trop intéressé, et Charles VIII ne renonçait pas pour si peu à ses brillantes chimères. Il ferma même les yeux sur le changement que cette nouvelle situation pouvait amener dans l'attitude et les résolutions de Louis le Maure, et reprit le cours de son expédition.

Il quittait les pays alliés pour entrer sur les terres suspectes ou ennemies : par quel chemin devait-il s'avancer ? par la Romagne ou par la Toscane ? Par la Romagne, il ne pouvait pas craindre beaucoup le jeune Ferdinand : mais il eût paru éviter Florence et Rome, qui lui étaient hostiles, et il laissait ainsi à l'ennemi de grandes positions derrière soi.

qui dès lors lui donnaient toute assurance de dévouement. Pise montra bien plus d'enthousiasme encore à son arrivée : la ville, comme nous le disions, était depuis longues années sous le joug de Florence. Elle reçut Charles VIII en libérateur, renversa le lion de Florence pour le remplacer par ses armes, et le roi laissa faire sans trop s'inquiéter de ce qu'en penseraient les Florentins. Cela n'était pas de nature, en effet, à disposer favorablement les Florentins à son égard; mais comment lui résister? Les portes lui furent ouvertes, que dis-je? on les enleva de leurs gonds, un pan de mur fut abattu et le fossé comblé en signe d'une plus entière soumission; mais l'intérieur était loin d'offrir l'aspect d'une ville conquise. Le gonfalonnier et les huit prieurs de la seigneurie étaient allés à sa rencontre; des députations de nobles et de bourgeois, toutes à cheval, l'attendaient avec les ordres religieux venus en procession. Ce fut avec cette escorte qu'il entra dans la ville à la tête de ses troupes, la lance sur la cuisse; il trouvait partout les rues jonchées d'herbes et de fleurs, les maisons tendues de riches étoffes, les drapeaux fleurdelisés et les écussons aux armes de la France appendus aux fenêtres; et, tandis qu'il faisait trembler le sol sous les roues bruyantes de ses canons, les cloches retentissaient comme pour un triomphe populaire.

Était-ce un hôte, était-ce un maître qu'on recevait ainsi? On voulait croire que c'était un hôte; et pourtant qui l'eût pu dire? L'ennemi des Français, c'était Pierre de Médicis, et il était chassé de Florence; mais il avait traité avec Charles VIII, et le roi maintenant le voulait ramener. Cela faillit empêcher tout accord : « Sonnez vos trompettes, et nous « sonnerons nos cloches, » dit fièrement Capponi pour trancher le débat. Nul pourtant ne se souciait d'en venir à la lutte : « Le peuple tremblait « grandement, » dit Guichardin ; et Charles VIII avait autre chose à faire. Des articles furent adoptés, où l'on renonçait de part et d'autre aux prétentions trop absolues[1]. Le roi ne parlait plus de souveraineté, mais il gardait les places fortes, obtenait de l'argent; et ainsi Florence, qui, selon l'espoir du roi de Naples, devait arrêter Charles VIII, allait concourir, comme le reste de la Toscane, au succès de son expédition.

Restait Rome : mais le nord de l'Italie était-il toujours aussi assuré aux Français? et Charles VIII en conquérant les alliés du roi de Naples n'était-il pas exposé à perdre les siens?

On a vu quelle était la situation nouvelle de Milan. Quant à Venise, la vieille alliée de la France, elle n'avait donné que des paroles; et

[1] Voyez t. II, p. 36.

Charles VIII, avant de quitter la Lombardie, y avait envoyé Comines pour en obtenir davantage. Mais Venise redoutait que la France ne devînt trop forte en Italie. A la mort de Jean Galéaz, elle aurait vu volontiers Charles VIII soutenir son fils : car elle se défiait du Maure. Ludovic ayant succédé sans opposition, Venise avait jugé prudent de ne se point mettre mal avec lui : car elle préférait encore son voisinage à la domination directe des Français, et, comme Milan, elle les voyait avec inquiétude prendre position en Toscane. Les deux puissances naguère rivales avaient donc un intérêt commun, une cause de rapprochement; mais, avant de rien conclure, elles voulaient voir ce qui arriverait à Rome [1], et l'attente ne devait pas être longue.

Alexandre VI était fort inquiet; et vraiment à Rome on ne pouvait que s'attendre à une catastrophe. A quelle époque avait-on jamais vu, pouvait-on voir jamais se manifester plus clairement ces sinistres présages de l'Évangile : « Quand vous verrez l'abomination de la désolation « dans le lieu saint. . . , » Alexandre VI siégeant dans la chaire de saint Pierre !

M. de Cherrier nous montre le trouble et les agitations du pape en ce péril. Devait-il résister, fuir ou traiter? Il avait commencé par négocier; mais Charles VIII ayant déclaré qu'il ne voulait rien conclure qu'avec lui personnellement, il eut peur et ne songea plus qu'à la résistance. Ferdinand s'était replié de la Romagne sur Viterbe, et de Viterbe sur Rome : quelle meilleure occasion? Mais l'approche des Français faisait lever la tête partout aux ennemis du pontife : les troupes de Naples suffiraient-elles à les contenir? Il fuira donc; et il avait fait signer aux cardinaux l'engagement de le suivre partout. Mais était-il bien sûr qu'ils le suivraient? et, quand Charles VIII serait à Rome, ne pourraient-ils pas bien l'y rejoindre à l'appel du cardinal de la Rovère? Rome était un lieu qu'il était, dans sa situation, imprudent de céder. Cependant tout le pays était déjà aux mains de Charles VIII. Virginio Orsini, qui y possédait de grands domaines, avait envoyé ses fils faire leur soumission au roi de France, tout en restant au service du roi de Naples : car « ainsi « vivent en Italie, dit Comines, et les seigneurs et les capitaines, et ont « sans cesse pratique avec les ennemis et grand peur d'estre des plus « faibles [2]. » A Rome même le peuple se montrait favorable aux Français.

[1] Sur ces craintes de Venise et ses négociations avec Milan, voyez t. II, p. 55-60. — [2] Comines, l. VII, ch. IX. Le témoignage de Guichardin est plus fort encore : « Les Français, peu accoutumés aux souplesses italiennes, furent dans la plus grande « surprise que Virginio, sans quitter le service du roi de Naples, consentît néan-

Alexandre VI était dans l'angoisse : il se rappelait tout ce que Charles VIII pouvait réclamer de lui, et comme roi de France et comme roi très-chrétien; il voyait le cardinal de la Rovère auprès du prince, parlant de réunir un concile. Heureusement Charles VIII se souciait peu de mêler à la question de Naples une question religieuse, une réforme de l'Église, un schisme peut-être! Il fit au pape de grandes promesses: Alexandre n'hésita plus. Il permit à Charles VIII d'entrer dans Rome, lui demandant un sauf-conduit pour Ferdinand qui s'y trouvait encore; mais celui-ci le refusa, ne voulant pas d'autre garantie que son armée.

Ferdinand sortait par une porte, quand les Français entrèrent par une autre, fort déçus dans l'idée qu'ils s'étaient faite de la ville éternelle. Saint-Pierre n'était pas encore bâti, et ils se connaissaient peu en antiquités[1]! Le pape s'était réservé le Transtevere; il se retira même bientôt dans le château de Saint-Ange, voulant bien recevoir le roi dans Rome, mais non se mettre entre ses mains. Ce n'était pas ainsi que Charles VIII avait coutume d'être accueilli, et le pape faillit se trouver mal de ses défiances. Déjà le canon était braqué sur le château, et plusieurs cardinaux pressaient Charles VIII de recourir à des mesures d'une autre sorte qu'ils jugeaient plus décisives encore. Le pape se hâta de céder. Par le traité qui fut conclu (11 janvier 1495), il ouvrait au roi ses principales places fortes jusqu'après la conquête; il lui promettait l'investiture de Naples; il lui livrait Djem, frère de Bajazet, moyen d'action que Charles VIII voulait se ménager contre les Turcs: et, comme gage de sa propre fidélité, il lui donnait, pour le suivre, son fils, le cardinal de Valence, César Borgia[2]. Alors il osa revenir au Vatican; il fit Briçonnet cardinal, reçut Charles VIII au serment d'obédience, le proclama fils aîné de l'Église, et il commença à ne plus tant craindre les desseins de la Rovère et des autres cardinaux, ses ennemis.

Cet événement annonçait au roi de Naples ce qu'il avait maintenant à redouter. Non-seulement son plan d'attaque avait échoué, mais lui-même était à découvert. Florence puis Rome avaient dû céder et se joindre même au roi de France. Ferdinand, débordé et ramené de la Romagne à Rome, avait quitté Rome et se repliait derrière les frontières de Naples; et que n'avait-il pas à craindre en deçà même de ces frontières où tant de monde détestait le joug aragonais? Alphonse, comme

« moins à ce que ses fils traitassent avec le roi de France; qu'ils s'obligeassent à lui « fournir les vivres, à lui donner une retraite et un passage sur les terres qu'ils « avaient dans les États de l'Église, etc. » (Liv. I, ch. IV.) — [1] Charles VIII fit pourtant publier une relation intitulée: *Les merveilles de Rome.* M. de M. Cherrier l'a reproduite dans ses éclaircissements, t. II, p. 483-491. — [2] Voyez t. II, p. 84-86.

« d'envoyer leurs fourriers en avant, la craie en main, pour marquer leurs « logis[1]. » Elle ne s'était pourtant point faite sans coup férir; mais c'était plutôt des exécutions que des batailles : exécutions assez rapides, assez terribles pour montrer la force de l'artillerie française et l'humeur du soldat. Cette rapidité de la conquête devait être funeste au vainqueur. Elle lui ôtait le sentiment de la difficulté vaincue, l'intelligence du péril qui pouvait naître de sa victoire. C'est au moment, en effet, où il triomphe, que ce péril commence; sa victoire même provoque le mouvement qui doit l'emporter.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CORPUS INSCRIPTIONUM ITALICARUM ANTIQUIORIS ÆVI *ordine geographico digestum et glossarium italicum in quo omnia vocabula continentur ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis, aliisque monumentis quæ supersunt collecta et cum interpretationibus variorum explicantur cura et studio* Ariodantis Fabretti. Aug. Taurinorum, ex officina regia, 1861-1867, in-4°.

TROISIÈME ARTICLE[2].

De la vocalisation et de la constitution phonologique de la langue etrusque.

L'étude des textes étrusques ne nous fournit pas seulement les données grammaticales que j'ai exposées dans mon précédent article; elle nous fait, de plus, entrevoir quelques-uns des principes sur lesquels reposaient, dans l'idiome des anciens Tyrrhènes, la combinaison des sons et l'association des lettres, autrement dit la phonologie. Ces principes

[1] Voyez Comines, l. VII, ch. XI. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1869; pour le deuxième, le cahier d'août, p. 477.

une fois découverts, on parvient à saisir entre plusieurs des mots étrusques et le vocabulaire indo-européen une parenté qui ne se manifeste point au premier coup d'œil. L'étymologie trouve alors une base solide sur laquelle on peut essayer de construire avec une certaine chance de succès.

Les Étrusques avaient subi, à un degré très-marqué, l'influence de l'art hellénique; la grande majorité des monuments figurés qu'ils nous ont laissés porte l'empreinte irrécusable de cette influence. Les Romains, en empruntant à la Grèce ses traditions et ses fables pour les associer à leur propre mythologie, ne firent que continuer ce qui s'était pratiqué en Étrurie. Les noms inscrits sur les miroirs et les vases étrusques achèvent de montrer l'origine purement hellénique de la plupart des sujets qui y sont représentés.

Il n'y a d'étranger à la Grèce dans ces scènes mythologiques et héroïques que quelques divinités du destin, de la mort ou des enfers, et le nom attribué à certains dieux de l'Olympe à côté desquels elles apparaissent. Quant aux autres personnages, ils ont gardé leur appellation originelle, sauf qu'elle est rendue avec l'orthographe et sous la forme qu'elle avait prise en Étrurie. Cette transcription met en lumière des correspondances et des substitutions d'articulations et de lettres qui, sans elle, nous eussent échappé. Les monuments nous présentent aussi divers noms latins altérés dans le même système, mais faciles à reconnaître; ce qui permet d'établir les correspondances et les substitutions du latin à l'étrusque. Le rapprochement de ces deux catégories de noms, les uns de provenance hellénique, les autres de provenance romaine, avec des formes étrusques dont le prototype ne nous est pas fourni à l'avance, apporte sur l'idiome des anciens Tyrrhènes un ensemble de données phonologiques que l'étymologie met ensuite à profit. Et d'un tel travail résultent des preuves nouvelles de la parenté de cet idiome et de ceux qui composent la famille à laquelle appartiennent la plupart des langues de l'Europe.

Le caractère qui frappe tout d'abord dans les mots étrusques, c'est la prédominance, souvent même l'accumulation des consonnes. Sans doute, comme je l'ai observé précédemment, cette accumulation est plus apparente que réelle, car elle tient à la suppression tout abréviative des voyelles dans les textes que nous possédons; mais, même en tenant compte de cette apparence, il reste dans la majorité des mots à nous connus un emploi prépondérant des consonnes; la suppression habituelle de certaines voyelles peut d'ailleurs tenir à ce qu'elles se prononçaient faiblement. Un tel usage des consonnes devait donner à l'idiome

étrusque quelque chose d'âpre et de dur; ce que dénote d'autre part l'intervention fréquente des gutturales et des aspirées. En cela l'étrusque se rapprochait plus du latin archaïque que de celui de l'époque impériale. La tendance à abréger les mots, à supprimer certaines lettres, soit voyelles, soit consonnes, manifeste dans l'écriture, devait se faire également sentir dans le langage, car on comprendrait difficilement, s'il n'en avait pas été ainsi, pourquoi des noms étrangers, tels qu'étaient ceux des héros grecs, n'auraient pas été écrits tout au long; ces noms devant avoir été moins familiers aux Étrusques que leurs prénoms et noms nationaux. On conçoit que les voyelles eussent pu être facilement suppléées à la lecture parce que l'étrusque n'en possédait que quatre (𐌀, 𐌄, 𐌉, 𐌖), qu'on ait supprimé celles qui ne portaient pas l'accent et se faisaient conséquemment peu sentir; mais, quand ce sont des consonnes, des articulations entières qui disparaissent, il y a lieu de croire qu'elles ne se trouvaient pas dans le nom sous sa forme étrusque, autrement le lecteur n'aurait su quel son il lui fallait suppléer.

L'analyse des diverses transcriptions de noms grecs nous fait reconnaître que les Étrusques manquaient de certaines articulations de l'idiome hellénique, car ils les rendaient par des à peu près, en ayant recours à une combinaison de lettres dont la prononciation offrait avec ces articulations quelque analogie. Au reste, leur orthographe est loin d'être régulière; elle affecte peu de constance; tantôt ils suppriment les lettres finales, tantôt ils les conservent, et, comme je l'ai déjà noté, ils échangent indifféremment entre elles les lettres de prononciation voisine, 𐌔 et 𐌌, 𐌕 et 𐌈, 𐌐 et 8, 𐌂 et 𐌙, etc. Ainsi, ils écrivent fréquemment *Aplu* (𐌖𐌋𐌐𐌀) pour *Aplun* (𐌍𐌖𐌋𐌐𐌀), lorsqu'ils veulent rendre le nom d'Apollon (Ἀπόλλων), et ils suppriment parfois le *t* (𐌕) ou le *th* (𐌈) dans la transcription du nom de Clytemnestre (Κλυταιμνήστρα), écrivant *Clumsta* (𐌀𐌕𐌔𐌌𐌖𐌋𐌂) pour *Clatmsta* (𐌀𐌕𐌔𐌌𐌕𐌖𐌋𐌂) ou *Cluthumustha* (𐌀𐌈𐌔𐌖𐌌𐌖𐌈𐌖𐌋𐌂).

Ces transcriptions imparfaites des noms grecs peuvent tenir aussi parfois, il est vrai, à ce que les Étrusques adoptent des formes helléniques différentes de celles sous lesquelles ces noms ont été généralement écrits par les auteurs anciens.

Je citerai comme exemples de ces transcriptions, les unes dues à l'imperfection et à la pauvreté de la vocalisation étrusque, les autres résultant de la tendance abréviative qui se manifeste dans l'épigraphie étrusque ou de l'adoption de certaines formes dialectales, les noms suivants : le grec Ἀγαμέμνων est rendu par *Achmemerun* (𐌍𐌖𐌓𐌄𐌌𐌄𐌌𐌙𐌀); le surnom d'Alexandre (Ἀλέξανδρος), sous lequel Pâris est généralement désigné sur les miroirs, est écrit : *Elchsntre* (𐌄𐌓𐌕𐌍𐌔𐌙𐌋𐌄) ou *Elsntre*

(ƎΘ+ꓠ꙰ꓶƎ), et, par abréviation, *Echse* (ƎƧ↓Ǝ)[1]. Le nom d'Achille (Ἀχιλλεύς) se présente presque toujours sous la forme *Achle* (ƎꓶↆA), contraction de la forme *Achile* (ƎꓶI↓A), qu'on retrouve sur d'autres monuments étrusques, mais qui, à la configuration des lettres et à leur direction, se reconnaît pour une orthographe adoptée dans les bas temps sous l'influence hellénique. Le nom de Ménélas (Μενέλαος) est écrit *Menle* (ƎꓶИƎM); celui de Pollux, ou mieux Polydeucès (Πολυδεύκης) est rendu par *Pultuke* (ƎƆV+ꓶV1), qui rappelle le nom de *Poltys* (Πόλτυς), l'un des fils de Poseidon, et celui de Pultus (ƧV+ꓶV1) inscrit sur une urne de Chiusi. Le grec *cénotaphion* (κενοτάφιον), d'où nous avons fait cénotaphe et que les anciennes inscriptions latines transcrivent par CEPOTAFIV ou CEPOTAFIVM[2], est rendu en étrusque par CEPTAPHE (ƎΦAT1ƎƆ)[3].

Au reste, ces transcriptions, malgré les variantes qu'elles présentent, sont généralement conformes aux correspondances de l'alphabet étrusque et de l'alphabet grec. Comme le premier de ces alphabets manquait du B et du Δ, il le remplaçait par un *P* (1) et par un *T* (+); n'ayant pas le Γ, il y substituait un ↓. D'autre part, comme le grec et le latin n'offraient pas toutes les nuances d'aspirées et de sifflantes de leur idiome, les Étrusques rendaient celles de ces lettres qu'ils rencontraient en grec ou en latin indifféremment par l'un ou l'autre des sons de même ordre qu'ils possédaient. Il y avait, à cet égard, un arbitraire complet, et voilà comment on voit dans les mêmes mots *s* rendu tour à tour par l'une ou l'autre des deux lettres qui exprimaient ce son dans l'alphabet étrusque. Le 8 s'échangeait avec le ꟻ ou même avec le O, lettre qui aura probablement été ajoutée postérieurement, puisqu'elle

[1] Sur les monuments d'une date plus récente et qui accusent l'influence gréco-latine, on lit : ΔLI+ƧΔNTRE et ΔLIXENTROM. — [2] Voyez Orelli, *Inscr. lat. sel.*, n° 4514, 4515. — [3] *Corpus*, n° 2101. Le mot *lupu* (V1Vꓶ), dont est suivi ce vocable, pris du grec, et qui se lit à la fin d'autres épitaphes, semble en être l'équivalent étrusque. Sa forme complète est vraisemblablement MV1Vꓶ, qui doit répondre au grec λείψανον, *restes, reliques*, ou à λοιβή, *libation;* d'où le verbe ƎƆV1Vꓶ, dans l'inscription (n° 2058) :

.ƎƆV1Vꓶ.X↑.ƧꓶIꟻA.HAꓶƆ.ƆꓶAI8ꟻVD.ꓶAOИOA.ƧAHOƎꓶA.ODAꓶ

IƧADVƧVꓶAƆ.OƎꓶꟻƧIИVHH

qui semble devoir se traduire par

Larthias Alethinus Aruntia Rufia (natus) ætatis LX *parentavit municipium deprecationibus.*

ne fait pas partie de l'alphabet grec primitif. Quoique le *th* (O) se confonde le plus habituellement avec le ✝, cependant sa prononciation devait être plus douce et légèrement aspirée; ce qui explique comment cette lettre a pu se confondre, au moins dans les derniers temps, avec le *D*[1]. La comparaison d'inscriptions étrusques de l'époque la plus basse avec d'autres d'une date plus reculée montre, par exemple, que le nom de *Thana* (ΑΝΑΟ) devient *Dana* (DΑΝΑ)[2], conséquemment que *Thania* se prononçait *Dania*. Or la ressemblance de ce dernier vocable avec le nom de la déesse *Diana* (Diane) n'échappera à personne, et l'on est alors conduit à supposer que le nom de Thana ou mieux celui de Thania, dont il n'est qu'une forme dans laquelle la voyelle *i* avait disparu ou ne se prononçait que très-faiblement, nom qui se lit sur une foule d'inscriptions funéraires, était celui d'une déesse du panthéon étrusque répondant à la Diane des Latins. Toutefois on peut opposer à cette assimilation cette circonstance que l'on ne rencontre, sur les miroirs qui nous conservent tant d'appellations de divinités, nulle part la forme Thana ou Thania. La déesse assimilée par les Étrusques à la Héra hellénique et à la Junon romaine s'appelle, non *Thana*, mais *Thalna* (ΑΝJΑΟ) ou *Talna* (ΑΝJΑ✝). Ces deux noms, qui ne diffèrent que par l'insertion de la lettre J, sont-ils identiques? c'est là un point qu'il s'agit d'éclaircir. Remarquons d'abord que cette lettre paraît n'avoir eu chez les Étrusques qu'une prononciation très-faible, car certains rapprochements, que j'ai proposés dans un travail publié il y a plusieurs années[3], indiquent qu'elle ne constituait, au commencement des mots étrusques, qu'une sorte d'aspiration. Il est d'ailleurs à noter que *L* des Latins, lorsqu'elle était jointe à une autre consonne, s'est presque toujours changée en *i* dans l'italien[4]. La valeur identique des terminaisons en *isa* (ΑƧI) et en *isla* (ΑJƧI) dans les noms patronymiques étrusques dont j'ai parlé dans mon premier article vient encore à l'appui de cette supposition. De tout cela il suit que la forme *Thalna* devait être très-voisine de la forme *Thana*, et l'on est alors tout naturellement amené à admettre l'identité des deux noms. Je conviens cependant qu'il peut

[1] Ainsi le nom d'Ὀδυσσεύς devient en étrusque ƎϯƧOV (*Corp.* n° 25317). — [2] Voyez l'inscription étrusque en caractères latins donnée dans Conestabile, *Iscriz. etrusch. di Firenze*, n° 25, *Tav.* VI, p. 240. — [3] Voyez le mémoire intitulé : *Sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône et sur les éléments dont se composait originairement la population romaine* dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. XXV, part. II, p. 174, 175, 181, 182 (1866). — [4] Cf. *plangere* et *piangere*, *glacies* et *ghiaccio*, *claudere* et *chiudere*, *clarus* et *chiaro*, *clavis* et *chiave*, *flatus* et *fiato*, *maculare* et *macchiare*, etc.

sembler singulier que les monuments figurés nous présentant la forme *Thalna*, les épitaphes ne nous donnent jamais que la forme *Thana*, qui, si les deux noms sont identiques, doit avoir été moins ancienne, ȷ ayant disparu du mot par suite de sa prononciation quasi muette. La raison en est peut-être que l'orthographe primitive avait persisté dans le nom de la déesse, tandis qu'elle s'était effacée dans le nom propre de femme qu'il avait fourni. Je conviens qu'il y a là une objection sérieuse, et ce n'est pas sans motif que M. A. Fabretti cherche ailleurs l'étymologie du nom de Thalna[1].

La nature de semi-voyelle que semble avoir affectée la lettre étrusque ȷ, et qui rappelle ऌ de l'alphabet sanscrit, peut nous fournir une interprétation vraisemblable du mot *flere* (ƎꟼƎȷ8) ou *fleres* (ꟽƎꟼƎȷ8), inscrit sur divers monuments étrusques, pouvant avoir le caractère d'ex-voto, et qui paraît devoir être rendu par offrande (*donum*, *oblatio*). En effet, en ne prenant la lettre ȷ que pour une simple aspiration jointe au *ph* initial, on a dans ce mot le même radical que dans le latin *fero*, qui donne les dérivés *fertum* et *offertum*.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que, dans le vieux français aussi bien que dans certains mots anglais, la lettre *L* donne à la voyelle à laquelle elle se lie le caractère d'une longue ou d'une diphthongue[2], ce qui en rapproche la prononciation de ce qu'elle pouvait être en étrusque. L'adoucissement que nous présente cette liquide chez les Étrusques devait aussi se produire en certains cas pour le T, précisément quand il était uni avec *L*. J'ai dit plus haut que le nom de *Pollux* se transcrivait *Pultuce* (ƎꓘV†ȷV1), qui rappelle davantage la forme grecque Πολυδεύκης et sert comme de transition entre celle-ci et la forme latine. Or l'existence de cette dernière ne peut s'expliquer que par l'adoucissement de la prononciation du *T* dans la forme *Pultuce*. Les Latins écrivaient originairement par un *T* ou *St* initial des noms qui s'écrivirent ensuite simplement par un *L* dont ce *T* était suivi[3]. C'est ainsi que le mot de *Tlabonius* devint *Labonius*[4]. La disparition de ce

[1] M. Fabretti rapproche ce nom du grec καλία et du nom de Θαλλῶ. — [2] Ex. en anglais : *salt*, *all*, *call*; en français : *fol*, *mol*, *sol*, *col*, qui se prononçaient *fou*, *mou*, *sou*, *cou*, etc. — [3] Cf. *stlembus* et *lembus*, *stlocus* et *locus*, *stlis* et *lis*. — [4] Ce nom se retrouve dans le texte étrusque sous la forme *Tlapuni(a)* (IᴎV1Aȷ†); il est à rapprocher de la forme *Tlapu* (V1Aȷ†). (Voy. *Glossar. ital.*, col. 1825.) Tout donne à penser que, comme l'admet M. A. Fabretti, le nom de *Tlesna* (AᴎϨƎȷ†) correspond au nom latin de *Lænius* ou *Lænas*, ce qui nous fournit une nouvelle preuve de la valeur purement aspirée de T. Ici la lettre S (Ϩ) a pour effet d'allonger la voyelle comme

T initial ne saurait guère se comprendre que si le *T* se prononçait d'une manière très-adoucie ou, pour mieux dire, de cette manière dite par les Anglais *broad* et qui naît du gonflement de la bouche, donnant quelque chose d'analogue à ce que les Latins désignaient précisément par un mot ainsi articulé (*stloppus*). Une telle valeur explique et justifie la correspondance du nom de *Turms* (ΜΜqV+) et de celui de Ἑρμῆς, du mot *Talaru* ou *Talar* (VqAJV+, qAJV+) et du latin *Ollarium*.

En appliquant plusieurs des données qui viennent d'être exposées à divers noms étrusques, nous arrivons à saisir entre le panthéon des anciens Tyrrhènes et celui des Grecs de décisives analogies.

Sur les monuments figurés de l'Étrurie, Jupiter, le Zeus hellénique, est toujours désigné sous le nom de *Tina* (AΜI+) ou sous celui de *Tinia* (AIΜI+), qui n'en diffère que par la présence de cette même lettre I, si fréquemment supprimée dans les noms que contiennent les épitaphes étrusques[1]. La parenté de ce vocable avec les formes Ζηνός, Ζηνί, Ζάν, est manifeste[2]. Le nom de *Charun* (ΜVQA↓) ou *Chara* (VQA↓), inscrit sur les monuments figurés de l'Étrurie près d'une divinité infernale dans laquelle on reconnaît *Charon* (Χάρων), n'est pas une des preuves les moins fortes de l'affinité de la religion des Tyrrhènes et de celle des Hellènes. Ici le même nom nous est fourni par les deux langues; l'on ne peut guère supposer que ce soit encore là une importation due aux artistes grecs; car le personnage que les Étrusques désignent sous le nom de *Charun* appartient à cette catégorie de divinités léthifères propres à leur théogonie, et dont ils liaient si étroitement l'idée à tout drame funèbre, que leurs artistes les avaient introduits jusque dans des sujets purement grecs d'origine. Quand, dans ces représentations empruntées aux traditions de la Grèce, on voit les noms des dieux étrusques substitués aux noms des dieux grecs, comment supposer que, pour un personnage d'une physionomie d'ailleurs aussi étrusque que ce Charun armé du marteau, on eût adopté une appellation étrangère[3]. On sait, au reste, que Charon n'a joué qu'un faible rôle dans la mythologie hellénique; Homère n'en fait nulle mention, et ce sont surtout les poëtes latins qui l'ont mis en scène; ce qui montre que le nocher des enfers était beaucoup plus italique que grec. Il n'est donc point vraisemblable que le nom de

dans notre ancienne orthographe. On peut également rapprocher le nom de ≷ƎI+VJ+ de celui de *Lucius*. — [1] De ce nom dérive le nom propre de *Tinius* que nous fournissent les inscriptions étrusques et latines. (Voy. *Glossar. ital.*, col. 1815.) — [2] Voy. *Glossar. ital.*, col. 1814. — [3] On a voulu, il est vrai, voir dans ce personnage le *Mantus* ou dieu de l'enfer étrusque, mais rien n'établit cette identité. (Voy. *Glossar ital.*, v. *Mantua.*)

Charun soit exotique; sans doute il n'a pas été porté d'Italie en Grèce, mais il devait remonter à l'époque pélasgique et appartenir conséquemment à la terminologie théologique des Étrusques. Or ce nom se rattache par sa racine (*χαίρω*, réjouir par antiphrase) au vocabulaire indo-européen[1]. Je passe maintenant à d'autres divinités. Je ne parlerai pas du nom de *Turms*, que je viens de rappeler tout à l'heure, et qui nous ramène au nom d'Hermès, et j'arrive à l'Aphrodite hellénique, la Vénus latine; elle est désignée sur les miroirs par le nom de *Turan* (ꓘAꟼV†). Cette forme rappelle le surnom de *Doris* (*Δωρίς*, *Δωρῖτις*) que recevait souvent la déesse de la génération et de la beauté et qui donna naissance à une divinité spéciale. L'échange du Δ et du † est parfaitement régulier aussi bien que la substitution de V à Ω, que les Étrusques ne possédaient pas. Enfin, la nasale (M), qui termine ce nom, est une addition tout à fait dans le génie de la langue étrusque, fort riche en noms terminés par *an* (ꓘA) ou *un* (ꓘV)[2]. Il est à remarquer, en faveur de l'assimilation de Turan et de la Doris grecque, que les monuments étrusques nous offrent plusieurs fois un surnom substitué au nom même de la divinité. Sans parler du nom d'Alexandre (ƎΔ†ꓘƧ⅃Ǝ), sous lequel est généralement désigné Pâris, comme on l'a vu plus haut, rappelons qu'Hercule (Ǝ⅃ƆꓷƎB) reçoit parfois celui de CAVANICE, évidemment emprunté au grec Καλλίνικος. Sur un miroir représentant le jugement de Pâris (AI↓E), tandis que Junon est désignée par son nom étrusque (OAVNA), les deux autres déesses reçoivent des désignations tirées de surnoms grecs. Vénus s'appelle EVҮVΓΓA, Εὐτέρπη, c'est-à-dire *celle qui charme*, et Minerve, AL+DIA, Ἀλεξητηρία, c'est-à-dire *la tutélaire*, *la secourable*[3].

La terminaison *an*, que nous fournit le nom de Turan se lie, au reste,

[1] Cette étymologie que propose Servius pourrait n'être pas exacte; j'incline à penser que Charon n'est qu'une forme du nom d'*Achéron* (Ἀχέρων) (cf. *Acheruntia sacra*), lequel s'est pris pour désigner tout le monde infernal personnifié par Charon; car celui-ci n'est pas dans la mythologie étrusque simplement le nocher des enfers, c'est le dieu qui donne la mort et conduit au sombre séjour. — [2] Ainsi la déesse *Léto*, Λητώ, est appelée en étrusque *Letun* (ꓘV†Ǝ⅃) (Fabretti, *Corp.* n° 478); ce qui nous explique la transcription latine *Latona*. Cette forme tend à faire supposer que la divinité étrusque appelée *Mean* (ꓘAƎM) était la Μαῖα grecque et celle qui reçoit le nom de *Thesan* (ꓘAƧƎ⊙) la Θόη grecque, fille de Téthys, figurée précisément près de cette déesse sur un miroir (*Corp.* n° 2477). — [3] *Corp.* n° 481. Il est étonnant que M. Fabretti n'ait pas reconnu le sens de ce nom, qu'il rapproche avec M. Braun de ψάλτρια. La présence de *Thalna* aurait dû faire voir que ce sont ici les trois déesses qui se disputent la pomme, et non les Heures, qu'on a représentées.

au fait de l'insertion de la nasale si fréquente dans les mots étrusques; ce fait reconnu nous mettra sur la voie de nouvelles étymologies.

La comparaison de divers noms montre en effet que les Étrusques, comme le font aujourd'hui les Albanais pour le grec, inséraient souvent, avant ou après certaines, consonnes une nasale qui n'était sans doute que faiblement prononcée, puisqu'ils la supprimaient le plus souvent, et qu'elle disparaît dans la transcription latine[1]. Ainsi l'inscription bilingue n° 792 rend le nom étrusque écrit en abrégé *Alfni* (IM8JA) par *Alfius*, dans lequel la nasale qui suit *F* a disparu. De même on trouve le nom de *Veti(a)* (ITƎꓘ) écrit *Ventia* (AITMƎꓘ), celui de *Cacina* (AMƆIƎƆ) écrit *Cencna* (AMƆMƎƆ)[2], celui de *Carca* (AƆꟼAƆ) écrit *Carcna* (AMƆꟼAƆ), etc. Il est donc manifeste que les Étrusques avaient une sorte d'*anousvâra* ou plutôt d'*anounâsika*, dont le latin était dépourvu. Je dis *anounâsika*, car la place qu'occupe cette nasale donne à penser que la prononciation en était très-adoucie. En général la lettre *n* jouait un grand rôle dans la vocalisation étrusque; elle servait à former les dérivés, et paraît même avoir été la marque principale des dérivés. Ainsi on a déjà vu que *Sathina* (AMIOVƧ) est le dérivé de *Sathi* (IOVƧ). On trouve pareillement *Sentnial* (JAIMTMƎƧ), dérivé de *Senti(a)* (ITMƎƧ)[3]; *Ritnei* (IƎMTIꟼ), dérivé de *Rite* (ƎTIꟼ) ou *Rita* (ATIꟼ); *Pampna* (AMꟼMVꟼ), dérivé de *Pampu* VꟼMVꟼ); *Puplina* (AMIJꟼVꟼ), *Paplana* (AMVJꟼVꟼ), dérivés de *Pupli(a)* (IJꟼVꟼ); *Veiznal* (JAMꞮIƎꓘ), dérivé de *Veizia* (AIꞮIƎꓘ), etc.

L'insertion de la nasale une fois constatée, nous pouvons remonter de certains vocables étrusques à leur racine. Ainsi il nous est maintenant possible de rapprocher le substantif *Hinthial* (JAIOMB) de son prototype grec. L'inscription d'une des peintures de l'hypogée de Chiusi, publiées par M. Noël des Vergers, a achevé de prouver ce qui ressortait déjà d'autres inscriptions où il figure, à savoir que ce mot signifiait *ombre*, *apparence* d'un mort, autrement dit *âme*[4], puisque, dans cette peinture, l'âme de Patrocle est désignée par l'épigraphe : JAIOMIB ƧƎJƆVꓤTAꟼ (*Hinthial Patrucles*)[5]. Or ce mot *hinthial* est précisément la forme étrusque du grec *εἴδωλον*, qui avait le même sens. La considé-

[1] Cette nasale se remarque dans la forme latine de certains mots grecs. Ex. *Manlius*, Μάλλιος. — [2] M. Fabretti voit, il est vrai, dans cette forme le correspondant du latin *Genicius*. — [3] M. Fabretti distingue, en général, ces noms qui ne diffèrent que par l'insertion de *n*, et fait, par exemple, dériver *Sentnial* de *Sentnia* et non de *Sentia*; mais je crois qu'il n'y a là que des formes diverses d'un même nom. — [4] Voy. *Corpus*, n° 2162, 2169, p. CLXXXIX. — [5] On remarquera que le latin *forma* se disait à la fois de la *beauté* et du *spectre d'un mort*.

ration de l'insertion de la nasale nous fait reconnaître l'origine grecque d'un autre nom, c'est celui que porte une des divinités figurées sur un miroir ayant jadis appartenu à la collection Durand (*Corp.* n° 2475) et décrit par M. J. de Witte comme représentant la toilette d'Hélène. Celle-ci y est désignée par son nom étrusque (ᛉΣIꟼAꓶAꟽ); Vénus (ꟼVꟼV+) préside à ses atours. L'une des assistantes tient d'une main un style et rajuste de l'autre le diadème de la fille de Léda. Près d'elle l'on a écrit le nom de ᛉVOꟼVꟽ (*Munthuch*). Or, si l'on fait attention que les deux autres assistantes s'appellent *Hinthial* (ꓶAIOꟼIB) et *Vipe* (ꟼ1Iꟻ), on sera conduit à voir là trois figures allégoriques. *Vipe* est la forme étrusque correspondant au grec Ἥϐη, *la jeunesse;* le rapprochement du mot *hinthial* et du grec εἴδωλον, εἶδος, nous montre que ce mot signifiait proprement *la forme* (*forma*) et par suite la *beauté*[1]. Le mot *Munthuch* devait donc s'appliquer à quelque charme de la belle Hélène, et nous y retrouvons le grec μεῖδος, c'est-à-dire *le sourire*[2]. Sur un autre miroir (*Corp.* n° 2054 *ter*), ce même nom est donné à une joyeuse bacchante figurée près d'un satyre appelé *Chelphun* (ꟼVΦꓶƎᛉ) répondant au grec γελώφων (*le rieur, le plaisant*)[3]. Et le même nom reparaît sur deux miroirs sous les formes *Munthu* (VOꟼVꟽ) et *Munthch* (ᛉΘꟼVꟽ) inscrit à côté de l'image de Vénus (ꟼAꟼV+), la déesse qu'Homère qualifie de φιλομειδής, qui aime le rire. Sans doute que Munthuch était une déesse de la joie, de la gaieté, et voilà pourquoi, sur le miroir Roulez, elle est représentée à côté d'autres déesses allégoriques.

La prédilection que l'idiome des anciens Tyrrhènes avait pour la nasale expliquera comment ils purent substituer parfois la lettre ꟼ à F initial, supposition qui permettrait de saisir l'identité de la déesse étrusque *Nortia*[4] et de la divinité latine *Fortuna* ou *Fors*. Sur un miroir, une divinité du destin, une sorte d'Euménide porte le nom de *Nathum*, ꟽVOAꟼ[5]; nous avons là l'équivalent du latin *Fatum*, si l'on admet l'échange des deux lettres. Pareille correspondance a pu s'offrir en passant du dialecte sabin au latin; en effet, dans ce dialecte, le mot *Nero* ou *Ner* signifiait *homme courageux*[6]; or, l'échange admis, il fournit l'équivalent de *vir* ou *fir*[7].

L'insertion de la lettre *s* (Σ) ou de la lettre *z* (ᛡ), déjà signalée ci-dessus, nous fait assister à un phénomène analogue à celui que nous

[1] On retrouve de même l'insertion de *n*, si l'on compare le latin *mando* au grec μάω, μάσσω. — [3] Ce nom ne se rencontre pas, il est vrai, mais il peut avoir existé et il est conforme au génie de l'onomastique hellénique. — [4] Voy. K. O. Müller, *Etrusker,* II, p. 54. — [5] Voy. *Glossar. ital.*, col. 1208. — [6] Aul. Gell. XIII, 22. Sueton. *Tiber.* I. J. Lyd. *De magistr.* I, XXIII, IV, XLII. — [7] Cf. sanscrit *virâs*.

présente la nasale. La comparaison des noms nous montre que cette sifflante était tour à tour écrite ou supprimée. Ainsi on trouve le nom de *Thana* (AИAO) écrit *Thasna* (AИ≷AO)[1]; *Remznei(a)* (IƎИ⋕MƎꟼ), *Remznal* (⅃AИ⋕MƎꟼ), sont des dérivés du nom de *Remne* (ƎИMƎꟼ); le nom de *Vetnei (a)* (IƎИ⊣Ǝᒣ) s'écrit parfois *Vetsnei (a)* (IƎИ≷⊣Ǝᒣ); enfin les formes *Capsnas* (≷AИM1AↃ) ou *Capznas* (MAИ⋕1AↃ), *Capznal* (⅃AИ⋕1AↃ), appartiennent à la même souche que les noms de *Capne* (ƎИ1AↃ), *Capnas* (≷AИ1AↃ) et *Capni(a)* (IИ1AↃ). Il est donc à supposer que cette sifflante avait simplement pour effet d'allonger la prononciation de la lettre à laquelle elle était jointe, et elle suppléait peut-être ainsi à l'absence des voyelles longues.

Les Étrusques n'ayant pas le ξ, le rendaient généralement, comme l'a montré la transcription du nom d'Alexandre, par un ↓ uni à un ≷. Cette observation nous fait reconnaître dans le nom de *Malavisch* (↓≷IᒣA⅃MA), donné sur les miroirs à Hélène, le correspondant d'un thème qui aurait été, en grec, Μάλαιξ, et où se retrouve la même racine que dans les vocables μαλάσσω, μάλαξις, impliquant l'idée de mollesse, de douceur, d'adoucissement, racine qui entre dans le nom grec de la mauve, μαλάχη, lequel rappelle la forme étrusque ici notée. Ainsi que l'a remarqué Panofka, *Malacha* (Μάλαχη) est une épouse d'Apollon ou d'Héphæstos. Ce nom a sans doute été suggéré par celui de la ville homonyme située dans l'île de Lemnos, la patrie du dieu du feu; c'est probablement le même motif qui a fait imposer pareil nom à une fille de Lemnos dont l'Argonaute Euphémus eut Leucophane[2]. La présence du nom de *Malacha*, si voisin de l'étrusque *Malavisch*, dans une île toute pélasgique et tyrrhénienne, est très-significative; elle vient à l'appui des conclusions qui seront posées plus loin.

L'étude que je viens de faire de la vocalisation étrusque a fourni assez de points de contact entre l'idiome des anciens Tyrrhènes et la famille indo-européenne, notamment le groupe gréco-latin, pour que nous soyons autorisés à chercher dans ces langues l'étymologie de divers mots étrusques dont la signification nous est connue, mais dont la provenance ne ressort pas avec autant de clarté que celle de plusieurs des mots déjà examinés. L'analyse de quelques-uns de ces noms nous donnera un spécimen de ce qu'il est aujourd'hui possible et permis de tenter.

L'un des vocables étrusques du sens le mieux établi est sans contre-

[1] On trouve aussi MAIИMAO, *Corp.* n° 1958. — [2] *Schol. ad Pindar. Pyth.* IV 455.

C'était donc l'équivalent du latin *alter*, et nous retrouvons là tout à fa t le grec *ἕτερος*.

Puisque j'en suis à des noms exprimant la parenté, je mentionnerai le vocable *tusurtir* (ЯIOЯVMV†), qui se lit dans trois inscriptions funéraires[1]. La comparaison de deux de ces épitaphes placées sur des urnes où sont manifestement représentés des époux, donne une grande probabilité à l'opinion qui y voit l'équivalent du latin *conjuges*. Si l'on se reporte à ce que j'ai dit plus haut de la valeur du *t* initial, lettre qui n'avait souvent que le caractère d'une aspiration, on reconnaîtra que ce mot appartient à la même racine que le latin *uxor* et le grec *σύζυγες*, *σύζυγοι*. La terminaison *ir* est vraisemblablement une forme casuelle indiquant le pluriel, et le mot se réduit en réalité à *tusurt* (†ЯVMV†), qui renferme les éléments du vocable grec et latin correspondant[2].

Les recherches d'Otf. Müller ont établi que c'est chez les Étrusques qu'il faut aller chercher les origines du calendrier romain[3]. Les mots qui se rattachent à la division de l'année et du mois devaient donc être d'origine étrusque. Nous le savons d'ailleurs formellement, pour le terme *ides* (*idus*, *itus*), dérivé d'une racine qui signifiait *diviser* (*iduare*, *ituare*), et qui nous ramène, en tenant compte de l'insertion de la nasale, au latin *findo*, *fidi*, *fissum*[4]. Le nom de calendes (*calendæ*) paraît être également, au témoignage des anciens, de provenance étrusque, et il se rattache sans aucun doute au grec *καλεῖν* et au vieux latin *calare*[5]. M. Campanari admet, avec quelque apparence de raison, qu'il faut rattacher à ce sens un mot de l'inscription 2301 du *Corpus*. Un grand nombre d'inscriptions funéraires où est marqué l'âge du défunt nous fournissent le mot *ril*, *aril* (JIЯ, JIЯA), avec l'acception manifeste d'*années* (*annorum*). Ce mot est si court, qu'il est difficile d'y distinguer le radical des lettres suffixes indicatives du cas et du nombre; tout ce que l'on peut admettre, c'est que Я appartenait à la racine, qui était vraisemblablement *ar*, et qu'il est naturel de rapprocher du grec *ὥρος* et de l'allemand *jahr*[6]. On a cru que ce mot *ril* ou *aril* pouvait nous fournir l'explication du nom d'*aprilis* (avril), rattaché par les étymologistes latins

les cinq enfants (I> ЯAHƎJ>) de Velsius Zilachulius Celusa, dont deux portent le nom de *Zilath* (OAJI‡); le second ainsi appelé est distingué du premier par l'épithète d'*etera* (ꓱAЯƎ†Ǝ). — [1] *Corp.* n[os] 1246, 1247, 2co3. — [2] On pourrait aussi rapprocher ce mot du latin *consortes*. — [3] *Etrusker*, II, p. 322 et suiv. — [4] Le mot *ides*, donné par Varron (*De ling. lat.* V, 140) comme de provenance étrusque, s'écrivait sans doute, V†Iꓱ, V†IƎꓱ. — [5] Cf. *calator*, crieur, *calatio*, convocation. — [6] Voyez G. Curtius, *Griech. Etymol.* 2[e] édit. p. 319.

au verbe *aperire* (ouvrir). La parenté n'est pas hors de probabilité. Dans ce cas, le mot *aprilis* se serait écrit en étrusque *ap ril* (ᒧIꟼ ꟻA), vraisemblablement l'équivalent de *cap ril* (ᒧIꟼ ꟻAↃ), et aurait signifié *caput anni*, car le mot *cap* (*capua*), qui signifiait capitale, était d'origine étrusque[1]; mais on peut opposer à ce rapprochement le fait que l'année étrusque commençait à l'équinoxe d'automne et non au printemps. D'ailleurs la terminaison *ilis* dans le nom d'*aprilis* ne semble pas appartenir à la racine; elle s'offre plutôt comme une terminaison adjectivale analogue à celle que j'ai déjà étudiée plus haut[2]. L'origine étrusque du nom de *februarius* (février) a pour elle plus d'apparence. Le verbe *februare*, signifiant *purifier*, appartient à la même racine que le mot *febris* (la fièvre), racine qui se retrouve dans le verbe *fervere*. Ces différents mots impliquent l'idée de feu et de chaleur, car *fervere* signifie bouillir, et l'on sait que la purification s'opérait surtout par le feu. *Februarius* peut alors être rapproché du grec *πύρωσις* ou *Φύρωσις*, et de l'étrusque *verse* (ƎMꟼƎ⅂), signifiant *feu*.

Entre les divers mots étrusques que les anciens nous ont conservés, j'en dois citer encore quelques-uns qui se ramènent aisément à une origine indo-européenne, surtout au vocabulaire gréco-latin. Je ne parle pas du mot *esar*, signifiant *dieu*, au dire de Suétone, et que l'on peut rapprocher à la fois du nom d'*Asoura* et du grec *αἶσα*[3], ni du mot *falandum* ou *falandus*, que Festus donne comme ayant signifié ciel, lequel se prête à deux étymologies, l'une qui y voit une forme de Varouna ou *Οὐρανός*[4], l'autre qui identifie ce vocable au latin *altum*[5], signifiant *haut*, *élevé*. Ces deux exemples ne seraient pas suffisamment concluants; mais

[1] Voyez *Glossar. ital.* art. *capua*, col. 773 où sont réunis les témoignages établissant que le nom de *capua* était d'origine étrusque. Strabon dit que ce mot signifiait *tête*. — [2] Le mot étrusque *usil* (ᒧIMV, ᒧI≷V), rapproché avec raison du latin *Aurelius*, primitif *Auselius* (voy. *Glossar. ital.* col. 2017), paraît renfermer la même finale et devoir être ramené à la racine MV ou ≷V, ce qui permet de l'identifier au grec *ἠώς*, éolien, *αὔως*, l'aurore (sanscrit *usch*, *uschas*, et justifie les paroles d'Hésychius : *αὐκήλος ἕως ὑπὸ Τυῤῥηνῶν*. — [3] La première étymologie me paraît, au reste, plus vraisemblable que la seconde : car le mot *αἶσα* fournit une explication plus naturelle du nom de ces déesses du destin ou parques qui sont désignées sur les miroirs sous le nom de *Lasa* (A≷Aᒧ); l'esprit pouvant avoir été rendu par un ᒧ, comme dans le mot *Lar* répondant au latin *herus*, au grec *ἥρως*, à l'allemand *herr*. Le nom de *Lares* était d'origine étrusque. (Voyez *Glossar. ital.* art. *Lar* et *Lasa*.) — [4] Par l'échange de ᒧ en ꟼ, *falant* devient *farant* ou *varant*. — [5] Dans cette étymologie comme dans la précédente, on suppose l'insertion de la nasale И dans le mot étrusque, *falant* pour *falat*, ou *alat*, *altus*.

voici d'autres mots dont la parenté avec les formes grecques ou latines correspondantes est difficilement contestable. En étrusque, un épervier (*accipiter*) se disait *aracos*. C'est visiblement le grec *ἱέραξ*. L'aigle s'appelait, dans le même idiome, *antar*. Si, pour ce mot, on tient compte de l'insertion de la nasale et de la terminaison *ar* que nous savons, par d'autres exemples, avoir appartenu à divers vocables étrusques, on y retrouve les mêmes éléments que dans le grec *ἀετός*. Un joueur de flûte (*tibicen*) s'appelait, suivant Varron[1], *subulo*, écrit vraisemblablement VJV1V<. Dans ce mot entre, selon toute apparence, le grec *αὐλός*, signifiant *flûte*[2]. Un histrion s'appelait en étrusque *hister* (écrit sans doute q∃†ƧI⊟), car les Romains avaient emprunté ce mot à l'Étrurie. Or, tout indo-européenne, la racine *hist* (*ἱστορία*, *ἵστωρ*) implique l'idée de science, d'habileté[3]. Les mots latins *balteus*, *cassis*[4], *celes*, *capra*[5], sont également donnés par les anciens comme ayant passé de l'idiome de l'Étrurie dans celui du Latium; et tous ces mots appartiennent, par leur racine, à la famille gréco-latine.

De l'ensemble des considérations précédentes, il ressort que l'étrusque doit être classé dans la famille qu'on peut appeler pélasgique, où il paraît constituer un groupe à part, distinct de l'ombrien et des dialectes sabelliques, idiomes que j'examinerai dans mon dernier article. Ce fait est de nature à jeter quelque jour sur les origines de la nationalité étrusque. L'influence profonde et prolongée que les Hellènes exercèrent sur les Tyrrhènes doit avoir tenu à une parenté originelle, à ce que les Pélasges, confondus par la plupart des auteurs avec les Tyrrhènes, étaient sortis de la même souche que ceux qui dotèrent l'Étrurie de sa langue, de ses institutions et de ses arts. La dodécapolie ou confédération de douze cités qu'on remarquait en Étrurie, était un des traits distinctifs du système politique des Pélasges maritimes appelés par les Grecs Ioniens[6]. Répandu sur le littoral de la mer Égée et dans une partie des îles de l'Archipel, ce peuple dut pousser tout naturellement sa navigation jusqu'aux côtes de l'Italie. On le voit, à une époque postérieure, jouer le même rôle que les traditions prêtent antérieurement aux Pélasges-Tyrrhéniens. Il infeste les mers de ses pirates, et ses hardis aventuriers vont fonder des colonies dans les contrées réputées alors

[1] *De ling. lat.* VII, XXXIV. — [2] La syllabe *sub* ou *sup* se rattache peut-être à la racine qui entre dans *sibilare*. — [3] Voy. G. Curtius, *Griech. Etymolog.* 2ᵉ édit. p. 217. — [4] Le mot *cassis* (casque), qui était d'origine étrusque, suivant Isidore de Séville (*Orig.* XVIII, 14), paraît se rattacher à la racine *κάσσυω*, coudre. — [5] Voyez, pour *celes*, G. Curtius, *ouv. cit.* p. 135, et pour *capra*, *ibid.* p. 132. — [6] Hérodote, I, CXLV, CXLVI, cf. VII, XCIV, XCV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Éléments de la grammaire bretonne, par l'abbé J. Hingant. Tréguier, imprimerie et librairie de Le Flem, 1869, in-8° de xvi-235 pages. — Le père Maunoir, au milieu du xvii° siècle, le père Grégoire de Rostrenen, au xviii°, sans parler du fameux celtomane Le Brigant, à la fin du même siècle, avaient publié des grammaires bretonnes d'un mérite fort inégal, que celle de Le Gonidec (1re édition, 1807) remplaça avec avantage. Plus méthodique, plus critique que les précédentes, celle-ci présentait encore de nombreuses lacunes, qui disparurent presque toutes dans l'édition donnée par M. de la Villemarqué, en tête du *Dictionnaire breton-français* (1850). On possède depuis lors une fort bonne grammaire de la langue bretonne, considérée dans son dialecte le plus cultivé, le plus « classique, » celui de Léon; mais une œuvre de ce genre est nécessairement, et pendant longtemps, susceptible de perfectionnement. La nouvelle grammaire bretonne publiée par M. l'abbé Hingant, fruit d'une étude persévérante des faits grammaticaux que révèle l'usage, est une œuvre de beaucoup de mérite et d'une incontestable utilité. Elle présente un double intérêt : à un point de vue spécial, en donnant un grand nombre de formes particulières au dialecte de Tréguier, dont elle traite principalement; à un point de vue plus général, en présentant plusieurs observations nouvelles très-précieuses pour l'étude de la langue considérée dans son ensemble. Ces *Éléments de grammaire bretonne* sont divisés en trois parties : la première fait connaître les mots et leurs flexions, sous les formes léonnaise et trécoraise, la seconde renferme la syntaxe, et la troisième la *méthode*. Dans la première partie, les règles de mutations données par M. Hingant méritent surtout d'attirer l'attention; elles rectifient, sur quelques points, celles de Le Gonidec, qui s'était laissé aller à trop généraliser certaines lois. On trouvera aussi dans la syntaxe des faits nouveaux et bien observés. On pourrait faire à l'auteur plusieurs critiques de détail et lui reprocher une exposition parfois un peu diffuse; mais ces remarques ne lui enlèveraient point le mérite d'avoir fait une œuvre fondée sur l'observation des faits, dégagée de tout esprit systématique, offrant à la fois de précieux éléments d'étude aux philologues, et des règles grammaticales claires et faciles à ceux qui recherchent surtout l'utilité pratique.

Sur les inscriptions phéniciennes de Carthage qui figuraient à l'Exposition universelle de 1867, par M. Léon Rodet. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8° de quarante-trois pages. — On remarquait à l'Exposition universelle, parmi les objets appartenant au musée carthaginois fondé par le fils de Mohammed Khaznadar, premier ministre du bey de Tunis, vingt fragments de pierres recouvertes d'inscriptions en caractères phéniciens, différant, comme on sait, des lettres puniques par la forme de l'*aleph* et du *mim*. M. L. Rodet reproduit le texte de ces inscriptions dans leur caractère propre, en y joignant, lorsque le cas lui semble l'exiger, une transcription conjecturale en lettres hébraïques. Il passe rapidement sur la formule initiale, bien connue et toujours la même, d'invocation à Tanit et à Baal-Hammon, discute d'une façon approfondie le sens qu'il faut attribuer à la formule finale, et s'attache ensuite particulièrement à l'étude des noms propres que renferment les inscriptions. Cet examen, poursuivi à la lumière de la grammaire comparée des langues sémitiques, fournit au savant auteur l'occasion d'émettre plusieurs hypothèses intéressantes sur la prononciation, la structure grammaticale et le vocabulaire de la langue phénicienne. Nous ne pouvons qu'appeler sur ces recherches l'attention des juges compétents.

Notice sur une presse sténographique destinée à écrire mécaniquement avec la vitesse de la parole, et pouvant s'appliquer avec avantage aux transmissions télégraphiques, par H. Gensoul. Bagnols, imprimerie et librairie de veuve Alban Broche, 1869, in-8° de vingt-neuf pages et trois planches. — On sait quels sont les inconvénients des systèmes de sténographie employés aujourd'hui; les plus ingénieux de ces systèmes n'évitent pas l'obscurité qui résulte nécessairement des indications abréviatives, et exigent une prompte transcription en caractères usuels. Leur emploi utile dépend en grande partie de la mémoire et de l'intelligence du sténographe. M. Gensoul s'est appliqué à la découverte d'un appareil qui, manié par un sténographe exercé, pût imprimer, sur une feuille de papier disposée à cet effet, chaque syllabe aussi vite qu'elle est prononcée. Il espère atteindre ce but au moyen d'un clavier où les doigts peuvent frapper plusieurs touches à la fois. Chaque touche, mise en mouvement, imprime sur le papier l'un des deux signes de convention dont le groupement peut produire des combinaisons assez variées pour représenter, sans modifications graves d'orthographe, toutes les syllabes des langues les plus usuelles de l'Europe. L'auteur traite ensuite de l'application de son ingénieux système à la télégraphie électrique et s'attache à montrer la possibilité de l'emploi de son appareil comme composteur rapide et les avantages qui en résulteraient pour l'administration et le public.

Histoire de la conquête du Mexique, par Antonio de Solis, nouvellement traduite et annotée par Philippe de Toulza. Saint-Germain, imprimerie de Toinon et Cie; Paris, librairie de Joseph Albanel, 1868, trois volumes in-12 de xxvi-292, 319 et 283 pages avec une carte. — Le récit le plus simple de la conquête du Mexique formerait par lui-même, on l'a déjà remarqué, une émouvante épopée. Le sujet, toutefois, a tenté jusqu'ici non les poëtes mais les historiens, et il a été traité par un de ces derniers avec un art consommé. Par le plan et par l'exécution, par les harangues à la façon de Tite-Live enchâssées dans le récit, l'ouvrage d'Antonio de Solis rappelle les grandes œuvres historiques que nous a laissées l'antiquité. Poëte dramatique renommé, préparé à son rôle d'historien par la pratique des affaires politiques, grâce à ses fonctions de second official de la secrétairerie d'État sous Philippe IV, il fut nommé historiographe des Indes et consacra plus de vingt ans à l'*Histoire de la conquête du Mexique*. Prescott admire «l'art infini» avec lequel il a

su distribuer son sujet et animer son récit d'un intérêt qui ne faiblit jamais. On peut ajouter que, si de savantes recherches sont venues, depuis, compléter cette histoire sur beaucoup de points et la contredire sur un petit nombre d'autres, les grandes lignes en sont restées intactes, et la bonne foi de l'auteur ainsi que sa modération et sa sagacité ont constamment reçu des éloges mérités. Le livre d'Antonio de Solis a été souvent réimprimé, même en France, dans le texte original, mais nous n'en possédions qu'une seule traduction française, vieillie et souvent fautive, publiée en 1691. M. de Toulza a pensé avec raison qu'il serait utile d'en donner une version nouvelle, en éclairant ou en rectifiant Solis toutes les fois qu'il serait nécessaire, et en l'annotant de façon à le mettre au courant des découvertes historiques et archéologiques les plus récentes. Il nous semble s'être très-heureusement acquitté de cette tâche. Sa traduction, exacte autant que nous avons pu en juger, est écrite avec talent et rend bien l'accent de l'espagnol. Elle est précédée d'une intéressante introduction et accompagnée d'un grand nombre de notes instructives dont les éléments ont été puisés soit dans les autres historiens espagnols ou indigènes du Mexique, soit dans les travaux modernes sur les antiquités américaines. Le troisième volume se termine par une table des matières et une carte qu'on pourrait désirer, l'une et l'autre, plus complètes, mais qui néanmoins faciliteront beaucoup l'intelligence de l'ouvrage et les recherches du lecteur.

Pensées sur divers sujets de religion et de morale, par Bourdaloue, précédées d'une introduction, par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Paris, imprimerie de Ch. Lahure, librairie de Léon Techener fils, 1868-1869, 2 vol. in-12 de XXVIII-454 et 512 pages. — M. de Sacy, qui poursuit depuis plusieurs années l'utile dessein de réimprimer ceux des ouvrages de notre littérature sacrée qui joignent à la solidité chrétienne du fond l'excellence et la perfection du style, nous donne dans ces deux volumes un très-heureux choix de pensées de Bourdaloue. Il les a fait précéder d'une préface, qui est elle-même un chef-d'œuvre de style, de sentiment et de raison. Il y montre, dans Bourdaloue, le modèle accompli du prédicateur chrétien, et fait ressortir, dans une analyse très-fine et avec une chaleur communicative, son mérite de premier ordre comme écrivain, et peut-être sans égal comme moraliste. Il indique ensuite l'intérêt particulier de cette publication. On a souvent réimprimé des morceaux choisis de Massillon. Les sermons de l'illustre Oratorien, pleins de passages travaillés avec un art exquis, s'y étaient assez facilement prêtés; mais on pouvait craindre que ceux de Bourdaloue, où le tissu des pensées est si serré, où tout s'enchaîne avec tant de rigueur, ne permissent pas un semblable travail. Heureusement, ce travail, que personne peut-être n'aurait tenté, Bourdaloue, sans y songer, l'a fait lui-même. Lorsqu'une leçon utile, une vérité importante se présentait à son esprit, il la confiait au papier, tantôt sous la forme d'une pensée courte, à la façon de La Bruyère, tantôt sous celle d'un morceau plus développé, qu'il destinait à entrer plus tard dans l'un de ses sermons. Souvent aussi il avait conservé ses réponses à des demandes de conseils et de direction de consciences, lorsque ces réponses touchaient à des questions générales. Ce sont ces fragments, retrouvés dans les papiers de Bourdaloue après sa mort, que son éditeur, le P. Bretonneau, a recueillis et publiés « sous le titre trop modeste peut-être de *Pensées*, dit l'éminent académicien, car il y a tels de ces morceaux qui valent bien un sermon tout entier, et qui frappent davantage dans leur forme moins oratoire. » Les grandes divisions du livre donneront une idée de l'intérêt qu'il présente. Outre la préface de M. de Sacy, le premier volume renferme les titres suivants : du Salut, de la Foi et des vices qui lui sont opposés, du Retour à Dieu et de la Pénitence, de la Vraie

et de la Fausse dévotion. On trouve dans le second : de la Prière, de l'Humilité et de l'Orgueil, de la Charité chrétienne et des Amitiés humaines, de l'Église, de l'État religieux ou monastique. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces deux volumes, publiés avec le plus grand soin par la librairie Techener, sont, comme tous ceux de la même collection, d'une remarquable élégance typographique.

De Montréal à Jérusalem, par Ernest Prarond; Paris, imprimerie de Bonaventure, librairie de Michel Lévy, 1869, in-12 de 335 pages. — Voici un volume de vers auquel on ne peut se refuser à reconnaître de vraies beautés, à côté de graves défauts. Ce n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, le récit d'un voyage du Canada en Palestine; l'auteur a simplement réuni dans ce volume un certain nombre de pièces de vers qui lui ont été inspirées dans divers voyages, soit par les scènes gracieuses ou grandioses de la nature, soit par la vue des lieux ou des monuments consacrés par l'histoire. Ces poésies sont distribuées en quatre chapitres inégaux d'étendue: *Amérique*, *Italie*, *France*, *Orient*. M. Prarond a horreur du lieu commun, de la vulgarité; son œuvre sent la recherche, et l'effort s'y montre à la fois dans la forme et dans la pensée, qui est toujours élevée et pure, mais parfois obscure ou trop subtile. Le vers est souvent dur, heurté, brisé systématiquement par une césure capricieuse et des enjambements plus que hardis; aussi l'auteur est-il loin d'atteindre toujours l'effet qu'il a poursuivi. On doit cependant reconnaître qu'il obtient souvent une puissance réelle d'expression et qu'on trouve chez lui des vers très-heureux, et même des pièces entières à peu près irréprochables, surtout dans la dernière partie, l'*Orient*, qui est la plus longue et nous semble à tous égards la meilleure.

中國俗語 (*Tchōng koue siou yu*). *Proverbes chinois*, recueillis et mis en ordre par Paul Perny, missionnaire apostolique de la congrégation des missions étrangères. Paris, imprimerie d'Adolphe Laine, librairie de Firmin Didot frères, 1869, in-12° de III-135 pages. — M. l'abbé Perny, auquel on doit, comme on le sait, l'introduction en Europe d'une espèce nouvelle de vers à soie, le *Bombyx Pernyi*, s'occupe, depuis son retour en France, de travaux destinés à faciliter l'étude de la langue et de la littérature chinoises. Il achève en ce moment la publication d'un grand dictionnaire français-latin-chinois dont nous nous proposons de rendre compte. Le recueil qu'il vient de faire paraître présente un choix abondant et fort intéressant de maximes et de dictons populaires sur les sujets les plus variés. Ces proverbes n'ont pas seulement le mérite de nous offrir des traits caractéristiques de l'esprit et des mœurs du peuple qui les emploie habituellement, on y remarque souvent une raison ingénieuse, qui n'est dénuée ni de finesse ni de profondeur. Leur réunion forme un véritable petit traité de morale chinoise, qui ne laisse pas d'être en même temps très-*humaine*. C'est de la bouche même du peuple que M. Perny a recueilli la plupart de ces proverbes, circonstance qui ajoute encore à l'intérêt de ce petit livre; les autres ont été extraits d'un recueil de proverbes chinois. 441 maximes sont données en caractères chinois avec prononciation figurée et traduction française; une seconde partie renferme 183 proverbes donnés en français seulement. Au début de leurs études, tous les jeunes Chinois apprennent par cœur quelqu'un des recueils de proverbes. Celui-ci pourra être fort utile aussi à ceux qui parmi nous se livrent à l'étude de la langue chinoise. La traduction est souvent assez littérale pour qu'il soit facile aux commençants les moins expérimentés de se rendre compte de la construction; il n'en est pas toujours ainsi pourtant, et il serait

à desirer que, dans une seconde édition, une traduction *absolument littérale* fût jointe à chaque proverbe.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis, 1246-1296, par H. L. Bordier. (Première partie.) Imprimerie de D. Pere, à Beauvais, librairie Techener à Paris, 1869, in-8° de 154 pages, avec planches. — M. Bordier, dont les travaux sur l'histoire de France ont obtenu l'estime des juges les plus difficiles, avait annoncé, il y a près de vingt ans, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1850), un travail ayant pour objet la vie et les œuvres de Philippe de Beaumanoir, célèbre jurisconsulte du XIII° siècle, auteur d'un savant traité de jurisprudence sur les coutumes du Beauvaisis. Le désir de ne laisser dans l'ombre aucune des questions qui se rattachaient à son sujet avait déterminé le judicieux critique à retarder jusqu'à présent la publication de ce mémoire. La première partie, qui se rapporte à la biographie de Beaumanoir, vient enfin de paraître, et, bien que l'auteur espère la compléter ultérieurement à l'aide d'une source d'informations qui n'a pu encore lui être ouverte, on peut dès à présent apprécier les résultats aussi neufs qu'intéressants de cette excellente étude. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler rapidement ici les principaux de ces résultats, en citant quelques-uns des faits établis par les nombreux documents que M. Bordier a recueillis. Le commentateur de la coutume du Beauvaisis, dont le vrai nom n'a pas été connu jusqu'ici, s'appelait Philippe de Remi ou de Remin, sire de Beaumanoir. (Remi, village voisin de Compiègne, relevait autrefois du comté de Clermont-sur-Oise; l'ancien fief de Beaumanoir est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Remi.) Né vers 1246, il exerça successivement les fonctions de prévôt de la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin; bailli de Clermont, de 1279 à 1284; sénéchal de Poitou et de Saintonge en 1286 et 1288; bailli de Vermandois en 1289; bailli de Senlis, puis de Touraine, dans les années suivantes. Il mourut le 7 janvier 1296, et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Compiègne, avec sa seconde femme, Mabille de Bove, fille d'Enguerran, de l'illustre maison des sires de Bove, issus des comtes d'Amiens. On savait que Philippe de Beaumanoir, outre son traité de jurisprudence, avait composé quelques pièces de poésie conservées dans le manuscrit du fonds français 7609², aujourd'hui 1588, de la Bibliothèque impériale; mais on était loin de soupçonner qu'il fût également l'auteur de deux grands ouvrages en vers, attribués, dans le même manuscrit, à un Philippe de Reim : *Le Roman de la Manekine* (8590 vers) et le *Roman de Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford* (7145 vers). M. Bordier prouve très-bien que ce prétendu Philippe de Reim, qu'on supposait un trouvère anglo-normand et sous le nom duquel ces deux romans ont été publiés en Angleterre, n'est autre que notre Philippe de Remi, seigneur de Beaumanoir. Dans cette biographie, lentement reconstituée d'après les sources, et suivie de pièces justificatives, l'auteur a rassemblé bien d'autres indications curieuses et instructives, qui nous font connaître la famille de son héros, les événements auxquels il prit part, les localités qu'il habitait. Nous signalerons aussi une savante notice sur le comté de Clermont-sur-Oise, accompagnée d'une carte dressée avec le plus grand soin.

Recherches sur les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées et de métaux, chez les Basques, et les origines de la civilisation européenne. Paris, imprimerie et librairie de Jouaust, 1869, in-8° de 28 pages. — M. de Charencey, dont nous avons fait connaître plus d'une fois les savants travaux linguistiques, notamment les études sur la grammaire Euskarienne, nous offre dans cet important mémoire le résultat de ses recherches philologiques sur les origines de la civilisation dans

l'Europe occidentale. On sait comment M. Pictet est arrivé, par l'examen comparatif des langues indo-celtiques, à jeter de précieuses lumières sur les conditions d'existence de la race aryenne avant sa dispersion ; bien que le but de M. de Charencey fût analogue, son procédé a dû être différent. Le basque étant le seul représentant des idiomes parlés dans l'ouest de l'Europe antérieurement à l'arrivée des Aryens, il s'agissait d'examiner dans le vocabulaire de cette langue les mots relatifs aux éléments les plus essentiels de toute vie civilisée, tels que les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées, de métaux, et d'en déterminer l'origine. Il résulte de cette étude que tous ces noms ont, en basque, une étymologie étrangère; on en peut tirer cette intéressante conclusion que les Euskariens primitifs faisaient partie de ces populations de l'époque de la pierre taillée, pendant laquelle nos espèces d'animaux domestiques étaient inconnues en Europe. M. de Charencey regarde les Basques actuels comme provenant du mélange de ces populations primitives avec les immigrants de race indo-celtique. Les noms de plusieurs instruments aratoires dérivés du mot *pierre* sont chez eux des traces de l'époque de la pierre polie où commencent les premiers essais d'agriculture. Les noms de métaux sont tous empruntés. Le chien parait leur avoir été apporté par des populations mongoles ou plutôt turques vers la fin de la période de la pierre taillée. Le plus grand nombre des animaux domestiques et les plus anciennement acclimatés sont évidemment aryens et se rapportent spécialement au groupe celto-pélasgique, surtout aux langues celtiques. Divers indices feraient penser que les Basques ont connu ces animaux avant la fin de l'âge de pierre, et l'on sait cependant que les Aryens connaissaient plusieurs métaux avant leur dispersion. L'explication que donne l'auteur de ce fait (p. 4) est peut-être insuffisante. Il semble plus naturel d'admettre qu'un premier flot de populations aryennes ait quitté l'Asie, antérieurement à l'âge de bronze, bien avant la grande dispersion. On pourrait voir alors dans ces *Palé-aryens* les constructeurs des monuments mégalithiques dont on ne peut plus attribuer le plus grand nombre aux Celtes proprement dits, et dont il serait plus difficile encore de faire honneur aux tribus finnoises ou ligures. Toute cette nouvelle étude de M. de Charencey est pleine d'intérêt au double point de vue linguistique et anthropologique. Peut-être s'y est-il montré plus hardi que d'habitude dans ses rapprochements philologiques; mais les points les plus importants, ceux sur lesquels reposent véritablement ses conclusions, nous semblent parfaitement établis.

Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes, par l'abbé C. A. Ducis. Annecy, imprimerie de Louis Thésio, Paris, librairie de Didier et Cie, 1868, 1 vol. in-8° de 112 pages. — L'expédition d'Annibal d'Espagne en Italie a été racontée, avec des détails très-différents, par Polybe et Tite-Live. Le premier a fixé son passage des Alpes vers les sources du Rhône ; le second, au *saltus Taurinus*. Les autres auteurs n'ont fait qu'indiquer quelques points de la chaîne alpine, sans donner, comme ces deux premiers, un récit détaillé de la marche de l'armée carthaginoise. M. l'abbé Ducis, qui a publié de nombreux et remarquables travaux sur l'histoire et les antiquités de la Savoie, notamment un *Répertoire archéologique des arrondissements d'Albertville et de Moûtiers*, un *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, des *Recherches sur les peuples qui ont occupé primitivement la Savoie*, etc., s'était déjà occupé de cette question. Il avait publié, en 1853, une dissertation dans laquelle il essayait une conciliation impossible entre le système de Polybe et celui de Tite-Live. Il y a renoncé depuis, après s'être livré à de nouvelles études approfondies et avoir exploré avec soin tous les passages des Alpes, depuis le Simplon jusqu'à la Turbie sur Monaco. C'est le récit de Polybe qu'il adopte maintenant avec toute raison, ce

semble. Il le commente et le discute pas à pas, en éclairant l'une par l'autre les données que fournissent l'histoire, l'archéologie et la topographie. Il s'attache à prouver que les Alpes pennines, dont l'orthographe la plus ancienne aurait été *Alpes Pœninæ*, doivent leur nom au passage du grand général carthaginois.

L'homme de bien, par E. Peignot. Besançon, imprimerie Dodivers et Cie; Paris, librairie d'Ernest Thorin, 1868, in-12 de XII-149 pages. — M. E. Peignot s'est proposé de tracer le portrait d'un homme de bien dans la véritable acception du mot, sans demander un moyen de succès à aucune donnée romanesque. L'action est très simple. Le héros, un de ces hommes qui ne sont jamais sortis d'une sphère modeste, et dont le public ne dit ni bien ni mal, se crée, pour l'honneur de son nom, une loi à laquelle il sacrifie sans hésitation sa carrière et sa fortune. Possédant une intelligence vaste et cultivée, il va l'enfouir dans un hameau du Limousin, pour en faire profiter les enfants de pauvres ouvriers. Ce petit ouvrage, sagement pensé et bien écrit, a une véritable portée morale. Sans être déplacé nulle part, il paraît convenir particulièrement aux bibliothèques populaires.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1868, IIIe série, VIe volume. Lille, imprimerie de L. Danel, librairie de L. Quarré; Paris, librairie de Didron, 1869, in-8° de 679 pages. — La Société impériale des sciences de Lille occupe, depuis longtemps, un rang distingué parmi les sociétés savantes de la province; le nouveau recueil de mémoires qu'elle vient de publier cette année montre qu'elle est toujours digne de sa réputation et vient y ajouter de nouveaux titres. On peut regretter de n'y pas voir les sciences historiques occuper une plus large place. Elles sont pourtant honorablement représentées par une suite de l'Histoire des États de Lille, par M. le comte de Melun; par un mémoire de M. V. Delerue, sur la nomination des députés de Lille aux États généraux; par un supplément à la partie monétaire de la numismatique lilloise, de M. Ed. Van Hende, et par une étude à la fois historique et économique sur les associations ouvrières, due à M. Telliez. Les sciences naturelles et la chimie industrielle occupent la plus grande partie du volume. Nous citerons parmi les travaux qui les concernent une savante étude d'ornithologie européenne, par M. de Norguet. Elle a pour titre : *Des races locales.* Après une dissertation étendue sur *l'Espece*, dans laquelle il signale des faits nouveaux et intéressants, l'auteur propose de rectifier la détermination de quelques espèces d'oiseaux d'Europe; une autre étude de beaucoup de mérite, sur les calcaires du Pas-de-Calais, par M. Pagnoul; des memoires sur les houilles du nord de la France, par M. Mène; des observations géologiques faites en Italie et des études paléontologiques sur le département du Nord, par M. Gosselet; un catalogue des Hémiptères du département du Nord, par M. Lethierry; deux mémoires sur le blanchiment des tissus, par M. J. Kolb. Outre divers autres mémoires, sur des expériences intéressantes, on trouvera encore dans ce volume plusieurs pièces de poésie, des notices nécrologiques, des comptes rendus de séances, programmes de concours et notes bibliographiques.

BELGIQUE.

Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin, à Gand, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression, avec une introduction historique, publiés par A. Van Lokeren, archiviste honoraire de la ville de Gand, etc. Tome Ier. Gand, librairie de H. Hoste; Paris, librairie de A. Durand et Pedone-Lauriel, 1869, in-4° de

L-489 pages. — L'abbaye de Saint-Pierre de Gand, fondée par saint Amand vers l'an 630, a été, comme on sait, un des plus importants monastères des Pays-Bas. Après avoir exercé, pendant les premiers siècles de son existence, une influence considérable sur la civilisation des contrées voisines, elle resta florissante sous les comtes de Flandre, qui y choisissaient ordinairement leur sépulture, et, à leur avénement, venaient dans son église recevoir des mains de l'abbé les insignes de leur puissance. Les lettres furent longtemps cultivées dans cette célèbre communauté, et, du temps de Mabillon, on la citait encore comme un foyer de lumière et de science. On comprend l'intérêt que doit offrir pour les études historiques le recueil de tous les actes et documents qui concernent ce monastère, et l'on ne peut que féliciter M. Van Lokeren d'en avoir entrepris la publication. Indépendamment des précieux manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Pierre, et qui sont conservés à la bibliothèque de l'Université de Gand, les anciennes archives de cette maison religieuse, malgré les pertes notables qu'elles ont subies, comprennent encore près de trois mille chartes originales, sept cents registres, dix-neuf cents comptes et un nombre considérable d'actes d'inféodation et de dénombrements de fiefs. En outre, une grande quantité de diplômes et de pièces diverses, dont les originaux n'existent plus, se trouvent transcrits, les uns dans plusieurs cartulaires inédits déposés aux archives de Gand et de Bruxelles, les autres dans le *Liber censualis* qui fait partie de l'ouvrage publié, en 1842, sous le titre d'*Annales abbatiæ S. Petri Blandiniensis*. Tels sont les matériaux mis en œuvre avec autant de méthode que de sagacité par M. Van Lokeren pour composer le vaste recueil de documents dont il vient de faire paraître le tome premier. Les pièces y sont disposées dans l'ordre chronologique; toutes celles qui sont antérieures à l'année 1200 sont données *in extenso*, même lorsqu'elles ont été déjà publiées ailleurs; à partir du XIII[e] siècle, l'éditeur ne reproduit intégralement que les actes intéressant l'histoire, mais il fait connaître tous les autres par des analyses ou des extraits. Les documents compris dans le premier volume sont au nombre de 995, dont 2 du VII[e] siècle, 2 du VIII[e], 9 du IX[e], 74 du X[e], 78 du XI[e], 223 du XII[e] et 607 du XIII[e]. En tête de chaque pièce se trouve un sommaire en français. Ces textes, où l'on peut puiser une foule de renseignements précieux pour l'histoire des anciens Pays-Bas et en général pour celle du moyen âge, sont précédés d'une savante introduction, d'un index chronologique, d'une liste des abbés de Saint-Pierre de 631 à 1300, accompagnés de notes instructives et suivis d'une table topographique. Dans l'*errata* qui termine le volume, M. Van Lokeren a tenu compte de plusieurs observations faites par M. Léopold Delisle sur les dates de quelques actes et sur les noms qui s'y trouvent cités. On pourrait sans doute signaler encore de légères inadvertances, malgré tout le soin qu'apporte à sa tâche difficile le savant archiviste honoraire de la ville de Gand. Par exemple, à la page 30, le nom du village du Pecq est défiguré et on le place à tort dans le comté de *Passy*, au lieu de *Poissy*. Dans l'avant-propos, le nom du ministre de l'intérieur de l'an VII est mal écrit François de Neufchâtel, au lieu de François de Neufchateau; mais ces fautes, probablement typographiques, ont peu d'importance et n'ôtent rien au mérite sérieux de l'ouvrage. Le recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand formera quatre volumes. Nous nous proposons d'annoncer successivement ceux qui restent à paraître.

ANGLETERRE.

The life and works of saint Ængussius hagiographus or saint Ængus the Culdee, by

the Rev. John O'Hanlon. Dublin, imprimerie et librairie de John Fowler, 1868, in-8° de VIII-39 pages. — La savante étude que vient de faire paraître sous ce titre M. O'Hanlon présente, à divers titres, un véritable intérêt. A la vie de saint Ængus l'hagiographe se rattachent en effet plusieurs questions importantes pour l'histoire ecclésiastique et surtout pour l'histoire littéraire de l'ancienne Irlande. L'auteur s'est attaché à éclaircir ces questions sans se flatter pourtant d'avoir fait, sur ce point, un travail définitif, qui n'est pas encore possible dans l'état actuel de la science hagiographique irlandaise. Il raconte tout ce que l'on peut savoir jusqu'ici de la vie de son héros, depuis sa naissance, vers le milieu du VIII° siècle, jusqu'à sa mort, dont la date la plus probable paraît être l'année 824. Il donne surtout des détails sur le séjour de saint Ængus dans une solitude du Queen's County, appelée depuis *Dysartenos, Desertam O'Aengusa*, ensuite à l'abbaye de Tallagh et plus tard au monastère de Clonenagh, dont il devint abbé. Les œuvres de saint Ængus sont particulièrement l'objet de l'examen de M. O'Hanlon, qui analyse successivement son *Felire* ou éloges des saints pour chaque jour de l'année; le *Martyrologe de Tallagh* (publié en 1857 par le D[r] Kelly), dont la première partie a été composée, dit-on, d'après des ouvrages, aujourd'hui perdus, d'Eusèbe et de saint Jérôme; le traité latin *De sanctis Hiberniæ;* un recueil de poëmes irlandais sur les récits de l'ancien testament, recueil connu sous le titre, commun à plusieurs autres ouvrages, de *Saltair na rann*, et enfin des fragments de généalogies des saints irlandais, qui lui sont généralement attribués. Nous ne pouvons que nous associer au vœu qu'exprime M. O'Hanlon de voir mettre au jour par une main compétente une édition critique des œuvres inédites, ou imparfaitement publiées jusqu'ici, de saint Ængus.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

plus profonde de leurs lois les vient chaque jour rassembler. Lorsque, laissant de côté les détails d'une évolution de plus en plus évidente, on cherche dans le passé le prédécesseur et l'ancêtre de ses représentants contemporains, le nom de Descartes est le premier, le seul peut-être, qui puisse se présenter à l'esprit, et l'analogie des principes nous autorise, autant que l'identité des aspirations, à substituer le nom de *physique cartésienne* à la dénomination insignifiante et vague de *physique moderne*. Si, décuplant la vitesse de sa marche dans la direction qu'il lui a imprimée, la science avait pu, du vivant de Descartes, produire les découvertes positives, les rapprochements ingénieux et les systèmes téméraires que notre siècle a vus naître, l'auteur du Livre sur le monde, en saluant plus d'une fois la réalisation de ses rêves, y aurait aperçu sans nul doute le triomphe complet de ses théories. La marche a été longue et la comparaison des termes extrêmes montre l'abandon nécessaire de toutes les assertions du maître, mais sa méthode subsiste pour nous guider encore aujourd'hui, et, sans reproduire les innombrables erreurs affirmées par Descartes, les auteurs des principes acceptés comme axiomes semblent, avec un discernement plus exact et plus juste, appuyés sur une connaissance plus précise des faits et armés enfin d'une logique plus sévère, s'être placés à un point de vue identique.

« Je considère, disait Descartes, qu'il y a une infinité de divers mou-« vements qui durent perpétuellement dans le monde, et, après avoir « remarqué les plus grands, qui font les jours, les mois et les années, je « prends garde que les vapeurs de la terre ne cessent de monter vers les « nuées et d'en descendre, que l'air est toujours agité par les vents, que « la mer n'est jamais en repos, que les fontaines et les rivières coulent « sans cesse, que les plus fermes bâtiments tombent en décadence, que « les plantes et les animaux ne font que croître ou se corrompre, bref « qu'il n'y a rien en aucun lieu qui ne change......... Je ne m'arrête « pas à chercher la cause de leurs mouvements, car il me suffit de savoir « qu'ils ont commencé à se mouvoir aussitôt que le monde a commencé « d'être; et, cela étant, je trouve par mes raisons qu'il est impossible que « leur mouvement cesse jamais, ni même qu'il change autrement que de « sujet; c'est-à-dire que la vertu ou la puissance de se mouvoir soi-« même, qui se rencontre dans un corps, peut bien passer dans un « autre et ainsi n'être plus dans le premier, mais qu'elle ne peut plus « n'être plus du tout dans le monde...........Or, en suite de cette « considération, il y a moyen d'expliquer la cause de tous les change-« ments qui arrivent dans le monde. »

La voie indiquée est périlleuse, et Descartes s'y est égaré à chaque

pas; après l'y avoir suivi avec enthousiasme, les physiciens l'avaient dédaigneusement délaissé : ils y reviennent aujourd'hui; le principe mieux compris de la conservation et de l'échange des forces est invoqué avec une entière confiance, et plus d'un savant philosophe croit y voir clairement « la cause de tous les changements qui arrivent dans le monde. » En nous bornant à parler ici des esprits éminents dont une science solide dirige et modère l'imagination, nous devons signaler avant tout le changement capital que deux siècles d'efforts et de progrès ont apporté à l'énoncé de Descartes. Le grand principe de la conservation du mouvement et des forces dans l'univers est devenu aussi précis et aussi rigoureusement démontré qu'il était au début arbitraire et vague; et d'abord il convient, comme l'affirmait Leibnitz, de substituer à la quantité de mouvement la considération très-différente de la force vive, proportionnelle au carré, non à la première puissance de la vitesse; de sorte que, dans le compte général, un corps de même masse, qui marche dix fois plus vite, joue un rôle cent fois et non dix fois plus considérable. Ce n'est pas tout, la force vive de l'univers varie à chaque instant; ce qui est immuable et se transforme sans se perdre est la faculté d'en produire, c'est-à-dire, suivant l'expression très-heureusement trouvée par M. Rankine, l'*énergie totale du système du monde*. La force vive des diverses molécules matérielles n'est qu'une portion de cette énergie; elle peut croître ou diminuer suivant que les mouvements satisfont aux forces actuellement en jeu, ou sont gênés par leur action; mais la partie complémentaire ou l'*énergie potentielle*, que l'on pourrait nommer énergie latente, varie en sens inverse, et l'énergie totale demeure constante. Ces expressions doivent être définies avec précision.

Le mot *force*, pour nous, désignera toujours *un effort exprimable en kilogrammes*. Des auteurs célèbres lui ont donné, nous ne l'ignorons pas, un sens beaucoup plus étendu, et l'on pourrait, en l'oubliant, repousser à tort des propositions très-exactes.

J. R. Mayer, par exemple, dont les travaux ont inspiré et aidé tous les auteurs cités dans la liste qui commence cet article, s'exprime ainsi dans les premières pages de son beau livre :

« Les causes (*Ursachen*) que nous présente la nature se divisent en « deux classes, que l'expérience laisse complétement distinctes. Les unes, « pesantes et impénétrables, sont matérielles; les autres, les forces pri- « vées de ces propriétés, ont été nommées impondérables; les forces sont « donc des substances *indestructibles*, *transformables* et *impondérables* (un- « zerstörliche, wandelbare, imponderable objecte). » — « Toute cause qui « produit l'élévation d'un fardeau est une force; le fardeau, une fois élevé,

« devient lui-même une force; on en conclut plus généralement que la « différence de niveau de deux objets pondérables est une force; la « chute des corps est produite par cette force, que nous nommons *force* « *de chute* (fall kraft); la force de chute et la chute, plus généralement « la force de chute et le mouvement, sont des forces qui ont entre elles « la relation de cause à effet, qui peuvent se changer l'un dans l'autre « et sont deux formes différentes d'un seul et même objet; exemple : un « poids reposant sur le sol n'est pas une force. » Et ailleurs : « L'action « d'une force est elle-même une force....... La chaleur est une force; « elle se change en effet mécanique. » Ces citations suffiront pour montrer la différence de langage qui nous sépare de l'illustre physicien de Heilbronn, et expliquer, s'il y a lieu, malgré la certitude de ses principes, la contradiction apparente de ses résultats avec quelques-unes de nos propositions.

La force, telle que nous l'entendons, pour produire un effet appréciable, doit agir pendant un certain temps et solliciter incessamment son point d'application pendant qu'il se déplace; elle produit alors un *travail* dont la mesure est le produit de la force par le chemin parcouru dans le sens de sa direction. Ainsi le travail de la pesanteur sur un poids qui descend est le produit du poids par le chemin parcouru dans le sens de la verticale. L'idée de force et celle de travail accompli sont donc absolument distinctes, et, malgré la liaison qui est entre eux, on commettrait en les confondant une erreur aussi grave qu'en assimilant, par exemple, en géométrie, une longueur à une superficie.

Le travail d'une force accroît ou diminue, suivant qu'il est positif ou négatif, la force vive du système sur lequel elle agit, et l'accroissement de force vive mesure rigoureusement, pendant un temps quelconque, le travail accompli par les forces mises en jeu. Les forces de la nature varient, sans exception, avec la position relative des molécules matérielles entre lesquelles elles s'exercent; mais les lois qui les régissent sont loin d'être connues, et l'étude des cas les plus simples paraît seule terminée avec un plein succès. L'attraction universelle déterminée par la loi de Newton explique les mouvements des corps célestes et permet de les prévoir; cette action proportionnelle aux masses et inversement proportionnelle au carré de la distance paraît s'étendre à tous les éléments matériels de l'univers considérés deux à deux; mais les combinaisons chimiques, les propriétés des corps solides, liquides ou gazeux, les phénomènes de chaleur, de lumière et d'électricité, révèlent d'autres forces, dont la loi nous échappe complétement; un tel problème ne saurait se résoudre. Depuis longtemps déjà, les efforts des physiciens les plus

perspicaces tendent seulement à supprimer la difficulté par la découverte de lois générales qui, applicables à toutes les hypothèses, soient indépendantes d'une expression précise, peut-être à jamais cachée. La hardiesse d'une telle tentative devait *a priori* laisser peu d'espoir, car la géométrie n'aborde d'habitude que les questions nettement posées. Lorsqu'un astronome considère, en même temps que le soleil, la terre et la lune qui circulent autour de lui, les positions précises des trois astres lui sont données, des raisonnements incontestés lui font connaître les rapports des trois masses, la loi des forces que chaque corps exerce sur les deux autres est connue en toute rigueur, et la détermination du mouvement qui en résulte reste pourtant, après deux siècles de progrès, l'un des problèmes les plus difficiles qui sollicite l'effort des esprits inventeurs. Quel espoir raisonnable, après cela, d'aborder mathématiquement l'étude d'un corps simple ou composé, élastique ou non, solide, liquide ou gazeux? Comment soumettre à l'analyse les mouvements confus de ces innombrables molécules, dont la disposition reste inconnue aussi bien que les masses, et qui s'attirent suivant des lois inaccessibles à nos hypothèses? Les molécules, même dans l'état de repos apparent, ne restent pas, suivant les idées les plus vraisemblables, un seul instant immobiles, et de rapides mouvements, dont l'intensité varie avec la température, sont aujourd'hui l'explication acceptée des phénomènes calorifiques. Ces mouvements sont-ils rectilignes ou révolutifs, dirigés dans un sens ou dans l'autre? les orbites sont-elles orientées ou réglées par le seul hasard? leurs dimensions se mesurent-elles par quelques millionièmes ou quelques billionièmes de millimètre? Sur tout cela nous ne savons rien, nous ne conjecturons même absolument rien.

Des forces inconnues agissant sur un système qui n'est pas défini, telles sont en apparence, en réalité on peut le dire, les données du problème. On ne l'a pas résolu, est-il besoin de le dire, mais plus d'un résultat précis, inattendu et confirmé par l'expérience, justifie la témérité de ceux qui l'ont résolûment abordé. Quels que soient les progrès ultérieurs de la science, les travaux dont nous voulons rendre compte conserveront à jamais une place importante dans l'histoire des conquêtes de l'esprit humain.

Un géomètre pur, je crois l'avoir fait comprendre, doit néanmoins se trouver *a priori* fort peu attiré par une théorie aussi vague; n'est-ce pas une témérité inouïe que d'aborder un problème réellement informe et dont l'énoncé même ne peut être distinctement perçu? L'analyse restera toujours impuissante à débrouiller une si étrange confusion, et l'on n'a pas

su encore, même par voie d'hypothèse, s'élever jusqu'aux principes précis dans lesquels la solution est cachée. Les données qu'un géomètre demanderait avant de s'appliquer à un tel problème, je veux dire l'indication exacte et parfaite de l'état initial et la loi des actions mutuelles, sont aujourd'hui encore au nombre des inconnues. Sans espérer une solution impossible, on doit donc se borner à glaner les résultats indépendants de ces éléments ignorés sur lesquels pourtant tout repose.

Le progrès des mathématiques pures n'a rien à espérer, cela paraît évident, de ces théories incomplètes, et leur étude n'a pu conduire les inventeurs, si habiles et si ingénieux qu'ils soient, à aucun de ces beaux problèmes qui, fort éloignés du but qu'ils veulent atteindre, viennent enrichir cependant et orner les travaux de Fourier, de Fresnel et d'Ampère; les recherches nouvelles restent renfermées dans le pur domaine de la physique; on n'y rencontre, on n'y peut rencontrer, selon toute apparence, que l'application toujours très-simple des principes généraux depuis longtemps connus, et sans être, sous le rapport philosophique, inférieures peut-être aux plus illustres progrès de la science, les théories nouvellement créées leur cèdent en ceci, que la géométrie, en leur prêtant un précieux concours, n'en a jusqu'ici rien reçu en échange.

Si, laissant de côté les mouvements précis des molécules d'un corps, leurs amplitudes et leurs directions, sans se préoccuper même de la vitesse de chaque molécule, on étudie seulement la force vive totale du système, la variation de cette force vive est, d'après les principes rigoureux de la mécanique, mesurée par le travail des forces mises en jeu; ces forces sont inconnues, leur travail l'est aussi, mais une portion importante des éléments qui le composent dépend seulement, c'est de là que vient le succès, des positions occupées au commencement et à la fin du phénomène, et devient nulle quand chaque molécule reprend sa position première. Une inconnue fort gênante se trouve ainsi éliminée, et les phénomènes accomplis peuvent être, non analysés et expliqués, cela serait trop dire, mais éclairés par des relations précises.

Mais que nous importe cette force vive? A quel titre une telle somme intéresse-t-elle notre curiosité? Une hypothèse bien hardie il y a un siècle, presque sans consistance il y a cinquante ans, et qui repose aujourd'hui sur de puissantes inductions, ne permet plus de poser cette question. La chaleur d'un corps, les physiciens le tiennent pour certain, n'est rien autre chose que certaines vibrations de ses molécules, et ses accroissements sont mesurés par ceux de la force vive totale. C'est donc l'étude de la chaleur qui, par une voie très-inattendue, se trouve ainsi abordée, et les

le théorème considère. Qui s'étonnera, dès lors, qu'en négligeant cette partie complétement inconnue on rencontre une contradiction? Il n'est ni étrange ni très-digne de remarque qu'un mouvement réparti sur une masse indéfinie disparaisse à nos yeux et devienne imperceptible.

L'exacte connaissance des principes ne contraignait donc nullement à se demander : que devient la force vive qui se perd? Cette réflexion d'ailleurs ne peut qu'accroître le mérite de ceux qui, dans un phénomène très-connu, mais regardé jusque-là comme étranger à la théorie du mouvement, ont signalé la plus importante partie de cette force vive. L'échauffement indéfini des substances frottées est attribué aujourd'hui par tous les physiciens à l'ébranlement des molécules matérielles, dont la température qui s'accroît avec la force vive représente le travail détruit en apparence par le frottement.

Plus d'un phénomène anciennement connu trouve ainsi une explication sommaire. Une balle de plomb fortement martelée devient rapidement assez chaude pour qu'on ait peine à la manier. Qu'est devenue la force vive du marteau? Elle a ébranlé l'enclume, aurait-on dit il y a cinquante ans, et produit le travail nécessaire pour aplatir la balle. La réponse est vraie, mais incomplète; et, si l'on avait demandé : d'où vient la chaleur développée? les plus habiles mécaniciens, attentifs seulement aux lois du mouvement, ne se seraient pas crus obligés de mêler à leurs recherches l'étude d'un phénomène tout aussi étranger, suivant eux, à la dynamique que la production de l'électricité sur un plateau de verre frotté entre deux coussins. Nous répondons aujourd'hui : la chaleur est produite par la force vive du marteau, dont les molécules du plomb ont recueilli la plus grande partie, et *elle a avec celle-ci un rapport numérique parfaitement déterminé.*

Un gaz renfermé dans un corps de pompe est brusquement comprimé; son volume diminue de moitié, sa température s'élève; à quoi cela tient-il? C'est un fait, disait-on il y a cinquante ans, il faut le constater et en découvrir la loi, mais aucune explication n'est possible. Et qu'est devenu le travail dépensé? Il a, aurait-on dit, accru le ressort du gaz; cela est vrai, mais c'est là, on le sait aujourd'hui, une dépense nulle ou insensible, et la presque totalité du travail employé est transformée en chaleur.

Le travail mécanique, qui, d'après les lois incontestées de la science du mouvement, devrait toujours produire une force vive équivalente, peut, dans des circonstances convenables, se transformer en tout ou en partie en chaleur sensible, qui, suivant les cas, en représente la totalité ou une portion seulement, et la chaleur, ce nous en est la plus forte

preuve, n'est rien autre qu'un ébranlement, de nature inconnue, imprimé aux dernières particules du corps chaud.

Réciproquement, personne ne l'ignore, la chaleur, par bien des moyens, peut se transformer en travail. L'assertion n'est pas neuve, il s'en faut de beaucoup. Huyghens, il y a deux cents ans, écrivait : « Je « ne sais quel mouvement c'est que la chaleur, mais je sais que c'est un « mouvement. »

Rumfort, en 1798, après avoir observé à l'arsenal de Munich une masse de bronze dont la température, pendant le forage d'un canon, devenait bien supérieure à celle de l'eau bouillante, concluait en ces termes :

« Nous ne devons pas oublier *cette circonstance des plus remarquables*, « que la source de chaleur engendrée par le frottement, dans ces expé- « riences, paraît évidemment *inépuisable*. Il est à peine nécessaire d'ajou- « ter qu'une chose, qu'un corps isolé ou un système de corps peuvent « continuer de fournir indéfiniment, ne peut pas être une *substance ma-* « *térielle*, et il me paraît extrêmement difficile, sinon tout à fait impos- « sible, de se former une idée d'une chose capable d'être excitée ou « communiquée dans ces expériences, à moins que cette chose ne soit « du mouvement. »

On ne dit pas autre chose aujourd'hui, ni plus formellement. Quel est donc le progrès accompli? La détermination *numérique* des quantités de chaleur et de travail qui, pouvant se transformer l'une dans l'autre, doivent être regardées comme équivalentes. Au lieu d'affirmer vaguement que la chaleur est un mouvement, nous avons acquis le droit de dire avec certitude et précision : La chaleur est un mouvement tel, que chaque *calorie*, pouvant élever d'une unité la température d'un kilogramme d'eau, représente la force vive acquise par 425 kilogrammes tombant d'un mètre de hauteur, ou, ce qui revient au même, équivaut au travail nécessaire pour élever un kilogramme à 425 mètres.

Plusieurs méthodes très-distinctes ont conduit à ce chiffre désormais incontesté; nous n'avons pas à les décrire ici; les instruments si précis dont disposent les physiciens laissent deviner que la question, une fois posée, devait être bien vite résolue et avec une grande exactitude. Dans l'étude des phénomènes physiques, le principe si important de l'équivalence des forces vives, perdues ou gagnées au travail mécanique développé ou consommé, doit donc être modifié comme il suit : Le travail mécanique dépensé dans l'accomplissement d'un phénomène se retrouve exactement dans la somme faite du travail produit, de la force vive développée et de la chaleur qui prend naissance; réciproquement, toute

quantité de chaleur introduite dans une opération équivaut, suivant les dispositions de l'expérience, à un accroissement de température ou de force vive, ou à un développement de travail, et ces trois éléments mesurés par des unités convenables reproduiront exactement dans leur somme la quantité de chaleur dépensée. L'application de ce principe exige, est-il besoin de le dire, qu'aucune quantité de travail ou de chaleur ne soit laissée de côté dans les évaluations.

Prenons 1 kilogramme de glace à la température zéro au thermomètre centigrade, fournissons-lui de la chaleur; il fond, mais sa température ne s'accroît pas; nous dépenserons avant de l'échauffer 79 calories, c'est-à-dire la chaleur nécessaire pour élever de 79 degrés un kilogramme d'eau liquide; que sont devenues ces calories? où est la force vive, l'échauffement ou le travail produit? La somme cette fois se compose d'un seul terme, le travail nécessaire pour désagréger la glace et la rendre liquide. Continuons à chauffer, l'eau atteint la température de 100 degrés, et nous dépensons pour la lui donner 100 calories dont l'emploi est évident; mais l'ébullition commence, nous fournissons 537 calories qui ne produisent ni force vive, ni élévation de température, mais du travail, le travail nécessaire pour désagréger l'eau liquide et la transformer en vapeur; ce travail est énorme : pour réduire ce kilogramme de glace en vapeur à 100 degrés, nous avons dû dépenser 735 calories, dont l'équivalent mécanique est le travail nécessaire pour l'élever à près de 300 kilomètres de hauteur, ou, si l'on veut, la force vive dont l'animerait une vitesse de 2,500 mètres par seconde, cinq fois supérieure au moins à celle d'un boulet de canon.

Arrêtons-nous à ces chiffres pour en bien comprendre la portée. Faut-il conclure que les molécules d'eau en vapeur, après avoir absorbé une telle quantité de travail, possèdent réellement l'énorme force vive qui en est l'équivalent, et se meuvent avec une vitesse de 2,500 mètres par seconde? Une telle supposition n'est pas nécessaire. Les molécules s'attirent suivant une loi inconnue, et, pour les amener de l'état de glace à celui d'eau liquide, pour dilater ce liquide et le vaporiser ensuite, il faut, en les écartant, accroître leur énergie potentielle; le travail nécessaire pour cela, que les physiciens nommaient, il y a peu d'années, la chaleur latente, représente la plus grande partie de 300,000 kilogrammètres dont nous avons parlé.

Lorsqu'on s'est habitué à considérer la chaleur comme équivalente à de la force vive et la force vive à du travail, il ne faut pas croire que, dès lors, la théorie de la machine à vapeur soit faite. Le foyer vaporise l'eau de la chaudière, et la vapeur, en agissant sur le piston, transforme en tra-

vail le calorique qu'elle renferme, suivant la proportion théorique de 425 kilogrammètres par calorie, et comme, d'après des expériences très-exactes, chaque kilogramme de charbon brûlé donne 8,000 calories, on est tenté de demander à une machine 3,408,000 kilogrammètres par kilogramme de charbon brûlé; ce serait beaucoup trop. Le phénomène est moins simple, et l'on comprend bien vite l'impossibilité, non-seulement pratique, mais théorique, d'utiliser toute la chaleur dépensée.

L'analyse de cette importante question a précédé, chose singulière, la conception de l'équivalent mécanique de la chaleur, et, malgré les idées inexactes de Sadi Carnot sur la *matérialité* du calorique, il a frayé, il y a quarante ans, avec un véritable génie, la voie si brillamment parcourue depuis.

Mais disons tout d'abord pourquoi la règle semble en défaut, et comment l'exception apparente n'altère en rien la certitude des principes.

Quand un travail s'accomplit sans produire une force vive apparente, il donne naissance à une quantité proportionnelle de chaleur; réciproquement, quand de la chaleur disparaît, on doit retrouver une quantité équivalente de force vive produite ou de travail accompli; mais entre ces deux propositions réciproques subsiste une différence essentielle. Un travail peut toujours, par des appareils faciles à imaginer, être intégralement converti en chaleur; il n'en est pas de même de la chaleur totale renfermée dans un corps. Tous les corps qui nous entourent contiennent, à la température ordinaire, une quantité énorme de chaleur représentant une force vive qui, pour être créée à partir du froid absolu, exigerait un travail immense. Ce travail accompli serait intégralement restitué, cela n'est pas douteux, si nous pouvions ramener ces corps à la température qui représente l'absence complète de chaleur, et qu'on a évaluée, comme nous le dirons, à 273 degrés au-dessous de zéro. Mais comment s'y prendre? Aucune machine, aucun appareil ne permet de le faire. On peut aisément, il est vrai, abaisser les températures à 10, 20 et même à 50 degrés; mais de quelle façon? en se procurant un corps froid, de l'acide carbonique solide, par exemple; mais la chaleur enlevée au corps refroidi sert à échauffer le réfrigérant, à accroître sa force vive, si l'on veut, mais sans production de travail apparent.

Une masse d'eau indéfinie ou une atmosphère gazeuse à la température de 15 degrés centigrades, par exemple, représente donc une quantité énorme de chaleur, dont, au point de vue du travail, nous n'avons aucun parti à tirer. Supposons actuellement que dans un cy-

lindre fermé par un piston on ait réuni une masse de gaz à 300 degrés, qui, sous le même volume qu'à la température ordinaire, exerce une pression de deux atmosphères; comment en obtenir le travail dont il est capable? Il suffira évidemment de laisser dilater le gaz qui poussera le piston devant lui; mais où s'arrêtera la dilatation et quel sera le travail produit? La dilatation s'arrêtera quand le gaz fera équilibre à la pression extérieure, dont le minimum, dans les conditions pratiquement réalisables, est la pression atmosphérique; le poids du piston peut être écarté de la question en supposant le cylindre horizontal; si l'on pouvait opérer dans le vide, le gaz se dilaterait indéfiniment en épuisant pour la transformer en travail la totalité de sa chaleur.

Les lois connues de l'expansion des gaz et du refroidissement qui l'accompagne rendent le calcul facile à faire; si l'on admet, comme on doit le faire, que le corps de pompe imperméable à la chaleur n'intervienne ni pour réchauffer ni pour refroidir, le travail total sera proportionnel à la température du gaz, compté à partir du *zéro absolu*, représenté dans notre échelle par 273 degrés.

Mais dans une machine réelle il ne saurait en être ainsi; l'opération, en effet, doit incessamment se renouveler, et les mouvements du piston sont alternatifs; après l'avoir poussé dans un sens, il faut le ramener à sa position primitive; le gaz, dans ce retour, sera nécessairement comprimé et produira un travail négatif, qui, si l'on n'employait pas un artifice convenable, serait précisément égal et contraire à celui qu'on a produit d'abord; il se réchaufferait en même temps, et, en négligeant les pertes inévitables, on se retrouverait au point de départ sans avoir rien fait. Pour obtenir un effet utile et continu, il faut, lorsque le piston est à l'extrémité de sa course, trouver moyen de refroidir le gaz; la pression diminuera alors, et le travail nécessaire pour le comprimer, inférieur au travail produit dans l'expansion, laissera pour profit leur différence.

Cet exemple fort simple met en évidence une condition commune à toutes les machines thermiques. C'est en passant d'un corps chaud dans un corps froid que la chaleur peut être utilisée. Après avoir echauffé le moteur pour le dilater, il faut le refroidir en le comprimant, sous peine d'annuler le travail théorique et de n'obtenir en pratique qu'une perte d'action. On peut, il est vrai, tant que le gaz ou la vapeur a une pression supérieure à celle de l'atmosphère, le mettre en communication avec celle-ci, et réduire ainsi le travail nuisible pendant la seconde phase de l'opération; mais, dans ce cas même, on peut dire que le gaz, en s'écoulant dans l'atmosphère, refroidit celle-ci, et qu'il y a transport de cha-

leur d'un corps chaud (la chaudière) sur un corps froid (l'air environnant).

Cette condition commune à toutes les machines thermiques a été signalée par Carnot, dont la grande découverte est d'avoir affirmé que le rapport du travail obtenu à la chaleur dépensée dépend seulement, dans la machine la plus parfaite, des limites extrêmes de température entre lesquelles on opère, ou, comme il le dit, *de la chute de chaleur* dont dispose le mécanicien. Jamais, de plus, Carnot l'a affirmé par une intuition de génie, aucun contact dans une machine ne doit s'établir entre deux organes de température différente ; c'est en cela que consiste la perfection qui assure le maximum de rendement, et la chaleur qui passe librement d'une pièce à l'autre sans produire de force laisse perdre, disait-il, tout l'effet qu'une disposition plus habile pourrait faire rendre à cette portion de chute que l'on n'utilise pas; rien n'empêche, en effet, de concevoir entre les deux organes, quels qu'ils soient, une petite machine alimentée par la chaleur qui passe de l'un à l'autre en accroissant l'effet utile de l'ensemble.

C'est malheureusement sur une hypothèse inexacte que Sadi Carnot faisait reposer sa belle découverte. La chaleur pour lui était une substance dont la quantité totale dans l'univers doit forcément rester invariable. Le résultat subsiste néanmoins quand on corrige, d'après les vues nouvelles, l'ingénieux raisonnement de Carnot, et les mécaniciens admettent, sans en avoir toutefois donné une preuve mathématique, que le rendement d'une machine parfaite, c'est-à-dire le rapport du travail produit à l'équivalent de la chaleur dépensée au foyer, est égal à la différence des températures extrêmes entre lesquelles on opère, divisée par la température la plus élevée, le zéro étant, comme toujours, à 273 degrés centigrades au-dessous de la glace fondante. La démonstration de ce théorème n'a pas, nous l'avons dit, une rigueur mathématique; elle repose sur deux *axiomes* ou *postulatum* de l'évidence desquels chacun peut juger :

Le mouvement perpétuel est impossible;

Il est impossible, sans dépenser de travail, de faire passer la chaleur d'un corps froid à un corps plus chaud que lui.

Sous cette forme concise des deux énoncés, nous allons trop loin peut-être en laissant chaque lecteur juge de leur évidence. On pourrait disputer sur la seconde assertion, et de longs développements devraient préparer les esprits à l'accepter avec confiance. J'admire, pour ma part, la grande hardiesse des savants éminents qui, en y voyant des vérités absolues et primordiales, ont osé en faire la base de leurs recherches; la suite harmonieuse et imprévue de leurs déductions et la

confirmation des conséquences les plus lointaines par de minutieuses et délicates expériences sont aujourd'hui, je crois, en même temps qu'un progrès du premier ordre apporté à la science, l'argument le plus fort qu'ils puissent invoquer. Cette indication rapide d'une théorie nouvelle doit, nous n'en doutons pas, laisser plus d'un nuage dans l'esprit du lecteur; il serait difficile de s'expliquer plus clairement sans employer les formules mathématiques; indiquons seulement, sans aborder les détails techniques, par quel artifice élégant on a su les rendre applicables, et comment le problème si vaguement posé a pu être mis en équation.

Disons d'abord quelles sont les inconnues et quelles sont les données. Le volume d'un corps, personne ne l'ignore, change avec sa température, et dépend en outre de la pression extérieure qu'il supporte; ces trois quantités, la température, la pression et le volume, sont liées évidemment pour chaque corps solide et gazeux par une équation qui, pour les gaz, est la traduction des deux célèbres lois de Mariotte et de Gay-Lussac. S'il s'agit d'un liquide ou d'un solide, ou même d'un liquide en partie réduit en vapeur, la température est une fonction inconnue du volume et de la pression. Deux éléments étudiés par les physiciens, la chaleur spécifique à pression constante et la chaleur spécifique à volume constant, sont l'un et l'autre fonctions des mêmes variables, et nous pouvons regarder la question comme comportant ainsi trois fonctions inconnues qu'une solution complète devrait exprimer au moyen des deux variables indépendantes, le volume et la pression, par exemple. Le problème, dans l'état actuel de la science, ne peut pas être résolu en général; mais les principes indiqués dans cet article se traduisent par deux équations différentielles qui établissent entre des éléments regardés jusqu'ici comme indépendants des relations très-précises que l'expérience a pleinement confirmées.

Nous donnerons un seul exemple, qui peut être compté parmi les plus importants.

Un liquide chauffé en vase clos se réduit partiellement en vapeur, dont la densité variable est à chaque instant la plus élevée qui puisse se concilier avec la température actuelle, de telle sorte qu'à un instant quelconque le plus petit refroidissement ou la plus légère compression ferait repasser à l'état liquide une portion de la vapeur déjà formée. Quel est pour chaque température le poids de la vapeur capable de saturer un espace donné? Les expériences directes, qui seraient fort difficiles, n'ont pas été tentées jusqu'ici dans des conditions suffisantes d'exactitude; mais les beaux travaux de M. Regnault donnent un élé-

kilogramme de charbon brûlé équivaut à 8,000 calories; si le calorifère chauffait mal, c'est qu'une portion seulement était utilisée sous forme de chaleur; le reste, converti en travail, a renversé le mur, et la théorie mécanique de la chaleur explique tout avec d'autant plus d'élégance qu'elle dispense d'approfondir les choses en étudiant le détail[1]. Le propriétaire, cependant, tout en se demandant si l'on se moque de lui, découvre près de l'un des tuyaux une barre de fer qui, en se dilatant, a poussé le mur; il voit dans ce détail la cause de tout le mal et cesse de la chercher ailleurs.

La conservation exacte de l'énergie, quoique très-admirable, laisse encore, on le comprend, bien des obscurités à démêler; une seule loi ne saurait tout régler.

Toutes les forces naturelles, en changeant de nom et de nature, peuvent également se tourner aux effets les plus contraires; l'étude de ces transformations et des conditions sous lesquelles elles s'accomplissent forme la science. Se dispenser d'en suivre et d'en approfondir le détail pour ne voir qu'un compte à établir entre le travail reçu et le travail rendu, en se félicitant de n'avoir pas à s'inquiéter des mécanismes qui le transmettent et des causes qui déterminent les transformations, c'est commettre l'erreur de celui qui, pour juger l'administration d'un pays, se contenterait d'additionner les recettes de toute nature, en constatant l'égalité parfaite du résultat avec le chiffre total des dépenses.

J. BERTRAND.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Dans l'un des excellents ouvrages énumérés en tête de cet article, je lis comme *explication* de l'injecteur Giffard : « La vapeur se condense au contact de l'eau froide; « la chaleur dégagée par la condensation se transforme en énergie sensible, et le jet « liquide sort dans l'air avec une grande vitesse. » Cette phrase ne semble-t-elle pas dictée par le physicien dont parle le texte.

C'est ce qu'a très-bien compris M. Bouiller. Unissant la variété à l'exactitude et à la profondeur, ne séparant pas l'analyse des idées du récit des faits qui en sont la conséquence extérieure, il a pu, en restant strictement fidèle à son sujet, embrasser une période qui s'étend de la publication du *Discours de la Méthode* jusqu'à la fin de la carrière de M. Cousin, et passer en revue, sans distinction de nationalité, tous les hommes et toutes les œuvres qui ont laissé une trace dans les annales de la pensée humaine. Aussi les philosophes et leurs systèmes, quoiqu'ils tiennent naturellement la première place dans son beau travail, sont-ils loin de le remplir tout entier. A côté des noms de Descartes, de Gassendi, de Hobbes, de Spinosa, de Malebranche, de Leibnitz, il nous en offre un grand nombre d'autres qui se rattachent à des idées et à des occupations bien différentes : des noms de théologiens et d'orateurs comme ceux de Bossuet, de Fénelon, d'Arnauld, de Nicole, de Sacy, de Quesnel, de Mabillon; des noms d'écrivains, de poëtes, de savants, de magistrats, comme ceux de La Fontaine, de Labruyère, de Pascal, de Fontenelle, de Claude Perrault, de Séguier et de Daguesseau; des noms de princes, de grandes dames, de personnages politiques, parmi lesquels nous citerons ceux du prince de Condé, de la princesse Élisabeth, de Christine, reine de Suède, des cardinaux de Retz et de Polignac, de Mme de Sévigné et de Mme de Grignan, sa fille, de la marquise de Sablé, de la duchesse du Maine. Il semble que le cartésianisme ait confondu toutes les sciences en une seule, qu'il ait supprimé les distances qui séparaient alors les différentes classes de la société, renversé les barrières qui s'élevaient entre le cloître et le monde, et fait des peuples les plus civilisés de l'Europe un seul et même peuple.

Ne pouvant pas suivre M. Bouiller dans la vaste carrière qu'il s'est tracée, nous nous bornerons à signaler les parties les plus importantes de son ouvrage, en nous arrêtant de préférence sur ce qui pourra donner une idée de sa saine critique et de sa solide érudition. Pendant quelque temps le nom de Descartes était parmi nous comme un cri de ralliement; on le prononçait à tout propos pour distinguer ses amis de ses adversaires, et l'on se croyait obligé d'être cartésien pour être spiritualiste. Cette époque est déjà éloignée de nous. Aussi M. Bouiller a-t-il fait acte de sagesse en se montrant dans sa troisième édition moins dogmatique que dans les deux précédentes. La vérité philosophique n'y a rien perdu, et la vérité historique, grâce à une exposition plus complète et plus fidèle des systèmes, y a beaucoup gagné.

Dans une histoire du cartésianisme, le point capital, c'est de faire

renouvelant la langue en même temps que les idées, s'adressent aux gens du monde.

Il est vrai qu'avant Descartes un homme dont le nom est habituellement associé au sien, Bacon, a, lui aussi, conçu le plan d'une réforme radicale de la philosophie et des sciences, et cet ambitieux dessein, il s'est flatté de l'avoir réalisé en grande partie. Mais nous pensons avec M. Bouiller que les services rendus à l'esprit humain par l'auteur de l'*Instauratio magna* ont été singulièrement exagérés par les philosophes du XVIIIe siècle. Bacon est un grand esprit, un brillant écrivain, un fin moraliste, nous voulons dire un observateur pénétrant des caractères et des mœurs. Il a des vues ingénieuses et profondes sur la méthode qui convient aux sciences naturelles, sur la nécessité de joindre l'expérimentation à l'expérience et sur la variété des procédés de l'induction. Mais, si nombreuses qu'elles soient, peut-être même parce qu'elles sont trop nombreuses et trop particulières, les règles qu'il expose dans le *Novum organum* ne forment pas un système de logique comparable à celui d'Aristote. Encore moins a-t-il un système de philosophie. Il ne paraît pas comprendre que la méthode d'observation s'applique aussi bien à l'esprit qu'à la matière, puisqu'il soutient que l'âme ne se connaît elle-même que par un rayon réfléchi. Aussi ne lui demandez pas ce qu'il pense de sa nature et de ses facultés, ne l'interrogez pas sur le principe et sur l'origine des choses, il vous renverrait à la théologie. Il ne se prononce pas davantage sur le principe et sur l'origine des idées, et rien dans ses œuvres ne justifie la réputation qu'on lui a faite, au siècle dernier, d'être le patriarche, le vrai fondateur de l'école de la sensation.

S'il ne peut être considéré ni comme le chef d'une école ni comme l'auteur d'un système de philosophie, a-t-il du moins servi directement l'avancement des sciences? En physique, toutes ses théories sont fausses, toutes ses expériences ont échoué. Les mathématiques, il les méprise, parce qu'il les ignore; par conséquent il ignore également l'utilité qu'en retire la physique. En astronomie, il repousse le système de Copernic. Il n'a exercé aucune influence sur les savants de son temps, en y comprenant ceux de son pays, et il est bien douteux qu'il en ait eu davantage sur ceux des temps suivants. Mais il lui reste cependant deux grands mérites : il a compris que le passé, c'est-à-dire l'antiquité et le moyen âge, avait accompli son œuvre, et, s'il n'a pas été autant qu'il le croyait le législateur, on peut dire qu'il a été le prophète de l'avenir; il a prévu, avec une sagacité admirable, les brillantes destinées qui attendaient la science et l'industrie.

tions hors desquelles il n'y a pas de science possible, pas de connaissance véritable, et ces conditions si claires, si nécessaires, si universelles, nous représentent les seules règles de la méthode cartésienne. Quel contraste avec les prescriptions innombrables de l'*Organum* d'Aristote et du *Novum organum* de Bacon! Cette parfaite simplicité, ce clair bon sens, si chers au génie de Descartes, suffiraient, à défaut des autres preuves citées par M. Bouiller, pour démontrer que le *Discours de la Méthode* est d'une date postérieure à celle du traité plus compliqué des *Règles pour la direction de l'esprit.*

Ayant simplifié la méthode en rendant la pensée à sa marche naturelle par la suppression des formules, on pourrait dire des formalités fastidieuses de la vieille logique, Descartes se propose de simplifier de la même manière la science en la reconstruisant tout entière sur un seul fondement, sur une seule vérité parfaitement évidente, modèle et condition de toute évidence. Cette vérité, la seule qui résiste à l'effort qu'il a fait pour douter de tout, afin de s'assurer qu'il existe quelque chose d'indubitable, c'est la fameuse proposition : « Je pense, donc « je suis. » Descartes savait-il que saint Augustin, en combattant le scepticisme académique, avait dit à peu près la même chose[1]? Il le nie absolument, et l'on peut l'en croire sur parole; mais, tout en se montrant reconnaissant à Arnauld de lui avoir signalé ce fait, d'où il pouvait tirer tant d'avantage pour lui-même, il fait remarquer qu'il y a cependant une différence capitale entre la proposition de saint Augustin et la sienne. La première ne présente qu'un intérêt théologique, puisqu'elle sert à démontrer, autant qu'un mystère est démontrable, le dogme de la Trinité. La seconde est destinée à fournir à la philosophie et à la science en général un point d'appui qui leur a manqué jusqu'alors.

Descartes avait raison. Montrer que toute connaissance suppose d'abord celle de notre existence, et que notre existence se montre à nous comme un fait absolument identique à notre pensée, c'est montrer que la science de l'esprit est le fondement de toutes les autres sciences, que l'esprit est le fondement ou le principe de toute existence, et que l'esprit ne peut se concevoir sans la conscience, puisqu'il est dans la nature de l'esprit de penser, et dans la nature de la pensée de se connaître ou de se penser elle-même.

La proposition de Descartes va beaucoup plus loin : elle annonce une révolution, non-seulement dans la métaphysique, mais dans la

[1] *Si fallor, sum.*

une existence complète. « Par le nom de pensée, dit-il[1], je comprends « tout ce qui est tellement en nous que nous l'apercevons immédiate-« ment pour nous-mêmes et en avons une connaissance intérieure : ainsi « toutes les opérations de la volonté, de l'entendement, de l'imagination « et des sens sont des pensées. » — « Vouloir, entendre, imaginer, sen-« tir, etc. ne sont que des diverses façons de penser, qui toutes appar-« tiennent à l'âme[2]. »

L'identification de la volonté et de l'intelligence est, sans doute, difficile à défendre au point de vue des faits ou de l'analyse psychologique; mais, quand on remonte jusqu'à leur principe, ou, comme dit Descartes, à leur essence, quand on les considère comme deux fonctions d'une force unique, la proposition de Descartes est conforme à la vérité et répond d'avance au reproche qu'on lui a adressé plus tard d'avoir méconnu l'activité de l'âme, et, par suite, le caractère propre de la substance.

Descartes est si éloigné de cette erreur qu'il fait de la volonté, ou, ce qui est la même chose, de la liberté, la maîtresse faculté de l'âme, celle qui nous rapproche le plus de la nature divine et qui nous prouve le plus clairement son existence. « La volonté, dit-il[3], ou la liberté du « franc arbitre que nous expérimentons en nous, est si grande, que nous « ne concevons pas l'idée d'une autre faculté plus grande et plus étendue, « en sorte que c'est elle principalement qui nous fait connaître que nous « portons l'image et la ressemblance de Dieu. » De la volonté dépendent nos jugements; car, suivant la psychologie cartésienne, c'est la volonté qui juge, et non l'entendement. L'entendement se borne à concevoir les choses ou les idées qui nous les représentent; la volonté les affirme ou les nie; c'est donc elle qu'il faut accuser de nos erreurs. De la volonté dépendent aussi nos passions; non pas qu'elle les produise, comme on suppose qu'elle produit nos jugements, mais elle les domine et les gouverne à son gré. Voici une phrase du traité des *Passions* qu'on dirait empruntée à Sénèque ou à Épictète : « Il n'y a point d'âme si faible « qu'elle ne puisse, étant bien conduite, acquérir un pouvoir absolu sur « ses passions. »

Enfin la volonté n'est pas sans avoir quelque prise sur nos idées, ou, pour nous exprimer d'une manière à la fois plus générale et plus claire, nos idées, aussi bien que nos jugements et nos libres détermi-

[1] *Réponse aux deuxièmes objections*, passage cité par M. Bouiller, t. I, p. 76. — [2] *Id. ibid.* p. 118. — [3] *Méditations métaphysiques, quatrième méditation;* M. Bouiller. t. I, p. 118-119.

« établies de Dieu et en dépendent entièrement, aussi bien que tout le « reste des créatures; c'est en effet parler de Dieu comme d'un Jupiter ou « d'un Saturne, et l'assujettir au Styx et aux destinées, que de dire que « ces vérités sont indépendantes de lui. Ne craignez point, je vous prie, « d'assurer et de publier partout que c'est Dieu qui a établi ces lois en la « nature, ainsi qu'un roi établit les lois en son royaume[1]. » Mais Descartes nous donne lui-même l'explication de ces paroles, qu'on ne peut citer séparément sans en altérer le sens. Quand il affirme que Dieu a créé les vérités premières, c'est pour donner à entendre qu'aucune vérité ne précède la connaissance que Dieu en a, et que la connaissance de Dieu se confond avec son action, que pour lui ce n'est qu'un de vouloir et de connaître. Toutes les vérités, d'ailleurs, procèdent d'une seule, qui est l'existence de Dieu; et, si Dieu ne peut changer, comment la vérité changerait-elle?

La liberté divine n'est donc pas une liberté d'indifférence. Elle est soumise à des lois qu'elle-même s'est données, sans doute, dans ce sens qu'elle ne les a point reçues d'une puissance supérieure et qu'elles n'ont point précédé sa propre existence, mais qui sont éternelles comme elle. La liberté d'indifférence n'étant, selon Descartes, que le plus bas degré de la liberté chez l'homme, est absolument incompatible avec la nature divine. Il a raison, et rien de plus sensé que ces paroles : « L'indifférence que je sens lorsque je ne suis point emporté vers un côté plutôt « que vers un autre par le poids d'aucune raison est le plus bas degré « de la liberté, et fait plutôt paraître un défaut dans la connaissance « qu'une perfection dans la volonté; car, si je connaissais toujours clairement ce qui est vrai et ce qui est bon, je ne serais jamais en peine de « délibérer quel jugement et quel choix je devrais faire, et ainsi je serais entièrement libre, sans jamais être indifférent[2]. »

M. Bouiller fait remarquer avec beaucoup de justesse que si, dans la doctrine cartésienne, la liberté de Dieu était réellement, comme on l'a cru, supérieure et indifférente aux lois de la raison, Descartes n'aurait pu dire que Dieu veut toujours le meilleur et qu'il a donné à l'univers toute la perfection dont il est capable. Le meilleur, le parfait n'existe pas dans l'indifférence. Or il est constant que le principe de l'optimisme, développé avec tant d'éclat par Malebranche et Leibnitz, existe déjà dans les *Méditations métaphysiques* et dans le livre des *Principes*.

Il est étonnant qu'un observateur et un logicien comme Descartes

[1] Voir M. Bouiller, t. I, p. 98. — [2] *Quatrième méditation;* M. Bouiller, t. I, p. 99-100.

en effet, une chose inerte et insaisissable, un être de raison comme l'étendue pourrait-il agir sur l'âme? Comment l'âme pourrait-elle agir sur une essence aussi abstraite et dont l'existence même ne lui est pas démontrée, puisqu'elle ne l'admet que sur la foi de la véracité de Dieu? Il est donc absolument nécessaire que Dieu intervienne sans interruption pour accorder ensemble deux natures si étrangères l'une à l'autre; et, en intervenant directement dans les modifications qui leur sont propres, il est inévitable qu'il les absorbe dans sa propre activité. C'est un nouveau secours prêté d'avance au spinosisme. Il ne lui manquera presque plus rien lorsqu'à la doctrine des causes occasionnelles viendra se joindre celle de la création continue, ou lorsque la création continue sera invoquée en faveur des causes occasionnelles. Les deux hypothèses se valent et ne peuvent guère se passer l'une de l'autre. L'une et l'autre, ainsi réunies, ont pour conséquence l'annihilation de l'activité humaine, remplacée partout et toujours par l'activité divine. En même temps que notre activité, disparaît notre personnalité, emportant avec elle jusqu'à notre conscience; car, cessant d'être active, par conséquent personnelle, la pensée n'aura plus qu'un caractère abstrait, indéfini, inconscient, qui permettra à Spinosa de la placer sur le même rang que l'étendue, pour faire de l'une et de l'autre deux attributs parallèles et équivalents de la substance universelle.

Les erreurs de Descartes, et celles que, sans le vouloir, il a autorisées après lui, ne viennent donc point de sa méthode ni de ses principes, mais de l'application incomplète qu'il en a faite en les réservant pour des objets privilégiés. Après avoir reconnu l'identité de la pensée et de l'existence, s'arrêtant à la pensée humaine dans son complet développement, à la pensée consciente et réfléchie, comme à la dernière limite de l'intelligence et de l'activité, il a été fatalement entraîné dans un double excès. D'une part, mû par la crainte d'imposer des bornes à l'intelligence et à l'activité divine, il lui sacrifie, par la doctrine des causes occasionnelles et de la création continue, ce qui avait été pour lui d'abord le point d'appui de toute vérité et de toute science, c'est-à-dire l'existence effective de la personne humaine. D'une autre part, n'admettant pas qu'au-dessous de la conscience et de l'activité réfléchie de l'homme il y ait autre chose qu'une matière inerte, susceptible seulement d'être mise en mouvement par une impulsion étrangère, il s'est vu forcé de nier la vie et d'absorber la physiologie et l'histoire naturelle dans la mécanique.

« Donnez-moi, disait-il, le mouvement et l'étendue, et je construirai « le monde. » Dans ces mots se résume toute sa physique, et ce qu'il

appelle ainsi n'est pas autre chose, on s'en souvient, que toute la science de la nature, celle qui rend compte non-seulement des phénomènes, mais de l'origine et de la formation de l'univers. Il n'est donc pas étonnant que Descartes ait banni de cette science les causes finales. Comment la matière inerte, et moins que cela, comment l'étendue pure se proposerait-elle une fin? Dieu lui a imprimé le mouvement une fois pour toutes; il lui a, selon l'expression de Pascal, donné une chiquenaude; le reste n'est que la conséquence fatale, absolument nécessaire, la conclusion mathématique de cette première impulsion. Aussi Descartes va-t-il plus loin que personne, aussi loin assurément que Spinosa et que certains philosophes et savants de nos jours, dans la proscription des causes finales. Il ne veut pas même qu'on puisse affirmer que l'œil est fait pour voir.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette opinion, c'est que, nous paraissant aujourd'hui et ayant toujours paru panthéiste ou athée, Descartes se croie autorisé à la soutenir dans l'intérêt de la grandeur et de la sagesse de Dieu. « Nous ne nous arrêterons pas, dit-il[1], à examiner les fins que Dieu s'est proposées en créant le monde, et nous rejetterons entièrement de notre philosophie la recherche des causes finales, car nous ne devons pas tant présumer de nous-mêmes que de croire que Dieu nous ait voulu faire part de ses conseils. » Il complète sa pensée en écrivant à Gassendi qu'en matière de morale, où les conjectures sont permises, il peut être édifiant de rechercher quelle fin Dieu s'est proposée en créant l'univers. « En physique, où toutes choses doivent être appuyées de solides raisons, cela serait inepte[2]. » Est-ce pousser assez loin le mépris de ce genre de spéculation, qu'un des plus éloquents disciples de l'école cartésienne, Fénelon, développera un jour avec tant de complaisance dans le *Traité de l'existence de Dieu?*

Cependant, en dépit des explications soit de la mécanique, soit de la physique et de la chimie, on ne pourra jamais séparer l'idée de finalité de l'idée même d'organisation et de vie. Mais en dehors des limites de la vie, dans le domaine de la physique proprement dite, Descartes avait raison. Aussi que de services n'a-t-il point rendus à cette science, en dépit des hypothèses qu'il y a introduites! D'abord il l'a affranchie des formes substantielles, des qualités occultes, des sympathies et des antipathies, et de tant d'autres chimères qui tenaient la place de l'observation et du calcul. Ensuite il y a fait des découvertes réelles, comme

[1] *Principes*, 1re partie; M. Bouiller, t. I, p. 174. — [2] *Réponse aux objections de Gassendi*; Bouiller, *ibid.*

celles des lois de la réfraction et des rapports qui existent entre les révolutions de la lune et le phénomène des marées. Sa théorie de la lumière et de la chaleur est à peu près celle qui est adoptée aujourd'hui. Pour lui, aussi, la chaleur n'est que du mouvement, et, par conséquent, le mouvement peut se convertir en chaleur. C'est à lui que la mécanique est redevable de ce principe : que le mouvement ne se perd pas, et qu'il y a toujours, dans le monde, la même quantité de mouvement. Ce principe, que Leibnitz lui a emprunté en le transportant à la force vive, c'est la revanche de la définition qui réduit la matière à l'étendue, et la réconciliation de sa physique avec sa métaphysique. Il n'y a pas jusqu'à l'hypothèse des tourbillons, la plus belle, selon d'Alembert, que jamais le génie de l'homme ait conçue, qui n'ait contribué à affranchir l'astronomie de la servitude théologique qui pesait encore sur elle, et à lui préparer dans l'avenir de plus brillantes destinées.

Nous verrons dans un prochain article comment ces idées furent accueillies par la société du XVIIe siècle, et quelle influence elles exercèrent sur les esprits.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

THE LIFE OR LEGEND OF GAUDAMA, the Budha of the Burmese, with annotations, etc. by the R[t] *Rev. P. Bigandet, etc.* — *La vie ou la légende de Gotama, le Bouddha des birmans, avec des notes sur les voies de Nirvâna et sur les Phonguis ou moines Birmans, par M*[gr] *Bigandet, évêque de Ramatha et vicaire apostolique d'Ava et de Pégu*, Rangoun, 1866, in-8°, XI-538 pages.

TROISIÈME ARTICLE [1].

En interrogeant M[gr] Bigandet sur le bouddhisme et en lui demandant

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août, p. 469; pour le deuxième, le cahier de septembre, p. 529.

« principal théâtre de ses travaux et de ses efforts persévérants, en faveur « de tous les êtres, sans aucune distinction ni de condition, ni de caste, « ni de sexe. Les gens les moins haut placés dans la société, des hommes « livrés aux vices les plus repoussants, des femmes abandonnées à l'in-« conduite, sont à un égal degré les objets de sa tendre sollicitude. Ils « sont tous également conviés à se rendre à ses pieds et à partager les « bienfaits qu'il tient en réserve pour eux. Gotama fait de la propagande « à un degré éminent, avec une ferveur et une énergie incomparables. « C'est là un trait qui caractérise sa physionomie, et qui le distingue non « pas seulement de ses contemporains, mais de tous les philosophes qui « ont paru dans la péninsule hindoue. Tous ces sages visaient à devenir « des chefs d'école; mais aucun d'eux n'a jamais pensé à promulguer « un code de morale qui pût être à l'usage du genre humain tout entier. « Gotama a la gloire d'avoir été le premier qui, avec une grande lar-« geur de sentiments, ait cru que tous les hommes, ses semblables, « avaient le même titre à recevoir le bénéfice de ses instructions. Son « amour envers eux lui inspira le courage de braver toutes les fatigues « pour leur apporter ce qu'il regardait comme un avantage inappré-« ciable.

« En constatant ce fait, poursuit Mgr Bigandet, nous n'avons pas du « tout l'intention de nous prononcer sur les principes du fondateur du « bouddhisme; nous voulons simplement signaler à l'attention du lec-« teur une des qualités caractéristiques de ce sage; car, dans notre humble « opinion, cette qualité explique la diffusion et le succès extraordinaires « du bouddhisme, des bords de l'Oxus à l'archipel du Japon. Les pré-« ceptes de cette religion sont devenus populaires, parce qu'ils s'adres-« saient à tout le monde. Quelque faux qu'ils fussent, surtout en ce qui « regarde les dogmes, ils ont été acceptés par les masses, parce qu'il n'y « en avait pas d'autres qui allassent à leur adresse. Les disciples de Go-« tama ont été bien accueillis dans tous les lieux où ils se sont présentés, « parce qu'ils montraient une disposition d'esprit absolument inconnue « dans cette époque, à savoir, un sincère intérêt pour le bien de tous. « Cette ferveur, qui avait éclaté si vivement dans Gotama et durant les « premiers âges du bouddhisme, s'est ensuite totalement éteinte. De la « part de ceux qui de nos jours suivent cette doctrine, il n'y a plus aucun « désir de la propager chez les nations ou les tribus avoisinantes [1]. »

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 225, note. C'est toujours à peu près sur le même ton que Mgr Bigandet parle du Bouddha et de sa généreuse entreprise. J'ai moi-même exprimé la même admiration, tempérée par des réserves, dans mon ouvrage : *Le Bouddha et sa religion*, p. 139, 164 et 178, et Introduction, p. XVII, XXXII.

Cet éloge, quelque grand qu'il soit, n'est que justice; et l'on ne peut nier que la bienveillance sans bornes, pour ne pas dire la charité, dont est animé le Bouddha envers tous les êtres humains, et même envers tous les êtres en général, ne fasse le plus réel honneur à l'élévation et à la tendresse de son âme. La doctrine qu'il promulgue est aussi fausse qu'étrange; et les principes sur lesquels elle s'appuie sont bien faibles. Mais, si l'intelligence n'est pas aussi haute que le cœur, le Bouddha n'en est pas moins, parmi les fondateurs de religions, une des figures les plus nobles et les plus douces. Sa sympathie pour les êtres souffrants est inépuisable; et, pendant une prédication qui dure près de cinquante ans, il ne s'occupe jamais qu'à soulager les maux dont l'espèce humaine est accablée. On peut trouver qu'il ne les comprend pas bien, et que le remède qu'il leur oppose est très-insuffisant; mais il n'est personne qui puisse se vanter d'avoir aimé ses frères davantage. A cet égard, Mgr l'évêque de Ramatha a pleine raison; et l'on peut éprouver la même estime que lui sans crainte de se tromper.

Dans un autre passage, Mgr Bigandet fait au Bouddha une louange non moins vive d'avoir su organiser si fortement le corps des religieux. Après une allusion à un discours du libérateur aux Bhikshous qui l'entourent, il ajoute :

« Le Bouddha les appelle Bhikshous ou Mendiants, afin de les faire « souvenir sans cesse de l'esprit de pauvreté et du mépris des choses du « monde, qui doit toujours leur être cher. Il joint au nom de Mendiants « celui de Bien-aimés, pour témoigner de la sincère et pure affec- « tion que le maître porte à ses disciples ou plutôt à ses fils spirituels. Le « premier soin que le Bouddha leur recommande, c'est de toujours « tenir des assemblées où l'on discute les sujets religieux, où l'on « apaise les controverses et où l'on raffermit l'unité de la foi. Cette obli- « gation a été étroitement remplie par les anciens bouddhistes, et c'est « là ce qui fait qu'ils parlent toujours dans leurs livres des Trois Conciles, « tenus dans les premiers siècles après le Nirvâna, afin de réviser soi- « gneusement les écritures sacrées, de les amender et de les purifier de « toutes les doctrines hérétiques. C'est pendant le dernier Concile, comme « on le sait, que le canon des livres sacrés a été fixé définitivement et « conservé depuis lors par les bouddhistes orthodoxes. Rien n'était plus « sage de la part du Bouddha que de vouloir que personne n'osât jamais « prendre sur soi d'altérer la véritable teneur des préceptes, en se per- « mettant à son gré de rendre grave ce qui est léger, et obligatoire ce « qui n'est que la matière d'un simple conseil. Le Bouddha exprime « donc à ses disciples le souhait ardent de les voir toujours unis entre

« eux et assidus à l'accomplissement des préceptes de la Loi. C'est pour « lui un point fondamental que l'obéissance aux supérieurs. Il n'y a pas « chez les païens d'association d'un caractère religieux où les divers « degrés de la hiérarchie soient aussi bien fixés et marqués qu'ils le sont « dans l'institution bouddhique. Le corps des religieux a un supérieur « dans chaque province, qui exerce une surveillance sévère sur tous les « couvents que cette province renferme. Il en est en quelque sorte le dio- « césain régulier. Chaque maison de l'ordre a également à sa tête un « supérieur qui a autorité et juridiction sur tous ceux qui l'habitent. « Au-dessous de lui sont les membres de l'association qu'on peut appeler « des novices, et, après les novices, des postulants et des disciples, qui « portent le vêtement des clercs et la robe jaune, mais qui n'ont aucune « fonction ni aucun pouvoir, et qui ne sont réellement que des étu- « diants soumis à toutes les épreuves indispensables[1]. »

Mgr Bigandet a consacré un appendice spécial aux moines bouddhistes du Birman appelés Talapoins. Un peu plus loin, nous le suivrons sur ce terrain, où nous trouverons des faits tout actuels et recueillis directement par lui. Maintenant laissons-lui encore la parole.

« En faisant ses recommandations à ses disciples, le Bouddha insiste « très-spécialement sur le devoir qu'ils ont de détruire en eux les prin- « cipes des passions et surtout la concupiscence. Le but général de toutes « ses prédications, c'est de leur enseigner les moyens de se délivrer du « joug tyrannique des passions. Nul ne peut jamais obtenir l'état de par- « faite quiétude ou de Nirvâna, s'il n'a d'abord éteint en lui les passions « de tout genre et s'il ne s'est disposé par là à la pratique de toutes les « vertus. Le caractère du corps des religieux bouddhistes est nettement « marqué par les exhortations que leur adresse leur maître, d'aimer la « retraite et la solitude. Les soucis, le tumulte et l'agitation, que ne « peut nécessairement éviter l'homme qui vit dans le monde, sont abso- « lument opposés à l'acquisition de cette connaissance de soi-même, à « cette possession de ses propres facultés et à cette perpétuelle domina- « tion de soi qui sont avant tout demandées aux religieux. « Ausssi long- « temps, dit le Bouddha, que vous resterez les observateurs fidèles de « votre règle, aussi longtemps vous serez prospères et vous assurerez à « vous-mêmes et à votre ordre le respect et l'admiration universels. » Le « plus profond moraliste, qui posséderait la connaissance la plus con-

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 254 et suivantes. Il est certain que l'organisation bouddhique doit avoir eu des fondements bien solides, puisqu'elle a pu venir jusqu'à nous et qu'elle ne semble pas près de son déclin.

tance. On le comprend sans peine. Le Bouddha n'existe plus, ne se mêle plus en rien des affaires de ce monde; il a cessé absolument de s'y intéresser en cessant de vivre. Il ne voit plus personne ici-bas; il n'entend plus de prières; il ne peut donner à qui que ce soit son appui ni sur cette terre ni dans aucun des degrés de l'existence. Ainsi la Providence n'existe pas pour les bouddhistes; il n'y a pas pour eux de prière réellement possible, puisqu'ils n'ont aucun des sentiments qui la constituent.

« Tout le culte rendu à Gotama, dit Mgr Bigandet, peut se résumer « en quelques mots : Le Bouddha est admiré comme le plus grand, le « plus sage et le plus bienveillant de tous les êtres; on le loue dans les « termes les plus enthousiastes que le langage puisse fournir; il est l'objet « de l'affection la plus reconnaissante pour tout le bien qu'il a fait. Mais « il n'y a pas la moindre trace d'un Être suprême dans la dévotion des « plus sincères bouddhistes. Sans doute on ne saurait nier que, dans la « pratique ordinaire de la vie, les bouddhistes de ces pays ne trahissent « souvent, sans d'ailleurs y réfléchir, quelque idée vague d'un Être su- « prême, qui exerce un certain pouvoir sur les choses terrestres et sur la « destinée de l'homme. Mais ce n'est pas là une opinion qui vienne de « leur foi religieuse; c'est la manifestation du sentiment intime dont la « nature humaine ne peut se défaire, comme le soutiennent quelques « philosophes, ou un débris de la tradition primitive, comme le pré- « tendent quelques autres [1]. »

Tous les détails du culte n'ont absolument pour but que de réveiller le souvenir du Bouddha dans le cœur des fidèles et de les fortifier par là dans leurs bonnes résolutions. Ses statues et surtout ses reliques sont l'objet de la dévotion la plus passionnée. Mais c'est uniquement sa mémoire qu'on veut entretenir; ce n'est pas son secours ou sa protection qu'on recherche. Si dans quelques pays bouddhistes la superstition populaire, aussi aveugle que partout ailleurs, attribue des prodiges à ces reliques et à ces images, ce n'est pas dans le bouddhisme primitif qu'on peut trouver ces extravagances. Le Bouddha est un modèle qu'on imite du mieux qu'on peut; ce n'est pas un patron tout-puissant dont on cherche à gagner la bienveillance secourable [2]. Il n'y a donc pas de retour personnel ni de calcul égoïste dans le culte d'ailleurs excessivement simple qui est rendu au Bouddha. Pour les hommages qu'on lui offre, fleurs, parfums, drapeaux, voiles, tissus de toute sorte, lampes, cierges de cire, bois odorants qu'on brûle en son honneur, on ne lui

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 305. — [2] *Ibid.* p. 305 et 307.

demande rien et on n'attend rien de lui. Le fidèle est seulement persuadé que les actes pieux auxquels il se livre sont bons en soi, et qu'ils contribueront à augmenter pour lui la somme des mérites qui, dans les existences futures, l'amèneront enfin au port si désiré de la délivrance éternelle.

C'est qu'en effet les bouddhistes croient à quelque chose d'éternel. Au milieu de la mobilité universelle des choses et des êtres destinés à naître et à périr sans cesse, la Loi est immuable; elle a été, elle est, elle sera de toute éternité; personne ne l'a faite; personne ne l'a commencée; personne ne peut la changer. Le mérite éminent du Bouddha, du sage par excellence, c'est d'être arrivé à comprendre et à voir tous les éléments dont la Loi se compose; mais il n'a fait que la découvrir; ce n'est pas lui qui l'a fondée; les hommes l'avaient oubliée; il est venu la leur rappeler, comme les Bouddhas qui l'avaient précédé, et comme le feront aussi les Bouddhas qui le suivront, quand les temps seront consommés. Ce qui est éternel au même titre que la Loi, c'est le Nirvâna, cet état d'immuabilité absolue que l'homme s'efforce de gagner, et qu'il gagne quelquefois quand il sait être aussi savant et aussi pur que le Bouddha lui-même.

De ce caractère tout humain du bouddhisme et de cet athéisme, ou plutôt de cette absence complète de l'idée d'un Être suprême, il est sorti une conséquence très-singulière qu'on n'a point assez remarquée, et que Mgr Bigandet signale avec une rare sagacité [1].

« Quand on n'a point étudié, dit-il, le système religieux du bouddhisme très-sérieusement, et qu'on n'a pas une connaissance exacte « des principes de ce système, on a peine à se former une opinion « juste de l'ordre religieux composé de ces austères reclus que les Européens, avec leurs préjugés résultant de toute une éducation, appellent « les Prêtres du Bouddha. Si nous appliquions aux membres de cet « ordre la notion qu'on se fait généralement d'un corps de prêtres, nous « aurions la plus fausse idée du caractère vrai de cette institution. En « effet, dans tout système religieux qui admet l'existence d'un ou plusieurs êtres supérieurs à l'homme, dont la providence influe sur ses « destinées, soit dans ce monde-ci, soit dans un autre, les personnes investies d'un caractère sacerdotal ont toujours été considérées comme

[1] C'est une question de savoir pourquoi le clergé bouddhique, si nombreux et si honoré, ne s'est jamais emparé du pouvoir civil, si ce n'est peut-être au Thibet. Mgr Bigandet répond heureusement à cette question, du moins en partie, par les considérations que j'ai traduites. Voir aussi mon ouvrage : *Le Bouddha et sa religion*, p. 358 et suiv.

« les médiateurs entre l'homme et la divinité qu'on admet, offrant à « l'Être suprême, dans toutes les occasions, les prières et les sacrifices du « peuple, et sollicitant en retour une protection toute gratuite. Lorsque, « dans les premiers âges du monde, la dignité sacerdotale s'alliait avec « la dignité patriarcale et royale; lorsque, dans les âges postérieurs, il « s'est formé un corps de prêtres distinct et régulier, comme sous la loi « de Moïse, ou même parmi les Grecs, les Romains, les Gaulois, etc. « ces prêtres ont toujours été considérés comme les délégués du peuple « dans tout ce qui regardait le culte national, chargés d'entretenir en « son nom le commerce mystérieux qui unit le ciel à la terre. Ainsi un « corps de prêtres suppose nécessairement la croyance à un être qui est « supérieur à l'homme et qui règle sa destinée. Du moment que cette « croyance disparait, l'idée d'une corporation de prêtres s'évanouit du « même coup. Le bouddhisme, du moins tel qu'il existe à Ceylan, au Bir- « man, à Siam et autres contrées, n'est qu'un système religieux absolu- « ment athée; et c'est le seul exemple qu'on puisse citer, à ce que je crois, « d'une religion fort répandue chez divers peuples, qui ne fonde pas sa « foi sur l'idée d'un être suprême, assez puissant pour régler plus ou « moins complétement les choses de l'univers[1]. »

Cette accusation d'athéisme portée contre la religion bouddhique est aussi exacte qu'elle est grave; et, pour la justifier, Mgr Bigandet donne un exposé succinct des principales opinions du bouddhisme. Nous connaissons assez ce système pour qu'il ne soit pas nécessaire de rappeler chacune de ces doctrines avec détail; mais nous les résumerons encore une fois en peu de mots, sur les traces de l'évêque de Ramatha.

La matière est éternelle. L'existence et la durée du monde, sa destruction et sa reproduction, avec toutes les combinaisons dont la matière est capable, ne sont que les conséquences de lois éternelles qui existent par elles-mêmes. Durant toute sa vie, l'homme est soumis à l'action de ses bonnes ou mauvaises actions antérieures. Cette influence l'accompagne dans les existences innombrables qu'il doit subir, et où il est heureux ou malheureux selon que la somme des unes l'emporte sur la somme des autres. Pour régler sa conduite, il y a une Loi éternelle, qui est tantôt comprise, tantôt méconnue par les êtres humains, et que de temps à autre viennent leur rappeler ces hommes supérieurs qu'on appelle des Bouddhas. Le grand objet de l'enseignement des Bouddhas, c'est d'apprendre aux hommes à se délivrer de toutes les passions pour arriver à s'abstraire absolument de l'existence. Libres enfin de toute

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 490.

influence quelconque du bien ou du mal qui les avait fait revenir incessamment dans un cercle de renaissances infinies, ils peuvent parvenir à cet état d'éternel repos qu'on appelle le Nirvâna. C'est l'état où entre aussi le Bouddha après qu'il a prêché la Loi, et qu'il a accompli envers les hommes le devoir de les sauver en les instruisant. Dans cette condition, le Bouddha est comme s'il n'était pas, comme s'il n'avait jamais été, c'est-à-dire qu'il est annihilé.

De ces considérations, Mgr Bigandet tire la conclusion que, dans un système de religion où il n'y a pas de Dieu, il ne peut non plus y avoir de corporation de prêtres proprement dits. Il paraît bien que cette assertion est sans réplique. Les religieux bouddhistes n'ont jamais formé de clergé tel qu'on en a vu chez tant d'autres peuples; tout en vivant ensemble, tout en ayant une forte hiérarchie, ils n'ont jamais pris part au gouvernement politique de la société. C'est un phénomène très-remarquable sans contredit; et l'explication qu'en propose Mgr Bigandet est très-profonde et très-plausible. A côté de la caste des brahmanes, si rigidement fermée à tous ceux qui n'en faisaient pas partie par leur naissance, le Bouddha est venu fonder une vaste association d'où personne n'était exclu, depuis l'homme le plus humble jusqu'aux rois. La réaction était violente; mais elle était généreuse et juste; et, si la religion nouvelle n'a pu s'implanter dans l'Inde, depuis trop longtemps soumise au joug, elle a fait la conquête des nations voisines; et la meilleure partie de l'Asie lui appartient, au nord, au sud et à l'est.

Un autre point sur lequel la déposition de Mgr Bigandet n'est pas moins précieuse, c'est le Nirvâna. On connaît les controverses que cette doctrine équivoque a soulevées parmi nous; et, quoiqu'elles soient aujourd'hui moins vives, la question n'est pas si pleinement résolue qu'il n'y ait plus lieu de l'agiter, quand des données nouvelles se présentent pour l'éclaircir. Quelle est l'opinion de Mgr l'évêque de Ramatha sur la théorie fondamentale du bouddhisme? Après avoir vécu de longues années dans le commerce des Talapoins et des Çramanas, que pense-t-il du Nirvâna?

Vingt fois Mgr Bigandet a dû se prononcer sur ce problème, qui se représente sous toutes les formes; et, après un mûr examen, il n'a jamais hésité à le déclarer : « Le Nirvâna est l'annihilation absolue, « l'anéantissement; le Nirvâna n'est pas autre chose que le néant[1]. »

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* pages 21, 270, 281, 320, 347, 348, 431, 480, 485, 490 et *passim.* Dans un morceau spécial, j'ai traité moi-même du Nirvâna; d'accord avec Eugène Burnouf et bien d'autres, je m'étais prononcé pou-

Mgr Bigandet a bien vu que la transmigration est un dogme commun au brahmanisme et au bouddhisme, qui n'a été inventé ni par l'un ni par l'autre, et que tous deux ont trouvé si solidement implanté dans l'esprit des peuples, qu'ils n'ont jamais un instant songé à le combattre, quelque absurde et quelque désastreux qu'il soit. Les deux religions rivales ont le même but : c'est d'élever l'âme au-dessus de ces imperfections que lui inflige la matière à laquelle elle est jointe, et de la soustraire à l'empire des passions qui l'attachent à ce monde et l'y font rentrer perpétuellement, si elle ne sait pas s'arracher à ce cercle fatal. Les bouddhistes croient plus particulièrement que la transmigration n'a pas d'autre cause que le mérite ou le démérite des actions antérieures. Selon eux, cette influence est entièrement personnelle, et l'être qui disparaît ne transmet rien de son entité propre à ceux qui sortent de lui par voie de génération. Chacun est absolument indépendant et n'agit que pour lui seul, non par égoïsme réfléchi, mais par une nécessité inévitable[1]. Les bouddhistes éclaircissent cette doctrine surprenante par la comparaison d'un arbre qui produit et porte tour à tour des fruits bons et mauvais. Ces fruits, bien que sortant du même tronc, n'ont rien de commun, ni entre eux, ni avec ceux qui les ont précédés ou qui les suivront sur la même plante. Ils sont tous distincts et séparés. De même, l'influence du mérite ou du démérite antérieurs produit successivement des êtres totalement isolés les uns des autres.

Mais, s'il y a plein accord entre les partisans des deux dogmes, brahmanes et bouddhistes, sur les moyens de la libération, il y a divergence sur la nature de la fin à laquelle on arrive. Le brahmanisme prétend conduire l'être perfectionné à une essence suprême, dans laquelle il est submergé comme une goutte d'eau dans l'Océan; « il y perd « sa personnalité pour y former un tout avec la substance divine. C'est « le panthéisme. Le bouddhisme, qui n'a aucune notion d'un Être su« prême, conduit l'individu, qu'il arrache au tourbillon de l'existence, à « cet état de complet isolement qui se nomme le Nirvâna; et cet état « n'est, à parler strictement, qu'une annihilation définitive. »

Mgr Bigandet s'attache avec raison à bien faire comprendre comment,

la même solution que Mgr Bigandet; j'avais accumulé tous les arguments, selon moi irrésistibles, qui imposent cette interprétation à tous ceux qui veulent regarder de près à ce sujet. Je ne répète point ici ces arguments décisifs; mais on comprend qu'ils acquièrent à mes yeux une force nouvelle, quand je les vois corroborer par un témoignage qui s'appuie sur l'observation directe des faits; voir l'Introduction de mon ouvrage : *Le Bouddha et sa religion*. — [1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 20 et 21.

dans les croyances bouddhiques, le Nirvâna n'a rien de commun avec la mort. Dans le cours ordinaire des choses, la mort est la fin de l'existence actuelle; mais, comme cette existence a été précédée d'un nombre infini d'existences variées, et qu'elle peut être suivie par un nombre d'existences également infini, il faut autre chose que la mort pour nous délivrer de la transmigration; cette autre chose, c'est le Nirvâna, qui ne nous débarrasse pas seulement de la vie sous sa forme présente, mais de la vie sous quelque forme qu'elle revête, depuis la matière inerte jusqu'à la condition humaine [1]. C'est là l'effet prodigieux que les bouddhistes attendent du Nirvâna; et c'est pour bien marquer tout ce que ce triomphe sur l'existence a d'excellent que la tradition suppose un tremblement de terre au moment où le Bouddha entre dans le Nirvâna. Il est vrai que, dans les égarements de la superstition bouddhique, la terre tremble pour des actes beaucoup moins solennels; ainsi il y a des tremblements de terre pour célébrer l'adoption des Trois Corbeilles par le premier Concile; la terre bondit de joie, non pas seulement pour la gloire du vainqueur, enfin sorti du cercle des renaissances, mais aussi pour la science de ses disciples, qui sont cependant beaucoup moins grands que lui.

Pour confirmer l'opinion qu'il exprime sur le sens véritable du Nirvâna, Mgr Bigandet s'appuie sur les entretiens qu'il a eus fréquemment avec les prêtres birmans; il a toujours remarqué que, dans leur esprit, l'idée de repos et d'extinction était invariablement associée avec celle du Nirvâna. Quand on leur demande ce qu'ils croient de la situation où est maintenant le Bouddha, ils répondent qu'il est dans un espace ou un vide sans limites, par delà tous les lieux où jamais un être a pénétré, et qu'il jouit d'un repos imperturbable, sans éprouver la moindre sensation de peine ou de plaisir. Un jour que Mgr l'évêque de Ramatha causait avec un Talapoin qui passait pour fort savant dans les secrets du Nirvâna, la lumière de la lampe qui brûlait sur la table en éclairant les deux interlocuteurs vint à s'éteindre, faute d'huile. Le bouddhiste, élevant la voix d'un ton d'allégresse, s'écria : « Ne me demandez plus ce que c'est que le Nirvâna; ce qui vient d'arriver à la « lampe nous montre bien ce qu'il est. La lampe s'éteint, parce qu'il « n'y a plus d'huile dans le vase. De même, l'homme est dans le Nir-

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 281. Selon la remarque de Mgr Bigandet, d'après les bouddhistes birmans, le Bouddha est deux fois vainqueur, d'abord en dominant ses passions, puis ensuite en dominant l'existence sous toutes les formes qu'elle peut revêtir.

« vâna quand tout principe d'existence est entièrement épuisé en lui [1]. » Mgr Bigandet croit que cette solution suffit à la raison d'un moine birman, qui, en général, ne veut pas essayer de pénétrer plus avant dans les ténèbres du Nirvâna; mais les philosophes, qui ont poussé plus loin l'analyse, sont arrivés à conclure que le Nirvâna n'est que l'annihilation complète de l'être. D'autres, il est vrai, repoussés par cette doctrine hideuse, ont soutenu que l'individualité ne disparaît pas dans le Nirvâna; mais ce n'est là qu'une opinion très-postérieure; et, de plus, elle est essentiellement en désaccord avec les principes du bouddhisme primitif.

Nous pourrions citer encore une foule de passages où Mgr Bigandet établit le même sentiment; mais il vaut mieux, pour compléter tout ce qui précède, nous borner à signaler un petit traité sur *Les sept chemins du Nirvâna*, qu'il a donné en appendice. Ce traité, fort bien composé, si ce n'est fort concluant, a été écrit d'abord en siamois à Bangkok, et traduit ensuite en birman. Mgr Bigandet l'a mis du birman en anglais. Le premier chapitre est consacré à l'étude des préceptes, et l'auteur se pose les trois questions suivantes : Quelle est l'origine de la Loi? qu'est-ce que l'homme, objet de la Loi? quel est l'être qui a promulgué la Loi? Le second chapitre traite de la méditation et de ses degrés divers; le troisième, de la nature des êtres; le quatrième, de la matière et de l'esprit, ou plutôt de la forme et du nom; le cinquième, des voies de la perfection; le sixième et dernier traite du progrès dans la science parfaite, au bout de laquelle on trouve le Nirvâna, tant cherché et si difficilement obtenu. L'auteur original de ce petit ouvrage est certainement fort habile; mais il nous mène au Nirvâna bien plutôt qu'il ne nous l'explique. C'est là un écueil où se brisent tous les bouddhistes, même les plus adroits et les plus subtils. On conçoit sans trop de peine leur impuissance, quand on essaye soi-même de se rendre compte de ce que c'est que le néant. Notre métaphysique y échoue comme la leur; et nous ne devons pas trop nous étonner qu'en voulant sonder cet abîme infranchissable, des regards moins perçants que les nôtres se troublent et s'obscurcissent, puisque nous mêmes aussi nous y faisons défaillance [2].

Nous eussions aimé que Mgr Bigandet interrogeât aussi les Talapoins

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. p. 320. — [2] *Ibid.* p. 431 à 481. Ce n'est pas une traduction littérale qu'a donnée Mgr Bigandet; il suit son texte pas à pas; mais parfois il l'abrége et il l'arrange pour l'accommoder davantage à nos habitudes d'esprit.

dont le corps, d'une substance éthérée, peut se transporter tout à coup dans les espaces avec une rapidité merveilleuse. Ils prennent une part incessante aux affaires humaines; on les trouve partout et sous toutes les formes. Il n'y a pas de forêt, de rivière, de source, d'arbre, de village, de ville, qui n'ait son Nat protecteur. Il y a des Nats qui sont déchus du siége sublime occupé d'abord par eux, et qui, retirés dans des lieux obscurs, ne songent qu'à nuire aux hommes. Aussi les redoute-t-on beaucoup, et fait-on tout ce que l'on peut pour les apaiser et les rendre propices. Le culte des Nats, plus ancien que le bouddhisme dans cette partie de l'Asie, a continué de vivre à côté de lui, bien qu'il contredise tous ses principes; et les rares tribus de ces contrées, qui ne sont pas bouddhiques, n'adorent que les Nats indigènes. Les bouddhistes concilient comme ils peuvent les deux cultes; et, ainsi que le dit Mgr Bigandet, « tous les Birmans sans exception, depuis le « roi jusqu'à son plus humble sujet, adorent les Nats, soit en public, soit « en particulier [1]. » Dans le culte des Nats, il n'y a pas la moindre idée de morale; et, en ce sens, la foi bouddhique a réalisé pour le Birman un progrès considérable. Le devoir a été substitué à l'intérêt; et l'on a pu s'appliquer à imiter les vertus du Tathâgata, sans avoir rien à craindre ou à espérer de lui.

A d'autres égards, le bouddhisme n'a pas été moins bienfaisant. Par exemple, Mgr Bigandet vante beaucoup l'heureuse influence qu'il a exercée sur la condition des femmes. Le Bouddha, comme le prouve l'histoire de Ratha, que nous avons citée un peu plus haut [2], n'avait pas exclu les femmes de la communauté religieuse; il avait institué des couvents pour elles aussi bien que pour les hommes. Il y a encore aujourd'hui des monastères de ce genre au Birman. Les nonnes qui les habitent y vivent des aumônes des fidèles, et y mènent une vie très-sévère; mais il paraît qu'elles ne sont pas en général très-considérées; et cette institution, peu conforme aux principes du dogme bouddhique, est sur son déclin [3].

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* pages 17 et 71. Il faut lire aussi à la fin du volume, page 537, une note de M. le colonel A. P. Phayre, commissaire général du Birman anglais, sur le mot *Nat*. M. le colonel Phayre est orientaliste en même temps qu'administrateur politique; et Mgr Bigandet, qui paraît avoir eu fort à se louer de lui, a pu lui dédier son ouvrage, non pas seulement comme à un ami, mais comme à un juge. M. Phayre croit aussi que le culte des Nats a précédé de beaucoup le culte bouddhique. Pour lui, les Nats sont assez analogues aux fées et aux sylphes du moyen âge. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1869, page 455. — [3] *The life or legend of Gaudama, etc.* pages 118 et 299.

Collection des Historiens anciens et modernes de l'Arménie, publiée en français.... avec le concours des membres de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise et des principaux arménistes français et étrangers, par Victor Langlois[1]; t. Ier, première période, *Historiens grecs et syriens, traduits anciennement en arménien*, XXI-421 pages, 1867, et t. II, deuxième période, *Historiens arméniens du ve siècle*, XVI-405 pages, 1869.

PREMIER ARTICLE.

Si, dans une composition littéraire ou dans l'exécution d'une œuvre d'art, il suffisait de déployer du zèle, de l'ardeur au travail, une volonté empressée à faire quelque chose d'utile, un talent de mise en œuvre ingénieux et facile, il n'y aurait à coup sûr que des éloges à donner à l'auteur de la compilation dont nous allons essayer de rendre compte. C'est, en effet, une excellente et très-louable pensée que celle de réunir en un corps d'ouvrage et de transporter dans notre langue les historiens et les chroniqueurs qu'a produits l'Arménie. De toutes les nations de l'Asie occidentale, il n'en est aucune qui ait cultivé avec plus d'aptitude et une vocation mieux réussie ce genre de littérature, qui ait mis au jour une série d'annales plus étendue, d'un caractère plus varié et plus curieux. Cette série commence au IVe siècle de notre ère, au moment de la conversion de la Grande Arménie à la foi de l'Évangile, et se prolonge presque sans interruption jusqu'à l'époque où nous vivons; vaste cadre où se déroulent à nos yeux le dramatique tableau de vicissitudes politiques ou religieuses sans nombre, le spectacle des phases alternatives d'agitation et de tranquillité, de prospérité et de misère, d'indépendance et de servitude, que ce peuple a traversées.

La littérature arménienne, éclose sous l'influence des écoles syriennes de la Mésopotamie, fécondée plus tard par le génie de la Grèce, avec lequel le christianisme byzantin la mit en contact, par l'étude et l'imi-

[1] Le travail que je soumets ici au lecteur était presque terminé, lorsqu'ont eu lieu tout récemment la publication du tome II de la Collection de M. Langlois et presque en même temps la mort de l'auteur. Après cette perte regrettable, je n'ai rien à changer à ce que je disais de lui pendant qu'il aurait pu encore me répondre, rien à retrancher d'une appréciation que j'ai cherché à rendre aussi impartiale, aussi impersonnelle que possible.

tale et la transplantation en masse dans ses États des habitants des provinces voisines de l'Araxe. Cette liste pourrait être accrue de quelques noms récents ou contemporains, si les travaux qu'ils ont signés n'étaient en réalité des compilations[1], ou de simples abrégés, qui, malgré le mérite qu'ils supposent de la part de leurs auteurs, n'ont aucun droit à être considérés comme des œuvres originales.

Peuple au caractère essentiellement positif et pratique, les Arméniens se complaisent dans la sphère de la vie réelle beaucoup plus que dans la contemplation du monde idéal, dans l'étude des sciences qui dépendent du raisonnement et de l'observation des faits beaucoup plus que dans l'exercice des arts qui sont du domaine de l'imagination. Aussi, tandis qu'ils excellent dans la théologie et l'histoire, comme je l'ai déjà fait remarquer, ils n'ont guère dépassé en poésie le niveau moyen. Leur infériorité, sous ce dernier rapport, a peut-être pour cause l'adoption qu'ils firent au xe ou xie siècle d'un système métrique imité des Arabes, à ce que l'on croit; emprunt fâcheux, qui assujettit la facture du vers aux entraves d'un nombre fixe de syllabes et de l'assonance, et remplaça l'ancien système de poésie, au rhythme libre et varié, si bien adapté aux conceptions épiques ou aux effusions lyriques de la muse arménienne.

L'école dont relèvent nos historiens se distingue généralement par un amour sincère et naïf de la vérité, par la fidélité et l'exactitude dans l'énonciation des faits et dans la notation des dates, souvent par une très-grande érudition. Comme ils appartenaient, pour la plupart, au clergé, évêques, prêtres ou moines, il n'est pas étonnant de les voir accorder une large place à tout ce qui a rapport aux discussions et aux affaires religieuses, à la mention des événements surnaturels, aux réminiscences bibliques, et expliquer les plus grandes catastrophes comme les événements les plus ordinaires par l'intervention directe de la Providence et l'action immédiate de la justice divine. Ils s'expriment ordinairement avec un ton modéré et impartial, avec un esprit de tolérance qui s'étend jusqu'aux musulmans, et, s'ils en sortent quelquefois, ce n'est que lorsqu'ils se laissent entraîner par l'animosité que leur inspiraient les persécutions des empereurs et du clergé byzantins.

Après avoir rendu justice aux qualités d'esprit qu'atteste le travail de

[1] Parmi ces compilations, il faut placer au premier rang l'*Histoire d'Arménie* du P. Michel Tchamitch, en 3 gros volumes in-4°, Venise, 1784-1786, ainsi que les *Antiquités de l'Arménie*, du P. Luc Indjidji, Venise, 3 vol. in-4°; ouvrages très-savants et où se trouvent condensés tous les témoignages des auteurs anciens et du moyen âge, mais où l'esprit de critique fait quelquefois défaut.

elle-même quelque œuvre intellectuelle et possédé un code de lois écrites.

Nous avons une preuve de l'influence que ce voisinage et cette subordination y firent sentir, par les inscriptions cunéiformes qui ont été retrouvées dans plusieurs localités, à Van, à Malathya, à Palou, au Kel-lachim, et dernièrement à Kalindcha ou Kanlidja. Il est vrai que ces inscriptions, auxquelles on a donné le nom d'*arméniaques*, ont été rebelles jusqu'ici à toute tentative de déchiffrement, et qu'il serait prématuré d'affirmer la nature de l'idiome dans lequel elles sont conçues. Une ancienne tradition, qui avait cours encore du temps de Moïse de Khoren, au ve siècle, et qu'il rapporte, attribuait les inscriptions de Van et quantité d'autres, disséminées dans toute l'Arménie, à Sémiramis. L'historien décrit *de visu* les magnifiques ruines des constructions que la grande reine des Assyriens avait élevées dans ce lieu, et les caractères gravés avec le ciseau sur la surface dure et polie du rocher, et encore aussi nets que s'ils venaient d'être tracés avec le style sur une tablette enduite de cire, mais ayant perdu depuis longtemps leur signification [1]. Si l'on observe que ces caractères, propres à une écriture monumentale, ne pouvaient être appliqués aux besoins multiples de la vie usuelle, on sera en droit de supposer l'usage collatéral d'un autre système graphique qui servait pour la tenue des registres d'État, pour la rédaction des actes publics et privés [1], et la transcription des compositions littéraires, comme étaient ces poésies héroïques, ces histoires merveilleuses dont le souvenir s'est conservé dans le livre de Moïse de Khoren, quoique très-affaibli et souvent mal compris.

D'après ce qu'il nous dit à plusieurs reprises [2], ses compatriotes, avant l'avénement de la dynastie des Arsacides (149 av. J.-C.), vivaient plongés dans la barbarie et l'ignorance; leurs souverains n'avaient aucun souci de faire consigner par écrit et de transmettre à la postérité leurs faits et gestes et les événements survenus sous leur règne; les satrapes, de perpétuer la mémoire des actions d'éclat par lesquelles leurs ancêtres ou eux-mêmes s'étaient illustrés [3].

Mais il ne faut pas perdre de vue que ces assertions de Moïse ont quelque chose d'exagéré, et l'on a à tenir compte des conditions dans lesquelles il a écrit. Oriental de naissance, l'éducation avait fait de lui un helléniste passionné; il ne veut rien devoir qu'à la science historique de la Grèce et à ses représentants les plus autorisés, Hérodote, Diodore de Sicile et autres qu'il a interrogés; il proclame bien haut

[1] *Hist. d'Arménie*, I, 16. — [2] *Ibid.* I, 3. — [3] *Ibid.*

son admiration pour les mythes ingénieux de l'Hellade[1], et son dédain pour les fables grossières de l'antique Orient; à ses yeux le grec est la langue par excellence, une *langue glorieuse*, լեզու պանծալի.

Mais au milieu de cet enthousiasme acquis par l'étude et la réflexion percent ses instincts natifs; il ne peut dépouiller le vieil homme, abjurer son caractère national; d'ailleurs, il y est ramené à chaque instant par le désir de complaire à celui pour qui il a composé son livre et à qui il l'a dédié, Sahag (Isaac), prince de l'illustre famille des Bagratides, esprit étranger à la science hellénique et avant tout amoureux des anciennes traditions de sa patrie. C'est à cette double impulsion, celle qui lui venait, à son insu, de sa propre nature, et celle qui avait pour ressort la volonté de son Mécène, que nous devons ce qu'il y a de plus original, de plus curieux dans son *Histoire d'Arménie*, c'est-à-dire les renseignements de provenance indigène, qui émanaient des archives des temples et des palais royaux.

Il nous parle des archives d'Ani, à Taranagh'i, district de la province de Haute-Arménie, lieu célèbre par le sanctuaire du grand dieu Aramazd (Ahoura-Mazda) et où était la sépulture des princes arsacides; des archives de Nisibe, d'Édesse et de Sinope dans le Pont. Il cite pareillement les registres où était contenu tout ce qui avait rapport aux intérêts particuliers des villages, des districts et même de chaque maison, aux litiges et aux transactions, les registres où était enregistrée la succession des satrapes, et il ajoute qu'une grande partie de ces documents existaient encore de son temps[2].

Il y en avait d'un autre ordre, dont il a tiré parti, et dont l'importance historique avait été appréciée par les souverains arméniens, puisqu'ils les avaient fait recueillir et déposer dans leurs archives; ce sont les ballades et les chants populaires. Ces recueils de poésies ou de chants, երգարանք, formaient trois cycles correspondant à autant de périodes de la vie politique de la nation : le cycle assyrien, dont Sémiramis était l'héroïne; le cycle médo-perse, qui embrassait le récit des différends et de la guerre d'Astyage avec le roi Tigrane Ier, et le cycle arménien, où apparaissaient, transfigurés par la légende, les souverains et les héros les plus en renom parmi ceux que l'Arménie avait vus naître[3].

[1] Վասն որոյ և զբոլոր իսկ զՅոյնս ոչ դանդաղիմ մայր կամ դայեակ ասել իմաստից. «C'est pourquoi je n'hésite pas à proclamer la Grèce tout entière comme «la mère ou la nourrice de la science.» (*Hist. d'Arménie*, I, 2.) — [2] *Hist. d'Arménie*, I, 3. — [3] Voy. mon *Étude sur les chants historiques et les traditions populaires de l'ancienne Arménie*, dans le *Journal asiatique*, cahier de janvier 1852, et mon article intitulé : *Chants populaires de l'ancienne Arménie*, dans la *Revue des Deux-*

II.

Les premiers travaux entrepris pour réunir et fondre en un récit suivi les éléments épars de l'histoire d'Arménie datent de la dynastie des Arsacides, et furent exécutés par leurs ordres ou par suite de l'élan qu'ils donnèrent aux travaux littéraires. Ces princes avaient fixé leur résidence à l'extrémité orientale de leur royaume, sur la frontière de la Mésopotamie; ils se cantonnèrent à Nisibe, et ensuite à Édesse, comme dans un poste avancé, pour défendre contre les armées romaines l'entrée des contrées de l'Orient où régnaient les trois autres branches de leur famille, la Perse, la Bactriane et les régions au-dessus du Caucase. L'espace compris entre l'Euphrate et le Tigre, à partir des escarpements du mont Masius au nord, jusqu'à Babylone au sud, avait jadis été le siége des empires les plus considérables de l'Asie occidentale par leur puissance et leur civilisation. On sait quelles lumières les heureuses investigations d'Étienne Quatremère et de M. Chwohlsohn ont répandues sur les monuments disparus ou négligés avant eux de ces populations de la Mésopotamie, fraction de la race sémitique, connues sous le nom de *Nabathéens*, et plus tard de *Syriens*.

Sous les Arsacides, Édesse, héritière des antiques cités de Ninive et de Babylone, acquit une prépondérance qui s'étendait au loin dans tous les pays environnants. L'un de ses souverains, Abgar Oukama ou le Noir, y transporta de Nisibe ses dieux, les livres des écoles sacerdotales et les archives royales[1]. Sous Vespasien et Titus, le roi Érouant II, second successeur d'Abgar, ayant cédé la Mésopotamie aux Romains, ceux-ci agrandirent Édesse et la restaurèrent avec magnificence; ils y établirent le siége de l'administration fiscale de l'Arménie, de la Mésopotamie et de l'Assyrie, et le dépôt de toutes les archives et notamment de celles de Sinope, et y organisèrent deux écoles destinées l'une à l'enseignement du syriaque, l'idiome du pays, et l'autre à l'enseignement du grec[2].

Déchue de son rang de capitale politique de l'Arménie, Édesse, en passant sous la domination des Romains, ne perdit point sa primauté littéraire. Son importance sous ce dernier rapport ne fit, au contraire, que s'accroître. Ralliée à la foi du Christ presque dès l'âge apostolique, elle vit fleurir dans son sein cette école des lettres chrétiennes qu'illustrèrent le gnostique Bardesane et son savant adversaire saint Éphrem, et qui

[1] Moïse de Khoren, II, 27. — [2] *Ibid.* II, 38.

arménien en a emprunté la partie qui comprend les règnes successifs des quatre rois arsacides Artabaze II (Ardavazt), Diran I[er], Tigrane III et Vologèse (Vagh'arsch)[1], à partir de 129 jusqu'à 212 ou 213 de Jésus-Christ[2].

Un autre historien syrien, cité par Moïse, est celui dont il transcrit le nom sous la forme altérée de Léroubna, nom qui se trouve sous sa forme véritable de Leboubna, ܠܒܘܒܢܐ, dans le fragment original de cet historien découvert au couvent de Sainte-Marie Deipara de Nitrie, en Égypte, et traduit par W. Cureton[3]. Nous ne savons de lui que ce que Moïse nous a transmis en deux lignes, où il dit qu'il était fils d'Abd-Schaddaï (Aph'schatar, Ափշադար en arménien), secrétaire[4] du *divan* d'Édesse, et qu'il déposa dans cet établissement ce qu'il avait recueilli touchant le règne d'Abgar Oukama et de son successeur, Sanadroug, et la prédication de l'apôtre Thaddée dans cette ville. Il y avait inséré la correspondance échangée entre Abgar et le Christ et entre ce même prince et l'empereur Tibère, et les lettres adressées par Abgar au jeune Nerseh, *roi d'Assyrie, à Babylone*, et à Ardaschès, roi de Perse, pour leur annoncer les miracles du Sauveur et proclamer sa divinité. M. Langlois conjecture que Léroubna fut contemporain d'Abgar; M. Allemand Lavigerie, dans son *Essai sur l'école chrétienne d'Édesse* (p. 36), avance, mais en nous laissant ignorer sur quel fondement, qu'il fut disciple de Bardésane. Si l'on réfléchit que ces lettres, comme tant d'autres pièces apocryphes, forgées par les chrétiens et les sectaires de toute sorte, ne sont entrées en pleine circulation qu'assez tard, c'est-à-dire à une époque qui ne remonte guère au delà du III[e] siècle, on sera porté à regarder Léroubna comme postérieur à Bardesane, mais de quelques années seulement.

Ce fut d'Édesse et des divers autres lieux de la haute Mésopotamie que partirent les premiers apôtres qui vinrent évangéliser les populations de la Grande Arménie. Les prêtres syriens s'imposèrent à elles comme leurs instituteurs religieux; ils organisèrent le culte et s'en firent les ministres, à l'exclusion des indigènes. Ils mirent en usage leur liturgie: mais, comme la langue dans laquelle elle était conçue, et qu'eux-mêmes parlaient, était inintelligible à la masse de la nation, ils ne purent attirer

[1] *Histoire d'Arménie*, 61-66. — [2] Suivant les calculs de Tchamitch (*Histoire d'Arménie*, t. III, Tables, p. 106, de 120 à 198, dans Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I[er], Tables chronologiques, et dans son ouvrage posthume, *Fragments d'une histoire des Arsacides*, t. II, Table chronologique n° 2. — [3] *Ancient syriac documents*, ouvrage posthume de ce savant orientaliste anglais, publié par M. Wright, Londres, 1866, in-4°. — [4] Et non point d'*un prêtre*, comme on lit dans M. Langlois, p. 315.

un nouveau courant d'idées, qui avait sa source dans le monde byzantin, avait commencé à répandre, comme un flot immense, le christianisme grec dans la Grande Arménie. Ce fut un événement fortuit, ou, pour parler comme nos historiens, miraculeux, qui fit jaillir ce courant et lui donna une subite et rapide impulsion.

ÉD. DULAURIER.

(*La suite à un prochain cahier*).

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Sainte-Beuve, membre de l'Académie française et l'un des auteurs du *Journal des Savants*, est décédé à Paris, le 13 octobre 1869.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Syntaxe nouvelle de la langue chinoise, fondée sur la position des mots, etc. par M. Stanislas Julien, de l'Institut, premier volume, in-8°, x-422 pages. (Imprimé à

Vienne, imprimerie de la Cour et de l'État.) — Ce n'est point, à proprement parler, une grammaire chinoise complète qu'a voulu donner M. Stanislas Julien; c'est plutôt un supplément à toutes celles qui ont paru jusqu'aujourd'hui. Il a donc laissé de côté les deux cent quatorze clefs ou radicaux de la prononciation, les quatre tons, les signes de pluralité, les genres, les noms propres, les noms de nombre, les pronoms, les conjonctions, etc. Ce sont là des parties élémentaires qu'on trouve dans toutes les grammaires et que possèdent à fond les étudiants avancés auxquels s'adresse particulièrement notre grand sinologue. Il s'est attaché surtout aux règles de position, qui forment à elles seules ce qu'on doit nommer la syntaxe; et, de là, le titre spécial du nouvel ouvrage. Marshman, dans sa fameuse grammaire publiée en 1814, avait entrevu et énoncé ce principe; mais il ne l'avait pas développé, et il n'en avait tiré aucune conséquence. Au contraire, M. Stanislas Julien en a fait depuis quarante ans la base solide de tout son enseignement. A la suite de la syntaxe, l'auteur a donné ce qu'il appelle des *Monographies*, c'est-à-dire des descriptions spéciales des mots qui jouent un rôle important dans la langue chinoise. Ces *Monographies* sont complétées par un recueil étendu d'idiotismes. Enfin M. Stanislas Julien a donné de nombreux spécimens d'explications mot à mot, tirés de fables, de légendes et d'apologues, que des lettrés, du ve au VIIIe siècle de notre ère, ont traduits du sanskrit en chinois. L'étude attentive de cette chrestomathie suffirait pour initier promptement les élèves au mécanisme de la langue.

La publication de cette Syntaxe nouvelle est un événement considérable dans la sinologie; nous comptons nous en occuper prochainement, et nous ferons comprendre au public savant tout l'intérêt qui s'attache à cette rénovation des études chinoises. C'est un travail d'un genre entièrement neuf, qui ne ressemble en rien aux grammaires publiées jusqu'ici.

Nouvelles études morales sur le temps présent, par E. Caro, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Ch. Lahure, librairie de L. Hachette et Cie, 1869, 1 vol. in-18, de VI-373 pages. — Ce volume se rattache, par un titre pareil et une intention commune, à celui par lequel l'auteur, en 1855, inaugura sa carrière de moraliste et de critique. Déjà, en 1852, par son *Essai sur le mysticisme au XVIIIe siècle, Saint-Martin, le philosophe inconnu*, il avait préludé aux beaux livres qui, en 1864, 1866, 1868, lui ont assuré parmi les philosophes de notre temps un rang si honorable, *l'Idée de Dieu, la Philosophie de Gœthe, le Matérialisme et la Science*. Dans ces divers ouvrages, auxquels les récompenses de l'Académie française n'ont pas plus manqué que les suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Caro s'est montré, en outre, un très-habile écrivain. Sa nouvelle production ne le cède point aux précédentes pour l'élévation et la solidité des pensées, la finesse des vues, la verve spirituelle et élégante du style. *L'hygiène morale, ses principes et ses règles, le suicide dans ses rapports avec la civilisation, les mœurs littéraires du temps présent*, tels sont les sujets des principaux morceaux qui y sont rassemblés. Dans d'autres, d'un intérêt à la fois très-sérieux et très-piquant, sont étudiés, d'après leurs correspondances, deux hommes dont, selon ses expressions, la personnalité expressive a été profondément mêlée à la vie intellectuelle et morale de notre temps, Lamennais et Henri Heine. Lui-même fait remarquer qu'un seul morceau, *La direction des âmes et la vie intérieure au XVIIe siècle*, s'écarte du programme marqué par le titre du volume. Mais c'est, dit-il, comme contraste avec la vie contemporaine qu'il offre cette étude sur une littérature oubliée et sur des mœurs disparues.

ΧΡΗΣΜΟΙ ΣΙΒΥΛΛΙΑΚΟΙ. — *Oracula Sibyllina*, editio altera ex priore ampliore contracta, integra tamen et passim aucta multisque locis retractata, curante C. Alexandre,

Instituti Gallici in eoque Academiæ inscriptionum et literarum socio. Paris, imprimerie de Lainé, librairie de Firmin Didot frères, 1869, in-8° de XLVII-419 pages. — L'important recueil des *Oracles sibyllins*, publié avec de nombreuses dissertations par M. Alexandre, de 1841 à 1856, a valu au savant éditeur son entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et a donné l'impulsion, en France et surtout en Allemagne, à de sérieux travaux sur le même sujet. Le succès de l'ouvrage, aujourd'hui presque épuisé, a déterminé M. Alexandre à en donner une seconde édition, qu'il a abrégée pour en rendre l'usage plus commode, mais qui est néanmoins complète, et offre sur quelques points des modifications et même des additions notables. La préface placée en tête du volume a principalement pour objet de répondre à des observations critiques qui avaient été faites, à l'occasion de la première édition, par quelques érudits allemands, notamment par M. H. Ewald. Cette nouvelle et intéressante publication de M. Alexandre mérite à un haut degré l'attention des savants, et nous regrettons de ne pouvoir que l'annoncer sommairement ici. Nous pensons qu'elle sera prochainement l'objet d'un compte rendu détaillé dans ce journal.

Glossæ hibernicæ veteres codicis Taurinensis, edidit Constantinus Nigra. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur, Paris, librairie de A. Franck, 1869, in-8° de XXXII-73 pages. — Les importantes fonctions diplomatiques qu'il remplit depuis longtemps n'ont point empêché M. le commandeur Nigra, cette publication en est une preuve, de se tenir au courant des progrès de la philologie comparée des langues aryennes, et de devenir lui-même un celtiste des plus distingués. On sait que les gloses ajoutées à des manuscrits latins par des moines irlandais du continent aux VII°, VIII° et IX° siècles, forment la meilleure partie des monuments qui nous restent de l'ancienne langue irlandaise. Le manuscrit que vient de publier M. Nigra avait appartenu à la célèbre abbaye de Bobbio, et est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Athénée de Turin. Il consiste en un fragment du commentaire de saint Jérôme sur l'Évangile de saint Marc, transcrit au commencement du IX° siècle par une main irlandaise, et accompagné de gloses, tantôt interlinéaires, tantôt marginales, en irlandais entremêlé quelquefois de mots latins. M. Nigra a reproduit le texte sur les pages du *verso* de son livre; les gloses correspondantes occupent le *recto*. Un autre celtiste éminent, M. Whitley Stokes, avait déjà publié et traduit ce fragment dans ses *Goidilica, or notes on the Gaelic manuscripts preserved at Turin, Milan, Berne, etc.* imprimées à Calcutta en 1866; mais cette publication, faite loin du manuscrit, et accompagnée d'un commentaire fort court, n'empêche pas celle de M. Nigra d'offrir un très-grand intérêt. Non-seulement elle diffère de la première sur plusieurs points de lecture et d'interprétation, mais la préface et les amples annotations dont le nouvel éditeur l'a enrichie y ajoutent beaucoup de prix, malgré le doute modeste qu'il exprime (p. XXIX). Une préface, écrite dans un latin élégant, nous donne, après des considérations générales sur les langues celtiques, un excellent résumé (en dix-huit pages) de la phonétique de l'ancien irlandais, travail où rien d'essentiel n'est omis, et où M. Nigra trouve l'occasion de proposer plusieurs rapprochements philologiques nouveaux et ingénieux, mais peut-être un peu hardis parfois. Sous le titre d'*Adnotationes in glossas*, il donne la traduction et l'analyse grammaticale des phrases irlandaises, en citant souvent à l'appui des exemples empruntés aux gloses du manuscrit de Milan. Cette analyse, jointe à la *phonétique* dont nous avons parlé plus haut, nous semble présenter la meilleure introduction possible à l'étude de l'ancien irlandais. Signalons encore un appendice à la préface, où le savant éditeur s'attache à établir l'origine celtique, difficilement contestable aujour-

d'hui, de la rime dans le système de versification des peuples de l'Europe moderne.

Sir Humphry Davy. — ***Les derniers jours d'un philosophe***, ouvrage traduit de l'anglais, accompagné d'une préface et de notes, par Camille Flammarion. Paris, imprimerie de P. A. Bourdier, Capiomont fils et Cie, librairie de Didier et Cie, 1869, in-12 de XXXII-368 pages. — M. Flammarion raconte dans sa préface comment le hasard lui mit entre les mains un ouvrage fort peu connu du grand chimiste anglais, *Consolations in travel, or the last days of a philosopher*, et comment il lui vint à la pensee de traduire en français ce livre, où il trouvait l'expression d'opinions philosophiques et scientifiques sur plusieurs points semblables aux siennes propres. Sir Humphry Davy l'avait composé dans la dernière année de sa vie, pendant un voyage en Italie et en Suisse entrepris pour rétablir sa santé chancelante. Prenant pour cadre de ses récits les plus beaux sites de l'Italie et de l'Autriche méridionale, il y introduit, comme autant d'épisodes de ses précédents voyages, des conversations suivies avec plusieurs personnages imaginaires, où sont discutés tour à tour les plus grands problèmes de la nature et de nos destinées. Dans six dialogues intitulés, *la Vision*, *la Religion*, *l'Inconnu*, *l'Immortalité*, *Apologie de la chimie ou philosophie des sciences*, *le Temps*, l'auteur développe, au milieu de digressions variées, ses vues sur divers points d'histoire naturelle, et ses théories morales et religieuses. Matérialiste dans sa jeunesse, Humphry Davy s'était élevé plus tard à des convictions spiritualistes très-fermes, qui trouvent leur plus complète expression dans une des dernières lignes tracées de sa main mourante : « Ma croyance est que toute théorie métaphy« sique sur la marche éternelle de l'univers doit, avant tout, prendre pour base la « foi chrétienne » (p. 359). Il développe cependant avec complaisance, dans son premier chapitre, une théorie de la vie future fort opposée au dogme chrétien, la transmigration indéfinie des âmes à travers le système planétaire, théorie dont, on le sait, M. Flammarion s'est fait le propagateur enthousiaste. Cette œuvre dernière de Davy, appelée par Cuvier « l'ouvrage de Platon mourant, » fera connaître l'illustre chimiste sous un jour nouveau. Il y montre les sentiments les plus nobles et les plus délicats, une imagination poétique, et y fait preuve, en plusieurs endroits, d'un véritable talent descriptif. Le public français saura gré à M. Flammarion de le lui avoir fait connaître par une traduction libre enrichie d'annotations scientifiques aussi intéressantes qu'instructives.

Répertoire universel de bibliographie, par Léon Techener, tome Ier. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, librairie Techener, 1869, in-8° de VIII-753 pages. — Cette utile publication, dans laquelle est décrite avec le plus grand soin une collection de manuscrits, de livres imprimés, d'opuscules de tout genre et en toutes langues, classés méthodiquement d'après les divisions de la bibliographie, nous paraît appelée à rendre des services réels non-seulement aux bibliophiles, mais au public plus nombreux qui consulte les livres comme instrument de travail. Pour chaque volume important, M. L. Techener ajoute au titre, qui n'en indique pas toujours suffisamment le contenu, une note concise sur l'ouvrage, sur la biographie de l'auteur, sur les diverses éditions, l'impression, les figures. Ce répertoire peut servir à former une grande bibliothèque, dans laquelle seraient représentées toutes les branches des connaissances humaines; il fournira aussi beaucoup d'additions et de curieuses corrections au célèbre *Manuel du libraire*, dont tous les amis des livres connaissent le mérite incontestable et les imperfections nombreuses. Les volumes suivants serviront à augmenter, à enrichir chaque série bibliographique, des manuscrits, des livres et des opuscules qui n'ont pu trouver place dans le tome Ier.

[illegible] du recueil de M. de la Villemarqué
[illegible] sur tous les points de la bass
[illegible] que les traditions qui tendent à dis
[illegible] surtout dans les partie
[illegible] impossible de réussir à présente
[illegible] de poésies populaires bretonnes, i
[illegible] peut-être dans ce champ fécond
[illegible] qu'il a eue de recueillir quel
[illegible] du sol breton, et souhaiter qu
[illegible] telles que celles de MM. de Pen
[illegible] longtemps à voir le jour. Les pièce
[illegible] partie des variantes de pièce
[illegible] valeur littéraire; mais elles peuven
[illegible] particulière du dialecte de Tré
[illegible] donner à cette collection u
[illegible] restreindre la portée; car ce vo
[illegible] des pièces recueillies dans un
[illegible] Il est bien plus à regretter en
[illegible] dans ses notes aux attaques les moin
[illegible] la première révélation d
[illegible] des inscriptions et belles-lettre
[illegible] pour ce volume, au concours des an
[illegible]

ALLEMAGNE.

[illegible] avec la collaboration d
[illegible] professeur à l'Académi
[illegible] de Brockhaus, 1869, gran
[illegible] politiques contemporains, c
[illegible] attiré l'attention publiqu
[illegible] est encore bien peu conn
[illegible] à l'ethnographe, au n
[illegible] et aux économistes, un cham
[illegible] La principale difficulté qu'éprouven
[illegible] de la Hongrie consiste dans l'emploi qu

de l'homme. La seconde partie est consacrée à l'astronomie et à la météorologie. On y trouve, outre le résultat donné jour par jour des minutieuses observations météorologiques faites à Palerme pendant les trois derniers mois, divers articles intéressants, tels que la chronique journalière des taches solaires observées à l'équatorial de Merz en août et septembre 1868; des remarques sur la rapidité comparée d'évaporation des eaux de mer et des eaux douces, sur la température de la mer observée au collége nautique de Palerme, etc. De nombreuses planches, exécutées avec grand soin, ajoutent encore à l'utilité et à l'intérêt de cette importante publication.

Documenti di Storia italiana pubblicati a cura della R. deputazione sugli studi di Storia patria per le provincie di Toscana, dell' Umbria et delle Marche. — Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze dal MCCCXCIX al MCCCCXXXIII. Tomo secondo (1424-1426). Florence, imprimerie de M. Cellini et Cie, 1869, in-4° de 613 pages. — Nous avons annoncé dans notre cahier de juillet dernier (p. 448) la publication du tome premier des *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi*, qui a inauguré, en 1867, la grande collection de documents historiques relatifs aux provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches. Dans ce premier volume, les pièces historiques, relations et dépêches diplomatiques concernant les diverses missions confiées par la république de Florence à Renaud d'Albizzi s'arrêtaient à l'année 1423. Le tome second, qui vient d'être publié, contient la suite de ces pièces importantes depuis l'an 1424 jusqu'en 1426. Les documents inédits, réunis au nombre de près de mille dans ces deux volumes, offrent incontestablemeut un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la Toscane au moyen âge; mais, pour en apprécier toute la valeur, il convient d'attendre l'achèvement de l'ouvrage, qui, dans le volume restant à paraître, nous donnera les textes se rapportant aux dernières missions de Renaud d'Albizzi (1426-1433). Nous devons néanmoins signaler dès à présent les soins éclairés qu'apporte à cette publication la Commission royale, et particulièrement son savant président, M. le marquis Gino Capponi. On annonce comme devant paraître prochainement un autre ouvrage faisant partie de la même collection : *Chronache della città di Fermo dall' anno 1447 al 1557*, avec un appendice contenant plusieurs documents très-anciens.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Hodenc appartient notre trouvère. Picard d'origine, il ne l'est pas de langage; il use du dialecte de l'Ile de France, et du *beau français*, au témoignage d'un trouvère à peu près contemporain. En effet, Huon de Mery, dans son *Tournoiement de l'Antechrist*, écrivit, vers 1228 :

Moult mis grant force à eschever
Les dis Raoul et Crestien,
Qu'onques bouche de crestien
Ne dist si bien comme il disoient.
Mais quant il distrent, il prouvoient
Le biau françois trestout à plain. . .

«Que faut-il entendre par là? dit M. Michelant. S'agit-il seulement «de la pureté du langage? Pour nous, nous sommes porté à croire que «le *beau français* comprenait toutes les qualités qui constituent le talent «de l'écrivain. Raoul occupait donc parmi ses contemporains, de leur «aveu, un rang distingué comme poëte, et sa naissance doit jeter «quelque lustre sur le pays, sur la province qui l'ont vu naître.»

Raoul mena une vie errante et vagabonde; car il dit dans le *Songe d'enfer* :

. . . . . je vieng de Sassoigne
Et de Champaingne et de Bourgoingne,
De Lombardie et d'Engleterre;
Bien ai cerchie toute terre.

Telle est sa réponse aux interrogations de Belzébuth; et, lors même qu'il y aurait quelque exagération dans ces paroles, on peut facilement admettre, dit M. Michelant, qu'il fut un de ces ménestrels errants qui s'empressaient de visiter les cours et les châteaux où se célébraient des fêtes et des tournois. C'est là, et à ces occasions, que s'exerçait la libéralité des seigneurs à l'égard des trouvères, des ménestrels, des jongleurs. Aussi la libéralité est-elle une vertu particulièrement célébrée dans les vers; et Raoul ne fait qu'exprimer ce que tout ménestrel ressentait quand il dit :

Largesce est tiex que de lui meuvent
Li bien; biauté, sens ne proesce
Ne valent noient se largesce
I faut; que largesce enlumine
Proesce; largesce est medcine
Por quoi proesce monte en haut.
Nuls ne puet, se largesce i faut,
Conquerre pris par son escu. (P. 171.)

S'ele est dyables par dedenz,
Ou guivre, ou fantosme, ou serpenz,
Por la biauté qui est defors,
Doit touz li mons amer son corps. (P. 23.)

Là-dessus, il demande à Meraugis conseil sur cet amour qui occupe tout son cœur, et le dialogue suivant s'établit :

Por quoi l'amez ? — Por sa biauté.
— Por sa biauté ? — Voire, sans plus,
Tout en claim quite le sorplus;
Fors por itant sui ses amis.
Se Diex i a autre bien mis,
Je n'en sui liez, ne ne m'en poise.
Ou soit vilaine, ou soit cortoise,
Ou soit de toutes males mours,
N'aim je se sa biauté d'amours,
Tant que touz m'en puis merveillier.
— Vous estes bons à conseillier,
Dist Meraugis. — Sire, coment ?
Quant il ne puet estre autrement,
Amez la, jel vous lo einsi.
— Onques de vostre los n'issi,
Ce dit Gorveinz, ne ne quier fere;
Car vous m'avez de cest afere
Bien conseillié à mon talent. (P. 24.)

La satisfaction de Gorvein ne dure pas longtemps; car, à son tour, Meraugis lui demande conseil sur l'amour que lui aussi a conçu pour Lidoine :

J'aim la dame que vous amez
Ainsi sanz faille, outréement,
D'autre amour et tot autrement
Que vous ne l'amez; car je l'aim
D'amour de si naturel raim,
Que je l'aim por sa cortoisie,
Por ses bons ditz sans vileinie,
Por son douz non, por sa proesce.
Auxi, com vostre amour s'adresce
A amer sans plus sa biauté,
Vous di je, sour ma loiauté,
Que je l'aim por ce sans plus, voire,
Que s'ele estoit brunete ou noire,
Ou fauve, que vous en diroie ?
Jà por ce mains ne l'ameroie,
Ne jà n'en seroie tornez. (P. 26.)

Mais, au lieu de répondre comme Meraugis, Gorvein lui conseille de ne plus songer à Lidoine; autrement, il romprait l'amitié. L'amitié se rompt en effet; car Meraugis n'entend pas renoncer à son amour; et un combat acharné commence entre les deux, qui ne sont plus amis; il n'aurait cessé que par la défaite ou la mort d'un des champions, si Lidoine, intervenant, ne leur avait commandé d'abandonner une lutte dont elle est l'objet. En vain ils réclament, en vain ils demandent qu'elle les laisse vider la querelle. La damoiselle est inflexible, et les renvoie au jugement de la cour du roi Artus, qui décidera de quel côté est le droit, du côté de l'amoureux de la beauté physique, ou du côté de l'amoureux de la beauté morale. Lidoine leur enjoint de se soumettre au jugement, quel qu'il doive être, et déclare qu'elle aussi s'y soumettra. Meraugis et Gorvein promettent de se présenter devant la cour.

La cour est à Cardueil; Noël, terme fixé, est arrivé; Lidoine et les deux chevaliers sont présents. On expose l'affaire; et, quand le roi veut en délibérer avec ses barons, la reine s'élève contre cette intention, et déclare que c'est à elle et à ses dames qu'appartient la décision de la question pendante. Le roi reconnaît la justice de cette prétention; et la reine, assemblant ses dames, leur parle ainsi :

Dames, entendez, pensez i;
Vous avez bien toutes oï
De quoi li jugemenz doit estre.
De vous doit tex jugemenz nestre,
Que bien puisse estre oïz partout. (P. 40.)

Grand est le débat parmi les dames. Damoiselle Avice ne peut comprendre que l'on sépare deux choses aussi étroitement unies que beauté et courtoisie :

. . . Dames, ce me desvoie
Du jugemenz que ci jugiez,
Que chascun l'aime par moitiez.
Je ne puis ci raison veoir,
Puisque chascuns la vielt avoir.
Donques je di par verité,
Que sa valeur et sa biauté
Est tout un, quant tout tient en li.
Coment sera ce departi ?
Ne sai, ne nulz ne set coment.
Ci est li pointz du jugement.
Or esgardez que vaut li cors,
Se la cortoisie en est hors;

Noient; ne noient ne vaudroit
La cortoisie, se n'estoit
Li biax cors qui tot enlumine. (P. 41.)

Mais la comtesse de Cyrencestre rappelle aux juges ce que précisément on leur demande de décider :

Lidoine dist que vielt aprendre
Li quex l'aime mielz par reson.
Ce est li pointz; ici veom.
Cil qui l'aime por son biau corps
Ne se met de riens au dehors,
Ains vielt par tant tout l'autre avoir.
Et cil revielt prover por voir,
Qu'il l'aime por sa cortoisie.
Et par tant doit estre s'amie,
Et par tant claime le sourplus.
Après celi ne voi je plus,
Mes qu'on esgart selonc l'afaire
Laquex amour devroit mielz plere,
Et laquex vient de meilleur lieu.
Icis point, par le droit del gieu,
La donra à l'un quitement,
Sans bataille, par jugement. (P. 42.)

Lorette au blond chef plaide pour amour et courtoisie contre amour et beauté :

Biauté qu'est-ce ? ce est uns dis.
Uns nons qui vient par aventure.
Biauté s'en vet com embleüre.
Biauté vient çà; or fust el mielz,
Biaute si fiert la gent es ielz.
Biauté, qu'est-ce qu'en est issi ?
Ce est orgueils; si com je di
Que c'est uns nons de vilainie.
Dont nest amours de courtoisie.
C'est sa fille, par foi, c'est mon.
En amours a mult cortois non.
Voire, se nature n'apere,
L'amours, qui retrait à sa mere,
Covient estre partot cortoise.
Par quoi ? qu'à cortoisie poise
Que ce qui naist de lui n'est teus,
Qu'el soit cortoise en toz bons lieus.
Por ce di je et si voil prover
Qu'amours doit cortoisie amer;

aux *estranges renges*, et qu'il devait revenir aujourd'hui même. — Oui, dit le roi, il m'en souvient; et où est Gauvain? — Je ne le dirai pas, reprend le nain; tout ce que je puis t'apprendre, c'est qu'il serait ici, s'il était en son pouvoir de revenir, et que tu n'as chance de le revoir :

. . . fors tant seulement
S'en ceste court a chevalier,
Un seul, qui tant s'osast prisier,
Qui se levast por demander
De lui où on en orroit parler.
Viegne avant ou vieil ou meschin;
Ou se ce non, ce est la fin,
Que jamès n'en orrés avant.
Mez ainz que chevaliers se vant
De ceste queste, tant vous di,
S'il ne se sent à mult hardi,
Je lo que jà n'en soit pensé
Par lui. Por quoi? or soit posé
Qu'il n'a nul meillour chevalier
El mond, si n'os je pas plegier
Que jamès rentre en ceste terre,
Mes seulement por los conquerre,
Et por le bien c'on en dira.
Or soit oï qui s'eslira
D'aler enquerre les noveles
Du chevalier as damoiseles. (P. 57.)

A cet appel, tous les chevaliers demeurent muets. Seul, Meraugis se déclare prêt à partir, si sa dame lui en donne congé. Non-seulement Lidoine le lui permet, mais encore elle veut l'accompagner pour être témoin de sa prouesse; car

Savoir vault mieux que oïr dire. (P. 59.)

Les voilà partis. La première rencontre qu'ils font est du nain qui vint rappeler le souvenir de Gauvain; il est dolent, à pied, privé de son cheval. « Qui t'a mis en cet état? — C'est cette vieille qui est là, « à l'entrée de la lande. » Meraugis y court; la vieille dame s'arrête et frappe le chevalier au visage. Meraugis saisit le frein, arrête le cheval et retient la vieille. « Quoi, dit-elle, me frapperiez-vous, dans chevalier? « — Non, reprit-il, mais vous n'êtes pas cortoise envers moi. Rendez-« moi le cheval du nain. — Je ne vous le rendrai pas, ou plutôt je ne « vous le rendrai qu'à une condition, c'est que vous irez abattre cet écu,

connu) son message, le chargeant, en outre, de dire à l'Outredouté qu'il ne demande

De lui, se la meslée non;
Por mal et por honir son nom
Gieltai son escu à la terre. (P. 87.)

Laquis refuse, et ce n'est que menacé de mort qu'il promet de s'acquitter du message. Non sans raison redoutait-il pareille commission. L'Outredouté ne tarde pas à venir au pavillon, et, voyant l'écu abattu, il en accuse Laquis. En vain Laquis lui raconte comment Meraugis l'a jeté à terre, lui Laquis, et comment il défie l'Outredouté; celui-ci n'écoute rien, provoque au combat Laquis et le renverse.

Et les deux dames pour Laquis
Crient merci; mes c'est noienz,
Qu'onques merci n'entra leenz,
Dedens son cuer, Diex le maudie!
Por ce qu'il vielt que Laquis die
De Meraugis qu'il en a fet,
Le fiert et dit: « Quel part s'en vet?
« Nomme la voie. — Sire, à destre. »
Et il le prend devers senestre,
Si lui fet un des ielz voler,
Et dit que c'est por assener
A la voie, qu'il ne l'oublist.
Mult l'a blecié, après lui dist:
« Laquis, jà plus ne te ferai
« Mal devant; là lors t'occirai,
« Que j'aurai Meraugis vaincu.
« Et j'auroie mult bel vescu,
« Se je me venge de vous deus. » (P. 71.)

L'Outredouté part à la recherche de Meraugis. Ils se rencontreront. Dès les temps anciens, dans ces récits, la parodie était voisine du sérieux. Meraugis retrouve le nain camus du début, qui lui dit:

« . . . . . Pren le meillour;
« Vez-ci la honte et ci l'honour. . . »
Li chevaliers, qui aime mielx
Honeur que honte, s'il pooit,
S'areste et dist que il iroit
Là où li nains voloit aler.
« Di, nains, où me viels tu mener?

est le mieux faisant a l'honneur de les marier; c'est cet honneur que Meraugis vient de conquérir par sa prouesse. Bien, dit le chevalier, mais je ne laisserai celui que j'ai abattu se relever, si le nain n'a ce qu'il demande. On appelle le nain. Lui aussi avait voulu avoir part à ces mariages, et au chevalier, maintenant vaincu, qui mariait, il avait demandé une damoiselle naine, camuse et bossue comme lui, assortie à lui, dit-il, comme le fou et la marotte. Le chevalier le repoussa discourtoisement, et le nain jura de lui trouver un champion qui lui ôterait sa prérogative. Tout s'est accompli comme il l'a voulu, mais il n'a fallu rien moins que la prouesse de Meraugis pour marier le nain et la naine.

On pourrait oublier que Meraugis est en quête de Gauvain; il ne l'oublie pas cependant. Il cherche l'enchanteur Merlin qui doit le renseigner, et, en le cherchant, il reçoit l'avis de s'adresser à une chapelle et à une croix qu'on lui indique. Il y va, n'y trouve personne et déjà se désespérait, quand Lidoine, car Lidoine ne l'a pas quitté, lui montre sur un des bras de la croix une inscription en lettres d'or, ainsi conçue:

Chevalier, tu qui vas querant
Conseil, se trover le pooies,
Un jeu te part. Vez-ci trois voies:
Cette premiere voie ci
A nom la voie sans merci;
Et bien saches, se tu i vas,
Que jà merci n'i troveras;
Et se tu veus merci avoir
De rien, itant saches de voir
Que c'est noienz du retorner.
Por ce se tu veus là aler,
Et tu jamais veus repairier,
Si te convient merci laisser.
— Et la seconde, com a non?
— C'est la voie contre raison.
— Por quoi? — C'est legier à prover.
Contre raison t'estuet ovrer
Partout, se tu vas cele voie.
Jà nuls qui cele part s'avoie,
Ne trovera en nule place
Homme, ne qui raison lui face.
— Et la tierce qui torne à destre,
Est sans non? — Et bien le doit estre.
— Porquoi sanz non? — Je n'en sai plus,
Fors tant qu'onques n'en revint nus
Par ci, qui là se voulsist traire.
Et por ce que nus n'en repaire,

Ne puis je savoir où il vont,
Ne qu'il deviennent, ne s'il sont
Repairié par aillours, ou non.
Et por ce est la voie sans non.
Or poes choisir, et si iras
Laquele des trois tu voudras. (P. 118.)

Les voies sans merci et sans raison ne plaisent pas à Meraugis; mais le hasard et l'inconnu de la voie sans nom l'attirent, et il s'y engage avec la fidèle Lidoine.

C'est quelque récit de ce genre dont la tradition était venue jusqu'à La Fontaine, lui inspirant sa fable des deux chevaliers, du torrent et de la ville dont l'aventurier devint roi. Nos deux aventuriers, Meraugis et Lidoine, chevauchent dans la voie sans nom; bientôt ils aperçoivent une ville magnifique, dont une foule nombreuse sort en chantant et en dansant. On vient à la rencontre de Meraugis, on le salue, on le regarde avec étonnement, on l'emmène dans la ville, et Meliadus, le sénéchal de la cité, le conduit au bord de la mer, où l'on s'explique :

Meliadus dist cest recort
A Meraugis : « Biax sire, entrez.
« — Où ? — En ceste nef, si passez
« En cele isle. — Par foi, je ne voudrai.
« — Si ferez. — Non ferai par foi.
« Si passeroie, et je por quoi ?
« — Por ce que faire le covient.
« C'est coustume que nuls ne vient
« Par ci, que passer n'i coviegne. »
Dist Meraugis : « Si bien m'aviegne,
« Ceste coustume en voil oster.
« — Ainz vous i convient à passer
« Par force. » Lors dist Meraugis :
« Traiez vous sus. Sui je donc pris ? »
L'espée trait et dist : « Sachiez,
« Jà en verrez membres trenchiez,
« S'uns s'en movoit; soiez tuit coi.
« Se je ne sai ançois por quoi,
« Jà por nullui n'i passerai.
« — Si ferez. — Non. — Jel vous dirai. » (P. 125.)

Et Meliadus explique que dans l'île sont un chevalier, une dame et des serviteurs; que, s'il triomphe du chevalier, la dame et le château seront siens, mais que, s'il est vaincu, il sera à la merci de la ville. L'attrait d'une bataille décide Meraugis; du bord il voit le chevalier qui

Gauvain l'avait trouvée, et il était assis à la table d'Artus, quand Avice, la damoiselle de Lidoine, vient lui faire un affront public et le sommer d'aller au secours de Lidoine, l'amie de Meraugis. Gauvain reconnaît qu'il lui doit service; il part et tous ses compagnons partent avec lui pour assiéger Belchis et son château. Meraugis apprend la venue du chevalier, et, guéri de ses blessures, il s'arme, déclarant qu'il veut aller combattre le redouté Gauvain. Les deux chevaliers sont aux prises; au bout de quelque temps, Meraugis s'arrête et dit :

« Messire Gawains, biaus amis,
« Traiez vous sus, reposez-vous.
« Sire, à cui vous combatez vous?
« — A cui? fet-il; je me combat
« A toi, qui de moi fere mat
« Te vantes; qui es tu? — Je sui
« Meraugis, qui oi tout l'anui
« Por vous, si que bien le savez.
« — Hé! Meraugis, conquis m'avez
« Certes, vous qui de laid peril
« Me getastes. Estes vous cil
« Cui hom je sui de mes deus mains?
« Non estes. — Mesire Gawains,
« Je sui vostres; or est ainsi.
« Se onques de rien vous servi,
« Hui m'en rendez le guerredon.
« — Meraugis, je vous doing le don
« De fere quan qu'il vous plaira.
« Comandez, ne me desplaira
« Riens qui à comander vous pleise.
« — Donc covient, por moi metre à eise,
« Que, voianz touz, vous rendez pris
« A moi, si que j'aie le pris
« De vous prendre. » Tout erraument
Lui tent s'espée, et cil se rent
A lui, et Meraugis l'enmaine
Tot pris, comme le sien demaine. (P. 234.)

Rien n'étonne plus amis et ennemis que de voir le renommé Gauvain rendu et pris. Meraugis l'emmène dans le châtel, et là il lui donne le choix ou d'être mis en prison comme captif, ou de lui jurer féauté. Gauvain jure féauté, et Belchis, transporté de voir un chevalier tel que Gauvain devenir homme du vainqueur, qu'il ne sait pas être Meraugis, jure et fait jurer féauté à tous ses vassaux. Bientôt Meraugis se nomme, et réclame Lidoine comme sienne. D'abord Belchis veut faire saisir le

téméraire; mais la foi féodale triomphe; tous les hommes de Belchis qui ont juré féauté craignent de se parjurer, et Belchis lui-même se soumet.

Telle est l'analyse de ce poëme alerte et bien conduit. Rien n'y languit; l'imagination y est vive, et tout s'y noue et s'y dénoue. Si le sévère curé l'avait rencontré dans la bibliothèque de Don Quichotte, certes il ne l'aurait pas condamné au feu.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

RENAISSANCE DE LA PHYSIQUE CARTÉSIENNE.

Die Mechanik der Wärme, von J. R. Mayer. Stuttgard, 1867. — *Théorie mécanique de la chaleur, par R. Clausius, professeur à l'université de Wurtzbourg, traduit de l'allemand par F. Folie.* Paris, E. Delacroix, 1868 et 1869, 2 vol. in-8°. — *William Thomson, Transactions of the royal society of Edinburgh*, t. XX et XXI, 1850-1855. — *Théorie mécanique de la chaleur, par E. Verdet.* Imprimerie impériale, 1868. — *Exposé des principes de la théorie mécanique de la chaleur, par Ch. Combes, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des mines.* Paris, Bouchard-Huzard, 1867. — *Théorie mécanique de la chaleur, par Ch. Briot.* Gauthier Villars, 1869. — *Sketch of thermodynamics, by P. G. Tait.* Edinburgh, Edmonston and Douglas, 1869. — *Théorie des machines motrices et des effets mécaniques de la chaleur, leçons faites à la Sorbonne, par M. Reech, rédigées par M. Leclert.* Paris, E. Lacroix, 1869. — *Mémoire sur la conservation de la force par M. Helmholtz, traduit de l'allemand par Louis Pérard.* Paris, V. Masson, 1869.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Démontrer, par la transmutation des corps, l'identité des éléments matériels, était le rêve irréalisable des anciens chimistes. Les physiciens

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 581.

modernes ont été plus heureux, et, sans s'être proposé comme but la transformation des forces physiques, ils l'ont effectuée dans tous les cas. La force vive acquise, la pesanteur d'un corps élevé au-dessus du sol, la chaleur d'une masse échauffée, la présence de l'électricité ou du magnétisme, la coexistence de deux substances susceptibles de s'unir chimiquement, représentent une certaine somme d'énergie, c'est-à-dire la possibilité d'accomplir un certain travail que l'on retrouve exactement dans la somme des effets obtenus et de l'énergie qui subsiste à la suite des transformations effectuées. Toutes ces puissances de nature diverse sont comparables, elles peuvent se mesurer avec une même unité, et l'équivalent total de leur somme reste invariable dans l'univers. Telle est la grande loi aujourd'hui incontestée sur laquelle nous voulons donner quelques détails.

La pierre placée au sommet de la pyramide de Chephrem a retenu et conservé, sous forme d'énergie latente, tout le travail dépensé il y a quatre mille ans par les ouvriers qui l'ont mise en place; elle est constamment prête à le rendre sous telle forme qu'on voudra le lui demander, sans en rien retenir ou y rien ajouter. Aucun mécanicien ne serait embarrassé pour lui faire acquérir, en la précipitant sur le sol, la vitesse due à 144 mètres de chute, c'est-à-dire, si cette pierre pèse 100 kilogrammes, une force vive mesurée par 14,400 unités. La pierre, en descendant, peut en élever une autre de même poids à une hauteur égale, ou, si l'on veut, un fardeau mille fois plus grand à une hauteur mille fois moindre; elle peut, soit par l'effet d'un choc, soit par celui du frottement, soit par l'intermédiaire d'une machine à compression, échauffer un liquide, un solide ou un gaz, et transformer son énergie en chaleur; cette chaleur obtenue, rien n'empêche de la faire agir sur une pile thermo-électrique pour donner naissance à un courant; ce courant peut lui-même décomposer de l'eau, séparer l'oxygène de l'hydrogène et transformer de nouveau l'antique travail des ouvriers de Pharaon en énergie potentielle qui deviendra sensible lorsque, après avoir mélangé les deux gaz, on en approchera une allumette enflammée; le courant électrique peut aimanter enfin des tiges de fer et présenter, sous forme de magnétisme, la faculté indestructible de fournir du travail.

Ces vérités sont bien connues, et les écoliers aujourd'hui les étudient chaque jour dans nos lycées. Nul ne peut réclamer l'honneur d'en avoir signalé le curieux enchaînement; mais Robert Mayer est allé plus loin en affirmant, parmi tous ces détours, l'égalité nécessaire et absolue entre les diverses formes d'une même énergie, ou, selon le langage qu'il adopte, entre les diverses manifestations d'une même force.

La pierre détachée de la pyramide peut produire, en tombant, 14,400 kilogrammètres équivalant à 33,8 calories. Eh bien, produisez ces calories, utilisez-les, sans en rien distraire, pour faire marcher une pile thermo-électrique, employez cette pile exclusivement à décomposer de l'eau, brûlez l'hydrogène obtenu, à l'aide de la chaleur produite dilatez un gaz, et, par le moyen d'un piston, faites-lui soulever un poids, vous reproduirez *exactement*, sans avoir rien perdu, les 14,400 kilogrammètres dépensés il y a quarante siècles.

Prenons un second exemple, inverse, on peut le dire, du précédent. Un ballon gonflé d'hydrogène en contient 1,000 mètres cubes; on le retient à terre, mais il possède la puissance de s'élever en entraînant avec lui une charge inférieure au poids de l'air qu'il déplace, et qu'il portera d'autant plus haut qu'elle sera moins considérable. Il renferme, comme la pierre culminante de la pyramide, la faculté de produire du travail, et le nombre de kilogrammètres qu'on en peut obtenir, la force vive qui peut naître d'un tel moteur, l'énergie calorifique ou électrique qu'il est possible d'en faire sortir, sont des quantités absolument équivalentes, et qui, exprimées par des unités convenables, doivent s'ajuster avec précision et s'exprimer par les mêmes chiffres; mais il y a plus, et comme dans le cas de la pierre, cette énergie potentielle, dont nous pouvons librement disposer, mesure exactement le travail dépensé pendant qu'on gonflait le ballon, et qu'il est aisé d'évaluer. Considérons le ballon complétement vide au moment où il présente l'aspect d'une pièce d'étoffe étendue sur le sol. Si l'hydrogène préparé d'avance était renfermé dans un gazomètre, et sous la pression atmosphérique pour le diriger dans le ballon et l'y accumuler, il faudrait employer une pompe dont la manœuvre produirait la totalité du travail cherché. Ce travail consiste à écarter les surfaces d'étoffe, pour créer dans leur intérieur le volume de 1,000 mètres cubes, qui, par hypothèse, est actuellement réduit à zéro. Mais, pour faire naître ce volume, pour pousser le taffetas dans la direction opposée à celle de la pression atmosphérique qui résiste, il faut vaincre une résistance de 10,000 kilogrammes environ par mètre carré; en sorte que le travail effectué est le produit de 10,000 par le volume engendré exprimé en mètres cubes, c'est-à-dire 10 millions de kilogrammètres capables d'élever un poids de 1,000 kilogrammes à 10,000 mètres de hauteur.

Mais, dira-t-on, il n'en est pas de la sorte; il n'y a, en réalité, ni pompe, ni gazomètre, ni force motrice dépensée; on verse de l'acide sulfurique étendu sur du zinc en grenaille, le gaz se dégage, et, sans l'aide d'aucune force, sans exiger aucun travail, il se rend de lui-même

dans le ballon, le remplit et le gonfle. Il ne faut pas s'arrêter à ces apparences, et la dépense, pour avoir changé de nature, n'en est pas moins égale à l'énergie obtenue; les forces chimiques se substituent ici aux efforts équivalents qu'elles remplacent. Si, pour faire mouvoir la pompe nous avions employé une machine à vapeur, on aurait vu sans difficulté dans le charbon consommé l'équivalent du travail obtenu. L'appareil producteur a brûlé du zinc au lieu de charbon, voilà tout. Ce zinc brûlé, ou oxyde de zinc, s'est combiné avec l'acide sulfurique, second phénomène de même nature, union de deux corps doués d'affinité, qui s'effectue avec dégagement de chaleur et produit de travail; mais l'eau en même temps a été décomposée. C'est un travail dépensé équivalent à celui qu'on produirait en brûlant de l'hydrogène, et qui doit être retranché de la somme des deux autres; la différence équivaut nécessairement aux 10 millions de kilogrammètres dont nous avons parlé.

La force (énergie), pour Robert Mayer, est un être immatériel; les inventions humaines peuvent la diriger, la disperser et la transformer, non la détruire, l'amoindrir ou l'accroître; sa puissance, quoi qu'on fasse, reste entière et immuable, et le temps même ne saurait l'affaiblir; s'il en était autrement, on pourrait, par une conséquence très-prochaine, créer le *mouvement perpétuel*, et Mayer regarde cette preuve comme trop bonne et trop solide pour y rien ajouter.

Le livre de Robert Mayer restera, j'ose l'affirmer, l'une des productions les plus considérables de notre époque. J'en ai dit le principe et le but; mais les développements, aussi ingénieux que profonds, égalent, sans contredit, son auteur aux plus illustres inventeurs.

Lorsque du haut d'une montagne une pierre roule dans la vallée, il y a dépense de travail, et ce travail, consommé en frottements et en chocs, devient en dernière analyse de la chaleur; réciproquement l'élévation d'un fardeau équivaut à une dépense de chaleur, et, dans un grand nombre de cas, est produit effectivement par elle.

Robert Mayer compare ingénieusement, et assimile même par des explications très-nettes, ce double phénomène à la propriété des corps de se réchauffer ou de se refroidir quand on les comprime ou les dilate. La chaleur dégagée dans les combinaisons chimiques n'a pas une autre origine, et les molécules de nature différente qui, obéissant à l'affinité, se précipitent les unes vers les autres, peuvent être assimilées à la pierre tombant vers la terre qui l'attire. La force vive qui en résulte se manifeste à nous sous forme de chaleur sensible.

Un système physique, quel qu'il soit, possède une certaine énergie latente ou sensible, qui diminue ou s'accroît avec le travail accompli ou

calorifiques du soleil, elle serait, après cent quatre-vingt-trois ans, complétement épuisée.

L'hypothèse de Mayer est très-ingénieuse et très-hardie; le monde solaire est immense. Les espaces planétaires contiennent, disait Képler, plus de comètes qu'il n'y a de poissons dans l'océan; un nombre presque indéfini d'astéroïdes invisibles doivent circuler autour du soleil, d'autant plus retardés par la présence de l'éther que leur volume est moins considérable; ils doivent, à la longue, tomber sur lui et s'abîmer dans sa masse. Ce sont les chocs produits par ces chutes continuelles qui entretiennent, suivant Mayer, et renouvellent la chaleur du soleil. La terre, douée d'un pouvoir attractif bien moindre que le soleil, s'empare continuellement d'un nombre considérable d'étoiles filantes. En une seule nuit, à Boston, elles se succédaient comme des flocons de neige, disent les observateurs, qui ont évalué leur nombre à 240,000. Le nombre de celles qui, dans une nuit, passent dans le voisinage de la terre paraît s'élever à des centaines de millions; et ce nombre, il n'en faut pas douter, n'est qu'une fraction insignifiante de la masse des astéroïdes qui appartiennent au système solaire. Si, comme il est impossible de ne pas l'admettre, un éther matériel remplit les espaces célestes, la résistance, insensible pour les planètes, se fera sentir sur des corps de volume comparativement très-petit, et une action prolongée doit, suivant les lois de la mécanique céleste, les faire tomber peu à peu sur le soleil. Robert Mayer va plus loin et demande ingénieusement à la théorie des planètes la vitesse probable de ces astéroïdes au moment où ils choquent le soleil. La vitesse acquise par un corps qui tombe à la surface d'un astre s'accroît, cela est évident, avec la hauteur de chute, et, quand celle-ci est petite, on sait qu'elle est proportionnelle à sa racine carrée. Mais cette loi cesse bientôt d'être applicable, et, pour chaque planète, une certaine limite qui ne peut être dépassée correspond à une hauteur infinie. L'attraction étant, comme on sait, inversement proportionnelle au carré de la distance, cette limite, pour une planète de forme sphérique, est la vitesse qui serait acquise, si, en suivant la loi relative aux petites chutes, la hauteur était égale au rayon de la sphère attirante. Elle est pour le soleil 630,400 mètres par seconde; c'est la plus grande vitesse que puisse produire son attraction. La vitesse minima peut s'évaluer aussi aisément; l'astéroïde, en effet, avant de rencontrer le soleil, décrit une ellipse dont le petit axe, qui diminue sans cesse, devient égal au diamètre du soleil. Le grand axe est au moins égal à ce diamètre, et les formules du mouvement elliptique permettent, en le supposant connu, de calculer la vitesse, dont la valeur minima est 465,

750 mètres par seconde. L'effet calorifique est proportionnel au carré de la vitesse; en adoptant pour équivalent mécanique de la chaleur, le nombre trop faible 365, Mayer trouve que la masse d'un kilogramme, tombant avec la plus grande des deux vitesses, produira 55 millions de calories. Le nombre correspondant à la plus petite est 27 millions. Un astéroïde, en tombant sur le soleil, produit 4,600 à 9,200 fois plus de chaleur que la combustion d'une masse égale de charbon, en sorte que, pour réparer les pertes dues au rayonnement, il suffit qu'à chaque minute la masse du soleil s'accroisse d'une quantité comprise entre 94,000 et 188,000 billions de nos kilogrammes. La masse de la lune, équivalente à 90,000 trillions de kilogrammes, pourrait, en tombant sur le soleil, l'alimenter pendant un an ou deux, celle de la terre, soixante fois plus forte, réparerait les pertes de soixante à cent vingt années. Si l'on rapporte la masse trouvée à la surface du soleil, il suffit d'admettre, pour chaque mètre carré de celle-ci, une chute de 15 à 20 grammes par minute équivalant à peu près à celle que verse à la surface de la terre la pluie d'un violent orage; un tel accroissement, sur un globe tel que le soleil, doit, pendant bien longtemps, rester inaperçu, et, pour accroître d'une seule seconde la grandeur du diamètre apparent, il faudrait 33,000 à 66,000 années.

La masse du soleil, en s'accroissant sans cesse, doit exercer sur les planètes une plus grande attraction, dont l'effet calculé serait de diminuer de 3/4 à 3/8 de seconde la durée de l'année; cette diminution, il faut l'avouer, ne s'accorde pas avec les observations astronomiques, et c'est la seule difficulté qui subsiste dans le système si bien construit de Mayer.

M. Thomson cependant, qui, sans avoir connaissance des calculs de Mayer sur cette importante question, les a repris dans un mémoire fort intéressant, arrive à la même difficulté et y répond d'une manière plausible. Les astéroïdes qui tombent sur le soleil circulaient près de lui avant leur chute, et ils exerçaient à peu près sur les planètes la même action qu'après leur réunion à l'astre central, et l'accroissement de sa masse ne doit, par conséquent, changer que fort peu la durée des révolutions planétaires.

M. Thomson va plus loin, et dans la chute continuelle des astéroïdes il voit en même temps la cause de la rotation du soleil et le moyen de déterminer avec quelque vraisemblance l'époque à laquelle elle a commencé. Tous les petits astres qui, chaque jour, tombent sur le soleil après avoir circulé autour de lui forment, conformément aux suppositions de Robert Mayer, l'anneau lumineux et allongé connu sous

le nom de *lumière zodiacale*. La rotation, au moment de la chute, est dans le même sens que celle du soleil, mais incomparablement plus rapide, et le choc, tout en produisant de la chaleur, doit accroître incessamment la vitesse de rotation. Le moment du mouvement de rotation, ou, comme l'aurait dit Poinsot, le couple qui anime le soleil est le produit du tiers de la masse par son rayon et par la vitesse des points situés à l'équateur, et il est par conséquent le même, comme le montre un calcul très-facile, que celui d'une masse uniformément répartie sur l'équateur solaire et 650 fois moindre que la sienne propre. Cette masse, d'après les calculs de M. Thomson, représente à peu près la quantité de substance météorique qui, pour entretenir la chaleur solaire, a dû tomber sur lui depuis vingt-cinq mille ans. Vingt-cinq mille ans forment donc le temps qu'il faudrait au soleil pour acquérir son mouvement actuel de rotation par l'incorporation des météores circulant, suivant les lois admises, dans le plan même de l'équateur. Mais le tourbillon des météores réduit à l'état de vapeur s'incorpore probablement à lui en se condensant sur toute la surface, et la vitesse tangentielle de ce tourbillon est vraisemblablement, sur chacun des parallèles du globe solaire, peu différente de celle d'une planète dont l'orbite aurait pour grand axe le diamètre de ce parallèle, et, s'il en était ainsi, les principes les plus simples de la mécanique conduisent à élever jusqu'à trente-deux mille ans la période qui, dans la première supposition, était de vingt-cinq mille seulement. Le peu d'inclinaison du plan de l'équateur solaire sur celui de l'orbite des planètes et de l'anneau zodiacal donne à cette hypothèse un certain degré de vraisemblance. La masse de météores qui forme la lumière zodiacale n'a pas, jusqu'ici, troublé par sa présence l'exactitude des calculs astronomiques, et M. Thomson croit pouvoir en conclure, un peu arbitrairement, il faut l'avouer, que la masse totale ne surpasse pas la cinquantième partie de celle du soleil. La masse des météores tombant dans l'espace de trois mille années, d'après l'intensité actuelle, évaluée par lui à $\frac{1}{5000}$ de la masse du soleil, il en conclut qu'en trois cent mille ans la matière météorique sera épuisée et qu'il ne faut pas compter sur une plus longue durée de la lumière solaire. La vitesse de rotation ira d'ici-là sans cesse en s'accroissant, chaque année lui ajoutant $\frac{1}{31000}$ de la valeur présente, ce qui correspondrait à une diminution d'une heure en cinquante-trois ans, qui, d'après le peu de précision que comporte une telle mesure, ne pourra devenir apparente qu'après un grand nombre de siècles.

Dans sa belle théorie de la transformation des forces, Robert Mayer

n'admet aucune exception; le travail nécessaire à l'accroissement des êtres organisés aussi bien qu'à l'entretien de leur vie est soumis aux mêmes lois que celui qui s'accomplit sur la matière inerte. Les plantes incessamment absorbent dans l'air de l'acide carbonique et le décomposent sous l'influence de la lumière solaire; elles produisent ainsi un travail négatif précisément égal à celui qui s'accomplirait par leur entière combustion. Le soleil en est la source unique, et, si l'on vient un jour à brûler l'arbre entier, il reproduira précisément la quantité de chaleur qui, empruntée au soleil, a servi successivement à préparer et à extraire les molécules qui le constituaient.

Les animaux, par leurs efforts musculaires, peuvent produire un travail incessant qui semble réaliser le mouvement perpétuel, ils n'échappent pas cependant à la loi commune, et le travail dépensé est dans leur organisme, comme dans toute autre machine, précisément égal au travail produit. Les éléments nécessaires à la vie ne servent seulement pas à réparer et à développer les tissus introduits dans l'estomac, ils y sont transformés, dissous, entraînés dans la circulation, et mis successivement en contact avec l'oxygène de la respiration, qui les brûle en les transformant en acide carbonique et en eau, incessamment rejetés à chaque expiration. Cette combustion produit de la chaleur et équivaut à du travail, c'est elle qui rend possible tout ce que l'animal en peut produire. Sans approfondir davantage les causes, et sans s'étendre, selon l'esprit de la méthode nouvelle, à analyser curieusement les détails, il suffit d'avoir montré, comme on le ferait pour une machine à vapeur, que le combustible consumé correspond à la grandeur du travail obtenu.

Cette analyse fort incomplète d'un phénomène extrêmement compliqué a obtenu, il faut le dire, dans les expériences de M. Hirn, une bien remarquable confirmation. La quantité d'oxygène absorbé par les poumons varie d'un individu à l'autre, et dépend, pour chacun, des circonstances dans lesquelles il se place. On observe cependant, à l'aide d'appareils calorimétriques, qu'à chaque gramme d'oxygène introduit dans les poumons correspond uniformément, pour un individu en repos, la production de cinq calories. Mais si, pendant l'épreuve, le sujet observé accomplit un certain travail, la quantité de chaleur pour un même poids d'oxygène absorbé diminue très-sensiblement; absolument comme, dans une machine à vapeur qui travaille, la chaleur portée au condenseur est moindre que, lorsque, avec une même dépense de charbon, on ne surmonte aucune résistance. L'oxygène, dans les deux cas, brûle les mêmes substances et en même quantité, mais l'énergie déve-

loppée se transforme dans l'un entièrement en chaleur, tandis que, dans l'autre, elle doit produire en même temps du travail; mais il y a plus : si le sujet soumis à l'expérience accomplit un travail négatif, c'est-à-dire lorsque ses efforts, au lieu d'accroître la force vive des masses sur lesquelles il agit, contribuent à la diminuer, la chaleur, toujours rapportée, bien entendu, à une même absorption d'oxygène, s'accroît au lieu de diminuer. La différence des circonstances doit paraître cependant bien insignifiante. Supposons, par exemple, que l'effort demandé consiste à exercer sur une corde une traction de vingt-cinq kilogrammes, il pourra arriver que cette traction suffise pour attirer la corde, en soulevant un poids qui lui est attaché, ou que, trop faible au contraire, elle contribue seulement à en ralentir la chute. On peut supposer enfin que, cette traction de vingt-cinq kilogrammes faisant équilibre à un poids égal, il ne se produit de mouvement dans un sens ni dans l'autre. Les mêmes muscles sont en jeu dans les trois hypothèses, et, vainqueurs ou vaincus, ils développent la même force. L'effet calorifique sur l'organisme est cependant très-différent. Lorsqu'un homme gravit une montagne, il produit, en élevant le poids de son corps, un travail positif; chaque gramme d'oxygène absorbé l'échauffe moins qu'à l'état de repos; s'il descend, au contraire, les efforts ont pour but de modérer la vitesse qu'il tend à acquérir, ils produisent un travail négatif, et la chaleur développée doit être plus grande qu'à l'état de repos.

Comment se fait-il cependant, l'objection se présente d'elle-même, qu'on arrive tout en sueur au sommet d'une montagne? La réponse est bien simple : chaque gramme d'oxygène produit moins de chaleur, mais on en absorbe deux ou trois fois plus qu'à l'état de repos.

Les pages précédentes résument très-incomplétement le beau livre de Robert Mayer. C'est à lui, nous le répétons, qu'appartient l'honneur d'avoir affirmé et développé clairement l'ensemble de ces principes, aujourd'hui acceptés de tous. D'autres noms cependant doivent rester associés au sien et ne sauraient être omis sans injustice.

M. Seguin aîné, dans un ouvrage publié en 1839 : *De l'influence des chemins de fer et de l'art de les construire*, avait énoncé très-nettement, mais sans rien affirmer ni rien prouver, à titre de conjecture plausible seulement, le principe fondamental de la théorie nouvelle.

La première idée qui frappe, dit-il, lorsqu'on considère la liaison des phénomènes de la génération du mouvement avec la production de la chaleur, c'est que la quantité de puissance mécanique que peut développer une masse de vapeur est relative à la différence de densité et de

température, en la considérant dans les deux états consécutifs où elle se trouve avant et après les productions de mouvement. Cette phrase est un peu vague, mais l'éminent auteur ajoute : « *Je crois avoir remarqué* qu'il existe une *sorte de rapport* entre la quantité de chaleur nécessaire pour la faire passer de l'un à l'autre de ces deux états et la quantité de force produite. Ceci reviendrait à dire que la vapeur n'est que « l'intermédiaire du calorique pour produire la force, et qu'il doit exister entre le mouvement et le calorique un rapport direct, indépendant de l'intermédiaire de la vapeur ou de tout autre agent qu'on « pourrait y substituer. » Et ailleurs : « Il résulterait de la théorie généralement acceptée que l'on pourrait, au moyen d'une masse finie de « calorique, obtenir une quantité indéfinie de mouvement, ce qui ne « peut être admis ni par le bon sens ni par la saine logique. Comme la « théorie actuellement adoptée conduirait cependant à ce résultat, *il me paraît plus naturel de supposer* qu'une certaine quantité de calorique disparaît dans l'acte même de la production de la force ou puissance mécanique, et réciproquement; et que les deux phénomènes sont liés entre « eux par des conditions qui leur assignent des relations invariables. »

Lorsque, trois ans après avoir écrit ces lignes, M. Seguin a pu lire les premiers mémoires de Robert Mayer, il avait le droit, évidemment, d'y voir la réalisation de ses idées et l'accomplissement de son programme.

M. Helmholtz, dans un mémoire très-remarqué, publié en 1847, accepte comme Mayer le principe de la conservation des forces, invoquant comme un axiome incontesté l'impossibilité du mouvement perpétuel; quoique le point de départ soit le même, la route parcourue par M. Helmholtz est opposée, pour ainsi dire, à celle de l'illustre médecin d'Heilbronn. Au lieu d'examiner comme lui les phénomènes complexes pour en éclairer l'explication ou y introduire des mesures déduites de la loi acceptée, M. Helmholtz s'efforce de remonter aux forces élémentaires dont le jeu naturel, conforme aux lois admises de la dynamique, produira les effets reconnus nécessaires, et il se pose cette question peut-être trop hardie :

Quelle doit être la loi des forces élémentaires développées entre les molécules matérielles, pour que le mouvement perpétuel soit impossible ?

Le problème est malheureusement indéterminé, et l'on a depuis longtemps remarqué que toute loi d'attraction mutuelle suivant une fonction de la distance en fournit une solution. M. Helmholtz affirme, et l'on a souvent répété d'après lui, qu'il ne peut en exister d'autres. Mais la démonstration, il faut le dire, peut laisser subsister bien des doutes.



L'assertion, vraie ou fausse, est sans influence heureusement sur le reste du travail très-justement admiré de M. Helmholtz. Avec une connaissance profonde des diverses théories physiques, l'illustre auteur passe en revue et éclaire successivement les conceptions relatives aux diverses manifestations de la force, en s'efforçant, pour chacune en particulier, autant que le permet l'état de la science, de rattacher l'explication aux forces attractives et répulsives, fonctions de la seule distance.

Parmi les indications rapidement esquissées par un esprit de haute portée, citons seulement l'explication très-neuve alors, et aujourd'hui classique, relative aux phénomènes d'induction galvanique. Les effets possibles d'un courant sont nombreux : on peut lui demander de la chaleur, des effets chimiques, ou, si l'on veut, en le faisant agir sur un autre courant ou sur une aiguille aimantée, lui faire développer du travail mécanique, qui peut être positif ou négatif, selon que le corps attiré cède à l'action exercée ou se meut en sens opposé. La somme faite de tous les travaux accomplis doit être équivalente, dans tous les cas, au travail chimique consommé par la pile, et l'un des termes, en s'accroissant ou en prenant naissance, doit forcément diminuer les deux autres. Un courant qui agit sur un autre courant ou sur un aimant mobile doit, par conséquent, accroître ou diminuer son énergie suivant que celui-ci aide à son action ou le déplace en la contrariant. L'exactitude du principe général exige donc qu'un courant qui s'approche d'un autre ou qui s'en éloigne accroisse ou diminue l'intensité de celui-ci suivant les lois précises que l'indication précédente fait connaître, et qui sont précisément celles qu'avait trouvées M. Neumann pour l'un des cas importants du phénomène d'induction découvert par Faraday et considéré jusque-là comme un fait isolé et complétement mystérieux.

Sans avoir eu connaissance des travaux, fort peu répandus d'abord de M. Mayer, M. Joule, d'un autre côté, a justifié ses assertions par une voie toute différente; M. Mayer en effet n'est pas expérimentateur et raisonne *a priori*. L'être immatériel qu'il nomme force est à ses yeux indestructible et éternel. C'est là une loi primitive et nécessaire, qu'il admet *a priori* en véritable disciple de Descartes; confiant dans son principe universel, il l'applique à tous les faits particuliers, et, tout en alléguant de nombreux exemples, il ne croit pas proposer de preuves. Fidèle, au contraire, à la méthode expérimentale de Galilée et de Newton, M. Joule n'affirme que ce qu'il a vérifié, et réserve pour les conclusions les théorèmes absolus et les lois générales, qui, pour M. Mayer, sont des principes. M. Joule mesure tout avec autant de pa-

les églises. On ne peut pas faire une exception pour la princesse Élisabeth, que l'auteur des *Méditations*, pendant son séjour à Endegeest, près de La Haye, initia une des premières à sa méthode et à ses idées; car la fille de l'Électeur palatin, Frédéric V, n'était point du pays. Réfugiée avec sa mère dans la capitale de la Hollande, elle devait la quitter bientôt pour son abbaye de Herforden, dont elle fit une académie entièrement vouée au culte du cartésianisme.

Ne relevant que d'elles-mêmes dans une république fédérative où les villes et les provinces unies avaient gardé une grande indépendance, et joignant aux avantages de cette situation exceptionnelle le principe protestant du libre examen, les universités et les églises hollandaises étaient parfaitement préparées à accueillir dans leur sein la nouvelle philosophie. Il ne faut donc pas nous étonner si, en 1638, un an après la publication du *Discours de la Méthode*, la Hollande comptait déjà deux professeurs cartésiens, Réneri et Regius, suivis de près par Van Hoogland, professeur de médecine à l'université de Leyde. Ils avaient reçu directement, à l'exception de Regius, les leçons du maître, et celui-ci, avant de quitter les Pays-Bas pour aller mourir en Suède, eut la satisfaction de voir une nombreuse jeunesse se presser autour des chaires qui s'étaient vouées à la propagation de sa pensée.

Toutes les universités sont gagnées successivement par l'esprit nouveau. L'exemple donné par celles d'Utrecht et de Leyde est suivi par celles de Groningue, de Franéker, de Nimègue, et il n'y a pas jusqu'à l'*Ecole illustre* de Bréda qui ne finisse par devenir une école cartésienne. Ce ne sont pas seulement les professeurs de médecine, de physique ou de philosophie, qui enseignent la méthode et les principes du cartésianisme, mais aussi les professeurs de théologie. Ce sont de graves docteurs et des ministres de l'Évangile, chargés de préparer la jeunesse aux fonctions du sacerdoce, qui appliquent le doute méthodique à l'interprétation des saintes Écritures. Tel est le but que poursuivent, avec plus ou moins de franchise, Heerebord, Pierre Burmann, Abraham Heidanus, Wittichius, Maresius, Jean Schuler, Lambert Welthuysen, tous professeurs de théologie ou docteurs de la même Faculté. L'un d'entre eux, Wittichius, professeur à l'université de Leyde, poussa la hardiesse jusqu'à se faire révoquer par un synode. Un autre, Abraham Heidanus, voyant un cartésien de l'université de Louvain, un prédécesseur de Spinosa, Geulinx, chassé de sa chaire à cause de ses doctrines, ne craignit pas, au risque de passer pour son complice, de lui offrir un asile et de le couvrir publiquement de sa protection. C'est à Maresius que nous devons une traduction française du *Traité des passions de l'âme.*

En France, les choses se passèrent autrement. Placées sous la double autorité du roi et de l'Église, surveillées en outre par les parlements, qui avaient défendu à Ramus, *sous peine de la hart*, d'enseigner une autre logique que celle d'Aristote, les universités ne se prêtaient pas facilement à un changement de doctrine. Les nouveautés leur étaient trop funestes pour qu'elles ne missent pas le plus grand soin à les exclure de leur sein. Quand elles consentirent à les admettre, c'est qu'elles avaient cessé depuis longtemps d'être des nouveautés. Aussi n'est-ce qu'au milieu du XVIII[e] siècle qu'on les voit lentement se convertir à la philosophie cartésienne, quand Descartes commence à être détrôné dans l'opinion publique par Locke et par Condillac.

Soit parce qu'elles sont moins surveillées du dehors en raison de la confiance qu'elles inspirent naturellement, soit parce que la solitude, l'absence des soucis de la vie et l'habitude de la méditation les rendent plus curieuses des recherches de l'esprit humain dans les voies de la spéculation pure, les congrégations religieuses se montrent plus hardies. La philosophie cartésienne trouve tout d'abord au milieu d'elles de nombreux et zélés partisans; oratoriens, bénédictins, génovéfains, minimes, semblent également tenir à honneur de lui fournir quelques adeptes. Il n'y a pas jusqu'aux jésuites, avec lesquels Descartes, soit par calcul, soit par goût, avait toujours conservé des relations d'amitié, qui, en attendant la décision de leur ordre tout entier ou plutôt de leur général, ne lui aient prodigué les encouragements et les marques d'approbation. Naturellement c'est dans la savante congrégation de l'Oratoire et dans la société de Port-Royal que la nouvelle philosophie devait trouver le plus d'appui. Entre la grâce augustinienne et le principe de la création continue, entre le jansénisme réfractaire à l'autorité et un système philosophique qui fait du témoignage de la conscience le fondement de toute vérité et de toute certitude, il y a une alliance intime qui a été signalée de bonne heure par les amis comme par les ennemis des deux doctrines. « Janséniste, c'est-à-dire cartésien, dit M[me] de Sévigné en parlant du père Lebossu. » Les jésuites ne séparent pas non plus les deux titres, qui deviennent pour eux, dès que l'autorité a parlé, des titres de proscription. Jurieu est de leur avis quand il reproche à l'Oratoire de n'être pas moins attaché à la philosophie de Descartes qu'à la foi de l'Évangile.

Mais nulle part, à partir de la publication des *Méditations métaphysiques*, qui sortirent des presses de la Hollande en 1641, le cartésianisme ne fit des progrès plus rapides que dans le cœur même, nous voulons dire dans les classes éclairées de la société française, parlement,

barreau, clergé séculier, gens de cour et gens du monde. La société française du XVII[e] siècle, ou, du moins, ce qu'on appelle plus particulièrement la société polie, ne ressemblait pas tout à fait à la société de nos jours. Grâce à l'hérédité des fonctions et à l'immobilité des fortunes, elle avait du loisir. La vie politique lui étant interdite, elle dépensait son activité intellectuelle à augmenter l'élégance de ses mœurs et la culture de son esprit. La presse quotidienne, qui effleure toutes les questions sans en approfondir aucune, le journal, qui se substitue au livre et qui détruit le goût des lectures sérieuses, n'étant pas encore créés, ou, ce qui est presque la même chose, n'ayant pas encore pris les proportions qu'ils ont acquises plus tard, elle était obligée de prendre une connaissance directe des œuvres importantes de la littérature et des sciences, et de suivre par elle-même, non par les yeux d'un intermédiaire plus ou moins intelligent ou désintéressé, les discussions philosophiques ou même théologiques, qui s'engageaient en sa présence. Une nouvelle façon de comprendre la grâce ou les états d'oraison, une nouvelle méthode d'investigation appliquée aux vérités spéculatives, des vues nouvelles sur l'essence de l'âme et du corps, sur l'ordre général de la nature, n'avaient presque pas moins d'intérêt pour elle que n'en a aujourd'hui pour nous une révolution dans l'État.

Cela nous explique comment, au bout de quelques années, on ne distinguait plus guère dans son sein que des cartésiens et des anticartésiens. Il fallait être l'un ou l'autre, sous peine de n'être rien. Mais nous ne pouvons mieux faire que de donner ici la parole à M. Bouillier, qui peint cette situation dans un excellent langage.

« Repoussé des écoles, le cartésianisme français se répandit rapide- « ment dans toutes les classes de la société savante, lettrée et polie du « XVII[e] siècle. Dès la publication des *Méditations métaphysiques*, Descartes, « comme le dit Baillet, fit la matière de toutes les conversations savantes, « dans Paris et dans les provinces. Pendant plus d'un demi-siècle, il n'a « pas paru en France un seul livre de philosophie, il n'y a pas eu une « seule discussion philosophique, qui n'eût Descartes pour objet, qui « ne fût pour ou contre son système. Dans le clergé, dans les congréga- « tions religieuses, dans les académies, dans le barreau, dans la magis- « trature, dans le monde, dans les châteaux, dans les salons, et même « à la cour, partout nous rencontrons des disciples fervents de la nou- « velle philosophie, qui la portent par-dessus les nues, qui travaillent « ardemment à la répandre [1]. »

[1] Tome I[er], p. 430.

Parmi les châteaux auxquels M. Bouillier fait allusion dans le passage que nous venons de citer, il faut comprendre celui de Chantilly. Le grand Condé se plaisait à y appeler Régis, le plus éloquent et le plus populaire des interprètes de la nouvelle doctrine, un véritable missionnaire du cartésianisme, qui lui expliquait la pensée du maître avec un tel succès, si nous en croyons Fontenelle, qu'il la faisait accepter comme vraie. Le vainqueur de Rocroi aimait aussi à s'entretenir avec Malebranche, dont il lisait les ouvrages. Il lui arriva une fois de l'écouter pendant trois jours lui exposant ses idées sur la nature divine. Pendant son séjour en Hollande, il voulut avoir une entrevue avec Spinosa; mais, au moment où ce philosophe arrivait au rendez-vous qu'il lui avait donné à Utrecht, un ordre subit du roi l'avait rappelé en France.

Chantilly nous fait penser à la petite cour de Sceaux. Là aussi le cartésianisme est triomphant. Les hôtes habituels du lieu, le cardinal de Polignac, de Malézieux, l'abbé Genest, sont de fervents disciples de Descartes. La duchesse du Maine elle-même se pique de cartésianisme. « Son catéchisme et la philosophie de Descartes, dit Mlle de Launay, « sont deux systèmes qu'elle entend également. » D'ailleurs, Mlle de Launay pense exactement comme sa maîtresse; mais elle partage son culte entre Descartes et Malebranche. Elle avait dès sa jeunesse, pendant qu'elle était encore au couvent, fait une étude approfondie de la *Recherche de la vérité*.

Un autre château où le cartésianisme rencontre de chaleureux défenseurs, c'est celui de Commercy, qui servit à la fois de lieu d'exil et de retraite au cardinal de Retz. Rappelé en France en 1675, le turbulent coadjuteur se renferma jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1679, dans cette paisible demeure, dont il fit une académie cartésienne. Il y présidait avec beaucoup d'activité des conférences philosophiques, où il avait pour auditeurs et quelquefois pour contradicteurs les bénédictins de l'abbaye de Saint-Mihiel, située dans le voisinage. L'un d'entre eux, qui s'est acquis un grand renom par la hardiesse et par la bizarrerie de ses opinions, dom Robert Desgabets, était son adversaire habituel. Le cardinal de Retz s'efforçait de le ramener à des idées plus justes et plus conformes à celles de leur maître commun. Il paraît avoir montré, en philosophie, autant de bon sens et de modération qu'il en a montré peu en politique.

Ce que nous disons de Chantilly et du château de Commercy s'applique également au château du duc de Luynes, des ducs de Nevers et de Vivonne, du marquis de Vardes. Régis est mort chez le duc de Ro-

han, qui, non content de lui faire une pension, lui avait donné un appartement dans son hôtel. Quelque sévère qu'on soit pour l'aristocratie de l'ancien régime, il faut convenir que les millionnaires de nos jours n'ont pas hérité de cette passion pour la philosophie et les philosophes, pour la science et les savants.

Les grandes dames qui étaient en même temps des femmes d'esprit suivaient l'exemple donné par les grands seigneurs. La fille de Mme de Sévigné, Mme de Grignan, « savait à miracle, au dire de Corbinelli, la « philosophie de Descartes et en parlait divinement. » Mme de Sévigné s'y intéressait aussi, « non pour jouer, comme elle dit spirituellement, « mais pour voir jouer, pour comprendre sa fille quand elle lui parlera « de son père Descartes. » Il y a dans une de ses lettres[1] un charmant passage sur les relations d'amitié qu'elle a engagées avec une nièce du philosophe. « Il me semble, dit-elle, qu'elle vous est quelque chose du « côté paternel de M. Descartes, et dès là je tiens un petit morceau de « ma fille. » Son salon est occupé habituellement par des adeptes de la nouvelle philosophie. C'est d'abord Corbinelli, son ami et son secrétaire; c'est l'évêque de Léon, « cartésien à brûler; » l'abbé de la Mousse, le père Damaie, et jusqu'au fils de la maison, philosophe à ses heures. Dans ce petit cercle on disserte à perte de vue sur les tourbillons, la matière subtile, les causes occasionnelles, les esprits animaux ou les *petits esprits*, comme Mme de Sévigné les appelle ironiquement, sur l'automatisme des bêtes. Cette dernière opinion n'a aucun succès auprès d'elle, ni, on peut le croire, auprès de ses hôtes. Elle a une chienne qu'elle nomme Marphyse, à laquelle elle reconnaît tant d'intelligence et de bons instincts, qu'elle ne peut se résoudre à lui refuser une âme.

Le salon de Mme de Sablé offre le même spectacle, avec cette différence que la théologie et la métaphysique y tiennent plus de place que la physique et la physiologie ou la grande question des idées innées. Il s'agit de savoir si la philosophie de Descartes contient ou non le système de Spinosa, et si, en faisant consister l'essence de la matière dans l'étendue, elle ne détruit pas le mystère de la transsubstantiation dans l'eucharistie.

Aux discussions et aux conversations viennent se joindre les conférences publiques, qui ne sont pas une invention de notre temps. Rohault, à Paris, dans sa maison, en fait régulièrement tous les mercredis sur la physique cartésienne, qui sont suivies avec passion

[1] Lettre 1026, citée par M. Bouillier, t. Ier, p. 438.

par des auditeurs sortis de tous les rangs de la société, et accourus de tous les points de la province aussi bien que de la capitale. On y venait même de l'étranger, et l'on y voyait, comme dans les réunions semblables de nos jours, ou comme dans les salles du Collége de France, un certain nombre de siéges réservés pour les dames et toujours occupés.

Régis fait encore mieux. Il parcourt la France en véritable apôtre de la philosophie nouvelle. Une société cartésienne, établie à Paris depuis plusieurs années, lui a confié cette mission. Il s'arrête pendant quelque temps à Toulouse, où son éloquence a un tel succès, que les magistrats de la *ville palladienne* lui assurent une pension sur leur hôtel de ville. Revenu à Paris, il continue les conférences que la mort de Rohault a laissées interrompues; la foule qui se presse autour de lui est plus nombreuse encore que celle qu'attirait son prédécesseur, quand tout à coup un ordre venu de l'archevêché, sous forme de prière, change cet enthousiasme en silence et en désolation.

Il y a aussi des femmes qui soutiennent publiquement des thèses, qui ouvrent des conférences, qui font, sous toutes les formes, une active propagande en faveur du cartésianisme, soit pur, soit transformé par la doctrine de Malebranche. On cite dans ce nombre Mlle Dupré, nièce de Desmaret Saint-Sorlin, savante, comme Mme Dacier, et joignant à l'érudition le don de la poésie; une autre femme poëte, du nom de Mlle de la Vigne, et Mlle de Wailly, une parente de l'auteur de la *Recherche de la vérité.*

Le cartésianisme, depuis sa naissance jusqu'au jour où il a été détrôné, en physique par Newton, en philosophie par Locke et par Condillac, n'a pas plus manqué d'adversaires que d'apologistes. Comment s'en étonner quand on songe au coup mortel qu'il portait à l'autorité en présentant le doute comme la première condition, et l'évidence comme l'unique criterium de la vérité? Tout le monde n'avait pas la sagesse de respecter la barrière élevée par Descartes et quelques-uns de ses plus éminents disciples entre la philosophie et la théologie. Aussi la doctrine contenue dans les *Méditations* et le *Discours de la Méthode*, complétée plus tard par les *Principes*, a-t-elle été accusée, en Hollande, de ruiner le pouvoir du stathouder et la constitution de l'Église protestante, en France, d'être hostile à l'autorité de l'Église et à celle du roi. Dans les deux pays elle avait des ennemis implacables, qui trouvaient en elle le germe de toutes les révoltes, de toutes les hérésies, même celui de l'athéisme.

Parmi ceux qui se laissaient emporter jusqu'à cette extrémité, le

premier en date est le théologien Gisbert de Voët ou Voetius, recteur de l'université d'Utrecht au moment où le cartésianisme venait d'y être introduit, avec de graves altérations et sous une forme très-irritante, par le professeur Regius et son disciple de Ræy. Voetius se pressa un peu trop de faire remonter jusqu'à Descartes les thèses qu'il entendait soutenir par deux de ses partisans déclarés, et qui blessaient non-seulement la vieille philosophie et les dogmes les plus essentiels de la religion, mais le cartésianisme lui-même dans ses principes spiritualistes. A ce premier tort Voetius en ajouta un second. Il traduisit Descartes devant la justice du pays; il le fit sommer au son des cloches de venir se justifier devant les magistrats de la double accusation d'athéisme et de calomnie. Mais, parce qu'il a manqué d'équité et de modération dans la forme, ce n'est pas une raison de penser qu'il ait eu également tort quant au fond. Calviniste rigide de la secte des gomaristes, animé, comme le reconnaît Descartes lui-même, d'un zèle ardent pour la religion, dont il était devenu, par sa science et son éloquence, le principal soutien aux yeux de l'opinion publique, il ne pouvait pas voir sans inquiétude pénétrer dans les écoles ce système et surtout cette méthode redoutable qui remettait tout en question, et dont les premiers interprètes en Hollande élevaient des doutes sur la spiritualité de l'âme et les preuves de l'existence de Dieu. D'ailleurs n'avait-il pas vu le cartésianisme s'emparer, non-seulement de la métaphysique et de la physique, mais de la théologie elle-même? C'est un fait incontestable que la théologie rationaliste, objet d'abomination pour le calvinisme pur, par conséquent pour le gomarisme, s'est répandue en Hollande sous le masque de la philosophie cartésienne. D'après les faits qui se passaient sous ses yeux il n'était pas difficile à Voetius de prévoir le jour où un ministre de l'Évangile, Balthazar Bekker, en viendrait jusqu'à soutenir que le doute méthodique est applicable à la religion comme à la science, que la philosophie doit décider en dernier ressort du sens qu'il faut attacher à l'Écriture sainte, et qu'elle ne saurait admettre que celui qui s'accorde avec les lois de la nature et de la raison; qu'en conséquence il n'y a aucun motif de croire à l'existence des anges et des esprits.

M. Bouillier, généralement si impartial dans ses jugements, fait un crime à Voetius d'avoir écrit au père Mersenne, dont il ignorait les relations d'amitié avec Descartes, pour le prier d'obtenir des catholiques de France de s'unir aux calvinistes de Hollande contre un système qu'il regardait comme également pernicieux à toutes les religions. Mais il n'y a rien dans cette démarche qui ne soit conforme aux règles les plus élémentaires de la politique, et la politique religieuse est soumise aux

mêmes conditions que la politique d'État. N'a-t-on pas vu il y a quelques années parmi nous un protestant illustre joindre ses efforts à ceux du parti ultramontain pour défendre le pouvoir temporel du pape? Il croyait, à tort ou à raison, toutes les Églises chrétiennes intéressées à la conservation des États du Saint-Siége, et personne ne songeait à mettre en question sa loyauté et sa bonne foi. Rien ne donne le droit de supposer que le recteur gomariste de l'université d'Utrecht n'ait pas obéi à des motifs aussi honorables.

Au reste, les successeurs de Voetius ont suivi exactement la même conduite. Voyant l'interprétation des Livres saints de plus en plus abandonnée à l'arbitraire individuel, sous l'influence ou sous le masque du cartésianisme; voyant, jusque dans les chaires de théologie, les dogmes les plus essentiels de la religion sacrifiés aux doctrines de Descartes, les synodes de Dordrecht et de Delft firent défense aux théologiens de se servir en aucune occasion d'un raisonnement ou d'un principe cartésien, et rendirent un décret aux termes duquel quiconque aurait fait acte d'adhésion à la philosophie nouvelle serait exclu des chaires de théologie et des dignités ecclésiastiques. On ne saurait en vouloir aux gens d'être conséquents avec eux-mêmes et d'agir conformément aux principes dont ils font publiquement profession. C'est le contraire qui serait regrettable, parce qu'il donnerait une médiocre opinion de la nature humaine.

La même raison fait un devoir à l'historien de la philosophie de n'être point trop sévère pour les ennemis que le cartésianisme a rencontrés en France. La physique de Descartes est venue d'abord se heurter contre un dogme fondamental de la foi catholique, nous voulons parler du mystère de la transsubstantiation dans l'eucharistie. Avec l'ancienne doctrine, la doctrine péripatéticienne, qui fait une différence entre la substance et les accidents, entre la substance étendue et l'étendue elle-même, ainsi que ses différents modes, on pouvait dire que la substance est changée dans l'hostie consacrée, quoique les qualités sensibles, les accidents ou les modes, demeurent les mêmes. Mais, du moment que, dans la matière en général et dans chaque corps en particulier, la substance n'est pas autre chose que l'étendue, il n'y a plus de miracle, puisque, avant comme après, l'étendue est la même. Descartes, pour écarter cette objection, fait de vains efforts, il descend à des subtilités indignes de son génie. Elles n'ont pas d'autre résultat que de lui attirer des difficultés nouvelles et d'envenimer une discussion sans issue, car elle avait son origine dans un des principes fondamentaux de son système.

Cela seul suffisait déjà pour exciter contre le cartésianisme naissant l'hostilité ou la défiance des théologiens rigides, de la partie militante de l'Église. Mais à ce motif particulier d'éloignement venait se joindre le motif général que nous connaissons déjà, le même qui avait agi sur les Églises réformées de Hollande, l'esprit d'indépendance, sinon d'insurrection, l'amour de la nouveauté, l'esprit sévèrement critique qui respire dans la philosophie de Descartes. Descartes pouvait dire : « Je suis de la religion du roi et de ma nourrice. » Mais ni ses amis ni ses ennemis n'étaient obligés par ses principes de prendre au sérieux cette déclaration. Il n'y a donc pas à s'étonner que, suspect en Hollande à l'orthodoxie calviniste comme un allié secret du socinianisme et du rationalisme, il ait été signalé en France par l'orthodoxie catholique comme un allié des calvinistes et des jansénistes. Des deux accusations qu'il rencontrait dans son propre pays, la première était difficile à soutenir; mais la seconde, comme nous l'avons déjà remarqué, était complétement justifiée par les faits. Il est certain que les jansénistes ou ceux qui inclinaient seulement au jansénisme étaient tous cartésiens, et d'autant plus décidés dans leurs opinions philosophiques, qu'ils étaient plus avancés dans leurs opinions religieuses.

On sera peut-être tenté de faire une exception pour Pascal; mais il faut remarquer que la vie de Pascal se partage en deux périodes bien différentes. Dans la première, ne poussant pas la doctrine augustinienne de la grâce plus loin que ses amis et ses compagnons de Port-Royal, il se montre cartésien pur. Il professe, comme tous les cartésiens, la doctrine du progrès indéfini de l'esprit humain. Il compare l'humanité à un seul homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. Il recommande de ne rien admettre que sur la foi de l'évidence ou après démonstration. Il distingue entre la philosophie et la théologie, réclamant pour celle-là une entière liberté et ne faisant de la foi une obligation que pour celle-ci. Il proteste contre la condamnation de Galilée, et, non content d'admettre le mouvement de la terre, il croit avec Descartes que le monde est infini, puisqu'il le représente sous l'image d'une sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part. En physique, il est partisan du mécanisme universel, du plein, de la matière unique, de la théorie cartésienne de la lumière et de la chaleur, et en physiologie de l'automatisme des bêtes.

Dans la seconde période de sa vie, lorsqu'il ne lui reste plus qu'une seule pensée, celle d'assurer le règne de la grâce par l'anéantissement

de la nature, et le triomphe de la foi par l'excès du doute et du désespoir, il se montre, il est vrai, un adversaire passionné de Descartes; il l'accuse d'impiété et presque d'athéisme. « Il aurait bien voulu, dit-il, « dans toute sa philosophie, pouvoir se passer de Dieu, mais il n'a pu « s'empêcher de lui faire donner une chiquenaude pour mettre le « monde en mouvement. » Il répudie sa physique comme chimérique et fastidieuse autant que préjudiciable à la foi. « Il faut dire en gros, « cela se fait par figure et par mouvement, car cela est vrai; mais de « dire quels, et composer la machine, cela est ridicule, car cela est inu- « tile et incertain et pénible. » Aux preuves cartésiennes de l'existence de Dieu, il préfère la règle des partis, le calcul des probabilités, un motif de croyance tiré de l'intérêt de l'homme. Mais, quand Pascal renie ainsi la philosophie de Descartes, c'est qu'il renie toute philosophie et qu'il en est venu jusqu'à dire : « Nous n'estimons pas que toute « la philosophie vaille une heure de peine... Se moquer de la philoso- « phie, c'est vraiment philosopher. » Quand Pascal renie la philosophie, c'est qu'il a rompu avec la raison elle-même; il la trouve *sotte* et ne voit pas qu'on ait quelque chose à perdre en la perdant : « Abêtissez- « vous! » Toujours est-il que, tant qu'il resta philosophe, il resta cartésien.

C'est un autre janséniste, et non certainement un des moins ardents, par conséquent un autre cartésien, dont nous avons vainement cherché le nom dans le livre de M. Bouillier, c'est Domat, l'auteur du *Traité des lois civiles*, qui avait coutume de dire : « Quand verrons-nous sur la « chaire de saint Pierre un pape chrétien? »

Dans cette situation, le cri d'alarme, et bientôt après le cri de guerre, devait venir surtout de la partie militante de l'Église, d'un corps institué pour combattre toute nouveauté, soit qu'elle invoque le nom de la philosophie ou celui de la théologie, il devait venir de la compagnie de Jésus. En effet, si quelques membres de la Société, cédant à un sentiment d'amitié pour l'auteur ou à un sentiment d'admiration pour l'œuvre, ont pu individuellement accueillir d'abord avec bienveillance la philosophie de Descartes, le corps tout entier ne tarda pas à la combattre par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, par la plaisanterie, par l'argumentation, par la dénonciation. C'est par la dénonciation surtout qu'il se flatta de triompher et qu'il triompha effectivement, pendant quelques années, de la doctrine suspecte. Il la dénonça à la cour de Rome, qui la fit condamner par la congrégation de l'Index. Il la dénonça à l'assemblée générale du clergé de France, en 1682, demandant par la bouche du P. Valois qu'elle fût proscrite dans toute la

catholicité comme complice du calvinisme et du jansénisme. Il la dénonça enfin au pouvoir royal et obtint qu'elle fût bannie des chaires de médecine aussi bien que des chaires de théologie et de philosophie. Il fut même question un instant d'obtenir du parlement un arrêt qui la bannît expressément, sous les peines les plus graves, de tout le royaume, et le parlement, vivement sollicité, aurait cédé peut-être sans le ridicule dont cette mesure était couverte d'avance par l'arrêt burlesque de Boileau. Pendant quinze ans, de 1675 à 1690, le cartésianisme reste frappé d'interdiction; il n'est pas seulement exclu de l'enseignement officiel, mais aussi de l'enseignement libre, comme nous dirions aujourd'hui, et de l'enseignement écrit. Les conférences cartésiennes sont prohibées et le *privilége du roi*, c'est-à-dire la permission de voir le jour, est refusé à tout ouvrage manifestement favorable aux idées de Descartes. Malebranche est obligé de faire imprimer les siens à l'étranger. Il va sans dire que la philosophie cartésienne est proscrite dans toutes les maisons de la compagnie de Jésus. Par une décision d'un de ses généraux, Michel-Ange Tamburini, il est défendu de la soutenir même à titre d'hypothèse.

On s'est étonné de l'acharnement des jésuites contre Descartes, tandis qu'ils ont laissé en paix Gassendi, le restaurateur du système des atomes, l'apologiste du système d'Épicure; rien n'était cependant plus logique. La cause de l'autorité leur était plus chère que celle de toute philosophie, quelle qu'elle fût, et Gassendi ne s'est jamais attaqué à l'autorité; ses opinions n'étaient point en opposition directe avec certains dogmes, comme la théorie cartésienne de la matière avec le mystère de la transsubstantiation, comme le spiritualisme cartésien ou la distinction absolue de la matière et de l'esprit avec le dogme de la résurrection des corps. Ajoutez à cela que l'auteur du *Syntagma*, goûté de quelques faciles et libres esprits, n'était pas appelé à exercer une influence dangereuse. Les épicuriens, quand on les a contre soi, sont des adversaires pacifiques. Le P. Daniel lui sait même gré de ses idées équivoques sur la nature de l'âme. « Il paraît être, dit-il, un peu pyrrhonien « en métaphysique, ce qui, à mon avis, ne sied pas mal à un philo« sophe [1]. »

Comme une condition nécessaire du règne de l'autorité et de l'intégrité de la foi, les jésuites estimaient par-dessus tout l'immobilité des idées, la conservation des mêmes méthodes et des mêmes doctrines philosophiques aussi bien que des mêmes traditions théologiques. Ils

[1] *Voyage du monde* de Descartes.

auraient mieux aimé une vieille erreur passée dans les habitudes de l'esprit qu'une vérité nouvelle capable de les troubler; mais, comme la vérité pour eux n'était pas là et qu'il ne s'agissait pas même de vérité, ils ne faisaient aucun sacrifice en barrant le chemin à toute innovation importante. De là vient que, malgré sa parenté avec le matérialisme et le scepticisme, la vieille maxime de l'école, *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, leur paraissait préférable aux idées innées et à toute la métaphysique de Descartes. Le P. Daniel, que nous citions tout à l'heure, l'avoue franchement quand il prend pour son propre compte, c'est-à-dire pour le compte de sa compagnie, ces paroles qu'il met dans la bouche de Colbert : « Folie ancienne, folie nouvelle, je « crois qu'ayant à choisir, il faut préférer l'ancienne à la nouvelle. » En vain Malebranche et ses disciples invoqueront-ils l'autorité de saint Augustin en faveur de toutes les doctrines que repoussait la compagnie de Jésus; les jésuites, au fond du cœur, n'aimaient pas plus saint Augustin que Descartes. Le premier, avec son platonisme extrême, avec son mysticisme ardent, ne paraissait pas plus favorable que le second à leur étroite discipline, à leurs minutieuses pratiques, à la petite dévotion idolâtre qu'ils ont introduite dans l'Église, évidemment avec le dessein de détourner les esprits de toutes les grandes questions et de maintenir les âmes à portée de leur domination. Puis ils avaient cette fortune de défendre une belle cause, celle du libre arbitre, à la fois contre le cartésianisme et contre le jansénisme, car l'hypothèse des causes occasionnelles et l'idée de la création continue ne la mettaient pas moins en péril que la doctrine augustinienne de la grâce.

Il arrive cependant un moment où les jésuites se réconcilient avec la philosophie cartésienne et trouvent, en lui appliquant sans restriction les expressions dont le P. Rapin s'est servi en parlant de la physique, « qu'elle est remplie d'idées curieuses et de belles imagina« tions. » L'un d'entre eux, le P. Guénard, partage avec Thomas le prix proposé par l'Académie française pour l'éloge de Descartes. Mais c'était en l'année 1755, quand le cartésianisme, momentanément détrôné par les doctrines de Locke et de Condillac, pouvait leur sembler décidément mort, *perinde ac cadaver*, comme disent leurs constitutions.

Il faut rendre cette justice aux jésuites que, dans leur polémique contre le cartésianisme, même en y comprenant les paradoxes et les excentricités du P. Hardouin, ils ont toujours gardé une certaine mesure, une certaine modération relative, qui est dans leur ton et dans

leur langage quand elle n'est point dans leur esprit. Cette limite a été franchie par Huet, tour à tour leur protégé et leur protecteur, toujours leur ami, et qui, après avoir été un zélé champion de la philosophie de Descartes et même un de ses apôtres, puisqu'il lui a donné Cally et Desgabets, s'est brusquement tourné contre elle, moitié par intérêt, moitié par dépit. Il voyait bien qu'en restant fidèle à une doctrine doublement proscrite, par le grand roi et par un ordre religieux qui passait à juste titre pour la plus grande puissance de l'Église, il se fermait le chemin des dignités et des honneurs. Il comprenait, après y avoir réfléchi, que le cartésianisme, en recommandant l'étude directe de l'âme et de la nature, était funeste à l'érudition, le seul fondement de sa renommée, le seul but et le seul résultat de ses labeurs. Cette conversion plus que suspecte ne lui porta point bonheur; elle lui inspira deux misérables ouvrages, la *Censure de la philosophie cartésienne* et le *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, qui n'ont jamais prouvé autre chose que la faiblesse de son propre esprit. Par là même il justifiait le dédain de Descartes et de son école pour ceux qui ne sont que des érudits et qui, au lieu de penser eux-mêmes, s'inquiètent uniquement de savoir ce que les autres ont pensé.

Tous les adversaires du cartésianisme n'étaient point des théologiens et n'appartenaient point à la compagnie de Jésus. Quelques-uns d'entre eux étaient des péripatéticiens attardés et d'autres des disciples de Gassendi. Au nombre de ces derniers, nous rencontrons Guy Patin, qui, apprenant que Gassendi vient de mourir, écrit dans une de ses lettres : « J'aimerais mieux que dix cardinaux de Rome fussent morts. » A côté de Guy Patin viennent se placer naturellement Bernier et Sorbière, le premier, élève et ami de Gassendi, le second, son complaisant et son biographe.

Faut-il aussi comprendre parmi eux Molière? Sans aucun doute Molière a été un élève et est peut-être resté toute sa vie un disciple de Gassendi; il a reçu directement ses leçons avec Chapelle et Bernier. Mais qu'il ait été l'adversaire de la philosophie de Descartes au profit de celle de son ancien maître, c'est-à-dire au profit de celle d'Épicure ou de Lucrèce, dont il a, dans sa jeunesse, traduit le poëme en vers français, cela, il nous est impossible de l'accorder à M. Bouillier. Molière mettait en scène, pour les couvrir de ridicule, toutes les exagérations, tous les excès, les excès de doctrine comme les autres. A ce titre, il poursuit de sa verve certaines interprétations du cartésianisme aussi bien que la pédanterie intolérable et les puériles distinctions des prétendus sectateurs d'Aristote. Ce n'est pas Aristote qui est blessé par

l'emportement comique de Pancrace contre ceux qui disent *la forme d'un chapeau* au lieu de dire *la figure d'un chapeau*. Ce n'est pas non plus Descartes qui est livré à la risée publique sous les traits de Bélise, de Philaminte ou d'Armande. Ces portraits sont ceux de quelques cartésiens ignorants ou prétentieux, des femmes, pour la plupart, qui confondent l'esprit précieux avec le langage et les principes de la nouvelle école. Ce n'est pas Descartes qui aurait dit :

> Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense ?

Ce n'est pas Descartes qui aurait dit :

> Ce n'est qu'à l'esprit seul que vont tous les transports,
> Et l'on ne s'aperçoit jamais qu'on ait un corps.

Descartes disait au contraire : « Les passions sont toutes bonnes de leur « nature, et nous n'avons rien à éviter que leur mauvais usage ou leurs « excès [1]. » Descartes dit encore dans une lettre que cite M. Bouillier [2] : « La philosophie que je cultive n'est pas si barbare ni si farouche qu'elle « rejette l'usage des passions ; au contraire, c'est en lui seul que je mets « toute la douceur et toute la félicité de cette vie. » On peut même lui reprocher d'aller un peu loin dans l'influence qu'il accorde à la matière sur l'esprit, puisqu'on lit dans le *Discours de la méthode* le passage suivant : « L'esprit dépend si fort du tempérament et des organes « du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende « communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont « été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »

M. Bouillier croit reconnaître la caricature du doute méthodique dans le plaisant personnage de Marphurius, ce docteur pyrrhonien qu'on ne ramène au bon sens qu'à coups de bâton. Comment cela serait-il possible, puisque Descartes fait du doute le chemin de la vérité, qu'il croit avoir trouvée par là, et que sa philosophie, prise dans son ensemble, est aussi dogmatique que l'ait jamais été aucune autre ? Marphurius n'est pas un philosophe cartésien, c'est la contre-partie de Pancrace ; c'est un philosophe sceptique, et les sceptiques, il n'en man-

[1] [illegible] passage est cité par M. Bouillier.
[2] [illegible]

quait pas au temps de Molière. Montaigne, Charron, Sanchez, La Mothe Le Vayer, avaient conservé des disciples et ont trouvé un continuateur dans l'abbé Foucher.

On ne peut soutenir avec plus de raison que c'est l'atomisme de Gassendi ou, d'une manière générale, le sensualisme, que Molière a voulu glorifier par la bouche de quelques-uns de ses personnages. Le bonhomme Chrysale semble d'abord confirmer cette supposition lorsqu'il dit :

> . . . Mon corps, c'est moi-même, et j'en veux prendre soin.

Mais le vers suivant corrige tout de suite ce qu'il y a d'excessif dans sa pensée :

> Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère.

D'ailleurs, le bonhomme Chrysale ne peut avoir la prétention de représenter un système de philosophie. Quant à Clitandre, il est strictement dans le vrai, sans allusion à aucun système, lorsqu'il répond aux exigences de la prude Armande :

> . . . Pour moi, par malheur, je m'aperçois, madame,
> Que j'ai, ne vous déplaise, un corps tout comme une âme.

Est-ce donc aussi une doctrine philosophique que défend Alceste dans *le Misanthrope*, et Philinte a-t-il l'intention de le combattre par une doctrine contraire? Non. Molière ne tient pas école de philosophie dans ses pièces inimitables; il n'est ni l'adversaire de Descartes, ni le défenseur de Gassendi; il est l'adversaire de tous les travers de l'esprit et du caractère; il est le défenseur de l'honnêteté, du bon goût et du bon sens.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

par l'exemple du souverain et par la parole convaincue et éloquente de l'apôtre, accoururent à lui en masse et se firent baptiser dans les flots de l'Aradzani (l'Euphrate méridional). Grégoire, consacré en qualité de pasteur suprême de sa nation par saint Léonce, évêque de Césarée, composa, pour l'instruction de son clergé et de ses néophytes, une suite de Catéchèses, où tantôt il expose sous un point de vue relevé les dogmes abstraits de la foi, et tantôt les explique aux plus simples intelligences par des raisonnements à leur portée et des images sensibles.

Quoique saint Grégoire, en sa qualité d'écrivain théologique, ne rentre pas dans le cadre où nous circonscrit la nature de la publication dont nous avons entrepris l'examen, cependant son nom ne saurait être omis ici, parce qu'il marque une phase nouvelle dans l'histoire littéraire de l'Arménie. C'est par lui, en effet, qu'y pénétra et que prévalut bientôt l'influence hellénique, et que l'essor fut donné à ce grand mouvement qui arrêta et détruisit l'action des doctrines syriennes. Quelques critiques ont prétendu que ses Catéchèses, ainsi que les prières et les canons qui nous ont été transmis sous son nom, ont été rédigés par lui en grec, et cette opinion a été partagée par M. Langlois [1]; mais elle a été réfutée par le P. Karékin, qui fait observer avec raison qu'un ouvrage conçu dans un but de propagande, et pour l'instruction de tous indistinctement, ne comportait point l'usage d'un idiome étranger dont l'intelligence était le privilége d'un nombre d'adeptes très-restreint [2].

Le style de saint Grégoire, comme celui des auteurs du IVe siècle, nous montre une langue très-riche de formes grammaticales, énergique, à la séve exubérante, aux allures libres et hardies, dépourvue de cette régularité qu'elle acquit dans le siècle suivant, très-éloignée de la redondance et de la vulgarité des âges postérieurs. Ce style porte en lui-même le témoignage de son originalité et sa date précise, le IVe siècle; rien n'y trahit la réminiscence d'un prototype grec. Ces indications intrinsèques sont corroborées par une tradition qui n'a jamais varié sur l'attribution à saint Grégoire des Catéchèses, telles que nous les possédons actuellement. Comment admettre que l'on ait substitué après coup une version arménienne au texte grec, qui aurait été l'objet de la vénération universelle, et dont il ne reste cependant ni trace ni mention?

Tiridate, encore enfant à la mort de son père Khosrov, et voué à la mort avec toute sa famille par un ennemi victorieux, Ardeschir, chef de la dynastie des Sassanides de Perse, Tiridate fut soustrait aux coups

[1] *Collection*, Discours préliminaire, p. 13. — [2] *Hist. de la littérature arménienne*, t. Ier, p. 97-99.

qui le menaçaient et conduit à Rome par un fidèle serviteur, Ardavazt Mantagouni. Élevé dans cette ville, il porta les armes dans sa jeunesse sous les drapeaux de l'Empire et s'acquit un grand renom par sa valeur et surtout par sa force herculéenne. Ses patrons, voyant en lui un client capable de résister au roi de Perse, lui donnèrent un corps de troupes avec lequel il alla reconquérir son royaume. A son départ il emmena de Rome avec lui, en qualité de secrétaire, un homme instruit dans les lettres grecques et latines, nommé Agathange, Byzantin probablement d'origine. Celui-ci, après la conversion du roi et de ses sujets, écrivit, par ordre de son maître, une relation de ce grand événement; il y inséra un très-long exposé de la doctrine chrétienne, recueilli, comme tout semble le prouver, de la bouche même de saint Grégoire.

Il nous reste une double rédaction de la composition d'Agathange, en grec et en arménien. La rédaction grecque, publiée par Stilting [1], d'après un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne de Florence, a été jugée, par ce docte Bollandiste et son confrère Papebroch, comme étant d'une authenticité très-douteuse [2]. Baronius [3] et Tillemont [4] partagent le même sentiment. Mais ces savants ignoraient l'existence du texte arménien, encore inédit à l'époque où ils vivaient. Comme ce texte est d'une conformité parfaite avec la rédaction grecque mise au jour par les Bollandistes, il s'ensuit que la question d'authenticité est subordonnée à celle de priorité de l'un de ces deux textes par rapport à l'autre. M. Langlois, d'accord avec les PP. Mĕkhitharistes de Venise, éditeurs de l'Agathange arménien, reconnaît, il est vrai, que c'est le texte arménien qui est le plus ancien; mais, allant plus loin que ses guides, il ne craint pas d'affirmer que ce texte, dans l'état où il se trouve aujourd'hui, n'est qu'une seconde édition d'un travail primitif totalement refondu. Quelques pages plus loin, dans une Note additionnelle, abandonnant sans nous dire pourquoi cette opinion, il se prononce dans un sens différent et tout à fait inattendu. D'après une communication qu'il devait à un religieux mĕkhithariste, le P. Soukias Baron, alors occupé à la rédaction du catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque impériale, et prise par celui-ci dans le manuscrit n° 51, M. Langlois annonce avoir découvert que cette prétendue seconde édition est *une traduction faite sur une version grecque*, par un auteur du VII[e] siècle, nommé Eznig le prêtre. Or ce manuscrit, qui contient les

[1] Dans les *Acta sanctorum*, septembre, t. VIII. — [2] *Ibid.* Commentarius prævius, et Papebroch, t. I Maii, in annotatis ad ephemeridas græco-moscas, p. XXXIII. — [3] *Annales ecclesiastici*, ad annum 311, n° XXII. — [4] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. V, persécution de Dioclétien, art. 44.

Contre l'authenticité de la relation d'Agathange, M. Langlois[1] met en avant les faits légendaires dont elle est parsemée et ce qu'il appelle «des expressions peu en rapport avec la majesté du roi,» dont l'auteur était le ministre et par ordre duquel il la composa. Mais ces faits merveilleux et surnaturels, ce n'est pas en témoin oculaire qu'il prétend nous les raconter, mais tels qu'il les avait recueillis et sous la forme qu'ils avaient revêtue dans la croyance populaire, à une époque de foi naïve et crédule. Des exemples qui sont bien près de nous prouvent avec quelle promptitude naît la légende, avec quelle facilité et quelle persistance elle s'attache aux grandes figures historiques, au point d'en altérer complétement les traits. Celle de Tiridate se forma par les mêmes procédés, inhérents à la nature même de l'esprit humain, mais en prenant le caractère que comportait le temps où elle vit le jour. Les expressions déplacées que M. Langlois a cru apercevoir dans notre auteur sont celles du récit où celui-ci nous expose sans voiles les tentatives de séduction et ensuite de violence brutale auxquelles se livra Tiridate sur une noble jeune fille, aussi pure que belle, sainte Hripsimê. Si ces actes coupables eurent lieu, et il n'y a aucune raison pour les révoquer en doute, pourquoi Agathange les aurait-il passés sous silence ou dissimulés? En consentant à se faire l'historien de ce règne, il n'avait accepté sans doute cette mission qu'à la condition de dire toute la vérité, et il n'existait aucune raison pour lui de taire une faute dont l'humilité et le repentir du monarque, régénéré par le christianisme, permettaient la divulgation, et qui rendait encore plus éclatant le miracle de sa conversion.

Un auteur qui suit de très-près Agathange par l'âge où il a vécu, et qui s'annonce comme son continuateur, est Faustus de Byzance, qui a été admis dans la *Collection* de M. Langlois, traduit en français pour la première fois et accompagné d'une Introduction par M. Émin. Je me propose d'examiner le travail de ce savant professeur, lorsque je m'occuperai en particulier de l'historien qui en est l'objet; ici je n'ai point à sortir des considérations générales qui doivent nous aider à juger la méthode de classification de M. Langlois. Le surnom ethnique que portait Faustus, *բուզանդ*, *pouzant*, ou *բուզանդացի*, *pouzantatsi*, «le Byzantin,» dénote le lieu de sa naissance, peut-être la ville où il reçut son éducation. Un historien du ve siècle, Lazare de Ph'arbe, nous apprend en effet qu'il y fit de brillantes et solides études[2]. Voilà en quelques mots tout ce que nous savons de sa biographie. Une phrase

[1] *Collection*, t. Ier, p. 100. — [2] *Hist d'Arménie*, Venise, in-12, 1793, p. 14.

de son livre ainsi conçue, « le prince chef de notre famille, de la race « des Saharounis, » a suggéré l'idée à quelques critiques que Faustus descendait de cette illustre famille satrapale, et, par conséquent, qu'il était arménien. Mais ce passage, au jugement du P. Karékin, est corrompu, et il propose une autre leçon, qui semble plausible [1], et qui a obtenu l'assentiment de M. Émin, leçon qui confirme l'opinion généralement reçue et partagée par ces deux savants, sur l'origine grecque de Faustus. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que notre auteur a dû passer en Arménie la plus grande partie de sa vie et en connaître parfaitement la langue; mais il ne paraît pas y avoir exercé des fonctions publiques, avoir été attaché par un titre quelconque à la cour des Arsacides, ou avoir fait partie du clergé. On doit croire, au contraire, qu'il s'est tenu éloigné des rangs de la nation, si l'on considère les préventions qu'il nourrit contre elle et qu'il exprime sans aucun ménagement. Aussi, par un retour de sentiments malveillants, tous les écrivains arméniens anciens, à l'exception de Lazare de Ph'arbe, et les modernes, tels que Tchamitch et Indjidji, affectent de montrer le peu de cas qu'ils font de lui, et ne craignent pas de déclarer que son livre, sauf en quelques pages, ne mérite aucune créance. Cette sévérité de jugement tient peut-être à une autre cause : Faustus, ayant puisé à des sources d'informations différentes de celles où Moïse de Khoren a eu accès, se trouve quelquefois en contradiction ou en dissidence avec lui; de là cette partialité qui s'est manifestée contre un étranger peu sympathique en faveur d'un écrivain, enfant du pays, tenu en honneur par tous, comme un modèle non-seulement de savoir et de style, mais encore de patriotisme. Aussi la plupart des historiens venus après Faustus, tout en le consultant, tout en s'appropriant même ses expressions, s'abstiennent de prononcer son nom. Ce silence systématique n'atténue en rien sa valeur historique, et l'un de nos plus habiles critiques, Saint-Martin, la proclamait naguère, comme le faisait Lazare de Ph'arbe il y a seize cents ans. Nul en effet n'est mieux instruit que Faustus des mœurs, des coutumes et des croyances populaires des Arméniens de son temps; nul ne connaît mieux le système et le jeu des institutions féodales importées par les Arsacides, les affaires intérieures du royaume, les intrigues et les désordres de la cour d'Arménie, la condition et les vicissitudes des grandes familles satrapales : en un mot, il est parfaitement au courant de ce qui s'est passé pendant la période de quarante-huit ans (344-392) dont il s'est fait le narrateur. Mais, s'il se montre à nous très-bien informé,

[1] *Histoire de la littérature arménienne*, t. Ier, p. 141-142.

en général, il y a cependant un point où nous le prenons en défaut, et d'où nous pouvons induire que les documents officiels lui ont manqué quelquefois. Dans les nombreux combats qu'il a enregistrés, les chiffres des troupes arméniennes et ennemies sont constamment, et comme de parti pris, exagérés, et si invraisemblables, que l'on ne saurait y voir autre chose qu'une création de fantaisie substituée à la réalité, que l'auteur ignorait.

Laquelle des deux langues, grecque ou arménienne, a employée Faustus? C'est là une question qui revient à son sujet, comme nous l'avons vue se présenter pour les écrivains précédents. Le P. Karékin penche pour le grec, et M. Émin, beaucoup plus affirmatif, ne tolère aucune hésitation à cet égard, en se fondant sur la conformité *textuelle*, dit-il, d'un passage commun à Faustus et à un historien byzantin du VIe siècle, Procope [1]; il en conclut que Faustus commença par écrire en grec, et que ce texte, lu par Procope, fut le modèle de l'arménien.

M. Émin serait arrivé, j'en suis sûr, à une conclusion toute contraire, s'il eût comparé attentivement ce passage à la fois dans Faustus et dans Procope; s'il avait mis en regard, d'un côté, la narration de l'historien arménien, où aucun détail n'est omis, où les noms de lieux et ceux des personnages qui prennent part à l'action sont soigneusement rapportés, et dont le caractère local est si apparent, et, de l'autre côté, le récit sommaire de l'annaliste grec, où l'on voit si évidemment les ciseaux d'un abréviateur et un travail de seconde main. Procope nous apprend qu'il a emprunté ce récit à un ouvrage qu'il intitule *ἡ τῶν Ἀρμενίων ἱστορία*, ou bien *ἡ τῶν Ἀρμενίων συγγραφή*, mais dont il ne nomme pas l'auteur. cet ouvrage est-il bien l'original grec que M. Émin attribue à Faustus et dont procède, suivant lui, la rédaction arménienne? Le doute naît d'une particularité qui lui a échappé et que je me permets de lui signaler. Il s'agit d'une conférence accompagnée de circonstances romanesques, sans doute vraie au fond, qui eut lieu entre deux souverains contemporains, Arsace III, roi d'Arménie (386-388), et Sapor II, roi de Perse (310-380). Procope appelle ce dernier, à deux reprises différentes, et de manière à exclure toute idée d'une faute de copiste, **Παχούριος**, Pacorus. Ce nom n'appartenant à aucun des souverains sassanides et ne se rencontrant que dans la liste des Arsacides, leurs prédécesseurs, produit ici un grossier anachronisme, et, par suite, une preuve que l'historien byzantin n'avait pas sous les yeux ce prétendu original grec de

[1] *De bello Persico*, II, 5; Cf. Faustus, IV, 53 et V, 7; M. Langlois, *Collection*, t. Ier, p. 268-272 et 285-287.

Faustus, et que la connaissance de l'entretien des deux monarques lui est venue d'ailleurs. S'il a existé une rédaction grecque de l'ouvrage de Faustus connue de Procope, la forme très-abrégée qu'elle affecte dans le passage auquel il est fait allusion ci-dessus implique l'antériorité d'un autre texte, qui ne saurait être que l'arménien. Rien n'empêche non plus d'admettre que cet abrégé a été écrit postérieurement par Faustus lui-même ou par quelque compilateur anonyme.

IV.

Ces vues critiques de M. Émin sur le texte actuel de Faustus, si elles sont contestables, peuvent, du moins, passer pour très-modérées en comparaison des assertions que M. Langlois a hasardées en commentant ceux des historiens qu'il s'est réservés pour sa part de collaboration. Ces deux savants, et avec eux le P. Karékin, ont été entraînés, peut-être à leur insu, par un préjugé, qui, pour être invétéré, n'en est pas mieux fondé, et d'après lequel la transformation que subit le système graphique des Arméniens, au commencement du v[e] siècle, par l'invention de l'alphabet dit de saint Mesrob, aurait opéré une complète rénovation dans la structure même de leurs monuments littéraires. On sait qu'auparavant ils n'avaient pas d'alphabet qui leur fût propre et qu'ils transcrivaient leur langue à l'aide de caractères d'emprunt. Trois auteurs de cette époque, Gorioun, Moïse de Khoren, Lazare de Ph'arbe, et deux autres plus récents, Étienne Açogh'ig (x[e] siècle) et Vartan (xiii[e] siècle), nous apprennent que ces caractères étaient d'origine syrienne, perse ou grecque; en sorte qu'il y aurait eu trois modes d'écritures usités à la fois. La difficulté ou même l'impossibilité que l'on a cru entrevoir dans la constitution de ces alphabets étrangers de se prêter à la transcription de la langue arménienne est ce qui a contribué à suggérer l'idée que les ouvrages du iv[e] siècle furent d'abord rédigés en syriaque ou en grec et que ce n'est que plus tard qu'ils furent traduits en arménien. Débrouillons ce qu'il y a de confus et de contradictoire dans les notions qui nous ont été transmises sur ces alphabets primitifs de l'Arménie, et nous parviendrons à déterminer dans quelle limite cette révolution graphique s'accomplit et les véritables changements qui en furent la conséquence. Il faut d'abord remarquer que cette double dénomination de lettres perses et syriennes ne doit, par le fait, être entendue que d'un seul et même alphabet, qui eut pour patron, comme le zend, une des variétés de l'alphabet syrien, et qui prévalut dans les contrées orientales de la Grande Arménie, situées dans le voisinage et

sous la dépendance de la Perse. L'alphabet d'imitation grecque dut, comme les convenances géographiques le font pressentir, être en usage dans les provinces de l'ouest où s'implantèrent les Séleucides, les Romains et ensuite les Byzantins. Le seul renseignement précis que nous ayons sur ces alphabets archaïques est qu'il en existait un, composé de vingt-deux caractères, abandonné depuis longtemps à cause de son insuffisance, et qui était conservé par un évêque syrien du nom de Daniel, fixé dans la Mésopotamie [1]. Le nombre des lettres, qui est absolument le même que celui de l'alphabet syrien, et la nationalité du possesseur, suffisent pour nous révéler le type sur lequel il avait été calqué.

On peut, à la rigueur, se représenter l'alphabet de Daniel ou un alphabet analogue, ainsi que l'alphabet grec, comme ayant été appropriés à représenter tous les effets phoniques de la langue arménienne par un procédé qui s'indiquait de lui-même, la combinaison de deux caractères, pour exprimer les articulations complexes dont cette langue est si richement pourvue, dans la classe des palatales, des dentales sifflantes et des liquides. Mais les inconvénients de cette écriture artificielle et de provenance exotique se firent sentir plus que jamais au milieu de la régénération sociale et du mouvement intellectuel dont l'avénement du christianisme fut le signal. Les vœux de tous, ceux du roi Behram Sapor et du patriarche saint Sahag, réclamaient la création d'un alphabet national. Un concile fut tenu pour cet objet, en 402, dans la ville de Valarsabad, où se réunirent le roi, les satrapes, le patriarche et l'élite du clergé. D'un accord unanime, ils recoururent à un homme d'un immense savoir, à l'esprit ingénieux, et qui fut le promoteur ardent et infatigable de toutes les réformes utiles dont l'Arménie fut alors dotée, saint Mesrob. Son alphabet, résultat de longs et laborieux tâtonnements, parut s'appliquer si bien à la langue arménienne, que l'invention en fut attribuée à une révélation céleste, et qu'il fut adopté par tous (406) avec un empressement qui alla jusqu'à l'enthousiasme. Il a, depuis lors, été consacré par un usage définitif et général sous le nom d'*alphabet mesrobien*, et s'est perpétué jusqu'à nos jours, avec les modifications apportées, dans le cours des siècles, aux formes des lettres pour les rendre d'un tracé plus facile et plus expéditif.

Les œuvres des auteurs qui avaient précédé saint Mesrob, et que nous

[1] Moïse de Khoren, III, p. 51-54, et Vartan, *Abrégé d'Histoire universelle*, édit. de Venise, in-8°, 1862, p. 49.

thange et Faustus de Byzance en arménien. Les inductions que fournit le caractère tout particulier de leur diction sont corroborées par la tradition et par tous les témoignages historiques. Rien donc n'est plus arbitraire, comme je le faisais pressentir en commençant, que la classification proposée par M. Langlois, et à laquelle il a subordonné la distribution des matériaux de son premier volume : 1° les historiens qui ont écrit soit en syriaque soit en grec, comme Mar Apas Katina et Bardesane; 2° les historiens grecs qui ont composé, dans leur idiome maternel, des ouvrages dont nous ne connaissons que des traductions en arménien, comme Agathange et Faustus, et 3° les historiens syriens dont les œuvres originales sont également perdues en syriaque et nous ont été conservées seulement en arménien, comme Léroubna d'Édesse et Zénob Klag. On voit que M. Langlois a posé en principe ce qui précisément est en question; mais, lors même que l'on n'accepterait pas les conclusions auxquelles j'ai été amené en contradiction avec lui, il n'en serait pas moins incontestable que le point en litige, subsistant toujours et provoquant des doutes qu'il est impossible de détruire, ne saurait devenir la base d'une méthode absolue de classification.

Ce n'est pas tout : cet arrangement a un inconvénient qui, pour être d'un ordre matériel, n'en est pas moins considérable; les fragments de Mar Apas Katina, Léroubna et Bardesane proviennent d'un auteur unique, Moïse de Khoren. Ce dernier historien, appelé à occuper à son tour une place dans le second volume de la Collection, a dû, pour y figurer d'une manière complète, reprendre les pages qui en avaient été détachées et insérées dans le premier volume, et qui, dans ce tome second, dépourvues de notes, sans révision ni améliorations, ne constituent qu'une répétition inutile.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que les citations dont Moïse a grossi son livre soient textuelles ou directement empruntées; il les entremêle de ses recherches et de ses réflexions personnelles, en sorte qu'il est souvent très-difficile, quelquefois même impossible, de démêler ce qui appartient réellement à l'auteur qu'il met à contribution. La vérité de cette observation n'apparaît nulle part avec plus d'évidence que dans le fragment qu'il a pris à Léroubna. Dans les onze chapitres insérés sous ce nom [1] dans la Collection de M. Langlois (p. 326-331), c'est à peine s'il y a quelques lignes que l'on puisse rapporter avec certitude à l'écrivain syrien. Il serait même téméraire d'affirmer que ce qui fait le fond de cet extrait, la correspon-

[1] Cf. Moïse de Khoren, II, 26-36.

dance d'Abgar Oukama avec le Christ, a été tiré du livre de Léroubna, plutôt que de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, qui avait été traduite en arménien, et que Moïse a mise souvent à profit.

Les productions de la muse historique de l'Arménie ne comportent point l'application de cet ingénieux procédé de la critique philologique, qui consiste à rechercher, dans les ouvrages d'une vaste littérature, les lambeaux épars d'une composition qui n'existe plus dans son ensemble, à les rapprocher dans leur ordre primitif et logique, et, au moyen de cette synthèse, à reconstruire l'édifice écroulé et évoquer la pensée qui en a dirigé l'exécution.

Ce travail de restitution, qui nous a valu le recueil des *Fragmenta historicorum græcorum* de M. Ch. Müller, magnifique gerbe formée des épis tombés du champ inépuisable de la littérature grecque, ne saurait convenir à la littérature arménienne, dont les débuts sont enveloppés d'obscurités et entremêlés d'incertitudes, et dont les souvenirs primitifs n'ont laissé de trace tant soit peu reconnaissable que dans un seul ouvrage, l'*Histoire d'Arménie* de Moïse de Khoren.

Il aurait été préférable, et, à mon avis, c'était la seule marche à suivre, de reproduire cet ouvrage en entier, à son rang chronologique, d'en respecter le plan et l'ordonnance, sauf à faire ressortir dans un commentaire les éléments d'origine diverse qu'il a admis.

Les considérations générales qui viennent d'être développées nous ont préparés à aborder maintenant l'examen spécial des travaux dont a été l'occasion, pour M. Langlois et pour ses collaborateurs, chacun des historiens de sa Collection, en commençant par ceux qui se rattachent à l'école syrienne ou qui procèdent de l'influence hellénique, et en finissant par ceux qui composent le volume récemment paru et qui appartiennent, soit par leur origine, soit par la nature de leur composition, à la littérature nationale de l'Arménie.

ÉD. DULAURIER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 19 novembre 1869, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Adolphe Regnier.

La séance s'est ouverte par un discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — Question proposée pour sujet du prix à décerner en 1869 : « Faire connaître l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides. » Le prix a été décerné à M. Giacomo Lumbroso. Une mention très-honorable, avec une médaille d'encouragement, a été accordée à M. Félix Robiou, docteur ès-lettres.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné :

La première médaille à M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française*, lettre A (manuscrit);

La deuxième médaille à M. Longnon, pour son *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* (1172-1222), in-8°;

La troisième médaille à M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la basse Bretagne*, premier volume, Paris, 1868, in-8°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Chéret, pour l'ouvrage intitulé : *Vézelay, Étude historique*, Auxerre, 1863-1868, 3 volumes in-8°; 2° à M. Balasque, pour ses *Études historiques sur la ville de Bayonne* (avec la collaboration de M. Dulaurens), tomes I et II, Bayonne, 1862-1869, in-8°; 3° à M. l'abbé Chevalier (de Romans), pour les ouvrages suivants : 1° second volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné, publiés par l'Académie delphinale* (comprenant les *Cartulaires de l'Église et de la ville de Die*, le *Nécrologe de Saint-Robert de Cornillon, etc.*), Grenoble, 1868, in-8°; 2° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, à Vienne*, Lyon et Vienne, 1869, in-8°; 3° *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre-du-Bourg-lez-Va-*

Archivistes paléographes. — L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 15 mars 1869, sont : MM. Aubry-Vitet (Pierre-Jean-Eugène); De Pontmartin (Auguste-Henri-Jean-Marie); Pelletan (Charles-Camille); Héron de Villefosse (Antoine-Marie-Albert); Pannier (Léopold-Charles-Augustin); Herbet (Marie-Pierre-Félix); Le Roux (Fernand-Louis-Arnould); Loth (Arthur-Joseph-Marie); Rimasson (Jules-Marie-Hippolyte); Meunier (François-Ernest); Calmette (Charles-Édouard-Jules-Fernand); Cerise (Guillaume-Laurent); Charavay (Marie-Étienne).

Sont nommés *archivistes paléographes* hors rang ; MM. Dolbet (François-Eugène-Marie); Doncœur (Armand-Jean-Marie); Guérin (Marie-Joseph-Paul); Du Pontavice du Vaugarny (Guy-Marie).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Wallon, au nom de M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. François Bopp, associé étranger de l'Académie.

M. Jourdain a terminé la séance par la lecture d'un extrait d'un mémoire intitulé : *Commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du lundi 15 novembre 1869, l'Académie des sciences a élu M. Des Cloizeaux à la place vacante, dans la section de minéralogie, par suite de la démission de M. le vicomte d'Archiac.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Overbeck, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est mort à Rome le 12 novembre.

Dans sa séance du 20 novembre, la même Académie a élu M. Lenepveu à la place vacante dans la section de peinture par le décès de M. Auguste Hesse.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Nouveaux lundis, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, t. XI. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Michel Lévy frères, 1869, in-12 de 447 pages.

La mort prématurée et si vivement regrettable de M. Sainte-Beuve ajoute un douloureux intérêt à la valeur, fort grande déjà, du dernier recueil de *lundis* qu'il a publié. On y retrouvera toute la finesse, toute la sûreté de jugement qui distinguaient l'éminent critique. Si l'on en excepte un article sur Virgile à propos de l'édition de M. E. Benoist, et un autre au sujet des *Observations sur l'orthographe française* de M. A. Firmin Didot, tous les chapitres de ce volume forment autant

trois intéressants chapitres sur la comédie primitive, la comédie chinoise et le théâtre indien, puis il aborde avec de grands développements l'histoire de la comédie grecque en traitant successivement des danses mimiques, des danses bachiques, de la comédie dorienne, de la comédie à Athènes et de la comédie d'Aristophane; un appendice renferme des dissertations sur des sujets spéciaux, comme le cheval-let, les rondes mimiques, l'Imperticata, l'héroïsme de saint Georges, les Oscilla, le Thymélé, la majorité dramatique, les Athéniennes au théâtre; les pièces de théâtre étaient-elles vraiment jouées à Athènes par trois acteurs? Le tome second continue, dans ses deux premiers chapitres, l'histoire de la comédie grecque (comédie nouvelle, drame satirique), et traite ensuite de la comédie latine, dont l'histoire se divise en trois chapitres très-étendus : comédie italique, comédie classique, comédie romaine. Dans l'Appendice qui termine ce second volume, l'auteur a placé des recherches instructives sur les sujets suivants : les acteurs italiotes, le droit des auteurs, les tessères, la division en actes, les masques, le prologue, la langue des Atellanes, les planipèdes, la poésie macaronique. Cette dernière étude est suivie du texte annoté de la *Maccaronis Forza*. En disant que ce livre mérite de fixer l'attention comme une œuvre sérieuse d'érudition et de critique, nous n'entendons apprécier ici ni les théories qui l'ont inspiré et dont on trouve l'exposé dans l'Introduction, ni la méthode suivie par l'auteur. M. Du Méril recherche les origines de la Comédie chez les peuples anciens, les causes qui en ont déterminé et modifié les formes, l'explication de son esprit et de son caractère, plutôt qu'il ne s'attache à faire connaître dans ses détails chaque production de l'art dramatique. Il annonce la prochaine publication d'un ouvrage qui fait suite à celui-ci : *l'Histoire de la Comédie au moyen âge.*

Notre-Dame-de-Lourdes, par Henri Lasserre. Paris, imprimerie H. Carion, librairie de Victor Palmé, 1869, de VIII-468 pages. — On sait quels faits extraordinaires attirèrent, il y a une dizaine d'années, l'attention sur la petite ville de Lourdes dans le département des Hautes-Pyrénées. Une petite paysanne, Bernadette Soubirous, déclarait avoir aperçu, à plusieurs reprises, une vision céleste; une source avait jailli sur le lieu de l'apparition; le bruit de nombreuses guérisons dues à l'usage de cette eau se répandit partout, et Lourdes devint bientôt un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Une vive polémique s'éleva dans les journaux du temps sur l'interprétation à donner à ces faits merveilleux. Un écrivain connu dans la presse parisienne, M. Henri Lasserre, après avoir recouvré la vue grâce à l'emploi de l'eau de la grotte de Lourdes, a voulu se livrer à un examen approfondi des événements qui ont donné lieu au pèlerinage, et en écrire l'histoire. Il s'est acquitté de cette tâche avec un soin scrupuleux après une longue enquête faite dans le pays même. Quelle que soit la conclusion qu'adopte le lecteur, il rendra certainement hommage au caractère consciencieux du livre et au talent avec lequel l'auteur a su y répandre, malgré les difficultés du sujet, un intérêt soutenu et varié.

ÉTATS-UNIS.

Proceedings of the Boston Society of natural History, vol. XI, 1866-1868. Boston, imprimerie d'Abner, A. Kingman; librairie de William Wood, à New-York, et de Trübner and C°, à Londres, 1868, un volume in-8° de 486 pages avec planches. — *Memoirs read before the Boston Society of natural History*, being a new series of the Boston Journal of natural History. Mêmes imprimeur et libraires, 1866, 1867,

planches ou gravures fort bien exécutées. L'*Annuaire* contient, outre les renseignements d'usage, un intéressant résumé de l'histoire de la société.

SYRIE.

Histoire de Calife le pêcheur et du calife Haroun Er-Réchid, conte inédit, accompagné de notes explicatives et de la traduction française en regard, par Charles Clermont-Ganneau. Jérusalem, typographie de Terre sainte, 1869, in-octavo de 128 pages. — Ce conte inédit est extrait de la version turque des *Mille et une Nuits* imprimée à Constantinople en six volumes grand in-octavo. M. Clermont-Ganneau, drogman-chancelier du consulat de France en Palestine, tout en offrant aux simples curieux une nouvelle histoire des Mille et une Nuits, qui ne manque point d'intérêt, s'est proposé surtout de donner un texte facile et attrayant aux Européens qui ont l'intention d'étudier la langue ottomane. La traduction en regard, aussi littérale que possible, dont il est accompagné, leur permettra de se livrer commodément à l'exercice simultané de la version et du thème. Le style du conte n'est peut-être pas d'un purisme irréprochable; il n'est certainement pas à comparer à celui des auteurs classiques de la littérature ottomane. C'est précisément cette raison qui a déterminé le choix de l'éditeur. Ce style présente en effet, dans une assez juste mesure, un mélange de formes littéraires et de locutions usuelles constituant cette langue moyenne dont il existe si peu de modèles écrits, et que l'étranger recherche de préférence. Ajoutons que les allures variées de la narration et du dialogue, qui alternent perpétuellement, sont très-propres à initier le lecteur aux tournures familières de la conversation. M. Ch. Clermont-Ganneau s'est attaché à rétablir la correction du texte, l'édition de Constantinople fourmillant de fautes typographiques, et il l'a fait suivre de notes explicatives. Ce petit volume est élégamment imprimé avec des encadrements et des ornements variés dans le goût oriental.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1869.

Le poëme de Lucrèce. Morale, religion, science, par C. Martha, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, imprimerie Lahure, librairie L. Hachette et Cie, 1869, 1 vol. in-8° de XVI-362 pages.

Dans l'étude des grands monuments poétiques de l'antiquité on n'a jamais, que je sache, séparé absolument des formes de la composition la pensée qu'elles expriment. On peut remarquer cependant qu'aujourd'hui c'est cette pensée qui attire d'abord et surtout l'attention de la critique, qu'elle est, non plus comme auparavant le dernier terme, mais le point de départ de l'appréciation littéraire. Parmi les ouvrages récents conçus dans cet esprit, deux surtout ont été accueillis du public avec une juste faveur; celui où, se plaçant au point de vue particulier qu'indique ce titre, *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, M. Jules Girard a retracé avec tant de sagacité, de goût et d'intérêt, le tableau des premiers âges de la poésie grecque[1]; celui où M. Martha a si savamment, si ingénieusement expliqué, avec les idées dont Lucrèce s'est rendu, chez les Romains, le sincère et éloquent interprète, c'était là son objet principal, les grands caractères de son génie poétique.

Déjà, dans un autre livre[2], aussi finement pensé qu'élégamment

[1] Voyez *Journal des Savants*, cahier d'avril 1869, p. 193 et suiv. — [2] *Les moralistes sous l'empire romain, philosophes et poëtes*, 1865. 2e édit. 1866.

écrit, et de bonne heure désigné par des mérites d'un ordre très-distingué aux suffrages des académies, M. Martha avait considéré, non-seulement en littérateur d'un goût délicat et sûr, mais, avant tout, en historien et en moraliste, deux autres poëtes latins, Juvénal et Perse. Dans leurs vers, dont il faisait sentir à propos les énergiques et hasardeuses beautés, il avait recherché de préférence ce qu'ils nous apprennent sur la société romaine au temps de l'Empire, sur les mœurs et les sentiments de ses diverses classes, et, chez quelques-uns de ses plus nobles représentants, sur l'action puissante du stoïcisme. On comprend comment il a été conduit tout naturellement à faire de l'épicurien Lucrèce, du poëte en qui a trouvé une si haute expression la doctrine qui a partagé à Rome, avec le stoïcisme, le gouvernement des esprits, le sujet d'un travail analogue.

Nous sommes plus à même qu'à d'autres époques de porter un jugement équitable sur Lucrèce, non-seulement comme poëte, l'excellence poétique de son œuvre, longtemps méconnue, ou, du moins, imparfaitement estimée de nos critiques, j'ai eu occasion de le montrer dans ce journal[1], est désormais hors de toute contestation, mais encore comme philosophe. Ce n'est pas que ne se renouvellent quelquefois, à l'égard de systèmes dont la réfutation et l'apologie pouvaient sembler épuisées, les anathèmes du XVIIe siècle et les adhésions non moins passionnées du XVIIIe. On est plus généralement porté à voir dans l'épicurisme un fait d'un autre âge, appartenant à l'histoire de la philosophie, à celle des sociétés antiques, qu'il s'agit simplement, pour nous autres modernes, de comprendre et d'expliquer; et, tout en condamnant les erreurs trop docilement acceptées d'Épicure par Lucrèce, à lui tenir compte, aussi bien qu'à son maître, de ce qui, dans l'état religieux et moral du monde grec et du monde romain, a pu les y induire, de la sincérité, de l'intention honnête avec lesquelles leur ardent prosélytisme les a professées, enfin de ce qu'ils y ont mêlé d'enseignements salutaires, conformes aux leçons de philosophies meilleures, et dont la vie humaine peut encore faire son profit.

C'est dans ces raisonnables et indulgentes dispositions que M. Martha a abordé le sujet qui s'offrait à lui, sujet bien intéressant, mais aussi bien délicat; car, dans l'intérêt des grands principes de la religion et de la morale, il obligeait à des réserves, qui, quelque expresses, quelque multipliées qu'elles fussent (et elles sont telles dans ce livre), couraient le risque, au milieu du conflit des spiritualistes et des matérialistes, de

[1] Voyez cahier de juin 1866, p. 354 et suiv.

paraître aux uns insuffisantes et aux autres importunes. Je ne voudrais pas répondre qu'il ait été donné à M. Martha d'échapper à ce double danger. Mais, s'il en était autrement, ce serait un témoignage de la sage mesure qu'il a su garder.

Il s'est proposé particulièrement d'établir, à la décharge d'Épicure et de Lucrèce, qu'ils n'ont point voulu être, qu'ils ne se sont pas crus ce que, par le progrès des idées religieuses, ils sont devenus pour nous, des impies en révolte contre la Providence qui a créé et gouverne le monde, des corrupteurs enlevant à la fois, par leurs affirmations de la matérialité et de la mortalité de l'âme, par leur négation d'une vie future, au crime ses terreurs, à la vertu ses espérances et ses consolations. Si leurs doctrines avaient, il est bien loin de le contester, cette portée fâcheuse, il estime que, quand elles se sont produites, elles n'ont prétendu s'attaquer, et cela légitimement, qu'à la terreur superstitieuse entretenue, au sein des sociétés antiques, par des croyances en « des dieux « malfaisants, sans justice comme sans bonté, dont l'intervention per« pétuelle, inique et fantasque, empoisonnait la vie humaine et dégradait « les âmes ; » par les sombres et désolantes images, étrangères, ou peu s'en faut, à toute idée de juste rémunération, sous lesquelles s'offrait alors à la pensée la notion confuse d'une existence ultérieure.

Que dans la lutte de l'épicurisme contre la superstition, la religion elle-même ait été atteinte, M. Martha, je l'ai déjà dit, le reconnaît, et il l'explique par l'entraînement nécessaire de la polémique.

Pour juger, dit-il, avec équité les doctrines morales, on doit tenir grand compte des circonstances historiques. Il faut considérer ce que ces doctrines sont venues combattre. La philosophie morale n'est pas une muse solitaire qui, dans une retraite désintéressée, médite sur les grands problèmes de la vie. Elle est mêlée au monde, elle est militante, et renverse avec l'erreur la part de vérité que l'erreur peut contenir. . . . . dans la lutte elle ne songe pas à faire des distinctions raisonnables et circonspectes. Les révolutions philosophiques ressemblent en cela aux révolutions politiques où le peuple exaspéré détruit avec la tyrannie les principes mêmes les plus légitimes de tout gouvernement.

On pourrait demander si cette *part de vérité* que *contenaient* les *erreurs* combattues, après Épicure, par Lucrèce, ne rendait pas leur suppression plus préjudiciable à la société que ne l'eût été leur maintien. Ainsi pensait assurément un noble contemporain de Lucrèce, Caton, lorsqu'au Sénat, dans une délibération fameuse, il répondait, comme l'on sait, par d'ironiques et graves paroles[1], à la profession de foi épicu-

[1] Sallust. *Catil.* LII.

rienne de César. C'était aussi apparemment le sentiment de Virgile, quand, dans sa description des enfers, se conformant aux croyances communes, dont il avait fait ailleurs, comme les autres poëtes de Rome, assez bon marché[1], il les accommodait habilement aux enseignements de la philosophie platonicienne sur la destinée de l'homme après la vie, et le discernement final opéré par la justice divine entre les bons et les méchants.

Dans ce livre, où il est touché doctement, sensément, spirituellement, à toutes les parties de la doctrine épicurienne, où une raison indulgente, tout en faisant justice de ses étrangetés théologiques, physiques, psychologiques, lui tient compte équitablement de ce qui les rachète, c'est, on le conçoit, sa morale qui occupe le plus de place. L'auteur la montre sous tous ses aspects, dans sa primitive sévérité, si l'on peut se servir de ce mot, d'une justesse relative cependant, dans ses rencontres avec des morales plus hautes, et aussi dans les grossières applications vers lesquelles de bonne heure on la détourna; avec son charme attirant, et aussi ses dangers, ses mécomptes, ses tristesses: il en retrace l'histoire en Grèce et à Rome; en Grèce où, comme d'autres philosophies de même date, elle naît, en quelque sorte, de la langueur dans laquelle s'est endormie, sous l'accablant protectorat des rois de Macédoine, la libre, la féconde, la puissante activité de ses citoyens; à Rome où l'accueillent et la corruption élégante des opulents vainqueurs du monde gagnés tout d'abord à la facilité commode de ses prescriptions, et, dans l'espoir du calme, du repos promis par elle aux âmes, ce découragement, cette lassitude qui suivent les dissensions civiles.

Quelles formes très-diverses le principe si peu déterminé de cette morale, le plaisir, l'a-t-il amenée à revêtir, M. Martha le montre dans une piquante revue qui nous conduit jusqu'aux temps modernes. Nos lecteurs me sauront gré de reproduire ce morceau, comme spécimen de la manière de l'auteur, du mélange de solidité et d'agrément qui la caractérisent.

Quand on nous parle de stoïcisme et de stoïciens, nous savons au juste de quelle doctrine il s'agit et de quels hommes. Leur principe peut être plus ou moins rigide, mais il est le même pour tous, malgré la diversité des temps et des caractères. Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle, ne diffèrent que par ce qu'ils ont mis de leur imagination et de leur âme dans leurs discours; ils se rencontrent dans un principe qui

[1] *Georg.* II, 490 sqq.

est immuable, la vertu, laquelle peut se définir. L'épicurisme, au contraire, qui repose sur le plaisir, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de plus variable, prend un caractère différent selon les hommes qui l'interprètent et le pratiquent chacun à sa manière. La doctrine, par cela qu'elle dépend d'un point qui n'est pas fixe, oscille entre les extrêmes et peut même parcourir successivement toute la distance qui sépare la vertu du vice. C'est pourquoi, dans l'histoire ancienne et moderne, on rencontre des épicuriens qui se ressemblent si peu et qui croient pourtant que leur conduite est légitime, conforme à leur règle philosophique. Au premier rang vous avez l'épicurisme du maître, qui est grave, austère, qui ne trouve son plaisir que dans le renoncement [1]; c'est une sorte de stoïcisme au repos. Dans les bas-fonds de l'école, vous en voyez un autre, que Cicéron et Horace n'ont pu peindre qu'en termes peu décents : «il sent, non l'école, mais l'étable[2].» Au-dessus, dans les élégantes villas romaines, ou dans le palais de Mécène, les parfums de la vertu se confondent avec ceux de la cuisine[3]; plus haut encore, un Atticus place la sagesse dans une prudence délicate, dans une bienfaisance intéressée, et, pour protéger son bonheur, recrute des amis comme d'autres lèvent des soldats. Vous trouverez même un épicurisme actif, intrigant, valeureux, celui de Cassius, qui se donne tout entier aux rêves de l'ambition, qui fait la guerre aux tyrans, ne pouvant être tyran lui-même, et qui, confondant sans cesse son propre intérêt avec celui de la justice et de la liberté, sait mourir assez bravement pour que son compagnon Brutus l'appelle le dernier des Romains. A côté de cet épicurisme républicain voyez Pétrone, l'esclave et l'arbitre de la cour impériale, mettant sa gloire à mener de front les affaires et les plaisirs, qui dort le jour, travaille la nuit, et, quand il est tombé en disgrâce, s'ouvre tranquillement les veines, les referme, les ouvre de nouveau, s'entretient de bagatelles avec ses amis jusqu'aux derniers moments, pour montrer que la frivolité peut avoir son héroïsme, et que la nonchalance, qui est le bonheur de la vie, est aussi la grâce suprême de la mort. Voulez-vous d'autres contrastes? Voici Lucrèce qui met toute son âme dans la science, tandis que Montaigne s'écriera : «Oh! que c'est un doux et mol chevet, et sain, que l'ignorance et l'incu-«riosité, à reposer une teste bien faicte[4].» Enfin, il est un épicurisme qui comprend tous les autres, qui admet tout, même l'ambition et le désir de la gloire, qui n'exclut rien, pas même la tristesse, c'est celui de La Fontaine, qui l'a chanté, avec une grâce qui n'est qu'à lui et un abandon qui sied au sujet :

Volupté, volupté, qui fus jadis maîtresse
    Du plus bel esprit de la Grèce,
Ne me dédaigne pas; viens-t'en loger chez moi;
    Tu n'y seras pas sans emploi.
J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
La ville et la campagne; *enfin tout : il n'est rien*
    Qui ne me soit souverain bien,
Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique[5]...

[1] «Gravis, continens, severa.» Cic. *De Fin.* I, II. — [2] «Epicure noster, ex hara «producte, non ex scola.» Cic. *In Pison.* 16; «Epicuri de grege porcum.» Horat. *Epist.* I, 4. — [3] «Philosophia tua in culina est.» Cic. *Fam.* XV, 18, ad Cassium. Cf. 19. — [4] *Essais*, III, 17. — [5] La Fontaine, *Les amours de Psyché.*

Une diversité, qu'à plusieurs reprises M. Martha met en relief, c'est celle que, par une vue, qui est une des nouveautés de son livre, il aperçoit entre Lucrèce et Épicure. Le poëte, dans des vers fameux [1], présents à toutes les mémoires, lui paraît avoir peint le philosophe d'après lui-même, lui prêtant une audace, un emportement, une allure de Titan révolté contre le ciel, peu conformes au calme, à la douceur, à la sérénité de son opposition religieuse. Cette différence de sentiments chez le maître et le disciple, la clémence de l'un, la colère de l'autre, il l'explique non-seulement par la différence de leur caractère et de leur génie, mais encore par celle des religions qu'ils avaient à combattre. A tout ce qu'il y avait d'obscur, de sec, de triste, de tyranniquement tracassier dans les traditions et les pratiques spécialement italiques de la religion romaine, il oppose un tableau bien différent de la religion grecque. C'est un très-intéressant parallèle, dont on me permettra de transcrire encore quelque chose.

En Grèce la religion était bien plus raisonnable, plus commode, et son joug était plus léger. La mythologie grecque, formée par des poëtes, a quelque chose de gracieux qui pouvait plaire même à l'imagination d'un incrédule. Les symboles vivants des forces de la nature ou des passions humaines représentent une grande philosophie égayée par de riantes fictions. Les dieux grecs sont faciles, accommodants, et souffrent même que les poëtes et les sages leur prêtent tous les jours des attributs nouveaux. La libre pensée peut, pour ainsi dire, les corriger et les embellir. Ils ne s'occupent pas avec une exactitude ombrageuse de tous les détails de la vie humaine, ils ne demandent pas à être honorés, à heure fixe, par des prêtres qu'ils ont choisis. Tout homme, pourvu qu'il ait un esprit riche et fécond, peut faire monter vers le ciel un agréable hommage, et je ne sais s'il ne serait pas permis de dire qu'ils sont moins heureux de recevoir les prières de la vertu que les hymnes du génie. Le culte lui-même est poétique, les cérémonies sont des fêtes. L'incrédulité pouvait en sourire, mais non s'irriter. Aussi l'impiété grecque n'a rien de farouche; elle est calme, elle est douce, et, comme on le voit par l'exemple du philosophe Épicure et même du satirique Lucien, en renversant le pouvoir des dieux, elle est encore pleine d'égards pour ces aimables tyrans.

Ce que remarque encore M. Martha, c'est que la quiétude d'Épicure ne pouvait appartenir au poëte romain qui le traduisait dans un siècle de troubles affreux, le cœur plein du sentiment des misères publiques. C'était avec un tout autre accent, plus grave, plus ému, avec un mélange de colère impérieuse, qu'il devait recommander le calme de l'âme en présence de tant de passions furieuses et de crimes abominables, et

[1] *De Nat. rer.* I, 62 sqq.

ces dieux qui les souffraient, ces dieux indifférents et impuissants, ce n'était pas non plus sans colère qu'il pouvait réclamer contre leur prétendue divinité.

J'ajouterai que, si retiré qu'il fût, en épicurien convaincu et conséquent, hors des agitations de la vie publique, il ne pouvait, même dans ses conseils de philosophique abstention, en renier les devoirs. Ne dit-il pas, par une double dérogation, littéraire, patriotique, à son système, redevenu un instant croyant et citoyen, ne dit-il pas, en demandant aux dieux la paix pour les Romains, que, parmi les embarras de la patrie, il ne pourrait donner à son travail un esprit libre, ni l'ami pour qui il écrit, l'illustre rejeton des Memmius, manquer, en de telles conjonctures, au salut commun?

Nam neque nos agere hoc patriaï tempore iniquo
Possumus æquo animo; nec Memmî clara propago,
Talibus in rebus, communi desse saluti[1].

Les émotions présentes, la passion contemporaine qui animent une philosophie en apparence toute spéculative, c'est là un des traits que s'applique à faire ressortir M. Martha dans son intelligent commentaire. Il trouve dans le poëme de quoi suppléer à l'insuffisance de la biographie du poëte, non sans reconnaître, toutefois, que ces divinations conjecturales ne sont pas sans chance d'erreurs. Pour mon compte, je conviendrai bien avec lui et avec notre regretté collaborateur Sainte-Beuve, qu'il cite à ce propos, que la vive peinture retracée par Lucrèce des misères de la passion amoureuse témoigne d'un cœur qui en a souffert; mais que la vivacité, la chaleur éloquente de son langage, lorsqu'il s'élève contre la superstition et l'ambition, autorisent à lui supposer une expérience personnelle de ces funestes passions, c'est ce qui me paraît moins évident.

Les habitudes de la haute société romaine rendent assez vraisemblable ce que plusieurs ont pensé et que M. Martha est tenté de penser avec eux, que Lucrèce, dans sa jeunesse, avait étudié à Athènes même cette philosophie d'Épicure dont il devait un jour devenir l'interprète; mais cela n'est que vraisemblable. L'éloge d'Athènes, qui ouvre son sixième livre, ne renferme rien qui révèle une impression reçue aux lieux-mêmes, comme par l'auteur inconnu du *Ciris*, respirant, dit-il avec charme, au début de ce poëme, dans le jardin d'Athènes, les doux

[1] *De Nat. rer.* I, 42.

parfums qu'il exhale; s'ensevelissant sous les verts ombrages de la Sagesse qui y fleurit :

> Cecropius suaves exspirans hortulus auras
> Florentis viridi Sophiæ complectitur umbra.

Il ne semble pas que M. Martha ait eu connaissance d'autres voyages fort nombreux et fort lointains qu'a prêtés à Lucrèce un de ses plus dignes admirateurs, car il est lui-même un grand poëte. C'est en poëte seulement et non en historien bien informé qu'il a pu dire : « Un jour « ce voyageur se tue. C'est là son dernier départ. Il se met en route « pour la mort. Il va voir... Il lui reste un dernier voyage à faire, il est « curieux de la contrée sombre, il prend passage sur le cercueil, et dé- « faisant lui-même l'amarre, il pousse du pied vers l'ombre cette barque « obscure que balance le flot inconnu. »

M. Martha regarde comme suspect ce que rapporte Eusèbe, et que confirme en partie un scholiaste de Virgile [1], qu'un philtre amoureux ayant égaré la raison de Lucrèce, il composa dans quelques intervalles lucides son poëme et se donna la mort à l'âge de quarante-quatre ans. Déjà M. Villemain [2], tout en admettant quelques-unes de ces circonstances, s'était éloquemment refusé à croire qu'une œuvre telle que le poëme de la Nature « fût sortie du milieu des rêves d'une raison habi- « tuellement égarée. »

Et, en effet, indépendamment de l'éloquence sublime, de la riche imagination qui y éclatent partout, ce poëme, considéré dans son majestueux ensemble, dans la vaste et régulière ordonnance de chacun de ses livres, dans l'exacte et frappante description de phénomènes physiques ou intellectuels dont trop souvent, il est vrai, l'explication est contestable, dans l'enchaînement rigoureux, le mouvement, le progrès des idées, est assurément l'œuvre d'une forte raison, maîtresse d'elle-même. Le raisonnement y fait corps avec la poésie, qui n'en est que la forme extérieure, et dont les traits les plus heureux sont encore des arguments. Ce caractère, que des traducteurs très-habiles n'ont peut-être pas assez conservé, est un de ceux que M. Martha a le mieux expliqué, et il s'est attaché à le reproduire dans les nombreuses traductions en vers, ornements de ses chapitres, qui font repasser au lecteur, rendus avec autant de fidélité [3] que d'élégance, les plus beaux passages du *De*

[1] Pomponius Sabinus in Virgil. *Georg.* III, 282. — [2] Du poëme de Lucrèce Sur la nature des choses. *Études de littérature ancienne et étrangère.* — [3] Cette fidélité est en défaut, page 78, dans la traduction des vers 50 et suivants du premier livre de

Natura rerum. Mon compte rendu serait incomplet, si je n'en citais pas quelque chose. Je choisis le célèbre début du second livre, sur lequel se sont exercés tant de traducteurs, avec des succès divers, et où, quoi qu'en ait dit La Harpe, Voltaire a échoué.

Devant la mer immense on aime à voir du port
L'homme battu des flots lutter contre la mort;
Non, le malheur d'autrui n'est pas ce que l'on aime,
Mais la tranquillité que l'on sent en soi-même;
On aime à voir encore, en paisible témoin,
De grandes légions s'entrechoquer au loin.
Mais on aime surtout au-dessus des orages
Habiter ce séjour élevé par les sages,
D'où l'on voit à ses pieds les mortels incertains
De la vie au hasard courant tous les chemins,
Armés de leur génie ou fiers de leur naissance,
Lutter pour la richesse et la toute-puissance,
Et, par de longs travaux, jour et nuit disputer
Ce faîte des grandeurs où tous veulent monter.
O triste aveuglement, ô misères humaines,
Dans quelle sombre nuit, hélas! dans quelles peines,
Misérable mortel, tu perds ces quelques jours
Que la nature donne et ravit pour toujours.

Voici des vers d'un tout autre caractère, des vers descriptifs. Ils traduisent très-heureusement un charmant passage [1] dans lequel Lucrèce, cet excellent peintre, voulant faire comprendre le mouvement continuel, les évolutions, les rencontres fortuites des atomes dans le vide, a recours à une comparaison avec ces corpuscules qu'on voit flotter, s'agiter dans un rayon de lumière :

Ainsi, lorsqu'au travers d'une étroite fenêtre
Un rayon de soleil s'insinue et pénètre,
Clair et droit, dans la nuit d'un sombre appartement,
Tu vois tout aussitôt voler confusément
De mille petits corps la vivante poussière
Qui monte et qui descend dans ce champ de lumière.

Lucrèce. M. Martha y emploie le mot *atomes* dont le poëte latin évite précisément de se servir, lui substituant, et ici et ailleurs, de nombreux synonymes : *corpora prima, corpora genitalia, primordia rerum, semina rerum, principia, materies, etc.* Un prédécesseur de Lucrèce, Lucilius, n'avait pas cependant fait difficulté de dire, l. XXVII, fragm. 48 « Εἴδωλα atque *atomos* vincere Epicuri volam. » (Nonius, v. *volam*.) — [1] *De Nat. rer.* II, 113 sqq.

On dirait un combat sans fin; leurs tourbillons
S'élancent l'un vers l'autre en ardents bataillons.
Ici, là, sans repos, la troupe avance ou plie,
Et tantôt se divise et tantôt se rallie.
Tu peux imaginer par là de l'élément
Dans le vide infini l'éternel mouvement;
Car le plus simple objet souvent découvre au sage
De grandes vérités dans leur petite image.

Je pourrais multiplier mes citations au grand honneur de l'auteur; mais il est temps de clore cet article, où m'abstenant des observations de détail auxquelles prêtait fort le sujet, je n'ai voulu que résumer les mérites généraux du travail de M. Martha, les motifs de la haute estime qui leur est due et qu'ils ont déjà obtenue d'excellents juges.

PATIN.

Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi ordine geographico digestum et glossarium italicum in quo omnia vocabula continentur ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis, aliisque monumentis quæ supersunt collecta et cum interpretationibus variorum explicantur cura et studio Ariodantis Fabretti. Aug. Taurinorum, ex officina regia, 1861-1867, in-4°.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le livre de M. A. Fabretti, dans les articles consacrés aux langues italiques autres que l'étrusque, nous apporte des faits généralement plus concluants, des interprétations plus assurées que n'en offrent ceux qui traitent de l'antique idiome de la Tyrrhénie. Car, sauf les inscriptions messapiennes, les monuments de ces divers dialectes sont actuellement analysés avec une rigueur et une méthode auxquelles ne se prêtent guère les textes étrusques. La parenté assez étroite qui lie au latin l'osque,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1869; pour le deuxième, le cahier d'août, p. 477; pour le troisième, le cahier de septembre, p. 556

l'ombrien, le volsque, les dialectes sabelliques, est maintenant hors de doute, et, cette vérité établie, on a réussi, en s'aidant des principes de la vocalisation et de la grammaire latines, en remontant au grec et au sanscrit, à saisir les formes italiques correspondant à celles dont nous pouvons suivre l'évolution dans la langue de Rome. Telle est la tâche qu'ont entreprise les savants allemands. Grâce aux investigations de MM. Rich. Lepsius, Th. Mommsen, Th. Aufrecht, A. Kirchhoff, E. Huschke et W. Corssen, nous serrons d'assez près le sens de monuments épigraphiques livrés auparavant à des explications arbitraires ou hasardées.

M. Fabretti n'a guère eu, pour rédiger les articles du glossaire se référant à des vocables tirés de ces inscriptions, qu'à dépouiller les travaux des philologues ici nommés et ceux de quelques autres qui ont éclairé des points spéciaux. Fidèle au rôle qu'il s'est imposé de simple rapporteur des opinions d'autrui, il enregistre les résultats obtenus sans les soumettre à une discussion, et place à la suite les uns des autres les sens parfois très-différents auxquels ses devanciers ont été conduits. Si le lecteur a par là l'avantage de savoir tout ce qui a été dit d'un mot, il éprouve par contre quelque embarras à discerner l'interprétation qu'il doit choisir, car il aurait besoin, avant de se décider, d'être informé des motifs principaux dont s'est appuyé, pour adopter tel ou tel sens, l'auteur auquel renvoie M. Fabretti. Voilà ce qui me fait regretter que ce savant n'ait pas résumé en leur lieu les raisons philologiques qui conduisent à traduire un mot de telle ou telle manière. Ses articles se seraient sans doute ainsi allongés, mais ils eussent été plus substantiels; son répertoire y aurait gagné une valeur critique qui lui manque à beaucoup d'égards. L'absence de justification des interprétations proposées est déjà fâcheuse pour les vocables étrusques; elle peut toutefois s'expliquer par le caractère purement conjectural de la plupart de ces interprétations. Il n'en est pas de même à l'endroit de l'osque, de l'ombrien, des dialectes sabelliques. Quelques lignes de développement jointes aux articles traitant des mots de ces idiomes auraient fait comprendre pourquoi telle explication, d'abord admise, a dû être rejetée, pourquoi telle forme a été rangée dans telle catégorie grammaticale.

Le chiffre des monuments épigraphiques de l'Italie antéromaine qui n'appartiennent pas à l'Étrurie est faible, comparé au nombre si considérable des textes étrusques. Ces inscriptions avaient été déjà presque toutes publiées, mais M. Fabretti apporte à leur reproduction une exactitude et un soin que n'avaient pu avoir ses devanciers; avec son *Corpus*, on les étudie en toute confiance, et ce recueil permet des rap-

prochements nouveaux qui éclairciront certains points. L'exactitude des copies est la condition essentielle du progrès de l'épigraphie. Aussi est-ce du premier qui fit faire un pas marqué à l'interprétation des textes italiques, de M. Lepsius, que date, pour cette classe de monuments écrits, le besoin de rigueur que n'avaient pas senti d'abord les antiquaires italiens.

Il faut reconnaître en même temps que l'ignorance des principes de la grammaire comparée empêchait ces derniers d'entrer dans une voie qui les eût dispensés de bien des efforts tentés en pure perte, de bien des essais dirigés à l'aventure. Les véritables procédés d'investigation leur ont manqué, et voilà pourquoi ils se sont laissé enlever une conquête qui leur semblait réservée, puisqu'elle devait se faire sur le sol de l'Italie.

Les anciens se sont montrés peu soucieux de nous apprendre quels furent les idiomes que le latin a dépossédés; ce n'est qu'en passant et par hasard qu'ils citent des mots tirés de ces langues parlées encore au commencement de notre ère. Ils les méprisaient, comme, au siècle dernier, les beaux esprits méprisaient les patois, ne soupçonnant pas la lumière qu'en allait bientôt tirer l'histoire. Caton, qui consacrait aux origines romaines un livre que nous avons en partie reconstruit à l'aide des fragments rapportés par les auteurs [1], ne paraît guère s'en être occupé. Varron, chose plus étrange, compose un traité de la langue latine et n'en parle pas davantage; il se borne, comme Festus, à noter çà et là quelques termes. Il y a de ces dialectes dont nous possédons à peine un mot : le bruttien, le sicule, le rutule par exemple. Peut-être certains vocables des dialectes italiques ont-ils passé dans les dialectes de l'italien qui leur ont succédé, mais ils y sont perdus dans la masse des mots dérivés du latin et il est impossible de les reconnaître, car, tirés d'un vocabulaire de la même famille que celui des Romains, leur physionomie n'est pas assez tranchée pour se distinguer du milieu qui les entoure. Tout au plus peut-on admettre que la phonologie de ces idiomes italiques a influé sur celle que présentent les dialectes parlés de nos jours dans les provinces auxquels ils appartenaient.

Entre les langues de l'ancienne Italie, l'osque et l'ombrien sont, après l'étrusque, celles qui nous ont laissé les monuments écrits les plus nombreux ou les plus étendus. Dans le premier de ces idiomes

[1] Voy. *M. Catonis Præter librum de re rustica quæ exstant, Henricus Iordan recensuit et prolegomena scripsit.* Lipsiæ, 1860, in-8°

nous possédons l'inscription d'Agnone, le cippe d'Abella, la table de Bantia, diverses inscriptions comprenant seulement quelques mots, et des légendes de monnaies. Dans le second sont rédigées les célèbres tables dites *Eugubines*, parce qu'elles furent trouvées, suivant la tradition, au village de Schigia près de Gubbio, l'antique *Iguvium*, appelé au moyen âge *Eugubium*. Cette inscription, dont la découverte paraît remonter au milieu du XVe siècle (1444), a été longtemps lettre close pour les érudits, et, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, on la prit pour un texte étrusque; Ph. Bonarotta est le premier qui y reconnut un monument de la langue ombrienne, dont les remarques de K. Ottf. Müller (*Etrusker*, 1828) rendirent désormais impossible la confusion avec la langue des Tyrrhènes.

Les textes qui appartiennent au volsque, aux dialectes sabelliques, au messapien, sont beaucoup plus pauvres, et leur nombre est fort restreint. Pour le premier de ces dialectes les travaux de M. W. Corssen, pour les seconds ceux de M. Huschke, pour le troisième idiome les essais de M. Th. Mommsen, ont apporté des lumières mêlées cependant encore de bien des obscurités, que de nouvelles découvertes dissiperont un jour, il faut l'espérer. L'étude qu'on a faite des monuments de ces diverses langues a mis en évidence leur caractère indo-européen, leur affinité avec le latin; au moins pour ce qui est du volsque et des dialectes sabelliques. Le messapien semble se rapprocher davantage du grec quant à la forme extérieure.

M. Huschke [1] s'est attaché à montrer la parenté qu'avait l'ombrien avec les idiomes de la famille osque, et cette parenté [1] l'a conduit à des rapprochements que n'avaient point saisis MM. Aufrecht et Kirchhoff. Il a pu, par une étude plus minutieuse des tables Eugubines et des autres textes ombriens, faire faire à l'interprétation de ces inscriptions un progrès marqué, comme le montre son savant ouvrage intitulé : *Die Iguvische Tafeln* (Leipzig, 1859). Dans ce livre il s'est incessamment aidé des investigations déjà si pénétrantes et si décisives de ses deux devanciers, auxquels revient l'honneur d'avoir les premiers compris le sens général du monument [2].

[1] M. Huschke, dans sa préface, a rappelé ce qu'il doit aussi aux recherches plus limitées dans leurs résultats de MM. R. Lepsius, Lassen, G. F. Grotefend, A. Knötel, antérieures à la publication du livre de MM. Aufrecht et Kirchhoff. — [2] M. Fabretti admet également l'affinité des deux idiomes; dans une dissertation récemment publiée (*Sopra una iscrizione umbra scoperta in Fossato di Vico*, Turin, 1869, in-8°), il écrit de la grammaire ombrienne : *laquale non si discosta essenzialmente da quella degli Osci o Sanniti.*

Il est désormais parfaitement établi que les tables Eugubines se rapportent à des prescriptions liturgiques et à des rites, qu'elles ont conséquemment un caractère hiératique, et l'emplacement où elles étaient enfouies fut en effet celui du sanctuaire de Jupiter Penninus ou Apennius. M. Huschke a pu nous présenter un aperçu de la grammaire ombrienne, comme, trois années auparavant, dans son livre intitulé *Die oskischen und sabellischen Denkmäler*, il nous avait donné un aperçu de la grammaire osque et des dialectes sabelliques. Le glossaire dont il a fait suivre chacun de ces deux ouvrages, se complétant l'un par l'autre, a été d'une grande utilité à M. Fabretti, qui a pu profiter aussi des recherches faites depuis par M. W. Corssen [1].

Récemment, le savant italien nous a fait connaître une nouvelle inscription ombrienne découverte près de Fossato, non loin d'un tronçon de l'ancienne voie flaminienne qui partait de Foligno [2]; cette inscription est un précieux document à ajouter à ceux de son *Glossarium italicum*.

Les notions que nous avons, par les travaux déjà publiés, de l'ombrien, de l'osque et de ses dialectes, ne nous permettent pas de constater d'affinité entre leur vocabulaire et celui de l'étrusque. En compulsant les glossaires de M. Huschke et le recueil de M. Fabretti, on ne découvre qu'un fort petit nombre de mots dont la forme et le sens probable nous ramènent à des vocables étrusques. Par exemple, l'ombrien *eter, etra, etro*, rappelle l'étrusque ᗅᑫƎꟷƎ (*etera*) qui, comme on l'a vu par mon précédent article, doit être entendu dans le sens d'*alter, altera*; les formes *dirsa, dersa, dirsans, dersas*, des tables Eugubines, impliquant l'idée de *donner*, peuvent être rapprochées de l'étrusque *turce* (ƎƆᑫVꟷ) dont j'ai traité précédemment. La forme *artuaf* (ᗅDXVᗅᛞ) de l'inscription de Tuder, et dans laquelle M. Huschke voit le correspondant du latin *erexit* (*karnitu artuaf — sepulcrum exstruxit*) n'est pas sans une certaine ressemblance avec la forme verbale étrusque *arce* (ƎƆᑫᗅ) qui se lit sur deux inscriptions de Viterbe (*Corpus*, nos 2,055, 2,056), en une place et dans des conditions tendant à lui faire attribuer le même sens. L'osque *purasiai*, qui se traduit par *ignariæ*, nous fournit, pour le mot *feu* dans cette langue, un mot qui, comme l'étrusque *verse*, nous reporte au grec *πυρσός*. Si le marse *aisos* (ᗅIϟOϟ) doit être traduit non par *perpetuus, perpetua*, comme l'entend M. Huschke, mais par *sacri* (génitif de *sacrum*) ainsi que le veut M. Corssen, et que la même idée

[1] Voyez *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XV. p. 241 et suiv. — [2] Voyez la dissertation citée *Sopra una iscrizione umbra.*

se retrouve dans le volsque *esaristrom* (EꞨARIꞨTROM), on a là un correspondant de l'étrusque *Æsar* signifiant « Dieu, » au dire de Suétone[1].

De telles ressemblances ne nous autorisent pas à conclure que l'étrusque appartenait à la même branche, soit que l'ombrien, soit que l'osque et les dialectes congénères. Nous ne pouvons donc pas espérer que les travaux des éminents philologues ici nommés puissent servir à pénétrer le sens des inscriptions de l'antique Tyrrhénie, et nous nous voyons obligé fort à regret de séparer l'étude de l'étrusque de celle des autres langues italiques.

M. Fabretti présente le résumé des travaux entrepris sur la famille sabino-ombrienne jusqu'à l'époque où il a achevé son glossaire, et un supplément comprend les mots et les sens que des recherches ultérieures ont ajoutés au vocabulaire. Il est certains développements qui n'ont pourtant pas trouvé place dans ses *addenda*, quoique de nature à modifier quelques-uns des articles du Glossaire. Tel est le cas pour ce que M. Corssen, dans un article publié au tome XI de la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, a dit du mot osque *meddix*, un de ceux dont le sens nous est le mieux connu. Je suppléerai au silence de l'auteur italien en résumant ici les considérations de M. Corssen. L'analyse des vues proposées par cet habile philologue me fournira l'occasion de montrer au lecteur français la finesse et la rigueur de méthode introduites par l'école dont il est l'un des maîtres.

Festus nous apprend que *meddix* était, chez les Osques, le nom d'un magistrat, et il cite un vers d'Ennius où ce nom figure. Tite-Live compare le suffète des Carthaginois au *meddix tuticus* des Osques. Or les inscriptions italiques nous présentent des formes où l'on peut reconnaître soit ce mot, soit ses dérivés, à savoir *meddïs* (ƧꟷЯЯƎM)[2], écrit par abréviation *med* (ЯƎM) dans des textes épigraphiques de la Campa-

[1] Une affinité de mots entre les dialectes de la famille osco-sabine que je ne dois pas omettre ici, est celle du surnom de *Falacer* donné par les Sabins à une de leurs divinités (*Divus Falacer*) et l'étrusque *faland(um)* qui signifiait *ciel* au dire de Festus. M. W. Corssen rattache avec beaucoup de vraisemblance ce dernier mot à la racine sanscrite *bha* signifiant *brillant*, laquelle devient φα en grec (φα-λός, *clair, brillant, éclatant*). Le *divus Falacer* semble donc avoir été, chez les Sabins, *le dieu qui a créé la lumière*, le *Jupiter Lucetius* des Romains. Voyez *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XI, p. 423. Cette explication du mot *falant* est différente de celle que j'ai notée dans mon précédent article (p. 569), elle paraît reposer sur une donnée plus satisfaisante; mais je souscris moins à la manière dont M. Corssen y rattache le sens de *haut* pour le mot *falat*. — [2] Il y a deux *i* en osque (I et ꟷ); le second est rendu, dans les transcriptions adoptées, par *i* portant un accent aigu; je le rendrai par un *i* surmonté d'un tréma (*ï*).

nie et du Samnium, *meddīss* (⸮⸮ꟷЯЯƎꟿ), qui se rencontre sur d'autres inscriptions osques, ΜΕΔΔΕΙΞ (*μεδδειξ*), que nous fournit une inscription de Messine en caractères grecs, enfin *meddixud* (MEDDIXVD) qui se lit sur la table de Bantia.

M. A. Fabretti, en rapportant ces différentes formes, ne fait aucune observation sur les variations d'orthographe qu'elles impliquent, et semble regarder les mots *meddīs*, *meddīss*, *meddix*, *meddeix*, comme autant de variantes soit arbitraires, soit tenant à des différences de prononciation locale. M. Corssen examine la chose de plus près; il constate que la forme *meddīs* (⸮ꟷЯЯƎꟿ) appartient aux plus vieilles inscriptions et est conséquemment l'orthographe archaïque, tandis que la forme *meddis* (MEDDIS) est celle d'inscriptions moins anciennes, telles que la table de Bantia. Sur les monuments de la première catégorie, *s* (Ƨ) finale est parfois redoublée au nominatif singulier comme au nominatif pluriel, ce qui donne le mot *meddīss*. Cette double sifflante s'est changée en un *x* chez les Latins et les Siciliotes, d'où la forme *meddix*, qui se trouve dans Ennius et Tite-Live, et la forme ΜΕΔΔΕΙΞ de l'inscription de Messine.

Cette remarque faite, M. Corssen se demande si le mot *meddixud*, qui présente également la lettre *x*, est un dérivé direct de la forme *meddix*, et voici comment il arrive à conclure négativement : Le vocable *meddixud*, que l'étude de l'inscription où il figure nous fait reconnaître pour un ablatif, doit être dérivé de la forme *meddiciud* par la suppression du second *i*, absolument comme le vocable *medicim*, qui représente à la fois le nominatif et l'accusatif singulier, est dérivé du primitif *mediciom* par la suppression de la même lettre, et répond au latin *magisterium*. Dans ce mot *meddixud*, l'effet de la voyelle *i*, qui suivait la consonne *c* a été de transformer celle-ci en une forte sifflante, et la voyelle a en même temps été éliminée; c'est là un fait phonologique de la même nature que celui qui a produit la transformation du *t* en *s* et la disparition de *i* dans la forme *Bansæ* équivalent du primitif *Bantiæ*.

La double orthographe *meddīs* et *meddīss*, notée tout à l'heure, montre que la sifflante qui termine ce mot devait se prononcer d'une manière fort aiguë et très-accusée; dès lors il est à croire que, si les Osques écrivaient le même mot non avec un *s* mais avec un *x* (*meddix*), c'est que cette lettre prenait un nom sibilant, rappelant sans doute la prononciation du *z* espagnol. Que la lettre *x* se prononçât de la sorte, nous en avons la preuve par certaines variantes d'orthographe dans des mots latins : exemple *sescentas* pour *sexentas*, *Sestius* pour *Sextius*, *prætestati* pour *prætextati*, etc., et surtout par certains textes épigraphiques

ou autres qui nous ont conservé la prononciation populaire; tel est le cas notamment dans les formes suivantes: *visit* pour *vixit*, *vissis* pour *vixis*, *unsit* pour *unxit*, *obstrinserit* pour *obstrinxerit*, *frassinus* pour *fraxinus*, *fossicum* pour *foxicum*, *cossim* pour *coxim*, *trissago* pour *trixago*. Les langues romanes nous offrent des transformations phonologiques identiques.

Le mot *meddix* ou *medix* a été rattaché par MM. Schœmann et Th. Mommsen à la même racine que le latin *mederi*, *medicus*, car, à leurs yeux, l'orthographe primitive et véritable est *medix* avec un seul *d*. C'est ce qu'il est difficile de supposer, toutes les inscriptions osques portant, pour la forme nominative, *meddĭs* ou *meddĭss* avec la double dentale. Si, aux cas obliques du même mot ou de ses dérivés, n'apparaît plus qu'un seul *d*, comme le prouvent les formes *medĭceĭ*, *medĭceĭs*, *medicim*, *medicatud*, on retrouve cependant le double *d* dans *meddixud*. Dans le vers d'Ennius cité par Festus et où se lit le mot *meddix*,

Summus ibi capitur meddix, occiditur alter,

la quantité veut que *med* soit long, ce qui implique l'existence de la double lettre. Quant au passage de Tite-Live, il y a trop de variantes dans le texte des manuscrits de son *Histoire*, pour que l'on puisse rien conclure de l'orthographe qu'y présente le mot en question. Les deux *d* appartenant à la forme originelle du mot *meddix*, il faut absolument en tenir compte dans la recherche de son étymologie, et on ne saurait dès lors le rattacher à *mederi*, *medicus*. Il y a, d'ailleurs, pour rejeter cette affinité, un autre motif. Dans le mot latin *medicus*, comme dans *verticis* génitif de *vertex*, *appendicis* génitif d'*appendix*, la syllabe *ic* est brève (*mēdĭcus*), or, la forme ΜΕΔΔΕΙΞ (*μεδδειξ*) de l'inscription de Messine prouve que, dans *meddix* ou *meddĭs*, *meddĭss*, *i* est long.

Une troisième considération, et la plus décisive, achève de faire rejeter l'assimilation admise par MM. Schœmann et Mommsen, c'est que, dans l'inscription de la frise du temple de Bovianum, on lit *metd* (Я+ƎM)[1], abréviation pour *medtis* ou *medtiss*. Ceci nous fournit, selon toute apparence, la forme primitive du mot; c'est le voisinage du *d* et du *t* qui a opéré la transformation de la première lettre et son assimilation à la seconde; de sorte qu'au lieu d'un *t* et d'un *d* on a eu un double *d*.

M. Corssen conclut de tous ces faits que, pour trouver l'étymologie du mot *meddĭs* ou *meddĭx*, il faut remonter au primitif *met-dĭc* dans lequel se trouvent réunies deux racines, *met* et *dic* ou mieux *deic*. Cette seconde

[1] Voyez *Corpus*, n° 2872; M. Fabretti enregistre cette forme, mais il ne fait aucune réflexion à son sujet.

racine reparaît dans le nom de divinité *Liganak-dĭk-eï*, qui se lit sur l'inscription d'Agnone[1], et dans le verbe osque *deic-um* de la table de Bantia, répondant au vieux latin *deic-ere* (*dicere*). Cette même racine entre dans les mots *judex*, *vindex* (génitif *judĭcis*, *vindĭcis*), sauf qu'ici la syllabe *ĭc* est devenue brève, ainsi que cela est aussi arrivé pour les mots *veridicus*, *maledicus*, *prædicare*. La première racine *met* ou *me-t* nous ramène à l'osque *me-ti*[2] et trouve son explication dans le sanscrit *mâ-ti* répondant au grec *μη-τι*. Le suffixe *ti* joint au thème fondamental entre pareillement dans l'osque *fa-ti-om*, équivalent du latin *fateri* (cf. grec *φά-τις*).

La voyelle *i*, qui appartenait à la racine primitive, a disparu dans le mot *meldis*, sa prononciation se faisant fort peu sentir entre les deux consonnes, de façon qu'elle devenait en réalité muette; il en résultait que le mot sonnait comme si ces deux consonnes se fussent immédiatement suivies, et l'articulation du mot devenait par là plus dure; ce fait ressort du rapprochement des formes osques et des formes latines équivalentes; *Jovcĭioi* répondant au latin *Jovicieo*, *Lovkl* à *Lucilius*, *Pupdiis* à *Pupidiis*, *Niumsis* à *Numisius*. De même le vocable *decmanniois* nous fournit le thème *decmo* signifiant *dixième*, en latin *decimo*, et le vocable *minstreis* est à rapprocher du latin *ministri*.

L'analyse des mots composés latins formés de deux racines montre que, tandis que la première implique une idée substantive, la seconde représente le verbe dont l'action retombe sur l'objet que cette première racine exprime. La preuve nous en est fournie notamment par les mots *ben-ficium*, *ol-facio*, *ar-facio*, *au-spex*, *nau-fragus*, *nau-stibulum*, *u-pilio*, *sacer-dos*, *prin-ceps*, *pel lu-vium*, *men-ceps*[3]. L'application de ce principe au mot *med-dix* (*mâti* et *dicere*) nous fait voir qu'il signifie proprement *celui qui dit l'avis*, *qui donne le conseil* (en allemand *Rathsprecher*), de même que *judex* (*ju-dex*) signifie *celui qui dit le droit* (le juge), *vindex* (*vin-dex*) *celui qui dit le désir* (en allemand *Begehrsprecher*), car la syllabe *vin* dérive de la racine *van* impliquant l'idée de désir, d'appétence, laquelle se retrouve dans le latin *venia* et le nom de *Venus*.

Cette interprétation nous amène à regarder le *meddix* des Osques

[1] Ce nom de divinité, écrit ⊣ƎꓘꟻꓤꓘИИИƆꟻᒍ, est expliqué, dans l'ouvrage de M. Huschke, par « déesse de la *lex inevincebilis;* » M. Mommsen le traduit par « déesse « de la *tuta possessio.* » — [2] Cette racine nous est fournie par le nom osque de Metius. — [3] Dans la décomposition de ces mots, M. Corssen note qu'il faut parfois tenir compte de l'élision de *i* par suite du concours des deux voyelles, comme cela a lieu dans *sti-pendium* pour *stipi-pendium*, *cor-dolium* pour *cordidolium*, *veni-ficium* pour *veneni-ficium*.

comme ayant été le président de l'assemblée de la nation (*concilium, comitium*), dont il promulguait la décision (*sententiam dicebat*). M. Fabretti, dans sa dissertation sur l'inscription ombrienne de Fossato, déjà citée, a montré que l'on devait rapprocher quant au sens de l'osque *meddix*, le titre de *maro* qui se lit au pluriel (MARONES) sur une inscription rapportée par Gruter (CLXXVII, 8)[1], et encastrée dans le mur de la cathédrale d'Assise. Le sens de la qualification de *maro*, qui a été portée comme *cognomen* par des Romains et notamment par Virgile, ressort de l'inscription de bronze de Fossano, laquelle est ainsi conçue :

CVBRAR·MATRER·BIO·ESO
OSETO CISTERNO·N·C·↓V
SV MARONATO IIII
V·V·VARIE·T C.FVVONIE

Le mot *maronato* s'offre visiblement ici comme un nom de magistrature, et on doit traduire ce texte épigraphique avec M. Fabretti par : *Cupræ Matris* [2] *pium hoc ossetum cisterna numis conlatis LVIIII sub maronatu Vibii Lucii (fil.) Varii (et) Titi Caii (fil.) Fullonii.*

Le savant italien regarde le mot *maronato* comme un accusatif dont la forme complète serait *maronatom*, s'appuyant de cette circonstance que, dans les tables Eugubines, on trouve *trifo* pour *trifom* répondant au latin *tribum;* la forme ablative aurait été *maronatei.* Cette opinion exige, il est vrai, qu'on suppose à *sub* un accusatif pour régime; ce qui n'a rien au demeurant d'impossible, les prépositions ombriennes ne gouvernant pas toujours le même cas que les prépositions latines correspondantes; ainsi la préposition *pus* (en latin *post*) est suivie de l'ablatif dans les tables Eugubines.

Les *marones* s'offrent donc à nous comme ayant été, dans l'Ombrie et peut-être le Picenum, des magistrats d'un ordre non moins élevé que le *meddix tuticus* des Osques. M. Corssen explique leur nom par la racine qui entre dans le grec *μερμαίρω* (*μερμέρω*) impliquant l'idée de *soin*, de *souci*, (latin *curator*), et que M. G. Curtius rattache à la racine sanscrite *smar*, qui entre dans le latin *memor.*

[1] Cf. Mommsen, *Inscript. latin. antiq.* n° 1412. — [2] *Cuprar Matrer* est une forme génitive. La déesse *Cupra* était vénérée dans le Picenum où se trouvaient les villes de *Cupra montana* et *Cupra maritima*, peut-être deux noms différents de la même localité. La présence d'un temple de cette déesse avait valu, ainsi qu'on le voit par ce que dit Strabon, son nom à la ville. M. W. Corssen a reconnu le même mot sabin qui, d'après l'étymologie donnée par Varron, impliquait l'idée de *bonté*, dans le datif *ciperu*, que fournit une inscription sabellique.

Je reviens maintenant à l'osque *meddix*.

Une fois la forme et la signification originelles de ce vocable nettement fixées par l'espèce de dissection à laquelle il a été soumis, restait à M. Corssen à expliquer pourquoi le *d* ne se redouble pas dans les formes *medicei*, *mediceis*, *medicim*, *medicatud*.

En latin on rencontre souvent des mots composés qui n'ont plus la double lettre qu'ils devraient présenter; ainsi on trouve écrit : *conectere*, *conivere*, *conubium*, *oportet*, *operior*, *aperio*. Plaute dans ses vers emploie comme brève la première syllabe des mots *accumbes*, *accepisti*, *occalto*, *occidito*, ce qui prouve que ces mots pouvaient alors s'écrire avec une consonne non redoublée. Dans la grande majorité des formes de flexion de ces différents mots, la première syllabe est devenue *hypotonique* (*tieftonig*) par suite de l'avancement de l'accent, qui a été porté sur la voyelle suivante. En outre, dans bon nombre de cas, la présence de l'accent sur une syllabe a eu pour effet de rendre la consonne plus sifflante, plus accusée, comme cela est arrivé aux mots *muccidus*, *buccina*, *bracchium*, *quattuor*, *loquella*, *querella*; pour les noms *Suettius*. *Tattius*, *Stattius*, *Cæcinna*, *Sabinna*, *Vinnius*, *Cæsennius*, etc.

Les lois de la tonalité étaient les mêmes en osque qu'en latin, c'est ce que M. Corssen a depuis longtemps démontré; on comprend donc que le même phénomène de vocalisation se soit produit, et on en a la preuve dans le mot *poccapit* comparé à *pocapit*, *Stattieis* comparé à *Staatiis*, *mallom* et *mallud* comparés à *malud*, *decmanniοïs* comparé au latin *decimanis*, *cvaïsstur* comparé au latin *quæstor*, *Acudunniad* comparé au latin *Aquilonia*. On doit conséquemment admettre que, lorsque l'accent était transporté de la syllabe qui se prononçait avec la sifflante ou la consonne aiguë et dans laquelle, pour ce motif, se doublait en écrivant cette consonne, à la syllabe suivante, ce qui rendait la syllabe initiale hypotonique, la consonne auparavant si fort accusée perdait de son acuité, et alors on cessait d'avoir recours au redoublement de la lettre. La présence d'un seul *d* dans les vocables *medicei*, *mediceïs*, *medicim* et *medicatinom*, nous indiquent donc, chez ces formes dérivées de *meddix*, *meddïss*, le transport de l'accent à la syllabe qui suivait celle qu'on accentuait au nominatif. Le fait est rendu manifeste par la comparaison du mot *cvaïstüreï* qui représente le datif (*quæstori*) du nom écrit au nominatif *cvaïsstur* avec deux *s*, tel qu'on le lit quatre fois dans nos textes osques.

Je me suis étendu longuement sur cette discussion, parce qu'elle est, je le répète, tout à fait propre à nous donner une idée des procédés auxquels la philologie a aujourd'hui recours, procédés que le livre de M. Fabretti ne laisse guère entrevoir. L'école italienne, qui a rendu tant de

services à l'archéologie, n'a pas su encore se les approprier; elle a recueilli les monuments, elle a fait, à leur sujet, de judicieuses observations, mais ce sont les Allemands qui les ont réellement déchiffrés. La gloire que s'est acquise l'école germanique, elle en est redevable à la sévérité de la méthode qu'elle s'est imposée et qu'elle a transportée de l'étude des langues classiques, des langues aryennes, à celle des idiomes italiques. Les résultats obtenus sont toutefois moins satisfaisants pour l'ombrien que pour la famille osco-sabellique. Ils le sont moins encore pour le messapien, dont M. Mommsen réunit le premier les textes et où il est à peu près le seul qui ait porté la lumière.

L'existence des inscriptions messapiennes est pourtant connue depuis le XVIe siècle, car, dès 1510 environ, Antonio de Ferrari donnait une de ces inscriptions dans son ouvrage intitulé *De situ Iapygiæ;* d'autres monuments du même dialecte furent publiés en Italie dans la période qui suivit, mais ils ne conduisirent à aucun travail d'ensemble et ne fixèrent pas l'attention des philologues. Cependant le caractère des inscriptions messapiennes, l'antiquité à laquelle paraissent remonter plusieurs d'entre elles, étaient bien faits pour exciter la curiosité des érudits. Ce que dit Strabon prouve que la langue messapienne continuait à se parler de son temps. Mais, si le nombre des mots étrusques, osques, sabins, ombriens, que l'antiquité nous a transmis, est fort petit, celui des vocables messapiens consignés dans les auteurs est plus exigu encore. Ce sont donc des inscriptions seules, inscriptions pour la plupart funéraires, qu'il faut interroger pour se faire une idée de la langue des habitants de la péninsule japygienne. M. Mommsen a entrepris leur examen critique dans son bel ouvrage intitulé *Die unteritalischen Dialekte;* l'insuffisance des matériaux ne lui a pas permis de pousser bien loin son entreprise. M. Fabretti n'a point essayé de faire un pas de plus, et il se borne d'ordinaire à enregistrer le mot messapien en renvoyant simplement au numéro du *Corpus* où se trouve reproduit le monument sur lequel on le lit. Le savant italien ne donne même pas, dans son tableau des alphabets italiques, l'alphabet messapien que M. Mommsen avait dressé avec soin. Cet alphabet est sans doute identique, pour les caractères, à l'alphabet grec, mais il y manque plusieurs des lettres helléniques, et l'on y observe des variantes de formes qui valaient la peine d'être relevées. Il y a aussi lieu de tenir compte des différences que présentent, à cet égard, les inscriptions et les monnaies. M. Fabretti aurait dû d'ailleurs discuter la valeur du signe ⊦ tout semblable à ī de l'alphabet osque, signe qu'il regarde avec raison comme figurant la moitié d'un H, et qui, pour M. Mommsen, est

plutôt l'indication d'une aspiration que la voyelle longue qu'il représente en grec.

Il faut avouer que les obscurités les plus désespérantes enveloppent encore les textes messapiens; et cela excuse le *Glossariam italicam* d'être, à l'endroit de leur idiome, si peu explicite. C'est seulement par son aspect extérieur que nous pouvons juger de la nature de ce dialecte et reconnaître la parenté qui le lie au grec. Il nous a été, jusqu'à présent, interdit de pénétrer dans son organisme. Aucun texte bilingue, aucune donnée précise, ne nous fournissent de base assurée pour arriver à l'intelligence des mots, à plus forte raison des épitaphes dans lesquelles ces mots figurent. De ces épitaphes, il n'en est qu'une dont le sens se laisse deviner, c'est l'inscription de Cœlium (*Ceglie*) qui porte le n° 2961 dans le *Corpus;* elle est ainsi conçue :

ΔΑΧΤΑΜΟRΘΑΝΑΑΠ
RΟΔΙΤΑΗΙΠΑΔΕϟ

et doit se lire :

Δαξτα Μορθανα Απροδιταηι ϖαδες

Le nom de *Daxta*, *Daxtas* (Δαξτας) ou *Dastas* (Δαστας) se retrouve sur plusieurs autres inscriptions messapiennes, notamment sur un vase en forme de dauphin ayant appartenu à la collection Durand. Il a donc été fort répandu en Messapie; c'est manifestement le même nom que celui de Δάξας (Δάξου) inscrit sur une monnaie de l'Apulie [1]. Le sens peut en être cherché dans le mot δάξα, qui signifiait, au dire d'Hésychius, *mer* (θάλασσα) [2] dans la langue des Épirotes. Le même vocable entre vraisemblablement comme racine dans le nom grec de Δάξιμος (sans doute signifiant *marin*) que nous fournissent des inscriptions [3] de l'Acarnanie et de la Grande Grèce.

Le mot épirote se conserve encore légèrement altéré dans la langue albanaise, où δέτ signifie *mer* [4]. Et sa ressemblance avec le nom propre

[1] Mionnet, *Med. Antiq.* I, p. 129; *Suppl.* I, 238. — [2] Ce mot entre sans doute dans le nom d'*Anduxanus*, que portait une rivière de l'Épire. — [3] Bœckh, *Corpus*, n° 1793 B, *addend.* et 5,774. — [4] Voyez R. v. Xylander, *Die Sprache der Albanesen*, p. 199 (Frankf. a. M. 1835). On peut également rapprocher le mot messapien *βαυρία*, qui, d'après le *Grand étymologiste*, répondait au grec *οἰκία*, de l'albanais βοῦρα signifiant *placer, poser,* et les noms de Δαζιηο, Δαζετις, Δαζιμας, Δαζομας, qui reparaissent plusieurs fois dans les textes messapiens, du nom de Δάξιος,

messapien vient confirmer la tradition qui faisait venir Iapyx, Peucetius et Daunus de l'Illyrie, où l'on rencontrait précisément un peuple appelé les Iapodes[1]. Le nom de *Daxtas* ou *Dastas* semble donc avoir signifié *homme de mer;* l'on comprend que, dans un pays aussi maritime que la Messapie, où toute la population vivait de piraterie et de pêche, cette appellation ait été fort répandue, peut-être même n'est-ce en réalité qu'un *cognomen*, et le vocable Μορθανα nous offre-t-il le véritable *nomen* du personnage dont nous avons l'épitaphe dans le monument en question. M. Mommsen a montré, par le rapprochement des mots messapiens, que la désinence ηι (HI) répondant au latin *æ* était la marque du génitif. Il s'ensuit que le vocable Απροδιταηι représente le nom de l'ascendant comme dans cette autre inscription de Cœlium (*Corpus*, n° 2973), où reparaît le nom de *Daxtas* :

ΔΑΧΤΑϟ ΜΟΛΔΑΗΧΑΙΗΙ

Δαξτας Μολδαηξαιηι

La forme Απροδιταηι nous reporte au nom grec d'Ἀφροδίτη, Ἀφροδίτης, et signifie, selon toute apparence, *consacré à Aphrodite;* enfin ϖαδες est une forme messapienne du grec ϖαῖς, génitif ϖαιδός[2]. Ainsi l'inscription doit se traduire par : *Daxta(s) Morthana fils d'Aphrodisias.*

Entre les noms que présentent les textes messapiens, il en est d'autres qui pourraient être aisément rapprochés de noms grecs ou latins, mais ces rapprochements laissent trop de place à la simple conjecture pour que j'ose les produire ici avec quelque assurance[3]. J'au-

inscrit sur les monnaies de Dyrrachium. — [1] Voyez Festus, v° *Daunus*, Antonin. Liber. *Metam.* 81. — [2] Ce mot messapien se lit, je crois, aussi dans l'inscription suivante de Gnatia (*Fasano*) (n° 2,950, c.) ϟΤΑΒΟΑϟ·ΓΟΡFΑΙΔΕϟ, c'est-à-dire Staboas Gor. filius. *Faides* peut être une forme locale pour *Paides* ou *Pades*. Carelli donne une monnaie d'Uria où se lit le mot ΓΟR, qui ne saurait être que l'abrégé d'un nom. — [3] Je citerai toutefois le mot ΚΑΛΑΤΟRΑΣ, inscrit après un nom (ΒΛΑΤΘΙΗΙ) au génitif, sur un caducée de bronze découvert à Tarente (*Corpus*, n° 2,986). On y reconnaît à première vue le mot latin *calator*, « héraut. » Cette inscription ainsi conçue :

ΒΛΑΤΘΙΗΙ
ΚΑΛΑΤΟRΑΣ
ΒΛΑΕ·Τ·ΘΙΗΙ

me paraît contenir une sorte de jeu de mots ou de calembour destiné à expli-

rais pourtant souhaité que l'auteur italien nous les eût indiqués, en y apportant toute la réserve que commande un sujet si difficile.

Je me bornerai à ces observations sur les textes dont on doit l'inventaire intelligent, le tableau exact, au zèle et au savoir de M. Fabretti. Les quatre articles que j'ai consacrés à son recueil suffisent pour en démontrer l'importance et l'utilité; ils aideront peut-être aussi aux progrès de la philologie des antiques idiomes de l'Italie.

ALFRED MAURY.

quer le nom du heraut auquel appartenait le caducée ou qui l'avait offert comme ex-voto; car la troisième ligne reproduit à peu près le nom du *calator*, Βλατθιηι (génitif de Βλατθιας). (Cf. le nom grec de Βλάστα, Βλάττα dans Pape, *Griech. Eigennam.*, édition Benseler.) Cela m'amène à supposer qu'il y a là une sentence faisant du nom du consécrateur un calembour. Elle signifie peut-être : *consacre cela au dieu* ou *aux dieux*, ou *objet consacré au dieu*. Le dernier sens est le plus probable et justifie la forme génitive du nom, en sorte qu'on aurait ici l'équivalent du grec :

Βλαττας
κηρυκος
ἀνάθημα τοῖς θεοῖς (ou τῷ θεῷ)

Je noterai, à l'appui de cette interprétation, d'abord que le vocable θιηι se rapproche fort du grec θεός, puis, que le verbe βάλλω a souvent le sens de *placer, poser, constituer*. On reconnaît une forme du même mot dans l'inscription d'une terre cuite trouvée dans la terre de Bari (*Corpus*, n° 29.446), et qui porte : ΒΑΛΟΕΣ ΜΟΡΚΟΗΙΑΣ (Βαλοες Μορκοηιας), inscription qui peut se traduire par ἀνέθηκε Μορονιας (Marius).

Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés par C. de Cherrier, *membre de l'Institut.* Paris, libr. Didier et Cie, 1868, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

IV.

Nous venons de suivre dans sa marche jusqu'à Naples l'expédition de Charles VIII, et il faut que je m'excuse d'avoir paru quelquefois partager avec M. de Cherrier le rôle de l'historien. Plus les documents nouveaux qu'il a produits ajoutent de détails curieux à l'histoire, plus il importe de mettre en relief les événements principaux qu'ils éclairent et de montrer le fil qui les unit. On a vu combien l'Italie était florissante à la fin du xve siècle; comme il lui eût été facile de se faire respecter, si elle avait été je ne dis pas une, mais unie; quelles rivalités la travaillaient à l'intérieur; quelle ambition l'ouvrit à l'étranger. On a vu son attitude à la veille de l'invasion. Le roi de Naples menacé s'unit à Rome, à Florence, aux petits seigneurs de la Romagne; Milan appelle l'ennemi, Venise attend. Mais le roi de Naples est miné dans ses propres États par les effets de son despotisme; le pape est versatile; à Florence, il y a lutte sourde entre les intérêts des Médicis et ceux de la cité. Ainsi cette masse qui semblait compacte n'a rien de solide, et tout le reste est ouvert. Nous avons dit avec quelle facilité Charles VIII passe les Alpes, comme il est reçu à Turin, à Casal et dans le Milanais même; et les pays hostiles ne lui offrent pas plus de difficultés. Les Napolitains, qui ont pris l'offensive en Romagne et dans l'État de Gênes, sont réduits à se défendre; Florence, puis Rome, les deux alliés de Naples, s'ouvrent l'une après l'autre au conquérant, et Naples va faire de même. A mesure que les Français s'avancent, la résistance semble s'évanouir. Le vieux roi Ferdinand était mort à la veille de l'invasion; son fils Alphonse abdique lorsqu'elle est aux confins de son royaume; Ferdinand II, qui reçoit de son père la couronne, ne peut

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 495; pour le deuxième, le cahier de septembre, p. 543.

pas mieux la soutenir; abandonné à la frontière, menacé dans sa capitale, il se retire: trois générations de rois se sont effacées devant Charles VIII.

Charles VIII, maître de Naples, s'imagina trop facilement qu'il n'avait plus rien à faire pour posséder le pays tout entier. Acclamé par un peuple las du joug de ses rois, il crut trop volontiers que cette haine des autres équivalait à du dévouement pour lui-même. Il était là comme sur un trône séculaire; il s'y croyait établi pour toujours, et il agissait comme un homme qui n'a pas de lendemain. Il remettait les impôts, il épuisait le trésor en largesses; et avec cela il ne se faisait pas populaire : car ces largesses étaient pour ses amis; et, quand le trésor était vide, il recourait aux exactions : au lieu des dispenses promises, il fallait lui repayer ce qu'on avait payé déjà à l'ancien maître. Ainsi il ne se gagnait personne : ni le peuple ni les nobles, pas même ces barons «angevins» qui étaient à Naples, dès avant la conquête, le parti de la France. On leur faisait «des rudesses aux portes,» dit Comines: toutes les faveurs étaient pour les Français [1], et, quand les autres réclamaient au moins leurs biens confisqués, on les renvoyait aux tribunaux. Quelquefois même on les leur reprenait pour les donner à d'autres [2].

Ainsi le prince, accueilli naguère avec tant d'enthousiasme, n'était pas

[1] «A défaut d'argent, les vivres trouvés en abondance dans les forteresses furent «donnés à ceux qui les demandèrent, et par ceux-ci mis en vente. Étienne de «Vesc, cet ancien valet de Louis XI, devenu par faveur sénéchal de Beaucaire, «fut créé duc de Nola et grand chambellan du royaume. L'Écossais Stuart d'Au«bigny eut l'épée de connétable, le comté d'Acri, et le marquisat de Squillace. «Jean Rabot, conseiller au parlement de Grenoble, devint protonotaire, chef «de la justice. Le roi, croyant s'attacher les frères Colonne, leur donna plus de «trente châteaux à leur convenance. Les princes de Salerne et de Bisignano furent «largement gratifiés de riches seigneuries. S'il fallait citer les noms de tous ceux «qui prirent part à cette grande curée de charges lucratives, d'offices et de terres, «la liste en serait trop longue. Bornons-nous à dire seulement que les anciennes «confiscations ne suffisant pas à contenter les solliciteurs, on leur distribua une «bonne partie des terres domaniales. A en croire les documents vénitiens, la «plupart de ces enrichis, nécessiteux, ou peu confiants dans la durée d'un établisse«ment fondé sur de telles bases, cherchaient à vendre les terres qui leur avaient «été données. Comme peu d'acheteurs se présentaient, ces biens étaient cédés à vil «prix : deux cents ducats, par exemple, pour un revenu de cent ducats.» (T. II, p. 156-157). — [2] «C'est ainsi, dit M. de Cherrier, que le comte de Celano, venu «à Naples avec les Français et rétabli dans sa seigneurie, la reperdit bientôt après. «Ce fief avait été confisqué par le roi Alphonse et donné au duc de Melfi, un de «ses fidèles. La fille de ce dernier, jeune, belle et d'humeur facile, plut à Charles VIII «et en obtint contre toute raison que Celano fût rendu à son père. On fit plus : «main-forte lui fut donnée pour en expulser le légitime possesseur.» (T. II, p. 156.)

un maître étranger qui ne demandait pas mieux que de se faire Italien, comme les Angevins ou les Aragonais : c'était purement et simplement un maître étranger; et tous suivaient son exemple. On agissait comme en pays de conquête, et on le faisait impunément. « La vie licencieuse « des gens de guerre, dit M. de Cherrier, leurs procédés insolents envers « leurs hôtes, provoquaient de nombreuses plaintes, qu'on n'écoutait pas. « Chaque jour à Naples, et jusque sous les yeux du roi, quelque acte de « violence troublait la paix publique, sans qu'aucune répression en pré-« vînt le retour. Le vin fort et capiteux s'y vendait à bas prix. Les soldats « et principalement les Suisses, presque toujours ivres, parcouraient la « ville, cherchant querelle aux passants. » (T. II. p. 158.) — « Il ne « semblait pas aux nôtres, dit Comines, que les Italiens fussent « hommes. » La leçon des Vêpres siciliennes était oubliée, ou l'on se croyait assez fort pour en braver le retour.

Dans cette situation précaire, Charles VIII ne songeait qu'à pousser plus loin la réalisation de ses rêves : après Naples, la Grèce, Constantinople! C'est pour cela qu'il s'était fait livrer Djem par le pape; c'est à cause de cela aussi qu'au lendemain de la conquête de Naples, Djem était mort (26 février[1]) : le pape, gagné par le sultan, ne l'avait, dit-on, livré qu'empoisonné [2]. Ces projets n'étaient-ils que folie? Mais la folie avait si bien réussi jusque-là! Cette rapide conquête, cette marche triomphale avaient produit partout la plus vive impression. Les populations albanaises et grecques, soumises depuis si peu de temps, ne demandaient qu'à se lever; et Bajazet n'était point un Mahomet II. On ne saurait dire à quoi n'aurait pas abouti une tentative hardie. Si l'Italie, si Venise l'eût appuyée, le succès était certain : mais c'était là le côté douteux de l'entreprise et aussi le faible de la position.

L'Italie avait eu grand'peur : elle commençait à s'en remettre, en passant la revue de ses forces et en les comparant au petit nombre des Français qui s'étaient aventurés si loin de leurs frontières. Si quelqu'un d'abord avait espéré gagner à l'invasion, tous maintenant avaient perdu ou craignaient de perdre : non-seulement Ferdinand II, chassé de Naples, mais ceux que Charles VIII avait contraints d'entrer dans son alliance : à Rome le pape privé de ses forteresses, inquiet pour sa tiare;

[1] Et non le 25 janvier comme le porte le livre de M. Cherrier, par une faute d'impression évidente (t. II p. 135) : à cette date Charles VIII n'avait pas encore quitté Rome. — [2] « La corruption d'Alexandre, dit Guichardin, rendant tout croyable, fit « penser à plusieurs que Bajazet lui ayant envoyé de l'argent par George Bucciardo, « il avait vendu à ce prince le sang de son frère Zizim. » (Guichardin, liv. II, ch. II.)

en Toscane, Pierre de Médicis chassé de Florence; Florence réduite dans sa domination [1]; et même celui qui avait été l'allié, l'introducteur des Français en Italie, Louis le Maure, devenu duc de Milan. En appelant les Français, il n'avait voulu que susciter des embarras au roi de Naples; et l'invasion avait abouti à la conquête: conquête si facile, qu'elle devait lui donner sérieusement à penser. Déjà Charles VIII avait pris position dans les États romains et en Toscane; et il n'était pas possible qu'il ne songeât pas à ses griefs contre Milan, quand il avait près de lui deux hommes si intéressés à les lui rappeler: Louis d'Orléans, l'héritier des Visconti, et Trivulce, exilé milanais, qui, à la tête de l'armée napolitaine, avait livré l'entrée du royaume de Naples au roi de France. — Ajoutez Venise, restée jusque-là en dehors de ces alliances et de ces hostilités, mais intéressée autant que personne au résultat; et c'était comme la clef de la situation.

Qu'allait-elle faire en cette occurrence? C'est vers elle que tout le monde tournait les yeux. Charles VIII, on l'a vu, avant d'entrer en Toscane, avait député Comines à Venise, et le vieux conseiller de Louis XI, frappé de sa grandeur, ébloui, plus qu'il ne convenait sans doute, des apparences de force de sa constitution [2], avait compris au moins combien il importait de l'avoir pour amie. C'est bien aussi ce que pensaient les autres, et de toute part on y envoyait des ambassades, non-seulement les Italiens, mais les puissances étrangères: Ferdinand d'Aragon qui craignait pour la Sicile, Maximilien pour la couronne impériale (car on disait que Charles VIII la demandait pour lui-même à Alexandre VI [3]); même le Grand Turc, à la requête du pape, disait-on.

Ces menées secrètes sont ce que M. de Cherrier a le mieux mis en lumière à l'aide de Marino Sanuto et des documents nouveaux qu'il a consultés. Comines voulut savoir ce qui se tramait en dehors de lui dans ces conseils. Il alla trouver la seigneurie. On ne lui nia point qu'il n'y eût des négociations; mais on prétendait qu'il s'agissait d'une ligue contre le Turc. Une ligue contre le Turc eût bien été l'affaire du roi;

[1] Charles VIII ne prenait pas même la peine d'adoucir pour les Florentins l'amertume de cette situation: «Si vos sujets, dit-il un jour à leurs ambassadeurs, se ré«voltent parce qu'ils sont maltraités, que voulez-vous que j'y fasse?» (Guichardin, liv. II, ch. II.) — [2] Voyez liv. VII, ch. XV: «Et vous dis bien que je les ai «connus si sages, et tant enclins d'accroistre leur seigneurie, que, s'il n'y est «pourvu tost, tous leurs voisins en maudiront l'heure, etc.» — [3] «On lui avait rap«porté que le roi de France prenait le titre de *Carolus octavus, secundus Magnus*, «d'où l'on tirait cette conséquence que Charles VIII prétendait recommencer le «règne de Charlemagne» (M. de Cherrier, t. II, p. 147, d'après les Archives de la réformation de Florence.)

mais ce qui devait faire douter que ce fût l'objet des conférences, c'est que Comines n'y était pas admis, et l'ambassadeur du Sultan était là. Il était là, et on lui dénonçait les projets de Charles VIII contre son maître! Les Vénitiens avaient d'abord espéré que Charles VIII n'irait pas jusqu'au bout de son entreprise. Même quand Naples fut prise, ils comptaient que les châteaux ne le seraient pas. Lorsqu'on sut qu'ils étaient aussi au pouvoir des Français, ce fut une grande consternation. Mais dès ce moment la ligue fut faite (31 mars 1495). Comines en reçut l'annonce dans une grande assemblée du Sénat. Pour faire meilleure contenance, et troubler dans leur joie ceux qui croyaient l'avoir confondu, il affecta de tout savoir déjà; et il en avait deviné, il en avait appris à Charles VIII quelque chose : mais ce fut l'âme navrée qu'il retourna dans son logis, et il nous dit assez naïvement la triste mine qu'il faisait au milieu des réjouissances dont cet acte fut l'occasion[1]. Un seul ambassadeur parut disposé à se rapprocher de lui : celui contre lequel on avait fait semblant de s'entendre, l'ambassadeur du Grand Turc!

Toutes les illusions s'étaient donc dissipées, et Charles VIII, au moment où, selon ses premiers rêves, il aurait dû marcher triomphalement sur Constantinople, n'avait plus qu'à revenir à Paris. M. de Cherrier pense pourtant qu'il aurait pu relever encore ses affaires : « Si, au pre« mier avis des négociations de Venise, dit-il, on avait rassemblé l'armée « disséminée dans les provinces, en laissant des garnisons dans quelques « villes importantes comme Gaëte et Capoue, mais surtout dans les châ« teaux de Naples; qu'on eût ensuite pris l'offensive, sans donner le « temps aux confédérés de réunir leurs forces, on aurait pu, en se por-

[1] « Et au saillir de leur conseil je rencontrai l'ambassadeur de Naples qui avoit une « belle robe neufve, et faisoit bonne chère; et en avoit cause, car c'estoient grandes « nouvelles pour lui. A l'aprèsdisné tous les ambassadeurs de la ligue se trouvèrent « ensemble en barque (qui est l'esbat de Venise, où chacun va, selon les gens qu'il « a) et aux despens de la seigneurie; et, pouvoient estre quarante barques qui « toutes avoient pendeaux aux armes de leurs maistres. Et vis toute cette compagnie « passer pardevant mes fenestres; et y avoit force menestriers; et ceux de Milan, au « moins l'un d'iceux, qui m'avoit tenu compagnie beaucoup de fois, faisoit bien con« tenance de ne me connoistre plus. Et fus trois jours sans aller par la ville, et mes « gens, combien que jamais ne me fut dite en la ville, ni à homme que j'eusse, « une seule mal gracieuse parole. Le soir firent une merveilleuse feste de feux, sur « les clochers, force fallots allumés sur les maisons de ces ambassadeurs, et ar« tillerie qui tiroit. Et fus sur la barque couverte, au long des rives, pour voir la « feste, environ dix heures de nuict, et par espécial devant les maisons des am« bassadeurs, où se faisoient banquets et grand chère. » (Liv. VII, ch. xv.)

« tant rapidement par la Romagne sur le Milanais, en chasser Ludovic « et mettre à sa place le duc d'Orléans. Du même coup la ligue eût été « rompue, ou du moins frappée d'impuissance : Venise n'avait point « complété ses armements et Maximilien était au fond de l'Allemagne. « En supposant que des troupes espagnoles venues de Sicile eussent, « avec le concours de la noblesse napolitaine, profité de l'absence des « Français pour occuper une bonne partie du royaume de Naples, l'armée « victorieuse retournant sur ses pas, en eût eu facilement raison. Le « pape lui-même se fût estimé heureux d'obtenir l'oubli du passé par une « entière soumission aux volontés du roi, et la chute de Ludovic eût « affermi pour longtemps la prépondérance française dans la Pénin- « sule. Aucun des ministres ne paraît en avoir eu la pensée. Quand, de « fois à autre, Charles VIII quittait ses plaisirs habituels pour les af- « faires, il songeait à abréger son séjour en Italie; mais bientôt de nou- « velles distractions le détournaient de ce dessein. Il ne faisait alors, « porte une lettre de Saint-Malo à la reine, que parler de ses accou- « trements pour faire son entrée solennelle à Naples et pour la fête de « l'investiture[1]. »

Il ne voulait pas, en effet, quitter Naples avant d'y recevoir tous les insignes de cette royauté qui allait être aussitôt perdue que gagnée. Il résolut donc de se faire couronner sans plus attendre le consentement du pape; et ce fut l'occasion d'une entrée solennelle et d'une imposante cérémonie. « Dès le matin, dit M. de Cherrier, la population de la ville et « celle des campagnes voisines était sur pied. L'infanterie suisse et gas- « conne, qui formait la haie dans les rues où devait passer le cortége, avait « ordre de ne point repousser le peuple... Charles VIII était à cheval, « sous un riche dais porté par de grands seigneurs napolitains. Il avait « une couronne fermée sur la tête, le sceptre dans la main droite, un « globe d'or dans l'autre main... Il se rendit à l'église cathédrale. L'arche- « vêque, à la tête de son clergé, alla processionnellement à sa rencontre « et le conduisit devant le maître-autel, où était exposé le chef de saint « Janvier. Charles VIII fit ses oraisons, prit les ornements royaux, puis « prononça à haute voix le serment ordinaire de bien gouverner ses « sujets, de les entretenir en leurs droits, libertés et franchises : pro- « messes qui ne coûtent guère aux souverains... Dans la même journée, « il reçut le serment de fidélité qu'on devait à chaque nouveau roi. Jean « Pontanus, le fondateur de l'Académie de Naples [comblé de faveurs « par les rois aragonais], le harangua au nom du peuple napolitain.

[1] T. II, p. 170-171.

« Pendant trois jours, on alluma des feux de joie, la ville fut illuminée. « Il y eut à la cour des fêtes, de grands repas[1]. » Après quoi il fallut partir.

Si Charles VIII avait mieux gouverné le pays, il aurait pu quitter la ville sans crainte. Le souvenir des anciens rois l'eût protégé contre leur retour. Mais maintenant la haine du peuple pour ses maîtres s'était retournée contre lui. Toute cette population, qui avait eu son rôle aussi dans le spectacle dont il l'avait gratifiée, le suivait de ses malédictions secrètes à son départ : quand il partit (20 mai), près de deux mois après la conclusion de la ligue, déjà la flotte espagnole avait débarqué Ferdinand II en Calabre, et la flotte vénitienne se montrait devant les ports de la Pouille.

Charles VIII, en quittant Naples, avait laissé une portion de son armée dans son nouveau royaume : ce n'était pas assez pour le garder, c'était trop pour la sécurité de son retour. Malgré les assurances données par le doge à Comines qu'on n'empêcherait en rien, qu'on favoriserait même sa retraite, tout lui devait être sujet d'inquiétude. Il ne pouvait pas compter sur ses alliés nouveaux, et les anciens étaient devenus ses ennemis. Le roi devait tâcher de se ménager au moins la neutralité des premiers et de tenir les autres en respect par de nouvelles troupes appelées de France. Le premier point était le moins difficile : ceux qui s'étaient montrés d'abord disposés à lui fermer le chemin pour la conquête, avaient tout intérêt à le laisser partir. Le pape, bien qu'entré dans la ligue, lui donna les meilleures paroles; mais, croyant plus que jamais prudent de se tenir à distance, il évita d'être à Rome pour le recevoir. La Toscane était fort partagée. La révolution qui s'était accomplie à Florence, l'influence qu'y avait acquise Savonarole étaient favorables à la France; mais la révolution qui avait éclaté à Pise, en présence de Charles VIII, lésait les Florentins; et ils étaient moins touchés de la liberté qu'ils avaient reconquise que de la domination qu'ils avaient perdue par suite de son expédition. Dans cette situation, ils n'étaient pas entrés dans la ligue contre lui, et ils ne le combattaient pas, mais ils ne l'aidaient pas non plus : or l'aide alors lui était nécessaire. Le duc d'Orléans, demeuré à Asti avec l'ordre de réunir des troupes pour rejoindre le roi, en avait usé pour attaquer le duc de Milan; il était entré dans Novare, il voulait aller plus loin : entreprise téméraire; car, s'il était possible de conquérir le Milanais, la chose devait être plus facile quand Charles VIII serait arrivé. En agissant ainsi, il s'exposait et

[1] T. II, p. 176-178.

nombre de deux cents aux plus gros canons, sous la conduite de La Trémouille, ils parvinrent à les monter, et, chose plus difficile, à les descendre. Signalons encore dans cette traversée un trait que M. de Cherrier a négligé : la joie des soldats à la vue de ces plaines de Lombardie « pour la grand'faim et peine qu'on avait endurées en chemin, » et leur étrange peur quand, arrivés à Fornoue, au sein de l'abondance de toutes choses, la vue de deux Suisses qui s'étaient « tués à force de « boire[1] » leur fit croire que le vin et les vivres étaient empoisonnés. Nul n'osait y toucher; mais les chevaux, qui n'avaient pas ce préjugé, mangèrent et n'en moururent pas. On fit comme eux et on ne s'en trouva pas plus mal.

Les confédérés se voyaient si forts, qu'ils n'imaginaient pas que les Français oseraient jamais les affronter. Quand ils surent qu'ils l'osaient, ils commencèrent à perdre eux-mêmes de leur assurance. Ils mirent même en délibération si on les empêcherait de passer : « Ils s'en allaient, « qu'on les laisse faire! » C'était l'avis de plusieurs, et ils citaient ce proverbe : « A l'ennemi qui se retire, il faut faire un pont d'or. » On en écrivit à Milan, et de Milan à Venise. Mais les Français devaient arriver avant la réponse; et, honorablement, il n'était pas possible qu'on se fût réuni en aussi grand nombre pour se borner à les regarder passer. Cette résolution prise, il eût été conséquent de leur disputer dans les Apennins mêmes le passage. Mais, confiant dans la supériorité de ses forces, le marquis de Mantoue avait jugé plus habile de laisser Charles VIII quitter la Toscane, où il avait des appuis, traverser la chaîne, descendre jusqu'au pied des montagnes. Il s'était logé à quelque distance, comptant bien y acculer les soldats du roi de France et les prendre tous comme d'un seul coup de filet[2] : c'est au point que l'avant-garde française étant survenue, séparée de trois journées de marche du corps de bataille, le prince, qui pouvait l'accabler, n'en fit rien, de peur que des fugitifs n'allassent donner l'alarme aux autres et que l'armée entière ne lui échappât. Sa tactique était fort risquée, et sa position aurait dû lui donner moins de confiance dans la réussite. « En réalité, dit « M. de Cherrier, on ne pouvait choisir une position moins favorable que « celle que le marquis de Mantoue prit à Gierola. Dès que son plan était « de livrer bataille à l'ennemi, et non de le rejeter de l'autre côté de la « montagne, il ne devait point se placer dans une vallée étroite, di-

[1] Comines, l. VIII, ch. v. — [2] Pour Charles VIII, il paraît que Venise avait adopté un autre moyen encore : c'était de le faire empoisonner. Voy. t. II, p. 216, 217 et l'appendice.

litaire, aide de camp de Napoléon, guide la plume de l'historien. On sait toute la bravoure que le jeune roi montra dans cette rencontre, et avec quelle vigueur les Français remportèrent la victoire : victoire qui, d'ailleurs, n'eut pas d'autre effet que l'objet proposé, à savoir, de s'ouvrir le chemin; qui ainsi n'empêcha pas les fugitifs de se rallier, de revenir un peu après sur les derrières de l'armée française, et de s'imaginer, en la suivant, qu'ils la poursuivent! La bataille de Fornoue fut célébrée à Milan, à Venise, à Rome, à Bologne, comme un triomphe des armes italiennes sur les Barbares. Il faut dire que les suites de cette brillante journée paraissaient bien faites pour entretenir les Italiens dans cette croyance et donner le change aux étrangers. Comment expliquer raisonnablement d'une autre sorte la longue inaction du roi à Turin et de ses troupes à Verceil en présence de l'ennemi qui assiégeait Novare; et pour conclusion, ce traité de Verceil entre Charles VIII et Ludovic (10 octobre 1495), qui remettait les choses dans le Nord au point où elles en étaient à l'arrivée de Charles VIII, mais qui, au fond, semblait finir toute cette campagne par une capitulation [1] ?

Charles VIII avait donc bien peu à s'applaudir de cette fastueuse équipée. Il avait conquis un royaume, mais ce royaume était dès lors presque perdu; il avait remporté une victoire, mais cette victoire était suivie de la reddition de la seule ville qu'on eût prise au duc de Milan. Ludovic, au contraire, n'avait pas tort de se croire triomphant. Sa politique si téméraire semblait en tout justifiée par le succès, et c'est le grand point de la politique italienne. Appeler les Français en Italie pour se faire duc de Milan, c'était vraiment folie; c'était leur donner le goût de l'Italie, et en Italie que pouvaient-ils raisonnablement souhaiter que Milan? Mais, par le fait, l'invasion française n'avait servi qu'à Ludovic. Il triomphait, et les puissances italiennes qui étaient naguère les rivales de Milan, Florence, Rome, Naples, avaient toutes, plus ou moins, dû s'humilier devant le roi de France. Venise même, le centre de cette ligue qui avait fait reculer Charles VIII, Venise tombait sous la menace de Milan; car le traité de Verceil rétablissait, entre Charles VIII et Louis le Maure, une alliance à laquelle Venise était invitée d'accéder, sous peine d'y être contrainte par les forces unies de Milan et de la France [2].

[1] Voy. sur ce traité, Guichardin, l. II, ch. v, et M. de Cherrier, t. II, p. 305. — [2] Nous ne pouvons plus que renvoyer à M. de Cherrier pour les négociations qui précèdent le traité de Verceil et qui le suivent; car ce traité, pour Charles VIII, n'était pas une fin, mais comme les préliminaires d'une action nouvelle qu'il ne lui fut

A part ce triomphe insolent de la fraude qui, tôt ou tard d'ailleurs, trouve toujours son revers, la France et l'Italie auraient pu également tirer profit de cette expérience. Charles VIII, au moment où il songeait encore à se remettre en campagne, avait succombé, frappé de mort subite, et l'Italie allait voir disparaître du royaume de Naples les derniers vestiges de l'invasion [1]. La France avait pu apprendre ce que l'on gagne aux conquêtes lointaines, et l'Italie ce qu'il en coûte à appeler l'étranger. Quel avantage pour le royaume et pour le monde entier, si la France, qui venait d'ailleurs de rendre un si grand prestige à ses armes, s'était bornée à en user pour mieux régler, que ne l'avait fait Charles VIII, ses différends avec ses voisins; si l'Italie, débarrasée de l'invasion étrangère, avait su refaire, pour la paix intérieure et la défense commune, cette ligue devant laquelle Charles VIII s'était retiré! Les choses, par un singulier bienfait de la Providence, étaient ramenées au même point qu'auparavant, avec la leçon du passé pour ne pas retomber dans les mêmes fautes. Mais cette leçon devait être perdue. La France, de propos délibéré et de connivence avec d'autres Italiens, allait se jeter de nouveau et entraîner le monde après elle dans les guerres d'Italie, et l'Italie, plus que jamais déchirée à l'intérieur [2], allait, pour toute la suite des temps jusqu'à notre époque, devenir la proie des étrangers.

V.

J'ai dit plus haut que la guerre d'Italie était le principal sujet de M. de Cherrier dans son histoire de Charles VIII. Cela est si vrai, que, le récit du règne achevé, l'auteur y joint deux appendices pour nous donner la suite de cette guerre sous Louis XII d'abord, puis sous François I[er] jusqu'au triomphe de Charles-Quint. Dans le plan où je concevais le remaniement de l'ouvrage pour une édition prochaine, en même temps que la première partie du règne de Charles VIII se réduirait aux

pas donné d'entreprendre. — [1] Naples, moins les châteaux, était retombée, dès le 7 juillet 1495, au pouvoir de Ferdinand II. Montpensier emmena du château Neuf son artillerie et le gros de la garnison à Salerne le 26 octobre, et les fantassins qu'il y avait laissés encore capitulèrent le 8 décembre; la tour de Saint-Vincent s'était rendue le 27 novembre; le fort de l'Œuf tint jusqu'au 27 février 1496. Presque toutes les villes avaient suivi l'exemple de Naples. Le 20 juillet 1496, Montpensier, renfermé dans Atella par Gonzalve de Cordoue, capitulait, et succombait peu après à l'épidémie qui décimait ses troupes. Restaient Gaëte et Tarente, Monte San Angelo et Venosa, où flottait encore le drapeau français. Gaëte capitula le 19 novembre. — [2] Voir au livre III de Guichardin les factions et les guerres qui la désolent entre l'expédition de Charles VIII et celle de Louis XII.

proportions d'un simple résumé, les appendices s'assimileraient au corps même du récit et le continueraient avec la même ampleur. C'est surtout sous Louis XII, c'est dans le commencement de François Ier que s'accumulent les fautes politiques dont la France supportera si longtemps les fatales conséquences. L'expédition de Charles VIII, après tout, n'avait été qu'une aventure de roman réalisée, une brillante fantaisie exécutée à l'honneur de la *furie française*, une féerie en action; une marche triomphale à travers l'Italie, introduisant à la conquête du plus séduisant des royaumes, et une retraite disputée au dernier moment fort à propos pour qu'elle se couronnât d'une victoire. Tout cela s'en était allé en fumée; mais l'imagination en restait émue comme d'un beau rêve évanoui. Il n'en fut pas de même des campagnes de Louis XII et de François Ier; et le cœur saigne quand on voit l'œuvre calculée des politiques aboutissant aux plus sanglants désastres : des rois gâtant comme à plaisir, par de folles prétentions et des combinaisons insensées, la position la plus belle que la France ait jamais pu demander à la conquête; appelant eux-mêmes ceux qui les doivent chasser, et n'ayant détruit les puissances italiennes que pour élever sur leurs ruines et sur les nôtres la puissance de nos plus redoutables ennemis. Je ne veux point m'appesantir sur ce sujet bien plus curieux encore à étudier que l'autre, puisque aussi bien, dans l'ouvrage de M. de Cherrier, il n'est traité qu'en appendice; mais je ne puis cependant point ne pas justifier en peu de mots, puisqu'il y a touché lui-même, les conclusions de cette sorte de réquisitoire contre deux rois beaucoup trop admirés.

Louis XII avait voulu recueillir toute la succession de Charles VIII. Il épousa sa veuve, répudiant sa sœur, pour garder la Bretagne; il reprit tous ses projets sur l'Italie. Il y avait un double intérêt : il avait à faire valoir sur Naples les droits qu'il tenait de Charles VIII, et sur Milan ceux de sa propre maison. Ce fut par là qu'il commença. Il n'avait rien à craindre de ses voisins. Henri VII avait trop d'embarras en Angleterre; Maximilien était tenu en échec par les Suisses; Ferdinand le Catholique faisait passer avant tout l'union de l'Aragon et de la Castille; et en Italie Louis XII avait pour lui la peur qu'inspirait Ludovic à tout son voisinage. Allié de Venise contre ce prince, comme Charles VIII avait été l'allié de Ludovic contre Naples, il prit, perdit par ses fautes, mais reprit une seconde fois Milan; et, cette fois, maître de la personne de Ludovic en même temps que du pays, il se voyait l'arbitre de l'Italie entière. Les puissances du nord de la péninsule l'avaient accueilli ou secondé; au centre, les villes de Toscane avaient besoin de sa protection contre Florence, et Florence même, de son

amitié, pour ne pas retomber sous les Médicis; Alexandre VI à Rome ne demandait qu'à être oublié, et les petits seigneurs de Romagne à être soutenus contre l'ambition de César Borgia; au sud enfin, le roi de Naples, incapable de se défendre seul contre les Français, était prêt à toutes les concessions et se serait fait volontiers le vassal de la France.

Quelle devait être la politique de Louis XII? C'était évidemment d'accepter une telle situation et de la rendre même, par toutes sortes de ménagements, plus acceptable aux autres. Mais elle ne lui suffit pas. Il voulut mettre le centre de l'Italie aux mains de ses alliés, les Borgia, il voulut prendre Naples pour lui-même; et quant à Naples, comme il ne pouvait l'avoir sans entrer en lutte avec le roi d'Aragon, maître de la Sicile, il eut l'étrange idée de partager avec lui : résolution aussi insensée en elle-même que révoltante dans son exécution; et ce fut Louis XII qui en porta la peine. Il avait fait entrer avec lui dans ce royaume celui qui bientôt l'en chassa.

En appelant le roi d'Aragon dans le royaume de Naples, il avait livré le sud de l'Italie à l'ennemi; en abandonnant la Romagne à César Borgia, il fit du centre la même chose : car cette force qu'il avait mise aux mains sanglantes et impures des Borgia, allait échoir, après la mort d'Alexandre VI, à Jules II, c'est-à-dire à l'ennemi déclaré des étrangers en Italie, et d'abord de la France. Restait au moins le nord : et là, appuyé de Venise, il pouvait tenir tête à tout adversaire. Mais, par une nouvelle aberration d'esprit plus grande encore que toutes les autres, il se prit à envier à Venise ce qu'il lui avait cédé du Milanais; et, pour l'en dépouiller, il fit alliance avec les ennemis de cette république, c'est-à-dire ses ennemis à lui-même, avec Jules II, avec Maximilien. Il avait appelé l'Espagne dans l'Italie du sud, il appelait l'Autriche dans l'Italie du nord : le résultat ne devait pas être différent. Il fut chassé du nord comme du sud, il avait tourné contre lui les Italiens et les puissances étrangères; et, après de si brillants débuts, suivis de tant de fautes, il voyait la France envahie dans ses frontières : résultat trop ordinaire des guerres de conquête! Il n'avait pas seulement humilié les armes de la France, il avait déshonoré sa politique! Aux traités de Grenade, de Lyon, de Blois, de Cambrai, il avait dépassé en mauvaise foi la diplomatie italienne, et il avait trouvé plus perfide et plus habile que lui. On peut vanter les vertus de Louis XII et son administration intérieure; il fut bon, clément, généreux, économe, le *Père du peuple*, mais au total un des fléaux de la France : car c'est lui qui a commencé la grandeur de nos rivaux; c'est lui qui les a introduits en Italie et qui a fait de ce

malheureux pays un champ de bataille où la France a dû verser le meilleur de son sang jusqu'à nos jours.

François Ier ne fit pas mieux d'abord, et la seconde partie de son règne, quoique plus sagement inspirée, fut impuissante à réparer le mal que la première avait fait ou laissé faire. François Ier ne veut rien abandonner des prétentions de Louis XII sur l'Italie. Il est jeune, il est ardent, et son coup d'essai dépasse en éclat les plus grands succès de son prédécesseur. Sûr de Venise et de Gênes, en quelques jours il franchit les Alpes, gagne la grande bataille de Marignan et conquiert sur Maximilien Sforza, le client des Suisses et de l'Autriche, Milan et tout le Milanais. Les princes et les républiques de l'Italie, les Médicis rétablis à Florence, et le pape Léon X saluent le vainqueur, acceptant, amis de la veille ou du lendemain, la décision de la victoire; et les puissances étrangères s'y résignent ou recherchent même sa bonne amitié. Les Suisses, qui l'ont combattu pour le compte d'un autre, il est vrai, se lient à lui par un pacte perpétuel. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, le jeune Charles, petit-fils de Maximilien et de Ferdinand d'Aragon, dès ce moment en possession des Pays-Bas, avaient à l'avance traité avec lui.

Ce jeune Charles, qui faisait hommage à François Ier pour ses provinces françaises et recherchait son alliance, était pourtant le rival qu'il aurait bien pu deviner. Il était l'héritier naturel de Maximilien et de Ferdinand, ses deux aïeuls : et quels périls, s'il réunissait un jour, avec tous leurs États, leurs possessions et leurs prétentions en Italie? Or ce n'était pas chose tellement fatale qu'une politique habile ne pût l'empêcher. Charles avait un frère, Ferdinand, élevé auprès de son aïeul Ferdinand le Catholique, et qui semblait être l'objet de ses préférences; Ferdinand songeait même à lui laisser sa succession. L'intérêt de François Ier était de favoriser ce dessein, qui avait pour soi d'ailleurs les meilleures raisons politiques. Qu'est-ce que l'Espagne, qui venait de s'ouvrir le Nouveau Monde, gagnait à se jeter avec l'Autriche dans la politique de l'ancien continent? qu'est-ce que l'Autriche devait gagner à s'unir à l'Espagne? François Ier y aurait sans peine déterminé Ferdinand, si, pour l'y fixer, il lui avait offert de ne plus l'inquiéter davantage sur la Navarre et sur Naples. Il n'en fit rien; bientôt même, Ferdinand étant mort, François Ier, au traité de Noyon, aidait Charles d'Autriche à aller prendre possession de l'Espagne, moyennant un article qui lui donnait une sorte de satisfaction sur Naples. La couronne de Naples était reconnue à Charles, comme les autres, à la condition qu'il épousât la fille de François Ier: elle était au berceau! Voilà donc toute la puissance

de l'Espagne aux mains du maître des Pays-Bas. C'était déjà un voisin redoutable; mais combien plus, s'il ajoutait à l'héritage de Ferdinand celui de Maximilien? Ici encore la politique de François Ier n'était pas sans moyen d'action. Il y avait deux choses dans la succession de Maximilien : il y avait les États autrichiens et il y avait l'empire; les premiers, héréditaires; l'Empire, électif, et qui pouvait, Maximilien mourant, passer à une autre maison. Or l'Allemagne même souhaitait qu'il en fût ainsi. Les électeurs ne demandaient pas mieux que d'interrompre cette sorte de prescription qui devait, grâce à la continuité des élections, assurer à l'Autriche l'hérédité même de l'Empire. Il ne s'agissait que de les y aider, et c'est ce que François Ier voulut faire. Mais, pour empêcher Charles d'être élu, il n'imagina rien de mieux que de briguer l'Empire pour soi-même. C'était placer les électeurs dans l'alternative de choisir entre un prince allemand, dont ils n'aimaient pas la maison, et un prince étranger, dont ils redoutaient bien plus encore la race et la personne. Ils élurent le candidat national, et Charles-Quint réunit de cette sorte le double héritage de Maximilien et de Ferdinand.

Ainsi commence cette redoutable rivalité dont l'Italie doit être le théâtre. Telle est l'impression que François Ier, par l'éclat de ses débuts, a faite en Europe, que, la querelle commençant, c'est encore lui que l'on redoute; c'est contre lui, c'est avec Charles que se liguent les princes intéressés à se garder de la suprématie du plus fort. Mais l'illusion est bientôt dissipée. François Ier voit par deux fois ses généraux chassés du Milanais, et, à la veille d'y rentrer lui même, trahi par le connétable de Bourbon, il est menacé dans ses frontières. Une troisième tentative, qui n'est pas plus heureuse, est encore suivie de l'invasion de la France. Cette fois pourtant François Ier en personne arrète et poursuit au delà des Alpes l'ennemi qui se retire en désordre. Il se croit maître du Milanais; il entrevoit même Naples déjà, si seulement il s'empare de Pavie : mais il est battu et pris devant Pavie; il ne se rachète qu'en abandonnant, au traité de Madrid (14 janvier 1526), toutes ses prétentions sur Naples et sur Milan.

L'Europe alors voit où est le péril. Ce petit prince des Pays-Bas, qui maintenant réunit toutes les couronnes d'Espagne avec les États de l'Autriche et l'Empire en Allemagne, est, par le fait, maître de l'Italie. Hier il tenait le roi de France dans ses prisons; aujourd'hui ses troupes emportent Rome d'assaut et lui mettent le pape entre les mains. C'est contre lui qu'il faut se réunir, et François Ier est le chef naturel de la ligue. Mais la guerre n'est pas mieux conduite : François Ier, qui veut Naples pour sa part, voit cette ville lui échapper au moment où il la

peut croire à lui. Le royaume de Naples est reconquis pour l'Empereur; la Lombardie finit par demeurer aux impériaux. Clément VII, échappé de Rome, revient plus ou moins volontairement au parti de Charles-Quint; et François Ier, au traité de Cambrai, renonce à toutes ses prétentions (3 avril 1529). Il se taisait sur ses confédérés italiens; c'est librement cette fois qu'il abandonnait la péninsule à la toute-puissance de la maison d'Autriche.

M. de Cherrier termine son deuxième appendice au moment où Charles-Quint prend, à Bologne, la couronne de fer, et reçoit, à Rome, la couronne impériale des mains de Clément VII (22 février et 24 mars 1530). Ce qui va suivre sortirait décidément du cadre d'un simple appendice. En retraçant cette seconde phase des guerres d'Italie, il se borne à résumer, il ne renvoie plus aux sources; et il y aurait assurément pour cette période, autant que pour les précédentes, à puiser dans les documents inédits nouvellement publiés : les belles études de M. Mignet sur le connétable de Bourbon en sont la preuve[1]. L'œuvre de M. de Cherrier est surtout l'expédition de Charles VIII, et, à cet égard, son livre a pris rang parmi ceux que, pour bien connaître cette période, on ne pourra plus se dispenser de consulter. L'ouvrage est écrit de ce style simple et sans apprêt que demandent les choses sérieuses. Pour remplir jusqu'au bout notre rôle de critique, signalons-y pourtant quelques expressions peu correctes qui reviennent trop souvent, comme *malgré que; crainte que*, pour *de crainte que*. L'Académie autorise à dire familièrement *crainte de malheur*, etc., mais *crainte que*, dans un langage soutenu, est déplaisant, quand c'est une habitude. Je n'aime pas non plus dans les notes la locution *a tergo* pour indiquer la seconde page du feuillet d'un manuscrit. On dit communément le revers de la feuille, *verso;* et l'expression convient mieux à l'idée. Quant au chapitre des fautes d'impression, il nous prendrait bien de la place; signalons comme exemples, pour ne pas l'omettre entièrement, t. I, p. 124 : « Richard II » pour « Richard III; » t. II, p. 183 : « Ostie » pour « Asti; » t. II, p. 53, dans une inscription triomphale de Sienne : *Veniste tandem Rex Franciæ christianissime*, où M. de Cherrier lit et traduit « *Venite*, venez; » il vaut mieux lire « *venisti*, tu es venu; » et au t. I, p. 2, dans la note (car je veux montrer à M. de Cherrier que j'ai tout lu jusqu'à ses moindres notes) : « Mgr P. Paris, Ms. fr. t. II, p. 194. » Notre savant confrère sera bien étonné d'être appelé « Monseigneur! » L'imprimeur l'aura pris pour l'ancien évêque d'Arras, Mgr Parisis.

H. WALLON.

[1] Voy. la *Revue des deux mondes*, 15 février, 1er et 15 mars 1860.

quêter leur nourriture. Selon l'obligation expresse qu'en a faite le Bouddha, ils ne demandent jamais quoi que ce soit sous aucun prétexte; ils reçoivent ce qu'on veut bien leur donner, sans adresser un seul mot de remercîment ou même un regard à leurs bienfaiteurs, quelque généreux qu'ils se montrent. Ils vont nu-pieds, les cheveux et la barbe rasés. Leur récolte faite pour le repas quotidien, qui doit toujours être pris avant midi, ils rentrent au couvent pour y manger les aliments qu'ils ont reçus de la piété des fidèles [1].

Ces monastères, plus ou moins vastes, selon le nombre des moines et la population des villes, sont, en général, placés à l'écart et sur des terrains isolés qu'on a spécialement destinés à cet emploi [2]. Ils sont tous construits sur un plan uniforme. Dans les cités pauvres, ils sont assez simples; mais, dans les localités opulentes, ils sont parfois d'une magnificence et d'une grandeur dont on a peine à se faire une idée quand on ne les a pas vus. Une large galerie ouverte règne tout autour du bâtiment. Une seconde galerie de forme rectangulaire se dresse, sur les quatre côtés, comme un vestibule pour la partie centrale de l'édifice. C'est là que les Talapoins ou Phonguis passent la plus grande partie de leur temps, soit en recevant les nombreux visiteurs qui viennent les consulter, soit en instruisant les enfants, auxquels ils enseignent à lire et à écrire, et parfois à calculer. De grandes fenêtres ou cloisons séparent cette partie intérieure de la vérandah; on peut ouvrir aussi ces cloisons mobiles par leur partie basse; mais la partie haute en demeure toujours fixée par de fortes ferrures, pour qu'on puisse les mettre à la hauteur voulue contre le soleil et la pluie. La salle du milieu, qui est de beaucoup la plus belle et la plus haute de tout l'édifice, est réservée aux idoles, aux instruments du culte, aux livres du monastère, qui d'ordinaire sont pêle-mêle et assez mal rangés. Cette salle est séparée en deux compartiments égaux : dans l'un, il y a quelque statue colossale du Bouddha, environnée de statues de dimensions plus petites. Ce compartiment est à l'est. L'autre, tourné au sud, est employé à divers usages, et notamment au dortoir des Talapoins. Les poteaux qui supportent la partie intérieure sont au nombre de six ou huit, habituellement en superbe bois de Teck. Mgr Bigandet en a vu qui n'avaient pas moins de 60 ou 70 pieds de haut. Quelques-uns de ces couvents sont ornés à l'inté-

[1] *The life or legend of Gaudama*, etc. page 166. — [2] *Ibid.* page 147. Mgr Bigandet a donné avec quelques détails la description d'un monastère de Talapoins dans les villes ordinaires. Les moins somptueux de ces couvents ont toujours trois étages, privilége qui leur est réservé comme aux palais des rois et aux pagodes.

... éblouir même des yeux ... belles églises [1].

... honteux qu'ils peuvent être, ne ... de les construire, ni de les ... particuliers qui en font toutes ... que d'élever des édifices de ... assez dévots pour y consacrer ... qui signifie Protecteur de ... tout fier de cette dis- ... circonstances; et, quand on signe ... soin d'y joindre ce titre hono- ... donner [2].

... au Birman ne possèdent ab- ... nt bâtis; ils n'ont pas les terres ... qui est nécessaire à l'entre- ... on ne peut pas dire qu'ils soient ... empêche les religieux de ... politiques. Il paraît bien qu'il y ... au Birman, de faire aux monas- ... considérables, en champs, en arbres ... cultivateurs. Mais cette coutume, si elle ... très longtemps oubliée et ... inconvénients qu'elle entraînait [3]. A Cey- ... dans cette île, qui passe pour un des ... bouddhique est propriétaire de vastes ... avec une habileté remarquable. ... demeurés les stricts obser- ... se contentent des biens très- ... possession leur est permise : un ... eux-mêmes avec l'aiguille qu'ils ... dont ils peuvent avoir ... boivent, et qui ne doit con- ... moindre insecte vivant [4].

... fort intéressante entre les

... 148. Mgr Bigandet semble admirer ... du Birman. — [2] *Ibid.* p. 150 et 170. — ... *sa religion*, p. 370 et suiv. — ... page 11. La hache et le filtre ne faisaient ... du temps du Bouddha; ces inventions sont ...

brahmanes et les prêtres bouddhistes. Tout en reconnaissant que les premiers ont eu l'initiative de l'exemple, qu'il a été facile de perfectionner, il attribue aux autres une grande supériorité, qui se manifeste à bien des égards [1]. Le brahmane doit tout à sa naissance et au hasard de la caste, qui est inaccessible de toute autre façon. Le bouddhiste, qui appartient à toutes les classes de la société, ne doit rien qu'à lui-même, à sa vertu et à son intelligence. La caste brahmanique est fermée et c'est là ce qui la maintient; les brahmanes n'ont point d'organisation ni de hiérarchie entre eux [2]. Au contraire, le Bouddha a réussi admirablement à organiser le corps de ses religieux; et, dans toute l'Asie, il n'y a rien qui en approche. Le Bhikshou n'est pas enchaîné; il prend l'habit jaune à son gré; et il le quitte dès qu'il veut. Voué à la mendicité et au célibat, il n'a ni l'ambition de la richesse, ni celle de la famille; il n'amasse pas de fortune ou de puissance pour des héritiers qu'il n'a point. La hiérarchie est constituée au Birman et à Siam très-régulièrement. Au Birman en particulier, il y a comme un général de l'ordre (Tha-thana-paing) qui, soutenu par le pouvoir laïque, contribue beaucoup à maintenir la discipline parmi les religieux. Dans chaque province, il y a, pour tous les couvents qu'elle renferme, un supérieur qu'on pourrait appeler à bon droit un provincial; enfin chaque couvent a son chef particulier. Dans le brahmanisme, on ne trouverait aucune trace de cette subordination; mais la caste brahmanique s'est conservée par des moyens absolument différents, qui, du reste, n'ont pas été moins efficaces [3].

Le nom spécial des Talapoins au Birman est Phonguis, mot qui signifie Très-Glorieux, de même qu'Arhat signifie Parfait. A Siam, au Thibet, à Ceylan, les noms qu'on donne aux religieux bouddhistes ont à peu près le même sens. C'est le respect public qui les leur attribue, de même que, chez les nations civilisées, catholiques et protestantes, le clergé reçoit des dénominations honorifiques. En entrant dans la société religieuse, un Talapoin se propose, avant tout, de suivre la loi sacrée du Bouddha d'une manière beaucoup plus étroite que ses coreligionnaires. Il ne prend pas seulement la résolution d'observer les règles générales qui sont prescrites à tous sans exception, mais il compte pratiquer les recommandations d'un genre supérieur qui con-

[1] *The life or legend of Gaudama*, page 485 et suiv. — [2] Il y a bien une hiérarchie passagère et fort restreinte entre les brahmanes qui font le sacrifice. Les fonctions des uns sont supérieures à celles des autres; voir mes articles sur l'*Aitareya Brahmana*, cahiers de décembre 1860, page 753; août 1866, p. 491; et septembre 1866, p. 566. — [3] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 488 et suivantes.

[illegible] ne peuvent acquérir qu'un très-petit [illegible] absolus. Il se flatte d'étouffer en [illegible] font naître et qui développent le [illegible] terrestre. En observant rigoureuse[illegible] sublimes, il affermit en lui le principe du [illegible] durant les existences diverses qu'il peut [illegible] enfin des droits au Nirvâna, l'unique [illegible] du Bouddha[1].

[illegible] accompli, il est assuré de ne [illegible] Tathâgata, il abandonne le monde, [illegible] plaisirs, les jouissances les plus innocentes; [illegible] dans l'ensemble et le détail de [illegible] règlements qui gouvernent aussi ses frères. [illegible] un avantage exclusif, afin de s'amas[illegible] ne peut partager avec lui. Sa profession [illegible] envers la société, dont la bienfaisance le [illegible] expliquer la Loi au vulgaire; et, comme [illegible] il ne prétend jamais redresser celui qui la [illegible] censurer la conduite des méchants.

[illegible] bouddhique étant aussi simples que peu [illegible] n'est pas nécessaire, puisqu'on n'a que faire [illegible] religion pour les consacrer. On élève des pagodes [illegible] statues, on lui offre des fleurs, des étoffes, [illegible] jours de nouvelle lune et de pleine lune; [illegible] il n'a point à requérir la présence d'un [illegible] sans lui. On ne le convie pas [illegible] naissances. S'il paraît quelquefois aux [illegible] et pour profiter plus lar[illegible] défunt accordent avec géné[illegible]

[illegible] octobre[3], qui sont pour les [illegible] de dévotion. Des masses de [illegible] pagodes, et passent des nuits entières [illegible] sainte année. Les plus pieux jeûnent du[illegible] des amusements profanes. Leur [illegible] écritures sacrées et à réciter les formules [illegible] points de la Loi. Les au-

[illegible] page 1[illegible]. — [2] *Ibid.* page 492. — [3] Plus [illegible] jusqu'à la pleine lune d'octobre; c'est [illegible] de la retraite dans les Vihâras.

mônes qu'on apporte alors aux paisibles asiles des religieux sont plus abondantes. Mais le Talapoin ne change absolument rien à son genre de vie, et il ne dévie de la règle qui lui est prescrite en quoi que ce soit. A cette époque aussi, il y a pour lui des observances plus strictes qu'à tout autre moment de l'année; il se réunit de temps à autre à ses frères pour réciter certaines formules et pour lire des morceaux des livres saints. Parfois même, durant ces mois privilégiés, le Talapoin continue à mener une vie solitaire; il se construit à l'écart une cabane où il peut tout à son aise, et loin de la société humaine, se livrer à ses méditations sur la Loi du Bouddha, combattre ses passions et se donner un avant-goût du Nirvâna[1].

Entre les moines du bouddhisme et les moines chrétiens du moyen âge, il est facile de marquer des ressemblances frappantes; et quelques écrivains, peu favorables au christianisme, ont affirmé qu'il avait emprunté à l'institution bouddhique bon nombre de ses cérémonies et de ses observances extérieures. M[gr] Bigandet n'a pas de peine à réfuter ces assertions; et il montre aisément que, de part et d'autre, des vœux analogues de pauvreté, de célibat, de vie commune, etc., ont amené des coutumes qui nécessairement se rapprochent, sans que le fond des deux doctrines cesse d'être absolument opposé. Il insiste avec force sur la différence radicale des objets que chacune de ces religions poursuit, l'immortalité et le néant. M[gr] l'évêque de Ramatha a été bien inspiré de repousser encore une fois ces objections; mais elles sont aujourd'hui à peu près sans valeur; et, plus on apprend à connaître les choses, moins on est disposé à donner à ces attaques une attention qu'elles n'ont jamais méritée.

Au Birman, la corporation religieuse ne s'est pas mêlée au pouvoir civil, ainsi qu'elle l'a fait au Thibet. Par suite, elle a moins d'éclat et même moins de régularité hiérarchique. Mais, à d'autres égards, cette indépendance lui a largement profité. Elle a mille fois mieux conservé les règles du Vinaya, et les mœurs des moines y sont incomparablement plus pures. Le peuple n'y souffrirait point une violation scandaleuse des vœux de pauvreté et de chasteté. Si, au contraire, on croit les récits des voyageurs, les moines thibétains ne se font aucun scrupule de manquer à ces vœux trop difficiles, sans avoir à craindre la moindre réprobation publique de leurs déréglements[2].

[1] *The life or legend of Gaudama*, page 493. M[gr] Bigandet atteste qu'il a vu personnellement quelques exemples de cette espèce. — [2] *Ibid.* page 496. Voir, sur le bouddhisme au Thibet, le *Journal des Savants*, cahier de mai 1865, page 280.

Outre les chefs de chaque couvent, les provinciaux et le supérieur général de l'ordre, la communauté des Phonguis comprend des jeunes gens appelés Shyins, qui portent l'habit de Talapoin, sans être encore reçus, et d'autres frères, qui, admis après des interrogatoires et une résidence bénévole de plusieurs années, se nomment des Patzins. Il n'y a pas de famille un peu aisée qui n'envoie ses fils au monastère dès qu'ils ont l'âge de puberté, pour y apprendre à lire et à écrire et pour y rester un an ou deux en qualité de Shyins, ou de novices. Le Shyin, outre l'instruction qu'il reçoit, a pour devoir de servir les anciens du monastère et de leur rendre tous les bons offices qu'exigent leur dignité et leur âge. La plupart des jeunes Shyins, une fois leur éducation finie, retournent dans la société et chez leurs parents. Quelques-uns, épris de la vie religieuse, restent dans la maison où ils se plaisent; et, quand ils ont atteint l'âge de vingt ans, ils se font recevoir dans la communauté; c'est le grade de Patzin, et le premier échelon de la hiérarchie. Viennent ensuite les Talapoins ou Phonguis, gouvernés, dans chaque monastère, par un chef, qui est le plus souvent un délégué du fondateur. Quant au supérieur général, il est d'ordinaire nommé par le roi, qui le change à son gré, comme dans le royaume d'Ava; et le Phongui investi de cette haute dignité est toujours entouré du plus sincère respect. Il a près de lui un ou deux frères, qui lui servent de secrétaires et d'huissiers. Il a, en outre, une garde laïque, dont le soin principal est de maintenir autour de ce personnage et dans toute son habitation le calme et le plus complet silence[1].

« La première fois que j'ai été introduit auprès de ce dignitaire, ra-« conte Mgr Bigandet, je m'amusai beaucoup à voir ces gardes muets « qui, par toutes sortes de signes et de gestes, voulaient me faire com-« prendre que je devais marcher le plus doucement possible, et me « bien défendre de parler fort. Admis en présence du *Tsaia-dau* (c'est le « nom birman du supérieur général), je n'étais pas médiocrement sur-« pris de me trouver en présence d'un homme fort animé, qui croyait « avoir seul le droit de parler, et dont le langage était celui d'un maître « qui ne s'attendait pas à la plus légère contradiction. Il paraissait vive-« ment offensé quand le cours de la conversation amenait son interlo-« cuteur à n'être pas du même avis que lui. Il avait à peu près cinquante « ans, une haute taille pour un Birman, et des traits jolis et réguliers. « Sa figure était amaigrie, comme il sied à un moine; mais son orgueil « professionnel donnait à toute sa personne quelque chose de sombre

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 501.

« et de déplaisant; il parlait avec lenteur et par sentences, sans paraître « se douter qu'il eût un auditeur. Le contentement et l'admiration de « soi perçaient sous la feinte humilité dont il tâchait d'envelopper toute « sa contenance. Je le quittai en emportant une impression bien diffé- « rente de celle que son prédécesseur avait faite sur l'envoyé anglais, « à la fin du dernier siècle; car cet envoyé avait été tellement séduit « par la douceur, la bienveillance et la piété du Talapoin, qu'il lui « avait demandé un souvenir dans ses prières[1]. »

Jadis le supérieur général envoyait des inspecteurs dans toutes les provinces et se faisait rendre un compte exact de l'intérieur de chaque couvent. Les Talapoins trouvés en faute étaient punis ou expulsés, et la discipline était sévèrement maintenue. Aujourd'hui ces visites si utiles sont tombées en désuétude, et la régularité en souffre beaucoup. L'Ordre n'est plus ce qu'il était autrefois; et sa considération a diminué, parce qu'on a vu beaucoup de gens entrer en religion pour servir leur paresse et en sortir quand ils étaient las des obligations et des devoirs de cette vie nouvelle. Mais il y a une telle vitalité dans l'institution, qu'elle a persisté au milieu des guerres, des révolutions et des bouleversements de tout genre. Ce qui la protége et la fait vivre malgré tant de causes de destruction, c'est le sentiment religieux et la foi puissante qui pénètre les populations bouddhistes. Le corps des religieux trouve incessamment à se recruter dans leurs rangs; et il n'y a, pour ainsi dire, personne qui n'ait été membre d'une communauté pendant plus ou moins de temps[2].

L'ordination des Talapoins au Birman diffère assez peu de ce qu'elle est à Ceylan[3]; il est même à remarquer que le livre dont on se sert à cette occasion est encore en pâli, la langue sacrée. Les copistes ont bien soin de l'écrire avec les antiques caractères carrés, et ils rejettent les caractères courants. Parfois le livre, qu'on peut considérer comme un véritable rituel, est composé de feuilles d'ivoire d'un travail exquis. La cérémonie de l'ordination exige au moins dix ou douze prêtres dans les grandes villes, et quatre ou six dans les plus petites. Ces prêtres votent l'admission, ou la refusent si le candidat ne remplit pas toutes les conditions d'âge, de santé, d'instruction, de bonne conduite, de situation sociale. Le catéchumène répond aux questions très-simples qui lui sont adressées, et il prend les engagements qu'on lui prescrit pour tout le temps qu'il demeure dans la communauté.

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 502. — [2] *Ibid.* p. 503. — [3] Pour l'ordination des religieux à Ceylan, voir mon ouvrage *Le Bouddha et sa religion*, p. 361 et suiv.

D'ailleurs cette cérémonie ne confère aucun caractère spirituel à celui qui en est l'objet; c'est une simple formalité qui en fait un membre de la famille des Parfaits; elle ne l'enchaîne pas pour sa vie entière à son nouvel état, et il garde toujours la liberté de le quitter pour rentrer dans la vie du siècle. Si, plus tard, dégoûté encore une fois du monde, il veut se faire admettre de nouveau dans l'Ordre, il doit repasser par les mêmes cérémonies qui ont accompagné la précédente ordination. Il est assez rare que la vocation dure la vie entière. Les Arhats qui ont eu cette persévérance sont tenus en une très-grande estime; on les considère plus que tous les autres, et, après leur mort, on leur rend des honneurs exceptionnels. On désigne ces nobles et courageux personnages en ajoutant à leur nom : « Purs dès leur enfance[1]. »

Les très-minutieuses obligations imposées aux moines bouddhistes sont renfermées dans le *Pattimokka*[2], qui est le manuel de l'Ordre et le *vade-mecum* de tous les Talapoins; ils doivent l'étudier avec le soin le plus attentif et le plus constant. A certaines fêtes, les moines se réunissent pour en lire des parties ensemble et pour s'assurer que chacun le possède et le pratique consciencieusement. On doit le savoir par cœur, parce que le Pattimokka fixe jusque dans les plus minces détails tous les actes auxquels le Phongui est astreint durant la journée entière, tout le temps qu'il demeure en religion. Les fautes qu'un religieux peut commettre sont au nombre de deux cent vingt-sept. Il y en a quelques-unes, comme la fornication, le vol, le meurtre et l'orgueil, qui entraînent de droit l'exclusion. Les autres fautes, qui sont moins grandes, peuvent être expiées par des pénalités qu'on impose aux délinquants, après qu'ils ont fait un aveu public et une confession sincère.

La confession, prescrite par le Bouddha lui-même, est encore en usage parmi les Talapoins, qui paraissent la comprendre fort mal. Dès qu'un religieux se croit coupable, il va trouver son supérieur et lui explique en quoi consiste l'acte qu'il a commis; il se contente de lui dire d'une manière toute générale qu'il a péché[3]. Le supérieur, aussi facile que le pénitent, lui recommande de ne plus pécher à l'avenir; et voilà la confession faite, entraînant fort rarement de légères pénalités, qui se réduisent à des promenades en plein soleil, à des corvées fatigantes et

[1] *Le Bouddha et sa religion*, p. 509 et 510. — [2] Pour le Pattimokka, voir les articles sur la collection Grimblot, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1866, p. 48. — [3] Mgr Bigandet semble un peu étonné de retrouver la confession parmi les bouddhistes. Cette ressemblance est due à la même cause que celles dont on a parlé plus haut.

à des lectures qu'on doit faire dans certaines conditions. « Ainsi, dit « Mgr Bigandet, une institution si bien conçue pour restreindre les pas- « sions et pour empêcher l'homme de violer les commandements, ou « tout au moins pour prévenir la dangereuse habitude de les violer, « est maintenant réduite, faute de ferveur et d'énergie, à n'être plus « qu'une cérémonie inutile et ridicule et une ombre de ce qui avait été « jadis prescrit par le Vinaya[1]. »

Il est bien vrai que, dans l'origine, la confession telle que le Bouddha l'avait établie était fort sérieuse, et Mgr Bigandet fait bien de le remarquer[2]. La confession a une base réelle dans la nature de l'homme, parce que l'aveu du crime est un soulagement pour la conscience du coupable. Mais c'est un problème fort délicat à résoudre que de resserrer la confession dans de justes limites et de lui conserver son efficacité. Il semble que, pour les Talapoins, elle est à peu près complétement vaine, et que le sens de la tradition s'est perdu en même temps que le sens véritable de l'acte qu'ils font. Il est possible aussi que les puérilités du Pattimokka aient contribué à ôter à cette institution toute sa force; et, quand on s'accuse à tout propos et plusieurs fois par jour, comme les Talapoins, on finit par ne plus attacher la moindre importance à un acte de contrition qui, autrement appliqué, aurait pu rester toujours redoutable et bienfaisant.

Le vœu de chasteté est mieux observé par les Talapoins que ne paraît l'être le vœu de pauvreté, d'après les détails que donne Mgr Bigandet. Il est vrai que ce vœu est le plus important de tous, et c'est celui que le Bouddha s'est efforcé de garantir du mieux qu'il a pu. « Il connais- « sait trop bien la faiblesse humaine, dit Mgr Bigandet, et la violence « de cette terrible passion, pour ne pas savoir que la meilleure tactique « dans cette guerre de l'esprit contre la chair, c'est de manœuvrer à dis- « tance de l'ennemi et de ne pas aller l'affronter audacieusement[3]. »

Ainsi les Talapoins ne doivent jamais se trouver sous le même toit ou dans la même voiture que des femmes. Il leur est défendu de recevoir quoi que ce puisse être de leurs mains, de toucher leurs vêtements, ou même de faire une caresse à une petite fille. Si des femmes viennent dans les monastères pour apporter des offrandes ou écouter la récita-

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 512. — [2] Pour la confession bouddhique, voir *Le Bouddha et sa religion*, p. 91 et suiv. La confession d'Adjataçatrou est remarquable à bien des égards; mais il semble résulter des circonstances au milieu desquelles elle se produit que le roi coupable se confessait à des brahmanes, avant d'implorer l'assistance plus salutaire du Bouddha. — [3] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 515.

tion des textes saints, les Phonguis doivent toujours se tenir à une grande distance et entourés de leurs disciples. Dans les grandes fêtes, quand la foule du peuple, hommes et femmes, afflue aux temples ou à la demeure des religieux (kiaongs), les Phonguis se rangent sur une seule ligne, leurs éventails devant la figure, pour épargner à leurs yeux la vue d'objets dangereux et provoquants. On prend encore bien plus de précautions quand il s'agit de s'entretenir avec des nonnes. Afin de mieux assurer la loi de la continence, les Phonguis ne sortent jamais du monastère, ou n'entrent jamais dans une maison particulière, sans être escortés de plusieurs de leurs novices. L'opinion publique est inflexible et inexorable sur le chapitre du célibat, qui est regardé comme la première condition que doit remplir tout Arhat. Le peuple ne pourrait jamais croire qu'on est prêtre ou ministre de la religion, si l'on n'était point dans cet état. Toute infraction à cette obligation capitale est immédiatement châtiée. Les gens de la localité s'assemblent aussitôt au logement (kiaong) du coupable, où parfois on l'a poursuivi à coups de pierres; on le dépouille de ses habits, et plus d'une fois on va même jusqu'à le mettre à mort avec l'autorisation du gouvernement[1]. On le traite tout au moins en proscrit, et la femme qu'il a séduite partage sa confusion et son infamie. « Cette sévérité de la part d'un peuple dont « les mœurs sont si relâchées, dit M[gr] Bigandet, mérite l'attention des « observateurs de la nature humaine. D'où vient, chez des hommes « corrompus et à moitié civilisés, cette estime profonde, ce respect « sans bornes pour cette haute vertu? Comment la regardent-ils comme « essentielle à ceux qui visent à être parfaits? Grâce en partie à cette « pression de l'opinion populaire, grâce en partie aussi à d'autres mo- « tifs, la règle du célibat, extérieurement du moins, est scrupuleusement « tenue, et les infractions sont fort peu communes. Comme cette règle « n'enchaîne le Phongui que pendant qu'il reste en religion, celui qui « ne se sent pas de force à dompter sa passion, préfère toujours quitter « sa communauté; il retourne à la vie civile, où il peut, par une alliance « légitime, mettre fin à ses luttes intérieures, plutôt que de s'exposer à « une faute qui pourrait avoir pour lui de telles suites. »

En général, les Talapoins sont très-sobres; ils sont demeurés parfaitement fidèles aux prescriptions qui leur défendent toute boisson fermentée et tout repas après midi. Ils mangent une ou deux fois avant cette heure, qu'ils ne franchissent jamais, et ils mangent toujours en commun. Les aliments devraient être simplement du riz et des végétaux,

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 516.

et leur tempérance. Elle se laisse voir dans tout leur maintien, leur conduite et leur conversation; ils veillent sans cesse à ne montrer sur leur physionomie, toujours sereine, aucune de leurs émotions; ils ne parlent jamais ni précipitamment ni à haute voix; tous les sujets légers d'entretien leur sont interdits soit entre eux, soit avec les laïques. Ils marchent dans les rues d'un pas calme, en fixant toujours les regards à terre, à vingt ou trente pieds devant eux. Toujours absorbés dans la méditation et l'étude du dedans, ils n'aperçoivent et ne saluent personne durant leurs promenades; ils ne remarquent point les hommages dont on les entoure; ils ne témoignent pas la moindre reconnaissance pour les offrandes qu'on leur fait. Les objets les plus inattendus et les plus curieux les laissent froids. Une seule chose semble leur être à cœur : la plus rigoureuse application de toutes les observances de la loi[1].

Les occupations des Phonguis, outre celles que prescrit la règle professionnelle, sont peu nombreuses. Parfois on les appelle auprès des malades, non pour apporter aucun secours spirituel, mais pour chasser par leur présence les esprits malins qui tourmentent le patient. Mais voici une grande difficulté d'étiquette, quand le malade est placé à un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Il serait inconvenant qu'un Talapoin eût les pieds de quelqu'un au-dessus de sa tête, et surtout des pieds de femme. Comment faire? Le Phongui a un expédient tout prêt : on lui prépare une planche dont un bout pose dans la rue, et dont l'autre extrémité s'appuie sur la fenêtre de l'étage où le saint homme est attendu. Il monte alors légèrement sur la planche, et il évite le danger que sa dignité pourrait courir, en s'exposant peut-être au danger plus réel d'une lourde chute. « J'avoue, dit Mgr Bigandet, que je me suis beau« coup amusé la première fois que j'ai vu, à Pinang, un Phongui sia« mois faire cet exercice. La petite foule qui le regardait était animée « de sentiments divers : les uns riaient; la plupart restaient silencieux; « mais leur contenance à tous indiquait assez que l'on admirait beau« coup la conscience délicate du religieux qui prenait cette précaution[2]. »

Un service très-grand et beaucoup plus réel que rendent les Talapoins, c'est de tenir les écoles où tous les enfants sont instruits gratuitement. On leur apprend à lire, à écrire et à compter; et, comme les Talapoins sont nombreux, il n'y a guère d'hommes au Birman qui restent dans l'ignorance. Malheureusement la rigueur de la règle interdit aux prêtres de recevoir des filles; les femmes ne reçoivent donc pas la moindre instruction, et l'on n'en trouverait pas une sur mille qui connût une

[1] *The life or legend of Gaudama*, page 519. — [2] *Ibid.* p. 521.

questions qu'on adresse au catéchumène ont pour unique objet de constater son identité; mais il n'y a pas le moindre examen ni la plus légère épreuve pour s'assurer de ses dispositions, de sa capacité et de sa science. On ne recherche même pas sa conduite antérieure; il est admis sans autre difficulté, du moment qu'il consent à prendre le vêtement jaune. C'est bien de lui qu'on peut dire en toute vérité que l'habit fait le moine. Mgr Bigandet cite l'exemple d'un vieux domestique qu'il avait depuis deux ans et qui était à peu près stupide. Un beau jour, son serviteur le quitta pour aller se faire Phongui, et il fut reçu sur-le-champ dans la confrérie. Il résulte de cette facilité d'admission de grands inconvénients, comme on peut le croire. Ce ne sont pas seulement des ignorants qui se font Talapoins; ce sont surtout des paresseux, qui deviennent d'autant plus fiers de leur haute situation, qu'ils la méritent moins. Quelques Phonguis ont une opinion fort exagérée de leur propre mérite, et leur suffisance est bien souvent intolérable; ce sont les adeptes partis de plus bas qui ont les prétentions les plus ridicules et les moins justifiées. La faculté intellectuelle qu'on exerce le plus dans les couvents, c'est la mémoire, et l'on apprend par cœur des livres entiers; la plupart des Phonguis récitent des morceaux d'une longueur interminable en pâli, mais ils n'en comprennent pas un seul mot[1].

Un autre défaut des Talapoins, c'est leur paresse presque invincible, qui résulte à la fois et de la vie qu'ils mènent, et de l'influence du climat, qui rend ce vice très-habituel à tout le monde, même en dehors des monastères.

En terminant ce tableau du monachisme birman, Mgr Bigandet se défend de l'avoir jugé avec la moindre malveillance ou la moindre intention de satire. Ce témoignage semble parfaitement sincère; car l'idée que le livre de Mgr l'évêque de Ramatha nous laisse des Phonguis ou Talapoins leur est, en somme, des plus favorables; nous citerons, pour clore ces articles, la phrase par laquelle Mgr Bigandet achève lui-même son ouvrage :

« L'ordre religieux auquel se rattachent les Phonguis est, après tout, le « plus vaste par l'étendue des pays où il s'est répandu, le plus extraordi- « naire et le plus parfait dans son institution et ses parties essentielles, « le plus sage dans sa règle et dans ses lois, qui ait jamais existé, soit « dans les temps anciens, soit dans les temps modernes, si l'on en ex- « cepte le christianisme. »

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

[1] *The life or legend of Gaudama, etc.* p. 532.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 9 décembre 1869, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Prévost-Paradol, directeur.

M. Patin a ouvert la séance en donnant lecture du rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours; après cette lecture, la proclamation des prix décernés et des prix proposés par l'Académie a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — Le sujet du prix de poésie pour 1869 avait été laissé au choix des concurrents. Le prix a été décerné à la pièce de vers portant pour titre : *Séméia,* dont l'auteur est M. Édouard Grenier.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné :

Deux prix de 2,000 francs chacun : 1° à Euphrasie Coursault, à Ligueil (Indre-et-Loire; 2° A Pierre Guary, à Martel (Lot).

Trois médailles de première classe de 1,000 francs chacune : 1° à Madeleine Breteau, à Lavaré (Sarthe); 2° à la dame Bouttier, à Coulans (Sarthe); 3° A Jacqueline Perret, à Scionzier (Haute-Savoie.)

Dix-sept médailles de seconde classe de 500 francs chacune : à Angélique-Élisabeth Masson, à Melun; à Anne-Sylvie Lansalot, à Salies (Basses-Pyrénées); à Jeanne Lanaut, à Davenescourt (Somme); à Marguerite Veber, à Distroff (Moselle); à Jeanne Bouvier, à Angers; à Françoise-Marie Le Charpentier, à Saint-Brieuc; à la dame Laurent, à Nicey (Meuse); à Élisabeth Delmas, à Grives (Dordogne); à Éléonore Voyer, à Saint-Loup (Deux-Sèvres); à Babette Loemel, à Paris; à Marie Bourgoin, à Paris; à Joséphine Hellandais, à Landavran (Ille-et-Vilaine); à Adèle Linard, à Troyes; à Louise Palmier, à Paris; à Pierre Lapeyre, à Saint-Orse (Dordogne); à la dame Annès, à Fécamp (Seine-Inférieure); à Anne Lesprit, à Uchey (Côte-d'Or).

Prix de vertu fondé par M. Souriau. — L'Académie pouvant disposer cette année de deux sommes de 1,000 francs, a décidé qu'il serait décerné deux prix : le premier est attribué à la nommée Antoinette-Éléonore Audibert, à Montrot (Haute-Marne) : le second, à la nommée Honorée Pouvreau, à Saint-Philbert (Loire-Inférieure).

Prix de vertu fondé par Mme Marie Lasne. — Mme Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune, pour récompenser des actes de vertu. Elles doivent être données par l'Académie française, « de préférence aux « plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de « piété filiale. » (Termes du testament.) En 1869, l'Académie n'a pu disposer que de quatre médailles de 300 francs. Elles sont attribuées : 1° à Rose Varaud, domiciliée à

PRIX PROPOSÉS.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé au 15 juin 1870 le terme du concours ouvert en 1866 sur cette question : « Étudier et faire ressortir les dif-« férences et les analogies qui existent entre l'architecture grecque et l'architecture « romaine. — Préciser, soit par des faits, soit par des déductions, quels artistes et « quels artisans contribuaient à la construction et à la décoration des édifices publics « et particuliers, soit en Grèce, soit en Italie, soit dans les autres parties de l'Em-« pire, et quelle était la condition civile et sociale de ces artistes. »

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 15 juin 1870.

L'Académie rappelle également qu'elle a proposé pour sujet du prix à décerner en 1870 la question suivante : « 1° Définir la musique dramatique; faire connaître « son origine et ses caractères; 2° déterminer les causes sous l'influence desquelles « prédomine ou s'affaiblit, dans l'art musical, l'élément dramatique, et, à ce point « de vue, donner un aperçu sommaire de l'histoire de la musique dramatique en « France, depuis et y compris Lulli, jusqu'à nos jours. »

Ce concours sera clos le 15 juin 1870.

L'Académie propose, pour sujet du prix à décerner en 1871, la question suivante : « Rechercher quels sont les moyens les plus dignes et les plus efficaces pour « élever l'art et honorer le mérite des artistes. Étudier, à ce point de vue, l'influence « des expositions et des récompenses annuelles sur la marche des beaux-arts et sur « le goût public. »

Terme du concours : 15 juin 1871.

Chacun des prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix Achille le Clère. — L'Académie propose pour sujet de ce concours, dont le prix sera décerné en 1870 : « Un phare à l'entrée du canal de Suez. » Programme : « Ce phare serait érigé à Port-Saïd, sur la Méditerranée et à l'entrée du canal qui « relie la Méditerranée et la mer Rouge, ou l'Europe aux Indes orientales. Le phare « proposé pour le concours sera environné d'une enceinte monumentale qui en pro-« tégera l'accès et contiendra quelques dépendances nécessaires au service. Il se « composera d'un étage de soubassement portant une galerie ou balcon extérieur, « d'une tour surmontée également d'une terrasse ou balcon, d'un escalier conduisant « à tous les étages et à la lanterne vitrée où sera placée la lumière. Au dernier étage « de la tour et sous la lanterne même sera placée la chambre du surveillant et au-« dessous la chambre de l'ingénieur. L'ensemble des constructions aura une hau-« teur de 45 à 50 mètres au plus. Au-dessus de ces constructions sera placée la lan-« terne d'une hauteur de 4 à 5 mètres et de 3 à 4 mètres de diamètre. Les matériaux « naturels ou artificiels les plus durables et les plus riches seront employés dans la « construction de ce monument, qui, par son caractère et sa splendeur, sera le « principal ornement du nouveau port, comme il en sera le principal élément de « sécurité pour les navigateurs. Il attestera dans l'avenir, par des inscriptions dans « toutes les langues, le travail colossal entrepris de nos jours pour le percement de « l'isthme de Suez. On fera, pour les esquisses, deux plans à l'échelle de $0^m,005$ par « mètre : l'élévation et la coupe au double; et, pour les dessins rendus, trois plans à « l'échelle de $0^m,01$ par mètre, l'élévation et la coupe au double. »

Pour être apte à concourir, il faut être Français et n'avoir pas plus de trente ans au 31 décembre 1869.

Le concours est à deux degrés. Le premier degré consiste en une esquisse qui doit être remise au secrétariat de l'Institut avant le 23 décembre 1869, jour anni-

